



HAL
open science

Dire l'environnement : le métarécit environnemental en question

Béatrice Jalenques-Vigouroux

► **To cite this version:**

Béatrice Jalenques-Vigouroux. Dire l'environnement : le métarécit environnemental en question. Sciences de l'information et de la communication. CELSA Sorbonne Université, 2006. Français. NNT : . tel-04741783

HAL Id: tel-04741783

<https://hal.science/tel-04741783v1>

Submitted on 17 Oct 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

UNIVERSITÉ PARIS-SORBONNE (PARIS IV)

ECOLE DOCTORALE V - Concepts et langages

**« Dire l'environnement :
le *métarécit* environnemental en question »**

Thèse en Sciences de l'Information et de la Communication

Présentée et soutenue publiquement par

Béatrice JALENQUES-VIGOUROUX

le 24 novembre 2006

**Bourse ADEME 2000
en partenariat avec Aéroports de Paris et Gaz de France**

Jury :

Madame le Professeur Nicole d'ALMEIDA (directeur de thèse)

CELSA Paris–Sorbonne (Paris IV)

Madame le Professeur Simone BONNAFOUS (présidente du jury de thèse)

Présidente de l'Université du Val de Marne (Paris XII)

Monsieur le Professeur Dominique BOURG (rapporteur de thèse)

Université de Lausanne

Monsieur le Professeur Gino GRAMACCIA (rapporteur de thèse)

Université de Bordeaux (Bordeaux I)

Madame le Professeur Véronique RICHARD

Directrice du CELSA Paris–Sorbonne (Paris IV)

Remerciements

Je remercie infiniment ma directrice de recherche Madame le Professeur Nicole d'Almeida sans laquelle cette thèse n'aurait jamais vu le jour. Elle en fut d'abord l'inspiratrice en abordant la question de la narration dans notre monde. Puis elle nourrit régulièrement ce travail par son intérêt personnel constant pour les questions soulevées dans ce travail.

J'adresse un grand merci aux partenaires de cette recherche, l'ADEME, Aéroports de Paris et Gaz de France. Qu'ils sachent que cette thèse n'aurait pu être réalisée sans leur concours. Je remercie Christiane Chartier (ADEME) et Franck Le Gall (Aéroports de Paris) qui m'ont introduit auprès de personnes clé pour cette recherche.

Je remercie avec beaucoup de gratitude Dominique Bourg, dont les conseils avisés et les réflexions suscitées par ses écrits, ont permis de poser le socle de cette thèse. J'adresse également mes plus vifs remerciements à Yves Jeanneret, dont l'attention subtile a permis que ce travail gagne en rigueur et en précision.

Je suis très reconnaissante envers les groupes de recherche qui ont bien voulu m'accueillir : la SFSIC, le GRIPIC (Université Paris IV), le CEDITEC (Paris XII), l'équipe du Programme CDE¹, le GRETS (EHESS/EDF) et le groupe X-Environnement (Ecole Polytechnique), autant de lieux de débats scientifiques qui ont nourri ce travail en soulevant des questions nouvelles pour moi, en questionnant mes méthodes. Toute ma reconnaissance est dirigée vers ceux qui ont bien voulu me recevoir, en particulier en début de cette recherche, et dont les réflexions ont amorcé toute la thèse : Jean-Pierre Raffin qui m'a accordé plusieurs entretiens et m'a ouvert ses archives personnelles sur France Nature environnement, Thierry Libaert, Francis Weil (SUEZ Environnement), Erika Flahault (Université du Maine), François Pitron (à l'époque directeur général de la Fondation Nicolas Hulot), Philippe Marzolf (à l'époque Directeur de Orée), Franca Morroni (anciennement aux Amis de la Terre puis salariée de Core Ratings), et enfin, l'équipe Environnement Qualité Sécurité dirigée par Sylvain Planchon au sein de SITA France, l'équipe de Essonne Nature Environnement et l'équipe de la délégation ADEME Nord Pas de Calais, qui m'ont accueilli, chacune à leur tour, pour des stages d'observation.

Je remercie l'ensemble du CELSA, en particulier Mireille Sautereau, mais aussi Adeline Wrona et Anne-Claire Jacobin, Philip Scheiner, Gérard Loustau, Anne Delemazure et Christiane Touchard.

Je remercie avec beaucoup de chaleur mon frère Pierre qui a travaillé à mes côtés, mes parents et mes amis pour leurs encouragements et leur aide pour les relectures finales.

¹ « La place des NTIC dans l'émergence, dans l'appropriation et dans le débat autour d'un objet environnemental : le cas des rejets polluants », projet coordonné par Nicole d'Almeida, Yves Jeanneret, et Suzanne de Cheveigné, comprenant également : Olivier Aïm, Jacqueline Chervin, Béatrice Jalenques –Vigouroux, Mathieu Janich, Akila Nedjar, Samira Ouardi), et financé par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (Programme "Concertation, Décision, Environnement") et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie.

A Philippe,
à Mailys,
à mes enfants à venir !

Sommaire

Introduction générale	7
Première partie Présentation de l'objet et de la démarche	25
Chapitre 1 Discours économiques, discours environnementalistes	31
1. Approche théorique de l'« environnement »	31
1.1 « L'environnement » comme construit social	39
1.2 « Environnement » et économie	43
1.3 « Environnement » et organisations	50
2. Approche de l'« environnement » par l'analyse du discours	56
2.1 Qu'est qu'un discours d'organisation ?	58
2.2 Discours économiques, discours environnementalistes : des types de discours	68
2.3 Représentations sociales et discours d'organisation	77
Chapitre 2 Méthodologie	85
1. Elaboration de types de discours	85
1.1 Le type de discours économique	86
1.2 Le type de discours environnementaliste	89
1.3 Bilan sur les types de discours	92
2. Présentation de l'étude empirique	96
2.1. Mode d'approche du terrain : la méthode anthropologique	96
2.2. Spécificités de l'étude empirique	101
2.3. Délimitation du corpus	121
Deuxième partie L'« environnement » au sein des discours de trois organisations	129
Chapitre 3 Dire l'environnement au sein d'une entreprise : Sita France s'adapte	135
1. Observation de types de discours au sein du corpus SITA France	136
1.1 Identification des types de discours dans le corpus écrit de Sita France	136
1.2 Identification des types de discours dans le corpus oral de Sita France	153
2. Types de discours et contraintes assumées par SITA France	160
2.1 Lois et contraintes	161
2.2 Le type de discours en lien avec la cible des <i>Rapports Environnement</i>	170
2.3 L'influence de SUEZ sur le type de discours élaboré	175
Chapitre 4 Dire l'environnement au sein d'une institution : l'ADEME réconcilie et régule	183
1. Observation de types de discours au sein du corpus ADEME	184
1.1 Identification des types de discours dans le corpus écrit de l'ADEME	184
1.2 Identification des types de discours dans le corpus oral de l'ADEME	210
2. L'ADEME : engagée dans une « responsabilité illimitée » ?	217
2.1 Le militantisme environnemental du personnel de l'ADEME	217
2.2 Le défi de la communication environnementale à l'ADEME	222
2.3 Les efforts de rationalisation de l'ADEME	226
Chapitre 5 Dire l'environnement au sein d'une association : France Nature Environnement s'impose	231
1. Observation de types de discours au sein du corpus FNE	232
1.1 Identification des types de discours dans le corpus écrit de FNE	232
1.2 Identification des types de discours dans le corpus oral de FNE	263
2. FNE s'impose	276
2.1 Genèse et caractéristiques de FNE	276
2.2 Réflexion et/ou action ?	286
Conclusion Partie 2	305

Troisième partie Le *métarécit* environnemental en constitution 313

Chapitre 6 Dire l'environnement au sein d'un dispositif de concertation : la Commission Locale d'Information et de Surveillance de Vert le Grand..... 317

1. Un dispositif de concertation spécifique : la CLIS	317
1.1 Aspects généraux.....	317
1.2 Pourquoi la CLIS de Vert le Grand ?	322
2. Observation de types de discours au sein du corpus de la CLIS	327
2.1 Présentation du corpus de la CLIS	327
2.2 Analyse des types de discours observés dans le compte-rendu officiel (CLIS - 7 juin 2002).....	328
2.3 Analyse des types de discours observés dans le compte-rendu ethnographique (CLIS - 7 juin 2002)	336
3. Les interactions entre les différents membres de la CLIS	346
3.1 Conflits	346
3.2 Enjeux communicationnels.....	356
Conclusion : intérêts et limites de l'analyse du discours	371

Chapitre 7 Le *métarécit* environnemental : approche théorique..... 373

1. <i>Métarécit</i>	374
1.1 Contexte d'apparition du concept de <i>métarécit</i>	374
1.2 Caractéristiques du <i>métarécit</i>	381
1.3 Définition du <i>métarécit</i> en sciences de l'information et de la communication	385
2. Récit 386	
2.1 Qu'est-ce qu'un récit ?	386
2.2 Ce que le <i>métarécit</i> emprunte au récit.....	394
3. <i>Métarécit</i> environnemental.....	403
3.1 Approche pratique du concept de <i>métarécit</i>	403
3.2 Les composantes du <i>métarécit</i> environnemental	406

Chapitre 8 Le *métarécit* environnemental : composition..... 411

1. Analyse de représentations sociales spécifiques.....	411
1.1 Représentation(s) sociale(s) associée(s) à « environnement » / « nature »	412
1.2 Représentation(s) sociale(s) associée(s) au « développement durable »	420
1.3 Représentation(s) sociale(s) associée(s) au sujet de l'action.....	427
1.4 Représentation(s) sociale(s) associée(s) à « vie » / « survie »	433
1.5 Représentation(s) sociale(s) associée(s) à la « morale »	438
Bilan	442
2. Le <i>métarécit</i> environnemental : ses composantes.....	445
2.1. <i>L'incitation à l'action</i>	445
2.2 Les <i>grands héros</i>	450
2.3 <i>Grand but et grand péril</i>	458
2.4 La <i>valeur suprême</i>	463
3. Le <i>métarécit</i> environnemental : ses caractéristiques	470
3.1 Un <i>métarécit</i> peu émancipateur ?	470
3.2 <i>Métarécit</i> environnemental et science.....	472
3.3. <i>Métarécit</i> environnemental : sens du monde et significations sociales	473
Bilan	481
Conclusion Partie 3.....	483

En guise de conclusion..... 495

Bibliographie 504

Introduction générale

« La pluralité est la condition de l'action humaine, parce que nous sommes tous pareils, c'est-à-dire humains, sans que jamais personne soit identique à aucun autre homme ayant vécu ou encore à naître. »

Présentation du sujet

Prendre un bain plutôt qu'une douche, laver sa voiture à grande eau, acheter des plats cuisinés en portions individuelles, jeter des piles usagées, toutes ces actions, si fréquentes, quotidiennes, et surtout si ordinaires ne peuvent plus être considérées aujourd'hui comme des comportements anodins en regard de leurs effets sur la nature. Les impacts des activités humaines sur l'environnement semblent de plus en plus visibles. Neuf Français sur dix² se disent assez ou très concernés par les préoccupations environnementales, en 2002, en France.

L'environnement apparaît de fait comme pleinement intégré à la vie publique : un Ministère œuvre sur ce sujet depuis 1971 ; tous les partis politiques existant en France consacrent une partie de leur programme électoral à l'environnement ; les collectivités territoriales mettent en place le tri sélectif des ordures ménagères. Ces préoccupations environnementales sont également présentes dans la vie éducative au travers des programmes scolaires, des cours en école primaire jusqu'aux lycées. Différentes institutions dédiées spécifiquement aux préoccupations environnementales (Ministère de l'environnement, Agence française de la Maîtrise de l'Energie, Agences de l'eau, etc.) ont ainsi dépassé largement la trentaine d'années et croissent sans cesse, en responsabilité, en volume budgétaire, et en activités.

1 ARENDT Hannah, *Condition de l'homme moderne*, Calmann-Lévy (Agora), 1983, (trad. Georges Fradier) (1961), p.41-42

2 « Les Français et l'environnement : opinions et attitudes au début 2002 », Etudes et Travaux n° 39, IFEN, 2002

Ces préoccupations environnementales sont aussi de plus en plus intégrées à la vie des entreprises, au travers d'un appareil législatif contraignant, les engageant notamment à faire des efforts en matière de communication environnementale (rédaction de *Rapports Environnement* en particulier, selon la loi sur les Nouvelles Régulations Économiques du 25 mai 2001). Le secteur d'activité spécialisé en environnement s'étend sans cesse. Ces préoccupations environnementales sont encore à l'origine de la création de nombreuses associations en France, selon *l'Annuaire des 1000 associations pour l'environnement* édité par le Ministère de l'Environnement.¹ Les associations environnementales se déploient dans de très nombreux domaines. Egalement, la plupart des médias possède une rubrique environnement, des journaux de la presse quotidienne nationale aux journaux télévisés, même si, en 1997, Akila Nedjar², chercheur en sciences de l'Information et de la communication, constate que cela ne représente que 1 à 2% de la presse écrite et 10 à 15% de la presse audiovisuelle. Une chaîne de télévision s'y consacre cependant de façon importante, Planète, des émissions télévisées également (*Ushuaïa*, *Thalassa*, *Faut pas rêver*, de nombreux reportages ponctuels sur Arte, France Cinq, etc.), des titres de la presse écrite (*Environnement Magazine*, *le Nouvel écologiste*, *Nature*, *Combat Nature*, etc.). La presse généraliste intègre l'environnement dans ses rubriques. Des sites Internet³ florissants proposent des services ou de l'information sur l'environnement.

Les préoccupations environnementales sont donc présentes dans l'ensemble des dispositifs communicationnels et médiatiques déployés en France. Elles sont le fait d'acteurs très divers, qui se qualifient eux-mêmes comme « acteurs de l'environnement ».

Par rapport à cela, dans le domaine scientifique qui est le nôtre, nous considérons que l'intérêt pour l'environnement est relativement récent mais ne cesse de se confirmer. Depuis le DESS de Relations Publiques de l'Environnement initié par Jacques Vigneron en 1986 au sein de l'Université de Jussieu (qui existe en tant que Master « Environnement et Communication » aujourd'hui mais déplacé à l'Université de Cergy), d'autres cursus ont intégré plus ou moins ce double aspect de communication et d'environnement, comme le Master professionnel « Management environnemental et Développement Durable » de l'Université de Technologie de Troyes. Le programme de recherche Concertation Décision Environnement lancé par le Ministère de l'Environnement, en 1999, montre un fort intérêt de l'institution envers les problématiques communicationnelles sur ce thème. L'état des lieux

1 DEJOUET Marianne (dir.), VADROT Claude-Marie (introd.), VOYNET Dominique (préf.), *Annuaire des 1000 associations pour l'environnement*, Victoires, Paris, 2001

2 NEDJAR Akila, « Le thème de l'environnement dans les médias généralistes : l'analyse des cadres discursifs », Thèse de doctorat en Sciences de l'Information et de la Communication, Ecole Normale supérieure de Lyon, 2000

3 GIRAN Michel, *Internet et environnement*, Sang de la Terre, Paris, 1999

dans le domaine de la communication environnementale montre cependant que peu d'études s'y consacrent pleinement. Les travaux en sciences de l'information et de la communication portant sur les préoccupations environnementales s'intègrent tant aux débats liés à la communication des organisations qu'à la communication des médias et des technologies de l'information et de la communication. Les recherches déjà réalisées portent principalement sur la communication des médias¹, parfois aussi sur la communication des entreprises : études de *Rapports Environnement* ou de développement durable², dans l'objectif de disséquer l'image produite par l'entreprise sur elle-même ; des temps de crise (marée noire de l'Erika³, explosion de l'AZF à Toulouse⁴), ou de débat public sont également étudiés (débat public sur la construction d'un troisième aéroport en région parisienne⁵) ; et plus récemment sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), c'est-à-dire sur la façon dont les acteurs environnementaux s'emparent de l'outil Internet⁶.

La mise en perspective de différents acteurs de l'environnement par l'étude de leurs pratiques de communication environnementales est rare à notre connaissance. Cette approche transversale constitue une des spécificités de ce travail. Mais aussi un défi. Notre étude se démarque ainsi d'autres recherches par son amplitude. Elle s'en distingue aussi en prenant place au sein du champ de recherche particulier de la « communication organisationnelle ». Cette recherche concerne les pratiques de communication des organisations, et plus précisément les discours qu'elles émettent à propos des préoccupations environnementales. Soulignons que si ce champ possède une véritable autonomie institutionnelle aux Etats-Unis ainsi qu'au Canada⁷, cela n'est pas le cas en

¹ Nous renvoyons aux articles de Suzanne de Cheveigné publiés dans le même numéro de la revue *Hermès*, n°21, 1997 : « Introduction. La science dans une société médiatisée », « La science médiatisée: le discours des publics », « La science médiatisée : les contradictions des scientifiques ». Les thèses suivantes s'y consacrent également : CHERVIN Jacqueline, « Le traitement des thèmes scientifiques dans le journal télévisé de 1949 à 1995 », Thèse de doctorat en Information, Communication, Université Paris 7-Denis Diderot, 2000 ; NEDJAR Akila, « Le thème de l'environnement dans les médias généralistes : l'analyse des cadres discursifs », Thèse de doctorat en Sciences de l'Information et de la Communication, Ecole Normale supérieure de Lyon, 2000.

² Travaux de Louis Guay, titulaire de la chaire Développement Durable à Laval (Québec)

³ André Vitalis (Bordeaux III)

⁴ Toulouse II

⁵ Laurence Monnoyer-Smith vient d'achever un contrat de recherche avec le Ministère de l'Environnement portant sur l'analyse de la procédure délibérative DUCSAI (débat sur le 3e aéroport parisien).(2003-2005) Dans l'année qui vient (2005/2006), elle souhaite se consacrer à la préparation de son Habilitation à Diriger les recherches MONNOYER-SMITH, Laurence, 2006, « Etre créatif sous la contrainte. Une analyse des formes nouvelles de la délibération publique. Le cas DUCSAI », *Politix* n° 75, à paraître.

⁶ « La place des NTIC dans l'émergence, dans l'appropriation et dans le débat autour d'un objet environnemental : le cas des rejets polluants », projet coordonné par Nicole d'Almeida, Yves Jeanneret, et Suzanne de Cheveigné, comprenant également : Olivier Aim, Jacqueline Chervin, Béatrice Jalenques -Vigouroux, Mathieu Jahnich, Akila Nedjar, Samira Ouardi), et financé par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (Programme "Concertation, Décision, Environnement") et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie.

⁷ CARAYOL Valérie, « La communication organisationnelle : pistes nord-américaines », in LE MOENNE (dir.), *Communications d'entreprise et d'organisations*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 2000

France. Il n'en reste pas moins qu'il s'agit d'un champ tout à fait dynamique et distinct au sein même de la discipline plus vaste des sciences de l'information et de la communication. Précisons qu'au sein de ce domaine particulier, nous prendrons en compte la diversité des entités signifiées par l'expression « organisation », c'est-à-dire pas seulement les entreprises.

Indiquons donc ce que nous entendons par organisation. Nous reprenons la définition proposée par Michel Crozier et Erhard Friedberg. Une organisation est

« un construit humain qui n'a pas de sens en dehors du rapport à ses membres »¹

Par organisation, nous désignons donc une entité élaborée par des individus en relations entre eux et avec l'entité elle-même. Une organisation possède une identité légale, énonçant des objectifs déterminés et regroupant différentes personnes aux rôles définis. Des relations de responsabilité, de pouvoir, ou d'autre nature aussi, comme des relations d'amitié, se nouent entre les personnes rassemblées sous cette entité. Nous pouvons identifier trois grands types d'organisation : les entreprises, les institutions et les associations. S'y rajoutent encore les bureaux d'étude, les cabinets médicaux, les partis politiques, ou encore les troupes de théâtre. Une organisation peut avoir une action au niveau local, national ou international. Elle appartient à la dimension sociale d'un pays, elle se situe dans la sphère économique en tant qu'elle est productrice d'activités. Les personnes qui la composent assument des professions très diverses. Une organisation peut développer des pratiques de communication spécifiques en lien avec les buts qu'elle a énoncés.

A partir de cette définition des organisations, voici comment nous entendons la communication organisationnelle :

« la communication organisationnelle englobe les dispositifs, les pratiques et les processus communicationnels constitutifs des dynamiques de construction sociale des organisations au sens large. Cette définition met l'accent sur les actes de communication dans les organisations : langages, discours, pratiques, sur les dispositifs informationnels et communicationnels qui y coexistent, mais aussi sur le sens proposé ou attribué. »²

La communication des organisations recouvre donc la communication institutionnelle des organisations, c'est-à-dire les pratiques de communication intentionnelle élaborées par celles-ci, les textes officiels en quelque sorte, mais elle ne s'y arrête pas. Elle comprend également toutes les pratiques mettant en jeu un échange de sens entre les membres de l'organisation, de façon intentionnelle ou non. Cette recherche portera essentiellement sur la

¹ JACOT Jacques-Henri (dir.), *Formes anciennes, formes nouvelles d'organisation*, Presses Universitaires de Lyon, 1991, p. 151 ; voir aussi CROZIER Michel, FRIEDBERG Erhard, *L'Acteur et le système: Les contraintes de l'action collective*, Seuil, Paris, 1992 ; voir aussi MARCH James et SIMON Herbert, *Les Organisations*, Dunod (Stratégies et management), 2005 (1958)

² ALMEIDA Nicole d', ANDONOVA Yanita, « La communication des organisations » in OLIVESI Stéphane (dir.), *Sciences de l'information et de la communication. Objets, savoirs, discipline*, PUG (La communication en plus), Grenoble, 2006, p. 130

communication institutionnelle de trois types d'organisations, ainsi que d'un organe local de concertation réunissant ces trois types d'organisation (*Rapports d'activités*, communiqués, journaux, etc.). Mais elle s'intéressera aussi à d'autres pratiques communicationnelles au sein de ces organisations (réunions de travail, entretiens informels, échanges divers, etc.). L'organe de concertation retenu correspond à une Commission Locale d'Information et de Surveillance ou CLIS (dont nous exposerons l'origine historique et juridique en troisième partie de thèse). Une CLIS n'est pas une organisation, car elle n'existe que par l'assemblée qui la compose, soit une fois par an. C'est pourquoi elle ne peut être considérée comme une organisation selon la définition précédente. Cependant, des relations de différente nature s'y jouent aussi entre les différents membres réunis. De plus, chaque membre qui la compose représente une organisation : entreprise, administrations, associations, collectivités locales constituent les quatre types d'organisation représentées. Son lien avec les entités organisationnelles classiques est donc important et permet de l'étudier malgré tout au sein de recherches spécifiquement positionnées en communication organisationnelle. Nous pouvons donc déjà dire que les organisations que nous avons choisi d'étudier sont marquées par une grande hétérogénéité, à la fois dans leurs finalités, mais aussi dans les métiers qu'elles convoquent, dans les pratiques sociales auxquelles elles se rattachent, dans leur mode de financement, dans l'étendue de leur sphère d'influence, dans le nombre de personnes qui les compose, et bien sûr dans leurs pratiques de communication. Le cadre législatif, les logiques de fonctionnement, les modes de recrutement, les modes de communication, les stratégies mises en œuvre diffèrent ainsi fortement d'une de ces trois organisations à l'autre. Nous reviendrons longuement sur ces choix empiriques en première partie de thèse.

Notre thèse tentera ainsi de comprendre comment différentes organisations (une entreprise, une institution, une association) disent l'environnement en France aujourd'hui.

Un aspect retiendra notre attention : sur un plan historique, les préoccupations environnementales ont été construites à partir de la critique du monde industriel d'abord, puis du monde libéral, à travers la tension entre la logique économique et sociale, la contestation envers la notion de croissance, en France, dans les années 1970. Ce point est souligné par de nombreux auteurs, en particulier Dominique Bourg, comme nous le préciserons dans le premier chapitre de la thèse. Les préoccupations environnementales prennent ainsi place au sein d'une contestation, plus ou moins précise, plus ou moins virulente, plus ou moins constructive, du système économique caractérisant les sociétés occidentales. Cependant, cette critique ne s'arrête pas aux préoccupations environnementales, bien au contraire, elle les englobe. Mais pour cette recherche, cela a

une incidence non négligeable. En effet, cela nous conduit à observer les préoccupations environnementales à travers le prisme de leurs relations avec l'économie : quelles sont les organisations qui participent à la construction de ce lien particulier, quels sont leurs arguments spécifiques, au sein de quels discours, à travers quelles pratiques de communication, etc.? Ainsi, même s'il est évident que les préoccupations environnementales peuvent être observées au sein de types de discours très divers, nous privilégierons leur étude en contraste avec l'économie. Cela réduit ainsi le type de discours qui retiendra notre attention. Sans nier les liens certains entre préoccupations environnementales et discours politiques, discours scientifiques ou tout autre discours, et il est évident que nous ne pourrions tous les prendre en compte, nous observerons la façon dont les organisations construisent les préoccupations environnementales vis-à-vis des discours économiques. Ce choix sera précisé dès la première partie de la thèse.

Ajoutons que les préoccupations environnementales, même si elles ne peuvent plus être considérées comme une mode passagère aujourd'hui en France, continuent cependant de poser des difficultés quand il s'agit de les circonscrire. De fait, l'« environnement » apparaît comme un agrégat foisonnant de multiples points de vue très différents les uns des autres, s'étirant de l'évocation de pratiques liées à des traditions culturelles (chasse, pêche, cultures sur brûlis), à des phénomènes naturels (érosion, sécheresse), ou encore à des modes de consommation (économies d'énergie, éco- consommation) et même à la philosophie (le « Contrat Naturel ») et au droit (législation sur les espèces vivantes) :

« L'émancipation, la laïcisation de l'époque moderne qui commença par le refus non pas de Dieu nécessairement mais d'un dieu Père dans les cieux, doit-elle s'achever sur la répudiation plus fatale encore d'une Terre Mère de toute créature vivante ? La Terre est la quintessence même de la condition humaine, et la nature terrestre, pour autant que l'on sache, pourrait bien être la seule de l'univers à procurer aux humains un habitat où ils puissent se mouvoir et respirer sans effort et sans artifice. »¹

Laissant entendre une interrogation sur la possibilité de l'avenir de l'homme (soit par des atteintes directes sur l'homme, soit par des atteintes indirectes concernant des principes de vie de la biosphère, dont l'homme dépend), ces discours sur l'environnement induisent des questions sur le sens de l'histoire humaine et sur le sens de l'existence humaine. Ils portent une interrogation sur la fin de l'histoire humaine, sur le plan physique et technique. Comme l'indique Hannah Arendt, les préoccupations environnementales révèlent ainsi une propension certaine à s'insérer dans des discours interrogeant le sens de l'action humaine.

1 ARENDT Hannah, *Condition de l'homme moderne*, Calmann-Lévy (Agora), 1983, (trad. Georges Fradier) (1961), p. 34

Problématique et hypothèses

Notre thèse s'intéresse aux discours portant sur les préoccupations environnementales et au sens élaboré par les organisations dites acteurs de l'« environnement ». Précisons que cette réflexion sur le sens porte sur deux domaines :

- d'une part, le sens du point de vue des significations sur l'humanité, ses origines, ses caractéristiques, et son devenir, c'est-à-dire ce que nous désignerons par le **sens du monde** ;
- d'autre part, le sens du point de vue des significations attachées aux pratiques humaines quotidiennes (au sens kantien du terme « pratique »¹), c'est-à-dire ce que nous désignerons par **significations sociales**.

Les sciences de l'information et de la communication (SIC) s'intéressent à tous les moments, toutes les situations dans lesquelles une interaction, un échange langagier, un échange de sens, de signification, une transmission, une diffusion par la parole ou l'écriture, mettant en relation un ou plusieurs individus, ont lieu, autour d'actions mises en œuvre par ces mêmes individus. Nous considérons que les sciences de l'information et de la communication, au même titre que la philosophie, possèdent une légitimité à vouloir comprendre le sens proposé au sein des discours, et même si ce sens ne porte pas sur des phénomènes relevant exclusivement du domaine de la communication. Notre souci sera de comprendre ce que des acteurs différents disent du monde et de l'action humaine tout en disant les préoccupations environnementales.

A ce titre, les préoccupations environnementales peuvent donner lieu à de nombreuses interrogations : Comment se construisent-elles ? A travers quelles représentations ? Au sein de quels discours ? Les observe-t-on de façon privilégiée au sein de discours scientifiques, de discours politiques, ou encore de discours économiques ? Quelles sont les formes discursives qu'elles privilégient ? Énoncées par quelles organisations ? A destination de quels publics ? Engendrent-elles des débats ? Dans quels lieux et sur quels sujets précis ? Comment sont-elles élaborées au sein des discours d'organisations ? Qu'y signifient-t-elles, pour les organisations elles-mêmes, et pour la société dans laquelle elles sont repérables ?

La problématique est ainsi formulée : Comment les préoccupations environnementales sont-elles construites par les organisations au sein de leurs discours, à quelles représentations sociales sont-elles associées et dans quelle perspective de sens ?

Cette thèse s'intéresse ainsi à l'« environnement » sur deux plans. Un premier niveau interroge la construction de l'« environnement » au sein de discours d'organisations

¹ La notion de « pratique », selon Emmanuel Kant, renvoie autant à une valeur morale qu'à une action.

diverses. Un second niveau examine les représentations sociales qui élaborent l'« environnement » puis observe le sens du monde et les significations sociales qui s'en dégagent (nous adoptons le postulat que le sens repose de façon prépondérante sur des représentations sociales, ce que nous préciserons dans le premier chapitre de la thèse). La recherche aura ainsi pour premier but d'observer la construction des préoccupations environnementales au sein des discours d'organisation. Cela nous permettra ensuite de poursuivre un second but consistant à analyser les représentations sociales particulières associées aux préoccupations environnementales repérées au sein des organisations.

La problématique débouche alors sur deux hypothèses. La première hypothèse concerne les discours d'organisations liés aux préoccupations environnementales. Le fait qu'un discours porte sur l'environnement ne l'assimile pas pour autant à un type de discours spécifique. Il n'empêche que nous pensons que des discours environnementaux spécifiques sont cependant envisageables. Nous formulons l'hypothèse suivante : **les préoccupations environnementales sont construites à la fois au sein d'un type de discours spécifique, qualifié de discours environmentaliste, mais aussi au sein du type de discours économique (hypothèse 1)**. C'est l'idée que les discours environmentalistes n'épuisent pas la totalité des préoccupations environnementales et par conséquent d'autres discours sont susceptibles de construire l'« environnement ». Ces types de discours se distinguent par leur logique, leurs contenus thématiques et leurs spécificités lexicales. Ils développent ainsi des représentations sociales distinctes associées aux préoccupations environnementales. Cette hypothèse a pour corollaire la possibilité qu'il existe une sorte de discours hybride mêlant les discours environmentalistes et les discours économiques, et construisant de concert l'« environnement ».

Nous savons que les discours portant sur les préoccupations environnementales en France sont extrêmement divers et variés, ainsi que les motivations qui les accompagnent. Cependant, nous estimons que l'étude des représentations sociales associées à l'« environnement » doit faire apparaître des éléments possédant des caractéristiques particulières : **les discours environmentalistes construisent les préoccupations environnementales selon un processus narratif (hypothèse 2)**. Il s'agit d'envisager la production du sens lié aux préoccupations environnementales comme un processus narratif. Ce processus serait analysable à travers divers éléments susceptibles de correspondre aux composantes d'un *métarécit* (nous présenterons rapidement ce concept ci-après avant de l'aborder longuement en troisième partie de thèse). La construction des préoccupations environnementales, selon un processus narratif, participerait alors à l'élaboration d'un sens du monde et de significations sociales spécifiques.

Etant donné la problématique et les hypothèses que nous lui adjoignons, nous avons identifié un cadre conceptuel adéquat. Tout d'abord, la thèse s'inscrit dans le cadre de l'analyse du discours. Comme l'indique Simone Bonnafous, l'analyse du discours s'intéresse à de nombreuses dimensions du discours :

« L'analyse du discours s'intéresse à la forme du message médiatique, politique, public, gouvernemental, organisationnel, etc., en rapport avec son lieu social de production (le contexte historique et sociologique, le média, le parti politique, le gouvernement, l'entreprise, etc). C'est donc une démarche fondée sur la linguistique, mais qui fait le lien entre le discours et le social, entre le verbal et l'institutionnel, entre les mots, les figures, les arguments et ceux qui les énoncent, dans leur dimension aussi bien individuelle que collective. »¹

L'étendue des aspects du discours étudiés par l'analyse de discours explique qu'elle soit mobilisée par des disciplines très diverses (la linguistique, qui a développé les fondements de l'analyse de discours, l'histoire, la sociologie, la psychologie, etc.). Dans l'introduction du *Dictionnaire d'analyse du discours*¹, elle devient une discipline véritablement autonome sous la plume de Patrick Charaudeau et Dominique Maingueneau. Cette approche nous permet, par exemple, d'envisager des discours de spécialité, des genres de discours, des registres, des classes de discours, et notamment des types de discours. Elle permet aussi d'approcher la façon dont émergent des représentations sociales au sein de ces discours. Par l'analyse de discours, nous serons en mesure d'une part de délimiter les discours étudiés, de les caractériser, mais d'autre part d'approcher les représentations sociales qui y sont présentes.

En outre, cette thèse s'inscrit dans la perspective de la narratologie, ou « science des récits » selon Tzvetan Todorov, l'un de ses initiateurs. Née parmi des études littéraires dans les années 1920-1930, la narratologie porte un regard particulier sur les formes communicationnelles. Elle étudie des textes, discours, phrases, énoncés, voire même des images dans le but d'y repérer des éléments relevant de l'ordre du narratif. Elle suppose que le chercheur engage une définition du récit sur laquelle nous débattons en troisième partie de thèse. De façon originale, nous allons mobiliser la narratologie pour étudier les représentations sociales que l'analyse de discours aura permis préalablement de repérer au sein des discours étudiés. Nous étudierons d'abord comment des représentations sociales, repérées dans des discours, sont élaborées à partir d'éléments relevant du narratif. Puis nous indiquerons comment l'agencement de ces différents éléments narratifs permet de produire du sens. Nous détaillerons cette démarche en troisième partie de thèse.

Indiquons que deux points sont à prendre en considération pour comprendre ce choix de la narratologie. Tout d'abord, des travaux en anthropologie nous incitent à penser que la

¹ BONNAFOUS Simone, « L'analyse du discours », in OLIVESI Stéphane (dir.), *Sciences de l'information et de la communication. Objets, savoirs, discipline*, PUG (La communication en plus), Grenoble, 2006, p. 213-214

construction du sens du monde s'effectue de façon privilégiée par des récits. L'existence de récits cosmologiques, donnant un sens au monde, dans la plupart des sociétés humaines, en est un indice fort. Des œuvres célèbres s'y rattachent : du *Rameau d'Or* de James Frazer², aux Dogons du Mali étudiés par Marcel Griaule³, ou aux mythes par Claude Lévi-Strauss⁴, jusqu'à plus récemment, l'ouvrage de Michel Serres⁵, et avec une moindre prétention scientifique, les différents recueils rassemblés par Henri Gougaud⁶. Il semble que l'activité de narration soit ainsi le fait de la plupart des sociétés humaines, tout particulièrement dans la mise en œuvre de l'expression du sens qu'elles donnent au monde.

D'autre part, les préoccupations environnementales, en tant que processus de justification⁷, c'est-à-dire en tant qu'argumentation discursive liée à des actions humaines précises, engagent un processus d'élaboration du sens de l'histoire humaine. Par la mise en perspective et en récit d'événements humains qu'ils proposent, Claudette Lafaye et Laurent Thévenot montrent comment l'environnement s'imisce dans la relation des hommes à leur histoire, notamment en repoussant les limites du temps historique habituellement préposé. Cela se traduit sur deux plans distincts : d'une part, l'argumentation présente dans les discours environnementaux participe à la construction d'un sens de l'action humaine ; d'autre part, cette argumentation élabore des liens de cause à effet entre les différents phénomènes qu'elle décrit. En cela, l'environnement apparaît comme un construit narratif.

Ces deux points nous encouragent ainsi à rechercher une dimension de sens à travers des éléments relevant de l'ordre du narratif, identifiés au sein des représentations sociales associées aux préoccupations environnementales. C'est pourquoi, et toujours dans le cadre de la narratologie, nous mobiliserons un concept particulier, celui de *métarécit*, qui vient de la philosophie. Jean-François Lyotard⁸, philosophe, est à l'origine de ce concept ; en même temps qu'il l'introduit, il pose la fin des *métarécits*, renvoyant à la disparition du sens dans les sociétés occidentales. C'est cette dimension d'élaboration de sens qui nous intéresse à travers le concept de *métarécit*, inscrivant ainsi explicitement notre démarche par rapport à la problématique posée. Bien que le « transfert » de concept soit difficile entre disciplines, nous pensons que cela est pertinent concernant cette recherche. Nous rendrons opérant le concept de *métarécit* au sein des sciences de l'information et de la communication à travers

1 CHARAUDEAU Patrick, MAINGUENEAU Dominique (dir.) *Dictionnaire d'Analyse du discours*, Seuil, 2002, p. 7-12

2 FRAZER James G., *Le Rameau d'or* (tome 1). *Le Roi magicien dans la société primitive*, Laffont, Paris, 1981 (1911)

3 GRIAULE Marcel, *Dieu d'eau. Entretien avec Ogotemméli*, Fayard, Paris, 1997 (1948)

4 LEVI STRAUSS Claude, *La Pensée sauvage*, Presses Pocket (Agora), Paris, 1990

5 SERRES Michel, *Récits d'Humanisme*, Le Pommier, Paris, 2006

6 GOUGAUD Henri, *L'Arbre à soleils*, Seuil (Points), Paris, 1996 ; GOUGAUD Henri, *L'Arbre aux trésors*, Seuil (Points), Paris, 1997

7 LAFAYE Claudette et THÉVENOT Laurent, « Une justification écologique ? Conflits dans l'aménagement de la nature », *Revue française de Sociologie*, XXXIV, 1993, p. 495-524

8 LYOTARD Jean-François, *La Condition post-moderne*, Minuit (Critique), 1979

la narratologie. Dans cette recherche sur le sens, nous serons donc amenés à montrer comment s'articulent représentations sociales, éléments relevant de l'ordre du narratif et *métarécit*. Nous développerons ce point en troisième partie de thèse.

En bref, nous mobiliserons en premier lieu l'analyse de discours pour repérer des types de discours et des représentations sociales au sein de ces discours (parties 1 et 2). En second lieu, nous ferons appel à la narratologie pour étudier ces mêmes représentations sociales en tant que vecteurs de sens (partie 3).

Cadre épistémologique de la recherche

La plupart des français aujourd'hui affirment être concernés par les préoccupations environnementales. L'explication la plus fréquente retenue pour donner les origines de cet engouement repose sur une approche empirique : les phénomènes environnementaux se seraient imposés par leur ampleur et leur visibilité objective. A l'opposé, nous postulons que cette visibilité a été construite. Nous considérons que l'objet « environnement » correspond à une construction sociale. Il s'agit d'une opposition au positivisme et au naturalisme des faits sociaux. Cela nous détache également des approches structuralistes qui pourraient rattacher l'objet « environnement » à une structure déjà existante et nécessaire. Nous approcherons des processus, à l'origine de la construction de l'« environnement ».

Pour mener cette recherche, nous avons ainsi décidé d'adopter une posture résolument constructiviste, basée sur la sociologie interprétative de Peter Berger et Thomas Luckmann¹, mettant l'accent sur les dispositions subjectives, psychologiques, culturelles et sociales, des individus et des groupes sociaux pour désigner leur univers d'appartenance. Né dans la philosophie classique, repris sous certains aspects par des mouvements artistiques européens du début du XX^e siècle, le constructivisme occupe aujourd'hui une place de choix parmi les chercheurs en sciences humaines.

Cette posture implique pour tous un regard particulier sur la réalité. Cette dernière est définie par Peter Berger et Thomas Luckmann comme la :

« qualité appartenant à des phénomènes que nous connaissons comme ayant une existence indépendante de notre propre volonté (nous ne pouvons pas les « souhaiter ») »²

Les objets physiques ont donc une existence en eux-mêmes. Peter Berger et Thomas Luckmann indiquent que la société figure ainsi de façon particulière comme réalité à la fois

1 BERGER Peter, LUCKMANN Thomas, *La Construction sociale de la réalité*, Méridiens Klincksieck, Paris 1989 (1986 – trad. Pierre Taminioux), préface de MAFFESOLI Michel

2 BERGER Peter, LUCKMANN Thomas (1989 : 7)

objective et subjective, objet de points de vue socialement construits. Tout objet physique fait l'objet d'un travail mental, individuel et / ou collectif, de même que tout objet social. C'est en ce sens que Paul Watzlawick¹ se permet de dire que « Toute réalité est toujours inventée », et que « l'on construit soi-même sa propre réalité ». Le chercheur en sciences humaines s'intéresse donc à des objets qui sont toujours construits socialement.

Cette recherche consiste à étudier la construction sociale des phénomènes, physiques ou sociaux, qui se rapportent aux préoccupations environnementales. Ces dernières seront ainsi observées à travers ce que les organisations en diront, et plus précisément à travers les représentations sociales qu'elles élaboreront dans leurs discours. Expliquons- nous. Ce qui mobilise les organisations à propos des préoccupations environnementales, ne réside pas dans la forêt, la mer, l'air ou la terre pour eux-mêmes, mais dans les représentations sociales qu'elles associent à ces différents phénomènes. Nous chercherons à comprendre comment procède la construction des représentations sociales associées à ces objets. Nous examinerons ainsi des processus de communication en tant que participant à la construction sociale de ces représentations sociales. Ce qui nous intéresse dans le constructivisme consiste donc en la dynamique du monde social qu'il propose : le monde est toujours inventé et réinventé, de façon incessante et perpétuelle, par les activités de langage mises en œuvre par les sociétés humaines. Ce point de vue sera le nôtre pour considérer l'« environnement ».

Jusque-là, notre posture s'inscrit dans une approche reconnue par la plupart des chercheurs en sciences humaines :

« Le fait de constater que les recherches « construisent » leurs objets et « construisent » leurs terrains ne constitue nullement une posture « constructiviste », mais une posture méthodologique élémentaire susceptible d'être mise en œuvre aussi bien dans un paradigme « dualiste » et « représentationniste » que dans un paradigme « constructiviste » ou constitutif. »²

Cette attitude s'apparente à une nécessaire prise de position critique de la part du chercheur. Ce type d'approche est ainsi assez largement partagé par la communauté scientifique selon Françoise Bernard. Le constructivisme peut ainsi sembler un recours très communément employé, voire « à la mode », en sciences humaines, certains s'y inscrivant

1 WATZLAWICK Paul (dirigé par), *L'Invention de la réalité. Contribution au constructivisme*, Seuil, Paris, 1988

2 LE MOENNE Christian, « Questions et hypothèses sur les approches constructivistes et les recherches en communications organisationnelles », in *La Place du constructivisme pour l'étude des communications*, Actes du Colloque de Béziers, CERIC, éd. C2M2, Montpellier, 2003, p. 22

parfois de façon abusive, comme le montrent parallèlement Françoise Bernard ou Alex Mucchielli¹.

Face à cela existe la tentative de donner une tonalité plus forte à l'approche constructiviste. Si nous positionnons cette thèse dans le cadre épistémologique du constructivisme, c'est parce que notre propre démarche s'efforce de s'intégrer à ce mouvement plus affirmé. Le mode de constitution des connaissances effectué par la recherche est ainsi en jeu.

Revenons aux fondements philosophiques du constructivisme. Cette posture est issue du paradigme compréhensif développé en philosophie, notamment par Wilhelm Dilthey² lorsqu'il propose l'opposition aujourd'hui évidente entre sciences de la nature et sciences humaines. Les phénomènes humains ne peuvent être examinés de la même façon que les objets propres aux sciences physiques, car ils « impliquent une dimension de conscience partagée par le chercheur et ses objets d'étude »³. Ce cadre épistémologique pose la compréhension des phénomènes humains comme fondement de la recherche en sciences humaines, en l'opposant à l'explication des phénomènes, propre aux sciences physiques. Ici, il ne s'agit pas d'analyser une chaîne linéaire de causalité entre des éléments afin d'aboutir logiquement au phénomène étudié. Il s'agit plutôt de considérer le phénomène et de le comprendre en lui-même avec les éléments qu'il nous donne pour le comprendre. La compréhension se construit à travers l'étude du phénomène lui-même et à travers l'étude des significations qu'élaborent ses protagonistes. La mise au jour des significations données par les acteurs figure au premier plan de la recherche déployée dans ce paradigme.

Dans ce cadre épistémologique retenu, le travail consistera essentiellement à prendre en compte le sens donné par les organisations à leurs actions, au sein des discours énoncés observés, au sujet de l'« environnement ». Il nous importera fondamentalement de parvenir à éclaircir le sens que les acteurs donnent eux-mêmes à leurs actions. Pour ce faire, nous retiendrons en particulier deux principes du paradigme compréhensif :

- principe de la primauté du sens dans l'approche scientifique des faits humains et sociaux ;
- principe de l'intercompréhension humaine, c'est-à-dire pluralisme de l'énonciation et de l'interprétation.

C'est parce que nous adoptons ces principes que nous avons construit notre interrogation sur le sens porté par les discours sur les préoccupations environnementales. Le deuxième

1 MUCCHIELLI Alex (dir.), *La place du constructivisme pour l'étude des communications*, Actes du colloque de Béziers, avril 2003 ; BERNARD Françoise, « Constructivisme et sciences de l'organisation », *Communication & Langages*, n° 139, avril 2004

2 DILTHEY Wilhelm, *Introduction à l'étude des sciences humaines*, PUF, Paris, 1942 (trad. – 1883)

3 JODELET Denise, « Aperçus sur les méthodologies qualitatives », in MOSCOVICI Serge, Fabrice BUSCHINI (dir.), *Les Méthodes des sciences humaines*, PUF (Fondamental), Paris, 2003, p. 141

principe renvoie à un questionnement sur une pluralité de discours hétérogènes, comme nous l'avons indiqué plus haut à travers la présentation des organisations.

Placée au sein du paradigme compréhensif, cette recherche adopte maintenant plus aisément les fondements d'une posture constructiviste affirmée, comme la décrit Alex Muchielli¹. Elle ne se basera pas sur l'examen direct des phénomènes. Nous allons en effet étudier des représentations sociales, élaborées par des individus et des groupes sociaux, en lien avec les actions qu'ils peuvent ou / et veulent réaliser, concernant l'« environnement ». Nous chercherons à observer des représentations sociales construites par des acteurs identifiés, en un temps et en un lieu, en tant qu'elles participent à la construction des préoccupations environnementales. Car nous considérons que le monde ne signifie pas en soi, mais qu'il sert de base à l'élaboration de représentations sociales. Nous admettons que ces représentations sociales sont élaborées au sein d'un « univers de significations » selon l'expression de Peter Berger et Thomas Luckmann².

Ces différents points que nous avons évoqués confèrent à notre posture plusieurs aspects du « constructivisme scientifique » défini par Alex Mucchielli³. Cela s'est traduit par un va-et-vient constant entre les observations et le questionnement théorique. En effet, l'analyse des objets empiriques a conduit constamment à reprendre la problématique puis les hypothèses, à modifier les outils méthodologiques, à les affiner, puis à revenir à l'examen des objets empiriques, puis encore à revenir vers la problématique. Nous insistons pour souligner que l'ordre dans lequel nous allons exposer la démonstration, les outils d'analyse, les résultats, ne se confond donc pas avec l'ordre chronologique dans lequel ils se sont réellement produits par ailleurs. Comme l'ordre de l'exposition peut sembler induire un ordre chronologique de la recherche que l'on pourrait nous reprocher, si cela était effectivement le cas, nous développerons cet aspect particulier de la thèse en tout début de première partie.

Dans le champ de la communication des organisations qui est le nôtre, nous posons donc le constructivisme comme mode de constitution des connaissances. Françoise Bernard établit d'ailleurs un lien entre positionnement constructiviste et étude de la complexité des organisations. L'« environnement », en ouvrant l'éthique au non humain comme le souligne l'auteur, entre en effet dans un travail d'étude sur des organisations considérées comme complexes. Le positionnement dans le constructivisme scientifique permet d'adapter la

1 MUCCHIELLI Alex, « Le développement des méthodes qualitatives et l'approche constructiviste des phénomènes humains », Ceric, Montpellier 3, 2004

2 BERGER Peter, LUCKMANN Thomas, *La Construction sociale de la réalité*, Méridiens Klincksieck, Paris 1989 (1986 – trad. Pierre Taminaux)

3 Alex Muchielli propose quatre principes supplémentaires qui fondent pour lui le constructivisme scientifique : principe téléologique, principe de l'expérimentation de la connaissance, principe de l'interaction, principe de la récursivité de la

recherche à ce niveau de complexité. Il permet de relever ainsi l'un des deux défis, propres à ce champ, annoncé par l'auteur :

« La question finale est donc : quel constructivisme pour faire face aux défis de l'organisation dans un environnement complexe. (...) Un deuxième défi est celui de l'intégration des enjeux d'une éthique environnementale. »¹

Nous en concluons que l'étude des préoccupations environnementales au sein des discours d'organisations incite fortement à l'inscription dans ce cadre épistémologique du constructivisme scientifique.

Méthode

Pour mener à bien nos observations, nous avons combiné différents outils. Plusieurs méthodes seront donc mobilisées. Elles seront présentées en détail dans la première partie de cette thèse. Tout d'abord, dans le but d'observer et de préciser le contenu, explicite ou implicite, des discours des organisations retenues, nous serons amenés à proposer la construction de « types de discours ». Cet outil permettra aussi de repérer des termes plus fréquents que d'autres, et d'identifier les multiples représentations sociales associées à ces termes.

D'autre part, pour rendre compte du contexte dans lequel les types de discours étudiés sont élaborés, nous mobiliserons les méthodes anthropologiques (mais nous ne ferons pas appel à l'anthropologie en tant que discipline). Principalement, deux méthodes seront ici appliquées, la méthode de l'entretien et la méthode de l'observation participante : l'examen de certains termes avec les acteurs eux-mêmes, au cours d'entretiens enregistrés, de stages ou de rencontres, est ainsi doublé d'une observation de l'emploi de ces termes au sein des organisations. Les méthodes choisies correspondent donc à une approche qualitative, que nous considérons comme la plus appropriée étant donné le cadre épistémologique retenu, le constructivisme.

En parallèle, des recherches documentaires ont été menées sur différents domaines concernés par les préoccupations environnementales : histoire, philosophie, économie, politique, sciences de l'information et de la communication, mais aussi sciences de la vie, et regards croisés ont été mobilisés. Indiquons ici combien les ressources mises à notre disposition par les partenaires de cette recherche ont été précieuses (nombreuses études commanditées par l'ADEME mais aussi par ADP). Nos lectures ont ensuite porté sur le domaine de la communication des organisations, sur le discours et sur le récit.

connaissance (MUCCHIELLI Alex, « Le développement des méthodes qualitatives et l'approche constructiviste des phénomènes humains », CERIC, Montpellier 3, 2004)

Terrain d'enquête

Comme nous l'avons dit au début de cette introduction, le travail d'enquête consiste à approcher les préoccupations environnementales en tant qu'elles représentent un aspect de la vie des organisations en France mais aussi d'un organe de concertation (nous avons déjà indiqué en quoi cette entité diffère d'une organisation). Nous avons décidé de nous concentrer sur les organisations suivantes (elles seront présentées en partie 1 de la thèse pour justifier leur choix et pour préciser leurs particularités) :

- l'organisation SITA France (Entreprise) ;
- l'organisation Agence de la Maîtrise de l'Energie et de l'Environnement (ADEME) et sa délégation régionale Nord-pas-de-Calais (Institution) ;
- l'organisation France Nature Environnement (FNE) et sa fédération départementale Essonne Nature Environnement (ENE) (Association) ;
- dispositif de concertation Commission Locale d'Information et de Surveillance de Vert le Grand en Essonne (CLIS) (Dispositif de concertation).

Les trois organisations à l'étude s'auto-proclament elles-mêmes acteurs de l'environnement. Nous n'allons pas effectuer un examen systématique des pratiques de leurs services de communication respectifs, d'autant que les phénomènes que nous observerons ne correspondront pas forcément aux actions des services de communication des organisations. Les discours et textes que nous étudierons relèveront aussi bien de discours circulant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'organisation ou du dispositif de concertation.

Constatant les fortes divergences, sur différents plans, entre les organisations retenues, nous serons attentif à ne pas confondre différences de positionnement sur les questions environnementales et différences de fonctionnement, liées au cadre législatif ou aux nécessités économiques de chaque type d'organisation. Nous resterons focalisée sur les pratiques de communication de ces différents types d'organisation, en tenant compte des moyens mis en œuvre, des modes de diffusion utilisées, des moyens intellectuels et de connaissance disponibles et de la durée de préparation d'une opération de communication. Nous allons repérer les spécificités des pratiques de chaque type d'organisation puis les points de convergence à partir desquelles nous effectuerons les analyses. Plutôt que l'exhaustivité des discours émanant d'organisations d'un type donné, ce travail d'enquête permettra ainsi d'approcher l'ample diversité des discours tenus par ces organisations concernant les préoccupations environnementales.

¹ BERNARD Françoise, « Constructivisme et sciences de l'organisation », *Communication & Langages*, n° 139, avril 2004, p. 39-40

La thèse s'articule ainsi en trois parties. La première partie est dédiée à la présentation de l'objet de la recherche, de son cadre théorique, de la démarche qui y est associée. Nous dessinerons l'« environnement » d'abord à travers les auteurs qui le disent, puis les organisations. Nous aborderons ainsi certains de ses aspects historiques, de l'évolution de la discipline scientifique de l'écologie à l'avènement du développement durable, en mettant l'accent sur la façon dont les préoccupations environnementales s'inscrivent dans la contestation du système économique propre aux sociétés occidentales. Cette dernière caractéristique nous conduira à utiliser l'analyse de discours pour déterminer des types de discours (chapitre 1). Nous présenterons ensuite les méthodes qualitatives utilisées dans l'ensemble de la thèse, en détaillant les caractéristiques des discours environmentalistes et des discours économiques. Le plan expérimental et les objets empiriques retenus, en fonction de cette caractéristique des préoccupations environnementales, seront alors indiqués (chapitre 2).

Dans une deuxième partie, nous tenterons de montrer comment trois organisations construisent les préoccupations environnementales au sein de leurs discours, afin de vérifier la première hypothèse. Tout d'abord, l'entreprise SITA France sera examinée, puis l'institution ADEME, et enfin, France Nature Environnement. Pour ces trois organisations, il s'agira d'identifier les types de discours présents.

Dans une troisième partie, nous présenterons l'étude de la Commission Locale d'Information et de Surveillance de Vert le Grand (Essonnes) dans le but d'y repérer l'articulation entre discours économiques et discours environmentalistes. Puis nous envisagerons le concept de *métarécit* et ses composantes : nous aborderons ce concept d'abord sous un angle théorique. La recherche sera focalisée ensuite sur des représentations sociales observées au sein de l'ensemble des corpus, en étudiant leurs propriétés narratives. Ces dernières seront alors considérées, ou non, comme correspondant à des composantes du *métarécit* environnemental.

Première partie

Présentation de l'objet et de la démarche

L'ordre de la démonstration : ordre de la découverte et ordre de l'exposition

Comme annoncé en introduction, nous avons choisi de ne pas présenter ci-dessous les éléments de notre démonstration selon le plan chronologique dans lequel ils ont été élaborés. Nous allons justifier ce choix, car il permet la compréhension des résultats. Nous nous inspirerons de René Descartes et de la tension bien repérée entre l'ordre des raisons et l'ordre d'exposition. Nous approfondirons cette analyse en nous appuyant sur le travail de Martial Guéroult.

Si l'ordre des éléments avancés importe dans une thèse, c'est parce qu'il s'agit de bâtir une démonstration. Même si cette démonstration ne s'apparente guère à une « géométrie », dans le cas présent, il convient de l'explicitier suffisamment :

« Enfin, on devra être capable d'expliquer pourquoi telle question est traitée avant ou après telle autre : par exemple, pourquoi le problème de l'erreur est traité après la preuve par les effets et avant la preuve ontologique ; (...). Problèmes mineurs, semble-t-il. En réalité, problèmes capitaux, car, dans une géométrie, comprendre la raison de l'ordre, c'est purement et simplement comprendre. »¹

Nous ne voulons pas que, de l'ordre apparent des éléments présentés ci-après, le lecteur déduise qu'ils ont ainsi été constitués les uns après les autres sur un plan chronologique. En effet, et cela est capital concernant le travail sur les discours environnementalistes, l'ordre de présentation de la thèse ne se confond pas avec l'ordre chronologique dans lequel les recherches ont été effectuées. L'ordre de l'exposition, de la présentation, de la démonstration en ce qui nous concerne, ne correspond pas à l'ordre de l'expérimentation, et l'ordre des connaissances des choses réelles ne se confond pas avec l'ordre des choses réelles. René Descartes déclare combien cet ordre de la démonstration est lié au travail nécessitant de connaître et de faire l'apprentissage d'un certain nombre de données, et au travail nécessitant la mise en place d'une logique de validation :

« L'ordre consiste en cela seulement, que les choses qui sont proposées les premières doivent être connues sans l'aide des suivantes, et que les suivantes doivent après être disposées de telle façon, qu'elles soient démontrées par les seules choses qui les précèdent. »²

¹ GUEROULT Martial, *Descartes selon l'ordre des raisons. I L'âme et Dieu*, Aubier Montaigne (Analyse et raisons), Paris, 1968, p. 21

² DESCARTES René, *Méditations métaphysiques*, Texte, traduction, Objections et Réponses présentés par Florence Khodoss, PUF (Quadrige), Paris, 2000 (1956) (1641), p. 174 (n° 261 – *Secondes Réponses*)

L'ordre de la démonstration peut alors prendre deux directions selon René Descartes : d'une part la voie de la synthèse, et d'autre part la voie analytique. René Descartes expose l'intérêt de la synthèse en montrant que celle-ci repose sur un enchaînement logique de propositions qui, par cette force de la logique, impose ses conclusions au lecteur. Martial Guéroult souligne l'idée qu'elle permet au lecteur de comprendre de façon immédiate un ensemble de données :

« La voie synthétique est donc surtout commode pour présenter l'ensemble des résultats déjà obtenus grâce à la méthode de découverte de façon que le lecteur puisse le « comprendre tout d'un coup ». »¹

Cependant, cette méthode possède une faiblesse, considère René Descartes, car elle occulte la possibilité pour le lecteur de s'appropriier les moyens de réitérer les opérations qui ont conduit au résultat présenté :

« mais elle ne donne pas comme l'autre [la méthode analytique] une entière satisfaction à l'esprit de ceux qui désirent d'apprendre, parce qu'elle n'enseigne pas la méthode par laquelle la chose a été inventée. »²

C'est pourquoi la voie choisie par le philosophe pour ses *Méditations* est celle de l'analyse. Il justifie ce choix par le fait qu'il veut que le lecteur puisse à la fois s'appropriier la méthode utilisée, et surtout la reproduire, c'est-à-dire la pratiquer à son tour, avec une certaine facilité :

« L'analyse montre la vraie voie par laquelle une chose a été méthodiquement inventée, et fait voir comme les effets dépendent des causes ; en sorte que si le lecteur la veut suivre et jeter les yeux soigneusement sur tout ce qu'elle contient, il n'entendra pas moins parfaitement la chose ainsi démontrée, et ne la rendra pas moins sienne que si lui-même l'avait inventée. »³

De ces deux ordres proposés par le philosophe, nous proposons une combinaison particulière : nous décidons d'utiliser successivement l'une et l'autre. La première partie de la thèse relèvera de l'ordre synthétique, et la seconde de l'ordre analytique.

Dans l'ordre synthétique, nous présenterons d'abord les types de discours recherchés et ensuite les organisations dans lesquelles ils sont construits. L'objectif est que le lecteur puisse immédiatement comprendre les enjeux de la recherche consistant à repérer les discours environnementalistes parmi les discours d'organisation. Cela implique de ne pas plonger dans un corpus sans avoir été guidé au préalable vers la direction retenue. Cela se traduit par le choix de présenter en premier lieu le travail sur les types de discours, qui s'est effectué cependant, chronologiquement, à partir de l'étude minutieuse des corpus

¹ GUÉROULT Martial, *Descartes selon l'ordre des raisons. I L'âme et Dieu*, Aubier Montaigne (Analyse et raisons), Paris, 1968, p. 23

² DESCARTES René, *Méditations métaphysiques*, Texte, traduction, Objections et Réponses présentés par Florence Khodoss, PUF (Quadrige), Paris, 2000 (1956) (1641), p. 175 (n° 265 – *Secondes Réponses*)

³ DESCARTES René, *Méditations métaphysiques*, Texte, traduction, Objections et Réponses présentés par Florence Khodoss, PUF (Quadrige), Paris, 2000 (1956) (1641), p. 175 (n° 263 – *Secondes Réponses*)

disponibles. Cette typologie a en effet beaucoup évolué dans le temps : les va-et-vient entre les éléments combinés pour former un type de discours et le corpus ont été nombreux. Elle a trouvé une forme finale (mais toujours provisoire en ce qui concerne la poursuite de nos recherches) dans la présentation qui en sera faite plus loin. Elle émane donc directement de nos observations. Cependant, pour déployer la démonstration, il est apparu plus cohérent de présenter ces observations dans un second temps. Nous indiquerons donc d'abord la typologie retenue et ensuite la façon dont chacune des organisations étudiées, et du dispositif de concertation retenu, participe à la construction de discours économiques ou de discours environnementalistes.

Dans l'ordre analytique, nous présenterons les éléments d'une manière plus proche de la façon dont ils ont été réellement constitués sur un plan chronologique, et d'une façon qui sera surtout plus aisément reproductible par le chercheur qui le souhaiterait. La nécessité de rendre plus proche du lecteur le travail effectué, plus facilement appropriable la méthode mise en œuvre s'explique par la plus grande originalité du travail mis en œuvre en troisième partie. Nous partirons en effet des représentations sociales mises au jour dans les corpus pour montrer comment elles possèdent des propriétés narratives et comment elles peuvent éventuellement constituer des composantes ou participer aux composantes d'un *métarécit*. Les composantes du *métarécit* auront été au préalable indiquées, mais le lecteur s'apercevra que ce n'est qu'après avoir pris connaissance du corpus et des données d'observation que ces composantes seront ensuite révisées.

Ceci étant dit, l'objet de cette première partie est de présenter la dimension conceptuelle de cette recherche. Nous allons examiner principalement la notion de discours, mais aussi celle de représentation sociale, et les liens entre ces deux éléments. Nous allons ensuite indiquer les choix méthodologiques et les méthodes d'investigation. Mais pour commencer, nous allons tout d'abord effectuer une première reconnaissance des préoccupations environnementales.

Chapitre 1

Discours économiques, discours environmentalistes

1. Approche théorique de l'« environnement »

Parmi les ouvrages portant sur la nature, l'écologie ou l'environnement, il est possible de distinguer une littérature scientifique, une plus militante et une autre encore relevant d'une posture esthétique. Notons que l'ensemble est foisonnant, ancien et international.

Tout d'abord, l'écologie naît dans les milieux scientifiques. Elle s'est en fait profilée tout au long du 19^e siècle à travers différentes sciences s'intéressant à la nature : géographie des plantes, géobiologie, biogéographie, biologie, zoologie, botanique, géobotanique, anthropologie physique, sociobiologie, bio éthologie, etc. Il est reconnu que le terme « oekologie » apparaît en 1866 sous la plume d'un disciple de Charles Darwin, Ernst Haeckel. Ce vocable renvoie à la science de l'habitat des êtres vivants :

« Par œkologie nous entendons la totalité de la *science des relations de l'organisme avec l'environnement*, comprenant, au sens large, toutes les « conditions d'existence ». »¹

Cette définition est relativement proche de celle d'aujourd'hui, puisqu'elle met déjà l'accent sur l'idée de « relation » entre les êtres vivants et leur milieu. Elle explicite aussi l'idée que les êtres vivants nécessitent un minimum de facteurs biologiques, physiques ou autres, pour perdurer, c'est-à-dire des conditions nécessaires à leur pérennité. L'idée d'interdépendance entre êtres vivants et milieu qui les abrite est perceptible.

A ses débuts, l'écologie emprunte des outils intellectuels et des concepts à différentes sciences comme la zoologie, la botanique, et toujours la biologie, et elle crée aussi ses

1 ACOT Pascal, *Histoire de l'écologie*, PUF (La politique éclatée), Paris, 1988, p. 44

propres notions. Selon l'historien Pascal Acot, aux termes « biome » (XIX^e siècle), « groupement végétal » (XIX^e siècle), « biocénose » (1877), « microcosme » (1887), « communauté » (XIX^e siècle), viennent s'ajouter les vocables « écologie agricole » (1920), « climax » (1916). La notion d'« écosystème », courante aujourd'hui, est proposée par Tansley en 1935 pour désigner l'unité écologique fondamentale ; l'usage de ce terme se généralise dès les années 1940 avec les travaux de l'américain Lindemann. L'« écologie » en tant que science nouvelle se détachera peu à peu de la biologie, que l'on peut considérer malgré tout comme son berceau originel.

La définition proposée par le scientifique belge Paul Duvigneaud¹, près de cent ans plus tard, en 1972, dans la *Synthèse écologique*, ajoute à celle de Ernst Haeckel l'étude de la « relation des êtres vivants entre eux ». A partir de là, l'écologie se développe en s'intéressant aux relations d'un ensemble d'espèces vivant sur le même territoire. La littérature scientifique concerne donc d'abord des ouvrages écrits par des spécialistes, biologistes et physiciens², géographes³, qui relatent les résultats de leurs expériences et de leurs observations.

L'histoire de l'écologie montre que cette science s'est très vite prêtée à la vulgarisation, au moment même où elle se profilait. Parce que c'est une discipline en prise directe avec le social. L'existence de différents types de littératures portant sur le sujet correspond à cela. Et selon la linguiste Pascaline Dury, ce mouvement de vulgarisation semble être une caractéristique de cette science :

« Son objet [celui de l'écologie] est donc discuté, encouragé, documenté, transmis, faisant de l'écologie une science ouverte à une vulgarisation de plus en plus systématique et de plus en plus rapide. »⁴.

Portée par des disciplines scientifiques variées, tout au long du XIX^e siècle comme au cours du XX^e siècle, l'écologie n'apparaît pas comme la propriété intellectuelle de tel ou tel groupe scientifique, et à ce titre elle ne constitue pas un savoir pleinement autonome :

« Pour l'écologie, les années 60 apparaissent comme le moment où la discipline étend son champ de recherche aux milieux anthropiques et aux phénomènes sociaux. »¹

¹ DUVIGNEAUD Paul, *La Synthèse écologique : populations, communautés, écosystèmes, biosphère, noosphère*, Doin Paris, 1984 (1974)

² DORST Jean, *Avant que Nature meure. Pour une écologie politique*, Delachaux & Niestlé, 6^e édition, Paris, 1978 (publié sous le patronage du Fonds Mondial pour la Nature (WWF) ; 1^{ère} édition 1964 ; DUVIGNEAUD Paul, *La Synthèse écologique : populations, communautés, écosystèmes, biosphère, noosphère*, Doin Paris, 1984 (1974) ; OSBORN Fairfield, *La planète au pillage*, Payot, Paris, 1949 (1948) ; GEDDES Patrick, *L'évolution des villes. Une introduction au mouvement de l'urbanisme et à l'étude de l'instruction civique*, Temenos, Paris 1994 (Angleterre - 1915) ; LOVELOCK James, *La Terre est un être vivant. L'hypothèse Gaïa*, Flammarion, 1993 (1979) ; ODUM (les frères Odum), *Fundamentals of ecology*, Saunders, Philadelphia, 1971 ; WILSON Edward O., *La Diversité de la vie*, Odile Jacob (Sciences), Paris, 1993 (1992 – trad. par Marcel Blanc)

³ MARSH George Perkins, *Man and Nature : Or, physical geography as modified by human action*, Belknap Press of Harvard University Press, 1965 (New York - 1864) ; les frères Elisé et Onésime Reclus en France à la fin du 19^e siècle

⁴ DURY Pascaline, « Etude comparative et diachronique des concepts *ecosytem* et *écosystème* », *Meta*, XLIV, 3, 1999

L'engouement pour l'écologie, c'est-à-dire une prise de conscience généralisée des enjeux environnementaux, provoque effectivement les conditions d'une extension de ce type. Mise au centre d'enjeux électoraux, de manifestations publiques, mais aussi de recours devant la justice, de reportages médiatiques, l'écologie est ainsi vite intégrée à l'espace public. Cette science suscite différents débats (l'énergie, le risque industriel, la santé...). Les vocables de l'écologie ont rempli les espaces de discours. Cette vulgarisation rapide fait qu'un vocable nouveau apparaissant dans le vocabulaire des scientifiques se transmet très vite dans les années qui suivent au grand public ; c'est le cas de termes comme « parasite », « environnement », « biosphère », « écosystème », mais aussi « effet de serre ». Au moment où l'environnement devient une préoccupation publique, il s'étend donc de son champ scientifique d'origine vers des organisations et acteurs sociopolitiques.

Le terme « écologiste » est d'ailleurs ambigu puisqu'il peut désigner à la fois des scientifiques ayant pour discipline l'écologie ou des militants politiques. Pour les distinguer, le terme « écologue » est usuellement employé pour désigner les scientifiques, le terme « écologiste » étant plutôt assimilé aux militants politiques. Le terme « environnementaliste » semble réservé aux scientifiques spécialisées en sciences humaines. L'existence de ces termes montre la propension de cette discipline à être assimilée par des champs dépassant une sphère scientifique précise.

L'une des principales caractéristiques de ce savoir est ainsi sa rapidité de diffusion au sein de différentes disciplines scientifiques puis de divers champs de la société. Cette extension est particulièrement visible à partir des années 1960, mouvement qui a été facilité à nos yeux par la multidisciplinarité originelle de cette science.

L'écologie concerne aussi des chercheurs en sciences humaines. En effet, certaines notions propres à l'écologie seront reprises en sciences humaines dès le début du XX^e siècle, notamment par Marcel MAUSS dans son *Essai sur les variations saisonnières des sociétés eskimo* (1904-1905). Vers 1920, l'anthropologie physique et l'anthropologie culturelle interrogent l'anthropocentrisme, en lien avec l'écologie. Plus tard, économistes², sociologues

¹ CHARVOLIN Florian, « L'invention de l'environnement en France (1960-71). Les pratiques documentaires d'agrégation à l'origine du Ministère de la protection de la nature et de l'environnement », Thèse de doctorat, Université Pierre Mendès-France de Grenoble et Ecole nationale supérieure des Mines de Paris, 1993, p. 485

² BERTOLINI Gérard, *Le minimalisme. Concept et pratiques d'éco-consommation*, Economica, 2000 ; GEORGESCU-ROEGEN Nicolas, *Demain la décroissance*, P. M. Favre, Lausanne, 1979 ; PASSET René, *L'Economie et le vivant*, Payot (Traces), Paris, 1979 ; SACHS Ignacy, *L'écodéveloppement. Stratégies de transition vers le XXI^e siècle*, Syros (Alternatives économiques), Paris, 1993 (1972)

et politistes¹, philosophes² ou historiens³, sans oublier plus récemment les spécialistes de la communication⁴, écrivent sur l'environnement. Les rapports entre nature et culture, l'homme et son milieu, la technique et la nature, mais aussi l'étendue des responsabilités humaines, l'organisation des activités humaines, leurs impacts directs ou indirects sur la nature, sont abordés.

Les centres d'intérêt de ces auteurs sont ainsi très divers. L'*Essai sur le mieux-vivre*, écrit au cours des années 1950 à 1970 par Bertrand de Jouvenel (réédité en 2002), permet de saisir la variété des préoccupations de ce type d'auteur. Cet ouvrage regroupe en effet différents articles tels que « L'économie politique de la gratuité », publié initialement en 1957, « Organisation du travail et aménagement de l'existence » en 1958, « L'homme et son travail » en 1960, « Mieux-vivre dans la société riche » en 1961, « Niveau de vie et volume de consommation » en 1964, etc. Bertrand de Jouvenel peut être considéré comme l'un des précurseurs de l'écologie politique en France, dont il a d'ailleurs proposé l'expression, le premier, en 1957. Il s'intéresse aussi bien à comprendre le marché et ses répercussions sur la nature que l'évolution du climat ou le temps de travail de l'homme.

Plus tard, l'ouvrage du philosophe allemand Hans Jonas va cependant plus loin dans la proposition de solutions pour adapter les activités humaines aux nécessités de la nature. Son retentissement fut d'ailleurs sans comparaison sur l'ensemble des pays occidentaux. Publié en 1979, le *Principe Responsabilité* propose de nouvelles modalités de l'action publique. L'« heuristique de la peur » qu'il met en avant consiste à utiliser l'argument de la peur pour justifier l'action d'un gouvernement. Cela semble nécessiter, et donc légitimer, des régimes politiques plus autoritaires que les démocraties actuelles. C'est pourquoi cet auteur est autant lu que critiqué, du fait de sa mise à distance des démocraties actuelles. D'une certaine façon, la mise en place du principe de précaution au sein des réglementations

¹ LASCOUMES Pierre, *L'Eco-pouvoir. Environnements et politiques*, La Découverte, Paris, 1995 ; LASCOUMES Pierre (dir.), *Instituer l'environnement. Vingt-cinq ans d'administration de l'environnement*, L'Harmattan (Logiques politiques), 1999 ; LASCOUMES Pierre, CALLON Michel, BARTHE Yannick, *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Seuil, Paris, 2001 ; LATOUR Bruno, *Politiques de la nature. Comment faire entrer les sciences en démocratie*, La Découverte, Armillaire, Paris, 1999

² BATESON Gregory, *Vers une écologie de l'esprit*, Seuil, Paris, 1997 ; BOURG Dominique (dir.), *La Nature en politique ou l'Enjeu philosophique de l'écologie*, L'Harmattan (Association Descartes), Paris, 1993 ; BOURG Dominique, *Nature et Technique. Essai sur l'idée du progrès*, Hatier, Paris, 1997 ; ELLUL Jacques, *La technique ou l'enjeu du siècle*, Armand Colin, Paris, 1999 (1954) ; JONAS Hans, *Le Principe responsabilité. Une éthique pour la civilisation technologique*, Cerf (Passages) (trad. par Jean Greisch), 1979 ; SERRES Michel, *Le contrat naturel*, Flammarion (Champs), Paris 1990

³ ACOT Pascal, *Histoire de l'écologie*, PUF (La politique éclatée), Paris, 1988 ; BOURG Dominique, *Les Scénarios de l'écologie. Débat avec Jean-Paul Deléage*, Hachette (Questions de société), Paris, 1996 ; DELÉAGE Jean-Paul, *Une histoire de l'écologie*, Seuil (Points Sciences), Paris, 2000 ; DROUIN Jean-Marc, *Réinventer la nature, l'écologie et son histoire*, Desclée de Brouwer, 1991 ; DORST Jean, *Avant que Nature meure*, Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, 1965 ; FERRY Luc, *Le Nouvel ordre écologique. L'arbre, l'animal et l'homme*, Grasset, Paris, 1992

⁴ ALMEIDA Nicole d', *L'Entreprise à responsabilité illimitée : la citoyenneté d'entreprise en questions*, Communication Innovation, 1996 ; LIBAERT Thierry, *La Communication verte : l'écologie au service de l'entreprise*, 1992 ; OGRIZEK Michel, *Communication et environnement*, Apogée (Eco Planet), Paris, 1993 ; SZYBOWICZ André, *Sponsoring et mécénat : l'exemple de l'environnement*, 1988 ; VIGNERON Jacques, FRANCISCO Laurence, *La communication environnementale*, Poche environnement (Economica), Paris, 1996

nationales et internationales repose sur les réflexions de Hans Jonas. Le philosophe expose en effet la nécessité d'agir, sur le plan politique, dans un contexte d'incertitude scientifique et de risque potentiel élevé pour la pérennité de l'espèce humaine, ou des éléments de la nature dont celle-ci dépend, directement ou non. Son influence est sans contexte sur le plan politique.

Plus récemment encore, et surtout en France, Dominique Bourg, par ses différents ouvrages, montre les limites de la technique¹, dans sa capacité à engendrer des désastres écologiques tout comme à les résorber. Pour ce faire, il fait aussi bien œuvre d'historien² que de philosophe³, relevant des cas précis de « réussite » sur le plan écologique, comme lorsqu'il détaille la « symbiose industrielle de Kalundborg » (Danemark), à propos de la mise en place de l'« écologie industrielle »⁴, mais aussi en participant à la reconnaissance du principe de précaution⁵.

Selon l'ensemble de ces auteurs scientifiques, l'« environnement » peut être entendu comme l'ensemble des caractéristiques physiques, chimiques et biologiques des écosystèmes plus ou moins modifiées par l'action de l'homme. Les sciences, physiques comme humaines, qui s'intéressent à l'environnement, étudient les impacts des activités humaines sur les plantes, les animaux et l'homme, aussi bien à l'échelle de l'individu ou de l'écosystème que de toute la biosphère. Selon François Ewald⁶, les « sciences de l'environnement » peuvent ainsi être distinguées de l'écologie qui étudie des milieux naturels ou peu modifiés, là où l'on peut en observer. Mais elles s'éloignent de l'« écologie » autrement que par l'objet auquel elles se rapportent; elles s'en distinguent aussi par la façon dont elles considèrent leur objet. L'intérêt des sciences humaines envers l'environnement est ainsi à l'origine de cette distinction entre « sciences de l'environnement » et écologie.

François Ewald souligne combien le vocable « environnement » renvoie à des questions dépassant le cadre ordinaire de la science, en abordant des problèmes d'ordre politique :

« Comme il n'y a pas d'« âme » du criminel sans l'expertise psychiatrique qui l'objective, expertise et environnement iraient de pair, l'environnement désignant un nouveau rapport de la société à elle-même sous le signe de la sécurité. Ainsi

¹ BOURG Dominique, *L'Homme-artifice Le sens de la technique*, Gallimard (Le débat), 1996

² BOURG Dominique, *Les Scénarios de l'écologie. Débat avec Jean-Paul Deléage*, Hachette (Questions de société), Paris, 1996

³ BOURG Dominique, *Nature et Technique. Essai sur l'idée du progrès*, Hatier, Paris, 1997

⁴ BOURG Dominique, « Le nouvel âge de l'écologie » in *Le Débat, L'écologie au-delà de l'utopie*, n° 113, janvier-février 2001 et aussi ERKMAN Suren, *Vers une écologie industrielle. Comment mettre en pratique le développement durable dans une société hyper-industrielle*, Charles Léopold Mayer (Document d'action et de réflexion pour le futur), Librairie FPH, 1998

⁵ BOURG Dominique, SCHLEGEL Jean-Louis, *Parer aux risques de demain. Le principe de précaution*, Seuil, Paris, 2001

⁶ EWALD François, « L'expertise, une illusion nécessaire », in KALAORA Bernard, THEYS Jacques, *La Terre outragée. Les experts sont formels*, Editions Autrement, série Sciences en société n° 1, 1992

l'environnement désignerait moins un objet ou une cible pour une intervention administrative qu'une nouvelle forme de rapport savoir-pouvoir. »¹

Les préoccupations environnementales posséderaient une dimension politique du fait de leur relation particulière au savoir. Le rapprochement entre « environnement » et réflexion sur l'organisation de la société, que nous considérons comme une réflexion politique en soi, semble faciliter son assimilation à la notion de « développement durable ». L'aspect sociopolitique des phénomènes auxquels renvoient ces deux vocables semble ainsi les rapprocher, sans pour autant qu'ils se confondent l'un avec l'autre. L'environnement se détacherait de l'écologie essentiellement du fait de sa dimension sociopolitique.

Se distinguant de ces ouvrages permettant de véritablement constituer un savoir écologique, environnemental, voire environnementaliste, la littérature militante² renvoie à des auteurs motivés avant tout par l'action. Protéger la nature, la conserver, par la création du Parc de Yellowstone en 1872 aux Etats-Unis, du Banff National Park en 1885 au Canada, par différentes conférences dont la Conférence internationale pour la protection des phoques en 1883 à Paris, ou bien la conférence internationale pour la protection de la nature en 1913 à Paris, témoignent d'une attitude patrimoniale, conservatrice, au cours des décennies du XX^e siècle. Les militants écologistes de cette littérature sont marqués par ces événements qui ont permis de commencer à toucher le grand public, à le sensibiliser aux préoccupations environnementales. Cette sensibilisation fut plus massive à partir des années 1960 avec la publication du *Printemps silencieux* notamment, par Rachel Carson (journaliste et biologiste américaine). Cet ouvrage rapidement traduit connut un profond retentissement au niveau international, comme ceux de Barry Commoner. Selon Jean Dorst, c'est le moment de mettre en lumière les précurseurs de la cause environnementale : « la terre tout entière se trouvait au pillage vers la fin du XIX^e siècle » et il indique que « quelques hommes clairvoyants prirent conscience de la gravité de la situation. (...) C'est à eux que l'on doit la survie de la nature sauvage jusqu'à ce jour sur une fraction du globe. »³

C'est le temps de la « crise environnementale », terme qui s'installe ainsi dans les années 1960 et perdure aujourd'hui. Des atteintes précises à l'environnement servent de support

¹ EWALD François, *ibidem*, p. 207

² LEOPOLD Aldo, *Almanach d'un comté des sables*, Aubier Montaigne (Litterature Cla), 2001 (rééd. 1947 rééd. – préf. LE CLEZIO J.M.G.) ; CARSON Rachel, *Printemps silencieux*, PLON, Paris, 1963 (Silent Spring, 1962) ; COMMONER Barry, *Quelle terre laisserons-nous à nos enfants ?*, Seuil, Paris, 1963 ; COMMONER Barry, *L'Encerclement*, Seuil, Paris, 1972 (1971- trad.) ; DUBOS René, WARD Barbara, *Nous n'avons plus de terre*, Denoël, Paris, 1972 ; DUMONT René, *L'utopie ou la mort*, Seuil, Paris, 1973 ; MAMOU-MANI Chantal et Alain, *La vie en vert. Le mariage de l'économie et de l'écologie*, Payot, Paris, 1992 ; NAESS Arne, « The Shallow and the deep, long-range ecology movement. A summary », *Inquiry*, n° 16, 1973 ; NAESS Arne, *Ecology, community and lifestyle. Outline of an ecosophy*, Cambridge University Press, 2003 (trad.) ; WAECHTER Antoine, *Dessine-moi une planète*, Albin Michel, Paris, 1991, etc.

³ DORST Jean, *Avant que Nature meure. Pour une écologie politique*, Delachaux & Niestlé, 6e édition, Paris, 1978 (publié sous le patronage du Fonds Mondial pour la Nature (WWF)) (1964), p. 135

aux militants qui veulent forcer les consciences à prendre en compte la dimension de la protection de l'environnement. Le rôle des scientifiques apparaît comme essentiel, avec les experts, relayés en partie par les médias. Aux premiers moments de cette supposée prise de conscience, les journaux de la presse environnementale sont d'ailleurs nettement plus nombreux qu'aujourd'hui. La « crise environnementale » aurait provoqué elle-même l'éveil des consciences à la nécessité d'œuvrer en faveur de l'environnement. La « crise environnementale » renvoie à une prise de conscience des limites de la croissance économique.

Parmi ces militants, des figures plus ou moins radicales émergent, comme celles de Aldo Leopold en premier lieu, au début du XX^e siècle. Aldo Leopold est un conservateur Nord-Américain. Forestier reconnu sur le plan scientifique, il peut être considéré comme le véritable père fondateur de la « deep ecology », c'est-à-dire l'écologie fondamentaliste. Son ouvrage, *L'Almanach d'un comté des sables*, publié en 1949, véritable succès aux Etats-Unis, présente dans l'essai intitulé *Ethique de la terre* la profession de foi de l'auteur à travers l'idée de « communauté biotique ». Arne Naess prolonge cette réflexion en partie en forgeant l'expression « deep ecology » en 1973 (cf article indiqué en note ci-dessus). Philosophe reconnu en Norvège, Arne Naess est professeur émérite de l'Université de Oslo¹. Auteur d'une trentaine d'ouvrages, il propose le concept d'écosophie pour désigner l'expérience individuelle de mise au jour des liens de l'homme avec la nature. Dans *Ecology, community and lifestyle*, il qualifie sa propre expérience de « ecosophy T », en lien avec le nom du lieu où fut réalisée cette prise de conscience. L'action qu'il promeut est radicale concernant la place de l'homme sur la planète, qu'il n'est pas loin de considérer comme un « gêneur », pour ne pas dire un « parasite ».

Même s'ils relèvent de la littérature militante, ces ouvrages s'inspirent néanmoins d'études scientifiques pour la plupart. Comme le souligne Dominique Bourg à propos de la littérature scientifique dans les *Scénarios de l'écologie*, les genres se mélangent :

« Les acteurs de l'écologie militante, les écologistes, prennent autant appui sur une réflexion touchant les valeurs que sur des connaissances scientifiques. (...) Quant aux chercheurs, les écologues, ils se nourrissent également de valeurs et peuvent militer dans un mouvement politique ou dans une association de protection de la nature. »²

Nous en donnons aussi comme exemple l'ouvrage élaboré par Paul Duvigneaud, la *Synthèse écologique*, qui possède des accents militants au sein de sa préface³. Il n'en reste pas moins que, certains ouvrages militants, en particulier ceux élaborés par Arne Naess,

¹ Informations obtenues sur le site officiel de l'Université de Oslo : www.sum.uio.no/staff/arnena/ (consulté le 14 août 2006)

² BOURG Dominique, *Les Scénarios de l'écologie. Débat avec Jean-Paul Deléage*, Hachette (Questions de société), Paris, 1996, p. 11

³ « Il faut, ..., développer une nouvelle morale, la *morale écologique*, basée sur la connaissance de soi et sur celle des rapports de l'homme avec son environnement. » (DUVIGNEAUD Paul, *La Synthèse écologique*, Doin Paris, 1984 (1980), préface à la deuxième édition).

présentent une interprétation très particulière des données scientifiques, notamment sur la capacité de la planète à nourrir ses habitants.

La littérature esthétique, artistique, plus connue, sera moins détaillée ici. Elle renvoie à tout le mouvement romantique qui s'est focalisé sur la nature dès la fin du dix-huitième siècle en Europe, en particulier en Allemagne, mais aussi aux Etats-Unis. Différentes œuvres artistiques en témoignent, présentée ici sans souci de chronologie ou de classement thématique : le musicien Richard Wagner, les écrivains Rousseau, Johann Wolfgang von Goethe, Walter Benjamin, Henry David Thoreau¹, le théâtre allemand de plein air où la forêt constitue un décor mythique, mais aussi le théâtre de Bussang² en France, la peinture de Edouard Manet, du Douanier Rousseau, etc.. La puissance de la nature est source d'inspiration, plus que sa fragilité. Sa capacité à nourrir l'homme, à lui donner ses forces est ainsi chantée. C'est pour laisser l'homme en jouir qu'il faudrait la protéger. Le sentiment esthétique se nourrit de la nature, et conduit au désir de la garder, la conserver, afin de permettre la poursuite de ce sentiment.

Ce sentiment esthétique n'est pas à négliger car il est à l'origine de la création d'un des tous premiers parcs naturels en France. En effet, l'une des premières réserves naturelles officielles fut constituée d'une partie de la forêt de Fontainebleau (624 ha). Cette partie de la forêt fut en fait réquisitionnée par l'école de peinture de Barbizon par le décret du 13 août 1861. Ce territoire avait reçu le statut de « série artistique », dédié à l'art, la nature apparaissant comme un « monument naturel » selon l'expression de Alexandre de Humboldt. La constitution du premier parc naturel au monde aux Etats-Unis (Yellowstone en 1872) répond aussi à ce mouvement. Pascal Acot en conclut cependant que les premières actions de protection de la nature furent le fait de gestionnaires, plus que de véritables écologistes, avec une visée autre que la protection de la nature. Ne sachant comment préserver l'équilibre entre activités humaines et nature, les hommes créent des sanctuaires, pour abriter des reliques. Selon l'auteur, cette action est très loin d'une attitude active, elle est fondamentalement conservatrice. Cette attitude conservatrice, liée à un sentiment esthétique, perdure aujourd'hui au sein de différentes associations écologiques, à travers notamment ce que l'on appelle le « syndrome NIMBY¹ ».

Ce rapide panorama des auteurs s'intéressant de près ou de loin à la nature et à l'environnement, selon qu'ils seraient scientifiques, militants ou artistes, ne doit pas faire

1 THOREAU Henry David, *Walden ou la vie dans les bois*, Gallimard (L'Imaginaire), Paris, 1990 (1854)

2 Fondé en 1895, le théâtre du Peuple, à Bussang (Vosges), est un édifice construit entièrement en bois et ouvrant sur une scène ouverte ayant pour décor la montagne environnante.

oublier que le simple fait d'y consacrer un ouvrage peut être considéré comme du militantisme. Toute production écrite sur le sujet participe en effet à la progression de l'intérêt que le public peut lui manifester. Plus une littérature est abondante et plus elle entraîne de lecteurs potentiels. Nous voulons souligner surtout le fait que ces littératures se croisent et se nourrissent les unes les autres.

A la suite de Dominique Bourg, nous tenons aussi à souligner le fait que l'écologie, même si elle s'est effectivement propagée massivement au cours des années 1970, en particulier en France, ne commence pas avec la naissance des premiers partis politiques dits écologistes. Comme nous l'avons montré, elle est née dès le milieu du XIX^e siècle. A ce titre, les partis politiques écologiques n'ont fait que recueillir un héritage antérieur.

Deux points vont maintenant retenir notre attention : la façon dont l'environnement s'est construit et ensuite ses rapports avec l'économie. Nous indiquerons enfin dans un troisième temps comment les organisations ont participé à sa construction.

1.1 « L'environnement » comme construit social

Née en 1866, l'écologie ne peut plus souffrir d'être considérée comme une mode passagère de la fin du XX^e siècle. Nous avons bien montré qu'elle fut construite progressivement par différents champs de savoir et d'opinion, scientifiques, militants et/ ou artistes, puis politiques. Sa proximité avec le terme « environnement » confère à ce dernier une réelle profondeur historique également. Concernant l'avènement du terme « environnement » en France, il nous semble donc important d'ouvrir une discussion sur sa diffusion. On peut en effet opposer deux positions : d'une part la pensée commune expliquant que la prise de conscience de l'environnement s'est effectuée à partir d'un certain nombre d'événements ; d'autre part l'idée que l'environnement est un construit social. Nous allons développer ces deux positions.

Tout d'abord, la première position nous invite à considérer qu'un ensemble de facteurs se conjugue des années 1960 jusqu'aux années 1980 pour imposer l'environnement comme préoccupation publique : marées noires successives (Amoco Cadiz, Exxon Valdès, Torrey Canyon, Erika, etc.), accidents nucléaires de Three Miles Island en 1973, puis de Tchernobyl en 1986 sont décrites à ce titre comme de véritables sonnettes d'alarme. Cette conscience aiguë des atteintes négatives de l'homme envers son environnement avait grandi suite aux atteintes environnementales par les pesticides et l'épuisement de certains lacs dénoncées

1 NIMBY : Not In My Back Yard (c'est-à-dire « pas sur mes plates-bandes », traduction libre)

par Rachel Carson¹ et Barry Commoner², sur le territoire des Etats-Unis. Les militants utilisent chaque catastrophe comme autant d'événements médiatiques. Cela donne à penser que le phénomène empirique dénoncé crée l'événement. Entend-on parler de la pollution des mers en-dehors des marées noires ? de la pollution des sols en-dehors d'un empoisonnement fortuit ? de la pollution des voitures en-dehors des pics de pollution en ville ? etc.. Les acteurs semblent ainsi s'effacer devant le phénomène lui-même. L'environnement s'imposerait par sa gravité même sur la scène publique.

Mais par ailleurs, la diffusion même du terme « environnement » plaide en faveur d'une vision moins positiviste.

Observons d'abord que le vocable « environnement » figure dans des textes français depuis le XV^e siècle. Il renvoie à ce qui entoure. Il ne s'agit ni particulièrement de la nature, encore moins de l'homme. Cette acception perdure dans les expressions suivantes : environnement informatique, environnement social, environnement politique. Il s'agit de désigner un tableau, un cadre, dans lequel prend place un objet.

Puis le terme « environnement » aurait été réinventé par le mouvement du Pop Art Américain selon la philosophe Michelle Durand :

« Selon l'Encyclopédia universalis, l'« environnement » est un mot emprunté au Pop Art américain : en 1959 « le jeu de l'environnement consistait à réunir des objets d'usage courant, voire des déchets, dont l'agglomération constitue l'œuvre d'art ». (...) Tout peut devenir environnement. Cependant, ces objets ne le deviennent vraiment (et c'est la deuxième nuance) que par la conscience : ces objets sont des symboles. (...) Une structure de béton symbolise les rapports de la vie quotidienne et de l'urbanisme. »³

L'imprécision, la plasticité du terme, sa capacité à se dire partout, sa dimension symbolique, expliquent son succès artistique. En corollaire, on peut penser que cela explique aussi sa mauvaise presse auprès des milieux scientifiques. Ce terme est marqué par un univers culturel assez étranger aux sciences de la nature. L'« environnement » va ainsi s'étendre d'abord au monde de l'architecture, jusqu'à intégrer le secteur du design aujourd'hui :

« Le mot devient courant en français dans son sens architectural dans les années 1966-1967 et notamment avec la « plate-forme revendicative » de l'Ecole des Beaux-Arts de Paris qui réclament une faculté de l'environnement, rappelant les beaux-arts à leur fonction sociale. »¹

Dans un premier temps, il se déploie donc naturellement au sein des sphères liées au monde de l'art : beaux-arts, architecture, design. Soulignons que le terme accompagne une vision sociale de l'art. Mais, dans l'acception qui le rend synonyme du substantif « nature », il

1 CARSON Rachel, *Printemps silencieux*, PLON, 1963 (Silent Spring, 1962)

2 COMMONER Barry, *L'Encerclement*, Seuil, Paris, 1972 (trad. 1971)

3 DURAND Michelle, « Pour une épistémologie de la notion de qualité de la vie », *Philosophica* n° 26, 1980, p. 104-105

apparaît seulement en France au milieu des années 1960. Le terme « environnement » apparaît ainsi pour la première fois en 1961 dans le dictionnaire Larousse et en 1969 dans le dictionnaire Robert, dans cette acception précise. En 1970, on peut considérer que deux signifiants sont proposés pour un même signifié, dont un est tiré de l'anglais : « milieu » et « environnement ». Le signifiant « environnement » était la francisation du terme anglais "environment". Le vocable français « milieu »² lui était alors largement préféré. Le philosophe Georges Canguilhem a d'ailleurs beaucoup œuvré à l'épanouissement du terme « milieu », et ce, dès les années 1950. Les spécialistes de l'environnement, les géographes particulièrement, employaient aussi le vocable « milieu » qui leur semblait plus adapté, possédant une connotation pleinement scientifique.

Florian Charvolin³ a montré combien le travail de Louis Armand, académicien en 1964, qui a œuvré au sein de l'Académie Française pour faire entrer cet anglicisme dans la langue française (ce vocable était alors considéré comme un terme américain inconvenant en français), a permis son succès. Polytechnicien également, écrivain scientifique engagé (*Plaidoyer pour l'avenir*, écrit avec Michel Drancourt en 1961 et *Le Pari européen* avec Michel Drancourt encore en 1969 ; *Simple propos* en 1968 ; *Leçons de choses* en 1973), Louis Armand est mandaté officiellement par le Premier ministre pour travailler à l'élaboration de la forme d'un futur ministère consacré aux questions d'environnement. Il est alors entouré de personnalités, également mandatées par les autorités gouvernementales françaises pour la création d'une autorité environnementale française, proches de la culture anglo-saxonne sur ce sujet. En effet, un voyage effectué aux Etats-Unis au cours d'une mission affectée aux problèmes d'écologie donnera un certain nombre de direction, dont le choix du vocable « environnement » entre autre. Tourné vers le monde anglo-saxon et sa façon de concevoir l'environnement, l'usage de cet anglicisme ne le gênait pas.

« Le mot environnement que l'on utilise dès le XV^e siècle n'a pas de naissance datée ; toutefois, on se rappellera de son émergence internationale dans les années 1970 et du rôle de Louis Armand pour son adoption en France. »⁴

Suite à son travail d'influence, le premier ministère français dévolu aux préoccupations environnementales s'appellera tout d'abord le Ministère de la protection de la nature et de l'environnement, le terme « environnement » apparaissant après le terme « nature », suite à un certain nombre de débats. Ces discussions ont porté sur le choix entre « environnement » et « milieu », mais également sur le choix entre « environnement » et « nuisance ». Mais le

1 DURAND Michelle, « Pour une épistémologie de la notion de qualité de la vie », *Philosophica* n° 26, 1980, p. 106

2 cf. CANGUILLEM Georges, *La Connaissance de la vie*, Hachette, Paris, 1952.

3 CHARVOLIN Florian, « L'invention de l'environnement en France (1960-71). Les pratiques documentaires d'agrégation à l'origine du Ministère de la protection de la nature et de l'environnement », Thèse de doctorat, Université Pierre Mendès-France de Grenoble et Ecole nationale supérieure des Mines de Paris, 1993, p. 391

4 ANTOINE Serge, VILMORIN Jean-Baptiste de, YANA André, *Ecrits francophones et environnement 1548-1900*, Préface de KANE Cheikh Amidou, Editions Entente (Les cahiers de l'écologie), Paris, 1991, p. 23

Ministère a failli simplement être un ministère de la nature. Le fait que le terme « environnement » ait été retenu pour le dénommer démontre son succès et le prolongera. Si les acteurs de mai 1968 promeuvent et tentent d'instaurer une société différente au travers d'expériences multiples (retour à la nature dans le Larzac en particulier), Jacques Chaban-Delmas, Premier ministre en place en 1969, annonce l'avènement d'une « nouvelle société ». Ce projet d'une « nouvelle société » s'accommode d'innovations sociales mais aussi linguistiques, comme le vocable « environnement », dont l'origine anglo-saxonne reflète l'avant-gardisme. Les questions d'environnement seront inscrites directement dans ce projet de « nouvelle société ». Cependant, ce terme apparaîtra et disparaîtra au gré des nouvelles appellations du ministère.

D'autres termes usités dans les milieux anglo-saxons, et en lien avec les préoccupations environnementales, comme l'expression « crise environnementale », développée par les auteurs américains Rachel Carson et Barry Commoner, se développeront aussi en France. Aujourd'hui, le terme « environnement » se décline dans tous les secteurs de la vie de la société, il fait partie du langage courant ; son anglicisme originel n'est absolument plus perceptible.

Le fait même qu'un terme ait été délibérément choisi pour ses connotations précises, d'une part avant-gardiste (car américain), et d'autre part capable de dépasser le monde scientifique et d'intégrer le politique, plaide en faveur d'une vision des préoccupations environnementales comme construit social. C'est pourquoi il nous semble nécessaire de considérer le terme « environnement » et les discours qui s'y rapportent selon une posture constructiviste, comme nous l'avons indiqué en introduction. A ce titre, nous ne considérons pas les préoccupations environnementales, ni les termes ni les discours qui y sont liées, comme des phénomènes imposés par une dimension physique évidente (marées noires, pollutions de toutes sortes, extinction d'espèces).

Selon le sociologue - politiste Florian Charvolin¹, la prise de conscience envers les préoccupations environnementales repose ainsi sur l'« invention de l'environnement », pour reprendre le titre de sa thèse. Ce dernier adopte une posture franche sur ce sujet :

« La précession de l'événement physique sur l'événement public a manifestement un sens pour les acteurs de l'époque. (...) Plutôt que d'écarter les énoncés insistants des archives, il fallait leur rendre raison, c'est-à-dire restaurer les raisons qui motivaient leur propos sans pour autant les paraphraser. (...) En partant de la construction de la socio-nature dans les relations continues entre autorités publiques et instances scientifiques, les deux premières parties de la thèse ont mis à jour la production progressive de

1 CHARVOLIN Florian, L'invention de l'environnement en France (1960-71). Les pratiques documentaires d'agrégation à l'origine du Ministère de la protection de la nature et de l'environnement, Thèse de doctorat, Université Pierre Mendès-France de Grenoble et Ecole nationale supérieure des Mines de Paris, 1993, p.481

dissymétries entre événements physiques et publics et l'installation performative d'une prise de conscience. »¹

La prise de conscience de l'environnement évoquée par l'auteur correspond ainsi à une prise de conscience politique, qui conduit à la promulgation d'une nouvelle institution, le premier ministère consacré à l'environnement. Cette volonté politique est liée au processus de légitimation du ministère, dont l'existence sous différentes formes, fera l'objet de débats au sein des gouvernements successifs. Elle impose alors l'environnement comme préoccupation publique. A ce titre, et selon Florian Charvolin, la promulgation du ministère par les autorités politiques possède un fort aspect performatif. Pour autant, des phénomènes physiques significatifs se sont effectivement produits antérieurement à ces différentes actions ayant mené à ce que l'auteur qualifie d'« événement public ». Nous ne discutons pas de la véracité de ces faits. Mais nous avançons que la manière dont ils ont été relatés, et suivis d'effet, compte autant que le phénomène lui-même, revêtant d'une dimension performative ce qui est dit. C'est pourquoi l'« environnement » est considéré, ici, comme un construit social.

1.2 « Environnement » et économie

En introduction, nous avons annoncé que nous retiendrons des préoccupations environnementales la tension qu'elles présentent envers l'économie. Nous justifions ci-dessous cet angle de vue consistant à proposer un contraste, plus qu'une opposition, entre discours économiques et discours environnementaux. Rappelons que nous ne nions pas pour autant le fait que les préoccupations environnementales puissent être également observées au sein de discours politiques, scientifiques, religieux ou autres. Mais la plupart des ouvrages des auteurs présentés ci-dessus proposent un examen des rapports entre écologie et économie, de Bertrand de Jouvenel à Pascal Acot en passant par Jean Dorst jusqu'à Dominique Bourg.

En effet, au sein de la variété des littératures portant sur l'environnement, nous avons décelé un point commun important pour la recherche. Il s'agit de la présence récurrente de critiques envers le mode de vie des sociétés occidentales. Plus précisément, nombreux sont les auteurs à proposer une critique du système économique, plus ou moins explicite, plus ou moins détaillée. Cela concerne davantage la littérature scientifique et la littérature militante que la littérature artistique. En voulant indiquer ce qu'est l'écologie ou comment appliquer ses principes, nombreux sont les auteurs à effectuer parallèlement un examen, plus ou

¹ CHARVOLIN Florian (1993), p.482

moins approfondi, plus ou moins précis, du système économique actuel. En effet, comme le souligne Dominique Bourg,

« Les difficultés écologiques et économiques sont en réalité inséparables, elles constituent une seule et même crise, celle de l'idéologie économique. »¹

Le regard scientifique sur les impacts des activités humaines conduit à interroger l'organisation des sociétés humaines, essentiellement sur le plan économique. Les phénomènes sociaux qui affectent les milieux naturels, les différents écosystèmes, sont quasi systématiquement liés à des modes de production. La dénonciation de l'industrialisation à outrance, de la croissance en général, réflexions récurrentes dans les littératures évoquées ci-dessus, en témoignent. La réflexion sur l'écologie induit ainsi un regard sur l'économie, mais aussi sur le politique. L'avènement du terme « environnement » s'inscrit d'ailleurs dans cet élargissement de l'écologie à des objets sociaux propres aux sciences humaines. Nous considérons que cela a sans nul doute contribué à faciliter l'appropriation des termes « écologie » et « environnement » par des acteurs non inscrits dans le cercle scientifique : écrivains, journalistes d'abord, hommes politiques ensuite, professionnels aussi qui ont créé le secteur d'activités de l'environnement.

Selon Dominique Bourg, cette propension de la pensée environnementale à s'intéresser à l'économie peut être considérée comme s'inscrivant dans une véritable critique de « l'idéologie économique » :

« Il y a bien plutôt un socle commun à toute réflexion écologiste, à savoir le refus de l'« idéologie économique », au sens donné à cette expression par l'anthropologue Louis Dumont. Or, ce refus peut être total aussi bien que partiel et modulable. »²

Tout d'abord, indiquons ce que signifie la notion d'« idéologie économique » développée par Louis Dumont³. Ce que nous retiendrons est que l'« idéologie économique » repose fondamentalement sur la conception de l'individualisme⁴ élaborée par ce même auteur. Selon lui, l'individualisme, en Occident, prend ses racines très anciennement dans les fondements mêmes du christianisme, du fait de la relation interpersonnelle nouvelle qui s'établit désormais entre l'individu et le divin. Cela permet de distinguer deux types de société dans le monde, les sociétés individualistes occidentales et les autres dites « holistes » :

¹ BOURG Dominique, *Les Scénarios de l'écologie. Débat avec Jean-Paul Deléage*, Hachette (Questions de société), Paris, 1996, p. 10

² BOURG Dominique, *Les Scénarios de l'écologie. Débat avec Jean-Paul Deléage*, Hachette (Questions de société), Paris, 1996, p. 13

³ DUMONT Louis, *Homo aequalis, I. Genèse et épanouissement de l'idéologie économique*, Gallimard (Bibliothèque des sciences humaines), Paris, 1985

⁴ DUMONT Louis, *Essais sur l'individualisme. Une perspective anthropologique, sur l'idéologie moderne*, Seuil (Esprit), Paris, 1983

« d'un côté, le sujet *empirique* parlant, pensant et voulant, soit l'échantillon de l'espèce humaine, tel qu'on le rencontre dans toutes les sociétés, de l'autre l'être *moral* indépendant, autonome, et par suite essentiellement non social, qui porte nos valeurs suprêmes et se rencontre en premier lieu dans notre idéologie moderne de l'homme et de la société. De ce point de vue, il y a deux sortes de sociétés. Là où l'individu est la valeur suprême je parle d'*individualisme* ; dans le cas opposé, où la valeur se trouve dans la société comme un tout, je parle de *holisme* »¹

L'« idéologie économique » s'inscrit dans le mouvement individualiste caractéristique des sociétés occidentales. L'idéologie est à prendre ici dans son sens sociologique, et non péjoratif pour le sens commun ; par idéologie, il faut entendre un système de pensée lié à des valeurs et orientant les activités humaines sur le plan sociopolitique. Plus précisément, indiquons ce que Dominique Bourg entend par « idéologie économique » :

« L'idéologie économique désigne la conception de la société qui est à l'origine et au fondement des sociétés occidentales, industrielles et moderne. Selon cette idéologie, *l'ordre civil repose sur les droits des individus, lesquels sont principalement perçus comme des producteurs. Le cycle des activités économiques, celui de la production, des échanges et de la consommation, est alors réputé indépendant tant vis-à-vis de la nature que des autres dimensions de la société.* Autrement dit, l'idéologie économique affirme les valeurs de l'individu et de la production et pose le principe de l'autonomie de la sphère des activités économiques. »²

L'« idéologie économique » renvoie aux fondements mêmes des sociétés occidentales, à la dynamique très spécifique qui les anime. Les personnes y possèdent des droits en tant qu'individu, et sont principalement considérées à travers leurs activités de production. C'est pourquoi l'économie y acquiert une place centrale, et indépendante, autant de la nature que de la politique, de la culture ou encore de la famille. Cela n'est pas sans rappeler le constat de l'anthropologue Karl Polanyi. Ce dernier considère que les sociétés occidentales sont effectivement caractérisées par une séparation entre activités économiques et autres activités des sociétés humaines, phénomène qu'il qualifie de « désencastrement économique ». Dominique Bourg souligne que cela a surtout pour conséquence de séparer les activités humaines du monde qui les abrite : nature et activités de production sont conçues comme indépendantes l'une de l'autre.

L'individualisme, en étant diffusé largement, a conduit à détacher l'homme du monde animal, à affirmer son indépendance, en même temps que sa supériorité, en tant qu'espèce, et ainsi à considérer ses propres activités comme autonomes du monde minéral, végétal et animal qui les accueille. Cela contredit bien l'idée d'interdépendance, d'abord entre les espèces et le monde minéral, chimique et climatique qui les entoure, puis entre les espèces elles-mêmes, présente dans les définitions de l'écologie qui se sont succédées, comme nous

¹ DUMONT Louis, *Essais sur l'individualisme. Une perspective anthropologique, sur l'idéologie moderne*, Seuil (Esprit), Paris, 1983, p. 34-35

² BOURG Dominique, *Les Scénarios de l'écologie. Débat avec Jean-Paul Deléage*, Hachette (Questions de société), Paris, 1996, p. 13-14

l'avons indiqué précédemment. Dominique Bourg considère en effet que l'économie a longtemps été perçue comme une sphère d'activité sans lien de dépendance avec la nature :

« Enfin le dernier volet de l'idéologie économique revient à affirmer l'autonomie de l'économie vis-à-vis de la nature elle-même. Pour les économistes classiques, les ressources naturelles sont réputées surabondantes ou inépuisables ; plus généralement, la nature apparaît comme *inaltérable, indestructible et impérissable*. (...) La nature est donc économiquement neutre. Les économistes néoclassiques ne remettront pas en cause ce présupposé de neutralité. »¹

Et même, l'auteur ajoute,

« Devenue étrangère à la sphère des activités humaines, la nature apparaît finalement comme la simple pourvoyeuse des moyens nécessaires à la réalisation des fins humaines : elle n'est plus que le décor, juridiquement appropriable et techniquement exploitable, des actions humaines. Penser ensemble nature et société est devenu quasi impossible. »²

L'économie est ainsi le lieu de la technique, de la culture, de l'humain, considéré comme détaché de la nature. Les activités humaines ne sont pas conçues comme productrices d'effets, de conséquences, néfastes ou non d'ailleurs, sur la nature. Elles semblent se dérouler parallèlement au développement du monde naturel, sans interférence notable. Les prélèvements effectués tant en eau qu'en air, lumière, ou autres ressources naturelles, sont considérées comme insignifiants. Ces prélèvements semblent sans conséquence particulière, excepté sur l'homme dont ils contribuent à permettre l'alimentation, le confort, la protection, les déplacements, etc..

Dominique Bourg indique que l'écologie s'inscrit, avec les différentes tendances qui s'y rattachent, et avec les divers auteurs qui ont pu penser la nature, au sein de la crise de ce mode de pensée :

« Or, le cadre que nous venons de décrire, à l'intérieur duquel se sont depuis plusieurs siècles déployés les grands mouvements de pensée qui ont animé nos sociétés, est entré en crise. De cette crise s'inspirent les différents courants de la pensée écologiste. »³

Dominique Bourg considère donc la crise de « l'idéologie économique » comme creuset de la pensée environnementale. Les rapports entre économie et environnement sont ainsi particulièrement étroits. Cela nous conduit alors à privilégier un examen plus approfondi des relations entre discours économiques et discours environnementaux, observer dans quelle mesure ils se confondent ou se distinguent l'un de l'autre. Ce choix nous semble d'autant plus fécond que d'autres auteurs l'indiquent également. Dominique Bourg n'est en effet pas le seul à décrire ce rapport particulier entre écologie et économie comme central pour comprendre les fondements de la pensée sur l'environnement.

¹ BOURG Dominique, *Les Scénarios de l'écologie. Débat avec Jean-Paul Deléage*, Hachette (Questions de société), Paris, 1996, p. 17

² Ibidem, p. 22

³ Ibidem, p. 23

Comme Pascal Acot le laisse entendre en décrivant les grandes tendances des mouvements écologistes en France, les rapports entre économie et environnement sont fondamentalement antagonistes dans les premiers temps des mouvements écologiques. En effet, la naissance de ces mouvements prend racine pour la plupart dans la dénonciation de débordements économiques, et ce dès la fin du XIX^e siècle : recherche du profit, logique de marché impitoyable, croissance aveugle sont décrits comme autant de maux. L'usage d'une technologie toujours plus poussée et loin de la nature, les transformations réalisées par l'homme apparaissant comme allant vers du toujours plus artificiel, fait peur¹. Le « désenchantement » du monde décrit par Max Weber s'applique aussi au fait que les rapports entre homme et nature semblent de plus soumis à un impératif d'exploitation maximale. Indiquons que les premières conférences et sociétés de défense d'animaux en voie de disparition sont nées à la fin du XIX^e siècle et au tout début du XX^e siècle (Conférence internationale pour la protection des phoques en 1883 à Paris, création de la Ligue pour la Protection des Oiseaux en 1912, Conférence internationale pour la protection de la nature en 1913 à Paris). Ces mouvements condamnent implicitement le fait que les activités humaines, marquées par le développement industriel, puissent entraîner l'extinction de certaines espèces animales ou végétales.

Jean Dorst souligne l'œuvre de George Perkins Marsh² qui est pour lui un véritable visionnaire car consacrant l'idée de limite des ressources naturelles, et ce, dès 1864. George Perkins Marsh pose ainsi les limites des capacités d'exploitation de la nature à des fins productives. Plus tard, et entre autres, Bertrand de Jouvenel s'interroge sur les rapports entre environnement et économie à travers différents articles publiés dans *Arcadie : Essais sur le mieux-vivre* : « Recherche et Développement » (publié en 1965) et notamment celui figurant en annexe intitulé « Les économistes et l'environnement » (publié initialement en 1971).

Mais des spécialistes de l'économie vont aussi se pencher sur ces questions. Citons Ignacy Sachs, qui propose le nouveau terme « éco développement » en 1972. Repris quelques temps par les instances internationales, ce nouveau modèle de développement économique pose la compatibilité entre équité sociale et prudence écologique, équité basée sur la satisfaction des besoins plutôt que sur une augmentation incontrôlée de l'offre. Cette idée propose la réconciliation entre développement humain et environnement ; elle affirme la nécessité de remettre en cause les modes de développement du Nord et du Sud, modèles

1 Le design, dont les liens sont par ailleurs très étroits avec les préoccupations environnementales, est né sur les mêmes fondements critiques concernant le fonctionnement de l'industrie : la création d'objets à la chaîne, et destinés aux hommes, est vue comme quasiment déshumanisante (cf. FABRE Julie, « Le design : de l'esthétique à l'éthique. Cette notion, en pleine définition, est-elle amenée à jouer un rôle dans la communication institutionnelle ? », Master 2 en Sciences de l'Information et de la Communication, Université Paris 4 Sorbonne, CELSA, 2005)

2 MARSH George Perkins, *The Earth as modified by human action*, IndyPublish.com, 2005 (1864)

considérés comme conduisant à la pauvreté et à des dégradations environnementales. Si la notion d'« éco développement » est cependant rapidement évincée du vocabulaire des institutions internationales, l'idée d'un développement qui ne soit pas uniquement guidé par des considérations économiques mais également par des exigences sociales et écologiques va poursuivre son chemin.

René Passet figure ensuite parmi les économistes de renom questionnant de très près les rapports entre nature et environnement. En forgeant la notion de « bioéconomie » dans les années 1970, il est d'ailleurs surtout conduit à redéfinir « l'économique ». La science économique, notamment celle axée sur la notion pure de la croissance, considérée comme liée au marché, s'attacherait selon l'auteur essentiellement à des choses inanimées, alors que le monde est vivant. La notion de développement est au cœur de cette nouvelle approche d'une science qui aurait pu se penser comme la plus exacte des sciences humaines. Le calcul économique s'accompagne désormais d'appréciations sur des notions profondément subjectives replaçant la science économique dans une perspective profondément humaniste. René Passet défend ainsi l'idée que la science économique ne doit pas être isolée des autres sciences humaines mais travailler de concert avec elles, parce que les objets de la science économique sont eux-mêmes immergés dans du non-économique, comme dans la nature et dans le monde vivant en général :

« Alors l'économique, loin de pouvoir être pensé en soi et pour soi, doit être reconsidéré en fonction de son insertion dans un ensemble de mécanismes qu'il ne saurait bouleverser sans se détruire lui-même. »¹

L'attitude économiste consistant à dissocier les activités de production du monde dans lequel elles sont effectuées a donc montré ses limites selon l'auteur. En cela, René Passet peut être considéré comme contribuant à la crise de « l'idéologie économique ».

Selon d'autres encore, l'écologie oblige à penser de façon toujours plus large les relations de l'homme avec son environnement, ce qui oblige à intégrer, combiner, adapter plusieurs disciplines traditionnellement distinctes. Joël de Rosnay, avec la publication du *Macroscope* notamment, s'inscrit dans ce mouvement :

« Il s'agit tout d'abord de communiquer un « savoir minimum » en écologie, économie et biologie. Disciplines qui nous forcent aujourd'hui à modifier nos modes de pensée. »²

Michel Ogrizek montre que pour d'autres tenants de l'environnement, il y a surtout tentative de concilier écologie et économie, plus qu'à les opposer. C'est toute la complexité de l'expression « développement durable » qui se construit alors :

¹ PASSET René, *L'Economique et le vivant*, Payot (Traces), Paris, 1979, p.13

² *Le Macroscope. Vers une vision globale* Seuil (Points Civilisation), Paris, 1975, p. 19

« Sur fond de libéralisme économique intangible et de refus de toute réglementation dirigiste, les avocats du « développement durable » affirment non seulement qu'il n'y a pas incompatibilité entre économie et écologie, mais qu'il y a, en plus, convergence. Dans ce cadre, le discours économique libéral s'approprie le discours écologique. Ce n'est pas ici une simple tentative de « réconciliation » entre intérêts économiques et intérêts écologiques, mais la mise en évidence axiomatique d'une véritable relation sine qua non. »¹

Michel Ogrizek insiste sur la capacité du « développement durable » à intégrer des dimensions non économiques comme l'écologie par exemple. Considérée comme un point de vue spécifique sur la société humaine, le « développement durable » est replacé dans le cadre d'une réflexion globale sur l'homme. La notion de « développement », et a fortiori la notion de « développement durable », permettent de considérer ensemble relations économiques et rapports sociaux, dans une perspective politique au sens fort, c'est-à-dire la gestion de la cité. La science économique est donc bel et bien ouverte à d'autres dimensions que celles qui fondent le cœur de son savoir, en particulier à travers l'avènement de l'expression « développement durable », lorsqu'elle s'intéresse à l'écologie, à l'environnement ou à la nature.

Plus simplement, la croissance est dénoncée comme le dispositif central de production des pollutions pour les tenants de l'environnement. Le système économique étant basé sur la croissance, tout le système est remis en cause par cette dénonciation. Le pendant à cela est que cette remise en cause est perçue comme émanant d'une volonté rétrograde ; l'image d'un retour au passé, d'un retour en arrière, d'un refus de la modernité, est alors associée aux discours environnementaux alors que bien souvent l'innovation technologique a aussi accompagné ce type de critique (la pile à combustible par exemple ou les panneaux solaires). Les discours sur le progrès et le développement, englobant le bien-être des populations, tend à faire reconnaître les critiques environnementales comme des refus du bien-être, du confort, de la modernité.

Dominique Bourg, considérant l'écologie inscrite au sein de la crise de l'« idéologie économique », au sens explicité ci-dessus, permet d'éclaircir des situations qui semblent bien enchevêtrées. Nous avons montré qu'il n'était pas le seul à observer ensemble économie et écologie, ou à les articuler selon des liens particuliers, d'opposition comme de complémentarité. Nous en retenons que toute pensée qui s'intéresse à l'écologie, à la nature et à l'environnement, intéresse donc l'économie en tant que critique fondamentale des systèmes de production occidentaux. Par critique, nous ne voulons pas dire opposition systématique. Bien au contraire, nous renvoyons aussi bien aux réflexions, voire aux simples

1 OGRIZEK Michel, *Communication et environnement*, ED. Apogée, Eco Planet, 1993, p.10

interrogations, qu'aux programmes de réforme. Par critique, nous entendons ainsi souligner les capacités de relecture de l'économie actuelle déployées par la pensée environnementaliste en général. C'est pourquoi nous allons nous centrer sur les rapports entre économie et environnement à travers l'étude des discours économiques et des discours environnementaux. Nous présenterons plus loin l'étude de ces deux types de discours. Cela explique le choix de mobiliser une typologie de discours à deux termes, et non sur trois ou quatre, comme nous aurions pu le faire en y adjoignant également discours scientifiques, discours politiques, ou d'autres encore. Il nous paraît en effet judicieux de nous focaliser sur cette dimension essentielle, ancienne et dynamique des rapports entre économie et environnement.

1.3 « Environnement » et organisations

Nous allons pouvoir maintenant montrer comment environnement et économie sont articulés par différentes organisations qui tendent à les opposer, les faire cohabiter, ou même, à les concilier. L'expression « développement durable » s'inscrit tout particulièrement au cœur de ce mouvement. Son élaboration permet de rendre visible les principaux acteurs environnementaux. Nous allons donc nous attarder maintenant sur cette expression.

Tout d'abord, indiquons qu'un premier rapport de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), publié en 1951, avait proposé vigoureusement d'entamer une réflexion sur les « rapprochements à opérer entre économie et écologie ». Nous considérons ce document comme précurseur des réflexions à venir sur le « développement durable » étant donné l'influence réelle de cette organisation. L'UICN est née à Fontainebleau en 1948 à l'initiative de l'Unesco, de la France et de la Suisse. Elle prend le nom d'Union mondiale pour la nature (World Conservation Union) en 1956, mais conserve ses anciens sigles (UICN en français et IUCN en anglais). L'UICN regroupe un certain nombre d'associations internationales spécialisées dans la protection de la nature et de l'environnement (dont France Nature Environnement), des sociétés scientifiques, ainsi que des institutions¹. En 1980, l'UICN, le WWF et le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), en partenariat avec l'Unesco et la FAO, élaborent la « Stratégie mondiale de la conservation ». L'expression « développement durable »² apparaît pour la première fois au sein du *Rapport sur la Stratégie Mondiale de la Conservation*³.

¹ En France, le Conservatoire du littoral, l'Institut de recherche pour le développement, l'Office national des forêts, ainsi que le ministère de l'Environnement et celui de l'Agriculture, sont membres de l'UICN.

² En fait il s'agit du vocable anglais « sustainable » qui pourrait se traduire également par « viable », avec l'idée sous entendue d'un long terme

³ BOURG Dominique, *Quel avenir pour le développement durable ?*, Le Pommier (Les petites pommes du savoir), 2002

Parallèlement à cela, en 1972, le *Rapport Meadows*, intitulé *Our Common future*, émanant du Club de Rome (paru en 1972), traduit en français sous le titre *Halte à la croissance*, marque une importante étape dans la réflexion sur les rapports entre économie et environnement. Il porte en effet sur les limites de la croissance économique. Le Club de Rome regroupe des entreprises et des associations professionnelles. Le *Rapport Meadows* a suscité d'importants débats, sa notoriété fut très étendue. Ce document développe l'idée que la croissance de la population et des niveaux de vie butera à terme sur la rareté des ressources naturelles de base (énergie, eau, sols). Mais plutôt que de récuser la croissance en tant que telle, le rapport pose la nécessité d'assurer les conditions d'une croissance permettant d'assurer la préservation de l'environnement.

Entre temps, la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement humain, qui a lieu à Stockholm en 1972, inaugure la réflexion au niveau étatique et internationale sur les liens entre protection de l'environnement et développement humain. La Conférence des Nations Unies sur l'Environnement humain discute abondamment les liens entre environnement et développement. La plupart des ministères européens consacrés à l'environnement seront créés dans le cadre de la préparation ou de la mise en œuvre des principes décidés pendant cette Conférence internationale. C'est au sein de cette dynamique institutionnelle que l'expression « développement durable » fait véritablement date, en 1987, quand elle est étayée au sein du *Rapport Bruntland* émis par la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement, ou Commission Bruntland.

L'expression « développement durable » sera diffusée ensuite très largement, suite au Sommet de la terre de 1992, à Rio de Janeiro. Précisons que l'essor de l'expression « développement durable » suit un mouvement qui part des instances internationales vers les Etats, des Etats vers leurs structures internes. La rencontre internationale de 1992 a été suivie de diverses conférences internationales qui ont approfondi et développé l'Agenda 21 établi à Rio de Janeiro. Soulignons que peu d'entre elles paraissent renvoyer à des questions de protection de la nature à proprement parler : droits de l'homme, problèmes économiques, égalité homme-femmes, éducation, dont une, celle de Beijing en 1995, est consacrée exclusivement à la question des femmes.

Indiquons enfin le dernier Sommet de Développement durable qui eut lieu à Johannesburg en septembre 2002. Pour l'une des toutes premières fois, les entreprises internationales sont invitées par les Nations Unies à se joindre aux débats qui animent la scène internationale (on dénombrera 60 000 participants). C'est l'occasion pour différentes entreprises de déclarer leur engagement envers le développement durable (Shell, ou SUEZ par exemple). Différents types d'organisations s'associent également à cette inscription dans le « développement

« durable » : institutions (Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, Ademe, collectivités, etc.) et associations (WWF, FNE, Orée, ORSE, etc.). Les professions de foi des entreprises ne sont pas toujours bien perçues par les mouvements associatifs également invités.

Un autre acteur, plus difficile à cerner, émerge également, petit à petit, sur les scènes locales, nationales et internationales. Il s'agit de « l'opinion publique », qui prend conscience de l'existence de pollutions dépassant les frontières à travers certains événements relayés par la presse tels que l'explosion de Tchernobyl en 1986, des dérèglements globaux, comme le fameux « trou » dans la couche d'ozone, les pluies acides, la désertification, l'effet de serre, la déforestation, etc... Son poids grandissant permet de faire mûrir l'exigence d'une solidarité planétaire en matière d'environnement. L'opinion publique est ainsi régulièrement interrogée sur sa sensibilité au développement durable. En 2002, une enquête¹ réalisée par l'Institut Français de l'Environnement (IFEN), intégrant ses propres items au sein de la vaste enquête permanente réalisée par le Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des Conditions de vie (CREDOC), nous conduit à constater que le « développement durable » demeure une notion encore mal connue des Français. La définition officielle figurant dans le *Rapport Bruntland* est citée par 33% des interviewés. Mais 31% associent ensuite le « développement durable » à plus de croissance économique et de création d'emplois, abusé sans doute par le terme « développement » commentent les analystes de l'IFEN. Puis 18% pensent que le « développement durable » renvoie à un rééquilibrage des relations Nord Sud. Enfin, 8% le considèrent comme un mode de développement moins polluant et plus économe des ressources naturelles. Puis 6% pensent qu'il s'agit d'un encouragement à produire moins et consommer moins. Le « développement durable » recouvre ainsi un large spectre allant d'une tendance pro économique à une tendance anti économique. Les analystes concluent à « la polysémie de la notion même de développement durable », observant ces divergences au sein même de la population identifiée comme très sensible à l'environnement.

Mais arrêtons-nous sur l'expression « sustainable development » et revenons aux rapports entre environnement et économie. Successivement traduite en français par « développement soutenable » puis « développement durable » ou « développement viable », sa définition² la plus commune est la suivante :

¹ « Les Français et l'environnement : opinions et attitudes au début 2002 », *Etudes et Travaux*, n° 39, IFEN, 2002

² AIM Olivier, « Le développement durable : éléments d'analyse sur la plasticité d'un concept », CELSA, GRIPIC, Université Paris IV Sorbonne, Juin 2004

« un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. »¹

L'esprit du rapport Bruntland² est essentiellement orienté vers l'amélioration des relations Nord – Sud. La notion de « développement durable » apparaît comme l'un des moyens de mise en œuvre de cette amélioration. Dans le rapport Bruntland, si cette notion renvoie à une solidarité dite verticale entre les différentes générations, elle renvoie tout aussi sûrement à une solidarité horizontale entre les différents pays de la planète. Rappelons que déjà le terme « développement » servait à dire une partie des relations Nord-Sud. En effet, ce vocable fut utilisé pour établir un classement entre les pays dans le monde : pays développés, pays en voie de développement, pays les moins avancés, etc.. Il nous semble que la différence avec la notion de « développement durable » tient dans l'aspect normatif de cette nouvelle expression ; le « développement durable » dit ce que doivent être les relations Nord Sud, et pas seulement ce qu'elles sont, ce qui se rajoute au fait qu'il dise également ce que doit être un bon développement. Selon nous, l'expression « développement durable » contient donc indéniablement une forte dimension normative, comme le souligne l'économiste Jean-Paul Maréchal :

« Une telle notion, au contenu normatif et éthique évident, vise à créer les conditions d'une double solidarité : « horizontale » à l'égard des plus démunis du moment et « verticale » entre les générations. »³

Cela nous conduit à affirmer que le « développement durable » est bien aux prises avec « l'idéologie économique », dans sa dimension purement économique mais aussi politique, tout comme l'écologie et l'environnement. En effet, l'idée de solidarité, contenue dans cette expression, renvoie aussi bien à la notion d'individualisme présent dans « l'idéologie économique », en la dénonçant dans une certaine mesure, qu'à l'idée d'interdépendance portée par l'écologie. L'expression « développement durable » est présentée comme un point de convergence entre économie et environnement. C'est aussi en cela que le développement durable s'inscrit dans la crise de « l'idéologie économique » : il se présente finalement comme une des solutions possibles à cette crise. C'est ce qui lui confère sans doute sa dimension utopique, revendiquée⁴, ou dénoncée⁵. Cela inscrit fondamentalement l'expression « développement durable » comme un des termes forts de la crise de « l'idéologie économique ». C'est à ce titre que nous serons particulièrement attentif à son observation au sein des corpus, à la façon dont les organisations s'en saisissent.

¹ *Notre avenir à tous*, La Commission mondiale sur l'environnement et le développement, Fleuve, Montréal, 1988

² AIM Olivier, « Le développement durable : éléments d'analyse sur la plasticité d'un concept », CELSA, GRIPIC, Université Paris IV Sorbonne, Juin 2004

³ MARÉCHAL Jean-Paul, *Humaniser l'économie*, Desclée de Brouwer (Sociologie économique), 2000, p. 137

⁴ DUCROUX Anne-Marie, *Les nouveaux Utopistes du développement durable*, Autrement (Mutations n° 216), Paris, 2003 (2002)

⁵ SLIM Assen, *Le développement durable*, Le Cavalier bleu (Idées reçues. Economie & société, n° 86), Paris, 2004

Remarquons aussi que la notion de « développement durable » est fréquemment associée à la notion de « gouvernance », ou « bonne gouvernance » suivant les textes. Cette tendance à lier « développement durable » et « gouvernance » émane de différents textes comme de celui du travail préparatoire du Ministère français de l'environnement au dernier Sommet du Développement Durable de Johannesburg (septembre 2002) où il est mentionné que :

« Le développement durable repose en fait sur une nouvelle forme de gouvernance, où la mobilisation et la participation de tous les acteurs de la société civile aux processus de décision doit prendre le pas sur le simple échange d'informations. Le développement durable entend promouvoir la démocratie participative et rénover l'approche citoyenne. L'accès à l'information, et la transparence en sont des pré-requis. »¹

L'association des expressions « développement durable » et « gouvernance » semble ainsi fort loin d'une visée purement environnementale. Toutes deux se conjuguent effet pour penser différemment les activités économiques, de façon relativement pragmatique, mais les posant néanmoins sur le plan politique. Du fait de ses aspects normatifs, la notion de développement durable paraît ainsi autant tenir du discours politique que du discours de la science économique. La notion de « développement durable » se présente comme l'encouragement aux actions humaines accompagnant naturellement une démocratie responsable.

Cette caractéristique politico économique du « développement durable » est visible à travers les organisations qui le construisent ou s'en réclament. Depuis le début des années 1990, on peut remarquer que le « développement durable » a donné lieu à un certain nombre de mesures et de protocoles au niveau international. L'injonction normative liée à l'expression « développement durable » est ainsi visible dans des textes qui la concrétisent. De grandes multinationales ont ainsi dû s'adapter à ces nouvelles lois concernant la protection de la couche d'ozone, la réduction de l'effet de serre, la diminution des pollutions par le gaz CO₂, etc.. Des institutions internationales puis nationales ont été créées pour permettre la concrétisation des objectifs de « développement durable » : conférence nationale du développement durable en France, différents collectifs consacrés à la mise en œuvre de l'agenda 21 dans le monde, Global Reporting Initiative, etc. Ce mouvement est comparable et s'inscrit à la suite des créations d'organisations spécifiques à l'environnement au cours des années soixante-dix (création de la plupart des ministères européens consacrés à l'environnement). Le « développement durable » donne lieu à des formes spécifiques de la

¹ « Historique du développement durable », Sommet mondial sur le développement durable, 2002, Ministère des Affaires étrangères, Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, dossier d'information sur Johannesburg ; il s'agit d'un document électronique en format PDF recueilli sur le site du Ministère de l'Environnement en septembre 2002.

vie politique locale et internationale : des organisations spécifiques lui sont consacrées. Aujourd'hui, la plupart des organisations qui le doivent ont choisi de présenter un *Rapport Environnement* intitulé *Rapport de développement durable*. Des chartes de développement durable sont signées (Charte de développement durable de 7 entreprises publiques en 1999, déclaration de Monoprix, Shell, Sita, etc.). Ce terme, « creux » ou « trop complexe », « pas clair », « terme à la mode », « bla bla », selon certaines des personnes que nous avons interviewées (voir retranscription des entretiens en annexe 1), apparaît comme le lieu possible d'un consensus sur l'attitude à adopter et les actions à mener vis-à-vis de l'environnement.

Différents acteurs de l'environnement émergent ainsi : il s'agit principalement de trois types d'organisation. En effet, se dessinent d'abord des associations (incluant des scientifiques), puis quasi simultanément des institutions, principalement à travers des Etats, et des entreprises. Les rapports entre économie et environnement sont ainsi rendus visibles par les différents types d'organisations qui investissent les préoccupations environnementales : des associations (France Nature Environnement, les Amis de la Terre), des entreprises (Rhône Poulenc, Rhodia), des institutions (Ministère de Protection de la Nature et de l'Environnement, Agence Française de la Maîtrise de l'Energie). L'opinion publique est également présente, ainsi que les médias qui l'informent en relayant catastrophes, ou événements suscités par les acteurs de l'environnement. Les médias sont aussi acteurs de l'environnement. Des partis politiques naissent (le parti fondé par René Dumont notamment en vue des élections présidentielles de 1974), mais aussi des dispositifs de concertation (les premières Commissions Locales d'Information naissent en effet au milieu des années 1970). L'ensemble des pôles de la sphère économique sont ainsi mobilisés par l'environnement : économie marchande, économie non-marchande, et économie non-monétaire.

Bilan

Cette recherche sera focalisée ainsi sur trois grands types d'organisation considérés comme principaux « créateurs » de discours environnementaux, à travers l'élaboration d'expressions nouvelles comme celle de « développement durable » par exemple : les entreprises, les institutions et les associations. Nous observerons comment ces dernières construisent préoccupations environnementales et « développement durable » en articulant environnement et économie au sein de leurs discours. La multiplicité des notions recouvertes par l'« environnement » tout comme par le « développement durable » les rapproche également. Nous considérons que « environnement » et « développement durable »

possèdent la même capacité à concerner à la fois des dimensions physiques, (l'eau, la terre, l'air, etc.), et des dimensions sociales (démocratie, rapports Nord-Sud, bien-être). « Environnement » et « développement durable » sont ainsi élaborées par toutes sortes d'organisations. Ces dernières entretiennent des liens plus ou moins affirmés avec l'un ou l'autre des multiples référents auxquels renvoient « environnement » et « développement durable ».

2. Approche de l'« environnement » par l'analyse du discours

Consciente de la complexité des préoccupations environnementales et des acteurs, nous considérerons les discours comme des processus dynamiques protéiformes. Nous allons d'abord indiquer comment nous allons étudier ces discours, nous inscrivant dans un champ d'étude que certains considèrent comme une véritable discipline¹, l'analyse du discours. Rappelons que la problématique concerne **la façon dont l'objet « environnement » est construit par les organisations**. Comme l'indique Simone Bonnafous, il nous faut alors analyser les discours au sein desquels elles élaborent cet objet :

« Comprendre le social suppose, entre autres de comprendre les « logiques d'acteurs » et comprendre les « logiques d'acteurs » suppose de savoir analyser leurs productions discursives. »²

Il nous faut donc d'abord bien préciser ce que nous entendons par discours, et ensuite comment nous allons approcher plus précisément les discours des organisations à l'étude. Nous allons définir ensuite ce que nous entendons par discours économique puis nous envisagerons la possibilité d'un type de discours donnant naissance à des discours environnementaux spécifiques, les discours environnementalistes, comme avancé en première hypothèse. Cela nous permettra d'évaluer la proposition consistant à considérer que les discours environnementalistes sont construits parallèlement aux discours économiques. Cela fait suite au fait que environnement et économie sont liés ainsi que nous l'avons soutenu plus haut.

Cette analyse de discours précède l'analyse narratologique qui portera sur les termes mis au jour par cette première étape. Ces deux temps d'analyse sont nécessairement successifs et s'emboîtent l'un dans l'autre. Nous allons présenter cette première étape puis les résultats

¹ « L'existence même d'une discipline comme l'analyse du discours constitue un phénomène qui n'est pas anodin : pour la première fois dans l'histoire, la *totalité* des énoncés d'une société, appréhendée dans la multiplicité de leurs genres, est appelée à devenir objet d'étude. » CHARAUDEAU Patrick, MAINGUENEAU Dominique, *Dictionnaire d'analyse du discours*, Seuil, 2002, p. 45

² BONNAFOUS Simone, « L'analyse du discours » in OLIVESI Stéphane (dir.), *Sciences de l'information et de la communication. Objets, savoirs, discipline*, PUG (La communication en plus), Grenoble, 2006 p. 218

qu'elle a permis de bâtir (en deuxième partie de thèse). La deuxième analyse sera présentée en troisième partie de thèse et sera immédiatement suivie de ses résultats.

Dans le cadre de cette recherche, l'analyse de discours s'inscrit dans une approche qualitative des discours d'organisation, même si nous savons que l'analyse de discours peut engager aussi bien une démarche quantitative que qualitative. Acceptant la subjectivité inhérente à cette démarche¹, c'est celle que nous avons choisie afin de rester le plus près possible des textes étudiés.

L'analyse de discours est pratiquée en sciences humaines pour faire émerger au sein d'énoncés linguistiques, écrits ou oraux, textes, discours, ou récits, des éléments de compréhension non perceptibles par une simple lecture. La plupart des disciplines en sciences humaines sont amenées à étudier des discours. Ces derniers subissent ainsi différents examens : observation matérielle du texte, découpage en différentes catégories grammaticales (morphologie), recherche des occurrences (lexicographie, lexicométrie), comparaison avec d'autres textes (intertextualité), etc.. Les résultats obtenus sont généralement mis en rapport avec d'autres données, extérieures au texte, et le plus souvent en lien avec d'autres disciplines : histoire, politique, philosophie, sociologie sont mobilisées pour l'interprétation des résultats. Nous considérons donc que l'analyse de discours s'inscrit forcément dans l'interdisciplinarité. Simone Bonnafous précise :

« L'analyse du discours qui, en France, s'était surtout développée au carrefour des sciences du langage, de l'histoire et de la philosophie, se trouve ainsi placée dans une interdisciplinarité nouvelle, en relation avec la sociologie, mais aussi les sciences politiques, les sciences de l'information et de la communication, la psychologie, voire le management et la gestion... »²

C'est en cela que l'analyse de discours constitue « une discipline carrefour » pour reprendre l'expression des auteurs du *Dictionnaire d'analyse du discours*. Sans aller jusqu'à prétendre nous inscrire dans l'analyse du discours en tant que discipline, il est manifeste que nous

¹ « L'idéal d'un modèle universel exploitable sur tout type de textes et échappant à la subjectivité interprétative nous apparaît bien évidemment hors d'atteinte, mais cette analyse à deux voix pointe que cette quête n'est finalement pas primordiale. Pas primordiale dans le sens où sans modèle pré-établi – mais avec des fondements théoriques proches – nous sommes parvenues à des résultats et des hypothèses comparables. La question de l'objectivité du traitement ne semble dès lors, comme le souligne Pêcheux (1981 : 6), relever que du fantasme. Notre démarche démontre que l'objectivité de la statistique dans cette intrication des études quantitatives et des études qualitatives, des études globales et des études locales, s'avère très mince sans pour autant accroître excessivement et dangereusement – c'est-à-dire au point de provoquer des divergences analytiques notables – la part de l'intuition. Des fréquences et spécificités, un genre discursif et ses conditions de production / interprétation, un savoir social, économique ou politique et des indices linguistiques divers paraissent constituer un tout cohérent (et constitutif ?) suffisant pour comprendre le fonctionnement du matériau discursif. Chacun de ces éléments se complète, se révèle l'un et l'autre pour guider, de façon plus ou moins univoque, le travail d'interprétation inférentiel qui en ce sens ne relève pas, contrairement aux dires de Tournier (1996) de la simple ou seule « curiosité-compétence » du linguiste. » GARRIC Nathalie, LÉGLISE Isabelle, « La place du corpus, de l'analyste, du logiciel : Exemple d'une analyse de discours patronal à deux voix », in WILLIAMS G. (dir.), *La Linguistique de corpus*, Presses universitaires de Rennes (Rivages linguistiques), Rennes, 2005

² BONNAFOUS Simone, « L'analyse du discours » in OLIVESI Stéphane (dir.), *Sciences de l'information et de la communication. Objets, savoirs, discipline*, PUG (La communication en plus), Grenoble, 2006 p. 218

donnerons une grande prépondérance au discours au sein de cette recherche, en l'ancrant dans une interdisciplinarité que nous revendiquons.

2.1 Qu'est qu'un discours d'organisation ?

Nous allons maintenant nous interroger sur ce qu'est un discours, puis plus spécifiquement un discours d'organisation.

Discours

Le terme discours appartient au langage commun et à ce titre nécessite des précautions dans son emploi dans un cadre scientifique. Historiquement, il semble expliciter l'opposition langue / parole indiquée par Ferdinand de Saussure. Matériellement, un discours correspond à un ensemble de phrases (il est surtout « transphrastique ») perceptible par les sens humains. Il prend ainsi place au sein de l'ensemble plus vaste formé par une langue donnée. Dans ce cadre, le discours relève de la parole en tant que constituant un usage spécifique de la langue dans une situation donnée par des énonciateurs précis.

Selon une définition large, le discours correspond à tout énoncé linguistique, oral ou écrit, privé ou public, formel ou informel, accompagné ou non d'images, de photos, de gestes non langagiers, émis en un moment et en un lieu donnés, par des personnes identifiées. A ce titre, de nombreux énoncés linguistiques relèvent ainsi de l'ordre du discours. Nous posons cependant que discours et énoncé linguistique ne se confondent pas, c'est-à-dire que tout énoncé n'est pas discours. Le discours renvoie aux énoncés situés et dont les énonciateurs sont identifiés. A titre d'exemple, le discours renvoie aussi bien à un discours politique, une interview à la télévision, une intervention lors d'un colloque scientifique, une conversation ordinaire. Une personne, une organisation, une entité peut être émettrice de discours. Différentes situations donnent lieu à la production de discours. Le contenu même du discours, son énonciateur mais aussi la situation d'énonciation varient considérablement.

Dominique Maingueneau¹ propose une définition plus précise. Selon l'auteur, le discours correspond à un énoncé qui est regardé dans sa dimension interactive, son pouvoir d'action sur autrui, son inscription dans une situation d'énonciation (un sujet énonciateur, un allocataire, un moment, un lieu déterminés).

Ce qui nous intéresse ici est que le discours dont il est question correspond toujours au discours émis par une entité identifiée. Ce n'est pas l'énoncé en soi qui est considéré, mais

1 MAINGUENEAU Dominique, *Eléments de linguistique pour le texte littéraire*, Bordas, 1986

l'énoncé en tant que produit par un énonciateur identifié. L'énoncé est considéré dans sa dimension sociologique : les qualités propres à l'énonciateur sont mises en lien avec le discours qu'il produit, ainsi que celles du destinataire du discours. Le discours apparaît à ce titre comme un énoncé particulier du fait de ses liens manifestes avec l'interaction à l'œuvre entre des entités distinctes. Le discours permet de considérer **l'énoncé en tant que lieu d'enjeux** entre les énonciateurs en présence.

« Parler, ce n'est pas seulement transmettre des informations décrivant le monde, c'est aussi *effectuer des actes* soumis à des règles et dont la visée est de modifier la situation, les comportements ou les croyances du destinataire. »¹

Enfin, la situation d'énonciation est aussi mise en avant. Dans cette optique, le chercheur s'intéresse à **l'énoncé en tant que produit en un lieu et en un temps donnés.** Le cadre de l'énonciation pèse donc aussi sur l'étude de l'énoncé lui-même.

Yves Jeanneret approfondit cette dimension du discours en soulignant combien des représentations sociales apparaissent au sein des discours pour figurer l'énonciateur tout comme le destinataire de l'énonciation :

« le couple émetteur-récepteur est, en quelque sorte, construit au sein du discours autant qu'il lui préexiste. Tout discours, en même temps qu'il propose des représentations du monde, par exemple, s'il est descriptif, dessine la double figure de celui qui l'énonce et de celui qui le reçoit. Les représentations de l'énonciateur, tel qu'il se met en scène dans le discours, et du destinataire, tel que le définit l'ensemble des dispositions que le texte lui attribue, sont plus ou moins visibles, plus ou moins déterminées ; elles sont toujours distinctes des seuls sujets que sont l'auteur et le lecteur. Elles en sont les images construites, parfois très précises, parfois archétypiques, toujours soumises à l'approbation de l'autre et en anticipation constante sur ses attentes et ses représentations. »²

Cette définition conduit à mettre en valeur « le dynamisme de la construction discursive »³. Cela nous conduit à affirmer que le discours ne constitue pas un objet d'étude homogène, il est au contraire marqué par une grande complexité du fait même de la prise en compte qu'il suppose à la fois de l'énonciateur, du destinataire, mais aussi de la situation d'énonciation. Son examen est donc particulièrement complexe. Il implique que le chercheur travaille sur des discours clairement identifiés, en tenant compte conjointement d'énoncés précis (un corpus), des énonciateurs identifiés et des situations d'énonciation connues.

1 MAINGUENEAU Dominique, *Éléments de linguistique pour le texte littéraire*, Bordas, 1986, p.131

2 JEANNERET Yves, *Ecrire la science. Formes et enjeux de la vulgarisation*, PUF (Science histoire et société) Paris, 1994, p. 270

3 SALAZAR ORVIG Anne, « Eléments de sémiologie discursive », in MOSCOVICI Serge, Fabrice BUSCHINI (dir.), *Les Méthodes des sciences humaines*, PUF (Fondamental), Paris, 2003, p. 293

Interdiscours

En outre, plusieurs auteurs s'accordent pour considérer que le discours est pris dans un interdiscours, c'est-à-dire à l'intérieur d'un univers constitué de discours divers appartenant à des types différents, ce qui implique que chaque discours n'a de sens que s'il est mis en relation avec d'autres. Ceci est particulièrement vrai pour le corpus, comme par exemple en ce qui concerne les *Rapports Environnement* élaborés par l'entreprise Sita France, les rapports des autres entreprises du secteur étant lus, étudiés et comparés. L'étude de l'intertextualité à l'œuvre dans des énoncés linguistiques correspond à un mode d'approche du discours :

« La littérature entretient un rapport essentiel avec ce que l'on appelle depuis quelque temps l'« intertextualité ». On a ainsi de plus en plus tendance à se démarquer de la conception romantique qui fait de l'œuvre une sorte d'îlot, l'expression absolue d'une conscience, et à envisager les textes littéraires comme le produit d'un travail sur d'autres textes. Une telle problématique excède de beaucoup le strict domaine de la linguistique. »¹

L'énoncé n'est pas pris seulement pour lui-même mais en lien avec d'autres énoncés. Selon Gérard Genette, le texte littéraire constitue d'ailleurs en soi un « palimpseste », c'est-à-dire qu'il s'apparente à un ancien manuscrit dont on a effacé le premier texte pour réécrire par-dessus :

[Le palimpseste est défini] « par une relation de co-présence entre deux ou plusieurs textes, c'est-à-dire, eidétiquement et le plus souvent, par la présence effective d'un texte dans un autre. Sous sa forme la plus explicite et la plus littérale, c'est la pratique traditionnelle de la citation (avec guillemets, avec ou sans référence précise) ; sous une forme moins explicite et moins canonique, celle du plagiat (chez Lautréamont, par exemple), qui est un emprunt non déclaré, mais encore littéral ; sous forme encore moins explicite et moins littérale, celle de l'allusion, c'est-à-dire d'un énoncé dont la pleine intelligence suppose la perception d'un rapport entre lui et un autre auquel renvoie nécessairement telle ou telle de ses inflexions, autrement non recevable (...). »²

La notion d'intertextualité renvoie ainsi à la question des relations, d'influence notamment, entre différents discours. Elle conduit à considérer que tout discours, comme tout texte littéraire, s'écrit à partir d'événements réels, éventuellement même vécus, rapportés par son auteur, mais aussi à partir des lectures antérieures mémorisées par ce dernier. L'intertextualité correspond ainsi aux relations de citations, de références, d'allusions plus ou moins explicites et plus ou moins conscientes qui s'établissent entre des discours. Elle suppose un travail incluant, pour permettre la compréhension d'un discours, de s'intéresser à d'autres discours avec lesquels ce dernier est susceptible d'entretenir des rapports privilégiés : rapports d'imitation, d'opposition, de rejet, de redite, de complémentarité, d'explicitation, d'approfondissement, de négation, etc.. Cette notion conduit à l'étude du

1 MAINGUENEAU Dominique, *Éléments de linguistique pour le texte littéraire*, Bordas, 1986, p.85

2 GENETTE Gérard, *Palimpsestes*, Le Seuil, Paris, 1982, p. 45

contexte d'élaboration d'un discours. L'étude de l'intertextualité d'un discours donné permet la reconnaissance en son sein de formes manifestement présentes dans d'autres discours et qui supposent une continuité entre ces discours, comme une réponse de l'un aux autres. Elle renforce ainsi la possibilité d'identification de type de discours en mettant en lumière l'interdiscours dans lequel est pris le discours étudié.

Discours d'organisation

Comment considérer les énoncés produits par des organisations ? Il semble qu'ils constituent une catégorie de discours particulière quant à leurs caractéristiques autoriales et quant aux qualités du destinataire de l'énonciation. Mais en premier lieu, les énoncés eux-mêmes sont très divers : du livre, coécrit par des professionnels de l'écriture, aux brochures commerciales en passant par les discours d'investiture des dirigeants successifs et des journaux internes, sites Internet, etc. Les formes et les genres d'énoncés se multiplient. De fait, les discours énoncés par une organisation ont la particularité de renvoyer l'énonciateur à une entité, mais aussi parfois à des personnes membres de cette entité. Ces personnes s'expriment au nom de l'organisation. Dans ce cadre, l'énonciateur est multiple, renvoyant à des personnes occupant des fonctions diverses au sein de l'organisation, qui prennent la parole à tour de rôle au nom de l'organisation. La particularité de ces énoncés est alors de se diffuser par le canal oral, ou bien par le canal graphique mais accompagné de leur signature propre. Une autre possibilité est que l'énonciateur renvoie directement à l'entité abstraite que constitue l'organisation elle-même. Le discours est alors écrit et signé de la seule appellation désignant officiellement l'organisation. Cette double dimension de l'énonciateur, tour à tour personne physique agissant en qualité de représentante ou bien entité abstraite, pose une difficulté : est-il légitime de désigner le discours d'une organisation au singulier ? En effet, il semble que tout nous conduise à postuler une polyphonie discursive au sein des organisations. Cette polyphonie discursive correspond à une dimension certaine de l'organisation, car elle construit des discours à partir de plusieurs énonciateurs distincts. La situation d'énonciation est également peu homogène. Les locaux de l'organisation relèvent d'une grande diversité (de la salle de réunion à l'atelier d'usine en passant par les bureaux de contrôle et les salles de pause). Celle-ci intervient par ailleurs dans des espaces publics (salons, conférences), des espaces médiatiques (interviews télévisées, radio, presse en général), des espaces de négociations (Commission Locales d'Information, groupes de travail). Il s'ensuit que les destinataires de l'énonciation produite par l'organisation sont également très divers, du grand public au client, du journaliste au militant politique. Tous ces éléments nous conduisent à considérer que les organisations produisent des discours particulièrement hétérogènes. Leur seul point commun réside dans

l'auctorialité de l'énonciation, celle-ci étant toujours rattachée explicitement à l'organisation. C'est à ce titre, et seulement à ce titre, que nous désignerons un discours d'organisation au singulier. Nous soulignons que cette prise de position ne nie pas la dimension polyphonique à l'œuvre au sein des organisations. Nous en prenons acte bien au contraire. Cette désignation au singulier se veut simplement signe de l'appartenance auctoriale minimale des énoncés produits au sein d'une organisation.

Le discours d'organisation représente donc un objet de recherche complexe en soi. Une modalité des discours d'organisation est caractérisée par un lissage des propos et du ton ; il s'agit de la communication institutionnelle émise par l'organisation. La communication institutionnelle conduit à l'élaboration de discours relativement homogènes au sein même de l'organisation. De nombreux éléments analysés relèveront de la communication institutionnelle : journaux, communiqués, brochures, plaquettes. Mais d'autres, et notamment les entretiens et les observations réalisées au sein même de chaque organisation relèveront de la communication des organisations¹.

Etant donné ce que nous avons indiqué plus haut concernant l'intertextualité, un discours d'organisation correspond ainsi à un ensemble d'énoncés produits par un (des) énonciateur(s) représentant(s) une organisation, énoncés contenant des enjeux concernant à la fois l'organisation énonciatrice mais aussi l'(es) organisation(s) destinataire(s) (ou tout autre destinataire), au sein d'une situation d'énonciation donnée.

Écrit-oral dans le discours des organisations

Une des difficultés principales dans l'étude d'un discours d'organisation est sa capacité à s'exprimer aussi bien à l'écrit qu'à l'oral, qui constitue l'une des causes essentielles de la polyphonie que nous évoquons ci-dessus pour caractériser les modes d'énonciation dans organisations. « La distinction [entre discours oral et discours écrit] est une des plus importantes » en analyse de discours soulignent d'ailleurs les auteurs du *Dictionnaire d'analyse du discours*². L'organisation diffuse des discours par différents canaux, l'écrit n'étant pas le plus prépondérant. Il est évident que l'écrit revêt une dimension particulière par rapport à l'oral, du fait de la pérennité de l'énoncé qu'il permet. Au sein d'une organisation, écrit et oral sont très présents. Le canal graphique renvoie à tous les documents officiels élaborés par l'organisation (brochures, dossiers, communiqués), en particulier aux médias produits par l'organisation (journaux, bulletins, mais aussi sites Internet). Certains métiers,

¹ ALMEIDA Nicole d', ANDONOVA Yanita, « La communication des organisations » in OLIVESI Stéphane (dir.), *Sciences de l'information et de la communication. Objets, savoirs, discipline*, PUG (La communication en plus), Grenoble, 2006

² CHARAUDEAU Patrick, MAINGUENEAU Dominique, *Dictionnaire d'analyse du discours*, Seuil, 2002, p. 202

au sein de l'organisation, sont dévolus à la production de discours écrits (métiers de la communication, mais aussi des ressources humaines). A ce titre, les discours écrits revêtent un statut différent des discours oraux. Mais néanmoins, les organisations peuvent se montrer tout aussi soucieuses de leur production discursive orale, lors de situations d'énonciation particulières (entretien avec un journaliste, situation de négociation ou encore situation de compte-rendu auprès d'actionnaires par exemple). Au-delà de la pérennité que l'écrit permet, il autorise également un mode d'exposition des savoirs particulièrement efficace, démontré par Jack Goody dans la *Raison graphique*. La conclusion générale formulée par l'auteur offre une perspective permettant de s'écarter de la simple différence de matérialisation représentée par les deux canaux principaux de diffusion des discours :

« Car l'écriture n'est pas un simple enregistrement phonographique de la parole, comme Bloomfield et d'autres l'ont prétendu ; dans des conditions sociales et technologiques qui peuvent varier, l'écriture favorise des formes spéciales d'activité linguistique et développe certaines manières de poser et de résoudre les problèmes : la liste, la formule et le tableau jouent à cet égard un rôle décisif. Si l'on accepte de parler d'une « pensée sauvage », voilà ce que furent les instruments de sa domestication. »¹

L'écrit engendre des formes d'échange de savoir distincts de ceux de l'oral. La présence du chiffre y est d'ailleurs plus facile, plus aisée, en particulier les calculs sur ces chiffres. L'exposition de pourcentages au sein de tableaux est simple à l'écrit, et plus difficile à l'oral :

« Dans certains domaines, quand il s'agit de nombre par exemple, il serait extrêmement difficile de formuler une série (une liste organisée) sans transposer les données auditives en données visuelles, simplement parce que, pour ce qui est de l'examen global des informations fournies, l'œil opère très différemment de l'oreille. »²

Ce simple fait prouve que l'écrit possède des caractéristiques discursives importantes. Le discours écrit renvoie alors à des énoncés aux spécificités très diverses. L'écrit est l'objet de préférence en fonction de situations d'énonciations particulières. Soulignons que les documents écrits que nous avons étudiés sont d'ailleurs signés d'un ou plusieurs noms, ce qui permet de les distinguer d'une prise de parole forcément individuelle à l'oral.

Les entretiens que nous avons réalisés montrent des différences importantes entre écrit et oral dans le choix du type de discours au sein des organisations étudiées : les thèmes, les lexiques, la logique discursive à l'oeuvre ne présentent pas les mêmes fréquences. Cela nous semble en rapport avec plusieurs facteurs. Tout d'abord, les entretiens sont effectués sous le sceau de l'anonymat, et les personnes interviewées ont réitéré l'importance de ce fait :

« (silence) of record ce que je vous dis (silence) c'est perso bon/c'est anonyme en plus/bon je vais vous le dire à mon avis » (Entretien E2)

« je vais dire des choses parce que ce sera anonyme » (Entretien E5)

1 GOODY Jack, *La Raison graphique. La domestication de la pensée sauvage*, Les éditions de Minuit, Le sens commun, 1977, (1979 trad. BAZIN Jean, BENSA Alban), p. 267

2 ibidem, p. 161

« c'est pour ça que ça m'intéresse que ça reste anonyme (rires) et c'est la vérité » (Entretien A2)

Le rappel de l'anonymat des entretiens par l'interviewé montre bien que ce dernier sait que ce qu'il va dire ne peut pas être dit dans n'importe quel contexte ; mais la prudence à dire certaines choses, que nous connaissons déjà suite aux premières recherches que nous avons effectuées, nous permet de mesurer la retenue observée par les professionnels des organisations étudiées. Cette précaution à parler nous conduit à penser qu'écrire suppose encore davantage de précautions vu la pérennité d'un document écrit par rapport à l'oral. Ce qui peut se dire dans certains contextes, d'anonymat notamment, ne peut s'écrire que plus difficilement encore.

D'autre part, les discours oraux permettent davantage que l'écrit l'expression des sentiments personnels des interviewés. Cela explique en partie la distorsion observée étant donné que nous avons choisi de placer un lexique de l'émotion dans un seul type de discours, comme nous l'observerons plus loin.

En outre, l'écrit pérennise, stabilise, cristallise des énoncés, là où les paroles s'évanouissent au fur et à mesure de leur énonciation. L'écrit procède de la mise en mémoire : un document écrit est un document d'archive potentiel. Cela n'est pas le cas de l'oral. L'écrit est donc distinct de l'oral par sa dimension instituante.

Enfin, nous estimons que cette différence entre oral et écrit est signe de la polyphonie à l'œuvre au sein des organisations étudiées, mais aussi de la volonté de mémoire et de représentation. La multiplicité de discours énoncés sous différentes formes, notamment orales et écrites, conduit à s'interroger sur la tension entre la personne, son caractère, ses opinions personnelles, et les positions institutionnelles que sa profession induit. Telles que nous les observons à première vue, les organisations ne semblent pas privilégier l'oral plus que l'écrit ; on peut les assimiler à des lieux de production de l'ensemble de ces formes possibles d'énoncés. Nous partons ainsi du fait que nous allons étudier, au sein des organisations choisies, des discours écrits et oraux, ce qui induit que les préoccupations environnementales ne sont pas élaborées au sein de discours homogènes. Cette différence entre écrit et oral nous conduira principalement à mettre l'accent sur les modes d'appropriation des types de discours étudiés.

Identifier des types de discours d'organisation

La possibilité de repérer des types de discours renvoie à notre quête de discours environnementalistes face aux discours économiques au sein des organisations. Comment repérer des types de discours d'organisation en dépassant les simples spécificités des

organisations elles-mêmes ? Nous recherchons en effet des types de discours permettant de dépasser les spécificités inhérentes au fait qu'une organisation soit de type entreprise ou de type associatif.

Notre originalité en analyse de discours réside ainsi dans l'objectif annoncé de repérer des types de discours, articulant économie et environnement. Cette démarche nécessite l'élaboration d'un véritable outil d'analyse, que nous avons qualifié de « type de discours » et que nous détaillerons ci-dessous. Cette approche, très simple en apparence, puisque nous prenons en compte des discours explicitement tournés vers l'« environnement » selon leurs énonciateurs, aborde la question du rapport entre le processus d'énonciation et la nature du discours énoncé, à travers l'étude de types de discours.

Par type de discours, nous entendons classe de discours, c'est-à-dire un ensemble de discours présentant des caractéristiques identiques. Cela suppose que nous définissions ces caractéristiques. Pour ce faire, nous choisissons des organisations qui vont aborder les préoccupations environnementales au sein de leur discours, c'est-à-dire que l'environnement figure comme propos explicite des discours d'organisation retenus. Pour distinguer ces différents discours, il nous importe de repérer les thèmes rattachés à l'« environnement ». Mais pour établir cette distinction, il nous importe tout autant de savoir comment ces thèmes sont développés. Les caractéristiques lexicales des énoncés contenant ces thèmes nous intéressent aussi. Enfin, la logique à l'œuvre dans ces discours peut également nous permettre de repérer des différences. Parler d'environnement dans le but de démontrer une performance diffère largement du fait de parler d'environnement dans l'objectif de promouvoir un idéal de vie. Pour ce qui nous concerne, les critères nous permettant d'établir des types de discours sont donc de trois ordres : logique, thématique, et lexical.

La morphologie, l'analyse de l'opposition affirmation / négation, l'analyse de la modalisation, l'analyse des déictiques, l'analyse syntaxique, l'analyse des modalités déontiques et de l'expression de la volonté, l'analyse de la métalangue et l'analyse des aspects visuels ne seront pas pris en compte dans notre analyse du discours. Ces différents éléments contribueraient certainement à nourrir ce travail, et ils seront d'ailleurs mobilisés lorsque cela s'avèrera nécessaire, mais ils nous semblent globalement moins efficaces que les thèmes, lexiques et logiques retenus comme catégories d'analyse. Il se trouve que les analyses en terme de thèmes et de lexiques sont habituellement appliquées à de grands corpus¹. Nous montrerons plus loin que nous travaillerons effectivement sur un grand corpus. Le corpus lui-même est d'une forte incidence sur le type d'analyse pratiqué, comme le souligne Simone Bonnafous :

1 BARDIN Laurence, *Analyse de discours*, PUF (Le Psychologue), 2001

« La notion de corpus est primordiale en analyse de discours car c'est le corpus qui permet de réaliser une analyse à l'aide de catégories issues de la linguistique et de l'analyse de discours pour répondre à des questionnements qui ne peuvent être formulés que dans la pluridisciplinarité. Il n'y a donc pas de bon corpus *a priori* mais des corpus cohérents ou non avec les hypothèses et les problématiques. »¹

A la suite de Laurence Bardin, nous admettons que ce choix est subjectif mais raisonné :

« Le choix des catégories n'est ni facile ni neutre. Les choix, spontanés ou réglementés, de découpage déterminent les résultats. »²

Nous allons d'ailleurs dresser les contours généraux des discours économiques et des discours environnementalistes avant de préciser en détails le contenu de ces types de discours. Mais, sachant cette subjectivité à l'oeuvre, notre souci sera de l'explicitier le plus précisément possible et de la maîtriser par une rigueur construite et respectée en cours d'analyse. Car « Trop de gens pensent qu'une méthode, en elle-même garantit l'objectivité. Alors que seule sa mise en oeuvre nous la garantit. »³ C'est pourquoi nous tâcherons d'indiquer toujours les présupposés avec lesquels nous travaillerons, les choix méthodologiques que nous effectuerons et pourquoi. Nous nous appuierons à la fois sur des auteurs spécialisés en environnement mais aussi sur notre propre enquête exploratoire réalisée entre 2000 et 2001 auprès de divers acteurs de l'environnement⁴. Nous donnerons tous les moyens de faire connaître la rigueur des processus méthodologiques et la pertinence des résultats indiqués.

Chaque type de discours est constitué de trois ensembles distincts : une logique, un ensemble de thèmes, un ensemble de lexiques. Ce qui fait l'identité de chacun de ces types de discours est la combinaison particulière de ces trois éléments.

Par logique, nous entendons l'expression de la cohérence des thèmes et des lexiques du type. Les thèmes du discours induisent souvent un type de lexique approprié, mais il est possible de penser que le même thème soit exprimé par différents lexiques. C'est justement ici que réside l'intérêt de cette démarche : observer des thèmes énoncés selon différents lexiques, et dans le cadre de logiques distinctes, voire divergentes. Il s'agit aussi d'observer des termes dans cette même optique : termes identiques apparaissant au sein de thèmes et

¹ BONNAFOUS Simone, « L'analyse du discours » in OLIVESI Stéphane (dir.), *Sciences de l'information et de la communication. Objets, savoirs, discipline*, PUG (La communication en plus), Grenoble, 2006, p. 221

² BARDIN Laurence, « L'analyse de contenu et de la forme des communications », in MOSCOVICI Serge, Fabrice BUSCHINI (dir.), *Les Méthodes des sciences humaines*, PUF (Fondamental), Paris, 2003, p. 253

³ MOSCOVICI Serge, PEREZ Juan-Antonio, « La méthode expérimentale » in MOSCOVICI Serge, Fabrice BUSCHINI (dir.), *Les Méthodes des sciences humaines*, PUF (Fondamental), Paris, 2003, p. 59

⁴ Dans le cadre de l'enquête exploratoire, nous avons réalisé une vingtaine d'entretiens, assisté à des conférences, des salons spécialisés, rassemblé des documents de toute nature (brochures, rapports environnement, rapports annuels, journaux internes, magazines, études, etc.), sur environ dix-huit mois (2000-2001), avant de commencer l'enquête proprement dite fin 2001. Nous nous appuyons également sur notre expérience de stagiaire au sein du Ministère de l'environnement au début de l'année 2000 (dans le cadre de notre DEA en Sciences de l'Information et de la Communication).

de lexiques distincts, et suivant ainsi des logiques différentes. Contrairement aux thèmes et aux lexiques, la logique de discours s'observe sur l'ensemble du discours étudié. Son étude suppose une vision globale du discours, qui peut être reconstruite après son étude thème par thème, lexique par lexique.

Par thème, nous désignons le sujet sur lequel porte l'énoncé, c'est-à-dire ce dont il est question. Dans cette perspective, le thème renvoie au signifié présent dans le discours, c'est-à-dire à l'idée visée par l'énoncé, renvoyant elle-même à un objet du monde, le référent. Le signifié correspondra le plus souvent à une représentation sociale dans cette recherche : il s'agit des images mentales associées par l'énonciateur et ses destinataires à des signifiants précis, des termes particuliers. Même s'il n'est pas systématique qu'un thème renvoie à des représentations sociales, dans l'absolu, cela sera vraisemblablement le cas pour notre étude étant donné les caractéristiques du corpus. Nous reviendrons plus bas sur cet aspect de la recherche en abordant la notion de « représentations sociales » ci-après. Par ailleurs, nous ne faisons pas de distinction entre le fait d'introduire un thème et ce qui est dit à propos de ce thème. Nous serons sensibles aux sous-thèmes éventuellement présentés dans le cadre du développement d'un thème. Cette démarche équivaut à une analyse de contenu thématique. Précisons bien que les thèmes que nous étudierons sont construits, proposés par nous-mêmes. Les différentes lectures que nous avons effectuées ont permis d'identifier les sujets liés plus particulièrement aux préoccupations environnementales. Le travail sur les corpus proprement dits a permis d'affiner et de clore cette liste dans un mouvement de va-et-vient constant.

Ce qui nous intéresse aussi est le lexique avec lequel un thème est amorcé, développé puis abandonné. Le lexique renvoie au signifiant présent dans le discours, c'est-à-dire au terme dans sa dimension physique, une suite de son à l'oral, une suite de lettres à l'écrit. Le lexique revêt ainsi une dimension descriptive importante, bien plus que pour la notion de thème. Il s'arrête à la présence physique de termes, pas à ce que ces derniers suggèrent. Selon Alise Lehmann et Françoise Martin-Berthet, « L'ensemble des mots d'une langue constitue son lexique. »¹. Par lexique, nous entendons le type de vocabulaire privilégié pour discourir sur un thème, c'est-à-dire un sous-ensemble de termes à l'intérieur du lexique global de la langue. Même si « un lexique ne constitue pas une totalité homogène, réductible à un système discret de traits précodés »², il peut être constitué en groupes de termes préalablement identifiés. Il implique alors un regard particulier sur le thème auquel il est associé de la part de l'énonciateur. Son importance est donc réelle pour cette recherche car

1 LEHMANN Alise, MARTIN-Berthet Françoise, *Introduction à la lexicologie*, Nathan (Université), Paris, 2003

2 FRANÇOIS Frédéric (dir.), *Linguistique*, PUF, Paris, 1980, p. 218

l'observation des lexiques nous permettra de nuancer ou de préciser les caractéristiques des représentations sociales évoquées par les thèmes observés.

L'articulation thème et lexique est particulièrement féconde pour la recherche sur les types de discours. A priori, on ne saurait supposer que l'énonciation d'un thème implique l'usage d'un lexique spécifique. Nous considérerons qu'énoncer le thème de la santé en l'associant au lexique de la morale ou au lexique du management ou encore à celui de l'esthétique renseigne sur les appartenances des énonciateurs, leurs intentions et leurs points de vue sur le monde, c'est-à-dire que chaque combinaison conduit à élaborer des représentations sociales distinctes. Il semble donc nécessaire de mener simultanément l'étude sur un thème donné et sur les lexiques qui lui sont associés. Ceci explique pourquoi nous n'avons pas mis en œuvre une véritable lexicométrie, c'est-à-dire une recherche informatisée des lexiques. La mise en regard des lexiques thème par thème ne le permettait pas. La recherche d'occurrences par logiciel informatique (logiciel Hyperbase) fut ainsi réduite à certains termes mis au jour préalablement par l'analyse « manuelle » des corpus.

Nous précisons que les lexiques décrits plus loin ne sont pas propres à chacun des types de discours constitués dans le sens où ils pourraient appartenir à d'autres types de discours, non évoqués ici. Cela est également vrai pour l'ensemble des thèmes propres à chaque type de discours, ils pourraient appartenir à d'autres types de discours. Ce qui est par contre unique à chacun de ces deux types présentés est d'une part sa logique, et d'autre part la combinaison spécifique de cette logique avec un ensemble de lexiques et un ensemble de thèmes préalablement identifiés.

2.2 Discours économiques, discours environmentalistes : des types de discours

A partir des divergences historiques entre préoccupations environnementales et économie, nous avons envisagé deux grands discours possibles portant sur les préoccupations environnementales : d'une part, les discours économiques, et d'autre part, les discours environmentalistes (c'est-à-dire les discours environnementaux spécifiques). Ces discours se définissent par la logique qui les anime, par les thèmes qu'ils développent, par leurs énonciateurs. Le but est de déterminer les caractéristiques des discours environnementaux spécifiques afin d'opposer ces deux types de discours et de les identifier aisément.

Max Weber et la notion de « rationalité »

Pour distinguer discours économiques et discours environmentalistes, nous reprenons la distinction entre «rationalité par rapport à un but» (Zweckrationalität) et «rationalité par rapport aux valeurs» (Wertrationalität) développée par Max Weber dans son ouvrage *Économie et Société*¹.

La «rationalité par rapport à un but», ou rationalité en finalité correspond à une logique, un mode de raisonnement reposant sur le calcul économique dans le but du bénéfice le plus avantageux. Ce mode de raisonnement appliqué aux activités humaines renvoie à une conception particulière du travail : le travail apparaît comme une fin en soi et non plus un simple moyen. La rationalité en finalité est ainsi liée à la capacité des individus à pratiquer ce mode de calcul.

S'oppose à cela la « rationalité en valeurs », rationalité dirigée vers une ou plusieurs valeurs présentées comme suprêmes par ceux qui y croient. C'est l'idée qu'il n'y a pas de calcul contrairement à l'autre mode de rationalité énoncé ci-dessus car celui qui est dans le mode de la « rationalité en valeurs » est « idéalement non intéressé ». Le travail n'est plus une fin en soi mais le moyen de servir la valeur suprême animant la croyance, le moyen aussi de servir une éthique qui dépasse le profit procuré par ce travail. Les valeurs présentes dans la rationalité en valeur correspondent à des idéaux ou préférences qui prédisposent les individus à agir dans un sens donné et qui configurent leur système de jugement et leurs opinions². Acquisées progressivement par le processus de socialisation des individus, leurs évolutions sont lentes et leur étude renseigne ainsi sur les éléments de stabilité, ou plutôt de long terme, des sociétés. La « rationalité en valeurs » comprend ainsi une logique tournée vers les représentations sociales des individus, vers leurs choix personnels, générés dans un contexte social toujours particulier. Ce type de « rationalité » est par définition plus liée à l'intériorité des individus que la « rationalité par rapport à un but » basée essentiellement sur la logique du calcul coût-bénéfice.

Discours économiques

Les discours économiques ne constituent pas une catégorie officielle, reconnue, validée par différentes recherches. Bien au contraire. Ils sont proposés par nos soins afin de permettre la recherche.

1 WEBER Max, *Economie et société dans l'Antiquité*, La Découverte, Paris, 1998 (1909)

2 TCHERNIA Jean-François, « L'évolution des valeurs des Européens », *Futuribles*, n° 200, août 1995 ; BRECHON Pierre, *Les Valeurs des Français*, Armand Colin, 2000

Nous considérons que les discours économiques sont caractérisés d'une part par leur focalisation sur le thème de l'économie et d'autre part par leur logique gestionnaire, de calcul rationnel. Ils sont ainsi identifiés sous deux aspects, la question sur laquelle ils portent, la façon d'aborder cette question. L'énonciateur de ces discours importe peu ; toute personne peut tenir un discours économique.

Si les discours économiques privilégient bien évidemment les thèmes appartenant au monde de l'économie, ils sont surtout spécifiques aux activités économiques, dans lesquelles ils trouvent leur origine et leurs particularités. Ils recouvrent ainsi les thèmes renvoyant à l'ensemble du domaine économique : l'entreprise, la vie de l'entreprise, le monde du travail, le marché, la concurrence, la législation concernant les entreprises, la production, les technologies de production, la recherche appliquée, l'économie politique, l'investissement, la cotation en bourse, l'actionnariat, la comptabilité, la gestion, le management, la formation interne, etc.

L'objet des discours économiques est relativement aisé à déterminer, son appellation l'évoque nettement. Cependant ce qui nous intéresse est la logique de ces discours. En effet, les discours économiques correspondent à des discours basés sur la rationalité calculatrice, c'est-à-dire qu'ils reposent principalement sur le calcul mathématique. Le calcul coût / bénéfice en est l'illustration parfaite. Les discours économiques sont basés sur le principe de l'efficacité. Leur logique est ainsi d'ordre mathématique : calcul, évaluation, vérification, preuve par le chiffre, mesure, tableaux de chiffre, statistiques, etc. représentent leurs modes d'approche. La recherche d'un résultat calculé les anime. L'évaluation des moyens permettant d'atteindre ce résultat y figure aussi. La rentabilité et le rendement maximal en sont les leitmotifs. Les prévisions de calcul dans le but de contrôler toujours au plus près les actions engagées sont également leur caractéristique. L'incertitude et l'inconnu sont réduits autant que possible et toujours redoutés, de même que toute émotivité ou forme d'affectivité. Les discours économiques déroulent ainsi une logique sans faille animée par le principe de l'efficacité.

Cependant, nous considérons que les discours économiques appliquent leur angle d'approche spécifique, basé sur le calcul, sur d'autres secteurs que le seul domaine de l'économie. Ils concernent d'autres aspects de la vie sociale et politique comme la santé, la sécurité, la politique locale, les relations Nord-Sud, la condition féminine, le racisme, la culture, l'art, etc., et de nombreux thèmes se rapportant aux préoccupations environnementales comme les énergies renouvelables, les déchets, le développement durable et la gestion des ressources naturelles, qu'ils appréhendent à travers leur propre logique. Ils se sont ainsi propagés au-delà de la sphère économique, c'est-à-dire qu'ils participent pleinement au « réenchâssement des rapports sociaux » et des relations

économiques analysé par Karl Polanyi¹. La sphère économique, selon René Passet², prend place dans la sphère des activités humaines elle-même située au sein de la biosphère. Dans cet emboîtement, les rapports sont nombreux d'une sphère à l'autre, et s'effectuent directement entre la sphère économique et la biosphère. Entre la sphère économique, qui conserve cependant ses spécificités, et la sphère des activités humaines, le type de discours propre à la sphère économique s'est étendu à d'autres phénomènes sociaux. Nous considérerons que la présence d'un discours tel que défini ci-dessus suffit pour désigner un discours comme étant économique, même s'il déborde de la sphère économique. Nous privilégierons donc la façon dont le thème est abordé plutôt que le thème lui-même pour déterminer un discours comme économique.

Les réflexions de Luc Boltanski et Eve Chiapello sur la pensée économique, plus précisément l'idée d'un « esprit du capitalisme », permettent d'approfondir ce que nous entendons par discours économiques et sur leur élargissement. Par exemple, à propos du nouveau management des années 1990, reposant notamment sur un nouvel outil, la « vision », les auteurs expliquent :

« La vision a les mêmes vertus que l'esprit du capitalisme car elle assure l'engagement des travailleurs sans recourir à la force en donnant du sens au travail de chacun. »³

Selon les auteurs, la vision permet la création d'une culture de domination symbolique au sein de l'entreprise. L'important ne réside pas dans cela mais dans le fait que ces discours sont ainsi porteurs de « sens » et de représentations sociales comme nous l'indiquerons plus bas. Les deux auteurs s'attachent à expliquer en quoi la quête du profit ne constitue pas, ou plus, l'unique orientation des discours sur le management au sein des entreprises et des écoles formant les cadres d'entreprise. Le management qui

« se présente comme la systématisation et comme l'inscription dans des règles de conduite à caractère général de pratiques forgées au sein des entreprises »⁴

a abouti à la « professionnalisation de l'encadrement » Il s'agit là du deuxième « esprit du capitalisme » reposant sur l'éloge du métier et de la compétence, alors que le premier esprit du capitalisme reposait sur le patrimoine, l'esprit familial et le monde domestique. Les textes étudiés par les deux auteurs sont ainsi considérés comme normatifs (livres sur le management à destinations des cadres des entreprises). De ce point de vue, ils font intervenir des préceptes philosophiques et moraux : c'est-à-dire des éléments pour répondre

1 POLANYI Karl, *La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Gallimard, Bibliothèque des sciences humaines, 1944 (1983)

2 PASSET René, *L'Économique et le vivant*, Traces, Payot, Paris, 1979, p.13 : « Alors l'économique, loin de pouvoir être pensé en soi et pour soi, doit être reconsidéré en fonction de son insertion dans un ensemble de mécanismes qu'il ne saurait bouleverser sans se détruire lui-même. »

3 BOLTANSKI Luc, CHIAPELLO Eve, *Le Nouvel esprit du capitalisme*, Gallimard (Nrf essais), 1999, p.119

4 BOLTANSKI Luc, CHIAPELLO Eve, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Gallimard (Nrf essais), 1999, p. 96

à la critique extérieure, la « critique sociale » essentiellement, et donc des éléments non strictement économiques. Il s'agit des

« aspirations personnelles à la sécurité et à l'autonomie mais aussi la façon dont ces aspirations peuvent être rattachées à une orientation plus générale vers le bien commun. »¹

Si les années 1960 ont connu un accent sur la motivation des cadres au sein des discours sur le management selon les auteurs, les années 1990 valorisent la mobilisation générale de tout le personnel de l'entreprise. Les auteurs soulignent que

« Aux deux époques [années 1960 et années 1990], il est reconnu que le profit n'est pas un but très mobilisateur. (...) Donner un sens au salariat, un esprit au capitalisme constitue donc bien une préoccupation importante des auteurs du management. »²

C'est pourquoi selon les auteurs il a été rendu nécessaire de développer un « esprit du capitalisme » au sein des discours sur le management. Les auteurs reconnaissent la présence d'éléments de sens. Cela nous conduit à envisager la possibilité que ces discours forment des récits.

Des discours économiques aux récits économiques

Nicole d'Almeida affirme que les entreprises sont productrices de récits, et très précisément de « récits économiques » ; elle en propose la définition suivante :

« les récits économiques, soit un ensemble de narrations qui proposent un sens, une signification et un but dans lesquelles l'entreprise se raconte en racontant le monde. »³

Selon l'auteur, les récits économiques sont produits par des organisations bien précises, les entreprises, au sein de la sphère des échanges. Les récits économiques sont ainsi énoncés par les symboles les plus forts du monde économique, les entreprises.

« Contrairement aux « grands récits » évoqués précédemment, les récits d'entreprises ne sont pas des récits de libération mais des récits de création et de réussite. Ils racontent l'histoire d'une paternité, sorte de mythes mettant en scène l'acte originel et fondateur. Ils s'en distingueront cependant au sens où ils ne sont pas exclusivement tournés vers le passé mais sont au service du présent et de l'avenir. Les récits d'entreprises se situent entre mythes et projets, entre quête de l'origine et projection vers le futur. »⁴

Mais les entreprises ne sont pas les seules organisations présentes au sein du monde économique. Des organisations différentes, du type institution ou association, participent aussi à la sphère des échanges, même si d'une façon différente. Nous postulons que ces autres organisations sont aussi susceptibles d'énoncer des récits économiques, du fait même de leur appartenance à la sphère des échanges.

1 BOLTANSKI Luc, CHIAPELLO Eve, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Gallimard (Nrf essais), 1999, p. 95

2 BOLTANSKI Luc, CHIAPELLO Eve, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Gallimard (Nrf essais), 1999, p. 102

3 ALMEIDA Nicole d', « Les organisations entre récits et médias », *Canadian Journal of Communication*, Vol 29 (1), 2004, p. 25-46

4 ALMEIDA Nicole d', *Les Promesses de la communication*, PUF (coll. Sciences modernités philosophies), 2001, p. 97

Nicole d'Almeida distingue deux types de récits économiques, les récits de la maisonnée et les récits de l'engagement. Elle souligne alors la capacité des organisations à effectuer des narrations orientées vers la production d'un sens du monde. A travers des « discours universels » et « des principes universels de l'action humaine », repérés par l'auteur au sein même des organisations, se dessinent les principes constitutifs des récits économiques :

« A un moment où les discours d'intérêt général (Etat, école) ont de plus en plus de mal à édicter et à légitimer leurs valeurs fondatrices, l'univers économique se met à produire un discours universel et associe sa mission à des principes universels de l'action humaine. La légitimité de ces discours ne repose plus comme c'était le cas précédemment sur le succès et l'efficacité, elle réside désormais dans l'universalité de la maxime. Au pragmatisme succède l'engagement, la finalité productive se double d'une sorte de finalité sans fin qui est contribution au bien-être de l'humanité. La mission productive devient vocation, comme si l'échange marchand avait besoin de passer par le non-marchand en affirmant un engagement à l'égard des valeurs de la vie qu'elle soit physique (discours environnemental) ou sociale (solidarité, mission de service public, voire de service universel). »¹

Ces récits de l'engagement se situent selon nous à la frontière entre récits économiques et récits non économiques, car nous les considérons comme relativement éloignés de l'idée de « succès », pourtant caractéristique principale des récits économiques. Notons que le thème de l'environnement, tel que nous l'avons mis à jour dans les corpus, s'inscrit parfaitement dans cette logique universalisante des récits économiques de l'engagement.

Les récits économiques, porteurs d'un sens et d'une évaluation de l'action humaine, reposent sur une aspiration au bien-être personnel, et le bien-être collectif en dépend. Le sens de l'action humaine dans les récits économiques repose en partie sur la tension entre liberté individuelle et vie en collectivité. Le dépassement de cette tension s'effectue par l'idée que bien commun et bien individuel sont construits dans le même mouvement (la poursuite de l'intérêt personnel concourt à la poursuite de l'intérêt général). C'est pourquoi l'entreprise est présentée comme une dynamique dans ces récits, la prolifération des entreprises privées étant supposée créer la richesse pour tous.

Les récits économiques, tels que nous les considérons dans ce travail, portent essentiellement l'idée que bien universel et bien individuel sont constitutifs d'un même mouvement, que nous pourrions qualifier d'« altruisme égocentré ». Autour de héros² hauts en couleurs, médiatisés, au pouvoir tangible, la liberté individuelle accompagne la quête du profit et de la force (richesse et pouvoir).

Les récits économiques constitueraient ainsi le pendant du possible *métarécit* environnemental et nous ne ferons que postuler l'éventualité qu'ils concourent eux-mêmes à former un *métarécit*, économique, celui-ci.

1 ALMEIDA Nicole d', *Les Promesses de la communication*, PUF (coll. Sciences modernités philosophies), 2001, p. 114

2 ALMEIDA Nicole d', MERRAN-IFRAH Sylvie, « Le récit patronal. La tentation autobiographique », *Revue française de gestion*, volume 31, n° 159, novembre-décembre 2005, p. 109-122

« Quelle que soit leur forme, les récits économiques ont, comme les grands récits évoqués par J-F. Lyotard, une visée explicative et légitimante. Leur particularité est d'être non pas des récits d'émancipation mais des récits d'intégration et de succès. »¹

Nicole d'Almeida considère donc qu'il manque une force émancipatrice à ces récits économiques pour figurer comme *métarécit* au sens où nous l'entendons. Pour le moment, et nous en resterons là, ces récits économiques constituent simplement « une alternative à la crise de ces grands récits fondateurs et explicatifs de l'histoire humaine »², comme le souligne Nicole d'Almeida.

Bilan

Nous considérons que les récits économiques sont construits par de nombreuses organisations, dont celles que nous étudions. A ce titre, le repérage du type de discours économique, que nous préciserons dans le chapitre de méthodologie suivant, conduit sur la trace des récits économiques. Les récits économiques représentent ainsi une forme particulière des discours économiques que nous étudions. Comme indiqué en introduction (hypothèse 1), nous supposons que les récits économiques concurrencent directement les discours environnementalistes (s'ils existent), au sein des organisations, en élaborant eux aussi l'« environnement », notamment à travers les récits de l'engagement.

Discours environnementalistes

Les discours environnementalistes (c'est-à-dire les discours environnementaux spécifiques) sont définis d'une toute autre façon puisqu'ils constituent en effet l'un des enjeux de ce travail (hypothèse 1). La mise au jour du *métarécit* environnemental passe par la mise au jour de discours spécifiquement environnementaux.

La définition des discours environnementalistes repose sur l'identité déclarée de leur énonciateur et sur leur thème principal. La logique qui est à l'œuvre en leur sein est définie par défaut : elle n'est pas celle de la logique rationaliste de l'efficacité, propre aux discours économiques. Cela signifie que des logiques très diverses peuvent l'animer.

Dans l'ensemble, nous pouvons déjà dire que les organisations retenues déclarent toutes exercer des activités dans le secteur de l'environnement, et elles affirment notamment diffuser des discours portant sur ces activités-là, c'est-à-dire sur les préoccupations environnementales. La qualité de l'énonciateur importe, à la différence des discours économiques. Les discours environnementalistes que nous étudierons sont donc des

¹ ALMEIDA Nicole d', « Les organisations entre récits et médias », *Canadian Journal of Communication*, Vol 29 (1), 2004, p. 29

² ALMEIDA Nicole d', « Les organisations entre récits et médias », *Canadian Journal of Communication*, Vol 29 (1), 2004, p. 46

discours émanant d'organisations revendiquant elles-mêmes leur qualité d'acteur de l'environnement.

Rappelons que les thèmes et lexiques que nous indiquerons ci-dessous ne sont pas spécifiques en eux-mêmes. Nous posons que leur combinaison avec des lexiques, non spécifiques également, et une logique pareillement non spécifique conduit à un type de discours distinct. **Seule la combinaison de thèmes, lexiques et logique discursive est spécifique.**

Les thèmes de ce type de discours sont très nombreux et de nature différente : l'eau, l'énergie, la nature, la faune, la flore, les déchets, le développement durable, l'écocitoyenneté, l'éducation à l'environnement, la terre, l'air, la mer, la biodiversité, le silence, le cadre de la vie, la forêt, le respect, la beauté, l'amour de la nature, etc. Nous voyons que sont mêlées des dimensions physiques et des dimensions sociales. A première vue, les discours environmentalistes semblent ainsi situés à la charnière de la sphère économique et de la sphère des activités humaines.

Certains des thèmes des préoccupations environnementales sont propres aux discours environmentalistes et ne figurent pas parmi les thèmes environnementaux abordés par les discours économiques : la biodiversité, la faune et la flore, la beauté de la nature, le respect. La logique de l'efficacité n'y est en effet pas transposable même si une rationalité scientifique peut s'y appliquer. Au contraire, les discours environmentalistes contiendraient la totalité des thèmes environnementaux, c'est-à-dire même ceux disponibles dans les discours économiques. Certains thèmes seraient ainsi communs aux deux types de discours : développement durable, déchets, énergies renouvelables, gestions des ressources naturelles, air, eau, principalement.

Un acteur de l'environnement peut s'exprimer à propos des préoccupations environnementales selon une logique spécifique aux discours économiques, de façon purement rationnelle, en abordant uniquement les thèmes communs aux deux types de discours. Les thèmes environnementaux comme les énergies renouvelables, le développement durable et la gestion des ressources naturelles apparaissent effectivement parmi les thèmes abordés selon le mode rationaliste propre aux discours économiques.

Nous définissons ainsi les discours environmentalistes par l'identité des acteurs qui les émettent et par leur thème principal, et par leur logique par défaut. Nous estimons que la logique des discours environnementaux correspond à une rationalité en valeur orientée vers l'intérêt général et les biens collectifs. Nous tâcherons de préciser cette logique particulière à l'œuvre au sein des discours environmentalistes.

Le problème posé par l'identification des discours environnementalistes nous a conduit à nous focaliser sur les relations, les interactions, entre discours économiques et discours environnementaux. La spécificité de la logique de chacun de ces discours est susceptible d'apparaître à la lumière de leurs différences et de leurs oppositions au cours de leurs interactions. Par « interaction », nous entendons les signes observés dans le corpus de la mise en présence des deux types de discours nommés ci-dessus, c'est-à-dire l'intertextualité indiquée ci-dessus. Lors d'une rencontre entre différents acteurs, énonciateurs de discours environnementaux spécifiques et énonciateurs de discours économiques, l'observation des interactions entre les deux types de discours est aisée : les acteurs se répondent l'un l'autre directement. La mise en présence des discours économiques et des discours environnementalistes découle de la circulation des discours au sein des organisations étudiées, circulation de discours extérieurs à l'organisation. Ce mode d'approche par l'étude des interactions, centré sur la dynamique d'énonciation des discours, s'explique aussi par la naissance des premiers discours environnementaux en France, comme nous l'avons déjà dit plus haut.

Comme indiqué plus haut, la critique de la croissance économique se trouve au cœur des premières revendications environnementales. Et cette dénonciation s'accompagne parfois de la volonté d'introduire la nature dans le domaine politique comme nous le noterons dans certaines des analyses effectuées. Différentes expressions vont émerger de ces oppositions : le cadre de vie, la qualité de la vie, le respect de la nature, le silence, et de façon plus diffuse, l'idée de la gratuité, en opposition à la rentabilité.

Les discours environnementaux étudiés seront considérés comme une réaction, une réponse, un refus, une interrogation, une tentative d'élucidation d'un problème, ou une simple reformulation d'une question, par rapport à d'autres discours présents et disponibles, et principalement, parmi ceux-ci, les discours économiques. L'étude des relations entre discours économiques et discours environnementalistes s'intéressera ainsi aux rapports entretenus par ces deux approches en termes de juxtaposition, complémentarité, contradiction, dénonciation, opposition, justification. Deux questions centrales animeront ce travail : les discours environnementalistes se réduisent-ils à un refus de l'existant, à une critique du système présent ? Possèdent-ils des caractéristiques permettant de conclure à l'existence de discours environnementaux spécifiques ?

Bilan

Concernant les discours environnementalistes, nous suggérons d'une part que la logique des discours environnementaux se distingue de celle des discours économiques ; d'autre part, qu'elle repose sur la « rationalité en valeurs ».

Nous étudierons donc ces types de discours en tenant compte de leurs conditions de production et du contexte dans lequel ils apparaissent ainsi que des stratégies, des normes et des buts auxquels ils obéissent. Le corpus est constitué de discours qui revêtent essentiellement une forme écrite, mais également des discours oraux enregistrés lors d'entretiens organisés, et dont la retranscription écrite assurée par nos soins fera l'objet d'analyses. Une fois que nous aurons campé deux types de discours potentiellement repérables au sein du corpus, nous en ferons l'expérimentation en deuxième partie de thèse. Les résultats que nous aurons obtenus par l'analyse du discours seront interprétés grâce à une connaissance anthropologique des organisations énonciatrices, complétée par des données historiques et sociopolitiques. Certaines des représentations sociales repérées seront ensuite l'objet d'une deuxième analyse, narratologique comme indiqué plus haut, et réalisée en troisième partie de thèse. Nous allons donc maintenant nous pencher sur l'articulation entre représentations sociales et discours d'organisation.

2.3 Représentations sociales et discours d'organisation

Une autre finalité de l'analyse de discours, telle qu'elle sera ici menée, réside dans le fait qu'elle est destinée à comprendre les représentations sociales élaborées au sein des organisations. A première vue, le lien entre discours et représentations sociales semble évident. L'entrée « représentation sociale » figure d'ailleurs dans *le Dictionnaire d'analyse du discours* de Patrick Charaudeau et Dominique Maingueneau, ce qui tend à l'affirmer comme une des notions propres à ce type d'analyse. Pour cette recherche, nous allons privilégier les approches qui permettent le plus logiquement d'articuler représentations sociales et discours d'organisation. Nous allons tout d'abord nous arrêter sur ce qu'est une représentation sociale, puis sur ses liens avec la notion de discours abordée plus haut.

Les « représentations sociales »

Les « représentations sociales » renvoient à de multiples définitions liées notamment au fait qu'elles constituent des outils conceptuels communs à différentes disciplines en sciences humaines, et plus précisément à la sociologie, à la psychologie sociale et à la psychosociologie, mais aussi aux sciences politiques, à la philosophie, à l'économie, à l'anthropologie, à l'histoire et aux sciences de l'information et de la communication. Selon Serge Moscovici¹ ou Pierre Mannoni¹, la notion de « représentations sociales »,

¹ MOSCOVICI Serge, « Des représentations collectives aux représentations sociales », in JODELET Denise (dir.), *Les Représentations sociales*, PUF (Sociologie d'aujourd'hui), Paris, 1989

historiquement née dans le cadre de la sociologie (Emile Durkheim) et de l'anthropologie (Lucien Lévy-Bruhl), a été diffusée par des historiens spécialisés dans l'étude des idées et des mentalités (Philippe Ariès, Norbert Elias) avant d'être reprise en psychologie (Sigmund Freud, puis Jean Piaget), en anthropologie (Claude Lévi-Strauss), et en psychologie sociale (Serge Moscovici). La notion de « représentations sociales » traverse pratiquement tout le champ des sciences humaines, et se manifeste selon différentes expressions plus ou moins proches : représentations, représentations mentales, représentations symboliques, représentations collectives, représentations culturelles, représentations publiques, etc.. Elle est d'ailleurs considérée comme un objet central des sciences humaines par Denise Jodelet².

Les représentations sociales, selon la plupart des chercheurs en sciences humaines, renvoient à la construction du monde social, c'est-à-dire au monde des hommes, monde de l'humanité. La notion de représentations sociales se situe à l'articulation entre perception du monde social et projection d'une pensée subjective qui participe à la construction de ce monde social, comme l'indique Denise Jodelet :

« En d'autres termes, notre pensée quotidienne est une activité de prises de position dans un débat dont l'importance est très variable. »³

Il semble ainsi que les « représentations sociales » correspondent à des images mentales partagées par plusieurs individus. Il s'agit alors du résultat d'une activité de l'esprit, activité tournée vers la compréhension (et l'intercompréhension) et vers la nécessité d'agir sur le monde. Michel Foucault met ainsi l'accent sur le lien entre « représentations sociales » et sens :

« Les représentations ne s'enracinent pas dans un monde auquel elles emprunteraient leur sens ; elles s'ouvrent d'elles-mêmes sur un espace qui leur est propre, et dont la nervure interne donne lieu au sens. »⁴

Ceci justifie de s'intéresser à des « représentations sociales » afin d'atteindre le sens donné par des acteurs à leurs propres actions. Nous adoptons ainsi le postulat que les représentations sociales sont vecteurs de sens, c'est-à-dire que leur étude permet de rendre compte du sens élaboré par les acteurs qui les ont formulées.

Par ailleurs, Denise Jodelet montre que les représentations sociales renvoient en grande partie au champ de la croyance, de l'idéologie. Mais une représentation sociale n'est pas

1 MANNONI Pierre, *Les Représentations sociales*, PUF (Que sais-je ? n° 3329), Paris, 2001 (1998)

2 Cf. JODELET Denise, « Représentations sociales : un domaine en expansion », in JODELET Denise (dir.), *Les Représentations sociales*, PUF (Sociologie d'aujourd'hui), Paris, 1989, voir la « Présentation de l'ouvrage » p. 9-11

3 CLEMENCE Alain, « L'analyse des principes organisateurs des représentations sociales », in MOSCOVICI Serge, Fabrice BUSCHINI (dir.), *Les Méthodes des sciences humaines*, PUF (Fondamental), Paris, 2003, p. 393

4 FOUCAULT Michel, *Les Mots et les choses*, Gallimard, Paris, 1966, chapitre IV

pour autant de l'ordre de l'opinion. Pierre Musso souligne la dimension symbolique à laquelle participent les « représentations sociales » :

« Par « représentations », nous visons un système de signes partagés par ces acteurs, même à leur insu, mais qui travaille leurs discours. (...) En nous interrogeant sur les représentations que produisent les acteurs de la communication sur la régulation de leur activité, nous plongeons au cœur d'un dispositif symbolique. »¹

Denise Jodelet indique ainsi que « les représentations sociales sont des phénomènes complexes toujours activés et agissant dans la vie sociale. »², d'autant qu'elles constituent une « forme de connaissance », un savoir particulier renvoyant à ce qui est perçu par un groupe social donné. En ce sens, une représentation sociale se rapporte toujours à un objet du monde (objet physique ou objet mental), construit par des groupes sociaux identifiés. Il s'agit toujours d'une représentation sociale de quelque chose. Cela confère à cette notion une dimension sémiotique certaine, comme le souligne Jean-Blaise Grize, qui considère les représentations sociales comme un « concept sémiotique »³.

L'étude des représentations sociales prend ainsi place très naturellement dans une posture épistémologique fondamentalement constructiviste, position que nous avons affirmée comme nôtre dans l'introduction générale de la thèse. Les représentations sociales sont le fruit d'une activité mentale. Elles appartiennent à la dimension sociale de l'humanité, c'est-à-dire qu'elles lui sont propres au même titre que les objets physiques matériels qui l'accompagnent. Elles signifient que l'homme construit une partie du monde dans lequel il vit. Elles sont l'une des formes témoignant de la manière dont l'homme façonne sa propre perception du monde. Elles sont liées à la capacité créatrice et réflexive de l'homme, signes de sa conscience du monde et de sa capacité à le penser, à partir du réel.

Ceci nous amène à souligner que les représentations sociales sont effectivement bien à l'articulation entre plusieurs dimensions, ce qui explique comment plusieurs disciplines sont amenées à s'y intéresser. Cela leur confère fondamentalement un aspect hétérogène intrinsèque, comme l'indique Jean-Blaise Grize.

Bien sûr, les représentations sociales sont sujettes à évolution. Mais nous préférons nous intéresser aux représentations sociales en tant qu'objet social et non en tant qu'objet en devenir ou qu'objet historique. Nous saisissons des représentations sociales en un temps et lieu donné, sans déployer de perspective historique sur celles-ci. Nous tiendrons compte de

1 MUSSO Pierre, *Télécommunications et philosophie des réseaux. La postérité paradoxale de Saint-Simon*, PUF, collection La politique éclatée, 1997, p.216

2 Jodelet in Jodelet p. 36

3 GRIZE Jean-Blaise, « Logique naturelle et représentations sociales », in JODELET Denise (dir.), *Les Représentations sociales*, PUF (Sociologie d'aujourd'hui), Paris, 1989, p. 153

leur fréquence relative au sein des corpus, de l'identité des acteurs qui les élaborent, du type d'action en lien avec leur apparition.

A ce stade de la démonstration, une représentation sociale désigne ainsi la construction mentale associée à un objet, un terme, une image matérielle par un groupe social clairement identifié, en un temps et un lieu donnés. L'intérêt de mettre au jour des représentations sociales réside alors dans le fait de mieux saisir la logique de compréhension du monde par les individus mais aussi la logique de leur action, notamment pour tout ce qui concerne l'action collective. L'étude des représentations sociales permet d'atteindre le sens que des acteurs donnent à leur action, c'est-à-dire leur interprétation propre. Cette étude, concernant toujours un groupe social donné, consiste ainsi à observer le point de vue de ce groupe. Elle permet d'identifier la construction de la justification attribuée à une action donnée et de repérer les dimensions idéologiques, symboliques, culturelles, que lui attribue ce groupe. De ce point de vue, l'étude des représentations sociales suppose une étude des acteurs à l'origine de la construction de ces représentations sociales et une étude des discours dans lesquelles ces dernières sont élaborées. L'étude des représentations sociales permet ainsi d'observer la construction du sens élaboré au sein de discours d'organisations.

Représentations sociales et discours

La plupart des tentatives de définition des représentations sociales font intervenir la notion de discours, comme celle de Pierre Mannoni par exemple :

« De fait, les représentations sociales sont présentes, qu'il s'agisse des objets de la pensée pure ou de la pensée socialisée. Elles englobent effectivement d'authentiques concepts (le vrai, le faux, le beau, le juste), des objets physiques (les chevaux, les arbres fruitiers) ou sociaux (la culture, la mode vestimentaire, les bonnes manières), des catégories d'individus (les professeurs, les étudiants, les médecins, les boulangers). Elles intéressent les opérations prédicatives et attributives, ou encore les modes d'être. Mais elles émaillent aussi les discours politiques et religieux, ainsi que tous les grands domaines de la pensée sociale : l'idéologie, la mythologie, la démonologie, les contes et légendes, les fables et les récits folkloriques, la pensée scientifique même, ainsi que les domaines moins nobles comme la superstition, les croyances, les illusions répandues. »¹

Pierre Mannoni estime que les représentations sociales apparaissent dans de nombreux objets distincts. Pour la plupart, les représentations sociales s'exprimeraient dans des types de discours (discours politiques, discours religieux), des formes de discours (récits, fables). Car les discours, paroles, et énoncés linguistiques en tout genre portent sur le monde social, dont il sont issus. Les discours seraient caractérisés par le fait qu'ils possèderaient en leur sein un contenu subjectif, partial, prenant position à propos du monde social ou de l'un des ses aspects : ainsi en est-il par exemple des différentes représentations sociales associées

1 MANNONI Pierre, *Les Représentations sociales*, PUF (Que sais-je ? n° 3329), Paris, 2001 (1998)

au mariage, à la danse ou à la maladie, dans les différentes sociétés humaines. A travers l'énonciation de représentations sociales en leur sein, les discours participeraient ainsi à l'élaboration d'un jugement, plus ou moins normatif, sur le monde dans lequel ils se révèlent. A leur égard, Pierre Bourdieu considère même qu'il est question de « jugements de valeur » :

« La plupart des discours ordinaires sur le monde social ont pour fin de dire non ce que sont les réalités concernées (l'Etat, la religion, etc.), mais ce qu'elles valent, de porter des jugements de valeur. »¹

Porteurs de présupposés, de préjugés, de points de vue, les discours seraient tout autant porteurs de représentations sociales. A la suite de Pierre Mannoni, nous pouvons estimer que toute interaction entre des individus, mais aussi toute forme de communication, s'accompagne de l'élaboration, de la diffusion, de l'appropriation ou de la transformation de représentations sociales. Tout discours porterait ainsi un discours sur le monde, une prise de position, un point de vue, une mise en perspective, voire une hiérarchisation des faits sociaux. Les discours, écrits ou oraux, seraient systématiquement traversés par les représentations sociales. Au moment de leur réception, les destinataires de ces discours pourraient ainsi les confronter aux leurs. Denise Jodelet considère que :

« L'observation des représentations sociales est, en effet, chose aisée en de multiples occasions. Elles circulent dans les discours, sont portées par les mots, véhiculées dans les messages et images médiatiques, cristallisées dans les conduites et les agencements matériels ou spatiaux. »

Les représentations sociales semblent ainsi présentes à travers toute forme de communication, et tout particulièrement dans les discours. Plus loin, l'auteur affirme d'ailleurs, à la suite de Serge Moscovici, que la communication sociale constitue une « condition de possibilité et de détermination des représentations et de la pensée sociales » (JODELET 1989 : 46). La transmission et la circulation des représentations sociales sont alors centrales. Les représentations sociales ne sont pas figées, bien au contraire, elles suscitent consensus, conflits, débats, controverses, et subissent modifications et transformations multiples. Nous considérons que les processus de communication, et tout particulièrement les discours, constituent ainsi une entrée pertinente pour l'étude des représentations sociales.

Une série de questions se pose alors au chercheur : comment repérer des représentations sociales au sein de discours ? Sous quelle forme sont-elles construites ? Sont-elles plutôt présentes dans le lexique, dans la syntaxe, dans la forme des termes, dans le mode de mise en page général pour un discours écrit, dans la matérialisation de l'énoncé, ou encore dans

1 BOURDIEU Pierre, *Réponses. Pour une anthropologie réflexive*, Seuil (Libre examen - Politique), Paris, 1992, p.60

les gestes qui peuvent l'accompagner quand il s'agit d'un discours oral, etc. ? Doit-on adopter une méthode pour le discours écrit, une méthode pour le discours oral ? Les langues possèdent des éléments d'étude extrêmement divers et nombreux, leur étude renvoie à des spécialités très précises que nous avons déjà indiquées plus haut. Quelles dimensions devons-nous privilégier pour cette étude ?

Selon Rom Harré, l'apprentissage d'une langue s'accompagne systématiquement de l'apprentissage des représentations sociales, que cette langue renferme à travers les groupes sociaux qui la diffusent. Selon l'auteur, les représentations sociales sont prégnantes dans les langues à travers plusieurs éléments :

« Les représentations sociales existent dans les structures formelles, syntaxiques des langues parlées et écrites, aussi bien que dans l'organisation sémantique de leurs lexiques. »¹

La syntaxe et le lexique participent à la diffusion de représentations sociales. La forme des phrases, le choix des termes et l'ordre dans lequel ils apparaissent constituent autant de moyens pour repérer des représentations sociales. Nous pouvons en conclure que les représentations sociales sont présentes dans la quasi-totalité des aspects d'une langue. A titre d'exemple, Rom Harré estime cependant que le lexique des émotions, tout particulièrement, renvoie à des représentations sociales par exemple. Les termes permettant de définir si je suis traversée par telle ou telle émotion supposent l'existence de représentations sociales partagées qui leur sont associées. Cet exemple nous interpelle tout particulièrement car le lexique de l'émotion figurera dans l'un des deux types de discours envisagés pour examiner les corpus.

Nous rejoignons l'analyse d'Alain Clémence pour qui chaque mot renvoie véritablement à un « point de vue » :

« Cette règle de la pensée représentative, en tant que manière pratique, ordinaire, de connaître le monde, implique que les mots ne désignent pas seulement des objets, mais expriment également des points de vue. »²

Cela tend à donner une importance prépondérante aux mots mêmes de la langue pour identifier des représentations sociales. Indiquons aussitôt que le propos de l'auteur ne consiste pas pour autant à dénier la possibilité à d'autres dimensions du langage de véhiculer des représentations sociales. Mais Alain Clémence met l'accent sur cette faculté du mot lui-même à porter beaucoup plus que ce que sa simple définition encyclopédique renferme. Cela nous intéresse à plus d'un titre. Tout d'abord, rappelons que le vocable « environnement » figure dans le titre de la thèse, et qu'il est à l'origine de la plupart de nos

1 HARRE Rom, « Grammaire et lexiques, vecteurs des représentations sociales », in JODELET Denise (dir.), *Les Représentations sociales*, PUF (Sociologie d'aujourd'hui), Paris, 1989, p. 133-134

2 CLEMENCE Alain, « L'analyse des principes organisateurs des représentations sociales », in MOSCOVICI Serge, Fabrice BUSCHINI (dir.), *Les Méthodes des sciences humaines*, PUF (Fondamental), Paris, 2003, p. 395

interrogations. Quelles sont les représentations sociales associées à l'emploi de ce terme par les acteurs que nous avons choisi d'étudier ? Ensuite, il ne nous est pas possible d'évincer l'ensemble des termes ou expressions qui gravitent régulièrement autour du terme environnement, de façon plus ou moins accentuée suivant les acteurs de l'environnement observés. Les termes, ou expressions, « nature », « développement durable », « économie », ou encore « santé » et « vie », renvoient ainsi à autant de représentations sociales à examiner.

Par exemple, concernant le terme « nature », nous serons particulièrement attentifs à déterminer si les organisations étudiées développent des représentations sociales anthropocentristes (l'anthropocentrisme positionne l'homme au centre du monde et le considère comme une finalité) ou biocentristes (le biocentrisme positionne le principe de vie animale au centre du monde et le considère comme une finalité). Comme un premier examen du corpus semble montrer une relative prépondérance de l'anthropocentrisme, nous essaierons alors de préciser le type de relations défini entre l'homme et la nature : relation d'exploitant à exploité, relation d'harmonie, relation conflictuelle (conflit de territoire, catastrophe naturelles), relation d'indifférence, relation d'égalité, relation de subordination, relation de domination, relation d'interdépendance, relation de respect, etc..

L'intérêt de se focaliser essentiellement sur des termes, à travers l'étude de thèmes et de lexiques, est d'adopter le même type d'analyse aussi bien pour les discours écrits que pour les discours oraux, ce qui permet ainsi d'examiner le corpus de façon relativement homogène, puisque discours écrits et discours oraux y sont mêlés. La recherche, en particulier en troisième partie de thèse, consistera ainsi à se focaliser sur des mots et sur les représentations sociales qui leur sont associées par les acteurs que nous allons étudier. Ce point permet ainsi de justifier pleinement le fait que les discours que nous allons étudier soient examinés principalement sous l'angle de leurs thèmes et de leurs lexiques.

Des représentations sociales au sein de discours hétérogènes

Dans le secteur d'activités dédié à l'environnement, les organisations élaborent des communications dites environnementales par lesquelles elles transmettent des savoirs, des informations, des conseils sur l'environnement. Au cours de ce processus, elles véhiculent leurs propres représentations sociales, à propos d'elles-mêmes, de la société, de l'environnement, de la nature, du monde économique, de leur place, de leur rôle, etc..

Concernant les préoccupations environnementales, il est d'ailleurs significatif de noter l'existence de l'Observatoire des Pratiques et des Représentations Sociales de

l'Environnement (l'OPRESE¹). La présence de cet organisme d'études prouve la complexité des représentations sociales afférentes à l'environnement.

L'intérêt d'étudier des représentations sociales au sein de discours d'organisation réside ainsi dans le fait de saisir le sens du monde et les significations sociales élaborées par des individus et des groupes sociaux. L'analyse des représentations sociales permet de comprendre ainsi le sens que les acteurs donnent à leur action. L'étude de ces représentations sociales est le moyen de comprendre et d'approcher les spécificités, les différences, mais aussi les convergences et les points communs entre les différentes organisations étudiées, pour comprendre les processus signifiants à l'œuvre au sein des organisations que nous allons étudier.

Bilan

Il s'agit donc bien d'étudier des discours portant sur les préoccupations environnementales, en recherchant d'abord si ces discours s'apparentent aux discours économiques ou aux discours environmentalistes. Puis, en leur sein, il s'agira d'examiner des représentations sociales spécifiques. Les analyses sont ainsi véritablement emboîtées les unes dans les autres. Ce travail nécessite la présentation de la méthode utilisée pour étudier les discours d'organisations puis le choix de ces organisations.

¹ Mis en place en 1993 par l'Ifen, l'Oprese met à la disposition des acteurs institutionnels et du public un ensemble de données sur l'état de l'opinion et des pratiques concernant l'environnement.

Chapitre 2

Méthodologie

Le cadre épistémologique que nous avons retenu pour effectuer cette recherche, le constructivisme, implique sur le plan empirique que le chercheur produise ses propres éléments d'analyse en collaboration avec les acteurs concernés. En effet, dans une perspective constructiviste, les données d'analyses sont réunies par le chercheur, et non collectées. Ainsi différents acteurs participent au travail de recherche scientifique, le chercheur lui-même mais également les acteurs présents sur les lieux d'enquête, par leurs questionnements, leurs réponses aux interrogations du chercheur, leurs refus, leurs silences, leurs actions, leurs comportements, etc. Cela signifie donc que le chercheur est présent au sein des lieux d'étude choisis. Cela nous a conduit à privilégier les méthodes qualitatives. Les lieux d'enquête sont ainsi examinés sous le double regard d'une approche qualitative anthropologique des modes de construction des discours, et d'une approche qualitative de ces discours, approches inscrites toutes deux au cœur des sciences de l'information et de la communication.

Nous indiquerons en premier lieu la façon dont nous avons élaboré des types de discours distincts. Nous essaierons d'en montrer les limites et les avantages. Puis, nous aborderons la constitution du corpus proprement dite à travers le mode d'approche du terrain, le choix des terrains et la délimitation du corpus.

1 Elaboration de types de discours

L'analyse de discours que nous mettons en œuvre est basée sur un outil élaboré spécifiquement pour ce travail : le « type de discours ». Il s'agit d'une sorte de grille d'analyse des énoncés linguistiques retenus. Chaque type de discours articule une logique spécifique avec des thèmes précis et un ensemble de lexiques spécifiques. Un type de discours correspond à une combinaison particulière de ces éléments de la langue. L'analyse

de l'ensemble du corpus a pour but de montrer la construction de discours environnementalistes, notamment par contraste ou par opposition envers les discours économiques. L'élaboration de types de discours permet de repérer des points communs, des convergences, mais aussi des divergences. Comme nous l'avons dit plus haut, nous considérons qu'un même thème associé à des lexiques différents renvoie à des représentations sociales distinctes.

Cette analyse conduira ainsi dans le même temps au repérage des termes les plus fréquents en terme d'occurrence au sein du corpus, et des représentations sociales qui leur sont associées.

Ce que nous avons dit plus haut des discours économiques et des discours environnementaux spécifiques nous permet maintenant d'en faire découler deux types de discours : le type de discours économique et le type de discours environmentaliste. Il s'agit de relever de grandes oppositions, terme à terme, et de parvenir à une méthode efficace pour l'effectuer. Le travail sur l'identification des discours économiques et des discours environmentalistes conduit à travailler sur un grand corpus rassemblant des matériaux très divers, comme nous le préciserons plus bas. Ce type de corpus, marqué par l'hétérogénéité et par la grande quantité de documents, oblige à élaborer des outils d'analyse capables de le traiter. L'importance de la quantité de matériaux observables favorise la mise au jour d'une logique discursive. Etudier un grand corpus permet en effet de repérer des régularités, plus difficiles à repérer dans un petit corpus, et de mettre au jour une cohérence d'ensemble. C'est pourquoi cette approche large des discours économiques et des discours environnementaux, imposant un type de corpus particulier, a ensuite conduit à élaborer ces types de discours selon cette combinaison de logique, thèmes et lexiques. Cependant, cela n'empêche pas d'apporter dès maintenant des nuances à la présentation de cette analyse, en posant la possibilité d'autres types de discours, comme les discours scientifiques, les discours politiques, et d'autres encore.

1.1 Le type de discours économique

Nous exposerons d'abord la logique générale qui anime le type de discours économique, puis les thèmes qui lui sont propres et enfin les lexiques qui le caractérisent.

La logique de l'efficacité

La rationalité en finalité étant le fondement du type de discours économique, les discours relevant de ce type expriment différents aspects de la rationalité en finalité et mobilisent plus

précisément des logiques de profit, de calcul de rentabilité, d'évaluation et de contrôle en vue d'une efficacité ou d'une amélioration. Une des conséquences de cette logique est que l'intérêt de l'action est exprimé d'abord en tant que bénéfique individuel, voire collectif. La logique propre au type de discours économique est ainsi véritablement celle de l'efficacité et de la rentabilité.

Ce type de discours est ainsi caractérisé par le fait qu'il porte sur des objets, des choses, des phénomènes tangibles, concrets, mesurables. En cela, ce type de discours peut être décrit comme réaliste. Ensuite, il concerne l'action pratique envers ces choses ; exprimant l'idée d'efficacité de l'action dont il est question, il est pragmatique.

Thèmes du type de discours économique

L'ensemble des thèmes retenus dans ce type de discours est caractérisé par le fait qu'il concerne principalement des phénomènes concrets. Cela est lié à la logique dans laquelle il s'insère. Ces thèmes sont les suivants :

- L'organisation ;
- Les autorités politiques, avec en sous-thème la politique environnementale de l'Etat et la responsabilité politique ;
- L'argent ;
- Les relations de l'homme avec son environnement : focalisation sur la santé et la sécurité humaine ;
- L'environnement : le type de discours économique ne recouvre pas l'ensemble des préoccupations environnementales, nous considérons qu'il est focalisé principalement sur les aspects suivants : développement durable, déchets, énergies renouvelables, analyse du cycle de vie, gestion des ressources naturelles, air et eau, et réglementation environnementale ;
- La transparence, la communication (thème le moins « concret » de cet ensemble).

Lexiques du type de discours économique

L'ensemble des lexiques formant le type de discours économique est caractérisé par son appartenance au langage du monde économique du marché.

« Ce qui est décisif dans ce qu'on appelle (Touraine, Bell), le postindustriel, c'est que l'infini de la volonté investit le langage lui-même. (...) Les effets de la pénétration du capitalisme dans le langage ne font que commencer. Sous les dehors d'une extension des marchés et d'une nouvelle stratégie industrielle, le siècle qui vient est celui de

l'investissement du désir d'infini, selon le critère de la meilleure performativité, dans les affaires du langage. »¹

Tout l'ordre du monde peut ainsi désormais être exprimé sous le langage de la rentabilité, du calcul. C'est pourquoi le chiffre apparaît comme une figure récurrente attendue de ce type de discours, traversant l'ensemble des thèmes présentés ci-dessus. Le chiffre est une forme de donnée informative renvoyant dans les représentations sociales communes à l'archétype de l'exactitude, de la précision et de l'objectivité. Il exalte la rationalité tout en suscitant cependant des effets irrationnels sur le grand public : peur de la manipulation, peur de l'interprétation, peur de l'incompréhension. Les chiffres correspondent à des constructions intellectuelles mentales, correspondant à une interprétation du réel basée sur des savoirs et des codes culturels. Ils sont toujours générés par des choix humains : d'une part, tous les chiffres ne sont pas publiés, ils sont sélectionnés ; et d'autre part, ils sont présentés de différentes façons, dans un tableau, ou dans une courbe ou tout autre type graphique. Les standards de présentation des données chiffrées influent sur les modes d'inscription des chiffres au sein des discours énoncés, il s'agit parfois de standards réglementaires. Les chiffres sont en général manipulés par des « spécialistes du chiffre » : ingénieurs, techniciens, chercheurs en sciences exactes (de la physique aux statistiques).

La place du lexique juridique est peut-être plus surprenante dans ce type de discours. Mais selon nous, l'application de la loi, les références aux actions encourues en justice sont dominées par la logique d'efficacité. Dans le corpus, nous remarquerons que la référence à la loi sert le plus souvent à légitimer une action, et à permettre ou accroître son efficacité. Il s'inscrit donc bien dans la logique de discours animant ce type.

Le type de discours économique comprend les lexiques suivants (entre parenthèses figurent quelques exemples pour faciliter la compréhension) :

- Les lexiques de la science économique : vocabulaire de la croissance (progrès, développement, richesse), de la production (rentabilité, taux de productivité, efficacité, chiffre d'affaire, gestion), de l'investissement (capital, financement, moyens matériels), du marché (concurrence, règles du marché, offre, demande, bourse, parts de marché), et de la réussite (échec, succès, leader, outsider, perdant, gagnant, pouvoir)
- Les lexiques du management² : vocabulaire lié au fonctionnement de l'organisation (organigramme, directeur, dirigeant, formation, encadrement, exécutants, métier, compétence), vocabulaire de l'évaluation de l'organisation (vérification, contrôle, certification, audit, indicateur), et vocabulaire lié au mode de répartition du pouvoir au sein de

1 LYOTARD Jean-François, « Appendice svelte à la question post-moderne », *Babylone*, n° 1, hiver 1982-1983, article présent dans l'ouvrage *Tombeau de l'intellectuel et autres papiers*, Galilée (Débats), Paris, 1984, p.82

2 Cf. MILLET Jean-Guy, FAVRY Jean, Bac M., MALLÉN M. C., TISSANDIER P., GUEZÉLOU D., *Langage de manager. Lexique de 100 mots usuels du management des ressources humaines*, Liaisons, Paris, 1993

l'organisation (responsabilité, pouvoir de décision, décider, décideurs, actionnaire, imposer, refuser, accepter, conseiller).

- Le lexique mathématique : vocabulaire des quantités (unités, nombres), vocabulaire de la statistique (pourcentage)
- Le lexique de la technique : vocabulaire d'un métier ou d'une activité technique ; cela renvoie au « jargon » professionnel utilisé pour évoquer le matériel utilisé, une tâche à accomplir, les tenues à porter.
- Le lexique de la performance : mieux, meilleur, optimum, maximum, avancée, progrès

1.2 Le type de discours environnementaliste

Une logique du collectif

La rationalité en valeurs constitue le fondement du type de discours environnementaliste, ce qui fait que sa logique propre repose sur la croyance, et non sur le calcul rationnel. Cette croyance est orientée principalement vers des phénomènes abstraits. Au sein des discours environnementalistes, les notions de vie et de beauté figurent comme les aspects les plus abstraits des préoccupations environnementales avec les notions de gratuité, désintéressement, respect, mais surtout bénéfice collectif ou intérêt général. La vie et la beauté appartiennent à l'ensemble de l'humanité et concernent chaque être humain, elles représentent un bénéfice collectif. La logique qui s'en dégage est ainsi celle du collectif reposant sur le don gratuit, liée autant à la notion de vie qu'à la notion de beauté. Par logique du collectif, nous entendons logique tournée vers le « vivre ensemble », le vivre en collectivité, le vivre en communauté.

Ce type de discours porte essentiellement sur des idées, des représentations sociales. Il concerne aussi des phénomènes concrets mais dans une moindre mesure que le type de discours économique. En ce sens, le type de discours environnementaliste présente un aspect plus abstrait que le type de discours économique.

Thèmes du type de discours environnementaliste

Ici, toutes les composantes des préoccupations environnementales sont mobilisées : ce thème est ainsi subdivisé en deux. Nous considérerons que le type de discours environnementaliste comprend ainsi les thèmes suivants :

- d'une part, l'environnement dans ses dimensions physiques : air, biodiversité, déchets, eau, énergies renouvelables, mer, nature, parcs naturels, pollutions, ressources naturelles, urbanisation

- d'autre part, l'environnement dans ses dimensions sociales : développement durable, écologie, éducation à l'environnement, écocitoyenneté, cadre de vie, générations futures, nature, jardin, paysage, paysage urbain, risque

Ensuite, le type de discours environnementaliste comporte le thème de l'intérêt général : thème de la politique (même s'il peut s'agir de la planète) et de la vie.

Enfin le thème des relations internationales figure aussi au sein du type de discours environnementaliste : thème du monde et de l'humanité, sous thèmes la mondialisation, la politique humanitaire.

Les lexiques du type de discours environnementaliste

Ci-dessous, nous allons voir que l'ensemble des lexiques de ce type de discours paraît beaucoup plus hétérogène que dans le type de discours économique. Cette même remarque concerne également les thèmes.

Nous distinguons les lexiques suivants :

- Le lexique des sciences naturelles : vocabulaire des différentes disciplines (botanique, biologie, zoologie, etc.) ;

- Le lexique du sacré : vocabulaire religieux (profaner, souiller, violer, respecter, pureté, gardien, tradition, modestie, humilité, foi, croyance, idéal) mais aussi repérable par la simple présence de majuscules et de noms propres ;

- Le lexique du combat (défendre, battre, frapper, attaquer, lutter) ;

- Le lexique de la morale (jugement normatif, justice, injustice, équité, égalité, inégalité, bon, mauvais, bien, mal, morale, jugement, beauté, nocivité, dégoût, honte, culpabilité) ;

- Le lexique de l'espérance/désespoir (épanouissement, bonheur, fascination, émerveillement, espoir, espérance, désespoir, optimisme, scepticisme, regret, progrès moral, déception, découragement, attente) ;

- Le lexique de la gratuité (don, générosité, désintéressement, gratuit, offert, sans prix) : il s'agit de la gratuité au sens du don, et pas de la liberté ; la gratuité renvoie ici à l'échange désintéressé, au non-monétaire ;

- Le lexique de l'émotion (angoisse, peur, enthousiasme, joie, tristesse, plaisir, souffrance, douleur etc.).

Exemples

Nous donnons ici des exemples pour bien éclaircir la différence repérée entre les deux types de discours élaborés. Le tableau ci-dessous donne une série d'exemples de thèmes appartenant à l'un ou l'autre des deux types ; nous indiquons le lexique dans lequel il est exprimé suivant son appartenance à tel ou tel type de discours. Ces exemples sont fictifs.

Tableau d'exemples fictifs des deux types de discours élaborés

Thèmes fictifs	Type de discours économique	Type de discours environnementaliste
Pollution	Lexique mathématique et lexique économique : calcul du prix pour dépolluer	Lexique du sacré : dénonciation de l'étendue de la « souillure »
Développement durable	Lexiques économiques de la croissance et de la production : rentabiliser les énergies propres, gérer les ressources rares, responsabiliser les pollueurs en les taxant	Lexiques du sacré, de la gratuité et de la morale : construction d'une nouvelle société plus généreuse et responsable
Biodiversité		Lexiques des sciences naturelles, du sacré et de la peur ; ce thème figure uniquement dans le type de discours environnementaliste
Argent	Lexique économique de l'investissement et de la réussite ; ce thème figure uniquement dans le type de discours économique	
Education à l'environnement	Lexique du management : former à l'efficacité écologique dans le travail	Lexique de l'espérance/désespoir : former pour améliorer la société
Loi	Lexique du management et lexique économique du marché : adapter ses activités à une contrainte nouvelle	Lexique du sacré : préserver la vie

Le lexique mathématique, propre au type de discours économique, figure également dans le vocabulaire mobilisé par le lexique des sciences naturelles au sein du type de discours environnementaliste. Les chiffres renvoient en effet pas toujours au lexique mathématique. Nous pensons que ce lexique sera en fait présent dans les deux types de discours. Mais nous déterminerons s'il est appliqué aux mêmes thèmes, et avec la même logique. Au sein du type de discours économique, le lexique mathématique répond a priori à l'objectif d'exposer un calcul rationnel coût/bénéfice ; au sein du type de discours environnementaliste, il devrait plutôt servir le thème de l'environnement (le sous-thème de la biodiversité par exemple) dans le dessein de rendre compte de la générosité de la nature, ou de son évolution au fil du temps. L'emploi d'un même lexique conduit ainsi à formuler des

analyses très différentes, car chaque lexique est affecté par la logique propre à chaque type. Cela est vrai également pour chaque thème.

1.3 Bilan sur les types de discours

Nous remarquons que le type de discours économique comporte plus de thèmes et moins de lexiques que le type de discours environnementaliste. Nous pensons que cela est dû à la focalisation du type de discours environnementaliste sur le thème de l'environnement, ce qui réduit en effet sa diversité thématique. La plus grande diversité des lexiques au sein du type de discours environnementaliste peut être liée au fait que ce thème central fait l'objet de multiples interprétations nécessitant plusieurs types de lexiques. De nombreuses représentations sociales y seraient associées. A l'inverse, le grand nombre de thèmes du type de discours économique se voit traité avec un nombre plus faible de lexiques. Nous pensons que cette différence entre les deux types de discours est un signe distinctif des organisations qui les élaborent.

Le tableau ci-dessous présente la liste des thèmes et lexiques propres à chaque type ; mais ce mode de présentation sous forme de tableau ne doit pas laisser penser que thèmes et lexiques sont associés.

Tableaux récapitulatifs des types de discours

Type de discours économique	
Thèmes :	Lexiques :
L'entreprise (nombreux sous thèmes : personnel, activités, fonctionnement général, histoire de l'entreprise, etc.)	Le lexique de la science économique
Autorités politiques, avec 2 sous thèmes : la politique environnementale de l'Etat et la responsabilité politique	Le lexique du management
L'argent	Le lexique mathématique
L'homme et son environnement, avec deux sous thèmes : la santé et la sécurité humaine	Le lexique de la technique
L'environnement, avec plusieurs sous thèmes : développement durable, déchets, énergies renouvelables, gestions des ressources naturelles, analyse du cycle de vie, air et eau, et réglementation environnementale	Le lexique de la performance
La communication avec en sous thème la transparence	

Type de discours environmentaliste	
Thèmes :	Lexiques :
L'environnement, dimensions physiques	Le lexique des sciences naturelles
L'environnement, dimensions sociales	Le lexique du sacré
Intérêt général : sous thèmes : la politique et la vie	Le lexique du combat
	Le lexique de la morale
Relations internationales : thème du monde et de l'humanité, sous thèmes la mondialisation, la politique humanitaire et la vie humaine	Le lexique de l'espérance/désespoir
	Le lexique de la gratuité
	Le lexique de l'émotion

Remarques

Au cours du travail d'analyse, une difficulté s'est posée concernant le lexique de la morale. Cette terminologie est en effet suffisamment vaste pour recouvrir de nombreuses notions. Nous avons choisi d'y intégrer principalement deux tendances observées dans les corpus : d'une part, une acception de la morale proche d'un questionnement ou d'une réflexion sur le sens de l'homme dans le monde en général, et sur sa place dans le monde dans les propos observés (cela renvoie à l'« anthropocentrisme spéculatif » évoqué par Dominique Bourg¹). Et, d'autre part, une acception de la morale plus classique a été retenue ; elle consiste en un jugement normatif. La désignation du bien et du mal est émise aussi bien envers des actions humaines passées, qu'actuelles, ou futures. Ce que nous appelons lexique de la morale renverra à ces deux aspects, le premier étant qualifié de philosophique et le second de normatif.

Par ailleurs, un thème et trois lexiques sont apparus dans les corpus, et qui ne figurent ni dans le type de discours économique ni dans le type de discours environmentaliste. Il s'agit d'abord du thème de la maison, l'univers domestique, repéré dans une partie du corpus de l'ADEME. Ce thème n'ayant pas réapparu par ailleurs, nous avons choisi de ne pas nous y attarder davantage. Les trois autres lexiques repérés en cours d'analyse, ne trouvent pas non plus leur place dans aucun des tableaux figurant ci-dessus. Il s'agit du lexique sociologique (vocabulaire de l'enquête, du comportement, de l'approche psychologique des enquêtés, etc.), du lexique de la pédagogie (vocabulaire de la vulgarisation, de la traduction, de la simplification, de l'explication, de la compréhension), et du lexique du débat (vocabulaire de la prise de parole en public). Les deux premiers lexiques

¹ BOURG Dominique, « Postface : modernité et nature » in BOURG Dominique. (dir.), *Les Sentiments de la nature*, La Découverte, essais, 1993

sont observés régulièrement dans la plupart des corpus. Le troisième est concentré dans le corpus de la CLIS. Aucun de ces lexiques ne peut être rattaché à l'un ou l'autre des deux types de discours élaborés. Par exemple, nous considérons que si nous avons considéré un type de discours supplémentaire, le type de discours scientifique, certains y seraient à leur place. Cela ajoute donc une réelle difficulté à nos analyses. Comment classer les extraits de corpus dans lesquels ils prennent place ? Nous avons alors décidé de considérer au plus près leur contexte d'énonciation, c'est-à-dire le thème auquel ils sont associés et la logique de discours qu'ils participent à déployer. Ainsi, en fonction de la logique de discours que le lexique sociologique et le lexique de la pédagogie mettent en œuvre et en fonction du thème auquel ils se rapportent, nous établissons que nous classerons les éléments de discours dans lesquels nous les avons repérés dans l'un ou l'autre des deux types énoncés. S'il est impossible de définir clairement ces deux aspects, ils seront alors classés « hors type ».

Plus prosaïquement, l'association de certains termes produit une difficulté de classement, et cela se répète dans l'ensemble du corpus. Par exemple, comment classer la proposition suivante :

« les déchets triés par les ménages »

En effet, le terme « ménages » peut être rattaché au lexique sociologique, faisant référence à la façon dont sont nommées les personnes enquêtées en général ; le vocable « trier » renvoie à une notion spécifique au secteur du déchet et serait classé à ce titre dans le lexique de la technique ; le terme « déchets » peut ensuite être rangé soit dans le lexique de la technique soit dans celui des sciences naturelles. Cet exemple figurera cependant sous le seul lexique de la technique, car son contexte d'énonciation permet de comprendre que cette proposition sert à préciser un discours de spécialiste sur les ordures ménagères. Voici la phrase complète dans laquelle s'insère cet extrait :

« Un centre de tri va certainement y être implanté qui permettra de trier au plus près de la source les déchets triés par les ménages ».

Cet exemple nous permet de préciser le mode de travail. Les termes étudiés sont toujours observés en fonction de l'ensemble plus large dans lequel ils s'insèrent.

Plus largement, et comme nous l'avons déjà dit, l'intertextualité constitue un point important de cette recherche. Les discours économiques, tels que nous les avons précisés plus haut, prennent en compte des préoccupations sociales, par leur présence au sein des pôles de la sphère économique. C'est pourquoi leur contenu, qui ne se réduit donc pas au marché, est ouvert aux préoccupations environnementales. L'expression « développement durable » en est une des preuves. Mais cette expression apparaît bien évidemment également au sein des discours environnementalistes.

Le vocable « développement », sans épithète, s'inscrit dans une approche essentiellement économique. Dans son acception la plus courante, le terme « développement » renvoie à l'idée d'une croissance soucieuse du bien-être des personnes. L'expression nouvelle de « développement durable » renvoie également à cette idée de « développement » mais en y rajoutant celle du contrôle des impacts environnementaux générés par le « développement ». Le « développement durable » renvoie aussi au caractère fini, limité, des ressources de la planète. Cette expression concerne dans le même temps les préoccupations environnementales et le champ de l'économie. Nous reviendrons d'ailleurs de façon récurrente sur cette notion pour enfin livrer nos conclusions sur sa signification pour les acteurs qui la pratiquent, dans leurs discours comme dans leurs actes, et sur les enjeux qu'elle porte. Partageant cette expression, mais d'autres encore comme nous le noterons dans les analyses de la deuxième partie de la thèse, il est manifeste que la plupart des discours que nous étudions renferment des termes communs réemployés d'une certaine façon, en référence à leur apparition dans d'autres discours ; ces termes font l'objet d'une réappropriation par les auteurs des discours, ils sont affectés d'une nouvelle valeur sémantique, d'un nouveau sens, ou bien ils sont repris à l'identique. Dans tous les cas, cela signifie que les discours étudiés se trouvent en situation d'intertextualité, c'est-à-dire qu'ils présentent des formes particulières, des formes discursives, correspondant à des moments d'interaction entre discours économiques et discours environnementalistes. La recherche prendra donc en compte cette dimension d'intertextualité dans l'étude du corpus.

Bilan : atouts et inconvénients de l'outil « type de discours »

L'analyse par les types de discours permet de comprendre la logique d'action propre à chaque organisation. La focalisation sur certains thèmes, mais encore plus sur certains lexiques, permet de mettre au jour les représentations sociales des organisations sur leurs propres actions ; on peut alors comprendre la façon dont les activités de l'organisation sont pensées en son sein. Ainsi, elle permet en premier lieu de mettre au jour l'étendue possible des types de discours, même avec de faibles occurrences. Ensuite, elle participe à la mise au jour de grandes tendances, ce qui clarifie la situation observée, et évite d'occulter la présence d'autres types de discours possibles.

Cependant, elle ne permet pas de mesurer les fréquences des types de discours observés. Elle interdit également la construction de données quantitatives. Elle rend alors le travail de comparaison difficile à établir terme à terme. Autant cette analyse permet de classer les éléments discursifs présents au sein d'une organisation, autant elle ne permet pas d'en

extraire des éléments à mettre en lien avec les éléments d'autre discours d'autres organisations.

Néanmoins, cette analyse de discours sera mise à contribution pour distinguer trois niveaux de convergence au sein du corpus étudié :

- Faible convergence : est considéré comme faiblement convergent l'extrait de discours dans lequel soit le thème abordé est le même que dans un autre extrait de discours, soit la façon dont le thème est abordé (le lexique) est la même, soit l'idée directrice (la logique) dans laquelle il s'inscrit ; seulement l'un des trois aspects des types de discours est commun aux deux extraits de discours du corpus ;
- convergence : est considéré comme convergent l'extrait de discours dont deux éléments des types de discours sont les mêmes que dans un autre extrait ; cela indique l'orientation de type de discours dans lequel ces deux extraits de discours s'inscrivent ;
- identité : les deux extraits de discours sont considérés comme identiques parce que les trois éléments des types de discours sont les mêmes, ce qui permet de considérer que les deux extraits de discours appartiennent au même type de discours.

Les possibilités de faible convergence et de convergence sont liées à la possibilité de formes hybrides de discours au sein des corpus écrits et oraux, c'est-à-dire de discours composant entre les deux types de discours élaborés, mais ne permettant de les classer ni dans le type de discours environnementaliste ni dans le type de discours économique. Ces cas seront probablement assez nombreux. Mais la présence d'un thème d'un type de discours inclut le plus souvent au moins la logique propre à ce type, ou bien l'un de ses lexiques. Nous estimons que la présence de ces formes hybrides sera à considérer avec précaution.

2. Présentation de l'étude empirique

2.1. Mode d'approche du terrain : la méthode anthropologique

La méthode anthropologique, ou socio-ethnographique, selon les termes de Michèle Lacoste¹, correspond au déroulement de la principale étape du plan expérimental : l'approche directe du terrain. L'observation participante correspond dans ce cadre à une

¹ LACOSTE Michèle, « Les objets et le travail en collectif », in Pierre DELCAMBRE (dir.), *Communications organisationnelles. Objets, Pratiques, dispositifs*, Presses Universitaires de Rennes, 2000, p.23-33

technique privilégiée permettant « des études en milieu réel »¹. Dans l'objectif d'éclaircir puis d'analyser les conditions d'énonciation des discours des organisations retenues, cette méthode permet d'approcher la culture de l'organisation, culture permettant de comprendre les habitudes discursives des acteurs, puis de participer à l'élaboration des discours étudiés, afin d'appréhender au plus près les enjeux de ces productions.

L'hétérogénéité des lieux d'enquête a renforcé la perception des spécificités de chacun. Le travail au sein de chaque organisation est complémentaire d'un examen plus général et lointain réalisé à l'extérieur des organisations. Un travail de va-et-vient s'effectue. Cet aller - retour correspond à la première étape de la démarche anthropologique. Cette étape consiste à observer le savoir conscient des personnes sur leurs propres pratiques de communication :

« Tout d'abord, il s'agit de dégager par observation participante les cadres de perception et d'organisation par lesquels certains phénomènes naturels et sociaux sont tenus, dans un groupe social donné, pour des événements ou des actes de communication. »²

La deuxième étape de la démarche anthropologique concerne les analyses des données recueillies. Cette deuxième étape correspond en fait à un deuxième niveau du travail de recherche :

« Lorsque le chercheur tente de montrer les présuppositions qui fondent cette science pratique et se propose de dégager les relations qui les unissent à un ensemble de postulats philosophiques, de croyances religieuses, de mythes sur l'homme et la nature ayant cours dans ce groupe, il passe au second niveau de son travail : il utilise alors une métalangue scientifique, qui possède ses propres modèles et principes d'organisation. »³

Il s'agit donc, dans ce deuxième niveau de travail, d'analyser les informations spécifiques à chacune des organisations étudiées, afin de les identifier suivant leur appartenance aux discours économiques ou aux discours environnementalistes. Nous avons privilégié les approches qualitatives des discours pour y parvenir.

L'approche qualitative par la méthode anthropologique est basée sur les éléments développés par Yves Winkin dans son ouvrage *Anthropologie de la communication*⁴. L'auteur distingue deux temps dans la mise en place de cette méthode. Nous avons suivi ces deux temps ; ils permettent d'organiser d'abord la façon de rassembler les matériaux et la manière de les observer, puis le mode d'analyse adapté à ces matériaux :

« Pour moi, le travail scientifique sur la communication doit s'accomplir à deux niveaux, ou en deux temps. Tout d'abord, il s'agit de dégager par observation participante les cadres de perception et d'organisation par lesquels certains phénomènes naturels et

1 JODELET Denise, « Aperçus sur les méthodologies qualitatives », in MOSCOVICI Serge, Fabrice BUSCHINI (dir.), *Les Méthodes des sciences humaines*, PUF (Fondamental), Paris, 2003, p. 152

2 WINKIN Yves, *Anthropologie de la communication. De la théorie au terrain*, DeBoeck Université, coll. Culture et Communication, 1996, p.85

3 Ibidem

4 WINKIN Yves, *Anthropologie de la communication. De la théorie au terrain*, DeBoeck Université, coll. Culture et Communication, 1996

sociaux sont tenus, dans un groupe social donné, pour des événements ou des actes de communication. » Yves Winkin (1996, p.85)

Ce premier temps correspond aux différents stages d'observation que nous avons réalisés au sein des différentes organisations retenues. Cette opération consistait principalement dans l'éclaircissement des conditions de l'énonciation des discours formant le corpus. L'enquête s'est déroulée sur deux ans (2001 à 2002) en plusieurs étapes. Nous rappelons qu'elle s'est concentrée sur les organisations suivantes : SITA France, l'Agence de la Maîtrise de l'Energie et de l'Environnement (ADEME) et sa délégation régionale Nord-Pas-de-Calais ; France Nature Environnement (FNE) et sa fédération départementale Essonne Nature Environnement (ENE) ; la Commission Locale d'Information et de Surveillance de Vert le Grand (CLIS, Essonne 91).

La première étape a consisté en une enquête exploratoire d'environ six mois. Cette première enquête s'est basée sur des entretiens exploratoires et des rencontres avec différents acteurs de l'environnement : experts en communication environnementale, directeurs d'associations environnementales, président de syndicat d'activités environnementales, entreprises spécialisées dans des activités environnementales (ou éco entreprises), collectivités locales, ministère de l'environnement. Deux objectifs nous animaient : évaluer la possibilité que l'organisation contactée constitue un terrain d'étude plus approfondi, mener une première enquête exploratoire sur les pratiques des organisations en matière de communication environnementale.

La deuxième étape s'est déroulée durant dix-huit mois. Suite à l'enquête exploratoire, il s'agissait d'investir les terrains étudiés. Nous avons choisi de mener des observations participantes. L'observation participante correspond à une pratique anthropologique essentielle, consistant à immerger le chercheur dans son objet de travail. L'objectif est de s'imprégner d'une culture donnée afin de parvenir à un certain niveau d'accès à cette culture, notamment en usant du même langage que les acteurs étudiés, ce qui accroît les possibilités de recueil des informations. Cette méthode, ancienne dans la discipline, appliquée tout d'abord exclusivement aux sociétés lointaines, est devenue une des méthodes de base de l'anthropologie urbaine ou anthropologie des sociétés occidentales contemporaines. C'est pourquoi il est également possible de l'appliquer dans le travail d'étude sur des organisations. L'apprentissage de la langue consiste à intégrer, d'une part, les termes qui en font une langue spécialisée dans le domaine de l'environnement et du déchet, et, d'autre part, à recenser les principaux sujets de préoccupation des acteurs des organisations étudiées.

Concrètement, nous nous sommes heurtée à différentes difficultés dans la mise en place de cette méthode. En effet, l'éclatement des tâches sur plusieurs services, comme pour la

rédaction du *Rapport Environnement* de SITA France, ne facilitait par la mise en place d'une observation participante. Par ailleurs, au sein de Essonne Nature Environnement (membre de France Nature Environnement), il apparaît que le journal *Environnement 91* est rédigé par un bénévole, à partir de documents personnels que ce dernier étudie à son domicile. L'observation participante revêt donc des modalités diverses selon chacun des lieux d'enquête, mais se montre toujours indispensable pour s'assurer d'une connaissance parfaite de l'organisation étudiée, ainsi que pour l'analyse du contexte de production des textes étudiés. Sur une durée prédéterminée, ce type d'observation permet de saisir, d'une part, une partie de la culture de l'organisation étudiée et, d'autre part, de cerner les contraintes matérielles diverses dans lesquelles les membres de l'organisation évoluent. Il oblige le chercheur à s'immerger dans un milieu et à faire siens pour un temps donné les habitudes, les objectifs et les conflits des personnes formant ce milieu. En ce qui nous concerne, cette attitude est un moyen particulièrement efficace pour la compréhension du contexte de production des discours étudiés au sein du corpus. L'objectif principal était d'approcher la culture de l'organisation pour mieux comprendre dans quel contexte étaient produits les discours étudiés. Cela s'est traduit concrètement par une observation des conditions matérielles de production des discours environnementaux, par une observation et un questionnement des acteurs, en direct, « en train de faire ». Nous avons ainsi passé de plusieurs jours à plusieurs semaines dans les différentes organisations retenues, suivant les possibilités qui s'offraient à nous et suivant la configuration de l'organisation elle-même. Cette étape comporte également l'observation de la présence des organisations étudiées sur des salons spécialisés (salon de l'environnement, Pollutec, et différentes manifestations plus ponctuelles et locales).

Nous avons alors pu constituer l'ensemble du corpus écrit de la thèse. Ce corpus rassemble des documents de formes diverses obtenus lors de rendez-vous particuliers, de stages, ou de manifestations publiques type Salon de l'environnement ou Pollutec. Nous avons aussi effectué des travaux sur les archives des organisations étudiées, et réalisé un certain nombre de photocopies de documents (en particulier pour les associations FNE et ENE, ainsi que pour la CLIS de Vert le Grand). Au final, le corpus écrit comprend une centaine de documents allant de quelques pages à plus d'une centaine (cf. Annexe 3 Liste des éléments du corpus écrit par type d'organisation).

Suite à ce travail de composition du corpus, le deuxième temps du travail scientifique sur la communication se présente à nous, détaillé par Yves Winkin :

« Lorsque le chercheur tente de montrer les présuppositions qui fondent cette science pratique et se propose de dégager les relations qui les unissent à un ensemble de postulats philosophiques, de croyances religieuses, de mythes sur l'homme et la nature

ayant cours dans ce groupe, il passe au second niveau de son travail : il utilise alors une métalangue scientifique, qui possède ses propres modèles et principes d'organisation. »

Cela s'est traduit dans la thèse par l'usage principal des termes suivants qui répondent à l'orientation théorique et au type d'analyse qui en découle : discours, représentations sociales, récit et *métarécit*, que nous avons déjà introduits plus haut pour certains, ou que nous discuterons en troisième partie de thèse pour les autres. Nous travaillerons à la mise au jour de types de discours, de représentations sociales associées à certains termes apparaissant dans les discours environnementaux spécifiques ou économiques, avec le concours même des acteurs des organisations, à travers des entretiens semi-guidés (le guide d'entretien se trouve en annexe 5).

Un entretien semi-guidé est un entretien enregistré au cours duquel une personne est sollicitée de différentes manières à parler librement de différents sujets ; ces sollicitations peuvent être sous forme de question ou d'invitation à réagir à des vocables, des images. On vise à ce que la personne ne soit pas entravée par le questionnement du chercheur mais puisse suivre son propre mode discursif.

« Trois types d'information sont disponibles en situation d'interview : les informations inhérentes au contenu du discours, les informations liées à la forme que prend le discours, et les informations qui ressortent des manifestations non verbales ou expressives. »¹

Nous retiendrons le premier type d'information, à savoir les thèmes présents dans les discours déployés par les acteurs rencontrés, mais également le deuxième type d'information, c'est-à-dire les lexiques associés aux thèmes repérés au préalable, en conformité avec l'analyse de discours présenté ci-dessus (identification de deux types de discours). Ceci permettra de se focaliser sur les représentations sociales construites par les acteurs enquêtés, en acceptant la possibilité que ces dernières soient contradictoires au sein d'un même entretien.

Le guide d'entretien élaboré (voir annexe 5) sert de support aux entretiens réalisés. Nous avons ainsi effectué une quinzaine d'entretiens semi-guidés dont les retranscriptions complètes sont jointes en annexe 1. Un premier travail, sur les retranscriptions d'entretiens menés au sein des différentes organisations retenues, a conduit à préciser cette approche. Ces entretiens constituent le corpus oral de la thèse. Ils sont structurés autour des objectifs suivants :

- mesurer à quel point la vision du monde de la personne interviewée est liée à son activité professionnelle ;
- mettre au jour des représentations sociales liées aux préoccupations environnementales ;

- montrer les liens, d'opposition ou de convergence, entre économie et environnement, selon l'interviewé ;

Le guide d'entretien comporte ainsi trois parties :

- la première a pour but de comprendre comment la personne perçoit l'action environnementale de son organisation ;
- la seconde a pour but de comprendre le parcours professionnel de cette personne, vis-à-vis de l'environnement, c'est-à-dire de comprendre comment les préoccupations environnementales lui sont devenues une préoccupation professionnelle ;
- la troisième partie a pour but de dégager les représentations sociales suscitées par certains termes ; la personne répond librement à l'écoute de mots. Cette partie de l'entretien est plus libre que les deux parties précédentes.

Le principal but de ces entretiens consiste à dégager des représentations sociales en les rattachant à leur contexte d'apparition et en relevant toutes les étapes qui ont conduit à leur construction.

2.2. Spécificités de l'étude empirique

Parmi les types d'organisation se considérant comme « acteur de l'environnement », nous avons choisi d'étudier simultanément une entreprise, une institution, une association et un organe de concertation. Chacun de ces types d'organisation va être maintenant détaillé, puis ensuite justifié.

2.2.1 Des organisations diverses

Les entreprises sont le lieu privilégié d'élaboration des discours économiques avons-nous indiqué plus haut ; leurs activités économiques se traduisent par une approche particulière du réel à l'origine du fondement rationaliste des discours qu'elles énoncent. La logique rationaliste de ces discours leur confère le statut de « discours économique ». Mais en tant qu'acteur de l'environnement, l'entreprise choisie peut être aussi considérée comme émettrice de discours environnementaux, éventuellement spécifiques. Sa double qualité d'entreprise et d'acteur de l'environnement lui ouvre la possibilité d'énoncer deux types de discours en une seule fois : un discours économique et un discours environnementaliste. Sa position d'énonciateur particulier, acteur de l'environnement, et la spécificité de ses activités,

1 NILS Frédéric, RIME Bernard, « L'interview », in MOSCOVICI Serge, Fabrice BUSCHINI (dir.), *Les Méthodes des sciences humaines*, PUF (Fondamental), Paris, 2003, p. 168

strictement économiques, lui confère ainsi un statut à part. L'étude d'une entreprise appartenant au secteur d'activité économique de l'environnement nous permet de questionner la façon dont les discours économiques intègrent la spécificité environnementale.

Nous avons choisi d'étudier la production discursive d'une organisation de type institution afin de circonscrire le discours soutenu par le gouvernement sur les préoccupations environnementales. L'Etat français, au cours des trente dernières années, a créé un certain nombre d'institutions chargées de la mise en œuvre, à différents échelons, de sa politique environnementale. Cette politique établit le cadre général, législatif notamment, dans lequel s'inscrivent les discours environnementaux en France. L'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) est un des lieux institutionnels des préoccupations environnementales.

L'enquête concerne également les discours produits par une association environnementale, France Nature Environnement. Une association est le lieu d'expression et d'action d'un ensemble de personnes partageant des idées communes sur certains sujets. En cela, elle participe à la liberté d'expression des citoyens. Ce type d'organisation, plus hétérogène encore que les précédents, et plus contrasté aussi sur les positions adoptées par rapport à l'environnement, est lié à la vie démocratique du pays.

Les préoccupations environnementales sont liées à des phénomènes locaux mais aussi globaux. Il semble ainsi judicieux de s'intéresser aux activités des organisations au niveau départemental, dans un cadre où les interactions entre les différents types d'organisation sont particulièrement visibles. Les trois types d'organisation présentées ci-dessus ont des relations fréquentes entre elles, se connaissent, s'identifient les unes les autres comme des acteurs de l'environnement. Une de ces formes de relations est dessinée par le dispositif départemental des Commissions Locales d'Information et de Surveillance (CLIS). Les CLIS sont des organes de concertation définis par le législateur et institués par le Préfet au niveau départemental. Nous interrogerons le dispositif de communication à l'œuvre dans une CLIS. La communication y apparaît centrale puisqu'une CLIS est nommée dans le but d'informer les citoyens de l'état d'un établissement dangereux proche de leurs habitations.

2.2.2. Un terrain d'étude en réponse à la problématique de la thèse

Prise en compte des trois pôles de la sphère économique

Selon Jean-Paul Maréchal, s'inscrivant à la suite de Karl Polanyi,

« La sphère économique s'articule autour de trois pôles (ne constituant pas trois secteurs distincts) : « l'économie marchande », « l'économie non-marchande » et « l'économie non monétaire ». ».

La conception de Karl Polanyi¹ correspond à une approche anthropologique, qui considère les sciences économiques comme une façon de comprendre l'humanité, notamment en s'écartant des théories centrées sur la notion de marché. Même si les discours environnementalistes semblent se situer à la charnière entre sphère économique et sphère des activités humaines, les discours que nous étudierons ici baignent dans la sphère économique, lieu privilégié d'énonciation, de production, d'élaboration et de diffusion des discours économiques. Les acteurs de l'environnement qui les énoncent et les définissent comme tels par cette opération appartiennent tous à la sphère économique. Il est donc fondamental que le terrain d'enquête, c'est-à-dire les organisations étudiées, soit représentatif de la totalité de la sphère économique, laquelle englobe des formes très hétérogènes. À savoir, à la suite de l'article écrit par Bernard Eme, Jean-Louis Laville et Jean-Paul Maréchal² :

- économie marchande : « segment de l'agir économique au sein duquel la production, la répartition et l'échange de la richesse créée sont confiés prioritairement au marché » ; les échanges monétaires sont importants en volume, la notion de prix est très importante ; ce pôle renvoie directement au monde de l'entreprise ; SITA France.

- économie non-marchande : « domaine au sein duquel l'allocation des biens et des services et/ou d'une fraction du pouvoir d'achat est confiée prioritairement au mécanisme de la redistribution. » ; les échanges monétaires sont toujours importants mais la notion de prix n'apparaît presque plus, ils sont redistribués ; ce pôle renvoie directement au monde de l'institution ; l'ADEME.

- économie non-monétaire : « partie de l'économie dans laquelle la distribution des biens et des services est assurée prioritairement par la réciprocité. » ; les échanges monétaires et les notions de prix sont secondaires ; ce pôle renvoie directement au monde de l'association ; France Nature Environnement.

Le terrain en dynamique de Vert le Grand ne figure pas ici mais en fait il est concerné par les trois pôles à la fois, vu la multiplicité des acteurs membres de ce dispositif de concertation.

1 POLANYI Karl, *La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Gallimard, Bibliothèque des sciences humaines, 1983 (1944)

2 EME Bernard, LAVILLE Jean-Louis et MARÉCHAL Jean-Paul, « L'économie solidaire : état des lieux et enjeux », *La pensée*, mai-avril-juin 2001, n° 326

Critères de choix de nos terrains

Communication institutionnelle et taille de l'organisation

Nos premières observations lors de l'enquête exploratoire ont montré que la taille de l'organisation influait sur la présence en son sein d'une communication volontaire et organisée ayant pour thématique les préoccupations environnementales.

Il semble en effet que seules les pratiques de communication caractérisées par la présence de discours institutionnels ou officiels permettent de construire une communication environnementale. Nous avons donc dû nous tourner vers des organisations d'une taille importante, c'est-à-dire souvent existant au niveau national, afin de s'assurer qu'elles étaient susceptibles de pratiquer une communication institutionnelle. Cela nous a alors permis d'atteindre des organisations pratiquant une communication environnementale, le préalable sur leur capacité à pratiquer une communication institutionnelle étant entendu. Nous avons bien besoin d'analyser les discours qui revêtent le rôle de porte-parole de l'organisation, qui portent la responsabilité de la représentativité de l'organisation.

L'approche anthropologique que nous pratiquerons permettra de cerner les conditions d'énonciation des discours officiels étudiés, tout en examinant les multiples discours construits par les organisations. Nous considérerons ainsi que les discours officiels ou institutionnels étudiés émergent parmi une pluralité de discours au sein de l'organisation. La thèse portera donc bien sur la communication organisationnelle, et pas seulement sur la communication institutionnelle.

Choix d'un terrain « source » : une focalisation sur la communication des organisations

Les productions discursives des organisations engagent des représentations sociales liées à l'« environnement ». Nous considérons que cette activité discursive entraîne des effets : d'une part, la diffusion vers l'extérieur des représentations sociales de l'« environnement » internes à l'organisation, à travers ses pratiques de communication ; et, d'autre part, la constitution d'un secteur d'activité dédié à l'environnement. Ces acteurs de l'environnement participent à l'élaboration de ce que l'on pourrait nommer une « culture de l'environnement » en France. Choisir ce type d'organisation comme lieu d'enquête revient à aller à la source de la diffusion des discours sur l'« environnement » en France ; nous considérons en effet qu'ils sont les premiers à être confrontés à des phénomènes les conduisant à réagir en fonction de leurs propres représentations sociales, dans leurs choix économiques et sociaux, et qu'ils sont aussi les premiers confrontés à l'obligation de diffuser des discours sur l'environnement, obligation de différents ordres suivant les types d'acteurs.

Mais le terrain d'étude aurait pu consister en d'autres données empiriques : sondages au niveau national, enquêtes réalisées sur un plan national, chiffres d'ensemble, etc.. Et cela

aurait pu se faire en effet. Mais nous aurions alors travaillé sur des phénomènes très abstraits, toujours reconstruits à partir d'indicateurs.

De même, les discours médiatiques nous intéressent, supports narratifs par excellence des discours diffusés dans la société, comme le souligne Marc Lits :

« ...il nous semble, (...), que la récitation du monde passe moins, quantitativement aujourd'hui, par les mythes et légendes ou la littérature que par les messages médiatiques, qui sont devenus les principaux constructeurs de notre rapport aux autres et au monde.»¹

Nous aurions pu concentrer notre recherche sur les récits médiatiques de la grande presse audiovisuelle et écrite portant sur la thématique environnementale. Mais les médias nous apparaissent sous la forme d'un filtre sélectionnant selon ses propres règles ce qui se dit ou pense sur un sujet. Nous voulions retrouver les bases de ces discours médiatiques, c'est-à-dire les premiers discours à partir desquels les médias construisent leurs propres discours et interprétations. Nous voulions observer des acteurs de l'environnement et voir dans quelle mesure ils élaborent des discours sur les préoccupations environnementales.

Notre choix s'est donc porté sur l'activité discursive des organisations environnementales, l'« environnement » représentant un sujet peu traité mais émergent dans la plupart des médias². Les différents acteurs produisant des discours sur l'« environnement » voient ces discours diffusés, repris, amplifiés, réécrits par les grands médias, qui leur attribuent éventuellement une narration médiatique. Ces documents renvoient en fait à l'existence de médias internes à l'organisation. Nous préférons donc nous focaliser sur les discours des organisations, produits par les médias internes des organisations étudiées, car ils sont la source principale des récits médiatiques portant sur l'« environnement ».

L'articulation local / global

Un autre critère ayant guidé nos choix d'enquête repose sur la tension observée entre dimensions globales et dimensions locales au sein des préoccupations environnementales, en particulier à travers la notion de « développement durable ». Nombre de slogans expriment en effet l'idée d'une articulation entre local et global du type « les problèmes sont globaux et les solutions sont locales ». Récemment, Wangari Maathai a reçu le prix Nobel de la paix parce que « She thinks globally and acts locally. »³. Nous pensons que cette réflexion sur l'articulation local / global repérée dans les discours environnementaux affecte dans une

1 LITS Marc, « Le récit médiatique : un oxymore programmatique ? », in *Revue Recherches en communication*, n° 7, 1997, Université catholique de Louvain, Département de communication, p.44

2 CHEVEIGNE Suzanne de, *L'Environnement dans les journaux télévisés : médiateurs et visions du monde*, CNRS Editions, 2000

3 Le Prix Nobel de la paix a été attribué le vendredi 8 octobre 2004 à la militante écologiste kenyane Wangari Maathai (<http://nobelprize.org/peace/laureates/2004/press.html> consulté le 10 janvier 2005)

certaine mesure les discours des organisations suivant la grandeur du territoire qu'elles recouvrent. Nous avons alors fixé comme but d'analyser les discours d'une organisation à un niveau national mais aussi à un niveau inférieur, à travers une de ses filiales, ou délégations ou fédérations, que nous qualifions de local. Seul le niveau territorial d'appartenance diffère dans l'étude des discours de ces organisations. Nous avons cherché à observer une organisation de niveau national mais à la condition qu'elle possède une émanation d'elle-même à un niveau territorial inférieur, régional ou départemental, c'est-à-dire local. Nous avons donc décidé d'étudier chaque organisation à deux niveaux territoriaux. L'étude des organisations au niveau local a constitué le moyen de nuancer certaines de nos analyses effectuées sur les organisations au niveau national ou a permis surtout d'apporter des éléments nouveaux.

Par ailleurs, nous avons réalisé deux exceptions par rapport à ce programme d'enquête. Tout d'abord, concernant l'organisation entreprise, il nous a semblé plus judicieux de monter les niveaux d'un cran, c'est-à-dire de choisir un niveau national, SITA France, et un niveau international, SITA Group. D'autre part, nous voulions étudier un type de concertation établi, encadré par la loi, réunissant différents acteurs de façon également obligatoire. Cet aspect obligatoire pour les acteurs nous semblait un préalable indispensable pour pouvoir les considérer sur un même pied d'égalité, ce qui facilite certaines comparaisons même s'il est possible de penser que chaque membre possède un rôle particulier, prédéfini. Ce type de concertation se retrouve sous le type de la Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) dans le secteur du déchet. Or, ce type de dispositif de concertation est lié à l'existence d'un établissement industriel présentant des dangers reconnus (ou installation classée). Situé sur un territoire précis, une commune en général, son activité entraîne la nomination d'une CLIS au niveau départemental. Comme il n'existe pas d'établissement industriel de ce type situé sur un territoire de niveau national, il n'existe pas non plus de CLIS à un niveau national. Il est apparu que son existence était purement locale. Les formes de concertation existant au niveau national nous ont alors semblé trop différentes et éloignées des modes de fonctionnement d'une CLIS pour permettre une étude sérieuse entre deux niveaux de territoire. La différence principale réside dans le caractère non obligatoire de la présence de leurs membres au niveau national. Les dispositifs de concertation de niveau national ne revêtent donc pas le même aspect juridique que la CLIS, ils ne sont pas obligatoires au même titre ; les acteurs n'étant pas soumis aux mêmes contraintes que dans la participation à une CLIS, ils ne présentent pas du tout les mêmes caractéristiques. Ceci contredit les possibilités d'une comparaison de dispositifs de concertation entre deux niveaux territoriaux. Nous avons alors choisi d'approfondir le mode de fonctionnement d'une CLIS au niveau local, avec l'objectif de relier nos analyses à celles

effectuées sur les organisations au niveau national. Cela nous a aussi permis d'observer une entreprise en situation de communication à un niveau local.

Par ailleurs, d'après un sondage publié dans la revue *Terre sauvage* et réalisée par IPSOS en août 2001, en ce qui concerne la capacité à lutter contre les pollutions, les Français comptent à 34% sur les associations de protection de la nature et de l'environnement du type WWF, Greenpeace. Ils ne sont que 28% à compter sur les collectivités locales, 11% sur l'Etat, 5% sur les partis écologistes, et seulement 3% sur les entreprises. Les associations environnementales ont ainsi trouvé leur place dans l'enquête en tant qu'acteur de l'environnement plébiscité par l'opinion publique.

2.2.3. Explication du choix de chaque organisation

Chaque organisation sera présentée ci-dessous et les chapitres suivants y référeront si nécessaire.

Entreprise : SITA France

La prise en compte des préoccupations environnementales au sein des entreprises accompagne l'accroissement de la sensibilité des opinions publiques à l'environnement. Ces organisations, en particulier dans le domaine de l'industrie, portent un intérêt prédominant à l'égard des questions de sécurité. Au sein des industries à risques, comme SITA France, la plupart des établissements industriels correspondent ainsi à des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Environnement et sécurité, avec la notion de risque industriel sous-jacente, semblent ainsi très liés, renvoyant aux riverains des établissements industriels mais aussi au personnel travaillant au sein de ces établissements, éventuellement aussi aux consommateurs suivant la nature des activités de l'entreprise.

L'environnement apparaît pour l'entreprise comme une possibilité de considérer ses propres activités sous un autre regard, avec une autre forme d'exigence et avec une perspective morale ou éthique concernant l'étendue de ses responsabilités sur les phénomènes affectés par ses activités. Le rôle de l'entreprise dans la société est remis en jeu au moment de l'expression de son engagement environnemental. Sa responsabilité et l'étendue de cette responsabilité figurent parmi les enjeux principaux de cette préoccupation¹.

1 ALMEIDA Nicole d', *L'Entreprise à responsabilité illimitée*, Communication innovation, Editions Liaisons, 1996

Cependant, cette perspective morale n'est pas nouvelle au sein du monde de l'entreprise, la notion simple de « développement » y renvoyait déjà (comme nous l'avons indiqué dans la partie 1). Et ce nouveau regard sur l'entreprise et ses activités ne diminue donc pas pour autant le souci d'efficacité toujours présent ; « environnement » rime également avec différenciation par rapport à la concurrence, c'est-à-dire avec argument commercial, et surtout avec innovation :

« maîtriser les questions d'environnement c'est une source d'opportunité considérable pour les entreprises (...) c'est l'opportunité au sens où en traitant ces questions, les risques incidents, la crise des valeurs et cætera, on trouve de nouveaux produits, de nouveaux services, on se démarque de ses concurrents » (entretien E4)

Et le principe de précaution alors à l'œuvre peut être également considéré comme vecteur de l'amélioration de la qualité de production des entreprises, c'est-à-dire comme facteur d'innovation¹. Cela renvoie aux opportunités économiques que représentent les préoccupations environnementales pour certaines entreprises, dont SITA France.

SITA France est une filiale du groupe international SITA, appartenant lui-même à la multinationale SUEZ², né en 1997 de la fusion de SUEZ et de Lyonnaise des Eaux Dumez. Les activités de SITA France relèvent de la thématique environnementale, le déchet, qui connaît une sophistication croissante liée à une formalisation et à une montée en puissance des préoccupations environnementales en France. Nous admettons que l'émergence de ces préoccupations constitue une opportunité économique pour SITA France ; il semble être de son intérêt de les promouvoir et de les exprimer le plus largement possible, afin de légitimer encore davantage ses propres activités. Mais revenons d'abord sur son histoire.

La Société Industrielle de Transport Automobile (S.I.T.A.) est née en 1919 à Paris. Elle est alors spécialisée dans le transport de toutes sortes de biens matériels. A partir de 1945, SITA se consacre exclusivement à la collecte et au traitement des déchets. Ses activités de transport ont évolué pour se tourner uniquement vers la collecte et le traitement des déchets ménagers. Cette spécificité de son activité inscrit SITA France dans le secteur environnemental des activités économiques, au sein de son pôle le plus développé. L'ancienneté de cette activité chez SITA France en fait un bon moyen d'approche de l'évolution des discours de l'entreprise ; il s'agit de situer le moment où l'entreprise revendique une position d'acteur de l'environnement tout en poursuivant les mêmes activités qu'auparavant.

1 Le titre de la thèse de Hamid Chrifi le laisse entendre (CHRIFI Hamid « Le principe de précaution comme facteur d'innovation », Université du Luxembourg, Laboratoire Socio Economie Environnement et Développement (SEED), 2003)

2 SUEZ, un des premiers groupes mondiaux de services, emploie 190 000 collaborateurs dans plus de 130 pays au service des industriels, particuliers et collectivités locales. SUEZ occupe des positions de leadership mondial dans chacun de ses métiers : il est le leader mondial des services liés à l'eau, leader mondial de la gestion des déchets (hors USA), se retrouve parmi les leaders mondiaux dans l'énergie et le numéro un européen des services énergétiques

SITA France est la filiale la plus importante de SITA en termes de chiffres d'affaires, de volumes d'activités et de personnels ; elle emploie environ 12 500 personnes. SITA France regroupe ainsi toutes les filiales françaises de SITA. Son imbrication de filiale en filiale au sein du groupe SUEZ, son morcellement en sous-filiales, qui se déclinent encore en sous-sous-filiales, montre que cette entreprise vit à un niveau intermédiaire. SITA France comprend environ 26 filiales et 6 filiales spécialisées, qui comprennent elles-mêmes des sous-filiales. L'organisation du groupe SITA en Business Unit affecte aussi SITA France. En effet, SITA France essaie de regrouper ses différentes filiales par région, avec un abandon de leur ancien nom au profit du nom de SITA accompagné du nom de la région dans laquelle agit la filiale. La mise en visibilité de la marque atteint ainsi les niveaux les plus inférieurs de la formation territoriale du groupe SITA. Cela nous intéresse pour mieux comprendre ses pratiques de communication sur l'environnement, les contraintes auxquelles elle doit faire face.

A l'intérieur de SUEZ, SITA France appartient à SITA Group, holding récente née en 2001. SITA Group correspond au pôle d'activité centré sur le déchet au sein du groupe SUEZ, dénommée pôle propreté. C'est une multinationale imposante de près de soixante mille employés établis dans vingt-trois pays. Ses activités la désignent comme un des acteurs phares du secteur d'activité dédié au déchet. Il se trouve que son positionnement sur les marchés et que son chiffre d'affaire en font un des principaux leaders du secteur du déchet dans le monde. Il est à noter que SITA Group a précédé SUEZ dans la publication d'un *Rapport environnement*. Nous étudierons comment SITA France intègre l'exigence de développement durable décidée par SUEZ.

Par ailleurs, l'appartenance de SITA France à la multinationale SUEZ place indirectement l'entreprise étudiée dans le viseur de la législation environnementale, internationale et nationale, législation liée à la cotation en bourse de la multinationale. SUEZ est une entité récente sous cette appellation. Cette importante multinationale s'est restructurée en 2000, puis, en 2004, avec la création de l'entité SUEZ Environnement¹, nom nouveau du regroupement des pôles propreté et eau existant auparavant. Suite à l'entrée de SUEZ à la Bourse de New York, au New York Stock Exchange, en 2001², la multinationale a déclaré publiquement s'engager pour le développement durable. La communication qui s'en est suivie, le *Rapport environnement* en particulier, a également concerné ses différentes filiales par un effet de répercussion orchestré au plus haut niveau.

1 Communiqué SUEZ du 13/06/2004. Cela a d'ailleurs entériné la disparition de l'entité SITA Group au profit de SUEZ Environnement.

2 En 2004, SUEZ est coté à Euronext Paris, Euronext Bruxelles, au Luxembourg, à Zurich et au New York Stock Exchange. Elle est la seule valeur de son secteur représentée dans l'ensemble des principaux indices internationaux : MSCI Europe (Indice Morgan Stanley), FTSE Eurotop 100, Eurostoxx 50 et CAC 40.

La prise en compte des préoccupations environnementales entraîne une communication sur des thèmes nouveaux, ce qui modifie les discours de l'organisation. L'image de l'entreprise change, pour elle-même, c'est-à-dire pour ses salariés, autant que pour ses publics. SITA constitue un bon exemple de ce mouvement interne et externe. En effet, au moment de s'engager plus avant vers le « développement durable », son histoire a été en quelque sorte relue sous le regard des interactions de ses activités avec les questions d'environnement.

Au niveau du groupe SUEZ, la notion de « développement durable » est d'ailleurs présentée publiquement comme particulièrement ancienne par la direction, et concernant l'ensemble des sociétés formant le groupe :

« Les entreprises qui forment SUEZ mettent en œuvre les principes du développement durable depuis leur origine c'est-à-dire plus d'un siècle pour la plupart. »¹.

Le premier *Rapport Environnement* de SITA France place également SUEZ au cœur d'une tradition environnementale ancienne :

« Précurseur, SUEZ a intégré l'enjeu [du développement durable] depuis de nombreuses années. »²

Ce qui est dit de SUEZ rejailit sur SITA Group comme sur SITA France. L'appropriation en interne de cette vision du passé de l'entreprise semble d'ailleurs corroborée par les différents entretiens que nous avons menés et dans lesquels nos interlocuteurs, de SITA Group comme de SITA France, s'expriment semblablement :

« *SITA était pionnier puisque dès les années 30 SITA avait développé des bennes électriques, on était pionnier en la matière sauf qu'aujourd'hui on n'est pas sûr que ce soit d'ailleurs nécessairement le plus environnementalement correct possible* » (Entretien E1 : SITA Group)

« *tout ça pour vous dire que ces notions environnementales, ça fait longtemps qu'elles existent chez SITA, on a toujours travaillé là-dedans, simplement elles sont maintenant je dirai en termes de communication plus formalisées* » (Entretien E2 : SITA France)

Nous assistons à la construction d'une histoire et d'une mémoire environnementale chez SITA.

Par contre, le récit de l'histoire de SITA Group par SITA Group, qui a fait l'objet d'un livre³ paru en 1999, à l'occasion de ses quatre-vingts ans, ne va pas dans ce sens. La prise en compte des préoccupations environnementales par l'entreprise est datée précisément dans cet ouvrage : 1988. Il est articulé en quatre parties qui se succèdent de façon chronologique :

1 Document interne à SUEZ intitulé : « François Kaisin directeur qualité environnement sécurité de SUEZ » ; il s'agit de l'allocution prononcée par ce représentant de SUEZ lors du *1er Forum européen pour le Développement durable et une Entreprise Responsable* (Paris, 5 et 6 mars 2002)

2 « Sita France s'engage », Rapport Environnement Qualité Sécurité 2001, Sita France, 2002

3 BELTRAN Alain, RUFFAT Michèle, *De la poubelle parisienne à l'écologie active. 80 ans d'histoire de Sita*, Ed. Textuel, Paris, 1999

- Service public et initiative privée : la rencontre (1900 - 1945),
- Servir les collectivités locales (1945 – 1968),
- SITA pôle de développement des activités du déchet (1969 – 1987),
- SITA acteur de la protection de l'environnement (1988 – 1999).

Ce livre, écrit par deux universitaires¹, s'intéresse autant à la vie de l'entreprise, de ses managers, de ses métiers et à ses évolutions structurelles successives qu'à l'époque et au secteur d'activité dans lesquels l'entreprise prend place. L'intérêt de cet ouvrage dépasse ainsi le simple récit de l'histoire de SITA Group. Et ce type d'énonciation ne correspond donc pas à un discours agissant, il s'agit bien plutôt d'un véritable documentaire inscrit dans un travail de réflexion historique ; dans cette optique, dire que SITA Group a toujours œuvré pour l'environnement serait tout simplement anachronique. Soulignons que toute la dernière partie, qui porte l'expression « protection de l'environnement », indique l'environnement comme essentiel dans la définition des activités de l'entreprise, et ce de façon relativement récente. Les auteurs lient cette nouvelle tendance prise par l'entreprise à son accroissement structurel et à la réorganisation que cela a entraîné.

Différents discours sur l'entreprise, ses objectifs, son histoire, ses métiers, s'opposent, se croisent, s'entremêlent ou se juxtaposent, avec des modes d'énonciation et de diffusion différents. Nous focalisant sur un type de discours, les discours portant sur l'« environnement », nous soulignons que l'unité d'énonciation et de contenu apparente du corpus étudié ne nie pas l'hétérogénéité discursive présente au sein même de l'organisation.

Prétendre que SITA Group a toujours œuvré pour l'environnement correspond donc bien à un point de vue particulier et choisi : sachant aujourd'hui ce que signifie la protection environnementale, SITA travaillant depuis sa création dans le transport des déchets, thème fort de ce type de préoccupation, elle peut alors affirmer avoir toujours travaillé pour la cause environnementale. Elle peut s'appuyer sur le fait que les connotations de l'objet déchet ont évolué positivement au cours du temps : autrefois renvoyant à la fin de la vie, à la mort, il correspond aujourd'hui à un renouveau possible (à travers les idées de recyclage, de valorisation, et de « matière première secondaire »). Ce mouvement a entraîné une valorisation des métiers concernés : des métiers de ripper ou chiffonnier, on est passé aux métiers de la « propreté ». Cependant, mener une activité dans le secteur du déchet, avec ses connotations plus valorisantes, ne suffit pas pour prétendre agir environnementalement pour autant ; par exemple, si nous considérons que promouvoir la réduction des déchets à la

¹ Alain BELTRAN est directeur de recherche au CNRS. Michèle RUFFAT appartient à l'Institut d'Histoire du Temps Présent. Né en 1978, l'Institut d'Histoire du Temps Présent (IHTP), est rattaché à la section 33 du CNRS (Formation des mondes modernes).

source est une façon de traiter environnementalement les déchets, le contraire est signe d'un comportement non environnemental. Or, SITA Group a bien mis en place des protocoles de réduction du déchet à la source, dans le domaine industriel, mais depuis quelques années seulement.

«Vous disiez SITA, il faut changer les comportements, changer les mentalités, changer l'éthique / Changer les comportements des gens d'abord, parce que pendant trente ans, on leur a dit plus tu collectes du déchet plus la maison va fonctionner, plus le tas est élevé mieux ça va ; aujourd'hui on arrive en disant qu'il faut changer la perception, on fait plus de traitement, il faut aider nos clients à réduire leurs déchets à la source, c'est-à-dire que c'est moins de déchets collectés c'est moins de main d'œuvre pour la collecter, c'est peut-être plus de conseil, plus de haut de gamme, donc on pourrait à terme passer d'une industrie de main d'œuvre à une industrie plus de conseils d'ingénieur et de manager, donc ça, c'est difficile à faire comprendre » (Entretien E3)

L'expression de l'engagement environnemental de SITA est ainsi l'occasion de ruptures dans les mentalités et dans les discours internes habituels depuis les origines de l'entreprise. SITA France s'inscrit pleinement dans ce mouvement. C'est en communiquant à partir de ces nouvelles contraintes environnementales, et sur les solutions qu'elle y apporte, que l'entreprise bâtit un discours qui lui est propre sur l'« environnement ».

Institution : l'ADEME et sa délégation régionale Nord Pas de Calais

Les premières institutions françaises spécialisées dans le domaine de l'environnement sont nées au début des années 1970 en France avec la création du Ministère de la Protection de la Nature et de l'Environnement (7 janvier 1971), ou « ministère de l'impossible » selon son premier occupant¹. Dans son sillage, un certain nombre d'institutions que l'on pourrait qualifier d'accompagnement, apparaissent, correspondant soit à une spécialisation thématique de la question de l'environnement, (Agence pour la Qualité de l'Air, Agences de l'Eau, Agence pour les Economies d'Energie, Agence Nationale pour la Récupération et l'Elimination des Déchets), soit à une spécialisation territoriale, au niveau de la région essentiellement (Délégations Régionales de l'Industrie et de la Recherche en Environnement ou DRIRE, Délégations Régionales de l'Environnement et de la Nature, ou DIREN, en 1991, et délégations régionales des agences thématiques précitées). Cette spécialisation territoriale correspond à la création de services déconcentrés de l'Etat, qui exercent un pouvoir de contrôle, contrairement aux institutions de spécialisation thématique possédant le plus souvent un statut d'Etablissement Public à caractère Industriel ou Commercial (EPIC). Les services déconcentrés ont la capacité de sanctionner au nom de l'Etat, les EPIC représentent l'Etat et sont ainsi plus libres dans leur mode d'action. La création de l'ADEME,

¹ Robert Poujade, *Le Ministère de l'impossible*, Calmann-Levy, 1975

en 1992, correspond à une réorganisation du réseau institutionnel thématique, consistant à rassembler sous une même entité plusieurs institutions distinctes : l'Agence pour la Qualité de l'Air, l'Agence Française pour la Maîtrise de l'Energie et l'Agence Nationale pour la Récupération et l'Elimination des Déchets.

L'avènement d'une institution répond à un processus administratif et politique. C'est un organisme officiel affecté à une tâche précise d'intérêt public. Dans ce cadre, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) est née en tant qu'institution publique française. L'ADEME est ainsi étroitement liée au gouvernement ; en tant qu'institution publique, elle représente une des modalités d'action d'un gouvernement démocratique. Preuve que le pouvoir politique est désincarné, détaché de l'homme qui l'exerce, l'existence d'institutions apparaît comme fondamentale dans un régime démocratique.

« oui c'est une agence d'objectifs, c'est un outil de l'Etat chargé de mettre en œuvre pour le compte de l'Etat la politique environnementale de l'Etat sur les domaines d'intervention de l'Etat que je vous ai cités, donc la maîtrise de l'énergie, les énergies renouvelables, la qualité de l'air, la pollution des sols, et cætera le bruit » (Entretien In 1)

« ce n'est pas une agence politique ici, c'est important, encore une fois c'est une agence technique qui est le bras armé du ministère de l'environnement chargé de l'aider à mettre en œuvre les politiques publiques de l'environnement, organisme national, peu importe la couleur politique du gouvernement ou des élus, tout le monde doit être sensibilisé » (Entretien In 2)

La création de l'ADEME correspond à une ambition, celle de créer une agence environnementale représentant l'organe exécutif du gouvernement en matière d'environnement, regroupant toutes les thématiques environnementales au niveau national avec une organisation en structures régionales, en partie sur le modèle d'autres agences environnementales dans le monde, européennes ou américaines. Le fait que les agences de l'eau n'aient pas rejoint cette grande agence a réduit son champ d'action. Cela s'explique pour des raisons historiques¹. Le domaine du nucléaire lui échappe également. Ses domaines de compétences sont ainsi circonscrits : déchets, air, maîtrise de l'énergie, énergies renouvelables, sites pollués, bruit (uniquement le bruit lié aux aéroports), management environnemental, technologies propres et sobres. L'eau et le nucléaire constituent les deux thématiques environnementales échappant à son champ d'action.

Il n'en reste pas moins que l'ADEME exécute la politique de l'Etat en matière d'environnement sur plusieurs plans : recherche-développement, aide à la décision, diffusion

¹ Christiane Chartier, à l'ADEME, souligne que les Agences de l'eau existaient bien avant que la problématique de l'environnement n'apparaisse. Aujourd'hui, leur objectif principal consiste à veiller à la bonne distribution de l'eau envers la population ; leur organisation par bassin versant est ainsi adaptée à la gestion de l'eau mais cela ne recoupe pas forcément les préoccupations environnementales dans leur ensemble. Enfin, leur mode de financement est très différent puisqu'il est basé sur le principe pollueur payeur, ce qui ne permet pas d'entamer d'autres politiques comme celle de l'énergie, qui ne consiste pas à polluer moins mais à consommer moins ou à produire des énergies renouvelables. Cela explique aussi qu'elles n'aient pas rejoint l'ADEME en 1992.

de pratiques exemplaires. Sous la tutelle de trois ministères¹, l'ADEME est plus particulièrement aux côtés du Ministère de l'environnement : ceci est visible dans les dotations budgétaires, celle de ce dernier étant la plus importante². L'ADEME assure ainsi la mise en œuvre de la politique environnementale à l'échelon national et régional, au niveau des collectivités, des entreprises et des particuliers. Son rôle consiste ainsi à mettre en œuvre les décisions politiques, en développant leurs applications pratiques.

Son statut précis d'EPIC positionne pourtant l'ADEME aux côtés des grandes entreprises publiques françaises. L'ADEME dispose en effet du même statut juridique qu'EDF, ce qui fait d'elle bien davantage une entreprise publique qu'une institution publique, c'est-à-dire qu'elle est dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière relevant du secteur public tout en exerçant une activité industrielle et commerciale. Cependant, son origine n'est pas liée à la réalisation d'un produit à distribuer sur un marché, comme l'électricité pour EDF sur le marché de l'énergie. La définition de l'entreprise publique en France est assez restrictive. Par contre, le droit communautaire européen en propose une définition plus large :

« toute entreprise sur laquelle les pouvoirs publics peuvent exercer directement ou indirectement une influence dominante, du fait de la propriété, de la participation financière, ou des règles qui la régissent »³.

L'ADEME peut ainsi figurer comme entreprise publique au service de la politique environnementale de l'Etat français selon la définition européenne.

« pourquoi on est une entreprise, on a signé un contrat de plan avec l'Etat, on s'engage sur des indicateurs d'activité, sur des résultats, nous n'avons pas de résultats financiers ni de marges, c'est des résultats qu'on essaie de quantifier, on a instillé dans l'entreprise une démarche un peu entrepreneuriale, on parle d'objectifs et de résultats » (Entretien In 4)

« ce contrat concrétise le passage d'une gestion classique à une gestion par objectifs, selon un mode d'organisation plus familier jusqu'à présent au monde de l'entreprise »⁴

Les raisons qui nous conduisent à la considérer cependant comme une institution, dans le cadre de ce travail, sont de trois ordres :

- historique : la création de l'ADEME correspond en fait à la fusion de plusieurs institutions créées au cours des années 1970 ; la culture de l'ADEME est donc ancrée dans cette appartenance institutionnelle ; aujourd'hui, nombre de son personnel actuel est encore issu de ces premières agences⁵ ;

1 Ministère de l'Ecologie et du Développement durable, Ministère de l'Industrie et des Finances, Ministère de la Recherche

2 Le tableau du financement de l'Ademe en page 36 du Rapport d'Activité 2001 de la délégation Nord Pas de Calais montre que, au niveau national, l'Agence reçoit principalement ses ressources budgétaires du ministère de l'Environnement (1951 millions de francs) qui lui verse en gros 8 fois plus que le ministère de l'industrie (242 millions de francs) et près de 20 fois plus que le ministère de la recherche (104 millions de francs).

3 Directive de la Commission de la concurrence du 25 juin 1980

4 *La Lettre Ademe*, n° 78, août-septembre, 2001, p. 1

5 En 2006, l'ADEME compterait encore 46% de son personnel issu de ces premières agences et conservant le statut particulier qui leur est attaché.

- communicationnel : l'ADEME assume pleinement le discours du gouvernement sur le thème de l'environnement, elle est l'un des ses organes de parole à travers les missions de communication que lui confie directement le gouvernement, ou l'un des trois ministères de tutelle dont elle dépend, ce qui la distingue de EDF par exemple, qui ne peut en effet prétendre à ce rôle. Son service de communication institutionnelle est d'ailleurs chargé de « faire connaître l'ADEME en tant qu'institution »¹ (cf. Annexe 4 Notes ethnographiques) ;
- administrative : au 1^{er} mars 2002, au sein du conseil d'administration de l'ADEME, sur 39 membres, on ne compte aucun membre appartenant à des entreprises parmi la liste des personnes qualifiées ; on en retrouve par contre 7 au sein du conseil scientifique, sur 14 membres.

Son mode de financement éclaire sa position en terme institutionnel. La dotation allouée par le Ministère de l'environnement correspond au volume financier le plus important, ce qui semble placer l'Ademe tout particulièrement sous la coupe de ce Ministère. Il se trouve qu'effectivement, notamment au niveau communicationnel, le Ministère de l'environnement et l'ADEME se montrent très soucieux d'harmoniser leur campagne. Celles du Ministère embrassent toute la thématique environnement, celles de l'Ademe se concentrent sur un sujet plus précis (économie d'énergie, ou plus précisément encore promotion du chauffe-eau solaire par exemple).

L'ADEME perçoit aussi certaines taxes comme celles sur le bruit pour les aéroports. Ce financement est directement réinvesti dans des opérations d'isolation pour les habitations concernées par le bruit des aéroports. L'ADEME fait ici figure de gestionnaire et de réinvestisseur d'impôts spécifiques, sur un sujet appartenant de fait aux préoccupations environnementales². Mais elle n'a par contre rien reçu de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP). En 2006, selon la loi de finance en vigueur, l'ADEME reçoit des subventions directement du ministère des finances et n'est plus tributaire de la taxe pollueur payeur.

Ainsi, même si les statuts de l'ADEME pourraient permettre de l'assimiler à une entreprise publique, nous considérons cependant qu'elle relève davantage d'une véritable institution sur les plans concernant la recherche. Tout comme dans le journal la *Lettre Ademe*, les entretiens que nous avons menés laissent entrevoir cette dualité de l'ADEME : le vocable « entreprise » et le vocable « agence » lui servent tour à tour de référent :

1 Entretien avec la responsable de la communication institutionnelle de l'Ademe le 29 juillet 2002

2 Depuis 2004, la gestion des taxes d'aéroport n'est plus effectuée par l'ADEME ; ADP en assure désormais la charge entière.

« c'est vrai qu'on est une entreprise qui à la limite aurait vocation à disparaître si les choses s'améliorent » (Entretien In 4)

et quelques phrases plus loin :

« on est un peu tout cela, agence de régulation économique » (Entretien In 4)

La spécificité de l'ADEME tient à ce qu'elle est compétente à la fois dans le domaine de la réflexion et dans le domaine de l'action en matière d'environnement. Principale partenaire de la recherche universitaire en ce domaine, elle est composée essentiellement d'ingénieurs. Ceux-ci encouragent ou suscitent des études sur la mise au point de procédés technologiques pratiques, au service des entreprises et des collectivités, et, de plus en plus fréquemment, également au service des particuliers (comme le prouve l'opération Point Information Energie¹ que nous aborderons plus loin, mais aussi les Plans Soleil précédemment). L'ADEME ne possède pas pour autant de laboratoire de recherche en propre ; elle finance ou participe au financement de thèses réalisées au sein des universités. Elle répond à la fois aux critères d'un porte-parole du gouvernement, d'une banque de données, d'un partenaire de projet et d'une aide financière. Sa position est unique dans le champ institutionnel français. Il nous est impossible de la comparer avec d'autres institutions du même type appartenant au même secteur, ce qui la place à part également au sein de l'enquête. En effet, l'entreprise SITA France que nous avons choisi d'étudier ainsi que l'association FNE possèdent en effet des « concurrents » comparables sur un certain nombre de points. Ce n'est pas le cas pour l'ADEME. Les comparaisons pays par pays sont également rendues difficiles par le fait que les compétences de l'ADEME ne recouvrent pas tout le champ de la thématique environnementale, contrairement à la plupart des agences de niveau comparable, comme en Allemagne ou en Autriche.

Son organisation au niveau régional

L'ADEME est organisée en délégations régionales, selon le schéma des agences qu'elle a regroupées en son sein. Les délégations régionales qui la constituent sont d'ailleurs encore aujourd'hui marquées par cette ancienneté, souvent parce que les agents de ces délégations se retrouvent par leur appartenance commune aux anciennes agences qui ont fusionné en 1992.

Il nous a semblé important de connaître une de ces délégations puisque ce sont elles qui agissent sur le terrain, et qui ont mis en place les Espaces Info Energie par exemple, avec l'impulsion et l'initiative du siège. Nous avons choisi la délégation du Nord-Pas-de-Calais réputée à l'ADEME pour son dynamisme, notamment en matière de communication. Cette

¹ Les Points Info Energie (PIE) sont devenus peu après les Espaces Info Energie (EIE). Les Espaces Info Energie sont des lieux d'information pour les particuliers ; cet outil a été demandé par l'Etat et mis en place par l'ADEME. Nous utiliserons l'appellation actuelle, soit Espaces Info Energie.

région est surtout une des plus atteintes par les pollutions industrielles en France et par conséquent une des plus concernées par les politiques environnementales.

Le siège de l'ADEME se présente comme étant au service des délégations, pour leur donner informations, formation, soutien nécessaires et les coordonner entre elles lorsque cela s'impose. La communication de cette délégation doit ainsi articuler son inscription à l'ADEME et son inscription dans une région particulièrement défavorisée sur un plan environnemental.

Association : France Nature Environnement, et sa fédération départementale Essonne Nature Environnement

A première vue, la Fédération France Nature Environnement (FNE) pourrait sembler représenter le lieu le moins inscrit dans le discours économique de toutes les organisations que nous étudierons, car les échanges non monétaires y sont prépondérants, notamment à travers les pratiques de bénévolat mais aussi d'échange de savoirs, don immobilier, etc. La gratuité est un des principes de fonctionnement de cette entité.

Dans le domaine de l'environnement, le milieu associatif nous semble particulièrement incontournable, de par sa qualité d'expertise dans ce domaine, de par sa capacité à s'imposer dans les processus de décision, et de par le capital de crédibilité qu'il possède auprès du grand public. En effet, les associations sont en tête au niveau de la confiance que leur accordent les citoyens quant à l'efficacité de leurs actions en faveur de l'environnement :

« Interrogés quant à savoir à qui ils accordaient le plus leur confiance à propos des problèmes d'environnement, les participants à l'enquête répondent le plus souvent "les associations de protection de l'environnement" (42% en moyenne pour l'UE25). Les "scientifiques" se classent au second rang en termes de confiance accordée, avec 32%. »¹

Mais de Greenpeace à Orée, le spectre d'expression des préoccupations environnementales est très large dans les milieux associatifs. Les organisations de type institution ou entreprise qui sont en interaction avec elles sont parfois décontenancées devant tant de diversité, diversité qui correspond parfois à de véritables contradictions. Les divergences entre les associations concernent l'approche environnementale² mais aussi le mode de fonctionnement interne, le mode de communication choisi, ainsi que le financement et la définition des objectifs de la Fédération associative. Malgré la diminution des adhésions au sein des associations caractérisées par une dimension revendicative, diminution constatée au plan national, il est à noter que le nombre des associations environnementales est resté

1 « Attitudes des citoyens européens vis-à-vis de l'environnement », *Eurobaromètre*, Commission européenne, avril 2005

2 C'est effectivement le cas concernant un certain nombre de sujets, les éoliennes et le nucléaire par exemple, mais aussi la possibilité de fours à incinération pour répondre au problème des déchets, Greenpeace y étant résolument hostile, alors que FNE accepte cette possibilité sous conditions.

stable et comme insensible à ce phénomène de baisse¹ ; mais elles n'ont pas progressé pour autant.

Encore faut-il se mettre d'accord sur la notion même d' « association environnementale ». En effet, ces données sont à considérer avec prudence car la première difficulté dans l'étude des associations environnementales tient à l'ambiguïté même de leur définition. Différentes dénominations sont concurrentes pour désigner ces associations : Association pour la Protection de la Nature et de l'environnement (APNE) ; Association de Défense du Cadre de Vie et de l'environnement (ADCV, sigle utilisé par le Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie en 1980), les associations de protection de l'environnement (usité par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable en 2004) par exemple. Le sigle APNE est celui adopté par France Nature Environnement (FNE), il correspond à son auto désignation.

L'appellation ONG environnementale se présente aussi comme une possibilité terminologique. Jean-Pierre Beaudoin montre que, progressivement, le terme ONG peut être compris comme un

« label qui désigne une organisation associative engagée dans le débat public au nom de valeurs, un acteur de la société dont l'existence et l'action reposent sur une proposition ou une revendication relevant de l'ordre de l'éthique. »²

FNE pourrait figurer ainsi aisément sous cette terminologie : elle défend en effet des valeurs, qu'elle diffuse dans l'espace public, comme nous le préciserons plus loin. Mais cette appellation accentue la dimension politique de la Fédération associative. Cela semble trop partielle au stade où nous en sommes. C'est pourquoi l'expression « association environnementale », relevée dans un certain nombre d'études portant sur ce type d'organisation, sera retenue.

Les différentes typologies³ à notre disposition ont du mal à rendre compte de la position de FNE dans le milieu des associations environnementales. Pour la situer, nous la présenterons comme une Fédération associative incontournable des milieux environnementaux français, et perçue comme une organisation « sérieuse » par l'ensemble des pouvoirs publics et des entreprises du secteur. Son ancienneté fait d'elle un acteur phare de la montée des préoccupations environnementales en France, et de sa diffusion. La Fédération Française

1 FLAHAULT Erika, « La composition sociale des associations du secteur environnement », étude Ademe Démoscopie, 2001

2 BEAUDOIN Jean-Pierre, *L'Opinion, c'est combien ? Pour une économie de l'opinion*, Village mondial (Communication), Paris, 2005, p. 188

3 Typologie des associations environnementales : LASCOUMES Pierre, *L'éco-pouvoir. Environnements et politiques*, La Découverte, 1994 ; BENJAMIN Isabelle, AUCLAIR Elisabeth, « Développement de la vie associative du secteur environnement », *Recherche sociale*, n° 127 juillet-septembre 1993 ; BOULLIER Dominique, « L'environnement et le monde associatif », *Les Cahiers du service économie*, Collection Sociologie, n° XX, Ademe, 2002 ; TCHERNONOG Viviane, « Logiques associatives et financements du secteur associatif. Eléments de cadrage », Rapport de fin de contrat,

des Sociétés pour la Protection de la Nature (FFSPN), qui sera ensuite nommée France Nature Environnement (FNE), est créée en 1969 sous la forme d'une fédération d'associations. Ces associations sont parfois déjà très anciennes, comme la Société impériale de Protection de la Nature (née en 1854 et qui deviendra la Société nationale de protection de la Nature), la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO, née en 1912) ou la Fédération des clubs alpins français (CAF, née en 1874). Son action a été importante dans la création d'un ministère de l'environnement en 1971¹. Sa représentativité est plus difficile à évaluer ; on peut considérer qu'elle fédère le plus important mouvement environnemental français avec 3000 associations membres, réparties sur l'ensemble du territoire, nationales, régionales, départementales ou locales, et qui forment ensemble un mouvement représentant environ 300 000 personnes.

A noter que représentativité et notoriété ne se confondent pas dans le milieu des associations environnementales. FNE fédère des associations parfois très importantes, comme la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), et qui ont une existence en leur nom propre. Il semble que la notoriété de FNE soit très en-deçà de ce que sa représentativité réelle permettrait d'attendre. Elle est en effet peu connue du grand public, surtout si on la compare à Greenpeace.

En 2001, *l'Annuaire des 1000 associations pour l'environnement*² recense plus d'un millier d'associations environnementales considérées par les auteurs comme « associations principales » oeuvrant pour l'environnement en France. Le principal critère retenu repose sur la pérennité des organisations considérées ; il s'agit des associations dont l'existence est assurée dans la durée explique l'association des Journalistes pour la Nature et l'Environnement (JNE), auteur de l'Annuaire. La plupart de ces associations ont ainsi plus de dix ans (pour plus de la moitié). Il est vrai que l'identification d'entités éphémères est relativement difficile. Mais la conséquence est que ce chiffre ne renvoie donc que partiellement à la situation réelle. Les associations environnementales sont connues justement pour donner lieu à un grand nombre d'organisations passagères, c'est-à-dire que leur durée d'existence est inférieure à trois ans. Parmi ces 1000 associations environnementales, environ 120 associations pour l'environnement ont demandé et obtenu

MATISSE-LES CNRS, Université de Paris 1 Panthéon Sorbonne, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, Fédération nationale du Crédit mutuel, Fondation de France, décembre 2000

1 Cf. CHARVOLIN Florian, « L'invention de l'environnement en France (1960-71). Les pratiques documentaires d'agrégation à l'origine du Ministère de la protection de la nature et de l'environnement », Thèse d'Etat, Université Pierre Mendès-France de Grenoble, Ecole nationale supérieure des Mines de Paris, 1993

2 DEJOUET Marianne (dir.), VADROT Claude-Marie (introd.), VOYNET Dominique (préf.), *Annuaire des 1000 associations pour l'environnement*, édition 2001

l'agrément du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable¹. C'est le cas de France Nature Environnement (FNE), qui a fait l'objet de l'enquête.

Depuis le 10 février 1976, FNE figure parmi les associations reconnues d'utilité publique. FNE est présente sur tous les lieux de débats et concertations auxquels l'Etat la convie ; elle appartient ainsi à un grand nombre de groupes de travail au ministère de l'environnement, elle a participé à l'élaboration des lois de 1976 sur la Nature², de 1992 sur les déchets par exemple, elle est membre de nombreuses instances nationales et internationales spécialisées dans le domaine de l'environnement³.

« France Nature Environnement est présente dans diverses instances, commissions consultatives ou administratives, groupes de travail de niveau national, européen et international. Le nombre total de ces lieux de concertation où la fédération est représentée dépasse la centaine (102 recensés, sans compter les représentations assurées par nos associations membres au niveau local, départemental et régional). »¹

Sa notoriété dans les milieux environnementaux français est suffisante pour que les instances parlementaires requièrent son expertise sur différents sujets (par exemple colloque sur l'après loi 1992 au Sénat, le 4 décembre 2001, cf. Entretien A5), ainsi que des entreprises françaises (comme SITA France lors de la rédaction de son premier *Rapport Environnement*, fin 2001).

Nous étudierons comment les discours de l'association ont construit cette réputation, notamment au travers de certains textes fondateurs particulièrement éclairants. Nous interrogerons également l'appellation même de l'association, avant le choix de France Nature Environnement. Nous rechercherons sa justification dans les discours, car cette appellation est l'écho d'un débat ancien entre naturalistes et environnementalistes.

De l'UDADNE à Essonne Nature Environnement (ENE)

L'Union Départementale des Associations de Défense de la Nature de l'Essonne (UDADNE) fut créée en 1973, pour les mêmes raisons que la FFSPN à une échelle différente. Différentes associations essonniennes ont décidé de s'unir dans le but de constituer une seule ligne dans des combats communs et augmenter ainsi leur capacité de pression. Le premier combat de l'UDADNE concernait le tracé d'une autoroute. Son combat suivant fut

1 Annuaire complet disponible sur le site du MEDD (www.environnement.gouv.fr) ; cette information a été recueillie sur ce site en février 2004

2 Cf. Annexe 4 Notes ethnographiques, FNE : Entretien avec un ancien président, Jean-Pierre Raffin

3 FNE appartient au Conseil d'administration et au Comité des usagers de l'IFEN (Institut Français de l'Environnement), au groupe de travail *Biodiversité* au sein du BEE (Bureau Européen de l'Environnement), à l'Instance d'évaluation de la politique des déchets depuis 1992 au sein du Commissariat au plan, au Conseil national des Déchets, au Comité de concertation « énergies renouvelables » de l'ADEME, au Comité de suivi de l'application du règlement EMAS (réunions de travail sur les déclarations environnementales) au sein du Comité EMAS, au Conseil d'Administration de l'INERIS (Institut National de l'Environnement industriel et des Risques). FNE participe au jury des prix « Entreprises et Environnement » (catégorie Ecoproduits). FNE est membre de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN France) à travers l'un des ses représentants, qui a été nommé secrétaire adjoint de l'UICN France en novembre 2002. FNE appartient au Conseil National du développement Durable.

celui du tri sélectif dans le domaine du déchet. Vers 1983, elle s'efforce de devenir une force de proposition et pas seulement force de contestation comme elle l'était jusqu'à présent. Elle crée la première société de recyclage, VALECO, en 1979, qui est le site pilote de Ecoemballage. Elle intègre la FFSPN en 1980 ; elle changea ensuite de nom pour s'identifier plus facilement comme membre de FNE en 1995 où elle devient Essonne Nature Environnement (ENE).

Elle est automatiquement invitée à participer à tous les groupes de travail du département ayant un rapport avec l'environnement. Elle figure ainsi comme membre d'un certain nombre de CLIS de l'Essonne. C'est en tant que membre de la CLIS de Vert le Grand que nous avons choisi d'étudier de près cette organisation non monétaire.

Les différentes activités de ENE concernent : l'urbanisme, les installations classées, les pollutions, les problèmes ruraux et forestiers. ENE s'efforce d'articuler toutes ces actions dans une vision d'ensemble en affirmant que toutes ces questions sont liées.

Commission Locale d'information et de Surveillance de Vert le Grand (CLIS)

Nous avons décidé de nous intéresser de près à un dispositif de concertation afin de mettre en perspective les différentes organisations étudiées. Dans un premier temps, il s'agit de reconsidérer nos différents lieux d'enquête sous un angle plus dynamique, de montrer à quel point les différents acteurs sont en interaction les uns avec les autres. Un espace de concertation nous semblait idéal pour rendre compte de ces interactions. Ensuite, il s'agit d'approfondir l'étude de la question du déchet, sous-thème important des préoccupations environnementales, en intégrant ses spécificités réglementaires et de communication. Nous présenterons en détails ce qu'est une CLIS en troisième partie de thèse (chapitre 6).

2.3. Délimitation du corpus

Le corpus d'une thèse représente l'ensemble des documents choisis par le chercheur dans le but de les analyser selon une méthode particulière de traitement ; les résultats de ces analyses permettent de formuler des conclusions pour la thèse. Ici, le corpus correspond à l'ensemble des documents réunis au sein des différentes organisations étudiées.

Nous soulignons combien la constitution d'un corpus est une action spécifique du chercheur². La constitution d'un corpus procède à la sélection d'éléments, choisis pour leur

¹ *Rapport d'activité 2000*, FNE, p. 12, cf. Annexe 6

² DELCAMBRE Pierre, « Reconstruire des pratiques de communication à partir d'« objets », documents d'archives. Réflexions méthodologiques à propos de l'étude d'un « objet de travail » trouvé dans les archives d'un service Relations

capacité à permettre des analyses en lien avec les objectifs de recherche annoncés. On peut penser que cet isolement altère les éléments eux-mêmes, dans le sens où leurs effets en situation sont distincts des effets observés au sein du corpus. De même, le corpus présente tous les documents émis par une organisation donnée en un temps donné sur un sujet donné. Le lecteur destinataire naturel des discours réunis en corpus ne cherche pas l'exhaustivité des documents venant d'une organisation, il n'en reçoit que quelques-uns ; il ne peut donc réunir les mêmes aptitudes et les mêmes soucis que le chercheur. Le travail sur corpus permet d'analyser la qualité des éléments de ce corpus, leurs spécificités. Ces opérations sont liées à la taille du corpus, et à l'étendue historique à laquelle appartiennent ses éléments. Nous avons accompagné l'étude du corpus d'une observation participante, afin de compléter ainsi ce que l'étude du simple document matériel ne pouvait fournir.

2.3.1. Corpus

Le corpus se subdivise en deux grands corpus : le corpus oral et le corpus écrit. Le corpus écrit est constitué des textes de communication issus de l'ensemble des organisations étudiées, principalement sur les années 2001 et 2002. Il comprend les textes produits sur le thème de l'environnement, c'est-à-dire que nous excluons différents types de documents, comme ceux exposant les données financières délivrées obligatoirement par chacune des organisations retenues. Le corpus écrit correspond ainsi à un recueil de textes « déjà là », c'est-à-dire non suscités par notre présence au sein de l'organisation. Les différents types de documents réunis sont les suivants : communiqués, dossiers de presse, brochures de présentation, plaquettes de présentation, manifestes, statuts de l'organisation, plans de communication, stratégies de communication, chartes, journaux internes, journaux externes, compte-rendu de réunion (pour la CLIS), *Rapports d'activités*, *Rapports Environnement*, livres écrits au nom de l'organisation. Une exception fut faite concernant le corpus de l'ADEME : nous avons en effet décidé d'y intégrer une campagne audiovisuelle. Cela est justifié par l'inscription de cette campagne dans la communication institutionnelle de l'organisation, par son ampleur, par les moyens mis en œuvre. Il n'était pas envisageable d'ignorer ce phénomène communicationnel sous des prétextes fallacieux. Les autres organisations retenues n'ont pas réalisé de campagne audiovisuelle durant la période étudiée. C'est pourquoi seul le corpus de l'ADEME présente cette particularité. Nous avons étudié le texte prononcé mais également le visuel proposé. Ainsi, le « corpus écrit » de l'ADEME est augmenté de cette communication spécifique.

Publiques d'une grande entreprise industrielle. », in DELCAMBRE Pierre, *Communications organisationnelles. Objets, Pratiques, dispositifs*, Presses Universitaires de Rennes, 2000, p. 205-222

Le corpus oral correspond aux entretiens enregistrés réalisés au sein de chaque organisation. Il comprend toutes les retranscriptions d'entretiens que nous avons réalisés au cours de l'enquête. Le corpus oral a été entièrement produit par la recherche, provoqué par ce travail, c'est-à-dire qu'il est né du fait de notre présence au sein des organisations. Nous avons effectué une quinzaine d'entretiens au cours de diverses rencontres qui sont classés comme suit : E pour Entreprise, In pour Institution et A pour Association (ils sont entièrement retranscrits en Annexe 1).

Puis le corpus se divise encore en corpus des organisations et corpus de la Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) de Vert le Grand. Le corpus des organisations comprend trois sous parties : le corpus de l'entreprise SITA France, le corpus de l'institution de l'ADEME et le corpus de l'association ENE.

Globalement, la taille du corpus de la CLIS de Vert le Grand est plus petite. Ce corpus regroupe deux documents : il s'agit de la retranscription même de la réunion du 7 juin 2001 par nos soins dit compte-rendu ethnographique et du compte-rendu officiel de cette réunion. Cette retranscription à partir de notes manuscrites figure dans les Notes ethnographiques (Annexe 4). La comparaison entre compte-rendu ethnographique et compte-rendu officiel a prouvé sa pertinence pour nos recherches. Par ailleurs, il n'existe pas de dossier de presse, ni de communiqué, émanant de la CLIS, du moins pour la période choisie. Les autres documents étudiés consistent essentiellement en des documents d'archives dont l'analyse est considérée comme ethnographique ; leur discontinuité, sur le plan de l'énonciation comme sur le plan temporel, ne permet pas de les constituer en corpus écrit passible d'une analyse de discours. En effet, ces documents ne peuvent être assimilés à la parution régulière d'un journal ou à la publication d'un rapport. De plus, nous ne disposons d'aucun élément nous permettant de juger de l'exhaustivité des documents rassemblés par nos soins, exhaustivité nécessaire pour rendre compte de régularités et de ruptures. Ils figurent donc en totalité dans les Notes ethnographiques de la thèse (Annexe 4).

2.3.2. Matériaux ethnographiques

Ces matériaux correspondent aux notes ethnographiques réalisées lors des observations participantes effectuées sur les lieux d'enquête, éventuellement lors des entretiens semi-guidés, ou lors des rencontres sur des salons professionnels, également lors d'entretiens téléphoniques ; ils recouvrent aussi les compte-rendus effectués suite à ces contacts avec les organisations étudiées.

Nos notes ethnographiques (ou notes de terrain) ont été constituées à partir des lieux d'enquête ou peu de temps après avoir été en contact avec l'une des organisations étudiées. Elles sont rassemblées en annexe 4. Ces notes portent sur différents domaines, comme le contexte matériel dans lequel s'effectuent les pratiques de communication des organisations (locaux, moyens matériels à la disposition des membres de l'organisation, objets en lien avec l'engagement environnemental de l'organisation comme le papier recyclé), le contexte hiérarchique (type de présence hiérarchique), le contexte économique (organisation marchande, non-marchande ou non-monétaire et ce que cela implique pour les membres des organisations en termes d'objectifs et de pression hiérarchique), le contexte linguistique (tutoiement, familiarité, distance langagière, jargon professionnel). Les observations participantes réalisées sur nos différents lieux d'enquête ont ainsi permis dans un premier temps de bien comprendre les différences matérielles entre les différentes organisations.

De plus, dans un deuxième temps, ce déplacement sur les lieux nous a permis de mieux visualiser les découpages entre les différents rouages de l'organisation, notamment concernant l'ADEME avec une émanation en délégation régionale relativement autonome par rapport au siège, ainsi que pour l'association ENE par rapport à sa fédération nationale d'appartenance. Notre présence sur place a permis d'effectuer également deux types de visite du site industriel concerné par la CLIS de Vert Grand : l'une fut effectuée de façon impromptue par le responsable du sujet au sein de l'association ENE, suite à la réunion préparatoire des associations membres de la CLIS participant à la réunion du 7 juin 2002, et l'autre a eu lieu par le biais de l'exploitant dans le cadre de la réunion du 7 juin 2002 et à destination de tous les membres de la CLIS. Le matériau anthropologique réalisé lors de ces deux visites a permis de montrer l'importance des divergences concernant le regard porté par les membres de la Commission sur les bâtiments industriels, et sur le paysage dans lequel ils vivent.

Concernant SITA France, nous avons suivi la réalisation du premier *Rapport Environnement* de SITA France, de janvier 2002 jusqu'à son édition en juillet 2002. Nous avons effectué une observation au sein de la direction Environnement Qualité Sécurité (EQS) de SITA France, équipe constituée de quatre personnes : le directeur, le responsable sécurité, le responsable du reporting et de la certification, l'assistante-secrétaire. Nous avons participé à des réunions de suivi dont l'une le 17 avril 2002 avec l'agence Caractères Associés chargée de la réalisation du rapport ; le 28 mai 2002 le directeur nous a fait part de sa lecture d'une première rédaction du futur *Rapport Environnement* de SITA France lors d'un rendez-vous particulier. Cette observation des premiers travaux sur le *Rapport Environnement* jusqu'à sa version finale fut riche d'enseignement ; les observations sur le rejet de certaines options en cours de route, le choix de nouvelles idées non présentes au début, les relations entre la

filiale et la maison-mère, ont permis de mieux comprendre dans quel contexte particulier s'inscrit la réalisation de ce rapport. L'étude même du rapport au sein du corpus écrit est ainsi considérablement enrichie.

L'intérêt de l'étude du matériau anthropologique réside ainsi dans sa mise en perspective avec les analyses du corpus écrit. Cette opération conduit en effet à relever les différences entre positions orales et positions présentées dans les discours écrits au sujet de l'environnement. Nous avons ainsi pu remarquer que les discours écrits paraissent toujours plus sereins et plus modérés que les prises de parole orales, même pour l'association ENE qui est cependant moins marquée que les autres organisations par ce type de différence. La mise en écrit demeure une opération de maîtrise du discours, c'est-à-dire qu'il consiste en une opération de sélection. Ce mouvement nécessite une observation autant que possible du passage de l'oral à la mise en écrit, afin d'obtenir des clés de compréhension des choix de l'énonciateur réalisés à ce moment précis.

Concernant la CLIS de Vert le Grand, les matériaux ethnographiques sont très nombreux et plus variés. Il s'agit d'une part de documents d'archives, c'est-à-dire de comptes-rendus, de courriers, de télécopies, concernant la CLIS et émis au nom de la CLIS, ou par les différents membres de la CLIS. Ces documents correspondent essentiellement à des échanges réalisés entre les membres de la CLIS, indépendamment de la présence d'un chercheur. A ces documents d'archives sont adjoints des articles de la presse locale, avec un double objectif : comprendre mieux les enjeux de la CLIS ; mais aussi retracer les enjeux de sa publicisation, en considérant la presse locale comme un acteur particulier de la CLIS. D'autre part, le matériau anthropologique de la CLIS de Vert le Grand est constitué de trois entretiens réalisés dans le cadre de l'enquête. Ils ne sont pas enregistrés, ils figurent ainsi dans les Notes ethnographiques rassemblées en Annexe 4 ; ils ne sont pas étudiés pour eux-mêmes mais pour compléter d'autres informations.

Dans la présentation des analyses en deuxième partie de ce travail, nous procéderons par deux étapes essentielles : tout d'abord une recherche des types de discours sur la base du corpus écrit puis du corpus oral, puis une compréhension de ces résultats par l'éclairage de l'analyse des matériaux ethnographiques se rapportant à chaque organisation. La première étape d'analyse de discours porte sur des éléments distincts qui vont se succéder de façon comparable pour chaque organisation :

- analyse d'un fait de communication ponctuel majeur dans la vie de l'organisation : le premier *Rapport Environnement Qualité Sécurité* pour SITA France, la campagne « Préservez votre argent préservez votre planète pour l'ADEME, la participation au Sommet du Développement Durable à Johannesburg pour FNE ;

- examen d'un média écrit produit par chacune de ces entités et couvrant la même temporalité : *SITAZoom* pour SITA, la *Lettre Ademe* pour l'ADEME et la *Lettre du Hérisson* pour FNE ;
- analyse des *Rapports d'activité* de chaque organisation ;
- examen des entretiens oraux ;
- un dernier point concernera l'analyse du site Internet de ces différentes organisations à travers quelques éléments.

Ces analyses portent sur les corpus écrits et oraux, sachant que le corpus écrit contient des supports variés, dont la plupart ne sont pas saisis informatiquement contrairement au corpus oral. L'analyse manuelle ligne à ligne est ainsi privilégiée afin de mettre au jour thèmes et lexiques associés. En effet, nous n'effectuons par la recherche des lexiques puis la recherche des thèmes présents dans le corpus ; nous commençons par identifier un thème, puis les lexiques qui lui sont associés et la logique de discours, puis nous passons aux thèmes suivants. L'objectif d'identification de types de discours est basé en effet sur l'association de thèmes et de lexiques dans une logique propre, c'est pourquoi l'analyse les traite ensemble. Le but de ces analyses vise la mise au jour de l'exhaustivité des thèmes et lexiques présents dans le corpus, organisation par organisation, dans une démarche essentiellement qualitative.

Concernant les analyses de site Internet, nous avons travaillé également avec les types de discours. La rigueur de la méthode le nécessitait : il n'était pas envisageable de constituer des outils spécifiques pour ce média, sous peine de ne pouvoir interpréter les résultats d'analyse de façon complémentaire à ceux élaborés sur la base des autres corpus. Nous avons souligné certains éléments de graphisme lorsque cela s'avérait indispensable pour la compréhension. Le but étant de montrer en quoi les trois entités étudiées sont comparables, il importe d'observer leur site Internet respectif. Nous chercherons à identifier comment ce média de communication s'inscrit dans les autres médias développés par les organisations étudiées, comment il s'en distingue. Ces analyses peuvent sembler brèves en elles-mêmes, surtout au regard des spécialistes des « écrits d'écran », mais elles n'ont que l'objectif de compléter un corpus déjà suffisant par ailleurs. Internet est considéré ici comme une vitrine publique, au travers de laquelle les organisations ont choisi de se présenter. Nous ne pouvons le passer sous silence même si nous avons décidé de ne pas nous y attarder trop longuement.

Pour toutes les analyses de la deuxième partie de la thèse, nous adopterons le même mode de présentation des données : résultats des recherches sur les thèmes, en commençant par le type de discours économique puis le type de discours environnementaliste, puis résultats

des recherches sur les lexiques, en commençant toujours par le type de discours économique. Cet ordre ne correspond pas à une hiérarchie de nos priorités, le type de discours environnementaliste n'étant en rien secondaire dans ce travail ; mais il faut un commencement à toute chose, et nous avons choisi de commencer aléatoirement par exposer les données sur le type de discours économique.

Puis viennent les analyses issues des matériaux ethnographiques afin de donner de nouveaux éléments de compréhension des résultats de l'analyse de discours.

En troisième partie de ce travail, nous présenterons d'abord les résultats des analyses sur les données concernant la CLIS de Vert le Grand. Ces analyses porteront d'abord sur la recherche des types de discours du corpus écrit, plus mince que dans le corpus des organisations. Une place plus importante sera ensuite accordée aux résultats issus de l'analyse des matériaux ethnographiques, plus imposants en volume que pour les organisations. L'étude de la CLIS de Vert le Grand y sera insérée, d'une façon beaucoup plus ramassée dans le temps puisque, après en avoir donné le contexte, nous serons focalisée essentiellement sur la réunion du 7 juin 2001.

Puis, l'étude transversale de tous les corpus (oraux et écrits, organisations et dispositif de concertation) sera soumise à une analyse narratologique.

Deuxième partie

L'« environnement » au sein des discours de trois organisations

Cette deuxième partie répond à l'objectif d'analyser comment trois organisations distinctes disent l'environnement, en France. Il s'agit de saisir chacune des organisations choisies dans leurs spécificités respectives, en effectuant des comparaisons ponctuelles sur des éléments précis et nécessaires à la démonstration, en fonction du type d'interaction qu'elles mettent en œuvre. L'aspect monographique des analyses suivantes sera compensé par une analyse dynamique dans la partie suivante. Il s'agit d'abord de replacer chacune des organisations étudiées dans son propre contexte d'action.

Le travail sur les discours économiques et les discours environnementalistes suppose de reconstituer les circuits et les relations entre les acteurs ayant mené à l'élaboration de leurs propres discours.

Nous distinguerons deux mouvements dans les pratiques de communication environnementale, qui correspondent à des tendances :

- Une communication réactive, c'est-à-dire une communication qui fait suite à une demande sociale, celle des associations, et aussi à l'opinion générale exprimée par les Français sous forme de sondage (sondage montrant une opinion de plus en plus sensible aux questions d'environnement en général et de pollution en particulier¹), mais aussi à des contraintes de divers ordres (loi, marché, logique de secteur, logique de groupe) ;
- Une communication pro active, c'est-à-dire une communication décidée délibérément par des organisations qui ne sont pas tenues de communiquer sur l'environnement ; cette initiative, qui leur est propre, consiste notamment à interpeller sur le sujet d'autres acteurs de l'environnement.

L'obligation de communiquer sur le thème de l'environnement s'inscrit le plus souvent dans une stratégie d'ensemble de l'organisation, que celle-ci corresponde à une entreprise, une institution ou une association. Ceci fait que les pratiques de communication environnementales répondent à un choix volontaire par la forme retenue.

Les pratiques de communication environnementale s'inscrivent toujours dans un ensemble de relations avec d'autres organisations, donc au sein d'interactions. Nous cherchons à déterminer les points sur lesquels les organisations se répondent réciproquement. L'analyse

1 « Les Français et l'environnement : opinions et attitudes au début 2002 », *Etudes et travaux*, n° 39, IFEN, Décembre 2003

par les types de discours nous permettra de mettre au jour ces traces d'intertextualité, d'approcher l'interpénétration des discours économiques et environnementalistes. Nous travaillerons sur trois corpus d'organisations, à savoir le corpus de SITA France, le corpus de l'ADEME et le corpus de FNE. Nous rappelons que chacun des ces trois corpus est divisé en corpus rassemblant les productions écrites de l'organisation, et corpus réunissant les entretiens oraux enregistrés que nous avons pu y effectuer.

Précisons ce que nous entendons par « interaction ». La notion d'interaction renvoie à la mise en présence de différents acteurs et aux conséquences de cette mise en présence. Il y a interaction là où il y a altérité, là où la présence de l'autre permet la rencontre, le dialogue, l'échange, mais aussi l'évitement, le conflit, le mensonge, ou la simple salutation. L'interaction est ainsi porteuse du sens de l'un pour l'autre. C'est ce en quoi elle nous intéresse. Elle présuppose en effet des représentations sociales expliquant le type d'interaction à l'œuvre. Les représentations sociales que l'un élabore à propos de l'autre expliquent son comportement envers lui. Différentes représentations sociales se chevauchent et différents types de discours, différents « répertoires » dirait Erving Goffman¹, sont alors mobilisés les uns après les autres. Les interactions représentent, en quelque sorte, des formes de cristallisation des représentations sociales des individus, c'est-à-dire des matérialisations dans des vocables (écrits également) et des gestes.

Les interactions revêtent différentes formes : d'une part les interactions directes : on distingue alors :

- les interactions directes langagières principalement : dialogue, échange de paroles ;
- les interactions directes corporelles ou gestuelles : signes de la main, danse, évitement des corps, affrontement physique.

D'autre part les interactions indirectes : ces interactions supposent des médias à travers lesquelles s'effectuent la mise en relation : Internet, papier, téléphone. La mise en relation n'est pas physique, mais des éléments d'ordre communicationnel passent de l'un à l'autre. L'interaction est ainsi rendue visible par le mouvement d'objets ; par exemple, l'envoi d'une lettre puis la réponse à cette lettre constituent également une interaction entre deux individus.

Une interaction correspond toujours à une situation de communication entre deux ou plusieurs individus. En ce sens, une interaction peut être assimilée à un processus de communication. C'est à ce titre que nous la plaçons dans cette perspective de recherche.

1 GOFFMAN Erving, *Les Rites d'interaction*, Editions de Minuit, Sens commun, Paris, 1974

Nous observons qu'une interaction entre différents acteurs conduit à mobiliser certains types de types de discours, propres aux acteurs en présence : dans le cadre de leur mise en relation, les interlocuteurs s'expriment, principalement dans le but d'établir un mode de compréhension entre eux. Nous considérons que dès qu'une personne entre en interaction avec une autre, elle a besoin de mobiliser un certain nombre de moyens afin de s'assurer de l'intercompréhension. Ces moyens consistent notamment dans le choix des aspects du langage utilisé, c'est-à-dire du choix du discours à produire. En terme de type de discours, cela se traduit par la mobilisation de tel ou tel type dans telle ou telle situation.

Nous rappelons qu'un type de discours peut caractériser les énoncés d'une organisation en un moment précis. Dans une autre situation, nous considérons que cette même organisation est parfaitement dans la possibilité de produire un discours relevant d'un autre type de discours.

Cependant, ces choix de mobilisation de type de discours ne sont pas anodins. Nous estimons qu'ils traduisent un aspect de l'interaction mise en œuvre. En effet, une interaction prend forme à travers des discours énonçant des représentations sociales. Ces représentations sociales sont repérables dans des analyses de type de discours par l'observation de thèmes, lexiques et logiques de discours particuliers. Dans certains cas, nous pensons que ces représentations sociales peuvent être incompatibles entre elles, et ainsi constituer un conflit. Les types de discours permettent ainsi d'évaluer le degré de pacification de l'interaction, en repérant des représentations sociales distinctes, incompatibles ou semblables.

Nous considérons ainsi que plus l'interaction est homogène, consensuelle, et plus les acteurs mobilisent les mêmes types de discours au même moment. A l'opposé, nous pensons que plus l'interaction est conflictuelle et plus les acteurs mobilisent des types de discours distincts au même moment. En cas d'indifférence, réciproque ou non, nous postulons que les organisations concernées énoncent leurs discours selon le type de discours qui leur est le plus habituel. Mais il s'agit de situations que nous ne prendrons pas en compte. Par définition, les organisations que nous étudions ne sont pas indifférentes les unes aux autres. La troisième partie de ce travail s'intéressera à ces questions à travers l'étude de la CLIS de Vert le Grand.

Par ailleurs, nous allons nous focaliser sur la notion d'interaction indirecte. Nous estimons que différents matériaux de discours ont circulé entre les différents acteurs et ont suscité des réactions voire d'autres discours. Les discours que nous étudions sont le résultat de la circulation de ces différents discours, ils en sont des sortes de réponses ou plutôt des réactions. Ils sont marqués par une forte intertextualité que nous considérons ici comme liée

à cette interaction indirecte. La construction du corpus ne nie pas le flux de discours dans lesquels les énoncés linguistiques retenus sont nés.

Nous allons d'abord explorer l'entreprise Sita France, puis l'institution Ademe et enfin la Fédération associative FNE.

Pour alléger le texte, nous utiliserons l'expression générique « Ministère de l'environnement » pour désigner l'administration occupant ces fonctions sous différents noms (Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement ou MATE, puis Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable ou MEDD), les modifications administratives accompagnant ces changements d'appellation ne concernant pas directement la recherche effectuée ici.

Chapitre 3

Dire l'environnement au sein d'une entreprise : Sita France s'adapte

Berceau privilégié des discours économiques, l'entreprise semble prise dans un jeu de contraintes dans ses interactions avec les autres organisations concernées également par les préoccupations environnementales. L'institution participe à la production de ces contraintes, notamment à travers sa contribution dans le domaine législatif, de même que la Fédération associative qui a retenu notre attention. Pour mieux faire comprendre notre propos, nous allons d'abord préciser ce que nous entendons par loi puis par contrainte.

Les lois font partie des obligations auxquelles les personnes, physiques ou morales, les organisations, se soumettent sous peine de sanction. Les contraintes concernant les organisations sont de natures très diverses : contraintes structurelles, contraintes politiques, contraintes financières, contraintes du marché, contraintes sociales. Elles s'expriment dans des espaces eux aussi très divers : médias publics, cercle fermé de l'actionnariat, réseau économique, rue, lieux de consommation, marché boursier, etc., avec des moyens de pression plus ou moins importants. Ces différentes contraintes se juxtaposent ou s'additionnent, parfois se contredisent. Nous considérerons deux grandes catégories de contraintes : les contraintes internes à l'organisation, comme les contraintes structurelles ou les contraintes budgétaires, et les contraintes externes à l'organisation, comme les contraintes de secteur, les contraintes du marché ou les contraintes boursières.

SITA France œuvre dans des activités générant des situations conflictuelles en France aujourd'hui au niveau local (au niveau du département ou de la commune) : les incinérateurs, les décharges à ciel ouvert, leur financement, le tri sélectif, la pollution visuelle, les dioxines, etc., sont des questions fréquemment relayées par les organes de presse régionaux. Le traitement des déchets donne lieu à des enquêtes publiques suivies de Commissions d'Informations nommées par le préfet. Différentes instances interpellent SITA France dans ce contexte : institutions, associations, bureau d'études, élus locaux.

C'est pourquoi nos analyses vont d'abord porter d'abord sur un élément de communication externe de SITA France : son premier *Rapport Environnement*, publié en 2002. Nous chercherons à mettre au jour les types de discours mobilisés. Ce type de document est ici considéré comme une des pratiques essentielles mises en œuvre par les entreprises dans le domaine de la communication environnementale. Puis, nous étudierons le magazine *SitaZoom* ainsi que son site Internet. Tout cela nous conduira à déterminer comment l'« environnement » est construit au sein des discours de l'organisation SITA France.

1. Observation de types de discours au sein du corpus SITA France.

1.1 Identification des types de discours dans le corpus écrit de Sita France

Le rapport Environnement Qualité Sécurité de SITA France

L'appellation *Rapport Environnement* correspond à une simplification qui nous permettra de désigner le rapport Environnement Qualité Sécurité de SITA France. L'appellation générique *Rapport Environnement* figure d'ailleurs régulièrement (parfois entre guillemets) dans l'introduction de ce type de document, comme pour celui de SITA Group 1999. Nous soulignons cependant que l'appellation *Rapport Environnement* tend à s'effacer devant celle de *Rapport Développement Durable*¹. Nous avons constaté cet effacement progressif du terme « environnement » devant celui de « développement durable » dans le chapitre 1.

Inscrit au cœur du mouvement de réponse des entreprises à des lois et à des contraintes, le processus d'élaboration menant à la réalisation d'un *Rapport Environnement* affecte d'abord l'organisation interne de l'entreprise : mise au jour de nouvelles données et mise en place de nouveaux outils permettant le recueil de ces données, création d'une équipe auteur du rapport. Puis il concerne son mode de communication externe, à l'intention d'autres acteurs de l'environnement, notamment à travers des rencontres multiples avec les représentants des organisations qui seront les futures destinataires de ce type de document. Et enfin, il touche à son image publique en devenant objet de jugement de professionnels : concours d'évaluation du meilleur *Rapport Environnement*, dont le Trophée Environnement initié par l'Ordre des Experts Comptables en 1999. La visibilité d'un *Rapport Environnement* est ainsi

¹ « Rapport développement durable : relier les performances environnementale et financière », *Le Courrier de l'environnement*, n° 323, 28 juin 1999, p. 6

très forte. Nous considérons que la communication environnementale d'une entreprise est rendue visible, le plus souvent, par la publication de son *Rapport Environnement*. Nos divers entretiens ont permis de constater que :

« la communication sur un plan strictement environnemental, c'est dans ces rapports annuels environnement qualité sécurité » (Entretien E1)

« [l'environnement] cela devient une politique importante du groupe, on communique dessus, la preuve, le Rapport Environnement » (Entretien E2)

La publication d'un tel rapport correspond en effet à la volonté d'un groupe de faire connaître son engagement et ses actions en faveur de l'environnement. Cela traduit son entrée dans le cercle des entreprises acteurs de l'environnement. Le *Rapport Environnement* apparaît ainsi comme un outil phare de la communication environnementale des entreprises.

Etant donné l'importance de ce type de document, l'élaboration de cette publication a été suivie pas à pas au cours d'une observation participante¹ et de plusieurs entretiens avec la Direction Environnement Qualité et Sécurité de SITA France, chargée de la rédaction de ce rapport en lien étroit avec la direction de la communication. Ce travail s'est effectué sur une période courant de janvier 2002 à la publication du document en juillet 2002. Ce rapport sera mis en regard des autres *Rapports Environnement* publiés par l'ensemble du groupe auquel appartient SITA France.

Analyse des types de discours observés au sein du premier *Rapport Environnement* de SITA France

Edité sur papier glacé (non recyclé mais ne contenant pas de chlore comme l'indique la 4^e de couverture), le premier *Rapport Environnement* de SITA France s'intitule : « Environnement qualité sécurité 2001 SITA France s'engage ». Figure également sur cette couverture le slogan de SITA Group, auquel est rattaché SITA France : « Chaque jour, nous conjugons votre vie au sens propre », renvoyant aux activités identiques pour les deux entités emboîtées l'une dans l'autre.

Ce mince *Rapport Environnement* de vingt pages² est celui d'une entité à l'existence récente (1997), émanation de la volonté de SITA Group de créer une entité par pays (les « Business Unit »). SITA France comprend elle-même environ 20 filiales. SITA France possède ainsi peu d'épaisseur historique, son existence étant relativement « artificielle ». Cependant, elle

1 Détail du déroulement du stage présenté en annexe 4

2 Le *Rapport Environnement* suivant atteindra 30 pages : *Environnement Qualité Sécurité 2002*, Sita France, SUEZ, 2003 ; la plupart des rapports environnement comprennent environ 60 pages (cf. « Pour l'élaboration d'un rapport intégrant environnement et économie. Recommandations à partir de l'analyse de 122 cas pratiques », Ademe - Amis de la Terre, avril 2001)

porte en elle toute l'histoire de SITA Group, dont elle représente surtout la filiale la plus importante, en terme de volume d'activité et en terme de chiffre d'affaire.

Le tableau d'analyse ci-dessous présente l'étude synthétique du premier *Rapport Environnement* de SITA France ; l'étude détaillée, avec exemples à l'appui, est disponible en annexe 6.

Tableau¹ des types de discours observés au sein du *Rapport Environnement* 2001 de SITA France

Thèmes	Lexiques	Type
L'organisation : sous thème : ses activités générales	Lexique de la science économique Lexique du management	EC
L'organisation : sous thème : stratégie	Lexique du management Lexique de la performance	EC
L'organisation : sous thème : ses métiers	Lexique de la science économique Lexique de la technique des métiers Lexique de la performance	EC
L'homme dans son environnement : la santé et la sécurité humaine	Lexique du management Lexique mathématique	EC
L'environnement : l'effet de serre	Lexique mathématique Lexique technique de métier	EC
L'environnement : la réglementation environnementale	Lexique mathématique	EC
L'environnement : le « Développement durable »	Lexique de la science économique Lexique du management Lexique Mathématique	EC
L'environnement : pollution, bruit	Lexique mathématique	EC
La transparence, la communication	Lexique de la science économique	EC

L'analyse en terme de type de discours permet un premier constat : l'absence globale, avec une exception notable sur laquelle nous reviendrons, d'éléments propres au type de discours environnementaliste dans le premier *Rapport Environnement* de SITA France. En effet, aucun thème ni aucun lexique ni même la logique de discours à l'oeuvre dans le rapport ne peut s'y rapporter d'aucune façon.

Dans le premier *Rapport Environnement* de SITA France, l'ensemble des thèmes appartenant au type de discours économique (EC) sont observés, à deux exceptions près : absence du thème de l'argent, absence du thème de l'autorité politique. Tous les lexiques sont par contre représentés, avec une forte domination du lexique du management : les termes « direction fonctionnelle », « système central de management intégré », « métiers de l'entreprise », « charte EQS de l'entreprise », « quatre valeurs », « encadrement de SITA

¹ Pour faciliter la lecture du tableau, nous rappelons que les thèmes et les lexiques appartenant au type de discours EConomique sont notés EC, les thèmes et les lexiques appartenant au type de discours ENvironnementaliste sont notés EN.

France », « politique » (plusieurs fois), « démarche SMI », « certifications », « normes », « audits » sont présents dans l'entretien avec le président directeur général par exemple.

Les photos figurant en page de couverture du *Rapport Environnement* font écho à cette prédominance du lexique du management. En effet, trois photos, dont aucune ne présente véritablement d'intérêt esthétique, renvoient aux activités de SITA France, deux d'entre elles montrant des sujets humains. Elles sont disposées verticalement l'une sous l'autre, à droite de la page (chacune mesure 3 cm sur 5). La première photo présente deux mains en coupe remplies de terre, sur fond de prairie verte. Le sujet humain disparaît sous la présentation de cet élément du sol. La deuxième photo montre deux hommes casqués, de face, et discutant sur fond d'usine, un homme étant en costume et l'autre en bleu de travail. La troisième photo présente deux éboueurs (des « rippers » dans le jargon professionnel), de dos, effectuant le ramassage des poubelles dans une rue.

La deuxième photo confirme nos analyses lexicales. Placée au milieu, elle présente le visage d'un ingénieur, ou d'un cadre (en chemise blanche et cravate), ainsi que de celui d'un technicien (en bleu de travail). Tous deux se penchent sur un document papier, apparemment sujet de leur échange. Ils sont visibles de face et de près (photo en buste). Ils semblent faire le lien entre la terre (photo 1), et les déchets produits par les ménages, avec les rippers effectuant la collecte (photo 3). Ils sont à l'articulation entre les activités de l'entreprise consistant à récupérer les déchets et les activités de l'entreprise consistant à restituer à la nature ses qualités originelles. Cela indique que les postes fonctionnels sont présentés comme essentiels dans le travail de l'entreprise. Ils sont ainsi mis en avant plutôt que le simple ripper collecteur de déchets ménagers, montré de dos et de loin (photo en pied).

La logique de l'efficacité propre au type de discours économique est clairement omniprésente au sein de ce rapport : les descriptions des activités de SITA France sont appuyées par des chiffres présentés comme preuves de ces affirmations discursives. Une logique rationnelle forte se dégage de ce mode d'énonciation. Mais si le chiffre est utilisé comme exemple concret, il concourt aussi à colorer la page (comme un dessin coloré), et contribue à l'attractivité du document, qui demeure cependant assez faible dans son ensemble. Le chiffre illustre au sens propre certains énoncés discursifs, c'est-à-dire qu'il apporte une illustration par une couleur ; en effet, il apparaît souvent en plus gros caractères que le texte, et en vert. L'utilisation de cette couleur tend à l'imposer comme un chiffre positif pour l'environnement, avant même que l'on ne sache ce à quoi il renvoie.

Seul un court extrait du *Rapport Environnement* appartient pleinement au type de discours environnementaliste. Il s'agit d'une citation de Albert Camus occupant une pleine page et précédant la conclusion sur le développement durable :

« La vraie générosité envers l'avenir consiste à tout donner au présent. »¹

L'idée de gratuité, de don désintéressé, qui émane de cette phrase fait en effet basculer cet extrait au sein du type de discours environnementaliste, cela est assumé par SITA France. C'est ainsi qu'en filigrane apparaît une percée du discours environnementaliste au sein du discours de l'organisation. Mais en tant que discours rapporté.

Sur les trente photos présentes au sein de ce *Rapport Environnement*, nous notons seulement deux visuels à valeur esthétique. Aucun enfant souriant, aucun paysage n'est visible, contrairement à de nombreux autres *Rapports Environnement* observés. Néanmoins, deux images plus esthétiques que les autres retiennent notre attention et s'éloignent du type économique pour intégrer le type de discours environnementaliste : il s'agit d'un visuel présentant des tiges de blé et d'un visuel présentant des minéraux colorés rangés dans des casiers. Ces images sont positionnées en tout début de rapport, à l'appui des propos du président directeur général. C'est leur positionnement au sein de cet article autant que leur contenu qui nous conduit à les faire figurer au sein du type de discours environnementaliste. Elles sont caractéristiques du lexique de la gratuité parce qu'elles suscitent les notions de profusion, de générosité, d'accessibilité. Ces images correspondent aussi au thème de l'intérêt général, à travers l'idée de beauté à partager entre tous. Mais les vingt-huit autres photos figurent essentiellement l'illustration des activités techniques de l'entreprise.

En quelques endroits du *Rapport Environnement* de SITA France, il nous est possible d'observer des ébauches de séquences narratives, comme dans l'encadré consacré à la sécurité (figurant à la page 9). En effet, ce paragraphe débute par la formule suivante : « Un accident est-il une fatalité ? ». Ce type de thème se prête plus que d'autres à l'exposition du vécu des salariés, et à un récit permettant de l'exprimer. Mais ici la suite du texte se poursuit par la description du système d'analyse des accidents. La parole n'est pas donnée aux salariés de l'entreprise, sous quelque forme que ce soit. Sur ce thème de la sécurité, qui concerne particulièrement les salariés de l'entreprise, on peut considérer que le vécu des salariés est absent. Les photos les mettant en scène sur ce sujet ne peuvent d'ailleurs être rattachés non plus à la forme récit.

L'esquisse d'une intrigue apparaît cependant en fin de document :

« Le développement durable est aujourd'hui une nécessité pour toute entreprise qui souhaite concilier croissance et protection de la nature. »¹

1 *Environnement qualité sécurité 2001 Sita France s'engage*, Sita France, 2002, p. 17

Cette « nécessité » renvoie apparemment à un choix objectif de l'entreprise, mais aussi à un désir, celui de rapprocher économie et environnement. Ce vocable « nécessité » à la valeur sémantique forte, figurant en fin de rapport, renvoie cependant à toute autre chose selon nous. Au sein du corpus oral et lors de l'observation participante effectuée dans l'entreprise (cf. Notes ethnographiques en annexe 4 et Retranscription des entretiens en annexe 1, entretiens E2 et E3), l'exposition des contraintes environnementales de l'entreprise font apparaître une inquiétude, celle de la « survie » de l'entreprise :

« c'est la survie de ce groupe, c'est-à-dire que si faisant le métier qu'on fait qui est maintenant en plein dans les préoccupations des gens malgré tout, beaucoup plus qu'autrefois, si on montre pas l'exemple, si on n'a pas une rigueur dans la gestion du centre de traitement, à brève échéance on aura du mal à tenir » (Entretien E2)

« évidemment ça coûte cher, mais comme c'est notre survie, on peut investir » (Entretien E3)

« la survie des boîtes comme la nôtre, elle passe quand même par un changement de mentalité, un changement d'éthique, un changement de philosophie, ceux qui survivront dans cinq ans c'est ceux qui ont compris aujourd'hui les demandes du grand public » (Entretien E3)

« le fait qu'on ait adhéré au développement durable et tous les outils qu'on met en place, c'est notre survie » (Entretien E3)

Cela place ainsi l'entreprise au cœur d'une véritable intrigue : comment l'entreprise pourra-t-elle perdurer si elle ne s'adapte pas aux nouvelles contraintes environnementales ? L'idée de « nécessité » présente au sein du *Rapport Environnement* de SITA France fait écho à cette notion de survie apparue lors de nos observations. L'avenir de l'entreprise est présenté comme incertain, avec la possibilité que l'entreprise meure à relativement court terme. L'univers de contraintes est exposé avec même l'évocation de contraintes contradictoires. Le dénouement de l'intrigue pourrait tendre à transformer ces contraintes en opportunités. Mais cette intrigue est à peine suggérée. L'absence de développement de cette intrigue supprime ainsi l'une des possibilités de la construction d'un récit au sein du *Rapport Environnement*.

De plus, dans l'ensemble du *Rapport Environnement* de SITA France, nous estimons que le présent de l'entreprise domine. Cela rapproche ainsi davantage ce *Rapport Environnement* d'un tableau que d'une histoire. La logique de discours à l'œuvre dans le *Rapport Environnement* de SITA France se déploie ainsi sans utiliser la possibilité de la narration, figeant l'entreprise dans un présent ne permettant pas véritablement d'appréhender ni son passé ni son futur, et encore moins les problèmes auxquelles elle fait face, c'est-à-dire « l'intrigue » dans laquelle elle est placée concernant sa survie même.

L'« environnement », central au sein de ce document dont l'appellation porte le terme « environnement », est ainsi repérable essentiellement à travers le type de discours

1 Environnement qualité sécurité 2001 Sita France s'engage, Sita France, 2002, p. 18

économique, le type de discours environnementaliste apparaissant très parcimonieusement, soit par la citation d'un écrivain renommé, soit à travers deux visuels.

Les *Rapports Environnement* du groupe SUEZ

A ce stade de l'étude, nous allons accorder un regard particulier aux *Rapports Environnement* de SITA Group, étant donné que ces rapports ont d'abord précédé puis ensuite fortement imprégné celui de SITA France, aussi bien dans la forme que dans le contenu.

Une étude préalable¹, réalisée en novembre 2000 à la demande d'un des partenaires de cette recherche (Aéroports de Paris), nous a conduit à une première compréhension du travail de reporting. Le *Rapport Environnement* de SITA Group se trouvait parmi les rapports retenus pour l'analyse, avant même que le choix de considérer SITA France comme terrain d'étude particulier ne fut arrêté. Nous prospectons à l'époque sur l'organisation Paprec², un groupe de traitement de déchets indépendant. Cinq types de reporting différents ont émergé lors de ce travail basé sur l'étude de douze *Rapports Environnement*³. Nous renvoyons en annexe 2 pour le détail de cette étude. Nous rappelons que SITA France n'avait pas encore publié de *Rapport Environnement* au moment où nous avons effectué cette étude préalable. Ce travail repose sur l'élaboration de deux axes d'analyse : un axe orienté communication interne/communication externe, qui identifiait les publics visés par le rapport, et un axe orienté environnement / « développement durable » qui repérait le type d'engagement environnemental présenté par le rapport.

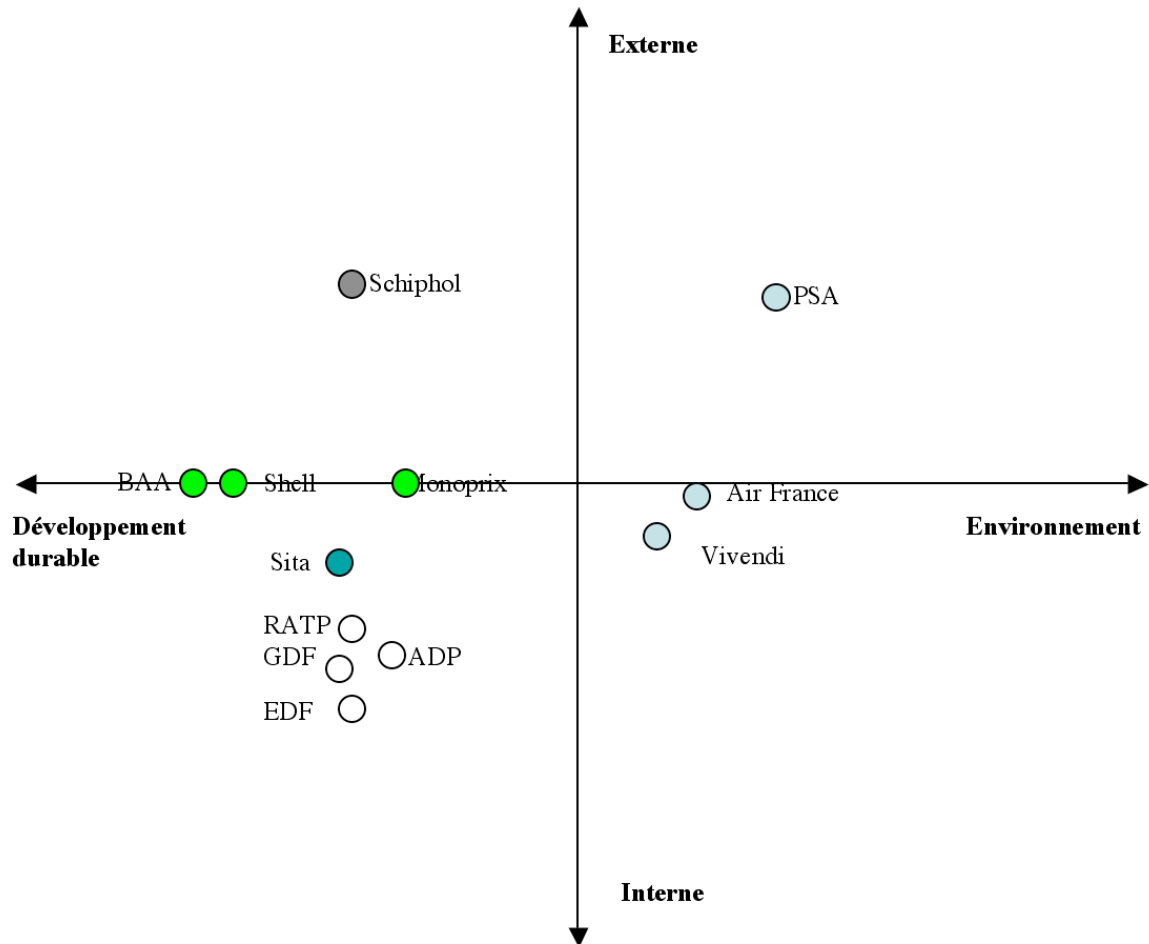
Le schéma ci-après permet de visualiser le positionnement tout à fait particulier du rapport de SITA Group par rapport aux autres rapports étudiés.

1 Cette étude figure dans l'annexe n° 2.

2 La taille modeste de cette organisation, qui impliquait une communication institutionnelle embryonnaire, écarta l'entreprise Paprec du champ de notre recherche

3 Etude des *Rapports Environnement* 2000 de Vivendi, Sita Group, Shell, RATP, PSA, Air France, Schiphol, EDF, Monoprix, GDF, ADP, BAA

Positionnement de 12 Rapports Environnement



SITA Group apparaît isolé, seule entreprise française à suivre le standard de *Rapport Environnement* proposé par le Global Reporting Initiative (nous y reviendrons plus loin). L'analyse de ce *Rapport Environnement* montre que l'organisation cherche à mobiliser avant tout ses propres salariés, en leur proposant d'adhérer à la notion de « développement durable », concept nouveau dans le quotidien du professionnel, impliquant des réflexes nouveaux à maîtriser. Cependant, la présence d'une forme de pédagogie et l'existence de points d'interactivité au sein du rapport Environnement Qualité Sécurité de SITA Group conduisent à penser que l'organisation recherche un moyen de se rendre accessible pour des entités extérieures à la société. L'inscription de SITA Group dans une démarche de « développement durable », clairement affichée, se comprend comme une démarche effectuée de concert avec les différentes parties prenantes de l'organisation.

Par ailleurs, lors de l'enquête (cf. Notes ethnographiques en annexe 4), nous avons rencontré l'une des personnes ayant travaillé de près à l'élaboration de ce rapport, le

responsable du reporting environnemental au sein de la direction Environnement et Qualité de SITA Group¹. Selon cette personne, le *Rapport Environnement* de SITA group est l'un des moyens de promouvoir de nouvelles valeurs : elle présente cela comme une évolution de toute l'entreprise, liée aux nouvelles exigences vis-à-vis de l'entreprise présentées par les parties prenantes (employés, ONG, partenaires, etc.). Cette diffusion des nouvelles valeurs du groupe renvoie bien au fait que le *Rapport Environnement* cible en grande partie les propres employés de SITA Group. Toutes les informations que cette personne donne également sur la façon dont le rapport est élaboré montre le fort impact réalisé en interne en premier lieu, autant dans la préparation que dans la diffusion du rapport. En effet, les opérations suscitées par l'élaboration du *Rapport Environnement* (plusieurs mois sont nécessaires au recueil des données) de SITA Group sont présentées comme à l'origine d'une réorganisation dans une visée de long terme. Le *Rapport Environnement* a donné lieu à un travail en synergie entre différentes directions de SITA group : la direction de la communication, bien entendu, qui a donné un certain nombre de conseils, ainsi que plusieurs directions qui ont délivré des consignes sur les données communicables ou non. Ce mouvement inscrit l'élaboration du rapport dans de multiples trajets entre les directions, ce qui suppose un temps relativement long.

« Nous [la direction de la communication] venons en support de la direction environnementale pour développer des messages et des outils en terme de communication liée à l'environnement, donc (...) il y a la publication annuelle du Rapport Environnement qui n'est pas de ma responsabilité qui est celle de la (...) direction environnementale, c'est lui qui collecte l'information, c'est lui qui définit un petit peu le contenu et le chemin de fer du Rapport Environnement, c'est lui qui donne tous les éléments et les exemples, les success story liés à l'environnement, et donc ensuite je reprends ces éléments bruts pour en faire un vrai rapport pour en faire un document, donc c'est nous qui choisissons l'agence, c'est nous qui choisissons le concept visuel, un peu le look que ça va avoir, le côté sexy c'est nous, ça vient de chez nous, et donc ensuite on travaille ensemble, donc lui me fournit des éléments, on donne à un rédacteur qui est un rédacteur indépendant extérieur et on prépare avec l'agence la maquette, donc c'est comme ça qu'on fonctionne, donc je lui apporte l'outil et lui apporte la matière brute » (Entretien E3)

Nous allons maintenant nous pencher sur les titres et les premières pages de couverture des *Rapports Environnement* successifs de SITA Group car ils nous semblent particulièrement significatifs de l'évolution de la stratégie de communication environnementale de SITA Group.

En 1998, SITA Group édite son premier *Rapport Environnement*. Intitulé « SITA La Force verte, rapport environnement 1998 », ce document est édité sur papier recyclé, ce qui est inscrit sur le document même et qui apparaît de façon très visible par le choix du papier lui-

¹ En 1997 naît la Direction Environnement Qualité et Sécurité au sein de Sita Group, direction scindée en deux depuis 2000 : il existe ainsi une direction Environnement et Qualité et une direction Sécurité au moment de notre enquête. SITA France,

même (papier épais avec imperfections facilement visibles pour un œil non exercé). Ce rapport de 28 pages place la nature au premier plan par l'usage de la couleur, le vert, et la représentation très sobre de feuilles d'arbres s'envolant vers le haut, plutôt des jeunes feuilles (vert tendre). Le fond de page est uniformément blanc. Une barre de 1 cm de largeur placée au milieu de la page de couverture présente de minuscules photos des activités de SITA Group. Ce type de détails ne se retrouvera pas dans les *Rapports Environnement* suivants de l'entreprise, ce qui fait de ce rapport 1998 un rapport très original et différent des suivants. La « force verte » présente l'organisation comme l'expression d'une force de la nature, ce qui légitime toutes ses activités et renforce leur inscription dans le domaine de l'environnement. L'idée sous-jacente à cela est que le traitement du déchet correspond toujours à une activité environnementale :

« notre activité est dédiée à l'environnement » (Entretien E1)

« nos activités, vraiment on les considère dans l'environnement » (Entretien E2)

« d'abord SITA c'est un métier d'environnement, nous sommes l'environnement » (Entretien E3)

« c'est un petit peu la différence entre SITA et d'autres entreprises, c'est que vraiment nous, l'environnement, c'est complètement le sujet du métier, c'est partout l'environnement mais tout l'environnement lié à la production et à la gestion des déchets » (Entretien E5)

Puis en 1999, le slogan « Chaque jour, nous conjugons votre vie au sens propre. » figure en grand titre, avec en sous-titre « rapport environnement qualité sécurité 1999 ». Cette triple appellation renvoie à l'existence d'une direction Environnement Qualité Sécurité, chargée de rédiger ce rapport du même nom.

Le titre « La force verte » disparaît totalement de la communication de SITA. Le nouveau slogan apparaîtra par contre en titre du rapport suivant en 2000 ; en 2001 il ne prendra place que dans un petit encart vert situé à droite de la page et présent également sur le rapport 2002 de SITA France. Ce slogan apparaît ainsi désormais comme une signature, un bref rappel d'un slogan affiché fortement précédemment. L'effet de marque a été atteint et ne nécessite donc plus que ces rappels discrets. En 2000 apparaît également en bas du document à droite la signature de SUEZ. A l'originalité a succédé le pragmatisme, la clarté des codes et une plus grande facilité d'identification du groupe.

Selon le responsable du reporting environnemental de SITA Group (cf. Notes ethnographiques en Annexe 4), le rapport répond au souci de communiquer avec efficacité et rapidité, ce qui explique la présence d'images, photos ou schémas (images sélectionnées auprès de la Direction de la Communication ainsi que d'une agence de communication), perceptibles rapidement et facilement compris. Les schémas renvoient aux données

par contre, conserve dans le même temps une unique direction Environnement Qualité Sécurité.

quantitatives, et les tableaux aux données qualitatives. Le rapport est imprimé sur du papier recyclé, « pour être logique » affirme le responsable, mais cela n'est plus aussi visible que pour le premier rapport (« La Force verte »). La maturité de la démarche conduit ainsi à délaissier les premiers arguments utilisés pour convaincre de la bonne foi de l'entreprise, comme cet argument, facile et imparable par le lecteur, de la qualité de papier utilisé.

Le *Rapport Environnement* de SITA Group s'inscrit mieux dans l'objectif général de l'entreprise : « progresser laborieusement plutôt que de triompher glorieusement »¹. Les effets de communication sont donc ainsi soigneusement mesurés, le document présentant une prétention au sérieux technique tout en permettant sa lecture par des néophytes. La couverture du *Rapport Environnement* de 2002 illustre parfaitement cette tendance. Elle présente, en grand format sur l'ensemble de la page, des éprouvettes remplies d'un liquide noirâtre tenues dans des mains masculines émergeant de bouses blanches : à travers cette photo renvoyant à l'univers scientifique, le registre de la preuve et de l'efficacité est perceptible immédiatement.

L'effet de surprise suscite aussitôt l'intérêt du lecteur. Cette même idée est adoptée par d'autres organisations placées devant le même objectif, comme Véolia Environnement, en 2002, qui présente en première de couverture une plante rare, le ginkgo biloba (avec un petit encadré expliquant que cette plante est en voie de disparition). Chez Véolia, cet effet de surprise est prolongé par un effet esthétique.

Le procédé consiste à attirer le lecteur et le plonger immédiatement dans la recherche de la compréhension de l'image donnée. Mais cela ne vaut que pour ces premières de couverture, le reste du document ne présentant plus cette forme d'accroche. Ce type de procédé montre une capacité en terme de communication : le document *Rapport Environnement* est fait avec pragmatisme, c'est-à-dire avec un certain budget. L'allocation de moyens mesurés prouverait notamment la véracité de l'engagement de SITA Group envers l'environnement.

Il ressort de nos analyses que l'ensemble de ces *Rapports Environnement* appartient au type de discours économique comme le montre le tableau² suivant :

1 Formule prononcée par le directeur de la stratégie de SITA Group lors de son exposé sur le rapport Environnement Qualité Sécurité 2000 de SITA Group (« Présentation du guide du GRI », Conférence organisée par Entreprise pour l'Environnement (EPE), Paris, 29 novembre 2000 (Hôtel Sofitel) ; cf Notes ethnographiques en Annexe 4

2 Pour faciliter la lecture du tableau, nous rappelons que les thèmes et les lexiques appartenant au type de discours EConomique sont notés EC, les thèmes et les lexiques appartenant au type de discours ENvironnementaliste sont notés EN.

Tableau général des thèmes et lexiques au sein de 4 *Rapports Environnement* de SITA Group publiés entre 1998 et 2002

Thèmes	Lexiques correspondants	Type
L'organisation : sous thème : ses activités générales	Lexique de la science économique Lexique mathématique	EC
L'organisation : sous thème : ses métiers	Lexique du management Lexique mathématique Lexique technique de métier	EC
L'homme dans son environnement : la santé et la sécurité humaine	Lexique du management	EC
L'environnement, sous thème : le développement durable	Lexique de la science économique Lexique du management Lexique mathématique	EC
L'environnement : autres sous thèmes	Lexique de la science économique Lexique du management Lexique mathématique	EC

Le lexique du management est le lexique utilisé le plus fréquemment au long de ces rapports. Il est présent autant pour décrire les activités de l'organisation que son fonctionnement quotidien et les changements qu'elle met en place. Il est prédominant également lorsque les changements annoncés concernent les parties prenantes concernées par les activités de l'organisation. Les modifications de l'action sont ainsi intégrées dans une logique de management englobante. La logique de rentabilité et d'efficacité domine à travers cela.

Au niveau de SUEZ, voici le tableau d'analyse concernant son premier *Rapport Environnement*, paru la même année que celui de SITA France, en 2002 pour 2001.

Tableau général des thèmes et lexiques au sein du premier *Rapport Environnement* de SUEZ¹

Thèmes	Lexiques correspondants	Type
L'entreprise : sous thème : ses activités générales	Lexique de la science économique Lexique mathématique	EC
L'homme dans son environnement : la santé et la sécurité humaine	Lexique du management	EC
L'environnement, sous thème : le développement durable	Lexique de la science économique Lexique du management Lexique mathématique	EC
L'environnement : autres sous thèmes	Lexique de la science économique Lexique du management Lexique mathématique	EC

Ce premier *Rapport Environnement* de SUEZ frappe par sa sobriété. Peu convivial, voire rébarbatif, les textes brefs succèdent aux tableaux chiffrés. Le ton est presque administratif : absence totale d'effet de style ou de poésie, chaque vocable est indispensable à la compréhension du texte, la redondance est assez faible.

¹ Pour faciliter la lecture du tableau, nous rappelons que les thèmes et les lexiques appartenant au type de discours EConomique sont notés EC, les thèmes et les lexiques appartenant au type de discours ENvironnementaliste sont notés EN.

Le « message du président » dans les premières pages s'adresse curieusement et précisément au public, mais aussi aux actionnaires. Le début de lettre commence ainsi :

« Madame, Monsieur, Cher(e) actionnaire »

Cela place ce document dans un positionnement tout à fait distinct des autres *Rapports Environnement* du groupe, c'est-à-dire émanant des filiales opérationnelles de SUEZ. Le public visé est indiqué. Ce public nécessite d'être convaincu, mais essentiellement sur les aspects économiques, et surtout financiers du groupe. L'absence de couleur, la multiplication des tableaux de chiffres entrent ainsi dans un registre de la preuve très différent de celui mis en œuvre par les filiales opérationnelles. SITA Group et SITA France s'attachent en effet davantage à convaincre des publics plus disparates et moins au fait des particularités des activités de l'entreprise.

La partie du rapport concernant l'engagement même de SUEZ dans le « développement durable » est le contraire du lyrisme que l'on peut trouver parfois dans d'autres *Rapports Environnement* :

« Les trois métiers mondiaux du Groupe – énergie, eau et propreté – le confrontent à des enjeux fondamentaux qui inscrivent naturellement le développement durable au cœur de ses préoccupations et de sa responsabilité d'entreprise. »

SUEZ semble faire l'économie de mots en ce domaine. Son attitude semble ainsi particulièrement prudente.

Le thème observé le plus fréquemment est celui de l'organisation avec une moindre focalisation sur les métiers eux-mêmes, thème exprimé dans les lexiques mathématique et managériaux essentiellement. Le lexique de la technique est absent, ce qui n'est pas surprenant si l'on considère que ce rapport émane de l'entité du groupe la moins opérationnelle, et donc la plus éloignée des techniques des métiers. L'absence du thème de l'argent est par contre plus étonnante. Destiné de façon privilégiée aux actionnaires, ce rapport aurait pu s'inscrire davantage dans les attentes de sa cible principale en développant ce thème. La logique de l'efficacité se déploie à la fois dans les textes mais aussi dans les illustrations ainsi que la présentation générale du document marquée par une grande sobriété.

Tous ces éléments se conjuguent pour montrer que la principale caractéristique du *Rapport Environnement* de SUEZ est constituée par sa cible, ses actionnaires avant tout. Ce rapport se veut soucieux de sobriété, intention qui peut ici être prise comme autant de signe d'économie et de rentabilité.

Les *Rapports Environnement* de SITA Group comme de SUEZ sont donc inscrits massivement au sein du type de discours économique.

Un organe de presse : *SitaZoom*, diffusé en interne et en externe

L'étude du magazine a porté sur deux années, 2001 et 2002, soit 8 numéros (cf. annexe 6). Diffusé à 12 000 exemplaires, *Sitazoom* est destiné à l'ensemble des cadres du groupe SITA, et à certains de ses clients ; il ne s'adresse pas aux actionnaires de SUEZ. Il dépasse donc largement SITA France dont le journal *InfoSita* nous semblait trop mince et anecdotique pour servir d'objet d'étude. *InfoSita* revêt la forme d'une lettre plutôt que d'un journal, et présente des informations extrêmement factuelles. La recherche de l'élaboration d'un discours sur le thème de l'environnement nous a conduit à privilégier l'étude de *SitaZoom*. La comparaison avec les journaux des autres organisations nous dictait également ce choix, notamment concernant le nombre d'exemplaires diffusés.

La recherche des types de discours au sein de ce corpus nous a conduit à élaborer le tableau suivant :

Tableau de synthèse des types de discours dans *SitaZoom* (2001 - 2002)¹

Thèmes	Lexiques correspondants	Type
L'organisation : sous thème : ses activités générales	Lexique de la science économique Lexique mathématique Lexique de la technique	EC
L'homme dans son environnement : la santé et la sécurité humaine	Lexique du management	EC
L'environnement, sous thème : le développement durable	Lexique de la science économique Lexique du management Lexique mathématique	EC
L'environnement : autres sous thèmes	Lexique de la science économique Lexique du management Lexique mathématique	EC

Le thème de l'organisation est omniprésent, l'objet « environnement » apparaissant à travers les activités de l'entreprise. Mais nous constatons aussi une forte présence du thème 4. Santé sécurité, avec une focalisation sur l'aspect sécuritaire.

Les exigences liées à l'environnement se traduisent en interne, chez SITA France comme chez SITA Group, par un ensemble de pratiques concernant la sécurité des salariés, ce qui se traduit sur le plan de la communication par une fréquence importante de ce thème dans le principal support utilisé. Les titres des articles sont explicites : « Des résultats sécurité insuffisants », « Le groupe SITA agit pour la sécurité », « Le multimédia au service de la sécurité ». Un article porte sur les écoles de conduite, un numéro entier (hors série), paru en mai 2001, est consacré exclusivement à ce thème. Dans le n°4 de *SitaZoom*, le Directeur Environnement Qualité Sécurité du groupe ne s'exprime que sur la question de la sécurité lorsqu'il est interrogé sur l'ensemble de sa fonction.

¹ Pour faciliter la lecture du tableau, nous rappelons que les thèmes et les lexiques appartenant au type de discours EConomique sont notés EC, les thèmes et les lexiques appartenant au type de discours ENvironnementaliste sont notés EN.

Les formations internes à la sécurité, notamment pour la conduite des véhicules de collecte des déchets de SITA Group par exemple, font l'objet de discours rédigés au sein de documents diffusés tant en interne qu'en externe. En interne, la remise du diplôme correspondant à la formation, qui à l'origine donnait lieu à un discours portant sur l'esprit d'équipe, c'est-à-dire sur l'entreprise, est aujourd'hui énoncée presque exclusivement sur le thème de la sécurité des personnes. Le thème de la sécurité est donc dominant dans cette partie du corpus de SITA.

Le lexique dominant associé à ces deux thèmes est celui du management, avec une forte présence du vocabulaire lié à la formation professionnelle : « formation à la sécurité », « formation », « augmenter le professionnalisme », « programme de formation », « contrôler la formation », « vertu pédagogique ». La caractéristique des métiers de l'organisation est aussi convoquée autour du thème de la sécurité : « métiers à risques », « travailleurs à risques », « maîtriser les risques professionnels », « prévention des risques », « étude d'évaluation de leurs risques professionnels ». Ainsi, pour SITA, contrairement aux objectifs avancés par l'institution ADEME que nous étudierons ci-après, « faire évoluer les comportements des personnes »¹, cela concerne apparemment uniquement les salariés de l'entreprise, c'est-à-dire ni les clients, ni les usagers concernés par les activités de l'entreprise.

Par ailleurs, nous constatons l'absence du type de discours environnementaliste dans l'ensemble de ces magazines. Cependant, un article a particulièrement attiré notre attention puisqu'il s'agit d'une interview d'une personne membre de la Fédération associative France Nature Environnement (FNE) que nous avons également rencontrée, au moment même de la parution de cet article². L'étude de l'entretien³ que nous avons alors effectué montre une prédominance forte du type de discours environnementaliste sur l'ensemble des questions abordées. Or, il n'en est rien dans cet article. Le thème dominant de l'article correspond au thème de l'organisation (type EC) focalisé sur les métiers ; le lexique de la technique lui est associé avec le lexique mathématique. Le lexique de la morale affleure avec le vocabulaire de la responsabilité et du comportement mais il est tout juste esquissé. Les raisons conduisant la personne interviewée à présenter des techniques de prévention du déchet ne sont pas exprimées.

Nous pouvons émettre deux hypothèses sur ce point : comme le sens de l'action n'est ni évoqué ni repris, soit le magazine aurait effectué un lissage du discours de cette personne,

1 *SitaZoom*, n° Hors série « Spécial sécurité », SITA, mai 2001, p. 7

2 « Déchets : mieux vaut prévenir que guérir », *Sitazoom* n° 7, décembre 2001, p. 10-11

3 Entretien A5, cf. Annexe 1

opération consistant essentiellement à mettre en relief les informations les plus techniques, et conduisant à gommer toute trace du type de discours environnementaliste. Soit, au contraire, la personne interviewée aurait elle-même adapté son type de discours. Mais il se trouve que la conflictualité réside dans le sens de l'action et pas dans la technicité du geste. Nous considérons ainsi que la deuxième proposition est la plus probable. En effet, l'objectif de la Fédération associative FNE n'est pas de se désigner comme juge de l'entreprise, mais plutôt comme son partenaire, en partageant ses expertises techniques. Il lui convient alors d'éviter de construire une relation conflictuelle avec l'entreprise. Ce choix de positionnement traduit d'ailleurs la place que la Fédération associative souhaite obtenir au niveau de l'action environnementale en général. Par conséquent, nous considérons que la personne interviewée a choisi de s'exprimer au sein du type de discours économique et non pas du type de discours environnementaliste. Cela signifie donc que ce type est considéré par elle comme le plus adapté pour élaborer une relation pacifiée avec cette entreprise, d'autant que l'enjeu de l'article ne portait pas sur l'action.

La polyphonie à l'œuvre est ainsi aisément surmontée par l'entreprise. SITA Group parvient en effet à élaborer un discours cohérent et homogène au sein de l'entreprise. Dans ce cadre, la focalisation sur un seul type de discours, le type de discours économique, familier et naturel au monde de l'entreprise, est un des moyens à la fois de pédagogie et d'homogénéisation des discours du groupe sur l'« environnement ».

Le site Internet de SITA France

Suite au travail sur le premier *Rapport Environnement* de SITA France, l'étude du site Internet de cette même entité nous semblait constituer un complément à ce type de document de communication. Il présente en effet un certain nombre d'aspects similaires, tant au niveau des thèmes abordés, l'environnement notamment, qu'à celui des cibles visées, grand public, clients, actionnaires, partenaires divers. La différence de support matériel conduit cependant à penser la possibilité de la présence du type de discours environnementaliste sur le site Internet de l'entreprise. Les « écrits d'écran »¹ présentent en effet un aspect moins formel que les documents écrits classiques, permettant un ton moins rigoureux et plus varié. L'analyse en terme de type de discours montre cependant la prédominance du type de discours économique dans les discours proposés par le site

¹ Les « écrits d'écran » renvoient à une expression couramment utilisée par certains chercheurs en sciences de l'information et de la communication, comme Yves Jeanneret et Emmanuel Souchier, pour désigner une page d'écran.

Internet de SITA France. Nous présentons ci-dessous le tableau d'analyse correspondant à l'étude du site Internet de SITA France¹.

Tableau des thèmes et lexiques observés sur le site Internet de SITA France (mai 2003)²

Thèmes	Lexiques correspondants	Type
L'entreprise : sous thème : ses activités générales	Lexique de la science économique Lexique du management Lexique mathématique	EC
L'entreprise : sous thème : ses métiers	Lexique de la technique	EC
L'homme dans son environnement la santé et la sécurité humaine	Lexique du management	EC
L'environnement : sous thèmes : développement durable, air, eau, énergie renouvelable, déchets	Lexique de la science économique Lexique du management Lexique mathématique	EC

Nous observons que les textes portant sur l'« environnement » sont calqués sur les *Rapports Environnement* du groupe et ne s'en éloignent ni dans les contenus ni dans les formes. Par conséquent, le type de discours environnementaliste en est absent.

En-dehors de ces aspects textuels, le site Internet de SITA France propose une animation photographique sur sa page d'accueil dont nous allons présenter une brève analyse. Un monde propre, au figuré comme au sens propre, se présente : une benne SITA puis des bacs papier et verre, puis des photos d'ampoules et de papier recyclé, renvoyant directement aux activités de SITA France, conduisent ensuite à l'image de trois collaborateurs visiblement satisfaits de travailler ensemble. Un enfant bien éveillé et souriant apparaît juste après l'évocation de cette entreprise saine à la collaboration parfaite. Un paysage de montagne clôt cette séquence par l'image de la beauté de la nature ; l'image se déroule de façon à montrer le sommet de la montagne en dernier, ce qui renforce l'impression de majesté du sommet. La musique accompagnant cette animation correspond à un mélange de sons électroniques et de jazz ; simple et aérée, elle accompagne des images lumineuses et transparentes. On est ainsi conduit vers un monde propre et sain. L'ensemble de ces images renvoie aux notions de propreté et de respect en les liant entre elles. Le message de ces images est puissant et contraste avec la simplicité fonctionnelle de la page d'accueil qui s'inscrit ensuite, avec le vert comme couleur dominante.

Ce contraste est caractéristique de la tension qui peut exister chez SITA Group, comme chez SITA France, entre la culture de technicité d'un métier peu valorisé socialement et la volonté formulée par la maison mère, de s'approprier des valeurs très appréciées de notre société comme le respect de la vie et la propreté, deux notions liées à une préoccupation plus large pour l'environnement. Ce contraste montre en fait la difficulté de relecture de

¹ Etude réalisée au cours du mois de mai 2003

² Pour faciliter la lecture du tableau, nous rappelons que les thèmes et les lexiques appartenant au type de discours EConomique sont notés EC, les thèmes et les lexiques appartenant au type de discours ENvironnementaliste sont notés EN.

l'histoire et des activités actuelles de SITA France décidée par la stratégie environnementale de SITA. En termes de types de discours, même si le type économique est dominant au niveau textuel, il nous est malaisé d'être trop catégorique étant donné le contenu à la tonalité environnementaliste délivré parallèlement par les images.

1.2 Identification des types de discours dans le corpus oral de Sita France

Le tableau que nous présentons ci-dessous comporte 21 entrées correspondant aux thèmes et sous thèmes abordés lors des cinq entretiens¹ effectués au sein du groupe SITA. Ce tableau rend compte de la présence de ces thèmes au sein des entretiens, mais pas du temps qui leur est consacré. Nous précisons ainsi que l'ensemble des thèmes portant sur l'organisation elle-même couvre en général les trois-quarts, si ce n'est plus, de la durée de l'entretien.

Les exemples ne figurent pas afin de ne pas alourdir le texte. Ils sont disponibles en annexe 5.

Tableau² de repérage des types de discours présents au sein des entretiens E1 à E5³

	Liste des thèmes	Lexiques et situation dans le corpus	Type
1	L'organisation : sous-thème : fonctionnement interne	<u>Lexique de la science économique, Lexique du management et Lexique mathématique</u> E1 Q1, Q4, Q8 E2 Q31 E3 Q1, Q6, Q31 E5 Q1	EC
2	L'organisation : sous-thème : ses activités (techniques ou pas)	<u>Lexique de la science économique, Lexique du management et Lexique mathématique</u> E1 Q1, Q8 E2 Q1 E3 Q6 E4 Q1, Q8, Q31 E5 Q1, Q5, Q10, Q24	EC
3	L'organisation : sous-thème : sa stratégie	<u>Lexique du management et Lexique de la performance :</u> E3 Q1, Q23 E4 Q5	EC
4	L'organisation : sous-thème Réseau, partenariat	<u>Lexique du management</u> E1 Q4	EC

1 Cf. Annexe 1 Re transcription complète des entretiens

2 Pour faciliter la lecture du tableau, nous rappelons que les thèmes et les lexiques appartenant au type de discours EConomique sont notés EC, les thèmes et les lexiques appartenant au type de discours ENvironnementaliste sont notés EN. Nous faisons référence aux entretiens dans la colonne lexique : par exemple, le code A1 Q1 correspond à l'entretien Entreprise E1 Question n° 1. Le détail entretien par entretien est disponible en Annexe 5 Tableaux d'analyse du corpus oral (Entretiens). Le guide d'entretien, correspondant aux questions numérotées, est disponible en annexe 5.

3 La lettre « E » renvoie au fait que les entretiens se sont déroulés au sein d'une « Entreprise »

	Liste des thèmes	Lexiques et situation dans le corpus	Type
5	L'organisation : sous-thème rôle de l'organisation	<u>Lexique de la science économique et Lexique du management</u> : E1 Q3, Q5 E2 Q1, Q4, Q17, Q25, Q31 E3 Q8 E4 Q8, Q11, Q25 Q26 E5 Q1, Q2, Q8, Q10, Q23	EC
6	L'organisation : sous-thème analyse du cycle de vie	<u>Lexique de la technique</u> : E1 Q10	EC
7	Autorités politiques, avec en sous-thème la responsabilité	<u>Lexique de la science économique, Lexique du management</u> : E3 Q9, Q10, Q27, Q31 <u>Lexique de la morale</u> : E2 Q19 E3 Q9, Q10, Q27, Q31	EC/EN
8	L'homme dans son environnement : la santé et la sécurité humaine	<u>Lexique du management</u> : E3 Q23 <u>Lexique de la technique</u> : E1 Q23 E2 Q23) <u>Lexique de la morale</u> : E4 Q15 <u>Lexique du désespoir/espérance</u> : E5 Q23	EC/EN
9	L'environnement : sous-thème développement durable	<u>Lexique du management, Lexique de la science économique</u> : E1 Q25, Q26 E2 Q25 E3 Q1, Q6 Q24, Q25, Q27 E5 Q1, Q8, Q25, Q27, Q28, Q29 <u>Lexique de la morale</u> : E2 Q25 E3 Q1, Q6 Q24, Q25, Q27 E5 Q1, Q8, Q25, Q27, Q28, Q29	EC/EN
10	L'environnement sous-thème gestion	<u>Lexique de la science économique</u> : E2 Q31	EC
11	L'environnement : sous-thème Réglementation nationale et normes	<u>Lexique de la science économique</u> : E1 Q1, Q4, Q8, Q10 E2 Q1, Q5, Q31 E4 Q8, Q10, Q26 E5 Q2, Q4, Q8, Q10, Q15	EC
12	L'environnement : sous-thème Pollution	<u>Lexique de la science économique</u> : E2 Q18	EC
13	L'environnement : sous-thème gestion de la nature	<u>Lexique de la science économique et Lexique mathématique</u> : E1 Q15, Q18, Q25 E5 Q10, Q18, Q21, Q22	EC
14	La transparence, la communication	<u>Lexique du management</u> : E1 Q5, Q10, Q14 E2 Q1, Q4 E3 Q1, Q8, Q14, Q25 E4 Q5 E5 Q5	EC

	Liste des thèmes	Lexiques et situation dans le corpus	Type
15	L'environnement dimensions physiques : sous thème patrimoine	<u>Lexique de la morale et Lexique du management</u> : E1 Q19 E3 Q14, Q18, Q19	EC/EN
16	L'environnement dimensions physiques	<u>Lexique des sciences naturelles</u> : E5 Q20 <u>Lexique du désespoir/espérance</u> : E3 Q28, Q29, Q31	EN
17	L'environnement dimensions sociales : sous thème sur le futur	<u>Lexique de la morale</u> : E1 Q31 E5 Q31	EN
18	L'environnement dimensions sociales : sous thème du cadre de vie	<u>Lexique de la gratuité</u> : E5 Q18	EN
19	L'environnement dimensions sociales : sous thème de la beauté	<u>Lexique de la gratuité</u> : E3 Q19, Q20 <u>Lexique de l'émotion</u> : E5 Q18	EN
20	L'environnement dimensions sociales : sous thème du respect	<u>Lexique de la morale et f. Lexique de la gratuité</u> : E2 Q21, Q22	EN
21	Le thème de l'intérêt général : thème de la politique au sens de gestion de la cité	<u>Lexique de la science économique</u> : E3 Q10, Q25 <u>Lexique de la morale</u> : E2 Q10 E5 Q29	EC/EN

Concernant le type de discours économique, nous avons observé que le thème de l'organisation, très présent, s'accompagne toujours des lexiques propres à ce type de discours. Le lexique de la science économique et le lexique du management sont très fréquents :

- lexique de la science économique : « comment faire évoluer le porte feuille de traitement », « des parts de marché très différentes », « en position de leader ou de co-leader », « notre principal concurrent »

- lexique du management : « définir une démarche de progrès », « la définition de la stratégie de la politique », « on travaille de manière très transverse les sujets environnementaux », « toute une série de groupes de travail », « programme d'audit triennal », « formation ».

Le lexique mathématique est très présent également : « 95% », « quinze cents sites », « 60% », « 40% », « 45 millions de tonnes », « ce pourcentage », « 115% », « 35% », « 75% », « 5 milliards ».

Nous observons une imbrication étroite entre le thème de l'environnement et le lexique de la science économique :

« nous faisons de l'environnement, nous vendons de l'environnement en quelque sorte, (...) je dirai que nous avons une double attitude, la première puisque nous vendons finalement la conformité, le respect de l'environnement, notre première ligne directrice, elle, est d'être en

tout point conforme à toutes les réglementations qui existent tant internationale, communautaire, européenne ou nationale, dans tous les pays où nous travaillons, c'est-à-dire assurer une totale conformité aux réglementations environnementales, et puis, par derrière, c'est d'ajouter un vecteur, un facteur de progrès en quelque sorte, en disant mais on peut dans certains cas aller plus loin, alors ce qui évidemment suppose une volonté aussi de la part des Etats » (Entretien E5)

Nous considérons que le rappel de la mission première de l'entreprise, qui est de vendre, conduit à transformer le thème de l'environnement en sous thème du thème de l'organisation, renvoyant directement aux produits réalisés par l'entreprise. L'expression « nous vendons de l'environnement » permet bien de saisir que l'objet « environnement » renvoie clairement à un débouché vital pour l'entreprise étudiée.

Par ailleurs, un thème n'est pas représenté ici, celui de l'argent, pourtant propre au type de discours économique.

Ce tableau nous permet cependant de noter la présence affirmée du type de discours environnementaliste : il est en effet repérable sur 10 entrées du tableau, c'est-à-dire que presque la moitié des sujets abordés au cours des entretiens se développent selon ce type de discours. L'expression dans ce type ne correspond cependant pas à la moitié du temps de l'entretien, comme nous l'indiquions ci-dessus, mais nous pouvons quand même en chiffrer la durée à plusieurs minutes pour chaque entretien.

Le guide d'entretien comprenait quelques questions favorisant l'expression du type de discours environnementaliste par le sujet même qu'elles suscitaient : les sujets de la nature, de la vie, du développement durable, des générations futures principalement. Nos questions ont cependant bien laissé nos interlocuteurs libres dans le choix de leur type d'expression puisque les entretiens se positionnent très différemment dans l'un ou l'autre type, comme l'entretien E1 pour lequel nous n'observons qu'une brève incursion dans le type de discours environnementaliste. Il était donc tout à fait possible de répondre à nos questions sans toutefois s'inscrire dans le type de discours environnementaliste. A part l'entretien E1, les autres entretiens ne se distinguent pas par une utilisation plus ou moins importante du type de discours environnementaliste. Ce type de discours est présent, jamais dominant, il est mobilisé, très brièvement, sur quelques thèmes très précis.

D'autre part, nous soulignons que le type de discours environnementaliste est observé au sein de ces entretiens essentiellement à travers la présence du lexique de la morale et à travers la focalisation sur le thème de l'environnement dans ses dimensions sociales.

Le lexique de la morale est appliqué aux thèmes suivants :

- autorités politiques :

« s'il n'y a pas une volonté politique de défendre l'environnement dans le monde, ne compter que sur les entreprises c'est peut-être un petit peu utopiste » (Entretien E2)

- l'homme dans son environnement :

« les liens entre certains impacts environnementaux et la santé humaine, comme les impacts sur les cancers, ne sont pas bien étudiés, pas bien publiés, aujourd'hui tout le monde dit, tout le monde sait pourquoi les poissons meurent dans les rivières, mais personne n'est capable de dire pourquoi la moitié de la population meurt du cancer, il y a bien un lien, et ceci à mon avis a été volontairement, je pense, assez mal traité » (entretien E4)

- environnement (sous thème développement durable) :

« c'est aussi un discours le développement durable, un discours qui est en décalage éventuellement avec nos propres comportements qui sont du reste individualistes égoïstes, mais oui, c'est en ça que le développement durable fait qu'il y a un décalage de fait qui émane de la nature humaine » (Entretien E1)

« le développement durable de madame Bruntland, ça a quinze ou seize ans, c'est de dire, attendez, là, on est en train de ne plus faire attention aux choses importantes » (Entretien E3)

- environnement / dimensions physiques (sous thème patrimoine) :

« c'est une bonne façon de poser la question de la gestion des ressources, une approche patrimoniale de la gestion des ressources, et pas d'exploitation minière des ressources, mais patrimoniale, gestion d'un patrimoine, mais ça veut dire qu'on le gère en essayant de le maintenir, de faire en sorte qu'il soit aussi disponible pour ceux qui vont venir » (Entretien E3)

- environnement / dimensions sociales :

« remettre un certain nom sur certaines valeurs qui nous parlent » (Entretien E1)

« l'environnement alors je dirai que c'est le respect des autres au sens large » (Entretien E2)

- intérêt général (au sens de gestion de la cité) :

« le grand grand défi aujourd'hui, c'est que ça devienne quelque chose, que le manager et que l'employé basique s'approprient et comprennent qu'en se l'appropriant, ils ont un rôle pour la société et aussi pour leurs enfants et aussi pour les générations futures » (Entretien E3)

« cette notion de valorisation et de recyclage s'insère dans cette notion de développement durable où on dit : je vais pas simplement me préoccuper des déchets des déchets pour qu'ils n'agressent plus l'environnement, je vais aussi faire en sorte que je puisse aller chercher dans ce gisement de déchets un certain nombre de matières premières de récupération, ou que je puisse les valoriser sous une forme ou sous une autre, afin de pouvoir économiser les ressources naturelles qui ne sont pas en quantité illimitée et dont on sait combien ce sera un problème dans le cadre du développement durable pour que ces ressources naturelles soient en quantité suffisante dans l'avenir » (Entretien E5)

Le lexique de la morale au sein du corpus oral de SITA se partage ainsi entre thèmes propres au type de discours économique et thèmes propres au type de discours environnementaliste, avec une prédominance du premier.

La fréquence importante du lexique de la morale au sein de nos entretiens est à mettre en lien avec l'idée que l'environnement et le « développement durable » sont le moyen de redéfinir une éthique au sein du monde économique. Au niveau discursif, cela se traduirait par le fait que ces thèmes induisent un type de lexique plutôt qu'un autre. Les autres

lexiques propres au type de discours environnementaliste qui apparaissent sont le lexique des sciences naturelles, le lexique du désespoir/espérance, et les lexiques de la gratuité et de l'émotion. Le vocabulaire de la peur, à l'intérieur du lexique de l'émotion (type EN) apparaît sous forme de traces au sein de l'entretien E3, mais le lexique du désespoir/espérance y est plus affirmé : « je suis très très pessimiste » par exemple. Le lexique de la gratuité attire particulièrement notre attention parce qu'il est sans nul doute le plus opposé au lexique de la science économique, inscrivant la logique du discours dans une orientation opposée à celle de l'efficacité. La logique du collectif est ainsi présente au sein des entretiens effectués dans l'entreprise :

*« mais il [le développement durable] doit se poser la question aussi de manière horizontale de l'accès à un développement souhaitable harmonieux de l'ensemble des populations du monde, entre celles qui n'ont pas suffisamment à manger, celles qui aspirent à plus de liberté »
(Entretien E5)*

D'autre part, les lexiques du sacré et du combat appartenant au type de discours environnementaliste sont absents.

Un thème propre au type de discours environnementaliste apparaît de façon privilégiée sous la forme d'une discussion sur la place de l'homme dans son environnement, ce qui n'était pas induit par le guide d'entretien. Il s'agit du thème de « L'environnement dimensions sociales ». Il est apparu lors des questions suivantes : la nature (Q18), le fait que la nature constitue un domaine spécifique (Q19), la vie (Q20), l'environnement (Q21), la façon dont le fait de travailler comme acteur de l'environnement transforme sa propre vision initiale du monde (Q31). Les autres thèmes propres au type de discours environnementaliste qui apparaissent sont l'environnement dimensions physiques et le thème de l'intérêt général. Le thème manquant est celui des Relations internationales.

La plus grande fréquence du thème portant sur les dimensions sociales de l'environnement, mais aussi l'importance du lexique de la morale, conduisent à penser que l'approche de l'environnement par le monde de l'entreprise s'effectue à travers l'expression d'un raisonnement anthropocentriste. L'implication de l'entreprise dans le domaine de l'environnement s'exprime au sein d'un discours formulant sa façon de positionner l'homme par rapport au monde.

Les entretiens que nous avons réalisés au sein de l'entreprise SITA Group nous permettent ainsi d'affirmer que le type de discours environnementaliste est observable dans des discours oraux prononcés au sein même de l'entreprise. La lecture des documents écrits de l'entreprise s'oppose ainsi à l'étude des entretiens retranscrits sur ce point. En effet,

concernant le *Rapport Environnement* de SITA France, comme les *Rapports Environnement* de SITA Group, comme le journal interne *SitaZoom*, nous rappelons que le type de discours environnementaliste était à peine perceptible. Ceci semble contredire sa présence avérée dans les entretiens. La distorsion entre écrit et oral observée au sein de SITA France porte notamment sur l'identité de l'énonciateur. Les documents écrits que nous avons étudiés sont rarement signés d'un seul nom. Le plus souvent la marque SITA figure comme signataire. Nous avons pu rencontrer une haute personnalité de SITA Group¹, situé au sommet hiérarchique de l'entreprise. La recherche des types de discours au sein de cet entretien montre la présence affirmée du type de discours environnementaliste. On aurait pu penser que plus on se rapprochait des personnes représentant les instances dirigeantes de l'entreprise, plus on se rapprochait des personnes incarnant le discours de l'entreprise, et notamment son discours écrit. Or, ici aussi, la dichotomie oral/écrit se pose concernant la présence du type de discours environnementaliste d'après nos observations. Nous notons d'ailleurs une certaine similitude entre le contenu de cet entretien et le contenu d'entretiens menés à l'ADEME (cf. Annexe 1 Entretien In 4). Ceci laisse à penser que la stratégie de communication des entreprises tendrait à s'aligner sur celle des associations et ONG.

Par ailleurs, il faut considérer que les documents écrits, en particulier le *Rapport Environnement* élaboré par SUEZ, sont destinés principalement aux actionnaires du Groupe. On peut penser que ces actionnaires forment un public peu enclin à apprécier la présence du type de discours environnementaliste dans ce document. Cela explique, en partie seulement, l'absence du type de discours environnementaliste à l'écrit, les actionnaires de SUEZ n'étant pas l'unique cible du *Rapport Environnement* de SITA France.

Enfin, nous estimons que cette différence entre oral et écrit à propos de l'expression du type de discours environnementaliste est surtout signe de la polyphonie à l'œuvre au sein de l'organisation étudiée. Cette multiplicité de discours énoncés sous différentes formes, notamment orales et écrites, conduit à s'interroger sur la tension entre la personne, ses opinions personnelles, et les positions discursives que sa profession et son appartenance à l'organisation induit. Nous considérons ainsi que l'« environnement » n'est pas construit au sein de discours homogènes au sein de l'entreprise SITA France.

Bilan sur l'analyse des types de discours dans le corpus de SITA France

En conclusion de cette étude sur la mise au jour des types de discours présents au sein du corpus de SITA France et SITA Group, nous estimons que si le type de discours

¹ Entretien n° 5 (cf. Annexes 1.1 Entretiens chez Sita)

environnementaliste est bien présent, il ne l'est cependant que sous une forme orale bien précise, celle de l'entretien anonyme, et à peine visible sous une forme écrite, ce qui minimise sa portée. Le fait que l'ensemble du corpus écrit de SITA, c'est-à-dire *Rapports Environnement*, journaux et sites Internet compris, présente massivement les thèmes et lexiques ainsi que la logique discursive du type de discours économique, nous conduit à considérer que ce type de discours correspond au discours majeur énoncé par les organisations SITA Group et SITA France.

Néanmoins, deux thèmes du type de discours économique sont quasiment absents, le thème des autorités politiques, uniquement présent, et très faiblement, dans les entretiens oraux, et le thème de l'argent, totalement absent du corpus de SITA. Même dans le *Rapport Environnement* de SUEZ, destiné essentiellement aux actionnaires du groupe, ce thème, emblématique de la logique de profit animant le type de discours économique, est évacué. On peut considérer cela comme une prise de distance par rapport à la logique de rentabilité, ou une dénégation ; c'est la logique de l'efficacité, en particulier managériale, qui est mise en avant chez SITA, et que traduit la forte présence du lexique du management dans l'ensemble du corpus de l'entreprise.

Le thème dominant du corpus de SITA est celui de l'organisation. L'essentiel du corpus porte sur la description des activités de l'entreprise. Les lexiques principaux qui apparaissent le dénotent : il s'agit du lexique de la science économique, du lexique du management et du lexique mathématique. Curieusement le lexique de la performance est plutôt rare. Le lexique juridique apparaît davantage.

Le type de discours environnementaliste, qui n'apparaît que dans le corpus oral, est élaboré à travers trois de ses thèmes, celui de l'environnement dimensions physiques, celui de l'environnement dimensions sociales et celui de l'intérêt général, et cinq de ses lexiques, le lexique de la morale, le plus fréquent et plusieurs fois associé au lexique du management (type EC), le lexique des science naturelles, le lexique du désespoir désespérance, le lexique de la gratuité et le lexique de l'émotion.

Le bilan de cette analyse consiste à affirmer une dichotomie forte en terme de types de discours entre corpus écrit et corpus oral au sein du corpus de SITA.

2. Types de discours et contraintes assumées par SITA France

Nous avons indiqué que le *Rapport Environnement* de SITA France construit l'« environnement » au sein de discours économiques. Nous avons remarqué que les autres éléments du corpus de SITA France vont dans le même sens, excepté les entretiens

anonymes. Nous allons montrer maintenant comment ces différentes pratiques de communication ont été affectées par des lois ou des contraintes dans le choix du type de discours les caractérisant, et peut-être encore plus fortement concernant le premier *Rapport Environnement* de l'entreprise.

2.1 Lois et contraintes

« A priori ce métier n'existe que par la contrainte, au départ, donc c'est d'ordre politique enfin, quand je dis politique c'est pas seulement politique au sens d'une réglementation mais c'est aussi au sens d'exercice d'une prérogative régaliennne, c'est-à-dire la mise en application de cette réglementation » (Entretien E1)

Lois

Concernant SITA France, aucune loi n'entre en jeu dans la publication de son *Rapport Environnement* ; elle n'est pas non plus contrainte à la publication annuelle d'un *Rapport d'activité*.

A l'échelle internationale, même si la publication des *Rapports Environnement* par les entreprises est généralement d'origine volontaire, elle correspond le plus souvent à l'entrée en bourse des multinationales, qui donne obligation de ce type de publication ; SUEZ, « maison mère »¹ de SITA Group, en constitue d'ailleurs l'exemple parfait. SUEZ est entrée en Bourse en septembre 2001 et a publié son *Rapport Environnement* 2001 en 2002.

Depuis 1998, aux Pays-Bas, une loi² a instauré l'obligation de publier un rapport annuel environnemental, avec un volet destiné aux autorités et un volet destiné au grand public. D'autres pays, comme le Danemark, imposent uniquement un rapport destiné à l'administration, pour les sociétés cotées en bourse qui présentent un risque environnemental. En Belgique, dans les Flandres, les coordinateurs environnementaux des grandes entreprises doivent rédiger un rapport annuel interne, destiné à la direction et au conseil d'entreprise. En Norvège, pour toutes les entreprises, quelle que soit leur taille et leur activité, il y a obligation de publier ce type de document. Et dans ce contexte, les entreprises n'hésitent pas à faire part de leurs progrès, mais aussi des difficultés qu'elles ont rencontrées, voire de leurs échecs.

1 Nous reprenons ici l'expression employée par les salariés de Sita France et de Sita Group lors du stage que nous avons effectué au sein de cette organisation.

2 Staatsblad van het Koninkrijk der Nederlanden (1998): Besluit van 17/11/98, houdende uitvoering van titel 12.1 van de Wet milieubeheer (besluit milieuverslaglegging) N° 655, The Hague.

En France, la loi relative aux Nouvelles Régulations Economiques et au droit des actionnaires du 25 mai 2001, ou loi NRE, donne une dimension réglementaire à ce travail d'information et de communication. Concernant uniquement les sociétés française cotées sur le premier marché, l'article 116 du texte de loi fixe l'obligation de rendre compte de la gestion sociale et environnementale des activités de l'entreprise, au sein de son rapport annuel, à compter du 1^{er} janvier 2002 :

« Après l'article L. 225-102 du code de commerce, il est inséré un article L. 225-102-1 ainsi rédigé : "Art. L. 225-102-1. - Le rapport visé à l'article L. 225-102 rend compte de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés, durant l'exercice, à chaque mandataire social. « ... » Il comprend également des informations, dont la liste est fixée par décret en Conseil d'Etat, sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité. Le présent alinéa ne s'applique pas aux sociétés dont les titres ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé. »

Cet article vise à favoriser l'intégration de l'environnement dans la stratégie des entreprises et à encourager en ce sens les actionnaires, par leurs votes et leurs vœux au sein des assemblées générales et, plus généralement, par les pressions qu'ils sont susceptibles d'exercer sur les directions des entreprises.

Contrainte de type sectoriel : le monde du déchet

Par ailleurs, le fait d'avoir pour parties prenantes, pour « stakeholder », fournisseurs ou clients, des entreprises plus exigeantes que soi au niveau environnemental, crée également une contrainte, celle d'atteindre le même niveau de « bonnes pratiques environnementales ». Il apparaît ainsi que si la loi ne les oblige pas, le marché, qui représente une contrainte très solide pour les entreprises, les y pousse fortement¹. Dans le secteur de la chimie et de la pétrochimie, secteur pionnier en France dans la communication d'informations sur l'environnement, et l'un des plus sollicités également étant donné la dangerosité des produits concernés par ses activités, il semble difficile pour une entreprise de se refuser à suivre ce mouvement. En France, la communication de données environnementales s'est effectuée en grande partie secteur d'activité économique par secteur d'activité économique. L'industrie chimique puis pétrochimique puis l'ensemble des industries lourdes et enfin la plupart des industries ont divulgué ce type d'informations liées aux préoccupations environnementales.

Le secteur du déchet, auquel appartient SITA fait partie des secteurs les plus concernés par cette émulation. Dès les années 1970 ont commencé les premières expériences de tri et de

¹ « Il se confirme ainsi que les deux régulateurs du comportement des entreprises par rapport à l'environnement sont : - les pouvoirs publics; - **le marché**. » (« L'impact et l'efficacité environnementale de la certification ISO 14001/EMAS des

collecte sélective, comme en Essonne avec l'association de l'UDADNE (qui deviendra membre de France Nature Environnement sous le nom de Essonne Nature Environnement en 1989). Associations et institutions s'emparent de cette question sous un mode franchement écologiste.

L'ADEME, dont 50 % des activités concernent le déchet à la fin des années 1990, la création de la société Eco-emballage, mais aussi le Salon international du Déchet que constitue Pollutec, créent des tendances et orientent les politiques des entreprises de ce secteur. Les exigences environnementales sont mises en avant par ces différents acteurs. Leur influence est importante du fait des montages financiers positifs pour les entreprises qu'ils proposent. Cela aboutit au fait que :

« maintenant traiter les déchets, c'est un acte de protection de l'environnement » (Entretien E2)

Le déchet constitue une des thématiques les plus importantes de l'environnement, aux côtés des questions de l'énergie et du climat. Traitement économique du déchet et préoccupations environnementales se confondent :

« on travaille à cent pour cent dans l'environnement donc, pour nous, ne pas respecter l'environnement, c'est remettre en cause l'économie de l'entreprise » (Entretien E2)

Rapport Environnement volontaire ?

La rédaction d'un *Rapport Environnement* s'inscrit dans un cadre de référence, c'est-à-dire au sein d'un ensemble d'expériences réalisées publiquement par des entreprises appartenant au même secteur industriel, voire par des entreprises concurrentes. En France, le nombre d'entreprises publiant un *Rapport Environnement* est peu élevé en 2001 : on en compte environ une trentaine¹. Les rares entreprises qui publient un rapport sont ainsi facilement identifiables et attendues, autant par les pouvoirs publics que par les agences de rating ou encore par les associations de divers ordres. SITA Group se distingue ainsi en suivant les directives du Global Reporting Initiative (GRI) et en exposant publiquement les aspects positifs de ce guide international de *Rapport Environnement*. Une image de précurseur s'attache alors à l'image du groupe à travers son engagement dans l'élaboration de son rapport. Cela crée une forme de contrainte supplémentaire pour sa filiale SITA France. Il paraît difficile à la filiale d'ignorer ce guide suivi par son mentor. Par ailleurs, pour SITA France, avant de décider la diffusion de tel ou tel type de données, il paraît également indispensable d'observer directement les décisions prises dans le même domaine par son

entreprises industrielles », Cabinet Paul de Backer et service Economie de l'Ademe, juillet 1999, 115 pages, p. 102) (en gras par les auteurs)

¹ « Pour l'élaboration d'un rapport intégrant environnement et économie. Recommandations à partir de l'analyse de 122 cas pratiques », Ademe - Amis de la Terre, avril 2001

concurrent direct, Véolia Environnement. Son image est affectée par la façon dont son secteur d'activité réagit à la possibilité de la publication d'un *Rapport Environnement*.

L'obligation légale de communiquer des informations sur les impacts environnementaux des activités d'une entreprise, ou la connaissance de futures lois sur ce type d'obligation, modère l'appréciation de certains observateurs sur la volonté libre des entreprises de communiquer sur l'environnement. Une définition courante du *Rapport Environnement* considère cependant la liberté de le publier comme une caractéristique. En effet, le *Rapport Environnement* peut être défini comme :

«un rapport spécifique, réalisé par les entreprises sur une base volontaire, en vue de fournir aux tiers des informations au sujet de leurs performances environnementales»¹.

De fait en France un certain nombre d'entreprises ont publié et publient des rapports environnement sans y être obligées. A leur égard, nous considérons qu'il s'agit d'une « communication environnementale volontaire » ou plus simplement de « *Rapports Environnement* volontaires » lorsque que cela se traduit par la publication de ce type de document. C'est d'une certaine façon le cas de SITA France, qui n'est pas soumise à la loi NRE de diffusion d'informations sociales et environnementales au sein d'un rapport annuel. Mais son emboîtement dans SUEZ l'y oblige.

Si l'on considère le *Rapport Environnement* comme une preuve que l'entreprise essaie de faire mieux, dans un sens économique comme dans un sens moral, la nécessité de la volonté libre importe, sous peine de dévoyer ce bien. La définition du bien correspond à l'élaboration d'un acte gratuit, effectué pour le bien de la collectivité, avec des gains non chiffrables. La « base volontaire » dont il est question dans cette définition tient compte du fait que cette démarche n'est pas complètement libre et volontaire. Cette base volontaire renvoie en fait à l'idée d'une adhésion profonde de l'entreprise envers l'environnement, et envers la démarche de communication qui l'accompagne, sans nier que cette adhésion répond en partie à des contraintes.

Il y a ici un paradoxe : le *Rapport Environnement* suppose la volonté libre de l'entreprise mais il s'impose à elle à travers des contraintes de différents ordres que nous avons indiquées ci-dessus. Nous avons affaire ici à ce que l'on peut qualifier d'une « injonction paradoxale » (selon le vocabulaire de la psychologie)². L'organisation ne peut, à la fois, être obligée d'éditer un *Rapport Environnement*, et être libre de publier ou non un *Rapport Environnement*. Cela place le *Rapport Environnement* dans une situation de communication

1 « Les rapports environnementaux et déclarations environnementales Note de synthèse », Fondation Universitaire Luxembourgeoise, juin 2000

2 Le fait de demander à une personne d'exécuter librement un acte contredit la possibilité de l'exercice libre de cet acte (BATESON Gregory, *Communication et société*, Seuil, (La couleur des idées) (trad. de l'américain par Gérald Dupuis), Paris, 1988)

très particulière : les contradictions entre les différentes attentes, fortement exprimées, sont importantes.

Cette difficulté est sans doute à l'origine de la multiplicité des tentatives d'élaboration d'un *Rapport Environnement* par les entreprises. En effet, en l'an 2000, les formes de ces documents sont très différentes suivant les entreprises, allant d'un document très technique, chiffré et rébarbatif à un document extrêmement soigné, beau, et ludique éventuellement. Les titres de ce type de document reflètent cette diversité¹. Cependant les contenus et les formes restent proches : même types de données (air et eau, et rarement sur la pollution des sols), même affirmation d'engagement (reprenant les mêmes définitions du « développement durable » par exemple), pédagogie (présence fréquente de glossaire), convivialité (photos, schémas colorés) et interactivité (renvoi vers le site Internet).

En l'absence de cadre légal précis, tout paraît possible et chaque *Rapport Environnement* se propose comme un modèle éventuel.

L'influence des standards nationaux et internationaux dans le choix du type de discours

Dès sa première page, c'est-à-dire en deuxième de couverture, le *Rapport Environnement Qualité Sécurité* de SITA France donne une explication du cadre choisi pour élaborer le rapport, en quelques lignes. Il s'agit du standard de *Rapport Environnement* proposé par une instance internationale connue sous le nom de Global Reporting Initiative (GRI). On est ici dans ce que l'on peut appeler du méta langage, une réflexion sur le rapport en tant que rapport, et dans une réflexion méthodologique. Le lecteur est en effet invité à prendre connaissance des conditions et des moyens mis en œuvre dans le processus de rédaction du rapport, mais aussi des orientations choisies. Dans le même temps, le lecteur est informé du réseau d'acteurs dans lequel SITA France prétend se positionner.

Nous allons montrer comment ce réseau d'acteurs de l'environnement animé par le GRI engage SITA France dans un type de discours en ce qui concerne ses pratiques de communication en relation avec l'« environnement ».

Au niveau international comme au niveau national, différentes institutions et associations s'attachent à faciliter la rédaction des *Rapports Environnement* par les entreprises, en élaborant des standards et des guides de *Rapport Environnement* qu'elles mettent à leur disposition, parfois gracieusement. Le premier d'entre eux est le Global Reporting Initiative

¹ « rapport environnement », « rapport développement durable », « rapport environnement qualité sécurité », « rapport santé environnement sécurité », « rapport d'écologie urbaine », « Towards sustainability » (que l'on peut traduire par « Vers un développement durable »), « Environnement et partenariat », « rapport social », « rapport environnement et bioéthique », « people planet profit », etc.

(GRI), dont l'unique mission concerne l'élaboration d'un guide de *Rapport Environnement*, il est aussi le plus ancien. En 1997, à l'initiative de l'institution américaine du CERES (Coalition for environmental Responsible Economies), le Global Reporting Initiative (GRI) est né, avec le soutien du Programme des Nations Unies pour l'environnement, en lien avec le Global Compact des Nations Unies. Parmi les membres du GRI, on constate une dominante culturelle anglo-saxonne ; on ne compte aucune organisation française dans les conseils de direction ni parmi les directeurs. Mais SITA Group a choisi de suivre le GRI dans la rédaction de ses *Rapports Environnement*, dès 1999, lors de la publication de son deuxième *Rapport Environnement*. C'est pourquoi cette institution nous intéresse, l'élaboration du rapport de SITA France s'effectuant en regard des expériences précédentes du groupe auquel elle appartient.

Ce guide¹ présente un plan de *Rapport Environnement* et des conseils de rédaction. Mais il va au-delà des simples conseils de communication. Il apporte une justification de l'action des entreprises en faveur de l'environnement et de leur communication par les *Rapports Environnement*. Sur l'étendue de la responsabilité des entreprises, le GRI est très clair et son orientation peut même paraître ambitieuse ; en effet, selon le guide, les entreprises sont aujourd'hui tenues de suppléer aux Etats pour faire respecter l'environnement. L'argument présenté repose sur l'idée que les mutations des sociétés contemporaines sont très rapides, particulièrement au niveau de la sphère économique, ce qui fait que les Etats, n'ayant pas la rapidité de réaction nécessaire, à cause de la lourdeur inhérente au fonctionnement des administrations, doivent être aidés. Citant tous les acteurs de l'environnement, le GRI désigne : « business, government, individual citizens, civil society ». Les responsabilités sont partagées, tous produisant des impacts négatifs sur l'environnement, tous étant invités à faire face ensemble. Ainsi, l'identification de la responsabilité de l'acte commis est aussitôt suivie de l'engagement à la réparation.

Il apparaît donc que le rôle des entreprises dans la société devient politique de façon explicite, rôle lié à leurs responsabilités en matière d'impacts sur l'environnement. Ayant un impact sur les biens collectifs, sur la nature pour simplifier, elles sont tenues de réparer leurs torts, en vue du bien collectif, d'où l'invitation explicite qui leur est faite d'assumer un rôle politique. Mais cette invitation est cependant formulée par des non politiques, si l'on comprend le GRI comme un club de multinationales. Ce sont donc en fait les entreprises elles-mêmes, qui redéfinissent leur rôle au sein de la société, y ajoutant un rôle politique manifeste, avec l'approbation de certaines instances internationales, comme le PNUE et le

¹ *Sustainability Reporting Guidelines on economic, environmental, and social performance*, GRI, June 2000, (Copyright GRI). Une première version du guide du GRI a été rendue publique en mars 1999 à Londres. Il a ensuite été testé par 21 entreprises. Une version améliorée du guide est parue en juin 2000, et une dernière en 2002.

Global Compact de l'ONU. Nous sommes ici bien proches de l'entreprise à responsabilité illimitée dessinée par Nicole d'Almeida¹.

Le GRI aborde aussi une notion capitale dans l'élaboration d'un *Rapport Environnement*, en particulier par une multinationale, la notion de périmètre. Cela renvoie à l'étendue physique de l'entreprise sur laquelle porte le document. Le GRI préconise de préciser les implantations de l'organisation dont il est question. L'enjeu consiste à délimiter les frontières de l'organisation. Cette notion de périmètre s'accompagne d'une demande de précision sur les dates des informations obtenues ; en effet, entre le temps du recueil des données, puis de leur consolidation, puis de leur publication, plusieurs mois peuvent s'écouler. Le GRI suggère de couvrir exactement la même période que pour le rapport social annuel.

Il est à noter que le guide du GRI affiche une importance primordiale aux données concernant les impacts des activités de l'entreprise sur l'environnement, données qui doivent être suivies dans un deuxième temps d'informations propres aux domaines économiques et sociaux :

« Alternatively, an organization reporting for the first time might start by reporting on its environmental performance, then progress to its economic and social performance before finally addressing linkages across the economic, environmental, and social dimensions of its activities in an integrated way.”²

Il semble que cette primauté envers l'environnement soit peu visible au sein des *Rapports Environnement*, puisque nos observations nous ont permis de remarquer que la « rubrique environnement » correspond souvent à la plus petite partie de ces *Rapports Environnement* (cf. annexe 2). Mais cette insistance du GRI sur les données environnementales renvoie à la cohérence du document : le développement durable est décrit comme possédant une logique, articulant trois dimensions, l'économique, le social et l'environnemental, de façon intégrée.

L'autre point de la définition du *Rapport Environnement* concerne les destinataires de ces types de document de communication ; il s'agit des « tiers », c'est-à-dire des personnes ou organisations situées hors de l'organisation. Le fait que le rapport s'adresse à l'extérieur de l'entreprise est mis en avant, de là les conseils de pédagogie qui s'en suivront. Le rapport explique l'entreprise à ceux qui la méconnaissent. L'entreprise est plongée dans la société, à travers des relations visibles entre elle et des entités identifiées. C'est pourquoi le guide se présente comme particulièrement exigeant également au niveau des efforts de transparence :

¹ ALMEIDA Nicole d', *L'Entreprise à responsabilité illimitée*, Editions Liaisons (Communication innovation) 1996

² *Sustainability Reporting Guidelines on economic, environmental, and social performance*, GRI, June 2000, (Copyright GRI)

« performance information must be elevated to unprecedented levels of completeness, comparability, and credibility »¹

Pour reprendre la terminologie précédente en terme de type de discours, ce guide du GRI présente principalement les lexiques de la performance et du management. Le *Rapport Environnement* proposé est destiné à faire le bilan des efforts et progrès accomplis par les entreprises d'un point de vue environnemental. On voit bien qu'il constitue aussi une occasion pour l'entreprise d'affiner sa stratégie environnementale en formulant publiquement ses objectifs en matière d'environnement.

En 2000, dans le monde, une vingtaine d'entreprises se sont appuyées sur le guide du GRI pour élaborer leur *Rapport Environnement* : Shell, British Airways, Body Shop, Procter & Gamble notamment. En France, seules deux entreprises membres de l'association Entreprise Pour l'Environnement ont « testé » le guide du GRI : il s'agit de SITA Group et de ESPR du groupe Saint-Gobain. Ces deux dernières ont présenté publiquement leur intérêt pour ce type de démarche².

Des associations françaises comme l'ORSE³, les Amis de la Terre ou Orée relaient en France la démarche du GRI en réfléchissant au type de *Rapport Environnement* répondant au mieux aux besoins des entreprises françaises, de même que l'ADEME (voir Chapitre 4). En cela, le *Rapport Environnement* possède une dimension politique : il s'inscrit dans la concurrence entre les institutions pour définir les objectifs et la forme de ce type de document. Comme cela nous fut souligné en entretien (cf. Entretien IN 2, Annexe 1), ce débat reflète l'existence de cultures de reporting très contrastées entre pays anglo-saxons et pays latins. Nous pensons que ce contraste traduit aussi la différence de position sur le rôle de l'entreprise au sein de la société, en particulier quant à sa dimension politique. Nous considérons que cette dimension politique est souhaitée et renforcée dans le monde anglo-saxon, mais qu'elle reçoit par contre un accueil très réservé, voire méfiant, en France notamment. La définition du *Rapport Environnement* renvoie donc à ce débat et ces prises de positions.

SITA Group, qui n'a pas de liens institutionnels avec le GRI, déclare choisir ce guide GRI parce qu'il s'inscrit dans une démarche formelle de développement durable.

« en fait cela nous donne un canevas de départ beaucoup plus strict, cela nous permet d'être comparé à d'autres entreprises par la presse ou par les ONG et de voir donc les progrès qu'on

¹ Ibidem

² « Présentation du guide du GRI », Conférence organisée par Entreprise pour l'Environnement (EPE), Paris, 29 novembre 2000 (Hôtel Sofitel)

³ ORSE : Observatoire sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises.

fait, donc on peut se placer sur un plan international, mais c'est surtout une bonne béquille pour construire le Rapport Environnement selon une structure bien définie, cela nous oblige nous aussi à remplir chaque chapitre avec des informations et pas faire l'impasse dans la mesure où c'est le GRI et qu'on veut le faire ensuite valider par un partenaire extérieur, c'est une très bonne pédagogie, une très bonne exigence pour le contenu, donc à la fois exigence de comparaison horizontale et béquille pour nous » (Entretien E3)

SITA Group apparaît ainsi comme un précurseur d'un *Rapport Environnement* abouti, conforme aux standards internationaux. Sa position ne permet pas d'attendre d'elle une originalité, bien au contraire : elle est le bon élève, pas le franc tireur. SITA Group, s'inscrivant à la suite du GRI, réduit ainsi sa marge de choix de type de discours.

De la même façon, la participation de SITA Group à des concours ou trophées du meilleur *Rapport Environnement* conditionne le type de *Rapport Environnement* que l'entreprise va produire. Gagner ce type de concours est un bénéfice important en terme d'image pour l'entreprise, c'est un point positif de plus. Mais ce type de concours répond à un certain nombre d'exigences que l'on peut ainsi synthétiser :

- vigilance envers les indicateurs choisis par l'entreprise ;
- regard sur la politique globale de l'entreprise ;
- évaluation de l'aspect financier des actions environnementales de l'entreprise ;
- regard sur l'exhaustivité des thèmes environnementaux abordés : sols et risques en particulier, mais aussi « développement durable » ;
- regard sur les partenariats et l'insertion de l'entreprise dans l'économie locale et la défense de l'environnement local ;
- attention portée à l'accessibilité du document avec l'affirmation de la présence de deux cibles principales : les acteurs de l'environnement et les riverains (grand public).

Ces critères laissent place au type de discours environnementaliste, au moins dans l'expression du développement durable et dans l'attention que l'entreprise déclare porter aux grands thèmes de l'environnement.

C'est dans ce cadre de référence, qui comprend aussi la compétition pour l'élaboration du meilleur *Rapport Environnement*, que SITA France se lance à son tour dans l'élaboration de son rapport, à la suite de SITA Group. Nous considérons que tous ces éléments poussent à l'inscription des *Rapports Environnement* dans le type de discours économique.

2.2 Le type de discours en lien avec la cible des *Rapports Environnement*

Les cibles visées par la publication du *Rapport Environnement* de SITA France correspondent à celles de SITA Group, auxquelles se rajoutent les siennes propres, c'est-à-dire situées en France. Cela nous renvoie à une grande diversité : employés, clients industriels et municipaux, actionnaires de SUEZ, investisseurs, concurrents, ONG, associations environnementales, étudiants en environnement. Au niveau du *Rapport Environnement* de SITA France, dès les premiers travaux, la présence des associations environnementales est perceptible et le rapport est dirigé vers elles de façon très visible. Néanmoins il semble que cette cible passe en second lieu, après les actionnaires :

« à mon avis, les rapports environnementaux, ils sont plus faits pour la bourse que pour le grand public » (Entretien E2)

« que l'action SUEZ soit à la bourse de New York nous demande une exigence beaucoup plus grande, donc tous les documents que l'on publie, rapport annuel Rapport Environnement, il faut, parce qu'on est au New York stock exchange, prouver la véracité de ce qu'on avance, et donc vous avez une exigence de rigueur beaucoup plus grande que l'exigence de certification par acquit de l'extérieur, le fait que SUEZ soit, et donc l'ensemble du groupe, à New York, va nous obliger à être beaucoup plus transparent (...) derrière il y a les fonds de pension américains, on est très observé, donc je pense qu'on fera plus de progrès grâce à l'action SUEZ à New York que par les certifications extérieures » (Entretien E3)

Les actionnaires apparaissent ainsi comme la cible privilégiée. Et le *Rapport Environnement* figure comme moyen de preuve de la bonne volonté de l'entreprise en matière d'environnement, preuve de sa transparence, auprès de cette cible.

Par ailleurs, en corroborant et en reprenant les dires du pilote du réseau déchet de France Nature Environnement (cf. Annexe 1 Entretien A5), il semble tout aussi vrai que le *Rapport Environnement* intéresse aussi les associations environnementales :

« on pense que les ONG et la presse nous demanderont des comptes, donc mieux vaut avoir déjà des choses prêtes, quitte à discuter à partir de documents qui peuvent s'améliorer que de discuter avec rien ou d'être forcé par les autres à le faire, tôt ou tard on aurait été forcé par l'extérieur de le faire, donc on l'a fait spontanément et on est le premier d'ailleurs (...) on est le premier pôle de SUEZ aussi à avoir sorti notre propre Rapport Environnement donc on pense que, en termes d'image, en termes de bonne volonté, en termes d'outil pour dialoguer, c'était positif » (Entretien E3)

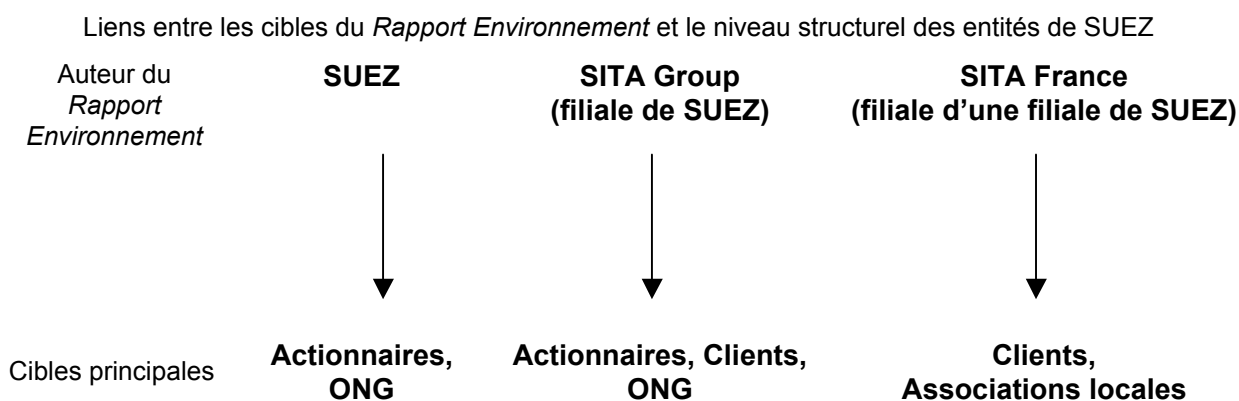
« ces pauvres grands gros industriels sont obligés de faire un rapport sur le développement, à partir du moment où un industriel est coté en bourse, il est obligé de faire un rapport sur le développement durable annuel, alors ils sont tous plongés là-dedans, complètement affolés parce que c'est signe de boulot, et je reçois des coups de téléphone, comment est-ce qu'il faut faire, qu'est-ce que vous en pensez et caetera et caetera » (Entretien A5)

Le contenu de l'ensemble des entretiens que nous avons effectués laisse à penser que les cibles du *Rapport Environnement* sont présentes à l'esprit des concepteurs de ces documents :

« alors il y a comme partie prenante des ONG, des représentants syndicaux, des représentants de nos grands clients, des représentants d'actionnaires, c'est vraiment les grandes parties prenantes » (Entretien E1)

« les grands groupes qui ont commencé à faire des Rapports Environnement après Kyoto, enfin tous les grands trucs qui a eu dans le monde, je crois que c'est pas mal lié à des rapports avec les actionnaires et les grandes associations de protection de l'environnement » (Entretien E2)

Ce que l'on constate, dans le schéma ci-après, c'est que la cible « association environnementale » est de plus en plus importante au fur et à mesure que le *Rapport Environnement* émane d'une filiale de plus en plus opérationnelle, c'est-à-dire locale :



Rappelons que la lettre du Président de SUEZ, au sein du *Rapport Environnement* de SUEZ, s'adresse d'ailleurs nommément aux actionnaires, ce qui n'est absolument pas le cas ni pour les *Rapports Environnement* de SITA Group, ni pour celui de SITA France. Les actionnaires, s'ils constituent toujours la cible prioritaire, ne figurent donc pas toujours en première ligne. La deuxième cible est modifiée. Ce tableau renvoie à des tendances de fond, il s'agit de permettre la compréhension de cette question de la cible suivant les niveaux de *reporting* environnemental au sein de la configuration du groupe SUEZ. Cette question de la cible est donc à nuancer.

Une autre cible apparaît comme primordiale selon les personnes interviewées, il s'agit de la cible interne. L'étude préliminaire (cf. annexe 2) la mettait en avant concernant de nombreux rapports à travers l'axe d'analyse communication interne / communication externe. Les *Rapports Environnement* semblent ainsi s'adresser souvent aux employés de l'organisation afin de les informer de la nouvelle orientation et éventuellement des nouvelles valeurs élaborées par l'entreprise. Chez SITA Group, cela se traduit ainsi : le positionnement de son *Rapport Environnement* 2000 sur l'axe communication externe / communication interne place l'accent sur l'interne, moins que ADP, RATP et EDF, mais beaucoup plus que tous les

autres *Rapports Environnement* (cf. étude présentée dans l'Annexe 2)¹ ; la pédagogie du rapport s'adresse ainsi plutôt à des initiés, faisant ressembler le rapport parfois à un journal interne à travers la présentation de certains employés. Quelques déclarations en entretien confirment cela :

« nous sommes là donc comme je le disais pour élaborer la politique environnementale du groupe, et tant en interne qu'en externe, communiquer sur notre performance environnementale » (Entretien E1)

« mais je pense que le plus grand impact c'est sur l'interne » (Entretien E3)

« c'est une exigence de progrès en interne, sans le Rapport Environnement on n'aurait jamais pu avoir une cartographie réelle de notre situation, voir qu'on était mauvais et très mauvais en beaucoup de choses, et donc voir la marge de progrès à faire, (...) donc c'est un outil de progrès interne absolument phénoménal » (Entretien E3)

La multiplicité des cibles permet d'envisager une multiplicité de types de discours leur correspondant. A travers l'objectif énoncé simplement comme suit :

« on ne veut pas de risque environnemental, pas de risque d'image, et donc on dépense l'argent qu'il faut » (Entretien E2)

nous pourrions nous attendre à observer la présence du type de discours environnementaliste dans le *Rapport Environnement* de SITA France. Le risque, à la fois environnemental et d'image, est présenté comme l'enjeu de la dépense engagée dans la publication d'un *Rapport Environnement*, tout comme dans l'aménagement d'une concertation. Cet enjeu pourrait même conduire à l'expression du type de discours environnementaliste au sein des pratiques de communication de l'entreprise.

Cependant, la question de la cible construite par les concepteurs du *Rapport Environnement* rebondit sur la question de la lecture du *Rapport Environnement* par ses destinataires réels :

« la vraie question qu'on peut se poser est qui lit réellement un Rapport Environnement de quarante pages, la presse dit ils ont leur Rapport Environnement, les ONG ils ont leur Rapport Environnement, et ils cherchent le petit truc qui va pas ; est-ce que les gens lisent encore des documents comme ceux-là, à part les étudiants, à part quelques journalistes qui cherchent une info précise, je sais pas, (...) mais c'est pas parce qu'on a envoyé dix mille Rapports Environnement avec une jolie lettre à dix mille partenaires aux écoles aux étudiants, aux ministères, et autres qu'on aura changé quoi que ce soit » (Entretien E3)

« on ne peut se dispenser de ne pas avoir l'outil, c'est comme une carte de visite, on ne peut pas ne pas avoir de carte de visite, est-ce que ce sera utilisé comme un vrai outil, je ne sais pas » (Entretien E3)

A qui s'adresse donc le *Rapport Environnement* de SITA France ? Et dans quel langage s'adresser à cette ou ces cibles ? Tout au long du stage et des entretiens effectués avec les différentes personnes concernées par l'élaboration du rapport, ces deux questions n'ont été

¹ Les *Rapports Environnement* de Air France et Schipol figurent même à l'opposé de la position de Sita Group sur l'axe communication interne / communication externe, c'est-à-dire que ces deux documents semblent s'adresser principalement

soulevées que par nous-mêmes. Elles ont alors suscité peu de réactions, peu de réponses, voire de l'embarras. Au fil du stage, nous avons compris que SITA France inscrit ce *Rapport Environnement* parmi ses autres documents de communication, à diffuser selon les mêmes règles, par le même listing : les directeurs de filiales, les principaux clients, les stakeholders de l'entreprise dont les ONG travaillant avec SITA France. La « plaquette institutionnelle » élaborée dans le même temps, publiée vers avril 2002, est visiblement destinée aux mêmes cibles.

Cela contredit la nouveauté que ce document est censé apporter. Ce document permet de communiquer des informations quelque peu différentes mais à destination de publics déjà conquis. La question de la cible ne nécessite donc pas d'être reposée pour SITA France dans le cadre de l'élaboration de son premier *Rapport Environnement*.

Les lecteurs réels apparaissent alors tout à fait secondaires devant la volonté d'informer sur l'existence pure et simple du document, volonté liée d'une part au besoin de prouver que l'entreprise SITA France est « transparente » sur un certain nombre de données, d'autre part au besoin de prouver que SITA Group s'est bien engagé à faire publier un *Rapport Environnement* par chacune de ses filiales (engagement figurant dans le *Rapport Environnement 2002* de SITA Group).

Selon SITA Group, le taux de lecture des *Rapports Environnement* est donc faible. L'association Entreprise Pour l'environnement (EPE) confirme que cela est en général. En 2001, selon Patrick Nollet, (il était alors délégué général de l'association Entreprise pour l'Environnement), les *Rapports Environnement* seraient réellement peu lus, rarement de façon complète, et nourriraient peu de réactions¹. Patrick Nollet souligne que ce problème est également celui du *Rapport d'activité annuel* des entreprises, qui, après avoir donné lieu à de longues années de discussions, tant sur sa forme que sur son contenu, ne serait aujourd'hui, et depuis plusieurs années, quasiment pas lu. C'est l'avis de cette association d'entreprises. L'Association des Amis de la Terre, par la voix de Franca Morroni², contredit cela sur un point, estimant que les *Rapports Environnement* sont l'occasion de nombreux échanges entre acteurs de l'environnement. Nous en concluons que les *Rapports Environnement* sont toujours publics (et même d'accès relativement aisé aujourd'hui puisque la plupart sont téléchargeables gratuitement sur les sites Internet des entreprises concernées), plus ou moins lus, plus ou moins objets de débats selon les sources que nous

aux publics extérieurs à l'organisation.

1 Déclaration recueillie en mai 2001 lors de la présentation publique du guide : « Pour l'élaboration d'un rapport intégrant environnement et économie. Recommandations à partir de l'analyse de 122 cas pratiques », Ademe - Amis de la Terre, Paris, Avril 2001

2 Franca Morroni fut présidente de l'association Les Amis de la Terre en 2001. Nous faisons référence à des échanges ayant eu lieu entre Patrick Nollet (Entreprise Pour l'Environnement) et Franca Morroni à l'occasion de la présentation au public, en mai 2001, du guide : « Pour l'élaboration d'un rapport intégrant environnement et économie. Recommandations à partir de l'analyse de 122 cas pratiques », ADEME - Amis de la Terre, avril 2001

avons pu consultées. Ils sont donc disponibles pour être lus ; le fait qu'ils le soient ou non constitue un autre problème.

Cependant, même peu lu, il est évident que le *Rapport Environnement* occupe une position centrale dans les dispositifs de communication environnementale de SITA group comme de SITA France. Nous sommes conduits à remarquer que le taux de lecture ne constitue pas un critère pertinent du point de vue des entreprises. Cette manière de négliger la cible dans le processus d'élaboration de *Rapport Environnement* de SITA France empêche toute analyse en terme de réception des données figurant à l'intérieur du *Rapport Environnement*. L'enjeu est donc ailleurs que dans la lecture du document, ailleurs que dans la diffusion d'informations environnementales d'un émetteur vers un récepteur, puisque ce document ne donne pas lieu à la prise de connaissance des informations contenues au sein du rapport par un quelconque récepteur. Il est dans le geste même de production de l'information. Plus largement, une analyse portant sur les échanges d'information entre émetteur et récepteur ne peut trouver place ici. Nous avons été ainsi conduits à effectuer une analyse du contexte de production et du mode d'énonciation du *Rapport Environnement*, analyse qui nous a conduit à considérer que cette pratique de communication révèle un mode relationnel particulier. Nous avançons l'idée que ce type de publication correspond ainsi à un acte de langage, c'est-à-dire qu'il est performatif. Ainsi, l'intérêt du *Rapport Environnement* de SITA France ne réside pas tant dans le volume d'informations qu'il présente mais dans les relations qu'il crée, cristallise, confirme, précise, organise, pérennise. L'étude des types de discours présents au sein du *Rapport Environnement* de SITA France ne peut ainsi s'effectuer qu'en regard de cette analyse communicationnelle du *Rapport Environnement*, analyse des relations construites par ce type de pratique de communication.

Le *Rapport Environnement* de SITA France ne constitue pas à proprement parler une reformulation, un travail de réinvention du langage de l'entreprise auprès d'une cible nouvelle. La conformité de la cible par rapport aux autres documents de communication produits par SITA France, ajoutée au souci de cohérence avec les précédents documents publiés par l'organisation, laisse à penser que le *Rapport Environnement* de SITA France devait effectivement s'inscrire dans le type de discours ordinaire de SITA France, c'est-à-dire dans le type de discours économique comme nous avons pu l'observer dans le corpus. Les cibles réelles de ce document comprend cependant de façon suffisamment affirmée les ONG et associations environnementales, locuteurs privilégiés du type de discours environnementaliste. Ceci qui aurait pu permettre d'envisager malgré tout la possibilité de la présence du type de discours environnementaliste au sein du *Rapport Environnement* de SITA France. Son absence demeure donc étonnante.

2.3 L'influence de SUEZ sur le type de discours élaboré

Les dates de publication des *Rapports Environnement* successifs des différentes entités de SUEZ sont curieuses. En effet, SITA Group est la première à publier un premier *Rapport Environnement* en 1998. Puis, SUEZ a élaboré son premier *Rapport Environnement* en 2002 soit quatre ans après. Et SITA France publie également en 2002. SUEZ, affirmant toujours plus fort l'image environnementale de son action, s'emploie à rendre visible le lien entre ses activités et l'environnement ou le « développement durable ». La création, en 2004, de l'entité SUEZ Environnement, tend à le prouver. La crédibilité du *Rapport Environnement* de SUEZ repose cependant sur le fait que ses filiales aient également entamé une démarche environnementale, publique en partie. Il est remarquable à ce titre que SUEZ ait publié son premier *Rapport Environnement* bien après SITA Group.

Présenter un *Rapport Environnement* global faisant la synthèse des *Rapports Environnement* déjà existants au sein des filiales du groupe aurait pu paraître extrêmement convaincant en terme de communication. Le schéma inverse est cependant généralement observé : le groupe publie d'abord un premier *Rapport Environnement* et conduit ses filiales et ses sous-filiales à en publier à leur tour. La progression suivie par SUEZ a l'avantage de s'inscrire dans un discours de la preuve : ce qui est affirmé dans le rapport de SUEZ peut être vérifié par le recoupement et l'addition des informations déjà délivrées par ses différentes filiales, voire sous-filiales. Les chiffres délivrés par SUEZ peuvent être comparés à ceux diffusés par SITA Group et par SITA France dans leurs domaines respectifs. Soulignons que, pour la « grande maison mère »¹, l'exigence de cohérence dans la diffusion des informations monte alors d'un cran. Cependant, cet ordonnancement dans la publication des *Rapports Environnement* au sein du groupe nous semble davantage lié à la réorganisation interne du groupe, qui a conduit à la création du nom de SUEZ, puis à son entrée en Bourse en 2001 et enfin à la publication de son propre *Rapport Environnement*.

« SUEZ s'est introduit sur la bourse de New York juste après le onze septembre d'ailleurs, cinq jours après ou une semaine après le onze septembre, comme on est introduit sur la bourse de New York, cela veut dire que les analystes financiers américains vont regarder de beaucoup plus près qu'avant ce que fait SUEZ en matière d'environnement, d'où le fait que SUEZ sort son premier Rapport Environnement » (Entretien E2)

Ceci étant dit, la logique voulant que SUEZ nourrisse son propre *Rapport Environnement* des *Rapports Environnement* de ses filiales (logique exposée par le responsable du reporting environnemental de SITA Group, cf. Notes ethnographiques en Annexe 4) amène le constat suivant : il existerait un certain nombre de *Rapports Environnement* non publiés, élaborés par l'ensemble des filiales du groupe, à l'intention de leur groupe d'appartenance.

¹ Expression énoncée dans l'Entretien E2 par le directeur Environnement Qualité Sécurité de Sita France pour désigner SUEZ.

La publication des *Rapports Environnement* de chaque niveau structurel du groupe, effectué selon un ordre chronologique précis, montre que la difficulté d'élaboration d'un *Rapport Environnement* ne vient pas tant de la construction des données, comme on pourrait le penser étant donné les difficultés que cela pose en terme d'outil de mesure et d'organisation, mais vient du respect de la hiérarchie au sein du groupe. Ainsi, le *Rapport Environnement* correspond à l'image que l'entreprise souhaite donner d'elle-même, au sein d'une stratégie de communication globale, orchestrant l'entrée en scène de chacune des filiales et sous-filiales. Même disponible, sa publication obéit à la mise en œuvre stricte de la stratégie du groupe.

L'importance de cette allégeance à la « grande maison mère » s'observe ainsi dans la décision de publier ou non un *Rapport Environnement* suivant les niveaux d'appartenance au sein du groupe SUEZ. En 2001, SITA Group a ainsi incité SITA France à rédiger son premier *Rapport Environnement*, ayant elle-même publié son premier *Rapport Environnement* en 1998¹.

« SITA avait décidé, la maison mère avait dit que ses pays devraient faire un *Rapport Environnement*, donc c'est un peu dans la logique de ce qui s'est fait, et comme on est un des plus gros pays et qui a le plus grand nombre de sites, c'est pas idiot de se faire un petit peu un bilan de ce que l'on fait et puis de voir sur une année si on s'améliore un peu » (Entretien E2)

Ces relations de subordination observées dans la mise en œuvre des *Rapports Environnement* au sein du groupe SUEZ ont des conséquences directes sur la façon d'introduire certains sujets au sein même du *Rapport Environnement*. En effet, concernant la description de son utilisation du guide du GRI au sein de son *Rapport Environnement*, SITA France fait preuve d'allégeance envers son groupe direct, SITA Group. Dans son propre *Rapport Environnement*, SITA Group détaille comment elle suit le guide mais affirme ne pas être capable encore de le suivre totalement. Lors de l'enquête effectuée au sein de la direction Environnement Qualité Sécurité de SITA France, il est apparu que SITA France ne pouvait prétendre suivre ce guide avec plus de précision que sa « maison mère ». C'est pourquoi elle déclare juste « suivre les grandes lignes directrices du GRI »².

La section « Développement durable » du *Rapport Environnement* de SITA France illustre également cette relation entre les différents niveaux hiérarchiques du groupe SUEZ :

« Précurseur, SUEZ a intégré l'enjeu [du développement durable] depuis de nombreuses années. SITA France, de par la nature de ses activités, s'engage elle aussi pour un développement respectueux des hommes et de l'environnement. »³

Or, si SUEZ s'est engagé, cela a forcément entraîné l'engagement de SITA France, ou tout au moins la construction de données utilisables par la maison mère. Cette mise en visibilité

1 *Sita La Force verte. Rapport environnement 1998*, Sita

2 *Rapport Environnement Qualité Sécurité 2001*, Sita France, 2002, p. 2

3 *Rapport Environnement Qualité Sécurité 2001*, Sita France, 2002, p. 18

de l'antériorité de l'engagement de SUEZ pour le « développement durable » correspond à l'expression de la distance hiérarchique existant entre SUEZ et l'une de ses sous-filiales.

SITA France apparaît ainsi comme prise dans un système organisationnel qui lui laisse peu de marge de manœuvre dans ses choix de communication, en particulier dans le domaine de l'environnement, et qu'elle impose à son tour à ses propres filiales. En effet, lorsqu'une filiale de SITA France a proposé d'élaborer son propre *Rapport Environnement*, SITA France a accepté mais lui a conseillé de le faire circuler uniquement en interne, « pour commencer », c'est-à-dire en attendant que le *Rapport Environnement* de SITA France soit bien établi, consolidé, accepté (cf. Annexe 1, Entretien E2).

Au niveau de SUEZ, l'enjeu dans la maîtrise de la publication des *Rapports Environnement* des filiales du groupe réside dans la visibilité de son nom, en terme de marque, au sein des réseaux d'acteurs environnementaux présents, autant au niveau du GRI, qu'au niveau des institutions et associations d'organisations en tout genre se prévalant de « développement durable ». SITA France et SITA Group risqueraient de brouiller l'effet de marque en apparaissant trop visiblement sous leur propre nom. La signature SUEZ est ainsi apposée sur chacun des *Rapports Environnement* de SITA Group depuis 2000 ainsi que sur ceux de SITA France.

Les contraintes multiples auxquelles SITA France fait face en élaborant son premier *Rapport Environnement* peuvent être rassemblées ainsi :

- contrainte de type structurel : appartenance à un groupe coté en Bourse engagé pour l'environnement, le groupe SUEZ ;
- contrainte de type sectoriel : appartenance au secteur industriel du déchet, secteur dans lequel les industriels communiquent sur l'environnement selon certains standards ;
- contrainte de type sociopolitique : type de métier, le déchet, éveillant l'attention des associations de riverains et des associations environnementales ; filiale attirant l'attention des actionnaires de l'ensemble du groupe.

Nous considérons ainsi que des éléments d'ordre très divers, de nature tout à fait dissemblable, excepté cependant la contrainte de type socio-politique, se conjuguent pour inciter SITA France à s'exprimer à travers le type de discours économique lors de l'élaboration de son premier *Rapport Environnement*. La contrainte de type sectoriel, que l'on pourrait qualifier de contrainte économique du marché, lieu privilégié d'expression du type de discours de discours économique, ajoutée à la contrainte de type structurel qui la lie à SUEZ, entreprise récemment cotée en Bourse, haut lieu d'affirmation du type de discours économique, et faisant tomber l'organisation sous le fait de la loi NRE, orientent les discours

de SITA France vers le type de discours économique. Seule la question de la cible du *Rapport Environnement*, en lien avec la contrainte socio-politique énoncée ci-dessus, laisse entrevoir la possibilité de l'expression du thème de l'environnement dans le type de discours environnementaliste.

Bilan : un discours marqué par des relations subies avec d'autres acteurs de l'environnement

Nous avons montré que SITA France répondait à un ensemble de contraintes en construisant l'« environnement » au sein de ses discours. Cela nous invite à l'inscrire dans une forme d'interaction subie. Cette forme d'interaction subie consiste à se présenter, mais en matérialisant sa présence, notamment par un *Rapport Environnement*, dans un type de discours ordinaire, c'est-à-dire dans une logique discursive ne présentant pas d'innovations. Le discours sur les préoccupations environnementales représente cependant un moyen pour SITA France d'approcher des interlocuteurs qui ne sont pas les interlocuteurs naturels de l'entreprise, tels les citoyens organisés en associations locales ou les ONG. Cela lui permet de créer une relation, d'entamer un dialogue tout en mettant en avant sa bonne volonté : « SITA France s'engage » est bien le sous-titre du premier *Rapport Environnement Qualité et Sécurité* de SITA France (rapport 2002). Il s'agit d'une affirmation posée par l'entreprise, les preuves viendront ensuite mais cette première affirmation de l'entreprise est morale en quelque sorte, et c'est aussi sur ce plan que se situent les acteurs hostiles à l'entreprise.

Le discours sur les préoccupations environnementales chez SITA France peut donc apparaître comme un premier moyen de s'adapter à la situation par la création des moyens matériels d'une relation : c'est l'acte d'entrée, ou de confirmation d'entrée, au sein de l'espace des acteurs environnementaux. L'entreprise cristallise des relations par le biais de son *Rapport Environnement*. Mais comme elle ne donne pas toujours les informations permettant de s'assurer du bien-fondé de ses activités, les associations environnementales demandent souvent un droit de regard, sur place, au sein du site (cf. troisième partie de la thèse ; cf. annexe 4 sur la CLIS de Vert le Grand). C'est, en effet, l'objet d'une des revendications de l'association Essonne Nature Environnement concernant le site de traitement des déchets de Vert le Grand (Essonne). L'association demande un droit de visite inopinée sur le site afin d'effectuer des contrôles. Les rapports remis annuellement par l'exploitant ne semblent donc pas suffisants aux yeux de l'association. Les acteurs environnement locaux ne se contentent donc pas des données disponibles annuellement dans un *Rapport Environnement*, et émanant rarement, de surcroît, d'une structure opérationnelle.

Dans la relation dessinée par le *Rapport Environnement*, l'organisation montre qu'elle entre dans l'interaction, qu'elle développe une pratique de communication particulière pour y parvenir. Mais elle ne fait guère plus. Elle se conforme à ce qu'on lui demande, et ce, tant que la contrainte est suffisamment forte pour l'y obliger. Ainsi, vu la position initiale de SITA France, inscrite dans la sphère des activités économiques, baignée par les discours économiques, les interactions sont subies, ce qui est en conformité avec son expression dans le type de discours économique.

L'omniprésence du type de discours économique au sein du *Rapport Environnement 2002* de SITA France mais aussi du magazine *SitaZoom*, des sites Internet de SITA France et de ses différents niveaux de groupe d'appartenance, ainsi qu'au sein des entretiens menés auprès de quelques-uns de ses salariés, traduit selon nous la position adoptée par l'entreprise lors de ses interactions avec les autres acteurs environnement. Il s'agit pour elle de modifier son image auprès de ses détracteurs habituels tout en adhérant à la cause de l'environnement. « SITA France s'engage », tout en rassurant ses actionnaires, par l'expression de cet engagement dans un mode d'énonciation habituel. Cette forme de réponse nous semble ainsi minimale : adopter un type de discours à l'écrit, le type de discours économique, et accepter un métissage de type de discours en situation de face à face à l'oral entre le type de discours environnementaliste et le type de discours économique.

Le type de discours environnementaliste est présent dans l'expression de nos interlocuteurs en entretien, et nous pensons qu'il l'est aussi dans les relations avec les ONG et associations environnementales en face à face, même si nous n'avons pu en faire l'observation. SITA France agit en donnant une réponse minimale, qui consiste à s'adapter sans initier.

Par ailleurs, selon nous, ce type d'adaptation est à mettre en lien avec une caractéristique particulière des pratiques de communication de SITA France. En effet, il nous semble que la communication environnementale de SITA France présente des aspects performatifs. Par performatif, nous renvoyons à un aspect du langage étudié en Sciences de l'Information et de la Communication ainsi qu'en Sciences du langage¹ ou linguistique. Pour simplifier, est considéré comme performatif un énoncé équivalent à une action. Il s'agit d'actes de langage, le plus souvent repérables par l'usage de verbes dit performatifs². Certains auteurs

1 AUSTIN John L., *Quand dire c'est faire (How to do things with words)*, Seuil (L'Ordre philosophique), Paris, 1970 ;
BOURDIEU Pierre, *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Fayard, Paris, 2000 (1982); la même idée peut recouvrir la notion d'énonciation pragmatique, HAMBURGER Kate, *Logique des genres littéraires*, Le Seuil, 1986.

2 Voici quelques exemples d'énoncés performatifs pour illustrer notre propos : « la séance est ouverte », « je jure de dire la vérité », « je promets de vous aider ».

considèrent que l'énoncé écrit possède plus fortement encore que l'oral une portée performative¹.

Si l'entreprise affirme avoir toujours œuvré pour la cause de l'environnement selon certains critères, comme nous l'avons indiqué plus haut, sa principale preuve n'est constituée cependant que par son affirmation, notamment à travers son *Rapport Environnement* lui-même. Fournissant des réponses aux détracteurs de l'entreprise, le *Rapport Environnement* fonde la prise de responsabilité environnementale de SITA France. Plus que la conformité aux normes ISO 14000, et plus que la nomination d'un directeur environnement, ou d'autres éléments du contenu du rapport, l'existence matérielle du *Rapport Environnement* constitue un événement/outil de communication. C'est en quoi il possède un premier aspect performatif.

La norme environnementale européenne EMAS peut être considéré comme à l'origine de cette performativité des documents de communication environnementale. En effet, cette norme, qui a des exigences en matière de communication plus élevée que les normes ISO 14 000, conduit les entreprises à accompagner leurs actions environnementales d'une déclaration environnementale. Dans cette logique, une action positive pour l'environnement, mais qui n'est pas accompagnée d'un discours consistant à faire savoir ce que l'on fait, n'est pas pertinente, elle ne suffit pas. La conséquence de cela est une valorisation de tous les éléments de discours de l'entreprise sur le thème de l'environnement. Nous considérons que cette liaison entre action et communication a encouragé la performativité du document *Rapport Environnement* en permettant le glissement rendant la déclaration équivalente à l'action. Bien sûr, cela ne traduit pas les intentions des auteurs de la norme EMAS, il s'agit plutôt d'une conséquence fortuite de l'application de cette norme. Parallèlement à cela, la demande d'information accrue de la société civile et des pouvoirs publics envers les entreprises valorise, voire survalorise, l'importance des pratiques de communication de l'organisation, et en particulier de son *Rapport Environnement*. Simple outil de réponse à une demande d'information, le *Rapport Environnement* devient l'expression d'une volonté de transparence, d'où son deuxième aspect performatif.

En outre, la rédaction même du *Rapport Environnement* implique la mise en place d'un certain nombre d'indicateurs. Parfois inexistant, ces nouveaux indicateurs constituent en soi une première action environnementale. Ils répondent à une logique de la décision : savoir réunir les données permettant d'agir. Une petite partie de ce savoir est publié dans le rapport. En édifiant de nouvelles données sur l'entreprise, le rapport bâtit les conditions d'amélioration des performances de l'entreprise. Il est frappant de constater que les trois

¹ GOODY Jack, *La Raison graphique. La domestication de la pensée sauvage*, Minit (Le sens commun), 1977, (1979 trad. BAZIN Jean, BENZA Alban

objectifs de progrès dans le domaine du « développement durable » définis pour SUEZ par François Kaisin¹ appartiennent au champ de la communication : il s'agit de développer des outils de communication interne, améliorer le dialogue entre siège et terrain pour que le même message soit divulgué du haut en bas de l'entreprise, favoriser l'échange d'informations sur les bonnes pratiques par la constitution de réseau et de systèmes d'information. La valorisation des pratiques de communication par l'entreprise elle-même conduit à assimiler la communication à une performance de l'entreprise. Ce troisième aspect performatif du *Rapport Environnement* s'exerce ainsi sur l'entreprise elle-même.

Ainsi, l'outil phare de la communication environnementale mise en place par Sita France, le *Rapport Environnement*, avec lequel semble s'accorder les autres pratiques de communication de l'entreprise, nous conduit à considérer que le discours observé relève principalement du type de discours économique, avec des exceptions notables, notamment à l'oral. Cette inscription privilégiée dans le type de discours économique traduit une position subie dans le cadre des interactions de l'entreprise avec les autres acteurs de l'environnement, et en particulier les acteurs associatifs locaux.

Nous allons maintenant nous pencher sur un de ces acteurs de l'environnement que SITA France est amenée à cotoyer régulièrement, il s'agit de l'institution de l'ADEME.

¹ « Le développement durable et la stratégie d'entreprise : comment intégrer et mettre en œuvre le concept dans les organisations ? Témoignage de SUEZ » par François Kaisin, Directeur Qualité Environnement Sécurité de SUEZ, 1er Forum Européen pour le Développement durable et une Entreprise Responsable (Paris, 5 et 6 mars 2002), SUEZ

Chapitre 4

Dire l'environnement au sein d'une institution : l'ADEME réconcilie et régule

En matière de communication, l'ADEME est confrontée à une difficulté au niveau de son identité : porte-parole du gouvernement, elle risque d'être confondue avec le ministère ; chargée de l'exécution de la politique gouvernementale, elle peut être considérée comme un contrôleur de l'Etat ; demandant des enquêtes auprès de bureaux d'études et finançant des recherches en partenariat avec les universités, elle peut apparaître comme un vaste lieu de documentation. Nous estimons ainsi que les formes énonciatrices présentes à l'ADEME sont assez variées. La création de la direction de la stratégie et de la communication en 1998 répond d'une certaine façon, à un objectif d'unification des discours, en commençant par une unification des pratiques de communication, ce qui place la communication dans une position stratégique pour l'ADEME¹.

Nous voulons souligner que l'ADEME occupe une place particulière dans ce travail². En effet, certaines de ses pratiques de communication entrent en résonance avec nos objectifs : le travail sur la distinction entre discours économiques et discours environnementalistes trouve en effet un écho direct à travers ses principaux slogans :

- « Réconcilier progrès et environnement »
- « Préservez votre argent préservez votre planète ».

1 « Nous avons décidé que la communication était un élément stratégique pour l'Ademe. Les analyses du service économie et du service évaluation doivent orienter fortement la stratégie de l'Ademe. Le service communication doit non seulement s'enrichir de cette vision stratégique, mais aussi y contribuer. », interview de François Démarcq, directeur général, *Rapport d'activité 1998*, Ademe, novembre 1999, p. 20. Cependant, cette organisation a été modifiée par la nouvelle présidence de l'ADEME (élection de Michèle Pappalardo) qui a ensuite voulu donner davantage d'indépendance à la direction de la communication en la détachant de la direction de la stratégie.

2 En-dehors du fait qu'elle soit en partie à l'origine de cette recherche en tant que partenaire financier.

Les discours les plus visibles de l'ADEME semblent affirmer la volonté de synthétiser ces deux types de discours, et ce depuis plusieurs années. Il nous semblait particulièrement judicieux de nous y intéresser longuement.

1. Observation de types de discours au sein du corpus ADEME

1.1 Identification des types de discours dans le corpus écrit de l'ADEME

Dans un premier temps, nous allons nous focaliser sur les éléments de corpus qui sont en résonance directe avec notre objectif par leur contenu même, comme la campagne « préservez votre argent préservez votre planète », qui s'est déroulée en 2001. Puis, nous aborderons les autres éléments du corpus écrit de l'ADEME : les *Rapports d'activité* de l'ADEME et son journal mensuel.

La campagne « Préservez votre argent préservez votre planète »

La campagne « préservez votre argent préservez votre planète » est lancée conjointement par le Ministère de l'environnement, le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, et l'ADEME. La signature de ces trois entités figure sur les différents supports utilisés. Mais c'est l'ADEME qui en a assuré la mise en place et le lancement proprement dit.

Cette campagne s'adresse au grand public. Cette orientation de la communication de l'ADEME vers le grand public est motivée par le fait que le « citoyen consommateur » est aujourd'hui déterminant dans le domaine des économies d'énergie. Selon l'ADEME, de la même façon que le geste de tri a été acquis grâce à des opérations de communication, le comportement d'économie d'énergie doit aussi faire l'objet de campagne de communication. Or, le partage des cibles entre l'ADEME et le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable alloue en général la cible grand public au ministère, l'ADEME se focalisant principalement vers les entreprises, les bureaux d'études, les collectivités locales, notamment du fait de sa mission de facilitateur de transfert technologique.

Cependant, l'ADEME a déjà communiqué vers le grand public au moment de sa création en 1992. L'AFME, une des entités ayant fusionné au sein de l'institution, avait elle-même couramment communiqué vers le grand public dans les années 1970 et 1980, sur les économies d'énergie, au moment de la crise pétrolière. Depuis 1992, l'ADEME

communiquait de façon privilégiée vers des acteurs bien identifiés : les collectivités territoriales et les entreprises. La campagne grand public 2001 s'inscrit en fait dans une nouvelle orientation de l'Etat, qui a demandé à l'ADEME de développer à nouveau une communication grand public. Cette communication a débuté par une première campagne télévisuelle en septembre-octobre 2000 sur l'air, les déchets et l'énergie. Mais le ministère a alors suspendu cette campagne, dans le but de l'harmoniser avec sa propre campagne de communication prévue six mois plus tard (« Merci dit la planète »). La campagne « Préservez votre argent préservez votre planète », débutée en juin 2001, se présente ainsi comme le fruit d'une étroite coordination entre l'ADEME et le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable.

Enquête préliminaire

Le choix du slogan de la campagne télévisée résulte en partie d'une enquête réalisée pour le compte de l'ADEME. Les conclusions de cette étude permettent en effet de bien saisir les options de communications retenues pour cette action par l'ADEME. Cette enquête préliminaire¹ interroge le lien entre environnement et comportement énergétique et conclut notamment :

« Il n'est pas sûr qu'il faille établir un lien de paternité à savoir « je me préoccupe de l'environnement » / « donc j'agis de telle ou telle façon en matière énergétique » mais plutôt « j'agis dans mon intérêt de telle ou telle façon en matière énergétique » / « et ça présente en plus tel ou tel avantage ». »²

En terme de communication, cela impliquerait, pour la communication de l'ADEME, de travailler à :

« inscrire les messages liés à la maîtrise de l'énergie dans la « relation aux autres » et non dans une relation au monde ou à la nature. »³

Au vu de cette étude, la campagne de l'ADEME ne pouvait correspondre à une orientation pro-environnementale, le lien étant trop ténu entre nature et dépense énergétique. Le fait de ne pas pouvoir adopter un discours résolument écologiste, mais un discours beaucoup plus pragmatique, semble avoir déçu certains membres de l'ADEME (cf. Annexe 1 Entretien In 4). Nous y reviendrons plus loin.

1 « Ademe Communiquer la mission de l'Agence », Gatard & Associés, janvier 2001, Synthèse de l'étude consommateurs. Ces informations nous viennent également en partie de l'entretien réalisé avec le directeur adjoint de la communication de l'Ademe (cf. Annexe 4 Notes ethnographiques : Entretien avec le directeur adjoint de la communication à propos de la campagne de l'ADEME, 9 juillet 2002)

2 « Ademe Communiquer la mission de l'Agence », Gatard & Associés, janvier 2001, Synthèse de l'étude consommateurs, p. 14

3 « Ademe Communiquer la mission de l'Agence », Gatard & Associés, janvier 2001, Synthèse de l'étude consommateurs, p. 24

Pour simplifier, l'enquête conduit les concepteurs de la campagne à partir du fait que les Français ne changeront pas de comportement au simple motif de protéger la planète, idée trop lointaine, trop vague, même s'il semble que nos concitoyens se montrent par ailleurs conscients et sensibles à la nécessité de protéger l'environnement. Sachant que les particuliers apprécient l'idée d'économiser leur argent, acceptant de réaliser quelques efforts pour y parvenir, en se déplaçant plus loin pour acheter moins cher, ou en achetant des produits moins bien présentés par exemple, un raisonnement logique a pu se mettre en place afin de bâtir le message de l'institution. La question de la préservation de la planète, et notamment de son climat, est liée à la dépense énergétique de la population selon les données scientifiques générales¹ en la matière : consommer moins d'énergie permet d'éviter l'émission de gaz à effet de serre. Il se trouve que le fait de dépenser moins d'énergie se traduit mécaniquement par des économies financières. Par conséquent, protéger la planète et faire des économies peuvent aller de pair et s'inscrire dans le même discours.

« La politique de maîtrise de l'énergie a concentré historiquement ses efforts sur le secteur industriel, caractérisé par quelques gros consommateurs d'énergie, bien organisés. Le niveau national s'est révélé approprié à cet enjeu, avec des résultats significatifs. Les gisements les plus importants d'économies d'énergie sont aujourd'hui principalement diffus : ils se situent d'abord dans le résidentiel-tertiaire et les transports. Il s'agit donc, désormais, d'agir sur les PME et les consommateurs, ce qui implique, au-delà de l'action sur les technologies, de s'intéresser aux comportements individuels. »²

Cette citation permet d'éclairer le fait que l'ADEME a de toute façon besoin de provoquer une prise de conscience chez les particuliers. Indépendamment de leur propre volume de consommation d'énergie, il s'agit de les inciter à observer leurs propres comportements en matière énergétique. L'objectif est ensuite de les conduire à rationaliser leur consommation d'énergie, autant dans leurs comportements quotidiens, dans la sphère privée, que dans la sphère professionnelle, que dans leurs comportements plus occasionnels (vacances, déménagement, etc.).

¹ « Les ménages émettent près de la moitié des émissions nationales. La moitié de leurs émissions sont directement liées à un comportement quotidien, à la maison, au travail, en voiture. Une prise de conscience collective est nécessaire : elle représente, en tant que telle, simplement par le changement de nos comportements, un fort potentiel d'économies, et conditionne l'acceptabilité sociale de mesures qui peuvent être contraignantes ou coûteuses. » (« Face au changement climatique agissons ensemble », MENS, Plan Climat 2004, 2004, p. 21) ; « La maîtrise de l'énergie, de son côté, se place du point de vue de la demande, qu'elle ne considère pas comme une donnée mais sur laquelle elle cherche au contraire à agir. Alors que la politique de l'offre porte sur la quantité d'énergie disponible et la répartition entre les diverses sources d'énergie (pour substituer du gaz à du pétrole, par exemple), la maîtrise de l'énergie recherche à la fois l'« efficacité énergétique » – ce qui renvoie aux processus de production et aux technologies – et l'« utilisation rationnelle de l'énergie » – ce qui implique une action sur les comportements mêmes. Le champ même de la maîtrise de l'énergie, par son étendue, représente une première source de difficulté pour cette politique. » (« La maîtrise de l'énergie », Ecole nationale d'administration, Promotion Copernic, Séminaire Energie et société, Groupe 9, janvier 2002, p. 5, téléchargé en janvier 2004 sur le site <http://www.ena.fr/tele/sem01energie/sem0109maitrise.pdf>)

² « La maîtrise de l'énergie », Ecole nationale d'administration, Promotion Copernic, Séminaire Energie et société, Groupe 9, janvier 2002, p. 36, téléchargé en janvier 2004 sur le site <http://www.ena.fr/tele/sem01energie/sem0109maitrise.pdf>

Une campagne articulée en plusieurs dispositifs

Destinée à sensibiliser et modifier les comportements du grand public sur les questions d'énergie, en partie dans le but de réduire les émissions des gaz à effet de serre, cette campagne comprend plusieurs dispositifs : une campagne audiovisuelle (plusieurs spots, animés par l'acteur français Fabrice Lucchini, pour la télévision et d'autres pour les radios), une campagne en partenariat avec les centres Leclerc (près de 500) concernant une opération sur les ampoules basse consommation, la présence de compteurs géants dans cinq grandes villes de France présentant des chiffres en rapport avec la consommation nationale d'énergie, la sensibilisation des automobilistes sur les péages d'autoroute lors du week-end de la Toussaint, et le renforcement du réseau déjà existant des Espaces Info Energie sur tout le territoire. L'ensemble de la campagne a été lancé le 13 juin 2001 par les trois institutions concernées (l'ADEME, le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie).

Nous avons décidé de concentrer nos analyses sur la campagne télévisée, pour son ampleur et sa durée, mais aussi pour les attentions dont elle a fait particulièrement l'objet par son annonceur. Plus que les autres opérations liées à cette campagne, elle a donné lieu à la réalisation d'études et de documents disponibles pour l'approfondissement de ce travail. Mais surtout, ce dispositif est celui qui développe de la façon la plus approfondie le slogan choisi par l'ADEME. Soulignons que c'est aussi celui qui a reçu le plus d'audience, ce qui renforce encore son intérêt.

La campagne télévisée s'est déroulée du 21 juin au 11 novembre 2001. Elle s'est concrétisée par la diffusion de spots de trente secondes sur les chaînes publiques France 2, France 3 et RFO, les jeudis, vendredis et samedis (qui correspondent aux jours d'achat des ménages). Il s'agit de cinq spots différents présentant l'acteur Fabrice Luchini (voir ci-dessous mais aussi cf. Annexe 6 Tableaux d'analyse du corpus écrit).

En préliminaire, nous tenons à souligner que cette campagne ne peut être confondue avec une opération publicitaire. En effet, elle ne répond pas à un objectif de vente ni d'achat, mais sert à promouvoir un changement de comportement. La forme de la publicité est cependant bien présente : slogan, affiche, diversité des spots diffusés. La modification des habitudes proposée par l'ADEME ne passe pas par un sentiment de culpabilité : elle passe par le plaisir de l'histoire à écouter servi par un conteur de choix, de la surprise présentée par cette histoire, de la découverte d'un lien entre deux choses apparemment sans connexion, et de la découverte d'une source d'économie personnelle débouchant sans effort supplémentaire sur

une action morale (action au profit d'un bien collectif, la planète). Ce parcours comprend une dernière étape avec la découverte du nom de l'ADEME à l'origine de ce dispositif, ainsi que des ministères qui lui sont associés dans cette campagne.

Le choix de la personnalité du comédien Fabrice Luchini, situé dans le registre du texte littéraire intellectuel, va dans ce sens. L'acteur est en effet peu présent dans la publicité française, ce qui tend à prouver une motivation particulière de sa part pour ce sujet (il a d'ailleurs participé de près à la réalisation des spots).

Éléments visuels de la campagne

De même que pour les *Rapports Environnement* de SITA France étudiés dans le chapitre précédent, le choix méthodologique en analyse de discours nous pousse à privilégier l'étude des énoncés linguistiques du corpus. Mais concernant cette campagne de l'ADEME, il n'est pas possible de faire l'impasse sur les aspects picturaux : la dimension visuelle d'une campagne télévisée est en effet essentielle. C'est pourquoi nous accorderons ici une place importante à ces éléments, que nous abordons immédiatement.

Visuel de la campagne télévisée ADEME « Préservez votre argent préservez votre planète », 2002



La figure ci-dessus présente le visuel projeté à la fin de chaque spot télévisé, repris comme affiche signalétique générale de la campagne avec un dégradé de couleurs partant d'un bleu marine sombre à un bleu plus pâle faisant apparaître les logos sur fond clair. Le n° Azur, qui

correspond au numéro d'appel des Espaces Info Energie, n'apparaît que dans le visuel de la campagne télévisée.

Les spots réservés à la diffusion sur les chaînes publiques sont caractérisés par le fond noir sur lequel se détache l'acteur Fabrice Luchini, lui-même habillé de noir. L'ampoule basse consommation, présentée à la fin du spot intitulé « L'ampoule et la neige », flotte encore sur ce fond noir, l'acteur ayant disparu.

Aussi bien les affiches que le spot télévisé montrent ainsi une grande sobriété ; les images lyriques liées à la nature ou à l'environnement font place à un fond résolument noir sur lequel se détache le conteur-comédien Fabrice Luchini, puis les éléments évoqués au cours de certains spots. Les visuels de cette campagne sont très loin de la présentation d'une vision bucolique de la nature, de l'environnement, ou de l'homme dans ses interactions avec le milieu naturel. Le choix de cette couleur, le noir, ainsi que du bleu marine foncé dégradé pour les affiches, est à mettre en lien avec la gravité du sujet de la campagne, mais aussi avec une des propriétés de cette image.

L'image est en effet particulièrement abstraite et nécessite la lecture du message qui l'accompagne pour être comprise : après lecture, on peut ainsi tenter de « gloser » l'image, c'est-à-dire la formuler avec la proposition suivante : « chaque euro dépensé dans le domaine de l'énergie affecte l'ensemble de la planète ». La photographie de la terre représente la planète vue depuis l'espace, c'est-à-dire de très loin, aussi « petite » que la pièce d'un euro, qui, elle, est grossie. Cette vision lointaine de la terre fait écho au message qui suit car il nécessite une prise de recul. Cette image permet ainsi de redire la prise de conscience suggérée par le texte, sans parler du fait que cette image renvoie aussi à la prise en compte du réchauffement climatique comme affectant l'ensemble de la planète.

La grande sobriété de l'image contraste avec l'ironie contenue dans le texte du spot ; plus que l'humour, c'est l'effet de surprise qui domine, facteur de rire, mais qui déclenche à peine un sourire. L'ironie est ici au service d'une prise de recul, menant à la prise de conscience de la corrélation évoquée entre faits quotidiens de la sphère privée et situation de la planète. La surprise présentée sur le mode de l'ironie est censée faciliter cette prise de conscience, en diminuant les efforts que cela pourrait demander, et selon le mode de la régulation, caractérisant l'institution que nous étudions, ce qui la conduit à des « compromis ».

Le slogan « Préservez votre argent préservez votre planète »

Différents points d'analyse de ce slogan, qui a fait l'objet d'une validation multiple, par le Service d'Information du Gouvernement (SIG), puis le Ministère de l'environnement et enfin l'ADEME, vont être évoquées ci-dessous. Tout d'abord, la présence de l'adjectif possessif « votre » va retenir notre attention. Son emploi a pour premier effet de personnaliser la

relation établie par l'émetteur du message vers son récepteur, tout en gardant la dimension collective. Le possessif renvoie à l'affirmation de l'identité du téléspectateur comme possesseur de la planète, et aussitôt aux responsabilités du possédant sur le possédé. Le slogan en appelle au sens des responsabilités des individus, dimension propre au monde de l'adulte, qui est le plus souvent marqué par la pratique ordinaire du vouvoiement, en-dehors même de toute relation hiérarchique. Possesseur de la planète, le spectateur est invité à prendre connaissance des responsabilités qu'il a envers elle. L'usage de cet adjectif possessif permet aussi de mettre en parallèle la possession d'argent et la possession de la planète, c'est-à-dire mettre la planète dans la même relation d'intimité qu'une personne peut avoir avec l'argent.

L'usage de l'impératif en 2^e personne ne souligne pas la valeur autoritaire spécifique à ce mode de conjugaison. Bien au contraire, car il se trouve que la forme employée avec deux impératifs à la suite l'un de l'autre évoque l'usage de deux infinitifs se suivant, du type « Préserver son argent préserver sa planète ». L'incitation à l'action est ainsi douce et exempte de valeur de contrainte. L'usage de l'impératif répond surtout au besoin de préciser le sujet de l'action, et ainsi de la personnaliser, en cohérence avec l'usage de l'adjectif possessif « votre », ce qui fait que l'on se situe bien dans la proposition narcissique de la publicité en général¹.

La syntaxe du slogan conduit à induire un lien de cause à effet entre les deux propositions. Présenté comme évident, de la même façon que la publicité montre un objet à consommer sans présenter l'acte d'achat menant jusqu'à lui, ce qui entraîne une « tentation maximale »², le rapport entre ces deux propositions devient maxime de persuasion. La forme de la syntaxe utilisée dans ce slogan sert l'enjeu résidant dans la construction de cette relation de cause à effet entre les deux propositions formant le slogan, bien plus que dans la proposition d'une action proprement dite, comme pourrait le laisser penser malgré tout l'usage d'un impératif.

Le choix du terme « argent » dans une campagne sur les économies d'énergie se conçoit. Mais en communication ce vocable est particulièrement chargé et on peut le considérer à ce titre comme véritablement accrocheur. Dans le cadre de cette recherche, il renvoie immédiatement au type de discours économique, tout en figurant au sein d'une expression s'éloignant de la logique d'efficacité promu par ce type. Si le terme « argent » est

1 « En scrutant attentivement les mots mêmes d'un slogan, on lit donc souvent facilement ce que la publicité entend remuer en nous : le désir qu'elle traque, la nostalgie qu'elle interpelle. Ainsi n'est-il pas besoin d'un long travail sur le texte pour percevoir que les slogans suivants s'adressent au narcissisme du récepteur (moyennant, quand c'est nécessaire, une assimilation, fort classique, de ce récepteur au personnage mis en scène par la publicité). », GRUNIG Blanche-Noëlle, *Les Mots de la publicité. L'architecture du slogan*, CNRS Editions, 1998, p. 212

2 « tout est présenté comme si le récepteur de publicité est « déjà possesseur » (ou déjà consommateur) en contact immédiat, dans l'espace et le temps, avec l'objet. (...) La tentation est ainsi maximale. » GRUNIG Blanche-Noëlle, *Les Mots de la publicité. L'architecture du slogan*, CNRS Editions, 1998, p. 209

fréquemment accolé à des verbes comme « placer », « valoriser », « économiser », ou « fructifier », il nous semble qu'il est moins usité de l'accoler au verbe « préserver » que nous précisons par la suite. En introduisant la notion d'argent dans le slogan, on entre dans le domaine de l'intime, du secret, mais aussi de la confiance. Pour être évoqué, le thème de l'argent suppose le plus souvent une relation de confiance caractérisant les différentes situations de communication dans lesquelles il est susceptible d'apparaître. Or, l'élaboration d'une relation de confiance, suppose la présence de deux entités. Seul l'animateur du slogan pourrait figurer ce vis-à-vis nécessaire, mais on peut se demander si sa consistance est suffisante. Le terme « argent » suggère donc une relation de confiance, demandée par quelqu'un qui s'efface aussitôt, et qui donc ne donnera pas de retour de confiance. Le terme « argent » renvoie ainsi davantage au regard du téléspectateur sur lui-même qu'au regard sur l'autre.

Nous soulignons alors la présence extrêmement discrète de l'organisation ADEME, dont seule la signature révèle la présence et les intentions. Son nom n'apparaît d'ailleurs dans aucun texte des cinq spots. L'effacement de l'institution devant sa mission, dans un souci également de ne pas apparaître en concurrence avec les ministères concernés, empêche toute construction d'une relation avec le téléspectateur, notamment une relation de confiance suggérée par l'usage du terme « argent ».

Par ailleurs, l'usage de l'expression « préservez votre planète » étonne du fait de l'existence d'expressions plus communes du type « protégez votre planète », « protégez la nature », « protégez l'environnement », « protégez les ours », etc.. Le terme « préserver » est synonyme du vocable « protéger » dans presque tous ses emplois, excepté dans les usages du type « préserver mon emploi, mon argent ». « Préserver » signifie davantage « ne pas toucher à » que « agir pour », que l'on trouve davantage dans le terme « protéger » ; on peut le gloser par « garantir la pérennité ou l'intégrité de »¹. Ce terme « préserver » est ainsi proche de la notion d'« empreinte écologique », qui renvoie au regard porté sur les traces laissées par l'homme derrière son passage. « Préserver » est lié à l'idée de laisser en l'état en affectant le moins possible l'existant, réduire l'action de l'homme sur son écosystème, diminuer son empreinte écologique, laisser ce que l'on a trouvé dans le même état, le garder comme il est. Il place l'action de l'homme dans une perspective de long terme.

Enfin, le terme « planète », mis explicitement sur le même pied que le terme « argent », car accolé au même verbe « préserver », évoque l'objet de la prise de conscience demandée : il s'agit de la globalité des phénomènes sur lesquelles portent les actions humaines individuelles. Si l'action est individuelle, la conséquence est toujours perceptible au niveau du globe dans son ensemble. Le terme « planète » est scientifique, et renvoie au fait qu'il

1 Dictionnaire Encarta, CD ROM, Collection Microsoft® Encarta® 2004

existe peut-être d'autres planètes, ce qui relativise celle-ci tout en mettant en relief son unicité objective, comme sa couleur bleue, ou la présence de l'humanité qu'elle abrite. Le terme « planète » participe donc aussi à l'encouragement à une prise de recul et de conscience.

Les spots télévisés

Textes des spots :

<p>SPOT 1 : « L'histoire de l'ampoule et de la neige » <u>F. Luchini :</u> « Cette petite boule de verre...détient des pouvoirs hallucinants... Elle est capable d'empêcher la neige de tomber. Comment ? En inondant l'atmosphère de CO2. Ce serait triste que la neige ne tombe plus, vous ne pensez pas ? Il y a une solution. Utiliser des ampoules basse consommation. ... En plus vous mettrez de l'argent de côté. La prochaine fois, l'histoire de la voiture et du glacier. »</p> <p><u>Voix off :</u> « Utilisez des ampoules basse consommation. »</p>	<p>SPOT 2 : « Plus les voitures avancent, plus les glaciers reculent » <u>F. Luchini :</u> « Plus les voitures avancent, plus les glaciers reculent. Nos chers petits moteurs produisent du CO2 qui agit comme une couverture chauffante. Mal réglés, c'est pire. On ne peut pas supprimer les voitures. On peut les faire régler et les prendre moins souvent. Allez, marchez. C'est magnifique de marcher... Et c'est totalement gratuit. La prochaine fois, je vous raconterai comment on tue les ours avec une télévision. »</p> <p><u>Voix off :</u> « Faites réviser votre voiture. »</p>
<p>SPOT 3 : « Comment on tue les ours avec une télévision » <u>F. Luchini :</u> « Qu'est-ce qu'un téléviseur qui reste en veille ? Une arme redoutable... Une arme qui tue les ours polaires. C'est inouï ce qu'une télé, même en veille, produit de CO2. Et le CO2, ça tue les ours. Et vos enfants, ils aiment les ours. Et en plus, ça vous coûte de l'argent toutes les nuits... La prochaine fois, une histoire affolante, la confrontation du robinet et de la tempête. »</p> <p><u>Voix off :</u> « Éteignez vraiment votre télévision. »</p>	<p>SPOT 4 : « La confrontation du robinet et de la tempête » <u>F. Luchini :</u> « Un robinet d'eau chaude qui permet de maîtriser la vitesse du vent. C'est totalement dingue... et c'est vrai. Plus on met d'eau chaude dans son bain, plus on produit de CO2... Et trop de CO2, ça déclenche les tempêtes. Les tempêtes, c'est calamiteux. Prenez plutôt des douches, ça réveille les douches. Ça ne me regarde pas, mais cela vous ferait économiser de l'argent. La prochaine fois, l'histoire de la voiture et du glacier. »</p> <p><u>Voix off :</u> « Diminuez votre consommation d'eau chaude. »</p>

SPOT 5 : « L'histoire du radiateur et de la barrière de corail »

F. Luchini :

« 25 francs par jour... 4000 francs par an.
Tout ça pour financer la destruction du corail.

Un petit degré en moins c'est rien ! Vous plaisantez, c'est grand !

Cela réduit de 7% la production de CO2.

Ca sauve le corail... C'est joli le corail.

La prochaine fois, je vous raconte l'histoire de l'ampoule et de la neige. »

Voix off :

« Baissez votre thermostat d'un degré. »

Les « histoires » présentées dans les spots ne sont pas de véritables récits. Trop d'éléments, permettant de définir ce qu'est un récit, manquent : absence d'une véritable succession d'événements, mais plutôt une juxtaposition de constats ; absence d'unité thématique, mais plutôt proposition de cette unité, qui constitue même l'enjeu principal de l'historiette ; absence de prédicats transformés, mais plutôt la proposition de leur transformation ; absence de procès (au sens d'unité d'action avec début, nœud, puis dénouement). Cependant, deux éléments sont observés que nous considérons comme autant de « ferments de narrativité »¹ (nous reviendrons en détails sur cette notion dans le chapitre 7) : présence d'une causalité narrative, parfois directement énoncée, et présence d'une évaluation finale faisant appel soit aux sentiments soit aux capacités de rationalisation du téléspectateur. Rajoutons à cela le fait que l'acteur Fabrice Luchini se présente comme un conteur. Il reprend à chaque séquence l'expression « histoire » pour désigner le prochain spot, comme s'il commençait un récit se prolongeant d'épisode en épisode. La présence avérée du lexique de l'émotion, comme nous l'observerons ci-dessous, renforce la force narrative de ces spots. Ces spots relèvent donc de l'ordre du narratif sans constituer pour autant de véritables récits. Nous considérerons qu'ils présentent des prédispositions narratives.

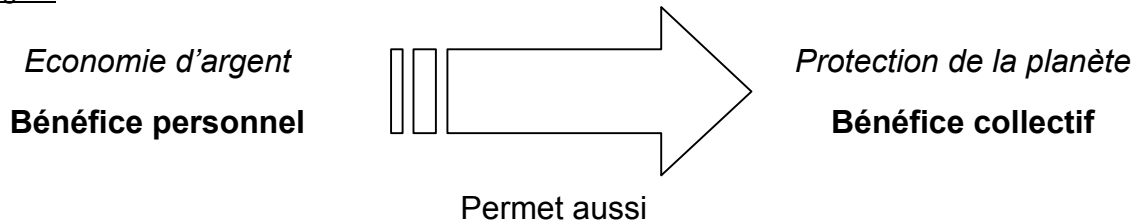
Chaque spot articule éléments de la nature (neige, corail, ours polaire, glacier, tempête et CO2), et éléments de l'univers domestique quotidien (télévision, ampoule, chauffage, voiture, robinet). Ces spots décrivent une relation de corrélation entre deux phénomènes a priori non reliés entre eux. Les titres des spots, tels que disposés au sein du dossier de presse, énoncent toujours deux éléments et leur relation de cause à effet. Ces titres renvoient

¹ « On peut constater le caractère narratif de tel objet observé (par exemple, un film de fiction), mais on peut aussi saisir du ferment narratif dans tel autre objet (par exemple, une photographie qui suggère un récit qu'elle ne contient pas). Il faudrait donc différencier le narratif, comme état explicite et affirmé, du narratif comme dimension possible au vu d'une certaine configuration de l'objet observé » (MARION Philippe, « Narratologie médiatique et médiagénie des récits », *Recherches en communication : Le récit médiatique*, Université Catholique de Louvain, n° 7, 1997, p. 83

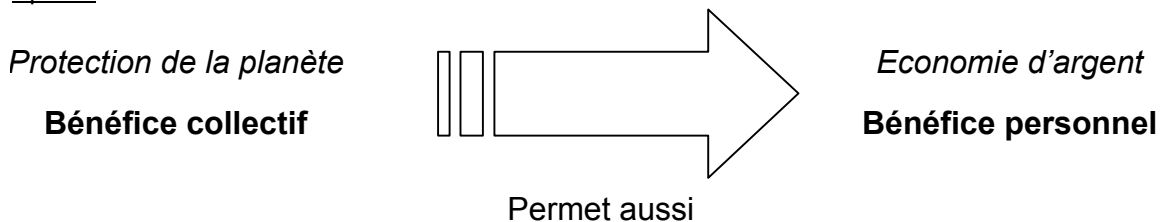
directement à la forme du slogan de la campagne, slogan basé sur un effet d'étonnement du lien proposé entre économie d'argent et protection de la planète. Les titres des histoires conjuguent ce lien surprenant avec d'autres domaines qui correspondent tous à des dimensions concrètes, illustrant le slogan reliant deux éléments globalisants.

Mais les histoires présentées dans les spots prennent le slogan à rebours : la préservation de la nature est présentée avant le bénéfice personnel par l'économie d'argent.

Slogan :



Spots :



Les historiettes exposées dans les cinq spots renversent ainsi l'ordre des termes présentés dans le slogan. La conséquence de cette inversion pourrait en être l'éloignement de l'implication de l'auditeur, qui n'est plus concernée personnellement puisque l'histoire commence par la question du bien collectif. Or, il n'en est rien puisque les histoires sont l'occasion de toucher l'auditeur par d'autres aspects : la beauté de la neige ou du corail, l'amour des enfants pour les ours (grand frère du nounours), le plaisir de marcher, l'horreur d'une tempête. Ce changement de syntaxe renvoie au fait que ce qui importe est la relation entre ces termes. Ainsi, peu importe l'ordre des termes.

La présence de « ferments de narrativité » au sein de ces spots renvoie à la capacité mimétique du téléspectateur ainsi qu'à sa capacité intellectuelle consistant à construire des relations. L'interpellation porte d'ailleurs sur l'apparente absurdité de ce lien, sur le mode de l'humour.

Identification des types de discours

Recherche des types de discours au sein des parties textuelles de la campagne ADEME
 « Préservez votre argent préservez votre planète »¹

Thèmes	Lexiques correspondants	Type
L'argent	<u>Lexique de la science économique :</u> « argent », « financer », « francs par jour », « francs par an », « mettez de l'argent de côté », « coûte de l'argent », « économiser de l'argent », « préservez »	EC
L'environnement sous ses dimensions physiques	<u>Lexique des sciences naturelles :</u> « planète », « ours polaires », « neige », « corail », « CO2 », « tempête », « vent », « eau », « atmosphère » <u>Lexique du combat :</u> « confrontation », « empêcher », « tue », « arme », « destruction », « sauve », « préservez »	EN
L'environnement sous ses dimensions sociales	<u>Le lexique de la gratuité :</u> « totalement gratuit » <u>Lexique de l'émotion :</u> « hallucinant », « triste », « chers », « magnifique », « redoutable », « inouï », « aiment », « affolante », « dingue », « calamiteux »	EN
Thème de la maison (univers domestique)	<u>Lexique de la vie familiale :</u> « voiture », « douche », « bain », « robinet », « télévision », « télé », « ampoule », « couverture », « boule de verre », « enfants »	Hors type

Ce tableau permet tout d'abord de noter l'absence remarquable de termes liés à la maîtrise de l'énergie comme les vocables « énergie », « énergie renouvelable », « gaspillage », « effet de serre », « climat », « réchauffement climatique », « éolienne », etc.. Seule l'« ampoule à basse consommation » s'y inscrit vraiment. Cela traduit le souci de ne pas aborder la question de la maîtrise de l'énergie sous un angle technique au sein de cette campagne.

Le type de discours économique est réduit ici à ses aspects les plus emblématiques : le thème de l'argent et le lexique de la science économique, axé sur son vocabulaire financier. La logique de l'efficacité trouve ainsi sa quintessence : parvenir à réaliser un profit personnel.

Trois lexiques du type de discours environnementaliste sont présents à force à peu près égale : le lexique des sciences naturelles, le lexique du combat et le lexique de l'émotion. Le

¹ Pour faciliter la lecture du tableau, nous rappelons que les thèmes et les lexiques appartenant au type de discours EConomique sont notés EC, les thèmes et les lexiques appartenant au type de discours ENvironnementaliste sont notés EN.

sujet de la campagne étant centré sur l'effet de serre, à ce titre, la présence du lexique des sciences naturelles est assez évidente ; il est présent pour évoquer les méfaits du réchauffement climatique sur un certain nombre d'espèces de la faune et de la flore, situés dans des régions particulièrement sensibles aux changements de température. De même, le lexique de l'émotion est attendu, la dénonciation de dégradations naturelles appelant les sentiments humains assez naturellement (pitié, émerveillement, regret, amour). Plus surprenante est la présence du lexique du combat, que l'on aurait tendance à situer davantage au sein d'un discours franchement militant sur la cause de l'environnement. Les termes forts présents dans ce type de discours, « arme » et « tue » (SPOT 3 : « Comment on tue les ours avec une télévision ») est assez remarquable. Ce lexique traduit un positionnement fort de l'institution en faveur de la protection de l'ensemble de l'écosystème terrestre. Sa présence rappelle le fait que, même ténue, l'action est au cœur de cette campagne à travers l'incitation à la modification des comportements quotidiens.

Nous avons choisi de positionner le terme « préservez » une fois dans le lexique de la science économique (type EC¹), lorsqu'il est accolé au terme « argent », et une fois dans le lexique du combat (type EN²), lorsqu'il est accolé au vocable « planète » pour mettre en relief les deux sens différents présents dans le slogan de la campagne : il est tout d'abord synonyme du terme « économiser », terme appartenant au lexique de la science économique, puis synonyme du terme « protéger », appartenant au lexique du combat. Selon nous, l'usage de cet unique terme, comme s'il avait le même sens dans les deux cas, traduit la volonté de l'institution de synthétiser deux logiques distinctes en une seule forme.

L'ADEME assume ainsi un discours développant deux logiques fortes, facilement opposées et plus difficilement convergentes. De ce point de vue, on peut considérer que le choix de ce slogan est un pari, au demeurant bien identifié, et positionné de façon centrale tout au long de la campagne. On peut se demander en considérant cela si le bénéfice collectif n'est pas dévoyé par le fait qu'il serve également un bénéfice personnel. Cette question est importante pour les organisations étudiées et resteront ouvertes, autant pour l'ADEME que pour France Nature Environnement que nous examinerons dans le chapitre suivant. Cela explique en partie pourquoi cette campagne a suscité des discussions internes à l'ADEME.

Cependant, plus que l'idée de double bénéfice avancée par les responsables de cette campagne, sous-tendue par l'idée que les deux logiques de profit individuel et de profit collectif se rejoignent, il nous semble que c'est l'idée d'une relation à établir entre des phénomènes éloignés qui domine.

1 EC : type de discours EConomique

2 EN : type de discours ENvironnementaliste

Le principal enseignement de ce tableau consiste ainsi en l'observation de la présence conjointe des deux types de discours, chacun avec ses lexiques accompagnant un de ses thèmes. Un autre type de discours, en lien avec l'univers de la maison se dessine, que l'on considère issue de la logique pédagogique à l'œuvre dans ce type de campagne de communication. Principalement, le type de discours économique et le type de discours environnementaliste se superposent et se croisent, mais sans hybridation. Logique de l'efficacité et logique du collectif se côtoient donc parfaitement au sein de ces spots télévisés. La proposition de la relation bénéfique personnel / bénéfique collectif au sein du slogan fait justement appel à ces deux logiques, pour démontrer qu'elles peuvent se recouper en certaines circonstances.

L'ensemble de la campagne « Préservez votre argent préservez votre planète » navigue entre gravité et ton léger, économie d'argent et préservation de la planète, jouant un difficile équilibre entre des aspects tendant à s'opposer : humour et sérieux, noir et couleurs de la nature, argent et planète, logique de l'efficacité et logique du collectif. Le ton ironique est privilégié là où un ton savant, ou bien même un ton autoritaire, ou encore un ton scandalisé auraient pu prendre place. Le choix de ce ton s'harmonise avec la position de l'ADEME, institution parmi les institutions, mais surtout institution au sein d'une société à mouvoir en douceur et en profondeur, sans révolution. Ce ton signifie ainsi parfaitement le mode d'interaction bâtie par l'institution ADEME avec ses principaux publics.

Résultats de la campagne

Le comédien Fabrice Luchini figure parfaitement l'anti héros par son physique (pas très grand, plutôt maigre). Il possède une voix aux grandes facultés de nuances. Sa notoriété établie montre le désir de marquer les esprits en le faisant intervenir dans cette campagne.

Les messages présentés dans cette campagne ne sont pas simples. Au nombre de cinq, ils appartiennent à divers ordres. Cela nous autorise à penser que cette campagne n'est finalement pas si aisée à saisir pour le téléspectateur. Nous comprenons surtout que l'ambition liée à cette campagne repose davantage sur l'idée de favoriser une première prise de conscience, que sur l'idée d'un passage à l'acte avec changement de comportement.

Les résultats de cette campagne permettent de souligner la difficulté de la mission de l'ADEME. Perçue très positivement par rapport à la question de la protection de la planète, avec un taux d'agrément très positif de 85%, il semble que, malgré tout, les comportements visés aient peu changé. Les gains proposés étaient certainement peu élevés. Cette campagne présente ainsi une accroche plus qu'une véritable incitation au changement des

comportements, visant à susciter la curiosité des téléspectateurs, notamment envers d'éventuels messages à venir.

L'intérêt de cette campagne pour l'ADEME et pour la politique énergétique de l'Etat est qu'elle constitue un précédent, en terme de ton adopté sur le plan du message. Elle s'inscrit ainsi dans un programme plus général de communication sur le sujet, avec la mise en place de campagnes visant toujours davantage d'efficacité en terme de modification des comportements¹.

Etude de la *Lettre Ademe*

L'étude du mensuel de l'ADEME intitulé la *Lettre Ademe* porte sur les numéros couvrant la période de juin 2001 à septembre 2002 (cf. Annexe 6, étude sur les éléments de corpus J19 à J28). Le choix de ces numéros correspond d'abord au fait que la campagne télévisuelle émise par l'institution s'est déroulée entre juin et novembre 2001 ; l'étude de la *Lettre Ademe* parue au cours de cette période nous semble nécessaire afin de rendre compte du discours de l'institution sur sa propre campagne, et sur les retombées de cette opération. Par ailleurs, une nouvelle maquette du journal fut introduite en novembre 2002. Ce choix nous permet ainsi de travailler sur un corpus relativement homogène, c'est-à-dire avant la nouvelle maquette. Cela correspond aussi au souci de comparer avec les deux autres organisations étudiées, et leurs journaux respectifs, couvrant également en partie les années 2001 et 2002.

Une des particularités de la *Lettre Ademe* tient à ce que chaque article, en guise de signature, propose un renvoi à un contact, qui n'apparaît pas cependant comme l'auteur du texte mais plutôt comme la source du rédacteur sur ce sujet-là. Cela figure comme un atout de la *Lettre* selon son responsable¹. Ce « contact » est toujours un ingénieur ADEME, ce que l'on comprend par la composition de son adresse email qui est donnée sous son nom complet et son numéro de téléphone. Ne figurent ni l'intitulé du poste occupé par la personne ni la direction à laquelle elle appartient. Par ailleurs, le nom du rédacteur n'apparaît d'ailleurs jamais. Seul « l'édito » de début de *Lettre Ademe* est signé, par différents responsables de l'ADEME, mais il ne propose pas de « contact ». Une forme particulière d'anonymat est ainsi

¹ Nous songeons aux différentes campagnes nationales pour la maîtrise de l'énergie qui ont suivi, lancées sur 3 ou 5 ans, conjointement par la Mission Interministérielle de l'Effet de Serre (MENS) et les ministères concernés : Ministère de l'Industrie, Ministère de l'écologie et du développement durable. « Lancée fin mai 2004 et prolongée chaque année, une campagne de sensibilisation nationale menée par l'Ademe se déclinera sous forme de messages informatifs et pédagogiques à travers les télévisions et les radios, et par des actions concrètes de mobilisation et de relais sur le terrain, initiées par les partenaires de la campagne (industriels, associations, collectivités). » Cette campagne de l'Ademe est accompagnée d'une campagne menée par le WWF ayant reçu le label campagne d'intérêt général (MENS, Plan Climat 2004, « Face au changement climatique agissons ensemble », 2004, p. 21-22). Ces actions relèvent de la signature commune « *Économies d'énergie, faisons vite, ça chauffe* ». Ces actions sont marquées notamment par la promotion de la généralisation de l'usage de l'étiquette énergie (de A à G) pour les appareils électroménagers et les ampoules électriques.

repérable, que nous mettrons en lien avec la façon dont l'institution se révèle et s'efface tour à tour.

D'autre part, nous soulignons sa régularité dans son nombre de pages : 8 pour chaque numéro. Tous les deux mois environ, un dossier encarté vient grossir la *Lettre* de 4 à 8 pages, selon les sujets. La *Lettre* est diffusée à 30 000 exemplaires aux salariés, clients, bénéficiaires et partenaires de l'ADEME.

L'enjeu de la *Lettre Ademe* est de montrer la capacité d'expertise et les réalisations concrètes de l'ADEME à l'extérieur, mais aussi d'exprimer une position officielle sur les questions d'environnement :

« L'ADEME souhaite également, au travers de cette lettre, prendre position et exprimer clairement sa stratégie : une prise de parole publique sur l'actualité et les problèmes sujets à controverse. »²

En interne, il s'agit de fédérer les équipes. La *Lettre Ademe* est d'ailleurs très lue en interne, surtout par les nouveaux venus³.

Voici le tableau récapitulatif de l'ensemble des thèmes et lexiques présents au sein du corpus étudié :

Tableau de synthèse des types de discours observés dans les *Lettres Ademe* n° 77 à 86⁴

Thèmes	Lexiques correspondants	Type
L'organisation	Lexique de la science économique Lexique du management Lexique mathématique Lexique de la performance	EC
Autorités politiques	Lexique du management Lexique de l'espérance / désespoir Lexique de la gratuité	EC/EN
L'environnement	Lexique de la science économique Lexique du management Lexique mathématique Lexique de la technique Lexique de la performance Lexique juridique Lexique de la morale Lexique de la gratuité Lexique de l'émotion Lexique sociologique	EC EN
Transparence, communication	Lexique du management Lexique sociologique	EC

1 « bonne appréciation du contact proposé en fin d'article », Annexe 4 Notes ethnographiques Annexe 4.3.2 Entretien avec la responsable de la communication institutionnelle le 29 juillet 2002

2 *Lettre Ademe*, n° 59, août 1999, éditorial p. 1

3 cf. Annexe 4 Notes ethnographiques, Entretien avec la responsable de la communication institutionnelle le 29 juillet 2002

4 Pour faciliter la lecture du tableau, nous rappelons que les thèmes et les lexiques appartenant au type de discours EConomique sont notés EC, les thèmes et les lexiques appartenant au type de discours ENvironnementaliste sont notés EN.

L'environnement dimensions sociales	Le lexique du management Lexique sociologique	EC/EN
-------------------------------------	--	--------------

La présentation de ce tableau laisse entrevoir la possibilité d'une présence équivalente des deux types de discours, or il n'en est rien comme l'illustrera le tableau d'un numéro particulier plus bas. Nous observons que les occurrences du type de discours économique sont dominantes.

Dans un premier temps, nos observations nous conduisent à constater que les thèmes recensés correspondent aux activités spécifiques de l'ADEME, c'est-à-dire à ses compétences particulières en matière d'environnement. Les thèmes du déchet et de l'énergie sont ainsi particulièrement fréquents au sein de chaque numéro, sous des entrées tout à fait variées :

- Exemple *Lettre Ademe* n° 81 : 4 articles sur l'énergie et 4 sur le déchet, dont le dossier central de 4 pages ;
- Exemple *Lettre Ademe* n°86 : 3 articles traitent du déchet, et 3 de l'énergie, dont le dossier central de 4 pages.

Sur une moyenne de 10 à 12 articles au total, la plupart des numéros consacrent ainsi plus de la moitié de leurs propos aux déchets et à l'énergie, thèmes qui recouvrent effectivement les deux activités principales de l'ADEME en matière d'environnement.

Dans un deuxième temps, nous remarquons un ordre particulier d'apparition des lexiques au sein de chaque *Lettre Ademe* (cf. Annexe 6 Recherche des types présents dans les *Lettres Ademe*). En effet, le lexique mathématique (EC), et le lexique de la technique (EC) apparaissent en début d'article, comme nous pouvons l'observer dans le tableau ci-dessous par exemple (les autres tableaux sont disponibles en annexe 6).

Recherche des types de discours dans la *Lettre Ademe*, n° 80, novembre-décembre, 2001

Thèmes	Lexiques correspondants	Type
L'organisation : 10 ans ADEME	Lexique de la performance Lexique de l'émotion : « le défi passionnant du développement durable »	EC/EN
L'environnement : Climat	Lexique de la science économique Lexique mathématique Lexique juridique Lexique performance Lexique de la morale : « la lutte contre le changement climatique dépend des efforts de tous »	EC/EN

L'environnement : Déchets	Lexique mathématique Lexique de la technique Lexique de la science économique	EC
L'environnement : Les 2 roues	Lexique mathématique Lexique de la technique Lexique juridique	EC
L'environnement : Plastiques	Lexique de la science économique Lexique mathématique	EC
L'environnement : Electricité	Lexique de la science économique Lexique mathématique Lexique de la technique	EC
L'environnement dimensions sociales : Education à l'environnement	Lexique du management	EC
L'environnement : AZF Toulouse	Lexique de la science économique Lexique du management Lexique de la technique	EC
L'environnement : Centrale énergie propre à Montpellier	Lexique mathématique Lexique de la technique	EC
L'organisation : Design	Lexique de la performance	EC
L'environnement : Electricité solaire	Lexique de la science économique Lexique du management	EC
L'environnement : Chauffe-eau solaires	Lexique de la science économique	EC

Concernant le type de discours économique, on observe que le thème de l'environnement (EC) est omniprésent sous toute sa diversité, excepté la dimension de la relation homme-nature. Ainsi il est très peu question de « développement durable » dans la *Lettre Ademe* ; le Sommet de Johannesburg¹ apparaît sous le thème des autorités politiques (EC) et non de l'environnement avec pour sous thème le développement durable par exemple (ECP). L'expression « développement durable » apparaît cependant régulièrement au sein de la *Lettre Ademe*, dans des articles portant sur des thèmes différents, sans pour autant faire l'objet d'un véritable commentaire. Rares sont les thèmes liés aux relations homme nature, c'est-à-dire aux aspects sociaux de l'environnement, propres au type de discours environnementaliste (thème L'environnement dimensions sociales), ce qui renvoie à l'absence remarquable du thème 4. Santé, sécurité. L'absence du thème 3. L'argent, est moins étonnante, même si ce thème nous semble emblématique du type de discours économique. Rappelons que la présence de ce thème au sein de la campagne ADEME est lié à l'orientation particulière de cette campagne, répondant à l'objectif de concilier deux logiques distinctes. L'observation de ce thème n'est donc pas à prendre comme une caractéristique générale de l'expression discursive ordinaire de l'institution.

La focalisation très forte de la *Lettre Ademe* sur le thème de l'environnement (EC) contraste avec la faible présence du thème de l'organisation elle-même, omniprésent chez SITA

¹ Sommet de la Terre, Johannesburg, Septembre 2002

France, ce que l'on peut mettre en lien avec la forme d'anonymat particulière de la *Lettre*. Cela peut d'ailleurs se comprendre par le souci qui anime ses concepteurs de ne pas trop mettre en avant le rôle même de l'ADEME :

« cette Lettre ne doit pas être non plus ostentatoire car on porte le souci d'éclairer les partenaires de l'ADEME ; on s'efforce de mettre en valeur les partenaires mais sans s'effacer derrière ; parfois l'ADEME s'efface par prudence »¹

De nombreux articles débutent par le lexique mathématique (type EC), ce qui fait que ce lexique est particulièrement fréquent dans nos observations. Ceci correspond à un ordonnancement particulier des informations : données chiffrées sur le sujet, puis explications techniques, puis description des enjeux et des projets, et enfin description du rôle et de la façon dont l'ADEME est impliquée dans le projet. Cependant, le lexique du management (EC) apparaît immédiatement au début de l'article, comme sur les thèmes de la communication ou de l'éducation à l'environnement qui ne nourrissent pas les mêmes informations techniques et chiffrées ; le lexique sociologique (hors type de discours retenu) est alors parfois observable, en première position, précédant le lexique du management (EC).

On peut considérer que les thèmes du type de discours environnementaliste sont quasiment absents des *Lettres Ademe* que nous avons étudiées. On peut repérer cependant le thème de l'environnement dimensions sociales dans les numéros 81, 80, 78 (2 fois) et 77, mais accompagnés de lexiques propres au type de discours économique. Par contre, plusieurs lexiques du type de discours environnementaliste apparaissent : le lexique de la morale, le lexique de la gratuité plusieurs fois, le lexique de l'espérance/désespoir une fois, et le lexique de l'émotion, correspondant cependant à des thèmes propres au type de discours économique. On trouve ainsi une forme hybride de discours dans ces articles, c'est-à-dire que la présence d'un lexique du type de discours environnementaliste ou bien d'un thème figure toujours en accompagnement d'un thème ou d'un lexique du type de discours économique. Nos observations ne montrent pas de forme complète du type de discours environnementaliste, contrairement à ce que nous avons observé précédemment dans les textes des spots télévisés de la campagne ADEME, et c'est pourquoi nous avons noté ces apparitions de la façon suivante : EC/EN, faisant toujours apparaître les deux types en même temps.

Cependant, plus que dans le corpus écrit de SITA France, nous avons repéré au sein des *Lettres Ademe* des traces fortes du type de discours environnementaliste, avec la présence

1 Annexe 4 Notes ethnographiques, Entretien avec la responsable de la communication institutionnelle le 29 juillet 2002

d'un thème et de plusieurs lexiques. Néanmoins, le fait qu'ils ne soient pas articulés ensemble nous interdit de considérer qu'il y aurait expression du type de discours environnementaliste, avec sa logique propre, au sein des numéros de la *Lettre Ademe* que nous avons étudiés. Le contenu de la *Lettre Ademe* se distingue ainsi du contenu de la campagne « Préservez votre argent préservez votre planète ».

Présidée par un proche de Dominique Voynet (Jean-Pierre Radanne) au moment où nous avons étudié la *Lettre Ademe*, on peut penser que l'organisation adopte une attitude typiquement institutionnelle en lissant son discours, ce qui passe notamment par l'élaboration d'un discours particulièrement technique, afin de distinguer son identité des personnes qui la dirigent. Si cette *Lettre* s'inscrit essentiellement dans le type de discours économique, cela renvoie ainsi au fait qu'elle est destinée à porter le discours officiel de l'ADEME, et non celui des personnes la représentant, auprès des autres institutions concernées et des entreprises, et non auprès des particuliers et des associations. Cela rapproche les pratiques de communication de l'ADEME d'une forme de lissage pragmatique ayant pour effet de privilégier l'expression du type de discours économique au sein de son journal.

Etude de deux *Rapports d'activité*

Nous présentons ci-dessous une étude qui porte sur la comparaison entre deux *Rapports d'activité* 2001 de l'ADEME, celui de l'entité nationale et celui d'une de ses délégations régionales, la délégation Nord Pas de Calais. L'objectif de cette comparaison est de saisir les tensions entre les deux formes d'entité labellisée ADEME, car nous posons comme hypothèse que leur positionnement est différent en terme de types de discours ; nous pensons que la délégation présentera davantage d'incursions dans le type de discours environnementaliste que la structure nationale, notamment en raison du fait que son rapport est diffusé localement et que les enjeux qu'il porte concerne ses relations avec ses partenaires et ses relations avec le siège. L'entité nationale nous semble moins libre et plus concerné par les processus de lissage de discours ayant cours au sein de grandes institutions nationales¹, comme l'illustrerait notamment la *Lettre Ademe* que nous venons d'étudier ci-dessus, ce qui impliquerait une inscription du *Rapport d'activité* de l'organisation dans le type de discours économique dominant.

¹ OGER Claire, OLLIVIER-YANIV Caroline, « Du discours de l'institution aux discours institutionnels : vers la constitution de corpus hétérogènes. », Dixième Colloque Bilatéral franco-roumain, Première Conférence Internationale Francophone en Sciences de l'Information et de la Communication (CIFSIC), Bucarest, 28 juin-2 juillet 2003

Rapport d'activité de l'ADEME 2001

Le *Rapport d'activité* 2001 de l'ADEME est un rapport d'une centaine de pages, en couleur, illustré de photos et de schémas, tableaux et diagrammes. Nous rappelons que l'analyse se concentre sur les textes et ne traite que les images que de façon exceptionnelle si nécessaire.



Le demi visage d'un enfant rieur apparaît, derrière une sphère évoquant une mappemonde, sur fond de ciel bleu. Sur les six photos figurant au sein de la mappemonde, trois comprennent des enfants le visage levé vers le haut : un enfant placé à côté d'une éolienne et désignant le ciel avec sa main tendue, une autre photo présente un enfant appuyant sur ce qui ressemble à un interrupteur et enfin une photo où un enfant glisse un objet dans un bac de tri dans la rue. Les trois autres photos représentent l'une un avion en plein ciel, l'autre un tramway très design à l'arrêt avec des voyageurs montant et descendant, et la sixième photo présente deux hommes casqués sur fond d'usine ultramoderne. La répétition de la figure de l'enfant renvoie à la nécessité de protéger et à la responsabilité de chacun vis-à-vis de tous ; l'environnement est comme l'enfant qu'il faut veiller, surveiller, protéger, et aimer.

Voici maintenant le tableau d'analyse rendant compte de l'étude de discours mené sur ce *Rapport d'activité* :

Tableau de synthèse de recherche des types de discours *Rapport d'activité* 2001, ADEME, juillet 2002

Thèmes	Lexiques correspondants	Type
L'organisation	Le lexique de la science économique Le lexique du management Le lexique mathématique Le lexique de la performance Le lexique de la technique Le lexique juridique Le lexique sociologique Le lexique de l'émotion	EC EC/EN
L'environnement Déchets	Le lexique du management Le lexique mathématique Le lexique juridique Le lexique de la performance	EC
L'environnement Transport et air	Le lexique de la science économique Le lexique du management Le lexique mathématique Le lexique juridique Le lexique de la technique Le lexique sociologique	EC

Thèmes	Lexiques correspondants	Type
	Le lexique du combat	EC/EN
L'environnement Energie	Le lexique de la science économique Le lexique du management Le lexique mathématique Le lexique de la technique Le lexique de la performance Le lexique juridique	EC
L'environnement sous thème développement durable	Le lexique de la science économique Le lexique du management	EC
L'environnement sous thème bruit	Le lexique mathématique Le lexique du management Le lexique de la technique	EC
L'environnement sous thème management environnemental	Le lexique de la science économique Le lexique du management Le lexique mathématique Le lexique de la technique Le lexique juridique	EC
Transparence communication	Le lexique mathématique Le lexique de la performance Lexique sociologique	EC
L'environnement dimensions sociales	Le lexique de la morale Le lexique de l'émotion	EN
Le thème de l'intérêt général : thème de la politique au sens de gestion de la cité	Le lexique du management Le lexique mathématique	EC/EN

L'ensemble des lexiques et des thèmes du type de discours économique est observé, et seulement quelques thèmes du type de discours environnementaliste, (l'environnement renvoyant à des dimensions sociales et l'intérêt général) et quelques lexiques (le lexique du combat, le lexique de l'émotion et le lexique de la morale).

Comme pour la *Lettre Ademe*, le lexique du management (EC) apparaît lorsque le texte décrit les actions de l'ADEME en terme de partenariat, d'organisation, de création d'entité, qu'elle mène ou qu'elle a suscité ; quand ce lexique n'est pas présent, le texte évoque une situation, et moins ce que l'ADEME y fait, avec les lexiques de la science économique, mathématique et de la technique (tous EC). Contrairement aux observations effectuées dans le corpus écrit de SITA France, le lexique de la science économique (EC) n'est pas utilisé pour décrire les activités de l'organisation mais plutôt le contexte dans lequel elle prend cadre ; ce lexique est ici descriptif du contexte d'action de l'ADEME. La forte présence du lexique mathématique (EC) correspond à la visibilité de l'effort de rationalisation de l'ADEME dans ses discours. La fréquence du lexique de la performance (EC) nous semble plus intrigante : « relever ces défis », « lever les résistances », « réussir » « succès », « la levée de difficultés », « progrès » sont des vocables très fréquents au sein du *Rapport d'activité*.

Cela donne une orientation spécifique au discours de l'ADEME en l'inscrivant sans ambages dans la logique de l'efficacité, à de nombreuses reprises. Contrairement à nos attentes, le lexique juridique (EC) n'est pas particulièrement dominant au sein de ce rapport.

L'usage du vocable « agence », qui pourrait permettre de ne pas répéter le terme ADEME continuellement au long d'un texte, notamment pour des raisons discursives (évitement des répétitions à l'écrit), est extrêmement rare au sein du *Rapport d'activité* 2001 de l'ADEME puisqu'il n'apparaît qu'une seule fois (p. 2), et d'ailleurs au sein du lexique de l'émotion (type EN) :

« L'Agence est confrontée aux inquiétudes et aux exigences du quotidien. Comment construire un avenir collectif en réduisant les tensions de notre société aujourd'hui, tout en préparant un nouveau mode de développement respectueux des équilibres planétaires à l'échelle du siècle ? »

De la même façon, ce terme apparaît peu dans les *Lettres Ademe* que nous avons étudiées (deux occurrences dans la *Lettre* n°77). Le nom même de l'organisation est abondamment répétée au sein des *Lettres* comme du rapport ; cependant le *Rapport d'activité* 2001 se distingue des *Lettres* par le fait que le référent « entreprise » pour désigner l'ADEME y est plus fréquent. Nous estimons que ces choix de référents sont liés à une volonté identitaire de l'ADEME ; le vocable « agence », renvoie à l'intérêt général, c'est-à-dire à l'Etat dans son sens le plus noble, mais aussi au bien du citoyen, alors que le vocable « entreprise » correspond davantage à l'explicitation de l'organisation interne, à l'efficacité réelle du travail mis en oeuvre. L'enjeu de l'usage de ce vocable réside dans le volonté de donner à l'ADEME une identité plus moderne et peut-être plus proche du monde d'aujourd'hui ; l'entreprise étant aujourd'hui la référence des activités humaines productives, parler de l'ADEME comme d'une entreprise permet d'axer le discours sur les actions de l'ADEME et non sur ses orientations, sa politique ou ses liens institutionnels. Plus concret pour le particulier aussi, ce terme est sans doute plus humble car il renvoie à l'idée que, comme toute entreprise, l'ADEME est censée rendre des comptes. La forme du *Rapport d'activité* de la délégation Nord Pas de Calais renforce ce sentiment puisque que ce rapport est très proche de certains *Rapports Environnement* d'entreprise comme nous allons le voir ci-dessous. Les entreprises constituent d'ailleurs l'une des cibles de l'organisation, dans ses missions explicites.

Rapport d'activité d'une de ses délégations régionales

Un stage d'observation en délégation régionale nous a semblé indispensable à la compréhension, d'une part de la culture de l'ADEME et d'autre part, du mode de construction de son discours. La délégation Nord Pas de Calais a été retenue principalement du fait de l'ancienneté de son existence et de ses membres, trente ans en général, et également du

dynamisme tout à fait exemplaire de cette délégation, dans une région particulièrement concernée par les questions d'environnement, ceci expliquant sans doute cela.

Le point commun à toutes les délégations est l'existence d'un délégué ainsi que de thématiques environnementales.

« une délégation régionale aujourd'hui, c'est peut-être un peu moins de vingt personnes, entre quinze et vingt personnes, une grosse délégation c'est trente, mais il n'y en a pas, il y en a peut-être deux mais je pense que la moyenne aujourd'hui, même si elle a évolué, c'est de l'ordre de vingt personnes, donc vingt personnes, pour toute une région ne peut pas répondre à la demande du public » (Entretien E1)

La délégation Nord Pas de Calais (21 personnes), se distingue par son organigramme reflétant son approche par cible (trois cellules : Cellule Entreprises, Cellule Collectivités, Cellule Communication Evaluation) et par son souci de « transversalité » (cf. Annexe 4 Notes ethnographiques, Compte-rendu de stage à l'ADEME).

Le *Rapport d'activité* 2001 se présente comme une brochure d'une quarantaine de pages, en couleurs avec quelques photos petit format, des tableaux et schémas, ainsi que différentes cartes de la région.

La présentation dans le tableau ci-dessous suit le texte page par page, ce qui entraîne certaines répétitions. Mais sur un document plus court comme celui-ci, nous avons préféré inclure cette fois-ci le tableau d'analyse de départ et non une synthèse. Cela permet ainsi de suivre davantage l'enchaînement des thèmes et des lexiques au fil du texte.

Recherche des types de discours *Rapport d'activité* 2001, Délégation Nord Pas de Calais, ADEME

Thèmes	Lexiques correspondants	Type
<u>L'organisation</u> Edito p.1	Le lexique de la technique Le lexique mathématique	EC
<u>Autorités politiques : sous thème la politique environnementale de l'Etat</u> « La Région en quelques chiffres » p. 2 et « L'environnement régional » p. 3 avec 1 témoin : Secrétaire Général pour les Affaires Régionales à la préfecture	Le lexique du management Le lexique mathématique Le lexique de la technique Le lexique sociologique	EC
<u>L'environnement : sous thème air</u> « L'air, des chiffres en baisse » p. 4	Le lexique mathématique Le lexique de la technique	EC
<u>L'environnement : sous thème développement durable</u> « Renforcer l'action pour le développement durable » p. 5-7 avec 1 témoin : vice-président du conseil régional	Le lexique du management Le lexique mathématique Le lexique de la technique	EC
<u>Autorités politiques : sous thème la politique environnementale de l'Etat</u> p. 7	Le lexique du management	EC
<u>Autorités politiques : sous thème la politique environnementale de l'Etat</u>	Le lexique de la science économique Le lexique du management	EC

Thèmes	Lexiques correspondants	Type
« Les collectivités locales et le tertiaire, accompagner la décision » p. 8-13 4 témoins : Président du Parc Naturel Scarpe Escaut et maire de Rieulay ; conseiller environnement de l'Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille Métropole ; président de l'AMF (Association des maires de France) ; vice-président de la communauté urbaine d'Arras	Le lexique de la technique Le lexique juridique Le lexique sociologique	
<u>L'organisation</u> « Les entreprises, faire face aux préoccupations environnementales » p. 14-18 2 témoins : Président de la Chambre des métiers du Nord ; Président du réseau AREMARTOIS et maire d'Oignies	Le lexique du management Le lexique de la technique Le lexique juridique Le lexique sociologique	EC
<u>L'environnement : sous thème le transport</u> « Les transports, vers une nouvelle forme de mobilité » p. 19-21 1 témoin : Responsable environnement de V & M France Acierie de Saint-Saulve	Le lexique mathématique Le lexique de la technique Le lexique juridique Le lexique sociologique	EC
<u>L'environnement : sous thème la pollution</u> « Les sites et sols pollués, affiner la connaissance », p. 22-24 1 témoin : Directeur de la DRIRE	Le lexique du management Le lexique juridique	EC
<u>L'environnement : sous thème énergies renouvelables</u> « Les énergies renouvelables, poursuivre leur développement », p. 25-28 1 témoin : Directeur de la DIREN	Le lexique du management Le lexique de la technique Le lexique juridique	EC
La communication « Observer, concevoir et sensibiliser aux enjeux du développement durable », p. 29-34 1 témoin : Chargé d'étude CETE Nord Picardie	Le lexique de la science économique Le lexique du management Le lexique mathématique Le lexique de la morale Le lexique sociologique	EC/EN
L'organisation p. 35-39	Le lexique mathématique	EC
Thème de l'intérêt général (thème de la politique) Couverture finale p. 40	Lexique de la morale Le lexique de la gratuité	EN

Ce *Rapport d'activité* se différencie du *Rapport d'activité* national, et des *Rapports d'activité* d'autres délégations régionales de l'ADEME, notamment par la présence de « messages » émanant de témoins¹, ce qui rapproche ce *Rapport d'activité* de certains *Rapports*

¹ Nous indiquons que ces messages des témoins ont reçu le même traitement méthodologique que les autres éléments de discours du rapport d'activité, la délégation figurant comme seul auteur du rapport, assumant donc entièrement la

Environnement élaborés par les entreprises. Ces témoins correspondent à des partenaires réguliers des activités de l'ADEME. Leur « témoignage » occupe une demie-page et figure au fil du rapport selon les rubriques les concernant, comme le montre le tableau ci-dessus dans la colonne de gauche sous la mention « témoin ». On y trouve un seul témoin appartenant à une entreprise, les onze autres appartenant à des entités institutionnelles, en tant qu'élu ou en tant que fonctionnaire.

Nos observations nous permettent de constater une forte présence du lexique juridique au sein de ce *Rapport d'activité*, ce qui répond à une de nos attentes sur le mode d'expression d'une institution, et compense sa relative faiblesse au sein du *Rapport d'activité* national. L'ADEME en région se positionne ainsi comme une institution parmi les institutions locales, plus qu'au niveau national. Cela répond au souci de montrer « qu'on est un bon serviteur de l'Etat » (cf. Annexe 4 Notes ethnographiques, Compte-rendu de stage à l'ADEME).

Par contre, comme au niveau national, nous observons aussi l'abondance du lexique du management, suite aux nombreux « partenariats », « projets » et « programmes » présentés dans le rapport. La page de couverture finale propose en son milieu une citation de Théodore Monod :

« Le peu, le très peu que l'on peut faire, il faut le faire quand même ! ».

Cette phrase signifie un encouragement à l'action individuelle, au geste quotidien, promu ainsi par l'ensemble de l'ADEME, et qui fait écho à la campagne « Préservez votre argent préservez votre planète ». Cette citation du célèbre géologue relève pleinement de la logique du collectif plutôt que de la logique de l'efficacité et c'est pourquoi nous l'incluons dans le type de discours environnementaliste. Le lexique de la gratuité (EN) apparaît dans l'idée que même les toutes petites choses ont de la valeur, mais une valeur autre que financière ou comptable ; le lexique de la morale (EN) est aussi présent à travers l'injonction « il faut le faire quand même ». La logique du collectif apparaît implicitement dans l'idée que ce « à faire » est « à faire pour le bien commun ».

Globalement, contrairement à nos prévisions, le type de discours économique est également dominant au sein des deux rapports étudiés. Le type de discours environnementaliste est en effet peu présent au sein du *Rapport d'activité* de la délégation. Il est observé à plusieurs reprises, mais son positionnement est sans équivalent par rapport au type de discours économique dominant au sein de ces deux rapports. La différence entre les deux rapports réside dans la contextualisation des actions de l'ADEME au sein de chaque rapport : tendant pour la délégation régionale vers l'immersion dans le contexte institutionnel local, par la présence de textes de témoins et par la forte présence du lexique juridique (EC) ; tendant

responsabilité totale du contenu du rapport. Nous les considérons comme une partie du discours de l'Ademe, discours qui porte d'ailleurs le plus souvent sur les activités menées en commun entre le témoin et la délégation de l'Ademe.

pour l'ADEME en tant qu'entité nationale vers l'inscription dans un contexte très général d'action, à travers le lexique de la science économique (EC) et le lexique mathématique (EC).

Le site Internet de l'ADEME

Les analyses précédentes nous conduisent à réduire les analyses sur le site Internet car il ne présente pas de particularités en termes de types de discours au moment où nous l'étudions. Le site fut en fait modifié à plusieurs reprises au cours de l'enquête ce qui ne nous a pas permis d'effectuer des analyses rigoureuses. Nous livrons simplement ici quelques réflexions utiles.

La présentation du site Internet de l'ADEME (www.ademe.fr) évoque l'organisation de la délégation régionale de l'ADEME en cellules, orientées vers les trois types de cible de l'organisation : entreprise, collectivités, recherche/communication. En 2002, le site Internet de l'institution se présente sous un jour plutôt sobre, sans présentation ludique ni imagée. L'information donnée en premier concerne le statut de l'ADEME et ses aspects institutionnels. La navigation n'est pas très aisée et donne une première fausse impression que le site contient peu de données. Le type utilisé est plus difficile à définir, parce qu'il est extrêmement technique, très impersonnel, administratif ; les connaissances techniques proposées ne servent pas étroitement la logique de l'efficacité. Cependant le type de discours environnementaliste n'est pas très présent pour autant. Il se devine à travers certaines formules (Précisons que le site actuel, en 2006, est extrêmement différent de ces observations : plus fourni, plus convivial, plus actualisé, il reflète la volonté de mise à disposition du savoir de l'institution).

1.2 Identification des types de discours dans le corpus oral de l'ADEME

Le tableau que nous présentons ci-dessous comporte 15 entrées (au lieu de 22 pour SITA), correspondant aux thèmes et sous thèmes abordés lors des entretiens¹ effectués au sein de l'institution de l'ADEME. Ce tableau ne permet pas de rendre compte de la durée du développement des thèmes et lexiques au sein des entretiens que nous indiquerons donc par la suite.

1 Cf. Annexe 1 Retranscription complète des entretiens

Tableau¹ de synthèse de recherche des types de discours dans l'ensemble des entretiens de l'institution

	Liste des thèmes	Lexiques et situation dans le corpus oral	Type
1	L'organisation : sous thème ses activités	<u>Le lexique de la science économique :</u> In 2 Q1 In 3 Q1, In 3 Q8 In 4 Q4 In 5 Q1 <u>Le lexique du management :</u> In 1 Q1, In 1 Q2, In 1 Q5, In 1 Q12, In 1 Q17 In 2 Q1 In 3 Q25 In 4 Q1 In 5 Q1 <u>Le lexique juridique :</u> In 2 Q1 In 4 Q1 <u>Le lexique sociologique :</u> In 2 Q1 In 4 Q4 In 4 Q4	EC
2	L'organisation : sous thème fonctionnement général	<u>Le lexique de la science économique :</u> In 3 Q1 In 5 Q4, In 5 Q8 <u>Le lexique du management :</u> In 2 Q1 In 4 Q4 <u>Le lexique mathématique :</u> In 5 Q4	EC
3	Autorités politiques : sous thème la politique environnementale de l'Etat	<u>Le lexique de la science économique :</u> In 4 Q1 <u>Le lexique du management :</u> In 1 Q10, In 1 Q15, In 1 Q23 In 1 Q27	EC
4	L'homme dans son environnement : la santé	<u>Le lexique sociologique :</u> In 1 Q23 In 3 Q23	EC
5	L'homme dans son environnement : sous thème le cadre de vie	<u>Le lexique de la science économique :</u> In 1 Q29 In 2 Q8 <u>Le lexique de la morale :</u> In 1 Q29 In 3 Q21	EC/EN
6	L'environnement : sous thèmes mélangés	<u>Le lexique de la science économique :</u> In 1 Q31 In 3 Q1, In 3 Q24 <u>Le lexique du management :</u> In 1 Q1, In 1Q2 <u>Le lexique de la morale :</u> In 1 Q31	EC/EN

¹ Pour faciliter la lecture du tableau, nous rappelons que les thèmes et les lexiques appartenant au type de discours EConomique sont notés EC, les thèmes et les lexiques appartenant au type de discours ENvironnementaliste sont notés EN. Nous faisons référence aux entretiens dans la colonne lexicale : par exemple, le code In1 Q4 correspond à l'entretien Institution In 1 Question n° 4. Le détail entretien par entretien est disponible en Annexe 5 Tableaux d'analyse du corpus oral. Le guide d'entretien, correspondant aux questions numérotées, est disponible également en annexe 5.

	Liste des thèmes	Lexiques et situation dans le corpus oral	Type
7	L'environnement : sous thème développement durable	<u>Le lexique de la science économique :</u> In 3 Q26 : logique exposée qui est opposée à la finance In 4 Q8 <u>Le lexique de la pédagogie :</u> In 3 Q25 : méta-critique de la notion comme ne possédant aucun sens	EN
8	L'environnement : sous thème énergie	<u>Le lexique de la pédagogie :</u> In 1 (question particulière sur les EIE)	EC
9	L'environnement : sous thème gestions des ressources naturelles	<u>Le lexique de la science économique :</u> In 1 Q20, In 1 Q26, In 1 Q28 In 4 Q10	EC
10	Transparence, communication	<u>Le lexique de la science économique :</u> In 4 Q1, In 4 Q9 <u>Le lexique du management :</u> question particulière sur les EIE In 1 In 2 Q1 In 3 Q4, In 3 Q9 <u>Le lexique de la performance :</u> In 3 Q1 <u>Le lexique juridique :</u> In 4 Q9 <u>Le lexique de la pédagogie :</u> In 2 Q1 <u>Le lexique sociologique :</u> In 2 Q1 In 4 Q9 In 5 Q31	EC
11	L'environnement, dimensions physiques	<u>Le lexique des sciences naturelles :</u> In 3 Q29, In 3 Q30, In 3 Q31 In 4 Q18, In 4 Q30 <u>Le Lexique du sacré :</u> In 2 Q27 In 4 Q22 In 5 Q18 <u>Le lexique de la morale :</u> In 2 Q18, In 2 Q27, In 2 Q30 In 5 Q17, In 5 Q18, In 5 Q30 <u>Le lexique de l'espérance/désespoir :</u> In 3 Q29, In 3 Q30, In 3 Q31 <u>Le lexique de l'émotion :</u> In 2 Q18 In 3 Q18, In 3 Q20, In 3 Q31 In 5 Q18, in 5 Q20	EN
12	L'environnement, dimensions sociales	<u>Le lexique de la science économique :</u> In 1 Q24, In 1 Q25 <u>Le lexique du management :</u> In 1 Q18, In 1 Q19 <u>Le lexique de la performance :</u> In 2 Q26 <u>Le lexique des sciences naturelles :</u> In 1 Q22 In 2 Q23 <u>Le lexique de la morale :</u> In 1 Q30	EC/EN

	Liste des thèmes	Lexiques et situation dans le corpus oral	Type
		In 2 Q8, In 2 Q15, In 2 Q10, In 2 Q21, In 2 Q20, In 2 Q23, In 2 Q26 In 3 Q21 In 5 Q24, In 5 Q28 <u>Le lexique de l'espérance/désespoir :</u> In 2 Q20 In 3 Q15, In 3 Q20 In 5 Q29 <u>Le lexique de l'émotion :</u> In 2 Q8, In 2 Q15 <u>Le Lexique de la pédagogie :</u> In 3 Q1 (éducation à l'environnement) <u>Le lexique sociologique :</u> In 3 Q21	
13	Intérêt général	<u>Le lexique juridique :</u> In 4 Q10 <u>Le lexique du combat :</u> In 2 Q27 <u>Le lexique de la morale :</u> In 2 Q10, In 2 Q27, In 2 Q31 In 3 Q10, In 3 Q27 In 4 Q26, In4 Q27, In4 Q28 In 5 Q10, In 5 Q15 <u>Le lexique de l'espérance/désespoir :</u> In 2 Q31 <u>Le lexique de la gratuité :</u> In 5 Q5 <u>Le lexique de la pédagogie :</u> In 2 Q27, In 2 Q28 <u>Le lexique sociologique :</u> In 5 Q26, In 5 Q31	EN
14	Relations internationales, sous thème la vie humaine	<u>Le lexique de la morale :</u> In 2 Q29 In4 Q28 In 5 Q3 <u>Le lexique de l'émotion :</u> In 5 Q25 <u>Le lexique de l'espérance/désespoir :</u> In 5 Q25	EN
15	Relations internationales, sous thème la politique humanitaire	<u>Le lexique de l'émotion :</u> In 2 Q15 In 3 Q31	EN

On observe que 10 entrées du tableau correspondent au type de discours économique et 8 entrées au type de discours environnementaliste, dont 3 entrées sont communes puisqu'il s'agit d'une forme hybride de types EC/EN (ce qui équivaut à 7 entrées uniquement dans le type EC et 5 entrées uniquement dans le type EN). Plus que chez SITA, ces apparitions du type de discours environnementaliste représentent de longues séquences au sein de nos entretiens, comme le prouve le nombre de questions qui leur sont consacrées (ex. : entrée n°13, lexique de la morale dans le thème de l'intérêt général).

Tous les thèmes du type de discours économique et du type de discours environnementaliste sont présents au sein de ces entretiens, excepté le thème de l'argent (EC). Au niveau des lexiques, pour le type de discours économique, il manque juste le lexique de la technique, et pour le type de discours environnementaliste, ils sont tous présents.

Le lexique juridique (EC) est assez peu présent au sein de ces entretiens par rapport à nos observations sur le corpus écrit dans lequel il semblait plus abondant (*Rapports d'activité*). Mais il est tout de même observable, ce qui n'était pas le cas dans le corpus écrit et oral de SITA :

« on est un acteur à la croisée des chemins, une sorte de bras armé du Ministère pour faire en sorte que les lois puissent être appliquées » (Entretien In 2)

« l'environnement pur et dur, c'est, en gros, on vous édicte des règles et il faut les respecter » (Entretien In 4).

Le lexique juridique inscrit l'ADEME dans son statut institutionnel et son mode de fonctionnement, en coordination avec le gouvernement, ses trois ministères de tutelle, et le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable en particulier.

Le lexique du management (EC) est particulièrement présent, tout comme chez SITA précédemment :

« ils vont apporter leur savoir, leur compétence professionnelle à ce réseau, pour le nourrir de documents d'information, éventuellement les faire participer à des formations, et puis il y a aussi la possibilité de les solliciter comme expert sur leur domaine professionnel » (Entretien In 1)

« nos moyens d'action, ça va être de la recherche, de l'aide à la recherche, parce qu'on n'a pas de laboratoire, jusqu'à la communication, l'aide à la diffusion d'informations, donc en gros, c'est l'aide à la recherche, en gros, c'est structurer des programmes de recherche autour des thématiques que j'ai évoquées, cela peut être aussi bien de la recherche publique mais aussi de la recherche privée, c'est-à-dire soutenir des plans, des programmes de recherche dans des entreprises qui veulent développer des produits » (Entretien In 4)

Ce lexique indique le contexte dans lequel l'institution évolue et sert souvent à décrire ses liens avec d'autres organisations : « réseau » (Entretien In 4), « mutualisation des savoirs » (Entretien In 2), « formation » (Entretien In 1), « plans » (tous les entretiens) « programmes » (tous les entretiens), etc.. Le lexique de la performance y aussi repérable, beaucoup plus que chez SITA France.

Au sein du type de discours environnementaliste, le lexique de la morale ne se détache pas de l'ensemble des lexiques, comme c'était le cas pour SITA, même si là aussi il est bien présent :

« il y a des décisions qui sont prises sans pour autant se poser même la question de ce que cela va faire plus tard, ça c'est quelque chose que effectivement j'ai à cœur » (Entretien In 1)

« la terre elle est vivante, il y a un esprit, on lui doit quelque chose » (Entretien In 2)

« pour moi c'est une grosse culpabilité l'environnement parce qu'on a tous un rôle » (Entretien In 3)

« moi je suis un humaniste donc je crois aux valeurs de l'humanité et je crois pas du tout aux idéologies, parce qu'elles ont tué » (Entretien In 4)

Le lexique du désespoir est aussi assez représenté par l'ensemble des entretiens :

« forcément quand on a des enfants on se dit tiens, quand il aura le même âge, qu'est-ce qu'il fera donc s'il vit dans un monde (silence) » (Entretien In 2)

« à terme, si on continue au rythme des populations mal servies, un jour, ils vont se réveiller, et la planète va se rebeller parce qu'elle en aura trop absorbé (...) je crois que le chronomètre a démarré là, je dis pas que c'est irréversible mais dans tous les cas cela pourrait le devenir si les actions n'étaient pas engagées rapidement, donc je crois que le chronomètre est engagé » (Entretien In 5)

La présence régulière du lexique de l'émotion en accompagnement des thèmes du type de discours environnementaliste montre que le personnel de l'ADEME exprime son engagement personnel pour l'environnement, ce qui, selon nous, contredit en partie le recours tout aussi fréquent au lexique juridique (EC), sur les thèmes du type de discours économique, signifiant la neutralité de l'institution. A travers cela, l'ADEME apparaît à la fois neutre et engagée.

Par rapport à SITA, les entretiens de l'ADEME présentent ainsi la particularité de concilier presque intégralement l'ensemble des deux types de discours recherchés, à deux exceptions près concernant le type de discours économique (absence du thème de l'argent, absence du lexique de la technique). Cela répond bien au mode d'interaction spécifique de l'ADEME capable de réconcilier deux logiques de discours opposées en les ingérant en même temps. Différents moments en entretien illustrent cette position spécifique de l'institution, à travers l'idée que l'ADEME est un passeur, médiateur, changeur de comportement, un catalyseur, dont le but est notamment de parvenir à ce que d'autres deviennent porteurs de son message. En ce sens, l'ADEME régule des relations éventuellement conflictuelles :

« on est un passeur qui aide les gens qui ont des projets à passer d'une rive environnementale dégradée vers une rive plus souriante, et nous on est là pour les aider à faire cette transition, c'est un peu cela l'ADEME » (Entretien In 4)

« Nous sommes des agitateurs d'entreprise » (cf. annexe 4 Notes ethnographiques, Compte-rendu de stage (délégation régionale de l'ADEME))

Les deux lexiques hors types sont relativement présents, ce qui laisse à penser que les soucis de vulgarisation de l'institution sont bien intégrés par son personnel ; les autres entretiens réalisés ne présenteront pas autant d'observation de ces deux types. Cela positionne l'ADEME comme l'organisation qui a le mieux intégré une dimension pédagogique

sur les questions d'environnement ; cela se traduit par les moyens mis en œuvre afin d'asseoir cette position de pédagogue, auxquels son personnel fait référence en évoquant fréquemment des résultats d'enquêtes.

L'étude du corpus oral à partir des entretiens effectués à l'ADEME, permet ainsi de montrer que les deux types de discours sont pleinement élaborés au sein de l'institution, à condition de prendre en compte l'expression orale. Les membres de l'organisation que nous avons rencontrés présentent une parfaite connaissance de l'un et de l'autre type.

Bilan général sur la recherche des types de discours

Comme chez SITA, les écarts entre corpus écrit et oral sont importants et significatifs. Là où chez SITA les entretiens permettaient d'observer une capacité à évoquer seulement certains thèmes ou certains lexiques du type de discours environnementaliste, les entretiens effectués à l'ADEME révèlent l'étendue totale de ce type. Il apparaît ainsi que l'ADEME peut produire, dans ces situations particulières de l'oral, à la fois un discours économique et un discours environnemental, mais cette spécificité apparaît comme une particularité du corpus oral, le corpus écrit dénotant une capacité beaucoup plus étroite de présentation des deux types de discours. Cela nous permet d'affirmer que certains de nos interlocuteurs énoncent des propositions qui relèvent du type de discours environnementaliste.

Concernant le type de discours économique, on peut même considérer que l'ADEME l'énonce plus complètement que chez SITA, puisque le thème de l'argent ainsi que le lexique de la performance et le lexique juridique y sont présents abondamment, alors qu'ils étaient peu observés au sein des corpus de SITA. Ce type de discours est particulièrement régulier à travers la présence du thème de l'environnement comme secteur d'activité (type EC). Par rapport à nos attentes en terme de lexiques, liées à la position de l'ADEME dans une interaction sur le mode de la régulation, nos observations concernant le lexique juridique (EC) concordent. Il est effectivement abondamment présent dans l'ensemble du corpus écrit et oral de l'ADEME, aux côtés du lexique de la science économique et du lexique mathématique.

Le type de discours environnementaliste est lui, surtout marqué par la domination du thème de l'environnement dimensions sociales (type EN). Quand nous suggérions la quasi absence du lexique de l'émotion (EN), nous sommes conduits à constater le contraire, puisqu'il apparaît dans l'ensemble du corpus écrit et oral de l'ADEME, faiblement dans les rapports et les *Lettres Ademe*, et fortement dans les spots de la campagne « Préservez votre argent préservez votre planète » ainsi que dans les entretiens. Le type de discours

environnementaliste est particulièrement représenté par le lexique de la morale et le lexique des sciences naturelles, ainsi que le lexique de l'émotion.

Nous pouvons ainsi considérer que la logique de l'efficacité performante est repérée au sein des discours de l'ADEME que nous avons pu étudier, beaucoup plus qu'au sein du corpus de l'entreprise SITA, mais qu'elle s'accompagne dans le même temps d'une logique du collectif et de la gratuité. Les deux types de discours sont ainsi observés, avec une légère domination du type de discours économique, notamment du fait des *Rapports d'activité* de l'organisation et de son journal.

2. L'ADEME : engagée dans une « responsabilité illimitée »¹ ?

Nous allons maintenant nous focaliser sur les éléments d'observation des relations dans lesquelles l'ADEME est engagée afin de comprendre comment elle parvient à énoncer des propositions inscrites tout à tour dans le type de discours économique ou le type de discours environnementaliste.

2.1 Le militantisme environnemental du personnel de l'ADEME

Une histoire liée au militantisme environnemental

Nous présentons ci-dessous un bref aperçu de l'histoire de la délégation Nord Pas de Calais afin de montrer les origines de certains membres de l'organisation que nous étudions. Il se trouve que cette histoire particulière est d'ailleurs en partie liée à celle de l'organisation nationale. Selon le responsable de la Cellule Entreprise de la délégation², personne spécialisée par ailleurs dans la maîtrise de l'Energie, le premier choc pétrolier de 1973 a généré une situation suffisamment grave pour motiver la création de l'Agence pour les Economies d'Energie ou (AEE). Cette Agence comprend une entité nationale ainsi que des relais régionaux, au sein desquels se trouvent 4 personnes de la délégation actuelle (sur 21 personnes). En 1982, le gouvernement propose la création de l'Agence Française pour la Maîtrise de l'Energie (AFME), qui programme la fusion de l'AEE et du Commissariat Energie Soleil au niveau national. De nouvelles délégations régionales sont créées, de nouveaux

1 Ce titre fait référence à l'ouvrage qui inspire ces réflexions : ALMEIDA Nicole d', *L'Entreprise à responsabilité illimitée*, Liaisons (Communication innovation), 1996

2 cf. Annexe 4, Compte-rendu de stage

emplois également. En 1983, la délégation de l'AFME Nord pas de Calais comprend alors 20 personnes. Son premier délégué est Pierre Radanne, qui deviendra plus tard Président de l'ADEME. Selon nos interlocuteurs, la naissance de l'ADEME en 1992 correspond alors à la fusion de trois institutions qu'ils décrivent comme autant de « cultures » distinctes : l'Agence Nationale pour la Récupération et l'Élimination des Déchets (ANRED) située à Angers, l'AFME et l'Agence de la Qualité de l'Air situées à Paris. Cependant, les délégations régionales restent calquées sur celles de l'AFME.

Dans le contexte de la crise énergétique des années 1970, les personnes présentes à l'AEE étaient profondément engagées et convaincues de l'utilité de leur combat. Ceci a d'ailleurs pour effet que les arguments semblent toujours les mêmes, la situation étant toujours aussi urgente :

« cela fait vingt-cinq ans que j'ai l'impression quand même de répéter à peu près les mêmes choses sur la consommation des économies d'énergie, et il y a vingt-cinq ans, quand je le disais, j'avais l'impression qu'on allait m'écouter, enfin, écouter l'ADEME, écouter l'AFME, et je me disais, voilà, cela va se mettre en place, je voyais déjà les opérations qui se mettaient en place, je me disais c'est enclenché (...) et aujourd'hui je reviens au même discours qu'il y a vingt-cinq ans en disant attention, éteignez la lumière, patati patata, et j'ai l'impression de parler à des gens qui n'ont jamais entendu cela, quand tu vois tout cela, finalement je me dis que je suis moins convaincue de la facilité de faire changer les comportements aujourd'hui que je ne l'étais il y a vingt-cinq ans » (Entretien In 5).

Par rapport à d'autres régions, la délégation Nord-Pas-de-Calais aurait connu une forte continuité dans son mode de fonctionnement, ce qui lui aurait permis de stabiliser son réseau et de conserver dans la durée ses propres dispositifs de fonctionnement, après accord des dirigeants nationaux. Il semble qu'aujourd'hui elle soit parvenue à un niveau très satisfaisant en terme de moyens d'action.

Nos interlocuteurs considèrent que l'ADEME, tout comme l'Agence de l'eau, est une agence de mission et de gestion des flux, qui doit faire évoluer les comportements et les techniques ainsi que les réglementations : la technique ne suffit pas, la façon de faire importe aussi. Le but énoncé au sein de la délégation rejoint ainsi étroitement les préoccupations portées au niveau national aussi bien par le gouvernement que le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable et l'ADEME en matière de modification des comportements des citoyens consommateurs. Pour la délégation, cela se traduit par le fait de promouvoir le changement des mauvaises habitudes des constructeurs, transporteurs, etc., mais aussi de l'usager grâce aux Espaces Info Energie) et aux campagnes de tri sélectif.

L'engagement personnel des membres de la délégation trouve ainsi une voie de concrétisation. A la question « En quoi pensez-vous que votre activité, ou vos différentes activités, en lien avec l'environnement a/ont pu changé ou façonné votre vision du monde ? », la personne interviewée au sein de la Délégation a proposé une réponse sans équivoque :

« cela m'a conforté dans toutes les idées d'adolescente que j'avais de la nécessité de préserver notre planète ; depuis qu'on a vu la terre de la Lune, je sais que c'est un espace limité et qu'il faut préserver, on a vu toutes les limites de ce qu'était la terre » (Entretien In 5)

Par ailleurs, cette personne avait fait part de son engagement parallèle à l'ADEME pour la cause de l'environnement :

« j'ai toujours été très militante dans le domaine de l'environnement » (Entretien In 5)

Le travail effectué par cette personne au sein de l'institution fait écho à ses convictions personnelles.

Si l'on se projette maintenant au niveau national, l'évolution de l'ADEME suit une montée en puissance au fil du temps, accélérée ces dernières années, et parallèle à celle qu'a connue le ministère de l'environnement devenu Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable.

Quel est cependant le lien possible entre cette augmentation des moyens de l'institution et sa capacité persuasive vis-à-vis des citoyens ? « Un budget pour un ministère de plein exercice »¹, présenté comme le budget ministériel qui aurait augmenté le plus au sein du gouvernement et ce pour la 2^e année consécutive, avec 8% d'augmentation en 2000, se traduit positivement pour l'ADEME. La ministre de l'époque affiche en effet ses priorités : le « renforcement des effectifs » s'accompagne de la nécessité de :

« renforcer les moyens de prévention des pollutions et des risques, ceux de l'INERIS, et ceux de l'ADEME pour mettre en œuvre les orientations gouvernementales, en particulier en matière de déchets et de bruit. »²

L'appui reçu par l'ADEME est très visible. Pierre Radanne est alors proposé comme Président de l'ADEME par la Ministre. Le contexte institutionnel est alors extrêmement favorable à l'institution. C'est dans ce cadre qu'elle va pouvoir définir une campagne de communication grand public, avançant sur une cible de communication habituellement dévolue au Ministère. La modification de la portée des discours de l'ADEME est entérinée durablement. Son augmentation budgétaire sert ainsi sa cause profonde : changer les comportements, ce que nous préciserons encore ci-après. Son militantisme reçoit ainsi les moyens nécessaires à son expression. Les personnes rencontrées au niveau national font alors part de leur satisfaction à coordonner leur travail et leurs convictions personnelles pour la cause environnementale :

« je parlais tout à l'heure d'irréversibilité ou de coûts qu'on reporte sur les générations futures, je pense que c'est vraiment au cœur des questions auxquelles j'ai été confrontée (...) il y a des décisions qui sont prises sans pour autant évaluer ce que ça va faire plus tard, c'est quelque chose qu'effectivement j'ai à cœur » (Entretien In 1)

1 Lettre Ademe n° 64, février 2000

2 Lettre Ademe n° 64, février 2000, p. 2

« le fait de s'intéresser à toute cette évolution entre économie et environnement c'est la porte ouverte vers l'espérance, c'est la porte ouverte vers quelque chose de beaucoup plus grand » (Entretien In 2)

« il y a des choses qui restent dans le quotidien et non seulement cela a une influence sur moi mais cela a une influence sur mon ami qui trie aussi ses déchets » (Entretien In 3)

« je me suis toujours intéressé aux problèmes d'environnement justement (...) cela m'a conduit effectivement à peut-être regarder les choses avec un peu plus de sérénité » (Entretien In 4)

L'observation de certains discours de l'ADEME dans le type de discours environnementaliste trouve ainsi sa source à la fois dans la particularité de l'origine historique de sa formation et dans les attitudes plus ou moins militantes de ses membres, aussi bien à l'échelon régional que national.

Interactions avec des acteurs militants

Certains partenariats mis en place par la délégation régionale Nord pas de Calais nous permettent de constater à quel point l'ADEME peut être proche d'organisations associatives militantes particulièrement engagées, impliquées dans des logiques opposées à la logique économique, comme le CEntre de Ressources sur le Développement Durable (CERDD) par exemple.

« On veut échapper à la logique de contrainte. Nous développons une dimension humaniste et nous nous opposons à toute logique dominante : la Terre a une possible fin, concernant ses ressources en tout cas, et seul l'Homme peut intervenir » (Annexe 4 Notes ethnographiques, Visite au CERDD de Lille)

« l'ADEME est un futur membre du GIP ; elle est associée au Conseil d'administration, est membre du conseil technique ; elle a voix au chapitre, vérifie, dit ce qu'elle pense, refuse ou non d'apposer son logo sur nos travaux. (...) Mais cette position est difficile : cette institution veut porter le changement et le faire porter, et il se trouve que le porteur peut être dépossédé par les acteurs en face : « faites ce qu'on voudrait faire et qu'on n'a pas pu faire » » (Annexe 4 Notes ethnographiques, Visite au CERDD de Lille)

Le CERDD est aussi lié aux volontés de la DIREN et de la Région depuis 1999¹. Mais la position de l'ADEME est particulière dans ce projet puisqu'elle veut que l'association porte également son message. Cela est lié au fait qu'elle reconnaît ses propres limites, notamment du fait de sa faible notoriété², et que par conséquent elle essaie de trouver d'autres lieux pour faire entendre son message, plus que sa voix.

1 cf. Rapport d'Activité Ademe Délégation Nord Pas de Calais 2001, p. 25 (« témoin » directeur DIREN)

2 « Les collectivités nous connaissent bien ; les entreprises connaissent notre message mais pas le messenger. Mais on veut que nos réalisations soient connues et que nos messages soient repris. » (cf. Annexe 4 Notes ethnographiques, Entretien responsable de la Cellule Observation Evaluation Communication, Ademe Nord Pas de Calais)

« on joue le jeu du partenariat, on ne crée pas de toute pièce un dispositif, on s'appuie sur de l'existant qu'on fait évoluer en intégrant notre logique point info dans l'existant » (Entretien In 1 sur la création des Espaces Infos Energie)

La création des Espaces Infos Energie (EIE ou anciennement nommés Point Info Energie) s'inscrit dans cette dynamique de partenariat avec le tissu associatif local. L'Espace Infos Energie, situé à Lille, est d'ailleurs hébergé au sein même des locaux de la Maison de la Nature et de l'Environnement. La Maison de la Nature et de l'Environnement est un établissement accueillant de nombreuses associations dont les missions sont en rapport avec les préoccupations environnementales. La situation géographique de cet EIE dans ce type d'établissement semble ainsi l'ancrer au cœur même du tissu associatif local.

« on s'appuie de toutes façons sur des associations ou des collectivités locales au niveau du recrutement » (Entretien In 1 sur la création des Espaces Infos Energie)

« c'est au sein d'une association d'abord, normalement il y a un local qui est le local d'accueil info énergie, d'ailleurs on a mis à disposition des structures, avec lesquelles on fonctionne, un totem qui indique que cette structure est Point Info Energie » (Entretien In 1 sur la création des Espaces Infos Energie)

Ce travail de l'institution avec d'autres types d'organisation se reflète dans la fréquence de l'usage de certains termes dans ses discours. En effet, l'occurrence des termes proches du vocable « réseau » au sein des entretiens effectués à l'ADEME (cf. Annexe 5 Tableaux d'analyse du corpus oral) est plus élevée que dans l'ensemble des autres entretiens effectués aussi bien dans le milieu associatif que dans une entreprise. Cela tend à prouver que l'ADEME façonne ses relations avec les autres organisations présentes dans son domaine de compétence, en partie sous un mode de co-action, qui est parfois proche du monde associatif. Cela est marqué par le fait qu'elle soutient généralement les initiatives élaborées par les associations environnementales :

« toutes ces ONG qui travaillent sur le terrain pour évaluer la prise en compte du développement durable, c'est important dans la stratégie des entreprises, dans la façon dont elles le vivent au quotidien, ils ne sont pas là uniquement pour les enquiquiner, il y a véritablement des apports importants » (Entretien in 2)

Cette affinité avec le milieu associatif, dans son mode de travail comme dans ses actions quotidiennes, permet de mieux comprendre la présence du type de discours environnementaliste au sein des discours de l'institution. Le mode d'interaction caractéristique de l'ADEME se traduit par l'élaboration de relations consensuelles entre l'ADEME et les acteurs de l'environnement, dont les milieux associatifs. La connaissance de l'ensemble du type de discours environnementaliste par certains membres de l'institution traduit cette volonté plus générale de relations pacifiques, aboutissant à la régulation des discours énoncés par les différents acteurs de l'environnement. Le rôle de l'ADEME est bien celui de la régulation et de la réconciliation.

L'ADEME énonce ainsi des propositions appartenant au type de discours environnementaliste, d'une part du fait de ses origines et des convictions personnelles de ses membres, et d'autre part du fait du mode de relation qu'elle privilégie avec le milieu associatif du secteur de l'environnement.

2.2 Le défi de la communication environnementale à l'ADEME

« remplacer un geste de tous les jours et son effet probable ou possible sur une pollution, c'était un peu cela l'idée, mais nous n'avons pas de moyens colossaux aujourd'hui » (Entretien In 4)

Le travail que l'ADEME effectue sur la connaissance des comportements des citoyens et la façon de modifier leurs comportements traduit une exigence aigüe en terme de communication. La campagne « Préservez votre argent préservez votre planète » pose le constat de la nécessité de la participation active des citoyens, par le changement d'un certain nombre de leurs habitudes (concernant notamment leur consommation quotidienne d'énergie), pour la résolution des problèmes environnementaux. La mise en place de la campagne montre la foi de l'institution en la possibilité de convaincre les citoyens de la nécessité de modifier leurs comportements, dans le respect de leur volonté propre. Ainsi l'ADEME essaie de remplir sa mission sachant que la prise en compte des problématiques de l'environnement suppose désormais une modification essentielle et nécessaire de certains agissements clairement identifiés des particuliers. La question de la responsabilité de l'institution nationale est ainsi posée. Nous sommes conduits à nous demander jusqu'où pourrait aller cette responsabilité envers les citoyens et envers leur avenir. Nous observons que l'ADEME s'inscrit dans un choix, en conformité avec les positions gouvernementales successives, en recherchant un assentiment volontaire et informé de la part des particuliers qu'elle sollicite. Le slogan choisi dans la campagne étudiée ci-dessus positionne les termes « argent » et « planète » sur le même plan afin de

« faire avancer ceux qui ne sont pas acquis à la cause (...) Comme l'Etat est en déserrance, il manque de crédibilité et donc il ne faut pas être moralisateur »¹

explique le directeur adjoint à la communication chargé de la mise en place de la campagne. Nous pourrions ajouter qu'il ne faut pas non plus « être contraignant ». Dans cet état d'esprit, la prise de conscience suscitée par l'ADEME respecte la liberté des individus, tout en proposant une dimension particulière à cette liberté. Il s'agit d'une liberté de cadre de vie en quelque sorte, dirigée à la fois vers le présent et vers le futur, et promue par l'institution. La prise de conscience de la modification des comportements répond au souci de servir la grande cause de l'environnement. La communication se présente comme un moyen de

servir cette grande cause en incitant au changement des comportements. Les questions d'éthique de la communication sont ainsi liées aux préoccupations environnementales ; la nécessité d'aboutir à des changements des comportements, induit par la question environnementale sur les problèmes de l'effet de serre et de maîtrise de l'énergie notamment, pousse l'ADEME à mettre en œuvre des messages spécifiques.

« Les Français manifestent cependant des réserves devant l'éventualité de devoir modifier leurs comportements ou de restreindre leur niveau de consommation. Chantal Derkenne analyse les causes de résistance : « Nous nous trouvons dans une société de confort, prête à des efforts, mais à condition que cela n'entrave ni notre portemonnaie ni notre bien-être. » Il existe cependant des leviers possibles. « Pour changer le mode de vie des Français, nous devons travailler sur leurs comportements, non pas en les culpabilisant, mais en leur donnant des idées simples à appliquer au quotidien. Il faut aussi jouer sur l'éducation du consommateur : l'étiquette énergie en est un bon exemple », explique Chantal Derkenne. Cette dernière estime aussi que « sensibiliser les Français sur les incidences pour les générations futures constitue un argument de poids. » »²

L'ADEME, en tant qu'institution nationale, affirme ainsi que sa mission concerne la prise de conscience d'un changement des comportements par les citoyens eux-mêmes. Mais le moyen principal qui se présente à elle est celui de la communication :

« Elle [l'ADEME] se mobilisera tout particulièrement pour informer les Français et faire évoluer leurs comportements, avec la mise en place d'un réseau de points d'information énergie, à destination des particuliers, des petites entreprises et des collectivités locales, et la réalisation de campagnes nationales d'information. »³

Autrement dit, l'institution, afin de mieux servir la cause environnementale qu'elle incarne, revendique d'une certaine façon l'aspect efficace de la communication. Soulignons que cela la distingue d'autres tentatives de persuasion qui tendent vers la manipulation, comme au sein de certaines publicités par exemple. Bien sûr, rien de tel à l'ADEME. Tout au contraire, l'ADEME œuvre à informer les citoyens pour leur donner les moyens nécessaires à une prise de conscience leur laissant la possibilité, ou non, de modifier leurs comportements. L'ADEME fait ainsi appel aux sciences humaines pour mettre en œuvre ses campagnes de communication. Le travail d'influence, ou tout au moins le travail d'anticipation sur les réactions sociales, devient essentiel pour faire aboutir les projets. La connaissance du comportement des Français sur de nombreuses questions environnementales et sur leur capacité à modifier leurs habitudes devient un objectif. Des études en psychosociologie, réalisées pour le compte de l'ADEME, ont d'ailleurs cherché à démontrer les mécanismes conduisant une personne à modifier son comportement⁴, afin de permettre à l'Agence d'agir

1 cf. Annexe 4 Notes ethnographiques, Entretien avec le directeur adjoint de la communication à propos de la campagne audiovisuelle « Préservez votre argent préservez votre planète ».

2 « Les Français et l'environnement », *Lettre Ademe* n° 97, juillet 2000, p. 4

3 « Efficacité énergétique : la France se mobilise », *Lettre Ademe* n° 72, décembre 2000, éditorial

4 BEAUVOIS Jean-Léon, FLAHAUT Dominique, GRAILLAT Jean-Michel, JOULE Robert-Vincent, "Energy savings through commitment theory", in *Dynamics of consumption*, European Council for an Energy Efficient Economy (ECEEE), 2001

plus efficacement en ce domaine. L'objectif de ces recherches en sciences humaines est d'aboutir à la mise au jour des leviers de changement de comportement des Français¹.

Certaines possibilités de communication sont ainsi écartées et d'autres privilégiées au vu de ces connaissances. La proposition de changement « définitif » des comportements suppose une adhésion libre et volontaire. La culpabilisation, comme forme de violence et de contrainte extérieure, est ainsi proscrite car elle compromet une adhésion pleine et durable à un changement de comportement, tout comme la menace, susceptible d'engendrer un éventuel déni de la situation d'urgence. Le risque de pratiquer la culpabilisation ou la menace dans une campagne de communication réside dans le refus qu'elle peut entraîner, aussi bien au niveau de la mise en place d'action préventive (isolation, appareil de chauffage plus économique, etc.), qu'au niveau du changement de comportement stable, « durable ». En ce sens, pour l'ADEME, les changements de comportement doivent aussi être « soutenables », c'est-à-dire qu'ils ne doivent pas « coûter trop cher », au niveau financier comme au niveau psychologique ou social. Le but est que ces nouveaux comportements s'intègrent aisément dans de nouvelles habitudes, qui pourront alors être « durables ». L'intéressement financier, par exemple, apparaît comme un levier important de changement « durable » de comportement de Français.

Suite aux résultats de ces enquêtes, l'ADEME exprime les préoccupations des citoyens :

« L'ADEME prépare une campagne d'information en direction du grand public, des collectivités locales et des entreprises qui sera centrée sur trois enjeux majeurs : la gestion des déchets, la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables, l'air et les transports. Dans ces domaines, la réussite des politiques publiques dépend, pour une part importante, de la mobilisation des citoyens, de leurs décisions et comportements quotidiens.

Une enquête réalisée avec l'IFOP en préalable à la campagne a mis en évidence une attente forte des publics pour des informations de base sur la qualité de l'environnement, les avancées enregistrées, les mesures qui restent à prendre. Les citoyens souhaitent certes connaître les bons gestes pour l'environnement, mais aussi comment l'action individuelle trouve sa place dans un effort collectif de la société française. »²

Force est de reconnaître que l'ADEME ne dispose cependant pas des moyens financiers lui permettant une campagne réellement efficace à long terme,

« mais on n'a pas des moyens colossaux aujourd'hui donc il aurait fallu la passer [la campagne « Préservez votre argent préservez votre planète »] deux ou trois ans de suite, on n'est pas EDF (rires) » (Entretien In 4)

ni d'un temps suffisamment long pour générer des effets :

1 Entretien avec la responsable des relations avec les élus (cf. Annexe 1, Entretien In 2)

2 *Lettre Ademe* n° 68, juin 2000 : l'extrait vient de l'éditorial intitulé « Une campagne d'information tous publics à l'automne » ; il s'agit de la campagne « Réconcilier progrès et environnement », qui sera suspendu par le Ministère de l'environnement et qui trouvera une seconde vie dans la campagne suivante « Préservez votre argent préservez votre planète »

« Vouloir agir sur les comportements suppose une action construite sur la durée »¹

déclare le directeur adjoint à la communication. Cette action sur les comportements explique ainsi la multiplicité des opérations diverses ayant accompagné la campagne télévisuelle « Préservez votre argent préservez votre planète ». Plus que dans le temps, la campagne s'est étendue dans l'espace. Sa redondance est ainsi forte.

La campagne « Préservez votre argent préservez votre planète » correspond à une communication publique, exprimant la politique publique de l'Etat sur le thème des économies d'énergie. Son déroulement montre la volonté de trouver l'outil de communication le mieux adapté à l'objectif de modification des comportements ; la multiplication des moyens mis en oeuvre traduit cette recherche. Les Espaces Infos Energie (EIE) entrent ainsi dans le dispositif général de la campagne :

« L'environnement est un sujet complexe, parfois certains ne trouvent pas toujours les repères qu'ils souhaiteraient avoir, et donc on développe un dispositif d'information pour leur permettre de trouver les informations, les repaires de conseil, pour agir au quotidien, comprendre et agir » (Entretien In 1)

L'enjeu d'une communication environnementale est de communiquer pour produire des effets, comme toute communication ; mais l'effet recherché n'est pas celui du mécanisme d'achat, ni celui de la consommation sous quelle que forme que ce soit, ni encore la satisfaction d'un désir ou d'un besoin, comme finalement pour toute démarche de communication :

« La finalité et l'évaluation de la communication environnementale s'établissent en fonction du changement durable des comportements des individus. »²

Cet enjeu de la communication environnementale correspond donc à la prise de conscience de la nécessité d'un changement définitif de comportement, sans bénéfice individuel recherché mais pour un bénéfice collectif, perceptible sur du long terme.

En terme d'interaction, le défi que constitue ce type de communication conduit l'ADEME à mener son travail de conciliation à son paroxysme : il s'agit pour elle de joindre libre volonté des citoyens et prise de conscience de la nécessité de modifier leurs comportements pour le bien général. La campagne « Préservez votre argent préservez votre planète » illustre cela en juxtaposant bénéfice individuel et bénéfice collectif comme nous l'avons montré ci-dessus. L'action de régulation de l'ADEME est visible par la promotion de deux logiques distinctes, la logique de l'efficacité, liée au bénéfice individuelle, et la logique du collectif, liée au bénéfice collectif, c'est-à-dire à l'énonciation de propositions parallèles appartenant à deux types de discours distincts (sans phénomènes d'hybridation).

1 Interview disponible dans le dossier de presse de présentation de la campagne « préservez votre argent préservez votre planète », mai 2001

2 VIGNERON Jacques, FRANCISCO Laurence, *La Communication environnementale*, Economica, Poche environnement, 1996, p.26 « Les 10 commandements de la communication environnementale »

2.3 Les efforts de rationalisation de l'ADEME

« *l'ensemble des produits que nous avons, et oui, je parle de produit, je sais établissement public, non ce n'est pas un gros mot, même à l'agence, on a le droit de parler de produit, de stratégie de vente, de stratégie de communication* » (Entretien In 2)

« *pourquoi on est une entreprise, on a signé un contrat de plan avec l'Etat, on s'engage sur des indicateurs d'activité sur des résultats* » (Entretien In 4)

Le personnel de l'ADEME utilise volontiers le terme « entreprise » pour désigner son employeur. Ce référent apparaît également dans le *Rapport d'activité* de l'institution. La rencontre avec différents membres de l'ADEME permet de réitérer cette remarque (cf. Annexe 4 Notes ethnographiques ADEME).

En lien avec les milieux industriels, l'ADEME participe à la mise en place des Plans Environnement Entreprise initiés par le Ministère de l'environnement, et au dispositif des contrats Aténée. Elle participe aussi aux prix des Meilleures Technologies Disponibles (MTD), à différents prix de Pollutec, etc.. Elle entretient des relations étroites, voire des partenariats avec un certain nombre d'entreprises, toujours sur une base volontaire :

« *nous on va pas les pister dans le sens où, toi tu respectes pas la réglementation, si tu ne viens pas avec nous on va te punir, non, nous c'est quelque chose de volontaire, on travaille avec nous, c'est pour ça aussi qu'il y a une relation un petit peu particulière qui peut s'établir, on peut nous dire un certain nombre de choses* » (Entretien In 2)

L'ADEME s'est aussi intéressée de près à la rédaction des *Rapports Environnement* au sein des entreprises. Si le *Rapport Environnement* est décrit comme inscrit dans la culture anglo-saxonne du reporting¹, elle a néanmoins réalisé un guide en 2001, conjointement avec l'association les Amis de la Terre². Il s'agit d'un outil de rédaction des *Rapports Environnement* pour les entreprises françaises et européennes. Ce guide prend en compte des visées non présentes dans le guide du GRI que nous avons abordé plus haut à propos du *Rapport Environnement* de SITA France. De grands groupes se sont inspirés du guide : Vivendi, Lafarge, LVMH (qui l'a notifié dans son *Rapport Environnement* et qui avait participé à l'étude), et Ciment Calcia notamment.

Cependant SITA Group ignorait l'existence de ce guide³, alors qu'elle connaissait parfaitement l'existence de celui du GRI pour l'avoir même appliqué. Le statut du standard de *Rapport Environnement* effectué par l'ADEME et les Amis de la Terre est donc différent de celui du GRI, sa notoriété est moindre. Cela rejoint sans doute le déficit de connaissance

1 Cf. Annexe 4 Notes ethnographiques, Entretien avec le responsable de la communication multisectorielle

2 Présentation conjointe avec l'Ademe d'un guide de *Rapport Environnement* pour les entreprises le mardi 22 mai 2001 : Pour l'élaboration d'un rapport intégrant environnement et économie. Recommandations à partir de l'analyse de 122 cas pratiques Réalisé par Franca Morroni. Avril 2001

3 Information obtenue lors de notre stage dans les locaux de Sita France, qui jouxtait alors la direction de la communication de Sita Group.

de l'ADEME par le tissu industriel français¹. Mais cette ignorance de SITA Group renvoie plutôt à l'existence de réseaux d'acteurs qui ne se croisent pas toujours.

Une remarque sur le guide ADEME/Amis de la Terre concerne son ambition en terme de communication. Le guide propose en fait une redéfinition de la communication : il est dit que la communication ne doit plus refléter l'image du devenir de l'entreprise ou de son désir d'être, ce qu'elle veut être, mais ce qu'elle est notamment à travers ses chiffres, à l'instant t. La communication n'apparaît plus comme une projection mais comme une transmission nette. Une véritable utopie de la communication, et de la transparence, est ainsi développée dans ce guide. On y observe une focalisation sur les données techniques, qui se traduit par la fréquence d'observation du lexique mathématique.

Le guide montre cependant qu'un *Rapport Environnement* se situe à la fois entre informations confidentielles et obligation d'informer sur ses performances environnementales, ce qui expliquerait les difficultés à l'élaborer. Le guide ADEME / Amis de la Terre présente le *Rapport Environnement* comme une occasion de communiquer et d'être transparent. Et le guide propose trois critères de qualité d'un *Rapport Environnement* : comparabilité, exhaustivité, crédibilité.

Ce travail sur le *Rapport Environnement* rejoint le souci de l'ADEME de concilier environnement et économie, et passe par l'usage d'une acception particulière du vocable « environnement ». En effet, dans certains usages, il est proche du terme « technique », comme le montre l'extrait ci-dessous :

« Dans le slogan réconcilier « progrès et environnement », on voit que l'ADEME reste quand même un acteur dont les points forts sont les expertises techniques ; donc il s'agit de réconcilier le progrès et la technique, ce qui permet de promouvoir un développement durable. L'ADEME est de plus en plus imbriquée entre technique et autres domaines comme la politique, le social et l'économie. »¹

Pour réguler, réconcilier, modérer, moduler, apaiser les dissensions possibles entre producteurs de discours économiques et producteurs de discours environnementalistes, l'assimilation du terme « environnement » au terme de « technique » entraîne l'effacement des aspects sociaux contenus dans le substantif « environnement », comme les idées de « cadre de vie », de « qualité de la vie », de « santé », de « développement durable », d'« écocitoyenneté », etc.. Cependant, le réduire à des techniques permet de l'introduire comme une nouvelle exigence liée à la qualité des produits des entreprises. L'ADEME opère ainsi une transformation particulière de l'environnement, qui se traduit par l'abondance des lexiques mathématique (EC) et techniques (EC), dans les *Rapports d'activité* comme dans la *Lettre Ademe*.

¹ Cf. Entretien In 2 : la chargée des relations avec les élus de l'Ademe y évoque la faible notoriété de l'Ademe parmi les entreprises françaises

Les discours de l'ADEME sont ainsi caractérisés par une double inscription dans les discours économiques et les discours environnementalistes. A ce titre, l'ADEME apparaît comme un « passeur » :

« Pour définir l'ADEME le plus clairement possible dans le champ du développement durable, je la présenterai comme un passeur. »²

Nos analyses permettent de montrer que l'ADEME possède effectivement une double compétence discursive en maîtrisant la totalité du type de discours environnementaliste et la quasi-totalité du type de discours économique. Cette double position discursive est à mettre en parallèle avec le mode d'interaction caractéristique de l'institution, qui se traduit par la construction d'une image duale au sein de l'organisation : elle apparaît comme une entreprise au milieu des entreprises, comme une institution au milieu des collectivités locales et des associations environnementales. Les pratiques discursives de l'institution spécifiques à ce mouvement de régulation sont celles du « lissage » et du remodelage, comme le prouve exemplairement l'ensemble de la campagne « Préservez votre argent préservez votre planète ». L'ADEME régule et réconcilie car elle se veut « facilitateur », « médiateur » :

« on est un passeur qui aide les gens qui ont des projets à passer d'une rive environnementale dégradée vers une rive plus souriante, et nous on est là pour les aider à faire cette transition, c'est un peu ça l'ADEME » (Entretien In 4)

« c'est vrai qu'on est une entreprise qui à la limite aurait vocation à disparaître si les choses s'améliorent » (Entretien In 4)

La vocation de l'ADEME, c'est-à-dire sa mission, sa finalité, passe devant ses propres exigences de cohérence interne et de condition d'existence. Elle propose une conciliation entre deux positions opposées sur les questions environnementales, la position des associations d'une part, et la position des entreprises d'autre part. Son discours est ainsi construit d'abord comme une matrice de compréhension et d'appropriation des deux oppositions, puis comme une forme d'apaisement reprenant à la fois les deux types de discours énoncés par les acteurs de l'environnement, les discours économiques et les discours environnementalistes, dans une mise en relation particulière entre bénéfice individuel et bénéfice collectif.

Le type d'interaction mis en œuvre par l'ADEME face à l'ensemble des acteurs de l'environnement, renvoie à la fonction régulatrice des institutions en général, autant en

1 Cf. Annexe 4 Notes ethnographiques, Entretien avec le responsable de la communication institutionnelle

2 RADANNE Pierre, Président de l'ADEME, Exposé lors de la Rencontre-débat du Comité 21, le 12 novembre 2002, compte-rendu retranscrit par le Comité 21

matière de comportements, de pratiques individuelles ou collectives, que de discours. C'est l'idée que, à travers son fonctionnement ordinaire, l'institution, intentionnellement ou non, travaille à réduire les écarts de position entre les autres acteurs opérant dans son domaine de compétence. Elle s'efforce de diminuer les tensions en adoptant une position médiane, afin de rallier les deux types de position derrière elle, sans privilégier l'un ou l'autre. Ce travail d'apaisement repose sur la combinaison de deux attitudes : d'une part une parfaite maîtrise des problèmes et une totale rationalisation des modes d'intervention de l'institution, et d'autre part une participation plus ou moins directe à des actions militantes.

Observons maintenant une dernière organisation, reconnue par SITA France et l'ADEME comme acteur de l'environnement à part entière, la Fédération associative France Nature Environnement.

Chapitre 5

Dire l'environnement au sein d'une association : France Nature Environnement s'impose

France Nature Environnement (FNE), en considérant son rôle d'animateur du « débat environnemental » comme essentiel, inscrit la communication au cœur de son action :

« France Nature Environnement et ses associations fédérées de protection de l'environnement n'ont en réalité qu'une mission : "l'animation du débat environnemental". Toutes les actions exercées n'ont d'autre but que de susciter, de développer et d'enrichir le débat environnemental.

(...) L'organisation de FNE en pôles, réseaux, missions permet l'animation du débat environnemental. Cette participation au débat environnemental passe par la présence de France Nature Environnement dans différentes instances telles que les commissions consultatives ou administratives mises en place au niveau départemental, régional ou national, voire supranational. Des actions de lobbying sont également menées. »¹

Mais cela n'est pas récent car dès ses origines il semble que la Fédération se soit souciee d'information et de communication :

« Quant à la FFSPN, les questions d'information y tiennent tout naturellement un rôle central puisque le courant porteur de l'association est issu du tournant des relations publiques des années 60. »²

Cependant, cette sensibilité aux questions de communication ne se traduit concrètement qu'en 2001, par la mise en place d'un service communication, absent jusque-là, et comprenant deux personnes à temps plein. L'activité de ce service se conclut par la rédaction de cinquante communiqués au cours de l'année 2002³.

L'étude des pratiques de communication de cette association revêt ainsi un poids supplémentaire par rapport aux autres entités étudiées, car elle porte sur un pan présenté comme stratégique par l'organisation même. Ces efforts affichés de communication

1 *Rapport d'activité 2000*, FNE, p. 4, cf. Annexe 6

2 CHARVOLIN Florian, « L'invention de l'environnement en France (1960-71). Les pratiques documentaires d'agrégation à l'origine du Ministère de la protection de la nature et de l'environnement », Thèse d'Etat, Université Pierre Mendès-France de Grenoble, Ecole nationale supérieure des Mines de Paris, 1993, p. 198

3 En 2000 FNE avait déjà diffusé quarante-deux communiqués, sans service de communication, et en 2001 quarante-trois. En 2005, on en compte plus de 100.

traduisent en partie le travail de construction des interactions avec les autres interlocuteurs que FNE choisit, et auxquels elle s'impose.

1. Observation de types de discours au sein du corpus FNE

1.1 Identification des types de discours dans le corpus écrit de FNE

France Nature Environnement (FNE) et le développement durable : le Sommet de Johannesburg

Il est assez difficile de connaître précisément la date à laquelle FNE a commencé à employer l'expression « développement durable », chacun de ses membres pouvant l'employer indépendamment en son nom propre tout en étant aussi un porte-parole de la Fédération associative nationale. La fédération essonnoise Essonne Nature Environnement a ainsi organisé une première formation de ses adhérents au développement durable au milieu des années 1990. Pour la Fédération nationale, nous supposons une antériorité possible, puisqu'elle est plus proche des instances internationales qui l'ont lancée. Disons que le « développement durable » est entré dans son vocabulaire, parmi d'autres expressions, au cours de la décennie 1990.

Concernant le Sommet de Johannesburg de septembre 2002, il semble important pour FNE de :

« faire le point sur la notion de développement durable, d'éclairer les contradictions et les ambiguïtés dans l'utilisation actuelle de ce concept »¹

Ce souci animera son 31^{ème} Congrès préparatoire au Sommet. L'intervention de Christian Garnier (Vice-président de FNE) intitulée « Le développement durable, espoir ou imposture - Le concept et le contexte » est instructive de la position de FNE sur cette expression. La discussion entamée par la Fédération associative ne porte pas tant sur l'expression elle-même que sur son usage par les différents types d'acteurs de l'environnement. La Fédération associative s'attache en fait à défendre l'idée que

« le développement durable n'est pas un concept complètement éthéré mais quelque chose qui se pratique sur le terrain, en prise directe avec les citoyens »².

¹ *Rapport d'activité 2002*, France Nature Environnement, Assemblée Générale du 1^{er} mars 2003, p. 27

² *Rapport d'activité 2002*, France Nature Environnement, Assemblée Générale du 1^{er} mars 2003, p. 28, cf. Annexe 6

La position de FNE sur le « développement durable » consiste à promouvoir les aspects environnementaux portés par cette idée :

« Le Congrès a permis de dégager les axes forts du discours que FNE devait porter à Johannesburg, à savoir le message de la protection de la nature et de la biodiversité, peu présente dans les discours sur le développement durable et dans les conférences préparatoires »

Cependant, plutôt que l'inscription de ses missions et activités dans le « développement durable » même, c'est au contenu du développement durable que FNE se rattache, à ses « valeurs » :

« Les APNE¹, porteuses des valeurs du développement durable »²

L'expression « développement durable » n'est d'ailleurs pas stable chez FNE puisqu'on observe des expressions concurrentes ou similaires au sein de ses discours : « développement durable et soutenable » (*Lettre du Hérisson* n° 203 p. 11), « développement désirable » (voir corpus sur le Sommet de Johannesburg en annexe 6), « développement soutenable » (entretien avec un ancien président de FNE en Annexe 4). L'expression « développement durable » ne figure telle quelle dans aucun intitulé des pôles d'activité de la Fédération associative. Ces pôles, qui ont pour objet de coordonner la politique et les travaux des différents réseaux et missions autour d'une même thématique, sont les suivants : Nature et Biodiversité, Eau, Exploitation des Ressources Renouvelables, Industrie-Produits-Services, Aménagement Durable du Territoire, Santé-Environnement (en 2002).

Un seul groupe de travail renvoie à l'expression « développement durable » :

« En 2002, en complément aux groupes de travail « communication », « social » et « commande publique/fiscalité », et afin d'appuyer le Bureau et le CA dans leurs réflexions et les décisions à prendre sur les thématiques considérées, la fédération a mis en place les groupes suivants :

- groupe de travail « donateurs »
- groupe de travail « partenariats/mécénat »
- groupe de travail « décentralisation »
- groupe de travail « développement durable »
- groupe de travail « marée noire ». »³

Néanmoins, dans la présentation des objectifs d'action et des missions de la Fédération associative, l'expression « développement durable » apparaît au sein du *Rapport d'activité 2000* :

¹ Association de Protection de la Nature et de l'Environnement

² *Lettre du Hérisson*, n° 202, janvier 2002, Edito p. 1, cf. Annexe 6

³ *Rapport d'activité 2002*, France Nature Environnement, Assemblée Générale du 1^{er} mars 2003, p. 12

« Elle [FNE] a pour objet de protéger, de conserver et de restaurer les espaces, ressources, milieux et habitats naturels, les espèces animales et végétales, la diversité et les équilibres fondamentaux de la biosphère, l'eau, l'air, les sols, les sites et paysages, le cadre de vie dans une perspective de développement durable, de lutter contre les pollutions et nuisances, et de manière générale d'agir pour la sauvegarde de ses intérêts dans le domaine de l'environnement, de l'aménagement harmonieux et équilibré du territoire et de l'urbanisme ainsi que de défendre en justice l'ensemble de ses membres et leurs intérêts notamment ceux résultant de l'objet de chaque association fédérée. »¹

La même formulation apparaît dans les *Rapports d'activité* des années suivantes (2001 et 2002), dans lesquels nous avons observé une augmentation de l'emploi de cette expression :

- *Rapport d'activité 2000* : 18 occurrences de l'expression « développement durable » ;
- *Rapport d'Activité 2001* : 22 occurrences de l'expression « développement durable » ;
- *Rapport d'Activité 2002* : 55 occurrences de l'expression « développement durable » ;
- *Rapport d'Activité 2003* : 48 occurrences de l'expression « développement durable ».

Pour ces derniers rapports, cette augmentation s'explique par la présence de l'événement du Sommet de Johannesburg¹ en 2002. Ainsi, pour le *Rapport d'activité 2002*, finalement 28 de ces occurrences correspondent à des emplois où l'expression « développement durable » est sujet ou objet d'une phrase, c'est-à-dire qu'il est question du « développement durable » en tant que tel ; les autres cas correspondent à l'évocation de Conférences officielles ou d'entités possédant l'expression « développement durable » dans leur appellation. Ce rapport liste par exemple toutes les conférences auxquelles FNE a participé dans la mouvance du Sommet de Johannesburg 2002, qui comportent pour la plupart le vocable « développement durable ». Le changement de nom du ministère crée également 5 occurrences supplémentaires par l'insertion de son nom complet (Ministère de l'Écologie et du Développement Durable). Cette inflation est ainsi à prendre comme liée au Sommet et aux activités se rattachant à ce Sommet.

Le Sommet de Johannesburg intervient dix ans après le Sommet de la Terre de Rio, qui avait consacré l'expression « développement durable » et lancé sa diffusion. Mais le Sommet de Johannesburg atteint une ampleur inégalée puisque environ 60 000 personnes y ont participé ; à titre de comparaison, le Sommet de Rio avait rassemblé environ 2 000 personnes. Une autre différence vient du fait que de nombreuses multinationales y sont invitées, alors que le Sommet de Rio regroupait essentiellement des institutions, gouvernements, Etats et collectivités, et quelques ONG. Dans la lignée du Global Compact initié par le Secrétaire Général de l'ONU en 2000, le Sommet de Johannesburg accueille un grand nombre d'entreprises (dont SUEZ), invitées officiellement. Etats, ONG et entreprises

¹ *Rapport d'activité 2000*, France Nature Environnement, Assemblée Générale du 31 mars 2001, p. 4

privées sont ainsi réunies pour débattre de la mise en oeuvre du « développement durable » dans le monde. Le Sommet de Johannesburg, qui fut précédé de nombreux Sommets de préparation, Sommets internationaux (Sommet de Bali, Sommet de New York), et des Sommets nationaux comme en France (Sommet de Rennes notamment), se présente ainsi comme particulièrement ambitieux : réunir l'ensemble des acteurs dont les activités présentent un impact sur l'environnement. Il s'agit de les inciter à dialoguer ensemble, tout en faisant le point sur les actions menées depuis 1992. Il est en fait difficile de juger de son succès ou de son échec par rapport à ces objectifs, les positions étant particulièrement tranchées. Le fait majeur de ce Sommet nous semble être la participation de grands groupes privés, et les réactions que cette participation a suscitées, notamment au sein du monde associatif.

Fortement concernée par ce Sommet, FNE organise, en juin 2002, soit trois mois avant le Sommet, un congrès sur le développement durable : « Vers un développement durable et désirable ? Rio 92 : quelle mise en oeuvre ? ». C'est le 31^{ème} congrès annuel que FNE organise depuis sa création. La Secrétaire d'Etat au Développement Durable intervient à l'ouverture de ce congrès, dans la lignée de tous les congrès précédents qui accueillait le ministre de l'environnement en poste depuis 1979.

« France Nature Environnement, dans son rôle et sa spécificité de fédération nationale, s'organise pour que le mouvement associatif de protection de la nature et de l'environnement puisse participer avec efficacité aux débats préparatoires de la Conférence de Johannesburg en 2002 (10^{ème} anniversaire du Sommet de la Terre tenu à Rio en 1992). Pour cela, la fédération a demandé à l'ensemble de ses associations membres de faire remonter les expériences locales afin de mener à partir de ces dernières une réflexion sur l'apport de Rio 92. Le conseil d'administration de FNE a notamment décidé de réaliser le 22 juin 2002 (avant le Sommet de Johannesburg) un congrès national dont le thème sera : Rio 92, quelle mise en oeuvre concrète ? »²

FNE a également travaillé à l'élaboration de « La Stratégie Nationale de Développement Durable » rédigée et finalisée par le Ministère de l'Environnement en mars 2002³. Mais surtout FNE participe à ce Sommet à travers son adhésion au Collectif Johannesburg, rassemblant une centaine d'associations environnementales françaises et de syndicats⁴.

1 Sommet Mondial du Développement Durable, ONU, Johannesburg, 26 août -4 septembre 2002, surnommé « Sommet de Jo'burg » par les différentes instances organisatrices françaises

2 *Rapport d'activité 2001*, France Nature Environnement, Assemblée Générale du 23 mars 2002, p. 30

3 *Rapport d'activité 2001*, France Nature Environnement, Assemblée Générale du 23 mars 2002, p. 30

4 Dont ATTAC, le Centre de Recherche et d'Information sur le Développement (CRID), le Centre de Ressources du Développement Durable (CERDD), le Comité catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD), le Comité de Liaison des Energies Renouvelables (CLER), la CFDT, la CGT, la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme, Greenpeace France, les Amis de la Terre France, Max Havelaar, le Comité français de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN France), WWF France ; appartiennent également à ce Collectif le Ministère de

Le corpus étudié dans le tableau ci-dessous provient de deux sources distinctes : certains documents émanent exclusivement de FNE, d'autres sont produits par le Collectif Johannesburg auquel FNE a adhéré. Les textes émanant du Collectif sont beaucoup plus courts¹ (cf ; Annexe 6 Etude des documents émis à l'occasion du Sommet de Johannesburg : communiqués et brèves diffusées sur le vif lors du Sommet lui-même) et représentent en volume moins de matière que les textes rédigés par FNE exclusivement.

Tableau de synthèse de recherche des types de discours observés dans les documents émis par FNE et le Collectif Johannesburg 2002 à propos du Sommet mondial du développement Durable à Johannesburg 2002

Thèmes	Lexiques correspondants	Type
L'organisation	<u>Lexique du management</u> <u>Lexique de la morale</u>	EC/EN
L'argent	<u>Lexique de la science économique</u> <u>Lexique du combat</u>	EC/EN
L'environnement dimensions physiques	<u>Lexique de la science économique</u> <u>Lexique juridique</u> <u>Lexique des sciences naturelles</u> <u>Lexique du sacré</u> <u>Lexique du combat</u> <u>Lexique de la morale</u> <u>Lexique de l'espérance/désespoir</u> <u>Lexique de l'émotion</u>	EC/EN
L'environnement dimensions sociales	<u>Lexique de la science économique</u> <u>Lexique du management</u> <u>Lexique juridique</u> <u>Lexique des sciences naturelles</u> <u>Lexique du sacré</u> <u>Lexique du combat</u> <u>Lexique de l'espérance/désespoir</u> <u>Lexique de l'émotion</u> <u>Lexique sociologique</u>	EC/EN
Intérêt général	<u>Lexique de la science économique</u> <u>Lexique du management</u> <u>Lexique juridique</u> <u>Lexique des sciences naturelles</u> <u>Lexique du sacré</u> <u>Lexique du combat</u> <u>Lexique de la morale</u> <u>Lexique de l'espérance/désespoir</u> <u>Lexique de la gratuité</u> <u>Lexique de l'émotion</u>	EC/EN
Relations Internationales	<u>Lexique juridique</u> <u>Lexique du combat</u>	EC/EN

l'environnement, l'Institut Français de l'Environnement (IFEN), le Parti communiste français (PCF) et les Verts du parlement européen.

¹ Remarque : la plupart de ces documents sont reproduits sur du papier visiblement recyclé (qualité du papier et couleur grise) et imprimés recto-verso ; ils ne sont pas reliés.

Thèmes	Lexiques correspondants	Type
	<u>Lexique de la morale</u> <u>Lexique de l'espérance/désespoir</u>	

Tout d'abord, nous observons que tous les thèmes du type de discours environnementaliste sont présents, alors que seulement deux du type de discours économique apparaissent. Nous notons en particulier l'absence du thème de la communication, surprenante étant donné les objectifs affichés en ce domaine par la Fédération associative.

Chaque thème abordé, principalement propre au type de discours environnementaliste, fait apparaître un des lexiques du type de discours économique ; par contre, pour chacun de ces mêmes thèmes, la plupart des lexiques du type de discours environnementaliste sont observés. Concernant les extraits de corpus propres au type de discours environnementaliste, nous ne remarquons pas de préférence particulière entre un thème et un lexique, tous les thèmes s'accordant avec tous les lexiques. La présence de tous les thèmes du type de discours environnementaliste ainsi que de tous ses lexiques, ce qui n'est pas le cas pour l'autre type, nous permet de considérer que le type de discours environnementaliste est dominant dans les documents élaborés par la Fédération associative à propos du Sommet de Johannesburg. S'il est prépondérant, il n'est pas pour autant exclusif, contrairement à nos attentes. En effet, ce Sommet est l'occasion pour FNE d'affirmer avec force ses positions et notamment ses différences. Elle le fait donc avec certaines nuances, en s'exprimant notamment par le lexique de la science économique, le lexique juridique ainsi que le lexique du management, mais aussi, et surtout, en abordant le thème de l'argent.

En effet, le thème de l'argent, emblématique du type de discours économique, trouve ici sa place, tout comme nous l'avons observé au sein du corpus de l'ADEME (cf. analyse de la campagne intitulée « Préservez votre argent préservez votre planète »). Le thème de l'argent était remarquablement absent du corpus de SITA ; sa présence dans les deux corpus de l'ADEME et de FNE nous semble d'autant plus significative. Cette observation correspond à l'inverse de nos attentes. Elle nous conduit à penser que la présence ou non de ce thème est liée à la relation que l'organisation entretient de façon particulière avec la sphère de la finance : plus les organisations semblent éloignées de la sphère de la finance dans leur mode de fonctionnement et plus ce thème semble fréquent au sein de leurs discours (ADEME et FNE) ; plus l'organisation dans son mode de fonctionnement et dans son devenir est dépendante du monde de la finance (des actionnaires principalement), et moins ce thème est visible (SITA, filiale de SUEZ, entreprise cotée en Bourse).

Ce thème apparaît principalement dans le document « Collectif Jo'burg 2002. Niousleter », *La terre l'affaire du siècle*, n° 02, Johannesburg, 29 août 2002, mais cependant il est perceptible en filigrane de nombreuses fois dans le thème des relations internationales, à

propos de l'effacement du « fardeau de la dette »¹ des pays en voie de développement notamment, ou encore en toile de fond de l'affirmation de justice voulue par la Fédération associative contre le profit mercantile :

« Nous affirmons un monde d'équité, de justice, de participation démocratique, de respect des droits de l'Homme, où les valeurs de la vie, des peuples et de la planète passent avant la recherche de profit. »²

Le terme utilisé pour renvoyer aux relations souhaitées par la Fédération associative entre les pays occidentaux et les pays en voie de développement renvoie à ce thème également, puisqu'il est question d'une « dette écologique » :

« Les pays riches de l'OCDE doivent reconnaître leur dette écologique à l'égard des pays pauvres dont ils ont prélevé les ressources naturelles, génétiques, culturelles... »³

La Fédération associative FNE, quand elle énonce ce thème, dans cette partie de corpus, est en position neutre finalement ; en effet, elle n'est pas partie prenante, ni dans un sens ni dans un autre, à propos de l'argent dont elle parle, de la même façon que l'ADEME dans la campagne « Préservez votre argent préservez votre planète ». Pour FNE, il est question d'un argent qui ne lui appartient pas, et qui ne lui est pas destiné, aussi bien quand elle évoque l'effacement de la dette des pays du tiers-monde que l'excès, selon elle, des profits financiers des multinationales. Elle s'exprime sur ce thème au moyen de deux lexiques principalement : le lexique de la science économique (type EC) et le lexique du combat (type EN).

A plusieurs reprises, lorsque le lexique de la science économique est utilisé pour dénoncer le système économique actuel, il apparaît aux côtés du lexique du combat propre au type de discours environnementaliste, ce qui est le cas concernant cet extrait appartenant au thème de l'argent. La logique de discours du type de discours économique, basée notamment sur le calcul coût-bénéfice, y est dénoncée explicitement. La présence conjointe du thème de l'argent et du lexique de la science économique ne permet donc pas de classer cet extrait au sein du type de discours économique, contrairement aux apparences. Le thème de l'argent apparaît ici principalement pour dénoncer la logique économique dominante et c'est pourquoi il ne nous est pas possible de considérer cet extrait de corpus comme propre au type de discours économique.

Le fait que le lexique du combat lui soit associé renforce l'aspect hétérogène de l'extrait. Le lexique du combat, désignant l'argent comme « nerf de la guerre », renvoie à l'agression que cet objet constitue, plus qu'au mode d'action de la Fédération associative à son égard. Ce

1 « Position du collectif des ONG françaises Jo'burg 2002 », *La terre l'affaire du siècle. Collectif Jo'burg 2002*, 16 mai 2002, cf. Annexe 6

2 Communiqué, Collectif Jo'burg 2002, 4 septembre 2002, cf. Annexe 6

3 « Lettre ouverte à M. le président de la République », Collectif Jo'burg 2002, Johannesburg, 1er septembre 2002, cf. Annexe 6

discours s'inscrit bien dans la vision du monde et dans la logique de discours propre au type de discours environnementaliste. Mais cela ne suffit pas pour le classer dans le type de discours environnementaliste. En effet, ce thème, qui sert ici de support à une critique, n'est pas spécifique aux préoccupations environnementales. Cette critique est présente au sein de différents types de discours, comme les discours politiques anarchistes, communistes ou simplement socialistes mais aussi à certains discours religieux, catholiques, protestants par exemple. De ce fait, il n'est pas possible de classer le thème de l'argent comme caractéristique du type de discours environnementaliste, même lorsqu'il se présente sous l'aspect d'une critique. Cet extrait de corpus de FNE est ainsi noté EC/EN dans le tableau d'analyse (cf. Annexe 6) car nous refusons de l'attribuer à l'un ou l'autre des deux types de discours recherchés pour les raisons évoquées ci-dessus.

Les trois lexiques présents dans ce corpus sur le Sommet de Johannesburg et propre au type de discours économique sont le lexique de la science économique, le lexique du management et le lexique juridique ; concernant le lexique de la science économique, il est à noter qu'il apparaît le plus souvent au sein d'une critique du système économique international, c'est-à-dire qu'il s'inscrit dans la logique de discours du type de discours environnementaliste tourné contre le profit individuel et orienté vers l'intérêt général de la collectivité, ce qui comprend son environnement :

« ces subventions [celles de la PAC] favorisent l'agriculture productiviste qui appauvrit les sols, épuise et pollue les nappes phréatiques, consomme d'énormes quantités d'énergie, et désorganise les marchés des pays en développement en venant commercialiser des produits vendus en-dessous de leur prix de revient. »¹

Les deux autres lexiques s'inscrivent davantage dans la logique d'efficacité du type de discours économique, tout en étant ici mis au service d'un système plus favorable à l'écologie, comme pour le lexique du management :

« En vue d'un développement durable selon les principes énoncés, nous demandons l'élaboration d'un contrat social planétaire posant les bases d'un nouvel équilibre entre les limites de nos écosystèmes, la croissance économique et les besoins des populations les plus vulnérables. Ce contrat doit se réaliser entre gouvernements avec la participation active des membres de la société civile et du secteur privé, ainsi que de tous les autres groupes concernés. »²

La logique présentée est celle de l'efficacité d'un mode d'organisation, au service d'une cause environnementale certes, mais dans un souci de rationalisation des activités humaines. Il est aussi question de construire un « cadre international contraignant »¹ pour les entreprises ; la référence à la loi est très visible pour rappeler des décisions prises et

¹ *Communiqué*, Collectif Jo'burg 2002, 29 août 2002

² « Position du collectif des ONG françaises Jo'burg 2002 », La terre l'affaire du siècle. Collectif Jo'burg 2002, 16 mai 2002

dénoncer les cas de non application des lois, mais aussi pour légitimer les propositions de la Fédération associative. Ces deux lexiques font tendre le discours de FNE vers le type de discours économique.

L'absence des trois autres lexiques propres au type de discours économique nous semblent étonnantes au moins pour d'eux d'entre eux dans ce corpus de FNE : très peu de chiffres apparaissent, insuffisamment pour permettre de noter la présence du lexique mathématique ; très peu de données techniques conduisent à relever le lexique de la technique. L'absence du lexique de la performance nous semble moins étonnante, car, comme le thème de l'argent, ce lexique nous semble particulièrement caractéristique du type de discours économique. Il était déjà peu présent dans le corpus de SITA ainsi que dans le corpus de l'ADEME. Il est absent logiquement de cette partie du corpus de FNE.

L'ensemble des thèmes du type de discours environnementaliste est observé, ainsi que l'ensemble de ces lexiques. Le thème le plus présent est celui de l'intérêt général largement dominant : 14 apparitions du thème de l'intérêt général, 6 de celui de l'environnement dimensions physiques, 5 de celui l'environnement dimensions sociales et enfin 3 observations du thème des relations internationales. Les questions environnementales sont considérées sous le prisme de l'intérêt général pour le Sommet de Johannesburg, c'est-à-dire sous leurs aspects politiques. Cet angle d'approche de la Fédération associative est d'ailleurs renforcé par l'usage principal du lexique de la morale (voir tableau ci-dessous).

Dans l'ordre d'apparition croissante des lexiques du type de discours environnementaliste (en quantités d'observations), le lexique de la gratuité est le moins présent au sein de ce corpus ; un peu plus présent vient ensuite le lexique du sacré ; puis ensuite les lexiques de l'émotion et de l'espoir-désespoir ; les lexiques les plus présents sont ensuite ceux des sciences naturelles et du combat, puis enfin celui de la morale que nous considérons comme le lexique dominant de ce corpus pour tous les thèmes abordés (excepté celui de l'argent).

Le lexique de la gratuité permet notamment de souligner les dons de la nature : « nous puisons gratuitement l'air » et « la photosynthèse est gratuite »², pour mieux affirmer ensuite les devoirs de l'homme envers la nature. Le lexique du sacré, à peine plus présent, fait état de l'idée d'une intégrité à conserver (« l'intégrité écologique »³), dans la peur de la perdre

1 « Lettre ouverte à M. le président de la République », Collectif Jo'burg 2002, Johannesburg, 1er septembre 2002, cf. Annexe 6

2 « Natura 2000 comme contribution au développement durable dans une région », Maurice Wintz, administrateur de FNE, dans « Recueil des interventions », 31ème Congrès de FNE, 22 juin 2002, cf. Annexe 6

3 « Position du collectif des ONG françaises Jo'burg 2002 », *La terre l'affaire du siècle*. Collectif Jo'burg 2002, 16 mai 2002, cf. Annexe 6

(« se contaminer » ou « l'eau des rivières défigurées »¹), mais aussi de la profanation que constitue pour la Fédération associative la primauté de l'économique sur l'environnemental (« sacrifiés sur l'autel du développement économique »²).

Les lexiques de l'émotion et de l'espoir-désespoir sont davantage visibles ; ils éloignent les discours de la Fédération associative de la logique de l'efficacité, propre au type de discours économique, en introduisant une dimension affective irrationnelle : « profondément inquiets » et « alarmés »³, dans un climat nécessitant « l'urgence d'une réorientation des activités humaines »⁴, pour faire face au « cancer », à la « désillusion », et demeurer « plein d'espoir », pour ne pas céder au « pessimisme »⁵, le « développement durable » se doit d'être « désirable »⁶ comme titre le congrès de la Fédération associative.

Le lexique des sciences naturelles distingue profondément le corpus du FNE des corpus étudiés précédemment. Ce lexique est nettement observable, renvoyant à un vocabulaire précisant les caractéristiques de la nature (nous citons pêle-mêle « nature », « ressources naturelles », « biodiversité », « écosystème », « biosphère », « migrants », « grands rapaces », « nidificateurs », « ornithologues », « magnifique forêt alluviale relique », « biodiversité », « ressources génétiques », « le vivant », « forêts anciennes », « semences », « forêts primaires », « récifs coralliens »⁷), mais renvoyant aussi à des situations déplorées par la Fédération associative (« pollutions », « algues toxiques », « marées vertes », « eutrophisés », « désoxygénée », « eau chlorée imbuvable »). Précisons que ce lexique est principalement présent dans les documents émanant de FNE seule, c'est-à-dire que nous ne l'avons pas observé dans les documents énoncés par le Collectif Jo'burg.

Le lexique du combat est observé par contre dans l'ensemble des documents ; nous citons encore pêle-mêle, pour mieux rendre compte de la diversité des termes recensés au sein de ce lexique : « guerre », « frappés », « gagnantes », boycotter », « résistance », « destruction de l'environnement », « menaces », « partisans du développement durable », « en danger », « détruisent », « lutte contre », « lutter contre », « position est affaiblie », « céder », « les

1 « Politique de l'eau, le constat : pollutions et destructions des milieux aquatiques ! », Président de FNE, « Recueil des interventions », *31ème Congrès de FNE*, 22 juin 2002, cf Annexe 6

2 « Politique de l'eau, le constat : pollutions et destructions des milieux aquatiques (suite) », Michel Lassus, Réseau Eau de FNE, « Recueil des interventions », *31ème Congrès de FNE*, 22 juin 2002, cf Annexe 6

3 Communiqué, Collectif Jo'burg 2002, 4 septembre 2002, cf. Annexe 6

4 « Position du collectif des ONG françaises Jo'burg 2002 », *La terre l'affaire du siècle. Collectif Jo'burg* 2002, 16 mai 2002, cf Annexe 6

5 « Le développement durable, du concept à la mise en œuvre », Georges Cingal, Pilote de la mission Europe et Affaires internationales de FNE, « Recueil des interventions », *31ème Congrès de FNE*, 22 juin 2002, cf Annexe 6

6 « Le développement durable, espoir ou imposture ? », Christian Garnier, Vice-président de FNE, « Recueil des interventions », *31ème Congrès de FNE*, 22 juin 2002, cf Annexe 6

7 Cf. Annexe 6 FNE corpus sur le Sommet de Johannesburg 2002

forces en présence », « prêtes à en découdre », « champ de bataille », « les adversaires », « lutter contre la pauvreté », « désarmement », « perdant »¹.

Enfin, le lexique de la morale se présente comme le lexique le plus observé au sein de ce corpus de FNE sur le Sommet de Johannesburg. Associé au thème de l'intérêt général, il donne une dimension philosophique à l'expression « développement durable » :

« Le DD [développement durable] suppose un regard qui embrasse et articule toutes les échelles d'espace – du plus local au plus global - et de temps, dans la pensée comme dans l'action. »²

« l'utopie que constitue le développement durable »³

« Nous réaffirmons qu'un autre monde est possible », et nous ferons en sorte qu'il se réalise ! »⁴

Ou bien ce lexique donne une coloration politique au discours de FNE :

« La réunion ministérielle de l'OMC (...) à Doha a réaffirmé la prééminence du droit du commerce sur les droits humains, sociaux, culturels et environnementaux. Elle signe ainsi la poursuite d'un développement non soutenable au nom de la « croissance » qui est aujourd'hui celle de l'injustice et de l'exclusion – touchant particulièrement les femmes – la pauvreté, les inégalités et la pression sur les ressources naturelles s'accroissent. Les ONG françaises réunies au sein du Collectif Jo'burg 2002 affirment que la poursuite d'un type de développement productiviste et consumériste, privilégiant la libéralisation sans limite du marché, ne fera que renforcer ces tendances négatives. Un autre développement d'autres choix de société sont possibles, fondés sur une base écologique solide et une solidarité active, qui respecte les droits des plus démunis et des générations futures, dans l'espace politique nécessaire à leur évolution. »

« Nous affirmons un monde d'équité, de justice, de participation démocratique, de respect des droits de l'Homme, où les valeurs de la vie, des peuples et de la planète passent avant la recherche de profit. La protection des systèmes soutenant la vie sur Terre constitue une base fondamentale du développement durable. »¹

Le lexique de la morale traverse tout le corpus étudié donnant une tonalité particulière au discours de la Fédération associative ; la Fédération associative affirme ce qui constitue pour elle des vérités, comme nous le voyons ci-dessus. Mais cela lui permet de ne pas argumenter davantage et de présenter comme acquis un certain nombre de choses, comme le lien entre préoccupations environnementales et critique du profit. Or, la critique du profit n'est pas l'apanage des environmentalistes comme nous l'avons rappelé plus haut à propos du thème de l'argent. Mais surtout, la présence de ce lexique traduit ici un positionnement normatif, c'est-à-dire que la Fédération associative énonce ce qui est bien et ce qui est mal pour le monde et l'environnement. Elle évoque ainsi : « une bonne gouvernance », « la justice écologique » ; puis elle s'autorise à poser un jugement sur le

1 Idem

2 « Le développement durable, espoir ou imposture ? », Christian Garnier, Vice-président de FNE, « Recueil des interventions », 31ème Congrès de FNE, 22 juin 2002, cf. Annexe 6

3 Patrick Legrand (président d'honneur de FNE), « Des attentes multiples et construites » (texte de l'intervention présentée au Forum pour le développement durable et une entreprise responsable le 5-6 mars 2002 à Paris) , cf. Annexe 6

4 Communiqué, *Collectif Jo'burg 2002*, 4 septembre 2002, cf. Annexe 6

comportement des autres acteurs de l'environnement, dénonçant, à propos du « développement durable », « une idéologie consensuelle et bien-pensante », de « bons sentiments », un « conformisme bêlant et puritain », des « comportements réactionnaires et égoïstes », et affirmant, à propos de l'eau, que « c'est la bonne conscience collective qui ferme les yeux sur le sacrifice de ses propres ressources en eau »².

Par ailleurs, en dehors des deux types de discours, peu d'éléments sont rattachables aux lexiques pédagogique et sociologique. Cela est surprenant car l'on pourrait s'attendre à observer dans ce corpus une forte présence du lexique pédagogique servant l'objectif de convaincre, puisque FNE expose sa position envers le « développement durable ». Pour asseoir son argument, le lexique sociologique en référence à des études et des enquêtes, juxtaposé au lexique mathématique pour appuyer certains arguments, aurait paru presque naturel. Or, il n'en est rien ; cela tend à prouver que ce morceau de corpus présente l'expression politique du projet de FNE sur un mode non pédagogique auprès de personnes a priori déjà au fait sur le plan du savoir. Il se trouve que les destinataires de ces documents sont en effet tous membres de FNE ; ces personnes ne sont pas ensuite tenues de s'adresser à l'extérieur de la Fédération associative. Les documents étudiés ne montrent même pas la possibilité qu'ils soient élaborés dans un but pédagogique interne. L'argument du chiffre et la démonstration de la preuve laissent ainsi place à des déclarations morales (voire moralistes), qui ne se démontrent pas mais s'imposent d'elles-mêmes.

La Lettre du Hérisson

Dans les années 1980, FNE crée la *Lettre du Hérisson*, revue externe, destinée à l'ensemble de ses adhérents, c'est-à-dire des associations, et le plus souvent des fédérations régionales (comme la FRAPNA) mais également nationales (comme la LPO). Cette publication est le pendant du journal interne publié également par la Fédération associative, *Actu FNE*, à destination des personnes oeuvrant au niveau du siège de FNE. Il est accessible à toute personne désirant s'y abonner, contrairement à *Actu FNE* qui nécessite, pour ce faire, d'exercer une activité au sein de la Fédération nationale.

La *Lettre du Hérisson* est présentée ainsi sur le site Internet de la Fédération associative :

« Organisée autour d'un dossier central, cette lettre d'information bimestrielle s'attache à relayer les positions de France Nature Environnement sur l'ensemble des thématiques environnementales.

1 Communiqué, *Collectif Jo'burg 2002*, 4 septembre 2002, cf. Annexe 6

2 Cf. Annexe 6 FNE corpus sur le Sommet de Johannesburg 2002

Elle s'adresse à tous les interlocuteurs de la fédération qui souhaitent connaître les revendications portées par les représentants du monde associatif. La *Lettre du Hérisson* s'inscrit dans une action de sensibilisation et d'éducation à l'environnement et permet la diffusion de l'information environnementale. »¹

La *Lettre du Hérisson* est le moyen pour la Fédération associative de dire ses positions générales sur l'environnement. La tonalité de la *Lettre du Hérisson* est ainsi d'emblée politique, exprimant la politique environnementale générale de la Fédération associative. Elle est relayée par des Lettres thématiques : *La Lettre Eau*, *La Voix du Loup*, *La Lettre des sylvies*, *La lettre Santé-Environnement* et *la Lettre Déchets* ; ces *Lettres* délivrent des informations sur des sujets très précis et présentent des contenus plutôt techniques. La *Lettre du Hérisson* porte ainsi sur des sujets transversaux ou sur des sujets non traités dans les Lettres dites thématiques. Elle peut aussi résumer la position détaillée par ailleurs au sein d'une Lettre thématique afin de la présenter dans une perspective plus générale. Les Lettres thématiques traduisent la façon dont la Fédération associative est organisée en réseaux thématiques.

Sur le plan pratique, l'abonnement à la *Lettre du Hérisson*, tout comme aux lettres thématiques, est payant (sauf téléchargement gratuit sur Internet) ; l'abonnement correspond ainsi aux frais d'impression sur papier. La *Lettre du Hérisson* est publié entre 2 et 4 fois par an sur la période que nous étudions (2000-2002).

« Comme pour Actu FNE, cette revue est désormais gérée en direct par le service communication de la fédération ; sa réalisation n'est plus sous-traitée à une association membre. En raison du temps nécessaire à la mise en place de la nouvelle chaîne de réalisation de cette revue, le service communication n'a publié en 2001 que 2 numéros de la *Lettre du Hérisson*. »¹

Cette période correspond à un moment de difficulté matérielle pour la Fédération associative qui arrêtera l'édition papier fin 2003. Une nouvelle maquette de la *Lettre du Hérisson* est alors à l'étude. 3 numéros paraîtront en 2003 puis elle reprendra une édition papier fin 2004 avec la publication de 6 numéros. Les numéros 208 à 213 n'ont ainsi jamais été imprimés. L'abonnement proposé porte sur 6 numéros par an, chiffre qui ne sera atteint par la Fédération associative qu'au cours de l'année 2004.

Sur la période qui nous concerne, 8 numéros de la *Lettre du Hérisson* ont fait l'objet de nos analyses. Deux maquettes de présentation sont repérables, allant d'une présentation extrêmement sobre (voire pauvre) à une présentation plus colorée et attrayante. Le changement s'effectue avec le numéro 200 de juin 2001, après une coupure dans la parution de près de 8 mois ; le numéro précédent, n°198-199, couvrait la période juillet-octobre 2000. Dans le même temps, la *Lettre* passe de 8 - 12 pages à 20 - 24 pages dans les derniers numéros de l'année 2002 (n° 203, n° 204, n° 205 et n° 206). Le changement de forme

¹ <http://www.fne.asso.fr/GP/publications/publication.htm>, consulté en janvier 2003

correspond ainsi à un changement de fond de la *Lettre* : les contenus sont plus importants. En réponse à la critique, notamment visible sur Internet², la Fédération associative essaie de se doter, à travers la *Lettre du Hérisson*, d'un véritable média présentant les positions de la Fédération associative au niveau politique.

La simple énumération de la liste des numéros étudiés³ permet de rendre compte d'une première caractéristique de la *Lettre du Hérisson* : l'irrégularité de sa parution, ce qui se traduit par exemple par l'arrêt de sa publication ou par l'arrêt de son impression sur papier. Cette irrégularité n'est que le reflet du financement aléatoire des activités de la Fédération associative, c'est-à-dire que le budget de l'organisation subit des variations importantes d'une année sur l'autre, ce qui ne lui permet pas toujours d'assurer le suivi de ses activités d'une année sur l'autre, notamment en matière de communication. Cette difficulté de la Fédération associative, relatée au sein de l'un des ses *Rapports d'activité*⁴, surprend, étant donné l'importance historique de la Fédération et sa présence incontournable sur la scène environnementale française.

La présentation de la *Lettre du Hérisson* est de plus en plus conviviale au fil du temps : les premiers numéros ne comportent quasiment pas de photos, puis apparaissent des photos en noir et blanc puis enfin en couleur ; une première page de couverture en couleur voit le jour à partir du n° 214, en octobre 2004. Pour la période que nous avons étudiée, la *Lettre du Hérisson* est plutôt sobre ; nous avons noté un changement de maquette à partir du n° 200, qui est un peu plus coloré. La présentation n'est cependant pas celle d'un vrai journal mais bien d'une *Lettre*, avec une fabrication assez artisanale. A titre de comparaison, la *Lettre Ademe* figure comme un véritable journal. De ce fait, la *Lettre du Hérisson* possède les caractéristiques d'une véritable lettre, notamment par son éditorial qui prend en général une page complète en première page ; il est toujours signé nominalement. Cela n'est pas le cas de la *Lettre Ademe* qui est caractérisé par l'anonymat journalistique.

1 *Rapport d'activité 2001*, France Nature Environnement, Assemblée Générale du 23 mars 2002, p.22

2 Site de l'association Planetecologie : <http://www.planetecologie.org/ENCYCLOPEDIE/Fiches/MEDIA/Techniqu.htm>: « Autant les revues départementales sont riches d'information, autant la fédération a du mal à aligner quelques articles. Quelques tentatives pour lancer des suppléments comme "la lettre de l'eau" mais les finances ne suivent pas. Comment se fait-il qu'une fédération qui revendique des centaines de milliers d'adhérents n'arrive pas à faire une revue ? » (consulté le 20 janvier 2004).

3 *Lettre du Hérisson*, n° 198-199, juillet-octobre 2000 ; *Lettre du Hérisson*, n° 200, juin 2001 ; *Lettre du Hérisson*, n° 201, octobre 2001 ; *Lettre du Hérisson*, n° 202, janvier 2002 ; *Lettre du Hérisson*, n° 203, avril 2002 ; *Lettre du Hérisson*, n° 204, juillet 2002 ; *Lettre du Hérisson*, n° 205, octobre 2002 ; *Lettre du Hérisson*, n° 206, décembre 2002

4 « alors que la maquette du numéro 208 de la *Lettre du Hérisson* était prête, le Bureau de la fédération, lors de sa réunion du 16 juin 2003 a décidé de suspendre l'impression papier de cette publication. Cette décision a été motivée par le fait qu'à cette date, la fédération n'avait aucune certitude sur le montant de l'aide qui serait attribuée par le ministère dans le cadre de la CPO MEDD/FNE. Le Bureau souhaitait attendre la confirmation de l'enveloppe 2003. Confronté par la suite à une diminution de la subvention accordée par le MEDD (moins 45 500 € par rapport à 2002), la fédération a été contrainte de procéder à certains arbitrages, notamment sur les supports de communication, et a dû se résoudre à maintenir la suspension de l'impression de la *Lettre du Hérisson*, . », « Rapport d'activité 2003 », France Nature Environnement, Assemblée Générale du 6 mars 2004, p. 17

Pour chaque article ou brève (même 5 lignes), l'auteur est parfaitement identifié : nom, prénom, fonction(s), nom de l'organisation d'appartenance, parfois site Internet ou coordonnées (surtout en référence à une étude, un guide, une brochure émanant de l'organisation dont fait partie l'auteur).

Contrairement aux deux autres organisations étudiées, FNE utilise peu la forme de l'interview au sein de sa revue : difficulté de mise en œuvre, difficultés inhérentes à ce genre, manque de professionnalisme aussi, sont les raisons mêlées qui expliquent cette différence. Par ailleurs, le ton très spontané des articles laisse à penser que la *Lettre du Hérisson* se présente comme un média interactif, répondant aux questions supposées de ses lecteurs et cherchant à susciter leurs réflexions. La ponctuation utilisée est caractéristique de la retranscription de la vivacité du style oral (nombreux points d'exclamation ainsi que quelques points d'interrogation), ce qui distingue ce corpus des deux précédents concernant SITA et l'ADEME.

Tableau de synthèse des types de discours observés dans les « Lettres du Hérisson » n^{os} 198 à 206

Thèmes	Lexiques correspondants	Type
L'organisation	<u>Lexique du management</u> <u>Le lexique juridique</u> <u>Lexique du combat</u> <u>Lexique de la morale</u> <u>Lexique de la gratuité</u>	EC/EN
Autorités politiques	<u>Lexique de la morale</u>	EC/EN
Transparence, communication	<u>Lexique du management</u> <u>Lexique du combat</u> <u>Lexique de la morale</u> <u>Lexique de la gratuité</u> <u>Lexique sociologique</u>	EC/EN
L'environnement dimensions physiques	<u>Lexique de la science économique</u> <u>Lexique du management</u> <u>Lexique mathématique</u> <u>Lexique de la technique</u> <u>Lexique juridique</u> <u>Lexique des sciences naturelles</u> <u>Lexique du sacré</u> <u>Lexique du combat</u> <u>Lexique de la morale</u> <u>Lexique de l'espérance/désespoir</u> <u>Lexique de la gratuité</u> <u>Lexique de l'émotion</u> <u>Lexique sociologique</u> <u>Lexique pédagogique</u>	EC/EN
L'environnement dimensions sociales	<u>Lexique de la science économique</u> <u>Lexique du management</u> <u>Lexique mathématique</u> <u>Lexique de la technique</u> <u>Lexique juridique</u>	EC/EN

Thèmes	Lexiques correspondants	Type
	<u>Lexique des sciences naturelles</u> <u>Lexique du sacré</u> <u>Lexique du combat</u> <u>Lexique de la morale</u> <u>Lexique de l'espérance/désespoir</u> <u>Lexique de la gratuité</u> <u>Lexique de l'émotion</u> <u>Lexique pédagogique</u> <u>Lexique sociologique</u>	
Intérêt général	<u>Lexique de la science économique</u> <u>Lexique du management</u> <u>Lexique de la technique</u> <u>Lexique juridique</u> <u>Lexique des sciences naturelles</u> <u>Lexique du sacré</u> <u>Lexique du combat</u> <u>Lexique de la morale</u> <u>Lexique de l'espérance/désespoir</u> <u>Lexique de la gratuité</u> <u>Lexique de l'émotion</u> <u>Lexique pédagogique</u> <u>Lexique sociologique</u>	EC/EN
Relations Internationales	<u>Lexique de la science économique</u> <u>Lexique du management</u> <u>Lexique mathématique</u> <u>Lexique de la technique</u> <u>Lexique juridique</u> <u>Lexique des sciences naturelles</u> <u>Lexique du combat</u> <u>Lexique de la morale</u> <u>Lexique de l'espérance/désespoir</u> <u>Lexique de la gratuité</u> <u>Lexique de l'émotion</u> <u>Lexique pédagogique</u>	EC/EN

Les deux types de discours sont très mêlés et aucune entrée du tableau général ne peut s'inscrire univoquement dans l'un ou l'autre de ces deux types de discours. Les thèmes du type de discours économique sont peu représentés, trois thèmes seulement sur six, mais tous ses lexiques sont observés. Tous les thèmes et tous les lexiques du type de discours environnementaliste sont également observés.

Au niveau des éditoriaux des *Lettres du Hérisson* étudiées, nous notons une régularité particulière : les quatre premiers numéros que nous avons étudiés ont des éditoriaux notés EC/ EN, c'est-à-dire que les deux types sont entremêlés (n° 198-199 à 202) ; les quatre derniers numéros ont des éditoriaux notés seulement EN (n° 203 à 206), c'est-à-dire que leur éditorial s'inscrit univoquement dans le type de discours environnementaliste. Cette évolution

ne concerne pas les autres rubriques et articles de cette revue. Cette différence dans le temps correspond à un recentrage effectué par la Fédération associative en 2002, peu après la création de son service communication, qui a conduit d'abord à modifier la maquette du journal puis à augmenter son contenu. Le numéro 203 est en effet le premier numéro à comporter 20 pages (contre 4 pages pour le numéro précédent). Les éditoriaux sont pourtant signés de la même personne, il s'agit en général du président de FNE (6 éditoriaux sur 8), le même sur la période étudiée. La présence du type de discours environnementaliste traduit le choix de la présentation d'idées, plutôt que l'exposition de faits, qui viendront d'ailleurs dans la suite des articles de la revue. Le lexique de la morale y est d'ailleurs prépondérant. Les thèmes sont plus variés : intérêt général (type EN) pour quatre d'entre eux, mais aussi environnement dimensions physiques ou sociales (type EN), et autorités politiques (type EC). Les éditoriaux se présentent ainsi comme une véritable tribune du président envers les membres de la Fédération. Il nous semble donc que cette évolution est à mettre en lien avec l'affirmation en première page d'une position désormais plus tranchée, et plus idéologique, de la part de FNE.

Dans l'ensemble de ce corpus des *Lettres du Hérisson*, les thèmes du type de discours économique sont en fait très peu présents, celui de l'organisation un peu plus que celui de la communication et des autorités politiques, ce dernier n'apparaissant qu'une fois. Le thème de la communication (type EC), non observé dans le corpus précédent de FNE, apparaît épisodiquement, exprimé à la fois par le lexique du management (type EC) et indifféremment par les lexiques du combat, de la morale ou de la gratuité. Ce thème apparaît lorsque FNE revendique son droit à l'information et à la participation. Il est important de le retrouver ici car sa présence confirme la mission d'animateur du débat public que revendique la Fédération. Ce souci de rendre publique et de débattre ouvertement des questions environnementales ne rend pas la présence de ce thème surprenante. Par contre nous soulignons sa faible représentativité au sein de ce corpus.

Les thèmes dominants appartiennent au type de discours environnementaliste ; deux de ces thèmes sont observés, celui de l'intérêt général et celui des relations internationales. En effet, on note une forte régularité du thème de l'intérêt général au sein des *Lettres*. Il semble que, pour les rédacteurs de la *Lettre du Hérisson*, tout se passe comme si toutes les questions d'environnement devaient être ramenées à des problématiques d'intérêt général, c'est-à-dire politiques, comme pour le transport :

« Le développement des sociétés industrielles passe par un accroissement de la mobilité des hommes et des marchandises. Néanmoins, l'explosion sans limite des transports, terrestres, aériens ou maritimes, est une aberration économique, si on la replace dans la préoccupation de rendre durable le développement ! (...) Les élections passées, tout gouvernement se targuant de développement durable, en l'expliquant,

devra enfin mettre en place la fiscalité écologique pour qu'en 2030, ceux qui hériteront des transports puissent se féliciter des politiques durables de 2002 ! »¹

La question du transport est intégrée dans une préoccupation beaucoup plus large, le « développement des sociétés industrielles », et à un niveau national, ce qui conduit à évincer une approche technique et plus locale du problème. L'angle de vue choisi présuppose un point de vue d'intérêt général.

L'abondance des termes renvoyant à la notion de collectivité ou d'intérêt général renforce cette analyse : « Notre réponse doit être collective. », « Le travail associatif développe une forme d'intelligence collective et transversale qui affine les attentes globales », « le combat des Chamoniards sert l'intérêt général », « le Bien commun », le « patrimoine commun de l'humanité », « agir dans un but d'utilité générale »². Les préoccupations environnementales s'expriment ainsi à travers le prisme de l'action collective. Le souci de parvenir à organiser les processus de prise de décision passe avant l'exposition des questions environnementales proprement dites, c'est-à-dire que les solutions pour les résoudre sont mises en avant par rapport aux problèmes eux-mêmes. Se rapportant à une cause d'intérêt général, les solutions présentées sont ainsi principalement de l'ordre du politique.

Le thème des relations internationales (type EN) est récurrent dans l'ensemble des *Lettres*, ce qui leur confère une tonalité particulière. En effet, ces numéros apparaissent ainsi comme un regard sur le monde, et non seulement sur l'hexagone. Replacées dans un contexte plus large, les questions environnementales développées acquièrent une portée plus grande, elles acquièrent une dimension anthropologique plus forte. Elles sont liées à l'organisation des relations internationales, et nécessitent de « rééquilibrer les institutions internationales ». Ce thème s'accompagne de lexiques très variés, appartenant à l'un ou l'autre des deux types de discours recherchés.

Dans l'ensemble des *Lettres du Hérisson* étudiées, les lexiques les plus présents sont ceux du management (type EC) et du combat (type EN), avec ensuite le lexique juridique (type EC) et le lexique de la morale (type EN). Le lexique de la technique (type EC), celui de la sociologie (hors type) et de la pédagogie (hors type) viennent ensuite, avec le lexique mathématique (type EC) et le lexique de la science économique (type EC), et enfin tous les lexiques du type de discours environnementaliste.

La forte présence du lexique du management dans certains numéros (n°202 en particulier) peut être mise en lien avec un recul de la gratuité, au service de la professionnalisation des membres. Le lexique de la gratuité est effectivement peu observé :

1 Cf. Annexe 6, FNE Tableaux d'analyse des *Lettre du Hérisson*, *Lettre du Hérisson*, n° 203, p. 1

2 Toutes ces citations sont extraites des tableaux d'analyse visibles en Annexe 6.

« Professionnaliser, c'est donner aux associations de protection de la nature et de l'environnement les moyens financiers, techniques et humains de remplir leur mission (...). (...) la professionnalisation se manifeste tout autant, et différemment, pour les salariés et pour les bénévoles. » (*Lettre du Hérisson*, n° 202, janvier 2002, p.2)

Les soucis d'organisation de la Fédération associative traduisent la préoccupation d'assurer les arrières de ceux qui donnent gratuitement, mais qui sont considérés comme devant recevoir désormais quelque chose en retour. La Fédération associative indique son souhait que le travail de ses membres serve aussi leurs intérêts particuliers, ou en tout cas ne les contredise pas. Cette position repose sur l'idée que l'action de la Fédération répond à une utilité sociale et au mieux-être de la société ; il n'est pas question du plaisir des membres (qui partagent volontairement une activité ensemble en toute liberté) mais de la mission d'intérêt général de l'organisation¹. Finalement, de même que pour les hommes politiques, ou pour les fonctionnaires de l'Etat, FNE revendique l'investissement financier de l'Etat pour faire vivre les associations environnementales.

La présence du lexique du management traduit aussi le type de solutions qui affleure de façon prépondérante pour résoudre les problèmes environnementaux selon FNE. Il transparaît à travers des locutions du type « échanges d'expériences » (cf. tableau annexe 6 *Lettre du Hérisson* n°206, p. 3), « favoriser l'échange d'expériences » (cf. tableau annexe 6 *Lettre du Hérisson* n° 204, p. 17). Les résultats ne peuvent être obtenus que par une réorganisation des activités humaines et des relations entre les organisations et par l'information du citoyen ; et pour FNE, cela nécessite au préalable une « évaluation associative », comme pour les risques industriels par exemple (cf. tableau annexe 6 *Lettre du Hérisson* n° 203). En ce sens, le lexique du management est associé régulièrement au lexique du combat, les efforts et les recommandations de management de la Fédération associative étant superposés à ses objectifs de son combat (cf. tableau annexe 6, *Lettre du Hérisson* n° 205, p. 6) : « l'animation de plusieurs ateliers » (lexique du management) et le « dialogue » (lexique du management) sont en lien avec le fait de « défendre les acquis » et « lutter contre l'omniprésence de l'OMC » (lexique du combat) ; la « création d'un collectif » et « l'efficacité d'une telle réunion » « en regroupant un nombre important d'ONG » (lexique du management) répondent aux « multiples coups de boutoir contre les acquis de Rio » et permettent de « ne pas reculer » grâce à la « pression exercée par les ONG » (lexique du combat).

Au sein des *Lettres du Hérisson*, le lexique du combat renvoie à deux choses : d'une part, il renvoie à la vision de FNE sur ses propres actions. Il sert alors à rendre compte de ses activités contre les inégalités dans le monde, contre l'injustice en général : « lutte contre la pauvreté » (*Lettre du Hérisson* n°206, p. 9), et il peut alors être associé au lexique du

¹ FNE est une association reconnue d'utilité publique depuis le 10 février 1976.

management. D'autre part, le lexique du combat renvoie à la vision de FNE sur les impacts environnementaux des sociétés industrielles et sur la façon dont les activités humaines atteignent la nature, cette dernière étant désignée comme une proie, victime d'« attaques » répétées, il s'agit alors de décrire « l'offensive contre l'environnement » (*Lettre du Hérisson* n°206, Edito p. 1).

Quand il est utilisé pour décrire l'action de FNE, le lexique du combat est aussi parfois associé au lexique juridique. Il permet de relater les actions contentieuses mises en place par la Fédération associative dans le but de contrer d'autres acteurs, dans une « position de fer de lance du mouvement associatif de l'environnement », « en pesant sur la décision publique », et constituant un « contre-pouvoir » pour « défendre les intérêts de ce secteur associatif » ou pour la « défense de l'intérêt général »¹. Toutes les formes issues du verbe « défendre » sont d'ailleurs présentes.

La forme d'écriture « répétition » a été incluse également dans le « lexique du combat », forme considérée comme renvoyant à l'activisme de la Fédération :

« FNE réclame une nouvelle loi réaffirmant les grands principes de prévention, de valorisation, d'application des principes de précaution et de veille sanitaire. Une politique dans laquelle la responsabilité et le rôle de chacun sont clairement définis. FNE demande une nouvelle loi : le sujet est trop important pour ne pas nécessiter un large débat public au parlement. »

Cette répétition (« réclame une nouvelle loi », « demande une nouvelle loi ») produit un effet d'insistance traduisant la volonté de la Fédération associative, que nous intégrerons directement dans la forme « lexique du combat » ; le mode d'action dont il est question renvoie au mode du combat. La rédaction atténue la dureté de vocables directement pris au lexique du combat, ce qui explique le glissement du verbe « réclamer » vers le verbe « demander », moins agressif. La faible agressivité du verbe est cependant augmentée par l'effet de répétition de la proposition, qui produit cette insistance combative.

D'une toute autre façon, le terme « vigilante », souvent employée pour qualifier l'attitude de la Fédération associative, face aux OGM par exemple (*Lettre du Hérisson* n° 205 p. 4), pourrait être aisément glosée par « combative ». Cette « vigilance » suppose en effet un seuil à partir duquel FNE se donne le droit d'ouvrir le combat : la vigilance s'effectue ainsi en tenue de combat.

Autant le lexique du combat peut servir à dénoncer l'agression dont le monde, et dont les plus faibles en son sein font l'objet, comme dans le corpus précédent consacré au Sommet de Johannesburg, autant il est ici surtout associé au lexique du management afin de décrire les actions menées par la Fédération associative.

¹ Cf. Annexe 6 FNE Tableaux d'analyse des *Lettres du Hérisson*.

La forte présence du lexique juridique, en particulier en accompagnement du thème de l'intérêt général, conduit à considérer que FNE parle d'environnement comme elle parle d'intérêt général. Associé au lexique du combat, le lexique juridique évoque des relations de « contentieux » entre différents acteurs de l'environnement. Cependant, le vocable « procès » apparaît dans le corpus uniquement dans un numéro et à propos des OGM (*Lettre du Hérisson* n° 205 p.4). La volonté de FNE d'apparaître constructive, force de proposition, plutôt que procédurière et négative, explique sans doute le choix du terme juridique « contentieux » plutôt que de celui de « procès » ; en effet, « contentieux » ne renvoie pas à l'univers médiatique faisant écho de procès de tous ordres, il renvoie bien davantage à la distribution interne des activités au sein d'une organisation, au « service du contentieux » que possède un certain nombre de sociétés. Echappant à l'univers de la polémique, ce terme est finalement très proche du lexique du management. Les termes observés propres au lexique juridique dénotent chez FNE une connaissance certaine des rouages administratifs ainsi que des circuits d'adoption des lois. A travers quelque termes, présentés pêle-mêle pour mieux rendre compte de la diversité des vocables utilisés au sein de ce lexique¹, nous comprenons que FNE se positionne à la fois comme observateur du système juridique mais aussi comme acteur, à travers sa participation à l'élaboration des lois.

Nous observons une présence régulière du lexique de la morale, avec de nombreux usages de formules exprimant un point de vue normatif : certaines affirmations revêtent un ton quasi péremptoire. Ces formulations sont souvent situées en fin d'article, c'est-à-dire que la conclusion des articles donne lieu à une déclaration morale :

« A nous de faire largement admettre, notamment par nos signatures sur la pétition pour le loup et le pastoralisme, que cet animal est bon pour notre pays. » (*Lettre du Hérisson*, n° 198-199, juillet-octobre 2000, p. 8)

« l'éco-consommation doit permettre notamment de retrouver peut-être un peu plus de bon sens... de chasser l'inutile, tout en nous assurant une qualité de vie certaine. L'éco-consommation n'est pas un retour en arrière, contrairement à ce qu'en pensent certains, mais plutôt un mode de consommation responsable... moderne. » (*Lettre du Hérisson*, n° 200, juin 2001, p. 5)

« [intégrer une association environnementale] c'est instaurer des relations humaines d'une autre nature, c'est contribuer à faire évoluer la société, c'est renforcer la robustesse sociale » (*Lettre du Hérisson*, n° 202, janvier 2002, p. 1)

Dans tous ces extraits, ni le terme « environnement » ni le mot « nature » n'apparaissent. La dimension sociale est première (« relations humaines d'une autre nature, « l'épanouissement

¹ « projet de loi », « amendements », « sous-amendement », « arrêté municipal », « révision », « entre en vigueur », « recours », « tribunal administratif », « champ d'application », « transposition des textes », « directive Seveso II », « législation », « réglementation », « droit de préemption », « moratoire », « saisi », « propositions », « délits », « loi du 31 décembre 1975 », « infractions aux réglementations », « commission des lois », « Code de l'environnement », « commission mixte paritaire », « textes », « Code rural », « contravention », « Code de la santé publique », « révision constitutionnelle »

humain », « la culture »). Nous sommes bien dans le domaine des idées. La mission de FNE de protection de l'environnement s'étend ainsi à la prise en compte de l'ensemble des dimensions qui caractérisent l'humanité. On est loin de la protection de quelques espèces rares. Il s'agit bien plus ici de l'exposition d'une vision utopiste de l'humanité et d'une recherche d'un « mieux », qui est de l'ordre de la morale.

Par ailleurs, nous notons que le lexique mathématique est présent dans trois numéros sur huit ; nous observons qu'il est absent du n°206 consacré au Sommet de Johannesburg sur le développement durable. Cela rejoint nos observations sur le corpus de FNE relatif à ce Sommet, qui ne contient pas non plus le lexique mathématique. Là où il est observé, le lexique mathématique introduit des précisions sur des évolutions dans le temps, il est alors accolé au thème de l'environnement dimensions physiques (type EN) mais il indique aussi certaines grandeurs de données environnementales dans le thème des relations internationales (type EN). Le lexique de la science économique (type EC) apparaît sous des termes à connotation financière (le vocable « coût » revient souvent) ou à connotation comptable (toutes les formes dérivées du vocable « gestion » par exemple). Il comporte parfois une critique du système économique dominant, mais beaucoup moins que dans le corpus du Sommet de Johannesburg.

Au sein du type de discours environnementaliste, nous avons repéré la présence du lexique de l'émotion : essentiellement représenté par des adjectifs, ce lexique donne une couleur aux articles de la *Lettre du Hérisson*, mais de façon peu fréquente, ce qui permet de parler de présence discrète de ce lexique. Cependant, la forme de ponctuation adoptée dans la *Lettre du Hérisson* peut être rapprochée de ce lexique, ce qui le rend alors plus présent. En effet, nous observons un usage fréquent du point d'exclamation dans la rédaction, aussi bien pour le titre des articles que dans le cours de la rédaction de l'article, ainsi que du point d'interrogation traduisant la volonté d'impliquer le lecteur en l'invitant à partager une émotion ou une réflexion. Les points de suspension sont également employés par les rédacteurs de la *Lettre*, ce qui introduit également un sentiment, de crainte, de doute, d'effroi, d'inquiétude ou d'indignation. Nous notons que le point d'exclamation est observé au sein de la plupart des éditoriaux : n° 198-199 (note de bas de page), n° 200 (2 points d'interrogation, 1 point d'exclamation), n° 201 (2 points d'interrogation, 2 points d'exclamation), n° 203 (titre + 5 fois dans le texte), n°204 (4 points d'exclamation). Selon nous, il est bon d'interpréter ce choix comme la transcription d'un discours relativement spontané, laissant place aux sentiments de l'auteur. Ainsi, si le lexique de l'émotion apparaît peu à travers des vocables spécifiques,

nous considérons qu'il est par contre très présent dans ce type de ponctuation, non visible de façon exhaustive dans nos tableaux d'analyse.

En outre, nous avons recensé de nombreux termes appartenant au lexique des sciences naturelles, qui est présent dans six *Lettres* sur les huit étudiées. Ce lexique donne sa spécificité à ce corpus de FNE, par rapport aux corpus de SITA et de l'ADEME qui en présentaient peu d'exemples. Ce lexique est caractérisé par le fait que des vocables propres au monde scientifique y côtoient des mots plus communs, comme les termes « mustélidé » ou « exuvie » et les termes « biosphère » et « loup ». Le terme « vie » et ses dérivés sont fréquents : « vie des humains », « nos vies », « la vie », « cadre de vie », « lieux de vie », « formes de vie », « milieu de vie », « le vivant », « rivières vivantes », « vivre », « vitaux », « vivables ». A noter que dans certains cas, le terme « vie » est reporté à la fois dans le lexique des sciences naturelles et dans le lexique de la morale, pour ces connotations philosophiques (exemple : « nos vies ne peuvent se passer de sens »). D'autres vocables, des noms d'animaux, sont reportés à la fois dans le lexique des sciences naturelles et dans le lexique du sacré, du fait de l'adjonction d'une majuscule à certains de ces noms.

Le lexique de l'espérance/désespoir (type EN) est très varié, assez fréquemment observé au long des *Lettres*. Il est parfois proche du lexique de l'émotion, quand il s'accompagne d'une certaine ironie, comme dans l'exemple suivant : « « La maison brûle... », le jardin aussi, la forêt... et leurs habitants ! Pour changer, cela est parfois englouti par les eaux... quand ce n'est pas soldé dans des magasins pour riches ! ». Mais ce lexique est plutôt caractérisé par l'usage de termes à connotation dramatique (« malheureusement », « situation révoltante ») et de termes à connotation nostalgique (« Le Sommet de Johannesburg n'a pas tenu ses promesses. », « décevant », « ne nous leurrions pas », « Le Sommet n'a pas permis d'aller plus loin... », « La migration de printemps, ..., a toujours été riche de signification et d'espoir pour les hommes. »).

Le lexique de la gratuité (type EN) est beaucoup plus rarement observé que le lexique précédent. Il renvoie au mode d'organisation de la Fédération, et au fonctionnement du Sommet de Johannesburg : « grâce à des professeurs d'écoles bénévoles ou d'interprètes professionnels « prêtés » par de généreux donateurs ». Il est aussi présent quand le rédacteur veut signifier les particularités du monde associatif : « Le trépied fondamental et convergent du fait associatif : la non-lucrativité, la solidarité et le bénévolat », « activité désintéressée ».

Le lexique du sacré est finalement le lexique le plus discret repéré au sein de ce corpus. En effet, il est recensé à partir de la *Lettre du Hérisson* n°203 et dans de timides apparitions. Il peut s'observer à travers les vocable dérivés de la racine « sacr » (exemple : « sacrifier des territoires ruraux et des espaces naturels préservés ») mais il est surtout caractérisé par

l'usage de la majuscule : « la Connaissance », « le Bien commun », « Aigle de Bonelli », « Vautour percnoptère », « Lapin de garenne », « Perdrix rouge », « Faucon pèlerin ». Selon nous, ces majuscules participent d'un respect appuyé envers ces entités, idées ou animaux.

Le lexique pédagogique est peu observé au sein de cette revue de FNE, contrairement aux corpus de SITA et de l'ADEME pour lesquels les observations furent plus nombreuses. A ce sujet, il est d'ailleurs remarquable que la rubrique « Lexique », proposé en fin de *Lettre du Hérisson*, à partir du numéro 204, consiste simplement en une explicitation des sigles utilisés au fil des articles (ex : OGM : organisme génétiquement modifié). Rappelons que le « glossaire », au sein du *Rapport Environnement 2003* de SITA France, proposait quelques éléments d'explication. Par contre, le découpage en rubriques, notamment à travers les « Dossiers », laisse percevoir un souci pédagogique évident. En effet, la présentation des sujets suit un mouvement : définition de l'objet du dossier et historique éventuellement, principaux problèmes, état des lieux en France, exemples précis à partir de témoignages d'associations membres de FNE concernées, état des lieux dans le monde. Le lexique sociologique est aussi observé afin de présenter des données sociales sur l'environnement, souvent à partir de résultats d'enquêtes réalisés par la Fédération. Il ressort de cela que le souci pédagogique ne s'accompagne pas du vocabulaire approprié, ce qui fait que le niveau de lecture des articles est relativement élevé. La *Lettre du Hérisson* s'adresse à des personnes qui possèdent déjà un certain niveau d'information environnementale.

Etude des *Rapports d'activité*

Pour FNE, reconnue d'utilité publique depuis le 10 février 1976, la publication d'un *Rapport d'activité* annuelle constitue une obligation fixée par la loi. Ce *Rapport d'activité* a pour but de rappeler les activités qui font que FNE demeure reconnue d'utilité publique. Le fait d'être reconnu d'utilité publique permet un mode de financement particulier de la Fédération associative puisque cela lui confère le droit de recevoir des donations, des héritages. C'est dire que chaque année FNE remet en jeu un aspect fondamental de son existence. Cet enjeu de fond explique certaines caractéristiques de ces *Rapports d'activité* (voir annexe 6).

Les *Rapports d'activité* étudiés couvrent la même période que celle préconisée pour les *Lettres du Hérisson* et le corpus du Sommet de Johannesburg, c'est-à-dire les années 2001 et 2002. Ils sont composés de 90 à 106 pages. Les publications des *Rapports d'activité* interviennent toujours avec un décalage de quelques mois, étant publiées en mars de l'année suivante. Recueillis sur le site Internet de la Fédération associative, leur format numérique nous a davantage permis des évaluations chiffrées de certains termes, ou

locutions, comme pour l'expression « développement durable », opérations que nous avons limitées afin de conserver une homogénéité dans nos analyses.

Ces *Rapports d'activité*, destinés à l'administration, se focalisent sur les travaux et résultats menés par FNE. Le « pourquoi » de ces actions n'a pas lieu d'être, cela est déjà connu des administrations concernées. FNE montre dans quelle mesure elle participe aux actions d'intérêt général, comment elle s'y insère, de la façon la plus précise : lieux, dates, durées, décisions ou documents servant de résultat. Ces *Rapports d'activité* constituent aussi pour elle l'occasion de souligner ses difficultés financières, en insistant par exemple sur l'absence de chargé de mission au sein de telle ou telle activité.

Tableau de synthèse des types de discours observés
 dans les *Rapports d'activité* 2001 et 2002 de FNE

Thèmes	Lexiques correspondants	Type
L'organisation	<u>Lexique de la science économique</u> <u>Lexique du management</u> <u>Lexique mathématique</u> <u>Lexique juridique</u> <u>Lexique des sciences naturelles</u> <u>Lexique du combat</u> <u>Lexique de la morale</u> <u>Lexique de l'émotion</u> <u>Lexique sociologique</u> <u>Lexique pédagogique</u>	EC/EN
La communication	<u>Lexique du management</u> <u>Lexique mathématique</u> <u>Lexique juridique</u> <u>Lexique des sciences naturelles</u> <u>Lexique pédagogique</u>	EC/EN
L'environnement dimensions physiques	<u>Lexique du management</u> <u>Lexique mathématique</u> <u>Lexique juridique</u> <u>Lexique des sciences naturelles</u> <u>Lexique du combat</u> <u>Lexique sociologique</u>	EC/EN
L'environnement dimensions sociales	<u>Lexique du management</u> <u>Lexique mathématique</u> <u>Lexique juridique</u> <u>Lexique de l'émotion</u>	EC/EN

Dans ce tableau, on observe tout d'abord qu'aucun des deux types de discours n'est complet. En effet, seulement deux thèmes par type de discours apparaissent ; de même on note trois à quatre lexiques maximum pour chaque type de discours également. Nous avons donc un total de 4 thèmes (sur 10 thèmes disponibles) et 8 lexiques, là où par exemple le

précédent corpus de FNE sur la *Lettre du Hérisson* présentait 7 thèmes et 14 lexiques (sur 15 lexiques disponibles en comprenant les deux types de discours et les deux lexiques hors types). Le premier constat est donc celui d'une grande homogénéité de ce morceau de corpus, ce qui le distingue des extraits de corpus précédents. Les thèmes de l'intérêt général et des relations internationales, appartenant au type de discours environnementaliste, sont remarquablement absents par rapport aux observations précédentes sur les discours de FNE. La plus grande fréquence observée¹ concerne le thème de l'organisation (type EC) et les lexiques du management et juridique (EC). À partir de là, le deuxième constat est que cette régularité inscrit cet extrait de corpus dans le type de discours économique. Par conséquent, ces deux *Rapports d'activité* appartiennent en majorité au type de discours économique, et le type de discours environnementaliste y figure presque comme anecdotique.

Globalement, puisque peu de thèmes et de lexiques sont observés, on peut dire que les propos de ces *Rapports d'activité* sont extrêmement homogènes. A la vérité, la présentation, pour le moins austère (aucune photo, ni schéma, quelques tableaux réduits à leur plus simple expression, aucun travail graphique), voire rébarbative, fait écho à un contenu particulièrement rigoureux. Ces rapports répondent à l'objectif de rendre compte fidèlement des actions menées par la Fédération associative. Une forme de présentation rédactionnelle répétitive intervient pour la présentation de chaque pôle et réseau de la Fédération associative, c'est-à-dire en fait pour chaque type d'activité de la Fédération : objectif, fonctionnement, participation à des représentations, perspectives pour l'année suivante. Le but visé est l'exhaustivité, d'où cette rigueur de rédaction.

L'introduction, qui est exactement la même à la virgule près dans les deux *Rapports d'activité*, laisse percevoir le souci de FNE pour l'environnement. Le reste des rapports est consacré au compte-rendu des activités de la Fédération, de la façon la plus détaillée possible.

Le thème de l'organisation (type EC) est omniprésent dans nos observations : les deux *Rapports d'activité* se focalisent quasi intégralement sur la Fédération associative elle-même et son implication dans les différentes thématiques de ses missions. Il est question de « réseau », de « pôle », de « groupes de travail », de « réunions », de « mise en place d'une nouvelle équipe », ou de « partenariat ». Par rapport aux corpus FNE précédemment étudiés, nous apprenons ainsi très peu de choses sur la nature et l'environnement à travers ces *Rapports d'activité*, mais nous savons par contre en détails comment travaille la Fédération associative. Les préoccupations environnementales s'effacent devant les modes de fonctionnement de l'organisation, les événements auxquels elle est confrontée, en interne

¹ Cela est présenté en annexe 6 dans les deux tableaux d'analyse des deux rapports d'activité de FNE.

ou en externe, les solutions qu'elle y apporte, les objectifs qu'elle se donne et les moyens pour y parvenir.

De ce fait, nos observations montrant la grande fréquence du lexique du management (type EC) sont prévisibles. En effet, le thème de l'organisation est associé très régulièrement au lexique du management comme nous avons pu le voir dans les analyses précédentes. Les *Rapports d'activité* précisent les modes et les fréquences des rencontres des personnes constituant tel ou tel réseau (« Le groupe s'est réuni par deux fois téléphoniquement »), l'existence ou non de permanents chargés alors de telle ou telle mission (X et X vont « engager leur premier salarié », FNE a effectué le « recrutement en cours d'année d'un chargé de mission ») et le cadre de travail des membres de FNE (« participation des réseaux et associations aux travaux du BEE »¹). La focalisation sur le thème de l'organisation (type EC) induit donc ici de façon privilégiée la présence du lexique du management (type EC).

L'usage du lexique du management (type EC) traduit la volonté de la Fédération associative de mettre l'accent sur la qualité du travail mené, notamment par l'attention sur les outils de management fournis. Il est aussi question de formations internes à de nombreuses reprises. Les *Rapports d'activité* détaillent également les partenariats mis en place par la Fédération associative avec ses différents interlocuteurs.

Plus surprenante est la présence forte du lexique juridique (type EC) avec le thème de l'organisation (type EC). Bien plus que dans la *Lettre du Hérisson*, les *Rapports d'activité* montrent une excellente connaissance de l'univers juridique. FNE semble connaître parfaitement la façon dont une loi voit le jour par exemple, indiquant les amendements et sous-amendements qu'elle a pu subir, précisant si cela s'est produit en première lecture parlementaire ou sénatoriale. De nombreux textes sont cités, montrant une connaissance aigüe des textes relatifs à l'environnement, ainsi qu'aux domaines qui le touchent de plus ou moins près, comme l'urbanisme, l'agriculture, le commerce et l'information par exemple.

Mais le lexique juridique (type EC) est observé également à travers l'évocation des actions contentieuses menées par la Fédération : « recours en annulation devant le Conseil d'Etat », « suivi des plaintes », demande de « moratoire sur les essais en plein champ » pour les OGM. FNE indique les avocats qui la défendent. La Fédération associative se présente aussi comme soutien à ses associations membres qui n'auraient pas les compétences nécessaires en la matière ; des « stages de formation juridique » sont ainsi élaborés. Tout cela concourt à montrer les liens étroits que tisse la Fédération associative avec le monde de la loi : pour amender une loi, la proposer et la soutenir au moment du vote parlementaire, pour saisir un tribunal quand elle n'est pas respectée par la suite.

1 Cf. Annexe 6 FNE Tableaux sur les rapports d'activité de FNE

Nos observations montrent que le lexique mathématique (type EC) apparaît très fréquemment aux côtés du lexique du management dans les *Rapports d'activité* étudiés. En annexe 6, nous avons d'ailleurs choisi de présenter les vocables propres au lexique mathématique avec le substantif qu'ils accompagnent, afin de permettre de constater qu'il s'agit le plus souvent de substantifs propres au lexique du management. Régulier, ce lexique mathématique se retrouve presque à chaque page des *Rapports d'activité*. La Fédération associative donne ainsi la preuve de son travail par le nombre d'instances auxquelles elle participe :

« France Nature Environnement est présente dans diverses instances, commissions consultatives ou administratives, groupes de travail... de niveau national, européen et international. Le nombre total de ces lieux de concertation où la fédération a été présente en 2001 dépasse les 380 (388 recensés). Cet inventaire ne tient pas compte des représentations assurées aux niveaux local, départemental et régional. Celles-ci sont d'autant plus nombreuses que le champ territorial couvert est large ; par exemple, elles se comptent par dizaines pour chaque région.

Au total, pour cette année 2001, cela fait plus de 800 réunions assurées par des bénévoles de France Nature Environnement ! »¹

L'ensemble de ces chiffres, comme par exemple « 85 propositions », « cinq thèmes », « deux publications », n'est repris ni dans des tableaux ni dans des diagrammes, on les retrouve au fil du texte, au centre du texte. Leur importance est grande comme justification du travail fourni. Mais ces chiffres servent à décrire et rendre compte des activités passées de la Fédération associative ; on ne les observe pas dans les rubriques « perspectives » exposant les objectifs futurs des différents pôles d'activité de l'organisation. Le lexique mathématique est ici rarement associé au lexique des sciences naturelles, contre toute attente.

Les *Rapports d'activité* présentent également quelques termes propres au lexique de la science économique (type EC). Une expression a particulièrement retenu notre attention : la « plus-value ». Il s'agit dans le premier rapport d'une « plus-value environnementale » et dans le deuxième rapport d'une « plus-value sociale ». En fait, il est question pour la Fédération associative de prouver la valeur ajoutée qu'elle apporte à la société par les recrutements qu'elle effectue dans une catégorie d'emplois, les emplois jeunes. En 2001 et 2002, il s'agit pour elle de pérenniser cette catégorie d'emplois, parce que l'Etat la finance en partie. L'enjeu est de taille puisqu'il s'agit pour FNE de maintenir ses propres activités, d'où le fait que la défense de ce type d'emploi se confonde avec la défense de son existence même. Cela la conduit ainsi à se présenter en termes purement économiques, ce qui est lié à la situation financière difficile traversée par la Fédération associative aujourd'hui. Ainsi, le lexique de la science économique n'apparaît pas ici dans le cadre d'une critique du système

¹ *Rapport d'activité 2001*, France Nature Environnement, Assemblée Générale du 23 mars 2002, p. 12

économique actuel, mais au contraire il s'y inscrit pleinement. Soulignons cependant que ces occurrences sont assez rares.

Tout aussi rare que le lexique de la science économique est le lexique de la morale (type EN), ce qui distingue encore ces *Rapports d'activité* des autres extraits de corpus de FNE étudiés précédemment. Quelques formules font écho aux corpus précédents. On y trouve des affirmations normatives :

« les lobbies de l'immobilier et des élus maires ne sont pas sensibles au développement durable mais au développement qui dure, au détriment le plus souvent de la nature. »

« la participation des citoyens, et donc des associations, au processus de décision publique est l'une des conditions essentielles à une mise en oeuvre durable des politiques »

ON observe également des constations plus prudentes sur la notion de citoyenneté :

« Cet engagement véhicule l'idée d'une inscription environnementale du civisme. Au delà, l'ancrage environnemental de l'esprit civique consacre l'éco-citoyenneté. »

Quelques observations du lexique des sciences naturelles (type EN) se situent dans les paragraphes relatifs aux activités des réseaux Nature de la Fédération : réseau Montagne, réseau Loup par exemple. Le lexique du combat (type EN : « lutte collective ») apparaît encore plus rarement, tout comme le lexique de l'émotion (type EN : « Le scandale de la non conformité des usines continue ! »), ce qui confirme l'aspect non militant de ce rapport. Nous n'avons relevé aucun terme appartenant aux lexiques de la gratuité, du sacré, et désespoir/espérance.

Les lexiques hors types (lexique de la pédagogie et lexique sociologique) sont également peu présents même si observés de temps à autre, alors que l'on s'attendait à une forte présence du lexique pédagogique, en lien avec le militantisme de la Fédération associative et son travail d'information et de formation vis-à-vis de ses membres ; ce document n'est vraiment pas inscrit dans une logique de conviction mais dans une logique de la preuve, à l'opposé des corpus précédents de FNE.

Il ressort de l'analyse de ces deux *Rapports d'activité* que FNE voit ses membres comme des « animateurs du territoire » ou « animateur du débat » ou encore « animateur du tissu associatif » sur les questions d'environnement. Cette vision managériale de ses propres actions et de celles de ses associations membres est dominante, appuyée encore par les locutions propres au lexique mathématique. Ainsi, nous pensons que le positionnement de FNE dans l'environnement se produit en termes managériaux. Cela signifie que la

Fédération associative œuvre autant pour l'environnement et la nature que pour une organisation différente de la société française.

Etude du site Internet de FNE

La brève analyse que nous présentons ci-dessous fait écho aux deux autres rapides études élaborés pour les sites Internet de l'ADEME et de SITA. Nous rappelons que l'objectif est de montrer que les trois entités étudiées sont en grande partie comparables, notamment parce qu'elles possèdent chacune un site Internet actif. Il importe de montrer comment ce média de communication s'inscrit dans les autres médias développés par les organisations.

Géré principalement par des bénévoles jusqu'en 2001, l'embauche d'un professionnel a permis une refonte du site en mars 2001, qui assure également une mise à jour régulière des informations disponibles.

Ce site comporte des pages publiques et des pages réservées aux membres de la Fédération associative, accessibles avec un code d'accès. Les *Rapports d'activité* 2001 et 2002 soulignent les gains de temps et les économies financières réalisées grâce à la pratique de ces pages privées au sein du site, utilisées essentiellement pour la diffusion de documents à télécharger.

Nos observations¹ portent sur les aspects du site en 2002². En termes de type de discours, les analyses ne sont pas pertinentes car les textes observés sont très courts. Nous bornerons notre travail à une analyse globale du site, suite à de nombreuses navigations effectuées.

Le site de France Nature Environnement présente un aspect assez artisanal par comparaison avec les sites de SITA et de l'ADEME. Les polices de caractère sont plus communes, les couleurs moins nuancées, la présentation est beaucoup plus proche d'une présentation classique sur papier. La page d'ouverture est cependant très accrocheuse puisqu'il s'agit d'une photo plein écran de la marée noire de l'Erika. En premier plan très rapproché est disposé un oiseau mazouté, encore vivant, tenu entre les mains gantées d'une personne dont le visage est hors champ. Puis on aperçoit en arrière plan des personnes en tenue de travail jaune vif, s'activant sur une plage recouverte de pétrole très noir, ce qui

¹ Nous avons pu compléter nos propres observations de celles effectuées par Olivier Aïm sur une trentaine de sites associatifs dans le cadre du programme de recherche « La place des NTIC dans l'émergence, dans l'appropriation et dans le débat autour d'un objet environnemental : le cas des rejets polluants », projet coordonné par Nicole d'Almeida, Yves Jeanneret, et Suzanne de Cheveigné, comprenant également : Olivier Aïm, Jacqueline Chervin, Béatrice Jalenques -Vigouroux, Mathieu Janich, Akila Nedjar, Samira Ouardi), et financé par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (Programme "Concertation, Décision, Environnement") et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie.

² A titre d'information, le site a été réorganisé au cours de l'année 2003.

produit un contraste fort des couleurs. Un examen plus attentif de quelques détails laisse à penser qu'il s'agit de bénévoles : tenues non strictes, matériels disparates. Le site Internet ne propose pas d'accompagnement sonore à cette image, contrairement au site Internet de SITA. Par contre, située tout en haut de la photo, une bande de texte défile en petits caractères blanc sur fonds noir : « Un projet de société pour réconcilier l'homme avec son environnement ». Cette phrase donne un aspect militant à cette première page, et rappelle également le slogan d'une campagne médiatique de l'ADEME ayant précédé celle que nous avons étudiée plus haut (« Réconcilier progrès et environnement », campagne ADEME 1999 ; ce slogan fut repris sur de nombreuses plaquettes à destination du grand public encore en 2002). D'emblée, le message de la Fédération associative apparaît sur un plan très vaste, puisqu'il s'agit d'un « projet de société », et pas seulement de nettoyer les plages salies comme pourrait le laisser penser l'image. Le possessif « son » accompagnant le terme « environnement » introduit une dimension affective, mais faiblement, pas aussi fort en tout cas que s'il était inscrit « vous réconcilier avec votre environnement ». Globalement, l'image contraste justement avec le slogan par sa dimension émouvante, du fait du premier plan sur l'oiseau vivant enfermé dans sa gangue de mazout. Le slogan est plus froid, plus raisonné, et correspond en fait à un titre, à celui de la photo, et non à une déclaration. Ce texte en déroulé continu nous invite ainsi à comprendre que les personnes visibles sur la photo participent à ce « projet de société » par leur travail, ce qui permet de concrétiser tout de suite cette expression par ailleurs plutôt énigmatique et assez vague, puisqu'elle n'est pas précisée.

Puis, l'image disparaît au premier clic pour laisser place à quelques intitulés de rubriques : présentation de la Fédération (en quatre langues : français, anglais, espagnol, allemand), présentation des publications, présentations des dossiers d'actualités. Un certain nombre de documents sont téléchargeables gratuitement en format PDF, comme les *Rapports d'activité* ainsi que l'ensemble des communiqués émis par la Fédération. Les numéros de la *Lettre du Hérisson* sont également disponibles, ainsi que toutes les revues thématiques rédigés par les différents réseaux de FNE. Le contenu du site n'est pas spécifique car il comporte peu de textes rédigés à son intention. Les textes observés ne font qu'annoncer ou décrire un texte plus long, téléchargeable, préalablement existant sur un support papier dans la plupart des cas.

Cela confère une certaine sobriété de ton à ce site Internet, qui apparaît ainsi peu militant dans son ensemble, excepté sa page d'ouverture. Il apparaît comme un moyen de communication sûr, rapide et économique, au service de l'éparpillement géographique de la Fédération. FNE est en effet caractérisée par la dispersion de ces différentes sous entités, le siège social se situant à Paris, le siège administratif à Orléans (comprenant le service

communication), et le pôle Nature et Biodiversité à Strasbourg par exemple. Le site Internet constitue ainsi un moyen de communication particulièrement précieux pour le fonctionnement interne de la Fédération, en complément des réunions téléphoniques notées avec précision dans les *Rapports d'activité*. En contradiction avec cela nous notons le peu de liens proposé par le site de la Fédération. Le site renvoie à un certain nombre de ses associations membres de façon très parcimonieuse, c'est-à-dire qu'il faut vraiment rechercher ce lien pour le retrouver, délivré avec l'ensemble des coordonnées de la Fédération associative adhérente.

Le réseau Internet, sur lequel tout site se montre et se cache à la fois, vu la multiplicité des sites proposés, est un peu cette toile dans laquelle le site de FNE se perd. Par exemple, le site Internet de la Ligue française pour la Protection des Oiseaux (LPO) ne présente aucune indication de son appartenance à FNE, et donc pas de lien vers son site Internet. Par contre, l'association ROC (Ligue pour la préservation de la faune sauvage et la défense des non-chasseurs), moins connue, affiche plus lisiblement sur son site Internet son appartenance à FNE ; cette association, plus récente que la LPO, a pour président actuel l'astrophysicien Hubert Reeves, qui succède à Théodore Monod. LPO et ROC figurent comme membre national de FNE. Un autre statut existe au sein de la Fédération qui est celui de membre correspondant ; on y retrouve par exemple Greenpeace et le Club Alpin Français (CAF). Le rattachement de Greenpeace à la Fédération est invisible sur son site Internet alors que cela figure très visiblement sur le site Internet du CAF. Il apparaît ainsi que la Fédération nationale n'impose pas à ses différents membres d'afficher leur appartenance à la Fédération, du moins sur leurs sites Internet respectifs. A noter que sur le site Internet du Ministère de l'environnement, il existe un lien vers FNE dans la rubrique « liens ».

Mais si FNE présente très lisiblement la liste de tous ses membres, elle ne la met pas non plus en avant.

En 2002, le site Internet de la Fédération associative FNE apparaît ainsi comme un site bien fourni, avec un nombre de dossier respectable (800 fichiers fin 2001¹), mais peu convivial.

1.2 Identification des types de discours dans le corpus oral de FNE

Le tableau que nous présentons ci-dessous comporte 14 entrées (au lieu de 22 pour SITA et 15 pour l'ADEME) correspondant aux thèmes et sous thèmes abordés lors des entretiens¹ effectués au sein de la Fédération associative FNE et de sa fédération départementale Essonne Nature Environnement (ENE). Ce tableau ne permet pas de rendre compte de la

¹ Après la refonte du site en 2003, il en comportera le double (environ 1500).

durée du développement de ces thèmes au sein des entretiens, c'est pourquoi nous la précisons par la suite.

Tableau récapitulatif des types de discours² repérés dans l'ensemble des entretiens A1 à A5

	Liste des thèmes	Lexiques et situation dans le corpus	Type
1	L'organisation : sous thème : ses activités	<u>Lexique du management :</u> A1 Q5 A4 Q1, A4 Q18 <u>Lexique du combat :</u> A1 Q5 <u>lexique du combat et Lexique de la morale :</u> A2 Q1 <u>Lexique de la morale :</u> A2 Q8, A2 Q23 A3 Q1, A3 Q2 A4 Q5 <u>Lexique de la gratuité :</u> A1 Q4, A1 Q14 <u>Lexique sociologique</u> A1 Q1 <u>Lexique de la pédagogie :</u> A1 Q10	EC/EN
2	L'organisation : sous thème : fonctionnement interne	<u>Lexique du management :</u> A2 Q4 A4 Q1 A5 Q1, A5 Q21 <u>Lexique de la performance</u> A1 Q4 <u>Lexique du combat :</u> A1 Q4 A2 Q1, A2 Q8 <u>Lexique de la morale :</u> A2 Q3 A4 Q5 A5 Q1, A5 Q15, A5 Q18 <u>Lexique de la gratuité :</u> A4 Q17	EC/EN
3	L'environnement	<u>Lexique de la science économique</u> A1 Q18 A2 Q2, A2 Q21 A5 Q1	EC/EN
4	La communication	<u>Lexique de la pédagogie</u> A1 Q4 <u>Lexique du management :</u> A5 Q28 <u>Lexique de la morale :</u> A5 Q5	EC/EN

1 Cf. Annexe 1 Retranscription complète des entretiens.

2 Pour faciliter la lecture du tableau, nous rappelons que les thèmes et les lexiques appartenant au type de discours Economique sont notés EC, les thèmes et les lexiques appartenant au type de discours ENvironnementaliste sont notés EN. Nous faisons référence aux entretiens dans la colonne lexicale : par exemple, le code A1 Q1 correspond à l'entretien Association A 1 Question n° 1. Le détail entretien par entretien est disponible en Annexe 5 Tableaux d'analyse du corpus oral. Le guide d'entretien, correspondant aux questions numérotées, est disponible en annexe 5.

	Liste des thèmes	Lexiques et situation dans le corpus	Type
5	L'environnement dimensions physiques	<u>Lexique de la technique</u> A1 Q18 <u>Lexique des sciences naturelles :</u> A1 Q18 A3 Q18 <u>Lexique du sacré:</u> A3 Q18, A3 Q19 A4 Q18, A4 Q19 <u>Lexique de la morale :</u> A3 Q18 A5 Q28 <u>Lexique de l'espérance/désespoir</u> A3 Q18 <u>Lexique de la gratuité :</u> A2 Q2 <u>Lexique de l'émotion :</u> A2 Q18 A5 Q21, A5 Q30	EC/EN
6	L'environnement dimensions sociales : sous thème du cadre de vie	<u>Lexique du combat</u> A1 Q20 <u>Lexique de la morale :</u> A1 Q20 A2 Q21 A3 Q20	EN
7	L'environnement dimensions sociales : sous thème du développement durable	<u>Lexique pédagogique :</u> A2 Q1 A3 Q10 <u>Lexique du combat :</u> A3 Q25 <u>Lexique du combat et d. Lexique de la morale :</u> A5 Q19 <u>Lexique de la morale :</u> A1 Q25 A2 Q1, A2 Q2 A3 Q17, A3 Q25, A3 Q25 A4 Q25, A4 Q28 A5 Q8	EN
8	L'environnement dimensions sociales sous thème du patrimoine	<u>Lexique de la morale :</u> A2 Q9	EN
9	L'environnement dimensions sociales	<u>Lexique du sacré :</u> A4 Q21 A5 Q18, A5 Q30 <u>Lexique du combat :</u> A3 Q15 <u>Lexique du combat et d. Lexique de la morale :</u> A5 Q15 <u>Lexique de la morale</u> A2 Q1, A2 Q2, A2 Q24 A3 Q17 A5 Q18, <u>Lexique de l'émotion :</u> A2 Q24, A3 Q21	EN
10	L'environnement dimensions sociales : sous thème du respect de la vie	<u>Lexique de la morale :</u> A4 Q28	EN
11	Intérêt général	<u>Lexique du sacré :</u> A5 Q18	EN

	Liste des thèmes	Lexiques et situation dans le corpus	Type
		<u>Lexique du combat</u> : A1 Q4, A1 Q10 A2 Q1, A2 Q15, A2 Q16 A3 Q9, A3 Q24 A5 Q1 <u>Lexique de la morale</u> : A2 Q3, A2 Q8, A2 Q31 A3 Q21 A4 Q22 <u>Lexique du combat et Lexique de la morale</u> : A5 Q31 <u>Lexique de la gratuité</u> : A4 Q5	
12	Relations internationales : thème de la politique humanitaire	<u>Lexique de la morale</u> : A3 Q17	EN
13	Relations internationales : sous thème la mondialisation	<u>Lexique de la morale</u> : A3 Q27, A3 Q28 A4 Q27 <u>Lexique de l'espérance/désespoir</u> : A3 Q27 <u>Lexique de l'émotion</u> : A2 Q29 A3 Q17 A4 Q31 A5 Q30	EN
14	Relations internationales : sous thème l'humanité	<u>Lexique de la morale et Lexique de l'espérance/désespoir</u> : A3 Q29, A3 Q31 <u>Lexique de l'espérance/désespoir</u> : A4 Q31	EN

Sur 14 entrées de ce tableau des entretiens A1 à A5, nous notons 9 entrées appartenant exclusivement au type de discours environnementaliste. Cela reproduit ce que l'on constate sur un plan plus quantitatif, en fait, l'ensemble de ce corpus d'entretiens appartient au type de discours environnementaliste.

Le fait qu'il y ait moins d'entrées dans ce tableau s'explique par le fait que les interviewées se sont davantage consacrées aux thèmes appartenant au type de discours environnementaliste, moins nombreux, et qu'ils les ont abordés plus tôt, c'est-à-dire dès les premières questions de l'entretien. Par exemple le thème de l'intérêt général (type EN) est abordé dans la première question au cours des entretiens A2 et A5.

Nous avons observé la présence de trois thèmes propres au type de discours économique : celui de l'organisation, celui de l'environnement et celui de la communication. Celui de l'environnement est étonnant, car il s'agit d'une vision de l'environnement incluant la logique de l'efficacité. Il est ainsi observé dans trois entretiens sur cinq. Ce thème est alors accompagné du lexique de la science économique (type EC). En voici un extrait :

« notre argument devient un argument commercial pour vendre un produit » (Entretien A2)

Le thème de l'organisation était induit par les questions 1 à 9, il apparaît en partie dans les réponses à ces questions-là, mais on le note également en fin d'entretiens là où il n'est pas attendu. Il fait intervenir 7 lexiques différents, 2 appartenant au type de discours économique, 3 au type de discours environnementaliste et enfin 2 lexiques hors types de discours. Le thème de la communication est plus discret encore et est observé associé à 3 lexiques, un de chaque type de discours ainsi que le lexique de la pédagogie (hors types de discours retenus).

Ces trois thèmes étant accompagnés indifféremment de lexiques du type de discours économique ou du type de discours environnementaliste, nous les avons notés EC/EN. Nous n'avons relevé aucun passage qui soit exclusivement inscriptible dans le type de discours économique. Ce type apparaît ainsi par bribes.

Parmi les lexiques du type de discours économique, nous en avons observé 4 au sein de ce corpus d'entretiens : le lexique de la science économique, le lexique du management, le lexique de la technique et le lexique de la performance. Le plus fréquent est le lexique du management, avec ensuite les trois autres caractérisés par de faibles occurrences.

Les termes caractérisant les activités exercées au sein de la Fédération associative sont les plus fréquents pour le lexique du management, comme dans l'extrait ci-dessous :

« effectivement avec beaucoup plus de monde en salariés, des administrateurs qu'on essaye d'avoir plus présents, plus actifs, et la transformation en fédération, qui suppose quand même un rôle plus moteur plus important, il faut que chacun sache ce qu'il a à faire » (entretien A2)

« nous travaillons par réseau, par réseau thématique et par pôle » (entretien A5)

« le bénévole va plutôt à des réunions politiques et le chargé de mission va à des réunions techniques » (entretien A5)

Le besoin de professionnalisation de la part de la Fédération associative, autant au niveau national que départemental, entraîne des efforts de communication interne et des opérations de formation interne, qui s'expriment par des termes du management :

« faire de la formation permanente auprès de nos adhérents » (entretien A2)

Les difficultés matérielles que connaît l'organisation transparaissent également à travers ce lexique :

« il suffit vraiment de peu de choses pour casser une harmonie surtout dans des conditions comme ça au niveau matériel, au niveau locaux, on est quand même un peu au Moyen-Age ici, et il n'y a que si les personnes vraiment s'entendent bien qu'elles peuvent oublier ce genre de choses » (Entretien A4)

Le lexique de la science économique apparaît dans trois entretiens différents mais à une seule reprise ; il est associé au thème de l'environnement. Il ne sert pas de base à une critique du système économique comme dans certains corpus précédemment étudiés. Bien au contraire, sa présence ici souligne le fait que les personnes interviewées cherchent à

prouver l'insertion de leurs activités au sein des activités économiques en général ; elles sont loin d'éprouver de l'aversion pour l'économique en soi :

« nous ne voulons absolument pas faire une écologie qui soit un antagonisme, ou qui soit contradictoire avec la préservation d'une certaine économie » (Entretien A1)

« l'environnement je pense induit une activité économique forcément, ..., et de nouveaux métiers, je pense au travail surtout pour l'économie à venir mais un petit peu quand même dans l'économie présente / oui, vous pouvez préciser un petit peu ce que vous faites dans l'économie présente /dans le présent, on a une petite activité de bureau d'étude, ..., et on travaille avec des collectivités beaucoup, et quand on leur propose quelque chose ça crée de l'emploi, ..., c'est très souvent des emplois très simples pour la nature, c'est pas des gens très très qualifiés mais on appelle ça des chantiers jeunes » (Entretien A3)

Mais en affirmant malgré tout un positionnement non tourné vers l'économique :

« je distinguerai entre l'économie de base indispensable et inévitable en terme d'emploi, bien que l'emploi ne doit pas être un justificatif systématique à la création d'entreprise polluante, surtout pas, (...) mais il y a des développements à prévoir qui soient respectueux de l'environnement » (Entretien A1)

« j'ai pas envie de faire de l'économie parce que il y a suffisamment d'acteurs pour ça dont c'est le métier, et je pense que l'économique prime actuellement, il y a une prédominance qu'il faut essayer de rogner un petit peu » (Entretien A3)

« je suis hérissé par exemple par le fantasme de la croissance » (Entretien A3)

Mais d'une manière générale, les membres de la Fédération associative sont sensibles au fait que leurs actions produisent des effets secondaires positifs sur le plan économique :

« dans l'Essonne, le TGV passait à ras d'immeubles, en aérien, donc on s'est battu en disant non il faut une couverture (...) la SNCF, à plusieurs reprises, pour vendre le TGV à des pays étrangers, notamment aux Belges, les Belges disent oui mais nous, l'agglomération bruxelloise, c'est très étendu, c'est très urbain, votre machin c'est bien gentil, mais nous, ce qui nous embête, c'est une nuisance, pas de problème on peut vous faire une coulée verte, on peut couvrir, on peut faire une coulée verte, notre argument devient un argument commercial pour vendre un produit » (Entretien A2)

Par ailleurs, le lexique de la technique et le lexique de la performance sont observés au sein de ce corpus, mais avec de très faibles occurrences. Le lexique de la performance est notable, associé au thème de l'organisation, car il reflète particulièrement la logique d'efficacité du type de discours économique, (type EC) :

« je prétends que pour obtenir des résultats il faut poursuivre un but d'efficacité, et non pas braquer ses interlocuteurs contre soi » (Entretien A1)

Le lexique de la technique est associé au thème de l'environnement dimensions physiques.

Les thèmes du type de discours environnementaliste sont dominants, avec, en premier lieu, le thème de l'environnement dimensions sociales, puis le thème de l'environnement dimensions physiques, et enfin, à égalité, les thèmes de l'intérêt général et des relations internationales.

Le thème de l'environnement dimensions physiques s'inscrit dans des passages de corpus notés type EN, à une exception près ; en effet, nous avons repéré un passage comportant le lexique de la technique (type EC). Ce thème apparaît essentiellement au niveau de la question 18 portant sur la nature. Il n'apparaît guère avant cette question mais il fait alors l'objet de longs développements. Il est dominant néanmoins parce que les entretiens A1 à A5 sont beaucoup plus développés en troisième partie que les autres entretiens effectués en entreprise ou en institution. Il est observé avec 7 lexiques différents et n'entretient pas de régularités particulières avec le lexique des sciences naturelles, par ailleurs très peu présent. Les extraits de corpus concernés portent sur les animaux, parfois un animal précis, ou plus souvent sur les lieux qui sont souvent nommés. Ce thème se concentre malgré tout sur le terme « nature » pris dans sa globalité.

Le thème de l'environnement dimensions sociales, qui pose un regard social sur les questions de la nature, se concentre autour des questions du « cadre de vie », du « patrimoine », du « respect de la vie » et du « développement durable ». On observe qu'il apparaît à n'importe quel moment des entretiens, avec un pic pour les questions 20 et 21 portant sur les différences entre nature et environnement. Plusieurs lexiques l'accompagnent, 5 exactement, sans régularité notable, mais tous propres au type de discours environnementaliste, ce qui permet de classer tous les passages correspondant à ce thème au sein du type de discours environnementaliste.

Ensuite, nous avons observé le thème de l'intérêt général qui traverse l'ensemble des entretiens, il n'est pas lié plus particulièrement à une partie ou l'autre des entretiens. Dès les premières questions sur le fonctionnement de la Fédération associative, l'entretien peut dériver vers des considérations plus générales sur ce qu'est le bon fonctionnement d'une démocratie, comme dans la réponse à la question 4 de l'entretien A2 :

*« il est clair que celui qui fait le compte-rendu, il a un pouvoir important, je trouve que c'est important que les comptes-rendus soient examinés, soient approuvés que les gens puissent y apporter des amendements, on voit, notamment par exemple le conseil général, il y a beaucoup moins cette exigence, sans doute parce que c'est une beaucoup plus grosse machine que chez nous, en fait il y a des services entiers qui décident tout seul et les élus sont là en disant oui (inaudible) (...), en termes de démocratie c'est un peu emmerdant parce que les citoyens votent pour des personnes, ou quand c'est un scrutin proportionnel pour des politiques, des idées »
(Entretien A2)*

Ce thème est exprimé par 4 lexiques différents appartenant au type de discours environnementaliste.

Enfin, le dernier thème du type de discours environnementaliste, le thème des relations internationales, est associé à 3 lexiques du type de discours environnementaliste. Nous l'avons repéré à partir de la question 17 jusqu'à la fin des entretiens. Il est associé à 3 lexiques seulement.

Parmi les lexiques du type de discours environnementaliste, deux sont dominants, le lexique du combat et le lexique de la morale, qui traversent tout ce corpus d'entretiens. Tous les autres lexiques de ce type sont également observés, avec par ordre d'importance, le lexique du sacré, le lexique de l'émotion, le lexique de la gratuité et le lexique du désespoir espérance et le lexique des sciences naturelles

Tout d'abord, observons les termes propres au lexique du combat. Dans ce corpus, il semble traduire deux préoccupations de la Fédération associative ; le souci de militer activement et le souci d'agir pour une nature décrite comme « attaquée ». Ce lexique sert donc à la fois à décrire les actions de FNE mais aussi à décrire la façon dont l'environnement et la nature sont affectés par l'ensemble des activités humaines. Ce même mouvement était déjà observé précédemment pour le lexique du combat, dans le corpus des *Lettres du Hérisson*. Dans ce corpus d'entretiens, on observe ainsi des occurrences du terme « combat » pour décrire le rôle de FNE ou de ENE :

« les premiers combats vraiment en arrivant ici ça été pour les déchets (inaudible), combat contre le troisième four de l'usine de Vert le Grand, combat contre le défrichage d'un petit bois dans lequel ils voulaient faire une décharge d'ordures ménagères » (Entretien A3)

La forte présence du lexique du combat dans l'ensemble de ces entretiens se traduit d'ailleurs par un goût revendiqué pour la lutte chez l'un de nos interlocuteurs :

« je suis relativement bagarreur donc j'aime bien rentrer dans le lard des gens qui font des choses que j'aime pas, voilà c'est par goût » (Entretien A3)

Une forme de violence est ainsi perceptible dans ces termes. Un certain nombre de passages des entretiens renvoient au rapport de force établi dans les relations que la Fédération associative entretient avec d'autres acteurs de l'environnement :

« j'ai un titre de vice-présidence qui ne correspond rigoureusement à rien (...) mais ça sert sur les cartes de visite vis-à-vis de l'interlocuteur, qui s' imagine que j'ai un réel pouvoir » » (Entretien A3)

Mais ce lexique est aussi repérable dans des expressions montrant les destructions subies par la nature et l'environnement :

« on s'abîme soi-même si vous voulez en polluant ou en détruisant les choses » (Entretien A5)

Le verbe réflexif « s'abîmer » renvoie ici à l'idée de mort, voire de mutilation, car il contient un aspect irréversible, que l'on ne peut guérir. On pourrait le gloser aisément par « se tuer » sans trop modifier les propos de notre interlocuteur. Ce terme est puissant. En littérature, qui est l'univers professionnel dont est issue la personne interviewée, « s'abîmer dans la contemplation de quelque chose » signifie s'oublier soi-même, c'est-à-dire en quelque sorte « mourir intérieurement », « plonger dans l'abîme », se laisser mourir par oubli de soi, par négligence. Tout le reste de l'entretien A5 nous laisse à penser que le combat mené par la

Fédération associative est aussi un combat intérieur selon la personne rencontrée, une lutte mentale pour parvenir à changer son regard et ses habitudes de vie en société.

D'autre part, le lexique de la morale est également observé de façon régulière, parfois imbriqué avec des termes propres au lexique du combat (cf. Annexe 5) :

« moi, j'ai toujours très fort l'impression, dans ma bataille pour l'environnement, que vraiment je me bats pas pour aujourd'hui, je me bats pour demain et après-demain, c'est une bataille pour l'avenir, et c'est en ça qu'elle est intéressante, c'est pas du tout une bataille égoïste pour pouvoir mieux vivre maintenant, c'est pour que nos petits-enfants et nos arrière-petits enfants puissent continuer à bien vivre » (Entretien A5)

Il s'agit d'une vraie morale tournée vers le bien, le bien de humanité, à commencer par « les autres » :

« la vie des autres oui, alors la vie des autres bien entendu, il faut beaucoup songer aux autres, c'est évident que c'est pas toujours facile à concilier, (...) j'essaie tout de même de faire le maximum pour que leur qualité de vie soit préservée, c'est tout, c'est une question de qualité de vie » (Entretien A1)

« les actions qu'on mène sont d'un intérêt collectif indéniable que reconnaissent d'ailleurs les politiques » (Entretien A2)

« parce que chaque être a sa relation avec les autres, ça c'est de l'écologie » (Entretien A3)

Il s'agit aussi d'une réflexion sur la nature, et parfois ce sont des interrogations philosophiques qui sont observées :

« on fait partie de cette création, on doit vivre avec, en harmonie avec, ce qui nous permettra peut-être de réfléchir et de trouver une harmonie avec ce principe créateur pour essayer de savoir, de comprendre ce qu'il est et ce qu'il attend de nous » (Entretien A3)

« pour moi c'est très important l'homme fait partie de la nature, il n'y a pas la nature d'un côté et l'homme de l'autre, l'homme fait partie de la nature et donc il n'y a pas de mot, la nature, c'est le monde, c'est la terre, c'est nous » (Entretien A5)

Les réflexions qui sont classées dans le lexique de la morale ont un caractère très personnel, voire intime, et nous en déduisons que l'engagement de ces personnes au sein de la Fédération associative est de l'ordre de la vocation. D'autres lexiques confirment cela, en particulier les lexiques du sacré et de l'émotion, mais qui ne sont pas associés aux thèmes de l'organisation, contrairement aux lexiques du combat de la morale présents sur tous les thèmes de ce corpus. Ils n'apparaissent qu'à partir de la cinquième ligne du tableau. A noter qu'ils sont absents d'un de nos entretiens, l'entretien A1, réalisé avec le président de l'organisation départementale ENE. Le lexique de l'émotion est observable essentiellement dans la troisième partie des entretiens portant sur les perceptions personnelles de l'interviewé sur l'environnement :

« un beau paysage c'est quand même plus agréable à contempler qu'un mur couvert de graffiti » (Entretien A3)

« je suis aussi tellement amoureuse de la nature, amoureuse des beaux paysages, amoureuse d'une rivière, que je me dis il faut que ça reste comme ça » (Entretien A5)

Le lexique du sacré est repérable dans une approche religieuse de la nature :

« je suis très très proche si vous voulez de la religion des amérindiens, pour eux justement la mère, c'est la terre et on ne doit pas, on n'abîme pas, parce que si on abîme, on aura plus de moyens de vivre, donc il y a une espèce d'équilibre et de respect que nous avons complètement perdu » (Entretien A5)

ou bien dans une approche spirituelle d'une nature sacralisée et à ce titre qui ne doit pas être touchée. Le lexique du sacré est en grande partie repéré dans des termes portant les notions d'intégrité ou de pureté, avec l'idée sous-jacente que l'homme ne doit pas y toucher, pour ne pas salir, ou supprimer cette pureté :

« la nature c'est quelque chose que l'homme devrait toucher le moins possible, et il y est pour rien, il n'a aucune légitimité pour s'en occuper, il doit la laisser vivre » (Entretien A4)

Le lexique de la gratuité est présent dans l'ensemble du corpus mais avec de faibles occurrences malgré tout. Il est observé dès le début des entretiens, associé aux thèmes de l'organisation, et porte sur le fonctionnement de la Fédération associative. Le bénévolat apparaît comme un atout mais aussi comme une contrainte :

« mon rôle de président il est pas facile, d'abord il est bénévole, totalement même lorsque je fais plusieurs fois par semaine les quatre-vingt kilomètres aller et retour qui me séparent de Chamarande » (Entretien A1)

« on agit donc pour l'environnement et en retour, on ne reçoit rien au niveau financier » (Entretien A4)

Un autre lexique du type de discours environnementaliste n'est présent que dans deux entretiens, le lexique de l'espérance/désespoir, plus repéré sous la forme de la crainte que de l'espoir :

« la nature s'est retrouvée confinée dans des réserves je crains qu'elle ne finisse dans des réserves » (Entretien A3)

« j'ai beaucoup plus d'espérance par rapport au monde » (Entretien A4)

Puis, le lexique des sciences naturelles fait l'objet de quelques observations dans deux entretiens, réalisés avec des personnes ayant suivi dans leur jeunesse des formations en sciences naturelles :

« toute destruction de nature ou de forme de vie sur un plan scientifique peut être gênant parce que on ne sait pas de quoi on se prive, le patrimoine génétique disparaît, des milliers d'espèces disparaissent chaque année et c'est vraiment un patrimoine génétique qui disparaît, là c'est l'aspect scientifique » (Entretien A3)

Il est notable que ce lexique soit peu usité par les autres personnes interviewées, sans formation dans ce domaine il est vrai, mais confrontées régulièrement à ce type d'approche du fait de leur appartenance à la Fédération associative.

De même, le lexique de la pédagogie et le lexique de la sociologie sont brièvement repérés, au sein d'un seul entretien de ce corpus, l'entretien A1. Ils ne sont pas repris dans les autres entretiens, ce qui confirme le fait que ces deux lexiques soient peu mobilisés au sein de la Fédération associative, vu les résultats d'analyse des autres corpus de FNE. Dans le corpus d'entretiens de SITA, ces deux types étaient absents, alors qu'ils étaient bien présents dans le corpus équivalent de l'ADEME, et au sein de plusieurs entretiens de façon régulière. FNE se positionne donc entre les deux autres organisations mais elle est surtout proche de SITA. Nous ne nous étonnons pas du faible nombre d'observations du lexique sociologique, il est compréhensible que les personnes interviewées aient peu de références en la matière, ne disposant pas du stock d'études mis en place par l'ADEME par exemple. Par contre, concernant le lexique de la pédagogie, étant donné les efforts annoncés de la Fédération en ce domaine, aussi bien au niveau national qu'au niveau départemental (il entre dans la mission de FNE comme de ENE de former leurs associations adhérentes), nous pensons que l'appropriation de ce souci pédagogique envers les questions d'environnement n'est pas encore effectuée.

Ainsi, si l'ensemble du type de discours environnementaliste apparaît dans ce corpus, c'est en cumulant l'ensemble des entretiens. A vrai dire, aucun de ces entretiens ne présente l'ensemble des thèmes et lexiques du type de discours environnementaliste. Il manque généralement un lexique. Il n'empêche que cela nous suffit pour les classer tous dans le type de discours environnementaliste, d'autant que la logique de discours observée s'y inscrit pleinement autour de la notion d'action collective désintéressée.

Bilan sur l'analyse des types de discours dans le corpus de FNE

Tout comme pour les corpus précédents, la différence entre corpus écrit et corpus oral transparaît : en effet, le type de discours environnementaliste est bien plus visible dans le corpus oral que dans le corpus écrit pour FNE. Même si nous avons observé de nombreux éléments du type de discours environnementaliste dans le corpus écrit, ils ne sont pas aussi nets ni aussi fréquents que dans le corpus oral. Ce constat rejoint nos observations sur SITA France et l'ADEME.

Dans l'ensemble du corpus de FNE, on peut constater qu'il n'y a pas de thème dominant, il n'y a pas de régularité thématique ; en effet, les *Rapports d'activité* sont focalisés sur le thème de l'organisation (type EC), les documents du Sommet de Johannesburg sur le thème de l'intérêt général (type EN), les *Lettres du Hérisson* et les entretiens sont centrés sur le thème de l'environnement dimensions physiques. Cela donne une grande hétérogénéité des

discours au sein même de l'organisation, plus encore que dans les corpus de SITA et de l'ADEME, et qui ne s'arrêtent pas aux différences entre corpus oral et corpus écrit. En effet, les corpus écrits sont hétérogènes également quant à leurs thématiques dominantes, même s'il est tout à fait prévisible que les *Rapports d'activité* soient focalisés sur le thème de l'organisation. Le fait qu'ils le soient à ce point est plus étonnant, surtout au regard du fait que ces documents sont mis en ligne sur le site Internet de la Fédération associative, téléchargeable gratuitement, par qui veut connaître davantage la Fédération associative. Ces *Rapports d'activité* sont donc bien conçus par la Fédération associative comme un document d'information sur FNE et l'ensemble de ses activités, au même titre que la *Lettre du Hérisson*. L'hétérogénéité est ainsi importante dans le corpus de FNE au niveau des thèmes abordés.

Par contre, les lexiques sont nettement plus réguliers et l'on observe, dans tout le corpus de FNE, à la fois le lexique de la morale et le lexique du combat (type EN), de façon prépondérante. Rappelons que ces lexiques étaient déjà très présents dans les corpus de SITA France et de l'ADEME. Si ces deux lexiques sont tous les deux dominants chez FNE, ils sont aussi régulièrement associés, le combat de la Fédération associative étant ainsi présenté comme un combat moral, et parfois même intérieur et mental, comme nous l'avons indiqué ci-dessus dans l'étude de ce lexique au sein des entretiens. Une nuance doit être apportée à ce constat puisque ces deux lexiques présentent peu d'observation au sein du corpus des *Rapports d'activité* de FNE. En effet, cet extrait de corpus de la Fédération est le seul à présenter une dominante du lexique du management (type EC) ; les lexiques du combat et de la morale y sont rares. Cela confère une place à part de ces *Rapports d'activité*, déjà inscrit dans le type de discours économique par son thème de prédilection.

Le type de discours environnementaliste est donc partagé dans l'ensemble du corpus de FNE, avec l'exception notable de ses *Rapports d'activité* appartenant au type de discours économique, et de ses entretiens principalement inscrits dans le type de discours environnementaliste.

Sur un tout autre plan, dans les *Lettres du Hérisson*, mais également dans le corpus sur le Sommet de Johannesburg et au cours des entretiens, hors du cadre prévu par nos deux types de discours, est apparu un type de vocabulaire particulier. Il s'agit d'un lexique politique :

- « intérêt catégoriels »¹
- « groupes corporatistes »²
- « réflexes d'appropriation » et « possession de biens »¹

1 *Lettre du Hérisson*, n° 205 p. 16

2 *Lettre du Hérisson*, n° 205 p. 17

- « forme de contrôle social critique »²
- « intérêts corporatistes »³
- « critique de l'Etat, ..., trop centralisateur »⁴
- « soldé dans des magasins pour riches »⁵

« *les agriculteurs ont uniquement des intérêts catégoriels économiques* » (entretien A2)

Cela renvoie à d'autres expressions que nous avons pu retrouver dans le dossier de préparation de la Fédération associative au Sommet de Johannesburg 2002, comme le montrent les extraits suivants :

« comportements réactionnaires et égoïstes »⁶

« Les ONG françaises réunies au sein du Collectif Jo'burg 2002 affirment que la poursuite d'un type de développement productiviste et consumériste, privilégiant la libéralisation sans limite du marché, ne fera que renforcer ces tendances négatives. »⁷

Le terme de « collectif », choisi pour nommer le groupe d'associations rejoint par FNE à l'occasion du Sommet Mondial pour le Développement Durable, revêt d'ailleurs également un aspect politique. En effet, un collectif est un groupe de pression, le plus souvent informel, immergé dans un milieu professionnel, politique ou social. Ce terme est synonyme de comité mais insiste surtout sur la dimension communautaire du groupe ainsi nommé.

Ceci étant dit, aucun qualificatif n'est accolé à ce terme, ce qui aurait pu l'orienter davantage ; le nom de « Collectif Jo'burg » souligne le fait que ce rassemblement est lié à un événement ponctuel. Nous ne disposons pas d'informations sur le devenir de ce mouvement après le Sommet.

Au début de son existence, la FFSPN (qui sera nommée ultérieurement FNE) diffusait des « Manifestes », au moment de chaque élection présidentielle en France. Cela aussi témoigne d'une culture politique, les manifestes ayant servi de noms à de nombreux textes historiques, à commencer par le *Manifeste du Parti Communiste* de Karl Marx et Friedrich Engels, mais aussi le « Manifeste de la CGT contre la guerre, » (le 29 juillet 1914), le « Manifeste des Égaux » (1795) écrit par les partisans de Gracchus Babeuf, ou encore le « Petit Manifeste de Suresnes »⁸ de Jean Vilar.

1 *Lettre du Hérisson*, n° 204 Editio p. 1

2 *Lettre du Hérisson*, n° 204 p. 2

3 *Lettre du Hérisson*, n° 206 p. 2

4 *Lettre du Hérisson*, n° 206 p. 4

5 *Lettre du Hérisson*, 206 p. 8

6 « Le développement durable, espoir ou imposture ? » par Christian Garnier, Vice-président de FNE, in « Recueil des interventions », *31ème Congrès de FNE*, 22 juin 2002

7 « Position du collectif des ONG françaises Jo'burg 2002 », *La terre l'affaire du siècle. Collectif Jo'burg 2002*, 16 mai 2002

8 Ce texte propose un théâtre nouveau qui soit un vrai « service public », l'instrument d'une culture populaire au sens noble du terme, en même temps qu'une grande fête civique qui rassemblerait « le peuple des banlieues et le peuple parisien ».

Le regroupement dans un « Collectif », auquel la Fédération associative a adhéré afin de présenter un front uni lors des rencontres du Sommet de Johannesburg, tout comme la publication régulière de « Manifestes », inscrit ainsi la Fédération associative dans une tradition politique, qui donne une tonalité politique générale de gauche aux discours énoncés par la Fédération associative.

2. FNE s'impose

Nous allons maintenant essayer de mieux comprendre d'une part l'hétérogénéité thématique du corpus de FNE et d'autre part la prépondérance des lexiques de la morale et du combat (type EN) dans l'ensemble de ces documents. Nous montrerons comment ces phénomènes permettent de caractériser les formes d'interaction élaborées par FNE. Puis nous montrerons que la Fédération associative est située à la fois dans une position en amont de ces interactions, et dans une position en aval.

2.1 Genèse et caractéristiques de FNE

Une Fédération associative née sous le signe de la diversité

Nous allons montrer comment s'articulent des thématiques apparemment distinctes, comme celle de l'organisation, de l'environnement dimensions physiques, de l'environnement dimensions sociales, des relations internationales et de l'intérêt général relevées dans le corpus écrit et le corpus oral de FNE. Tous ces thèmes sont identifiés comme siens par la Fédération FNE. Cette diversité nous conduira à interroger la spécificité de cette association environnementale et à interroger son objet de prédilection, l'« environnement ».

L'hétérogénéité observée dans le corpus de FNE n'est certainement pas récente, et encore moins ignorée de la Fédération associative. En effet, avant même sa naissance, on peut penser que se profile cette diversité de discours véhiculés par les mouvements voulant former la future FNE. La difficulté entre le respect des particularités de chacun et le besoin de construire une seule voix est alors exprimée de la même façon qu'elle se pose encore aujourd'hui. La lecture de numéros de la revue *Courrier de la Nature*, édité par de futurs

membres de la FFSPN (ancien nom de FNE), avant même la création de cette dernière, est à ce titre instructive :

« Nous devons travailler en communion d'idées, mais nous devons aussi respecter l'individualisme de chacun. (...) Le désir d'indépendance que manifeste la plupart des associations doit être respecté et nous ne pouvons envisager avec elles que des liens très souples. Mais le qualificatif de « national » que nous portons, nous donne le pouvoir de les proposer. »¹

En 1967, le projet d'une Fédération nationale d'associations environnementales est exposé dans le *Courrier de la Nature*, revue éditée en commun par différentes associations environnementales françaises. Ce projet aboutira à la création de la Fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature (FFSPN) en 1968, renommée France Nature Environnement (FNE) en 1989, mais gardant en sous-titre « Fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement ».

L'un des enjeux internes à la Fédération associative, au moment de sa création, est de parvenir à établir une configuration ne diminuant pas la liberté de ses associations membres tout en leur donnant une unité, une cohérence. L'organisation nationale se veut surtout force de proposition au service et avec le soutien de ses membres. La diversité interne de la Fédération apparaît comme une clé majeure pour parvenir à son but, sa mission de protection de la nature et de l'environnement en France. La diversité des associations traduit en effet la multiplicité des domaines concernés et des actions à mener. Cette diversité est la condition d'une réactivité efficace de la Fédération. Les savoirs accumulés par les différentes associations membres sont sollicités par la Fédération au moment opportun.

Lors d'une marée noire, concernant en particulier les oiseaux marins, la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), membre de FNE, dispense son savoir-faire. Pour autant elle ne fait pas forcément état de son appartenance à la Fédération. Il nous semble que l'épisode de la marée noire de l'Erika, fin 1999, illustre cette situation. La LPO est en effet apparue sous son nom propre dans les différents organes médiatiques rendant compte de cette catastrophe. La visibilité de FNE peut ainsi s'en trouver amoindrie puisque le nom de FNE fut quasiment invisible. Cela correspond à la liberté désirée par la Fédération associative dès ses origines à l'intention de ses membres, ce qui ne sert pas toujours ses propres intérêts, ni son image ni sa notoriété.

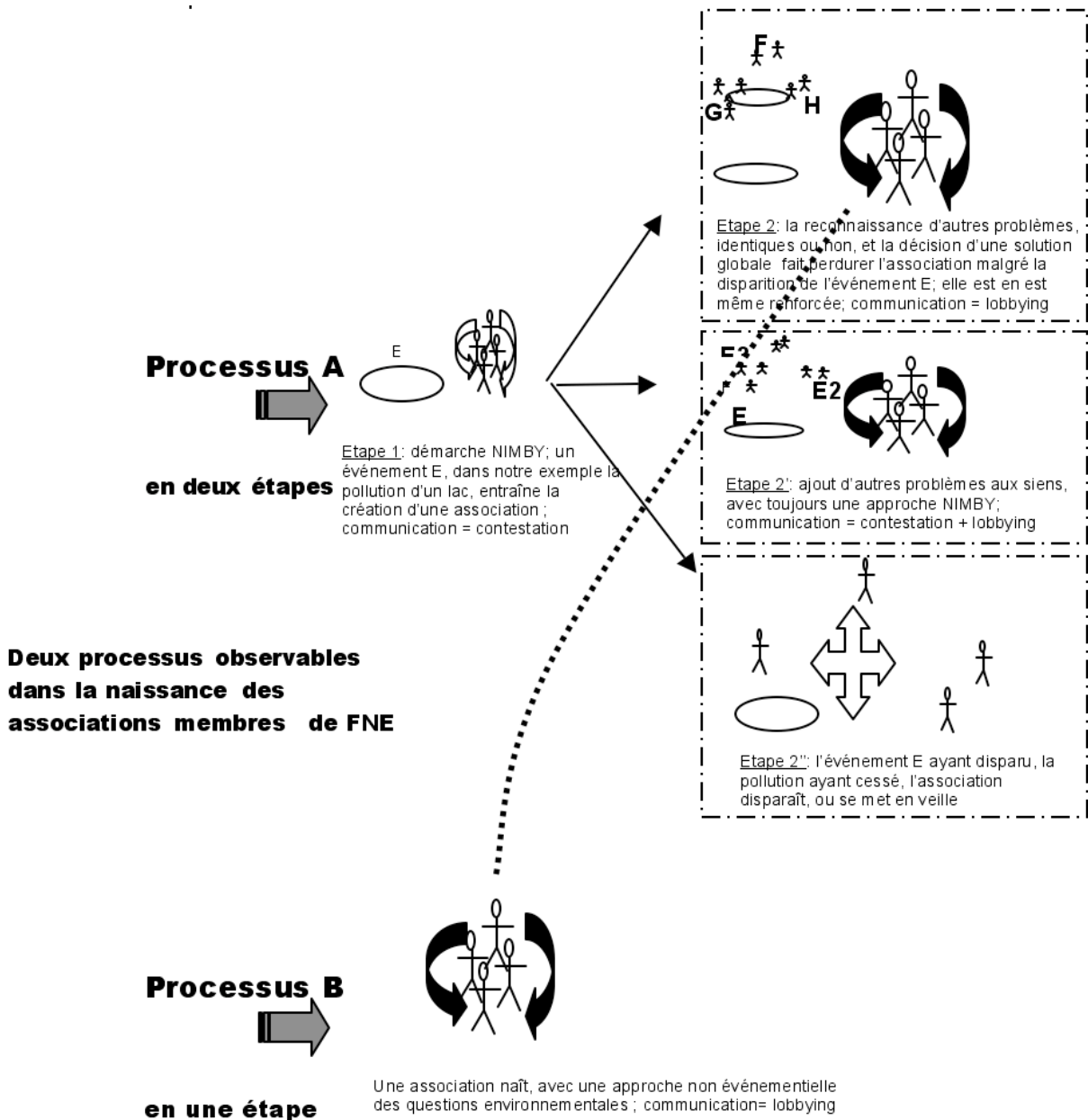
La diversité interne à la Fédération est marquée notamment par la dichotomie entre naturalistes et environmentalistes, qui perdure tout au long de l'histoire de la Fédération. On peut considérer que ce débat fut dépassé lorsque la Fédération a accepté le terme environnement dans sa nouvelle appellation, France Nature Environnement, en 1989, locution choisie également par souci de lisibilité. Un bateau de course portera d'ailleurs ce

¹ *Courrier de la Nature*, n° 1 2e trimestre 1967, archives personnelles de M. Raffin

nouveau nom en toutes lettres cette année-là. Mais cette divergence est toujours prégnante et visible au sein même de ses associations membres, comme par exemple au sein de sa Fédération départementale Essonne Nature Environnement (ENE). Cette différence peut être considérée comme une interrogation sur la façon d'aborder les questions environnementales, et traduit l'hétérogénéité des points de vue possibles sur cette question. La Fédération présente le visage d'un cumul de ces différentes approches, comme nous avons pu le remarquer dans nos analyses. La posture environnementaliste peut se déduire du corpus marqué par le thème de l'intérêt général, c'est-à-dire la *Lettre du Hérisson* et les documents sur le Sommet de Johannesburg, mais aussi du corpus centré sur le thème de l'organisation, c'est-à-dire les *Rapports d'activité* présentant une approche en termes de management et de gestion, très éloignée de l'approche naturaliste ; la posture naturaliste est lisible dans les entretiens, du fait de la dominance du thème de l'environnement dimensions physiques, thème qui renvoie en grande partie aux éléments de la nature. On remarque ainsi que la posture environnementaliste semble dominante dans le corpus, d'autant que le thème de l'intérêt général est aussi présent au sein des entretiens.

FNE est ainsi caractérisée par ce type de dichotomie, encore aujourd'hui, liée à la diversité à la fois des activités de ses membres mais aussi du mode de création de chaque association adhérente. Cela est vrai en 1968 tout comme en 2002, FNE reçoit d'ailleurs de nouveaux membres chaque année. Nous allons nous focaliser sur le mode de création de ces associations. Nous avons imaginé le schéma ci-après afin de rendre compte de cette diversité des motifs et des modes de constitution des associations membres de FNE.

Schéma sur les processus observés de création des associations environnementales formant FNE



Ce schéma permet tout d'abord de visualiser la complexité des motivations des associations environnementales appartenant à FNE, et les différences existant entre elles.

Mais surtout, ce que le schéma permet de voir, c'est que ces associations évoluent, et qu'elles peuvent passer du processus A au processus B au cours de leur histoire, c'est-à-dire qu'une première approche épidermique et passionnelle, voire polémique d'une question environnementale liée à un événement précis, peut se transformer en une approche beaucoup plus globale et raisonnée, détachée de tout événement particulier. Ces postures successives participent de l'hétérogénéité caractéristique des discours de FNE, comme nous allons le voir ci-dessous.

FNE est constituée de nombreuses petites associations environnementales identifiables dans le processus A, qui poursuivent les différentes trajectoires indiquées dans les étapes 2 à 2". Mais FNE elle-même correspond au processus B, plus fréquent chez les naturalistes et les Fédérations d'associations ; ENE correspond également au processus B. Cependant les associations membres de ENE sont pour la plupart caractérisées par le processus A, comme l'association ADEMO par exemple, dont nous allons suivre la trajectoire.

L'Association de Défense de l'environnement de Mennecey et Ormoy (deux petites villes de l'Essonne) ou ADEMO, illustre la situation du type A étape 2. Cette association fut créée lors d'un projet de construction d'une usine d'incinération en 1990 à Ormoy. La petite plaquette de présentation de l'association explique :

« L'ADEMO a été fondée en 1990 pour faire échec à la construction d'une usine d'incinération d'ordures ménagères sur la commune d'Ormoy. »

Un événement E se présente, la construction d'une usine d'incinération, et les opposants se rassemblent en créant une association chargée de mener différentes opérations pour faire échec au projet. Deux possibilités se présentent alors : soit l'association parvient à faire échouer le projet, soit elle n'y parvient pas. Ce qui nous intéresse est que dans les deux cas, le problème est le même pour l'association : qu'advient-elle ? Dans l'exemple qui nous concerne, l'ADEMO a obtenu gain de cause et le projet de construction de l'usine d'incinération fut abandonné. C'est alors que l'orientation de l'association a changé :

« Cet objectif atteint, ses membres se sont engagés résolument vers diverses opérations de protection de l'environnement et de la qualité de vie. »

Cette association a perduré, comme toutes les associations qui suivent l'étape 2 que nous indiquons dans le schéma. Sa nouvelle attitude la rapproche des associations nées selon le processus B. En effet, l'événement à l'origine de la création de l'association a disparu, et par conséquent les activités de l'association ne se réfèrent plus désormais à un événement en particulier, elles s'inscrivent davantage dans une mission concernant l'ensemble des préoccupations environnementales. ADEMO est l'exemple parfait de ce mouvement. Au sein de ENE, elle se trouve désormais parfaitement à sa place, même si des désaccords ponctuels existent entre les deux organisations.

Contrairement à ADEMO, en étape 2, certaines associations s'emparent d'autres problèmes ponctuels, une fois leur événement fondateur évanoui, conservant une approche assez semblable. Ce type d'association a néanmoins acquis un savoir-faire en matière de mise en œuvre d'un projet, ce qui constitue un atout important pour ses nouvelles actions.

Tout à l'opposé, en étape 2", la question étant résolue, l'association perd sa raison d'être et s'étiolé. Née en réaction à un événement, l'association est amenée à s'éteindre dès que le problème est résolu. Elle peut totalement disparaître ou bien conserver ses statuts et son

mode d'organisation en « veilleuse ». Erika Flahault¹, sociologue spécialisé sur les associations en France, a vu renaître ainsi certaines associations, à l'occasion de ce qui constituait un deuxième événement, parfois plusieurs années après leur « mise en veille » spontanée, notamment dans la région de la Loire.

L'évolution type ADEMO nous intéresse davantage car elle est emblématique de situations récurrentes au sein de FNE et ENE. Selon la même trajectoire, une des présidentes de ENE explique avoir également créé une association dans les années 70, lorsqu'un projet de construction de route défigurant le village voisin a vu le jour.

« il y a un projet épouvantable, une route qui doit passer, qui doit traverser le cimetière et passer sur la place de l'église, enfin un truc complètement aberrant, c'était dans le village à côté, d'ailleurs, et ils m'ont dit ben on aimerait aussi que vous veniez parce que vous n'êtes pas de ce village vous êtes du village d'à côté, (...) je fais d'ailleurs toujours partie de l'association des habitants de la vallée de la Juine » (cf. Annexe 1 Entretien A5)

Puis cette association s'est ouverte à d'autres questions plus générales et a par la suite intégré ENE. Un autre président de ENE relate le même phénomène lors d'un projet d'autoroute, etc.

« on a eu un très gros problème, c'est celui du passage d'une voie rapide qui était la nationale cent dix-huit qui est venue s'installer à proximité de chez moi, on est à cent vingt-cinq mètres de cette voie rapide là, (...) et je me suis toujours opposé et je suis d'ailleurs un petit de ces personnes qui ont réussi à éviter que cette autoroute soit élargie ce qui aurait été une catastrophe pour tout le monde » (cf. Annexe 1 Entretien A1)

Le bruit autour des aéroports, la venue d'éoliennes, l'installation d'une déchetterie, d'un barrage, etc. sont autant de motifs de création d'une association environnementale, puis dans un deuxième temps d'ouverture des membres de l'association à l'ensemble des questions environnementales, pour un certain nombre d'entre elles.

Les associations ayant poursuivi le processus B apparaissent détachées de tout événement temporel, comme celles consacrées à une approche naturaliste, la LPO en 1912 par exemple, ou celles formant une Fédération, FNE en 1968. Les associations du processus B ne se créent donc pas dans un climat d'urgence. Leur naissance est plus réfléchie, et leurs actions sont davantage organisées et informées. Pour être rigoureux sur le plan historique, rappelons que certains problèmes précis entrent cependant dans les motivations à l'origine de la création de la Fédération nationale, le but étant de gagner en efficacité sur ces affaires en présentant un front uni. Mais l'association n'est pas née pour résoudre ces problèmes. A la création de la FFSPN (qui deviendra FNE), les associations du processus B correspondent ainsi à la majorité des associations présentes, elles diffusent une coloration franchement naturaliste, comme l'explique la Fédération elle-même :

¹ Entretien téléphonique avec Erika Flahault (Université du Maine) le 15 mars 2004

« A l'origine, les APNE [Associations de protection de la nature et de l'environnement] étaient surtout naturalistes, elles avaient une activité de sociétés savantes (...). »¹

Mais au fil du temps vont se multiplier l'entrée d'associations répondant au processus A, plus environnementalistes, qui vont faire évoluer la Fédération : d'une position liée à l'existence d'associations du type processus B, FNE s'oriente petit à petit vers une position environnementaliste, appuyée sur des associations nées selon le processus A et évoluant vers le processus B en étape 2. Des événements particuliers entrent ainsi dans l'histoire de la Fédération. Mais cependant nous prenons position à la suite de Florian Charvolin pour dire qu'il y a dissociation entre événements dits environnementaux et discours environnementaux. Nous estimons en effet que ce ne sont pas des événements qui ont poussé à élaborer des réflexions environnementales, au sein de FNE ou chez d'autres acteurs de l'environnement, mais plutôt l'inverse : c'est-à-dire que de nouvelles manières de voir le monde ont défini certains événements comme environnementaux. Ainsi, FNE s'est formée, non à la suite d'événements écologiques mais à la suite d'une volonté collective de regarder le monde autrement, ce qui a entraîné ensuite un regard particulier sur des événements qu'elle a qualifiés alors d'« écologiques » ou « environnementaux ». Ceci est confirmé par le fait que la Fédération se soit d'abord formée d'associations caractérisées par le processus B puis, dans un deuxième temps, ouverte à des associations de type processus A.

Cette différence de fond sur la façon d'aborder les questions environnementales, dans l'urgence ou dans la réflexion, suivant l'inscription dans le processus A ou dans le processus B, explique ensuite en partie l'hétérogénéité des discours produits par la Fédération associative.

L'« environnement », une notion hétérogène

Nous allons observer divers éléments, propres aux préoccupations environnementales selon FNE, et qui permettent de saisir un autre aspect de cette grande diversité : FNE est organisée en pôles, réseaux et missions qui s'intéressent autant à l'éducation à l'environnement qu'à la vie des loups ou encore à la politique, mais aussi aux rivières, aux montagnes, au littoral français, aux industries, aux déchets, aux biotechnologies, aux énergies renouvelables et aux forêts entre autres. Cette profusion dans les activités de FNE nous permettra d'approcher ce que signifie l'« environnement » pour la Fédération.

¹ *Lettre du Hérisson*, n° 202, janvier 2002, p. 1

Education à l'environnement

Tout d'abord, regardons les questions d'éducation à l'environnement. FNE présente l'éducation à l'environnement comme un point essentiel du « développement durable » :

« Promouvoir l'éducation à l'environnement comme étant l'une des clefs de voûte du développement durable »¹

C'est un domaine apparemment très éloigné des spécialités ornithologiques ou zoologiques plus habituelles dans ce type d'association. Mais en fait, cela en est très proche car il est question de « vulgarisation » dans l'éducation à l'environnement. En 2000, FNE a créé un « Réseau Education à la nature et à l'environnement » qui comprend une petite dizaine de personnes en région parisienne.

Mais ce souci pour l'éducation n'apparaît que très peu dans nos observations. En effet, les rares observations du lexique pédagogique au sein du corpus de FNE (cf. Analyses ci-dessus sur corpus écrit et corpus oral) ne rendent pas compte des objectifs didactiques de la Fédération associative. Cet objectif, que la Fédération associative présente pourtant au cœur de son attachement au « développement durable », peut paraître ainsi annexe par rapport à d'autres activités de l'organisation, tout en étant lié à ces autres actions.

Cependant, nous avons pu observer que l'association départementale Essonne Nature Environnement mène de nombreuses actions pédagogiques. En effet, elle propose une formation professionnelle permanente en réalisant une revue didactique à destination de 300 abonnés non adhérents à ENE, dans laquelle sont insérés des dossiers thématiques comme sur l'effet de serre par exemple. Elle a également lancé le projet « formation », c'est-à-dire se former pour agir, à destination de ses adhérents. « Formation » comprend une partie théorique, assurée notamment par la DRIRE, et une étude de cas, délivrée au cours d'une journée complète. Chez ENE, l'éducation à l'environnement concerne les adhérents :

« c'est aussi un de nos rôles en tant que Fédération que de faire de la pédagogie envers nos adhérents, les aider, les soutenir techniquement, juridiquement, administrativement, mais aussi faire de la formation permanente auprès de nos adhérents et de faire en sorte que la connaissance et le niveau de connaissance qu'on a les uns les autres, plus il est homogène, plus on sera efficace » (Entretien A2)

Mais, par ailleurs, tout au long de l'année scolaire, l'animatrice géologue est à la disposition des écoles pour l'enseignement de la géologie des programmes de 5^e et 4^e essentiellement. ENE est aussi intervenue dans un lycée agricole, puis dans des universités et grandes écoles sur le sujet des déchets. ENE forme aussi des commissaires-enquêteurs, qui devront ensuite diriger des enquêtes publiques. Puis ENE forme encore des élus (maires, conseillers municipaux). ENE a également assuré des formations professionnelles sur les déchets au

¹ Rapport d'activité 2001, France Nature Environnement, Assemblée Générale du 23 mars 2002, p. 26

sein d'une filiale de SITA France. Ces actions pédagogiques sont nombreuses et variées et permettent d'évaluer l'importance de cette dimension pour l'association départementale.

Au niveau national, le « Réseau Education à la nature et à l'environnement » de France Nature Environnement fait partie des activités transversales de la Fédération associative, c'est-à-dire que le réseau est en lien avec tous les autres réseaux, afin de recenser leurs documents sources mais aussi leurs besoins en matière d'éducation et de formation. Il vise la formation de nouveaux citoyens plus soucieux d'écologie, c'est-à-dire plus économes et attentifs à l'impact de leurs activités sur leur environnement. Il traduit une des ambitions de la Fédération nationale concernant le changement des comportements des habitants de l'hexagone. Son aspect transversal, qui lui donne une position clé au sein de la Fédération, est en fait en opposition avec le fait qu'il ne constitue pas une priorité de la Fédération associative, par exemple par rapport au travail effectué par d'autres réseaux sur les lois. Les activités du réseau éducatif sont repérables au sein d'extraits de corpus classés dans le thème de l'intérêt général (type EN), mais aussi des relations internationales (type EN) ; le réseau a en effet participé au « Collectif de Jo'burg », l'éducation à la nature et à l'environnement apparaissant comme une priorité internationale aux yeux de FNE.

« Nous espérons qu'elle ait lieu – et vite – cette décennie de l'éducation au développement durable notifiée dans le plan d'action final [du Sommet de Johannesburg]. »¹

Ces actions sont aussi évoquées dans le thème de l'environnement dimensions sociales (type EN), l'éducation à l'environnement figurant justement comme l'un des aspects sociaux importants soulevés par les questions environnementales.

Les loups

La « Mission Loup » est née en 1996 et comprend 9 personnes. Elle s'intéresse aux populations de loups vivant en France et travaille à promouvoir leur développement. Surveillance sur place par le biais d'associations locales membres de FNE, suivi législatif, communication auprès des journalistes et décideurs concernés, cette mission répond à un mode de fonctionnement relativement classique au sein de la Fédération associative, assez semblable à la mission « Faune sauvage faune captive », et aux réseaux « Eau » et « Forêt » par exemple. Le thème de l'environnement dimensions physiques correspond à la description des activités de ce type de réseau.

Il n'empêche que ce sujet est plutôt tendue en France, par rapport à d'autres sujets abordés par la Fédération. Cela crée une difficulté supplémentaire pour cette Mission, surtout en termes de communication. Les enjeux sont aussi complètement différents du « Réseau

¹ *Lettre du Hérisson*, n° 206, décembre 2002, p. 16

Education à la nature et à l'environnement », puisqu'il est question pour le loup de biodiversité, au service des générations futures, mais dans un souci patrimonial.

La politique

Par ailleurs, être militant, au sein de FNE, comme de sa fédération essonnienne, c'est aussi faire œuvre politique et nous touchons encore à un autre domaine qui révèle l'hétérogénéité des actions liées à la protection de l'environnement, et des discours qui y sont liés.

Comme nous l'avons indiqué plus haut, cette dimension politique est développée dès la naissance de la FFSPN (qui deviendra FNE) à travers la diffusion de *Manifestes*. Ces *Manifestes* présentent des discours sur l'environnement avec des accents politiques (au sens de gestion de la cité), mais sans être jamais dans le type politicien (c'est-à-dire sans jamais entrer dans le jeu de concurrence entre les différents partis en présence). Le thème de l'intérêt général est ainsi ancien au sein de la Fédération associative.

Au niveau d'une fédération départementale comme la fédération Essonne Nature Environnement (ENE), la revendication du contenu politique des actions est très visible. Ainsi, convaincre sur le plan environnemental peut se traduire par introduire de la politique, et cela, au sein même d'un parti politique, ou bien encore au sein d'une entreprise :

« On est environnementaliste, on ne soutient pas les politiques ; on remarque cependant que les choses avancent mieux quand il y a des élus Verts. Cependant, nous nous sommes déjà opposés aux Verts, en les poussant à faire de la politique. »

« Concernant les certifications aux normes Iso 14000, nous participons à la définition de la politique environnementale de certaines entreprises ; souvent elles n'ont que des procédures et pas de politique, c'est pourquoi nous intervenons. »¹

Par ailleurs, ENE² affirme refuser son soutien politique à quelque parti politique que ce soit. ENE a parfois été en opposition franche avec les Verts, même si le plus souvent des accords semblent plus nombreux avec eux qu'avec d'autres partis politiques. La Fédération associative veille à ce que les politiques mises en œuvre dans le domaine de l'environnement n'empiètent pas sur ses propres missions. Il s'agit pour elle de préserver au maximum son indépendance politique, mais elle avoue que cela lui est difficile dans certaines situations. Ses activités revêtent donc une dimension politique évidente, mais sans que cet aspect soit premier dans les intentions de la Fédération associative. C'est par contre l'une des facettes de sa réputation locale : les personnes en charge de la politique au niveau local relèvent cet aspect et en font état, comme le souligne une des personnes interviewées :

« les actions qu'on mène sont d'un intérêt collectif indéniable que reconnaissent d'ailleurs les politiques » (Entretien A2)

1 Pour les trois citations, cf. Annexe 4, Notes ethnographiques Entretien avec le directeur de l'association Essonne Nature Environnement

2 Cf. Annexe 4 Notes ethnographiques Entretien avec le directeur de l'association Essonne Nature Environnement

Ainsi donc les priorités s'enchevêtrent, il est difficile de les ramener à deux ou trois objectifs primordiaux que se donnerait FNE sur telle ou telle année. En effet, ni son mode d'organisation, ni ses *Rapports d'activité*, ne le traduisent clairement. Il en ressort que tout est prioritaire pour la Fédération et surtout que toutes ces priorités sont très fortement liées entre elles.

2.2 Réflexion et/ou action ?

Contrairement aux thèmes observés, les lexiques repérés au sein du corpus de FNE présentent une grande homogénéité. En effet, deux lexiques du type de discours environnementaliste émergent régulièrement, le lexique de la morale et le lexique du combat, de surcroît souvent mêlés ensemble. Une exception notable ; le corpus des *Rapports d'activité* de FNE présente peu d'observation de ces deux types de lexique, il est caractérisé par l'usage prépondérant du lexique du management (type EC) et s'inscrit de toutes façons majoritairement dans le type de discours économique. Mais nous allons ici nous focaliser sur les aspects propres au type de discours environnementaliste afin de mieux en observer les particularités.

Réfléchir et/ou agir ensemble ?

Dans la *Lettre du Hérisson*, nous avons montré que, pour FNE, les préoccupations environnementales sont construites à travers le prisme de l'action collective. Cette dimension est repérée par la présence des lexiques du management du combat ; la plupart du temps, elle apparaît cependant au sein du lexique de la morale (cf. Annexe 6 FNE). Pour FNE, œuvrer pour l'environnement ne peut être l'initiative d'un seul : le travail collectif est extrêmement valorisé par la Fédération associative. L'adhésion de FNE au « Collectif Jo'burg » cristallise cette position, mais c'est en fait la création même de FNE qui renvoie à ce goût pour le collectif. FNE fut créée pour répondre au besoin d'agir collectivement, FNE fut constituée en vue de l'action collective. Les soucis démocratiques internes à la Fédération répondent à ce souci de grande qualité d'action collective et de véritable action collective. Elle évoque des « lieux d'intelligence collective concrète », permettant l'émergence d'« une forme d'intelligence collective et transversale » afin de « concevoir collectivement » et de travailler à l'« agir collectif » et à la « lutte collective »¹. L'aspect

1 Cf. Annexe 6 FNE Etude du corpus du Sommet de Johannesburg 2002

collectif des actions de FNE présente une dimension morale, c'est-à-dire que ce qui est effectué collectivement est bien en soi :

« il faut ajouter à l'adage « penser globalement agir localement » un troisième terme : « concevoir collectivement ». »¹

« FNE a également le devoir vis-à-vis de l'opinion publique, de la société civile et des générations futures, d'organiser un espace de réflexion et de débat sur l'« agir collectif » »²

« Le travail associatif développe une forme d'intelligence collective et transversale qui affine les attentes globales »³

« la construction progressive et collective de ce projet conduira à assumer collectivement et explicitement des choix parfois difficiles »⁴

« Notre réponse doit être collective. »⁵

« le développement durable c'est (...) un mode d'orientation du comportement individuel et collectif » (Entretien A1)

« les actions qu'on mène sont d'un intérêt collectif indéniable » (Entretien A2)

« le développement durable ça nous oblige à introduire du consensus et non pas du compromis (inaudible) et donc de mener des actions, d'espérer pouvoir mener des actions réellement collectives ou partenariales » (Entretien A2)

« ce que j'appelle l'esprit associatif, d'abord penser aux autres et pas faire des choses pour soi, pas faire les choses égoïstement » (Entretien A4)

Pour une morale militante ?

Nous estimons que la dimension morale, prégnante dans les discours de FNE du fait de la présence dominante du lexique de la morale, est liée aux types de combats qu'elle mène. En effet, le lexique du combat est souvent lié au lexique de la morale comme nous l'avons remarqué ci-dessus. Nous allons montrer que le mélange de ces deux types de discours est éclairant pour comprendre la forme de communication mise en œuvre par la Fédération.

La Fédération associative a choisi une forme d'action, qui va à l'encontre des choix effectués par d'autres associations de même type. C'est pourquoi elle est d'ailleurs identifiée comme « association sérieuse » par les acteurs de l'environnement en France. Pour FNE, la défense de l'environnement et la protection de la nature passent par de nombreux échanges et mises en place de groupes de travail avec les auteurs même des impacts nécessitant l'intervention de la Fédération associative. Cela induit un type de communication : le lobbying, à l'opposé

1 *Lettre du Hérisson*, n° 204, juillet 2002, p. 2-3

2 *Lettre du Hérisson*, n° 201, octobre 2001, p. 9

3 *Lettre du Hérisson*, n° 204, juillet 2002, p. 1

4 *Lettre du Hérisson*, n° 204, juillet 2002, p. 2

5 *Lettre du Hérisson*, n° 206, décembre 2002, p. 6

des manifestations de force. Par exemple, à notre connaissance, aucun membre de FNE ne s'est jamais attaché à un tronc d'arbre qui devait être coupé, ni jeté au milieu des rails pour faire échec au passage d'un convoi de déchets nucléaires. Mais cette dernière forme de combat, spectaculaire, médiatique, a cependant des effets. À différents niveaux, FNE s'interroge sur la forme de son combat.

Un label « association environnementale »¹, sous-entendue « association sérieuse », avait été demandé à la Fédération par les pouvoirs publics, autant que par des groupes d'industriels, afin de clairement distinguer les associations environnementales avec lesquelles des formes de concertation étaient envisageables. FNE s'est fermement opposée à ce type de découpage, d'après notre interlocutrice, qui estime que l'existence de toutes les associations est nécessaire à la vie démocratique et que chacune a sa place. Mais, s'il est question de distinguer les associations entre elles afin, d'une certaine manière, d'évincer les associations non sérieuses, cela signifie que celles-ci dérangent, parce qu'elles touchent un point sensible. Or, FNE fait partie des associations reconnues comme « sérieuses » par la plupart de nos interlocuteurs. Mais FNE refuse cette distinction car elle lui semble incompatible avec sa vision de la démocratie, reposant sur la libre expression de tous, ce qui comprend même les associations non désignées par l'appellation « associations sérieuses ». Il semble trop facile pour FNE que les entreprises se contentent de faire face aux « associations sérieuses ». Le fait que les entreprises veuillent évincer les autres associations du débat est donc antidémocratique dans une certaine mesure selon FNE.

Lors de nos rencontres avec les membres bénévoles de la Fédération nationale et avec les membres salariés et bénévoles de l'organisation départementale de l'Essonne, la comparaison de la communication de FNE avec Greenpeace fut évoquée à plusieurs reprises. Greenpeace est caractérisé par une communication spectaculaire basée sur des manifestations de force, dont les exemples sont très nombreux, en France et à travers le monde. Greenpeace refuse de se joindre à tout groupe de travail au niveau local ou national ; elle n'est pas isolée en cela, une association comme Earth First par exemple, de notoriété internationale, s'y refuse également au titre que « les dés sont toujours pipés »². Greenpeace participe à des rencontres au niveau international, avec ses homologues. C'est en fait en comparaison avec ce type d'organisation que, par contraste, FNE est reconnue comme une « association sérieuse ». Mais la notoriété de Greenpeace est cependant bien plus importante que celle de FNE. Les discussions amenées par nos interlocuteurs de FNE,

¹ cf Annexe 1 Entretien A5 : la personne interviewée raconte avoir été audité par le Sénat sur la question de la concertation ; c'est alors que des Sénateurs lui ont demandé s'il était possible de produire un label « association environnementale sérieuse » ; la personne interviewée aurait rétorqué que toute association était légitime.

² « Les éco-guerriers n'écrivent pas aux politiciens, ils connaissent par avance leur réponse. Ils ne participent pas aux commissions car les dés sont toujours pipés. » *Earth First France*, tract militant portant sur les éco-guerriers, diffusé au public pendant le salon de l'environnement les 10 et 11 novembre 2000 à Paris, Salon de la Porte de Versailles

comme de ENE, sur la comparaison entre Greenpeace et la Fédération nous apparaît ainsi comme l'un des signes d'une réflexion de fond sur le positionnement plus général de FNE dans les organes de concertation mais aussi sur le type de communication à mettre en œuvre.

Nous partons du fait que, malgré la bonne volonté de FNE vis-à-vis des pouvoirs publics, la notoriété de Greenpeace est beaucoup plus importante que celle de FNE, au niveau national comme au niveau européen et international. A ce titre, Jean-Pierre Raffin¹, président d'honneur de FNE, explique que la position choisie par FNE, qui consiste à se placer comme partenaire des pouvoirs publics, n'est pas un outil efficace. En effet, au niveau notamment du recrutement de nouveaux adhérents, il estime que FNE attire peu, car elle effectue « beaucoup de travail de connaissance des dossiers », et pas d'opérations spectaculaires. Comparant avec Greenpeace, il explique que FNE n'est pas « médiatique » du tout. Il rajoute que FNE n'est pas sur une logique de conflit ou de drame mais sur une logique de travail et de discussion. Et plusieurs membres de FNE comme de ENE ont exprimé leur regret de cette faible notoriété de leur mouvement, et ont ainsi formulé une interrogation sur le type de contestation mise en œuvre par Greenpeace et dont l'efficacité médiatique leur semble redoutable.

Et ceci encourage encore FNE à s'interroger sur sa propre démarche et les compromis, au moins de forme, qu'elle a pu consentir sur certains sujets. Cette réflexion de FNE quant à sa propre stratégie de communication, est également ressentie au niveau de ENE, une des ses organisations départementales, et dans les mêmes termes. ENE affirme éviter d'associer son image à celle de Greenpeace, qu'elle trouve trop caricaturale². Elle reste ainsi en position d'observation avant de se lancer dans l'action.

Dans le corpus de FNE, le fait que le lexique du combat soit souvent nuancé par le lexique de la morale invite ainsi à considérer que la Fédération recherche un équilibre entre réflexion et action, en les associant pour produire une forme de « morale militante », loin des formes de militantisme plus spectaculaires menées par exemple par Greenpeace ou ATTAC. La « morale militante » de FNE repose sur une adhésion de fond, qui se traduit d'une part par l'adhésion de personnes acquises personnellement et durablement à FNE, et d'autre part, par une attention particulière portée à chacune de ses actions, qui doivent respecter des critères rigoureux. La « morale militante » de FNE induit ainsi une attention forte au déroulement de ses actions, attention rendue visible par la fréquence importante du lexique du management dans le corpus de FNE, en particulier dans les *Rapports d'activité* de la Fédération.

¹ Cf. Annexe 4 Entretien avec un ancien président de FNE, Jean-Pierre Raffin, le 19 février 2002

² Cf. Annexe 4 Notes ethnographiques, Entretien avec le directeur de l'association Essonne Nature Environnement

Nous avons ainsi montré que, pour FNE, toutes les thématiques apparemment distinctes se rejoignent sur la forme. Chacun des quatre thèmes du type de discours environnementaliste correspond à un point de vue ponctuel, qui n'exclut pas les trois autres, bien au contraire, ils sont complémentaires pour FNE. Le choix du point de vue adopté est en partie lié à l'interlocuteur choisi, mais on a noté que le thème des relations internationales est tout aussi fréquent dans les entretiens du corpus oral que dans le corpus sur le Sommet de Johannesburg (corpus écrit), qui est par ailleurs dominé par le lexique de l'intérêt général. Les préoccupations environnementales sont très diverses et pour FNE on comprend qu'elles doivent le rester. Il lui suffit régulièrement d'adopter des points de vue différents et complémentaires ; la diversité même des formations des membres constituant la Fédération associative en est d'ailleurs garante. Mais la façon d'aborder ces sujets différents est globalement la même ; ils émergent au sein d'une « morale militante » caractérisant le rapport entre action et réflexion (lexique du combat et lexique de la morale) élaboré par la Fédération.

Il se trouve que ce que nous venons de dire fait écho à la vision du « développement durable » développée par FNE :

« Le DD [développement durable] suppose un regard qui embrasse et articule toutes les échelles d'espace –du plus local au plus global- et de temps, dans la pensée comme dans l'action. »¹

Le rapprochement effectué entre action et réflexion et l'enchevêtrement des priorités, liées à des points de vue différents, mais juxtaposées dans les discours élaborés par FNE, expriment ainsi l'un des enjeux de l'appropriation de la notion de « développement durable » par FNE, c'est-à-dire la cohérence même des actions de la Fédération associative.

La construction volontaire d'une interaction interpellant d'autres entités correspond au mode de relation mis en œuvre par FNE dans le secteur environnemental en France. Cette forme d'interaction est a priori plus novatrice que l'interaction d'adaptation (SITA France) et que l'interaction régulatrice (ADEME), du fait de son aspect initiateur. On peut dire que l'interaction produite par FNE pousse d'autres organisations à élaborer à leur tour des relations d'adaptation ou de régulation. Nous allons d'abord examiner comment se manifeste cet aspect initiateur en observant comment FNE participe, et s'inscrit, en même temps, à la fois dans la loi et dans l'intérêt général. Nous étudierons ensuite la façon dont la Fédération associative travaille à obtenir une sorte de pérennité grâce à cette forme d'interaction.

¹ « Le développement durable, espoir ou imposture ? », Christian Garnier, Vice-président de FNE, in « Recueil des interventions », 31^{ème} Congrès de FNE, 22 juin 2002

Participer à l'écriture de la loi et à la définition de l'intérêt général

Participer à l'écriture de la loi

Le lexique juridique est présent dans de nombreux pans du corpus de FNE, notamment dans ses *Rapports d'activité* ; il est y presque aussi fréquemment observé que le lexique du management. Il est très présent dans les *Lettres du Hérisson*, assez fréquent dans les documents du Sommet de Johannesburg, mais totalement absent des entretiens oraux.

Au cours du stage effectué chez Essonne Nature Environnement, nous avons été invitée à utiliser le logiciel de traitement des lois concernant l'environnement (Ed. Législatives), et examiner l'ensemble des revues s'y rapportant. L'association départementale effectue une veille très active et experte. Les actions du spécialiste juridique de Essonne Nature Environnement sont cependant principalement tournées vers le suivi de l'application des lois sur le plan local, et vers les procédures contentieuses. A son niveau, il n'est pas question de participer à l'élaboration des lois. Il n'empêche que les actions de contentieux et les prises de position publiques de l'association ont des effets sur le plan juridique local :

« Nos revendications entraînent des réglementations, insuffisantes, mais qui constituent des acquis. »¹

Plus visiblement, l'appartenance actuelle de FNE à de nombreux groupes de travail au sein du ministère de l'environnement traduit cette activité législative de la Fédération associative. L'existence d'un réseau juridique dans son organisation depuis 1995 montre sa proximité et son attachement à la question législative ; ce réseau est également chargé du suivi du contentieux. Cette participation à l'écriture de la loi est due à deux caractéristiques de la Fédération associative FNE : d'une part, sa qualité d'expert, à partir des études qu'elle a réalisées :

« on vient de rendre au ministère de l'environnement une grosse étude sur les déchetteries, nous étions les seuls à pouvoir leur faire, c'est bien pour ça que le ministère nous l'a demandé, parce que nous avons demandé à nos associations ce qu'ils en pensaient, nous on a fait un questionnaire qui est allé jusqu'aux associations locales » (Entretien A5)

Ceci lui permet ensuite de faire des propositions sur des sujets qu'elle connaît parfois mieux que les autorités administratives.

« FNE réclame une nouvelle loi réaffirmant les grands principes de prévention, de valorisation, d'application des principes de précaution et de veille sanitaire. »²

D'autre part, son travail sur l'écriture de la loi est lié au respect qu'elle inspire aux autorités, qui n'hésitent pas ainsi à lui demander sa participation. FNE répond donc également à la demande des pouvoirs publics :

1 Cf. Annexe 4 Notes ethnographiques, Entretien avec le directeur de l'association Essonne Nature Environnement

2 *Lettre du Hérisson*, n° 205, octobre 2002, p. 2

« M. Dingremont (DPPPR [Ministère de l'environnement]) a souhaité que FNE fasse des propositions pour la mise en place d'une nouvelle législation. »¹

Il faut souligner que, dès sa naissance, la Fédération FNE fut associée à l'écriture de la loi ; la loi 1976 sur la Nature par exemple, pour laquelle la Fédération associative FNE a effectué un travail préparatoire très important dès la fin de l'année 1973².

Participer à la définition de l'intérêt général

Très proche des pouvoirs politiques à sa naissance³, FNE, au fil des décennies, a formulé ses opinions et sa position sur les politiques générales de la France, en particulier au moment des grandes élections sous la forme de Manifeste.

Ces sortes de « lettres ouvertes », adressées aux futurs présidents, définissent la vision de ce que l'Etat doit faire selon la Fédération associative. Elle s'arroge ainsi dès le début de son existence la prérogative de la définition des missions gouvernementales. Elle sera écoutée, en particulier à partir de 1978, suite à un épisode marquant. En effet, en 1978, environ quinze jours avant la marée noire de l'Amoco Cadiz, FNE organise une Assemblée Générale autour de la question des moyens mis en œuvre pour pallier une marée noire éventuelle. Aucun ministre du gouvernement ne s'y présente. Or, quelques jours après, le pétrole du bateau Amoco Cadiz se répand au large de la Bretagne. Un certain tapage médiatique s'ensuivit, des journalistes soulignant l'absence du ministre de l'environnement à l'Assemblée Générale de FNE sur cette question. C'est d'ailleurs à ce moment-là que FNE se munira de son emblème du Hérisson, pour symboliser son action d'« aiguillon vigilant »⁴ vis-à-vis des pouvoirs publics. Suite à cet incident, tous les congrès de FNE connaîtront la présence des différents ministres de l'environnement successifs, mais aussi parfois du ministre de l'agriculture, du ministre de la santé ou d'autres ministres encore.

Même si la forme du Manifeste n'est plus d'actualité chez FNE, le propos consistant à interpeller directement les futurs responsables de l'Etat demeure encore aujourd'hui chez FNE, comme on peut l'observer au travers de certains éditoriaux de la *Lettre du Hérisson* :

« Les élections passées, tout gouvernement se targuant de développement durable, en l'expliquant, devra enfin mettre en place la fiscalité écologique pour qu'en 2030, ceux qui hériteront des transports puissent se féliciter des politiques durables de 2002 ! Oui mais, dit le candidat, après mon élection : le déluge ! »⁵

1 *Lettre du Hérisson*, n° 200, juin 2001, p. 4

2 Cf. Annexe 4 Notes ethnographiques Entretien avec un ancien président, Jean-Pierre Raffin ; toujours en annexe 4, voir aussi la photocopie de l'interview de Jean-Pierre Raffin par Florian Charvolin le 7 mars 1991

3 Cf. CHARVOLIN Florian, « L'invention de l'environnement en France (1960-71). Les pratiques documentaires d'agrégation à l'origine du Ministère de la protection de la nature et de l'environnement », Thèse d'Etat, Université Pierre Mendès-France de Grenoble, Ecole nationale supérieure des Mines de Paris, 1993

4 Annexe 4, photocopie de l'interview de Jean-Pierre Raffin par Florian Charvolin le 7 mars 1991

5 *Lettre du Hérisson*, n° 203, avril 2002, Edito p. 1

Cette prise de position, qui s'accompagne ici d'une méfiance envers les réalisations des futurs élus, suppose une idée de ce qui est bon pour le futur des citoyens, c'est-à-dire une idée de l'intérêt général.

« FNE a également le devoir vis-à-vis de l'opinion publique, de la société civile et des générations futures, d'organiser un espace de réflexion et de débat sur l'« agir collectif », de pousser les pouvoirs publics à favoriser une approche globale dans une perspective de développement durable. »¹

L'expression « pousser les pouvoirs publics à » fait ressortir le fait que FNE s'estime capable d'orienter les actions de l'Etat au plus haut niveau. La lettre adressée au président de la République à l'occasion du Sommet de Johannesburg² s'inscrit dans ce type régulier d'interpellation de l'Etat. Selon FNE, l'intérêt général, d'une part, suppose une approche globale et, d'autre part, nécessite une orientation vers le « développement durable ».

La définition du « développement durable » que l'on peut retrouver dans le corpus de FNE correspondent à l'intégration des aspects économiques, sociaux et environnementaux :

« c'est un concept qui essaye de concilier économie, écologie et social, généreux, très ambitieux, commençant par ce qu'on appelle la bonne gouvernance, c'est-à-dire un large consensus en amont de toutes les décisions et toutes les personnes concernées » (Entretien A3)

« le développement durable doit concilier l'économie l'environnement et le social, les trois volets et on oublie en général le troisième volet, le social, c'est pour nous, pour moi, en tout cas aussi important » (Entretien A5)

Il en découle que la définition du « développement durable » proposée par la Fédération associative correspond en partie à sa définition de l'intérêt général. On comprend mieux que la promotion du « développement durable » soit présentée comme un des rôles essentiels de la Fédération associative vis à vis des citoyens, puisqu'elle s'inscrit elle-même dans la poursuite de l'intérêt général. En effet,

« France Nature Environnement et ses associations fédérées de protection de l'environnement n'ont en réalité qu'une mission : "l'animation du débat environnemental". Toutes les actions exercées n'ont d'autre but que de susciter, de développer et d'enrichir le débat environnemental. »³

« Quand l'homme comprendra-t-il qu'il est urgent de changer de mœurs, d'allier la croissance économique avec l'évolution sociale et la protection de l'environnement ? »⁴

« [Esbonne Nature Environnement] c'est une association généraliste de l'environnement c'est-à-dire que ça touche à tout, son rôle pour synthétiser d'un mot à la mode on dirait que c'est promouvoir le développement durable, autrement c'est in fine c'est quand même la défense de l'être humain » (Entretien A3)

1 Lettre du Hérisson, n° 201, octobre 2001, p. 9

2 « Lettre ouverte à M. le président de la République », Collectif Jo'burg 2002, Johannesburg, 1er septembre 2002

3 Rapport d'activité 2002, France Nature Environnement, Assemblée Générale du 1er mars 2003, p. 4

4 Lettre du Hérisson, n° 206, décembre 2002, p. 6

Bilan : une position en amont

Ainsi, FNE apparaît très en recul par rapport à ses propres actions et au contexte dans lequel elles se réalisent, et ce, pour deux raisons : d'une part, du fait de sa participation à l'écriture de la loi, à travers son appartenance à de nombreux groupes de travail de préparation à des projets de loi ; d'autre part, du fait de sa proposition de définition de l'intérêt général, par la formulation, depuis sa naissance, de ce que l'Etat doit faire. Ceci nous permet de considérer que la Fédération associative se présente dans une position très en amont dans ses relations avec les autres acteurs de l'environnement. Elle définit un cadre qui est celui de la loi et de la logique d'intégration du « développement durable ». Nous pouvons ainsi dire que FNE, tout comme sa fédération essonnoise, participent ainsi à la définition du cadre délimitant les rencontres entre elle-même et les autres acteurs de l'environnement.

S'inscrire soi-même dans la loi et dans l'intérêt général

2001 fut l'année anniversaire de la Loi 1901 encadrant les statuts et les missions des associations. Le centenaire fut l'occasion d'un certain nombre de revendications de la part des associations, notamment environnementales. De son côté, le gouvernement forma la Mission interministérielle pour la célébration du centenaire de la loi de 1901 ; cette mission fut réunie dans le but d'encadrer les manifestations et de définir une charte entre les associations et l'Etat. Elle commença par réunir des données sur les associations.

D'après les données gouvernementales, il existerait ainsi environ 880 000 associations en France¹. On observe que les associations se concentrent principalement dans trois pôles : la santé et l'action sociale, l'éducation, la culture et le sport (même source). Parmi toutes ces associations, on peut distinguer celles qui ont reçu l'agrément par les pouvoirs publics pour leurs actions au bénéfice de l'environnement, sachant que l'enjeu de cet agrément est essentiellement financier et juridique : 1 500 associations sont agréées « associations de protection de l'environnement » selon les termes de l'article 40 de la loi du 10 juillet 1976 sur la protection de la nature (mêmes sources). Enfin, à la date du 15 juillet 2000, sur les 880 000 associations répertoriés en France, on compte 1 960 associations reconnues d'utilité publique². FNE figure parmi celles-ci.

1 Sources : dossier de presse du gouvernement à l'occasion de l'anniversaire loi 1901 ; informations disponibles sur les sites gouvernementaux <http://www.vie-associative.gouv.fr> <http://www.centenaireloi1901.net> ; "Le monde associatif aujourd'hui", réalisée par Viviane Tchernonog, chargée de recherche au CNRS, enquête dont les principaux résultats ont été présentés au Conseil économique et social le 21 juin 2001

2 *Les associations reconnues d'utilité publique*, Etude du Conseil d'État, La Documentation française, 2000

FNE fut très active lors du centenaire de la Loi 1901 afin de promouvoir les spécificités des associations environnementales. Mais avant cela, elle revint d'abord au fondement même de la Loi 1901 :

« Ainsi, en consacrant cette liberté associative et en tirant les conséquences juridiques du contrat d'association, la loi de 1901 constitue un socle de citoyenneté, garanti au même niveau que les dispositions constitutionnelles (un « principe fondamental reconnu par les lois de la République » selon le vocabulaire du Conseil Constitutionnel). »¹

Les associations sont pour FNE signe de démocratie, elles sont l'expression même de la vie démocratique ; par conséquent elles présentent toujours une dimension politique par le simple fait qu'elles existent. Mais FNE va plus loin, car elle prétend que les associations constituent de véritables palliatifs aux carences de l'Etat :

« Depuis les années 1980, face aux carences des politiques publiques, les associations investissent de plus en plus le champ social et de la solidarité pour remplir « certaines tâches dont la diversité même défie l'initiative de l'Etat ». »²

Puis, elle poursuit son propos en considérant qu'il y a désormais nécessité de la vie associative ; c'est-à-dire que les associations ne doivent plus être vues comme des « plus démocratiques », superflues, mais comme des outils indispensables à la bonne marche de la vie sociale, d'où la demande de « reconnaissance d'utilité sociale » :

« Il est indispensable à nos yeux que l'on saisisse l'occasion du centenaire pour passer d'une définition négative des associations « sans but lucratif » à une définition positive, la reconnaissance d'utilité sociale. »³

FNE souhaite ainsi son inscription dans le fonctionnement de la démocratie par le biais de la loi. Si FNE cherche à s'inscrire dans le cadre de la loi, c'est en partie afin d'assurer sa pérennité. Elle a besoin de légitimer toujours davantage son action.

FNE semble particulièrement interpellée par ce centenaire, comme nous l'avons indiqué ci-dessus, et elle retrouve les fondements même de son existence ; mais elle souhaite aller encore plus loin. Nous avançons l'idée que cela est dû au fait que, plus que d'autres associations, comme les associations sportives ou culturelles, les associations environnementales sont proches de l'esprit citoyen animant la Loi 1901. Leurs actions sont liées au politique qu'elles le veuillent ou non. Par conséquent, elles sont sensibilisées à la définition de l'intérêt général.

« (...) les associations d'environnement sont certainement plus proches de l'esprit du législateur de 1901 que la moyenne des associations constituées au titre de cette loi. Amenées à suppléer aux carences de la collectivité, elles risquent, si on ne les pourvoit pas des éléments de distanciation indispensables, de s'éloigner de cet esprit en ce qui

1 *Lettre du Hérisson*, n° 201, octobre 2001, p. 2

2 *Lettre du Hérisson*, n° 201, octobre 2001, p. 3

3 *Lettre du Hérisson*, n° 201, octobre 2001, p. 9

concerne les plus « importantes » d'entre elles, de ne pouvoir survivre pour les associations de moins grande envergure. »¹

Ceci explique que FNE se soit particulièrement investie dans les célébrations du centenaire de la Loi 1901. En 1999, FNE crée d'ailleurs en son sein une mission « Vie associative », chargée de participer à l'ensemble des manifestations prévues à l'occasion de cet anniversaire et de promouvoir la Fédération sur tous les plans.

Mais l'Etat répond très vite à ces propositions par l'élaboration d'une *Charte d'engagements réciproques*, qui va alors consacrer les liens entre associations et démocratie :

« L'État reconnaît aux associations l'exercice d'une fonction critique indispensable au fonctionnement de la démocratie. La confiance et la complémentarité des actions entre l'État et les associations permettent de nouvelles formes de vie démocratique et une plus grande efficacité des politiques publiques. »²

Cette *Charte* a pour but d'affirmer la forme du partenariat comme mode de relation entre l'État et le monde associatif. Reposant sur des valeurs démocratiques communes, fondé sur la confiance et le respect mutuel, ce « partenariat », selon les propres termes des organisateurs de cette célébration, sert autant à protéger l'autonomie de l'association partenaire d'une autorité publique, qu'à garantir à cette dernière la qualité de l'action menée. L'engagement des associations est ainsi pris très au sérieux dans la charte,

« Par cette Charte, il [l'Etat] reconnaît l'importance de la contribution associative à l'intérêt général dont il est le garant. »

et même de façon très ambitieuse, si l'on considère que c'est l'ensemble des associations Loi 1901 qui s'engagent à :

« Participer de façon constructive aux actions de consultations mises en place par les pouvoirs publics en se positionnant comme force de proposition, animée de la volonté de faire progresser l'intérêt général en France et l'intérêt des peuples dans le monde. »

On peut donc en conclure que la Fédération associative FNE, au même titre que l'ensemble des autres associations Loi 1901 existantes, est appelée par l'Etat, avec lequel elle se positionne comme partenaire de la poursuite de l'intérêt général. Cela la place au cœur du fonctionnement démocratique de la société. Roger Sue indique que ce mouvement est général en France :

« Les associations, en tant qu'organisations ouvertes, ont bien vocation à la représentation au sens où, qualitativement, elles sont porteuses de la diversité des opinions et des positions autour d'un sujet d'intérêt général. C'est donc moins la représentativité quantitative que la représentation qualitative de la diversité que les

1 Chantal Bonnin-Luquot, « Recherche sur le fonctionnement des associations d'environnement. Application à la région Aquitaine », Thèse pour le doctorat de troisième cycle en Droit et Economie de l'environnement, Université de Bordeaux I, 1983, p.

2 *Charte d'engagements réciproques*, Premier Ministre, 1^{er} juillet 2001. Cette charte est signée par le Premier ministre, Lionel Jospin, et par le Président de la Conférence Permanente des Coordinations Associatives (CPCA), Hubert Prévot. La CPCA, expression du mouvement associatif, est reconnue comme l'interlocuteur de l'État. La Charte est contresignée par les membres du Gouvernement en charge de la vie associative et par les quatorze présidents des coordinations membres de la CPCA.

associations organisent, qu'elles permettent d'exprimer, de confronter et, si possible, de concilier. Espace d'information, d'action, de délibération et de recherche du consensus, on est bien là au centre du processus démocratique. »¹

Etre « reconnue d'utilité publique »

La loi de 1901 ne comporte pas de définition de l'utilité publique. Les critères d'attribution de la reconnaissance d'utilité publique ont évolué. Entre les deux guerres, elle était accordée comme une distinction honorifique, consacrant la notoriété et l'honorabilité de l'association, voire de certains de ses membres. C'est ainsi que des associations d'anciens élèves de grands lycées ont été reconnues d'utilité publique. Aujourd'hui, les critères de la reconnaissance sont plus exigeants et se rapprochent de ceux indiqués ci-dessous :

- l'action de l'association doit avoir une ampleur et un retentissement suffisants, qui excèdent le cadre purement local ;
- le domaine de son activité doit correspondre à un intérêt public ou au moins à un intérêt moral collectif éminent ;
- le fonctionnement de l'association doit être démocratique et organisé en ce sens par ses statuts ;
- le nombre des membres doit être en adéquation avec les objectifs de l'association ;
- l'association ne doit pas avoir avec la puissance publique, notamment par les financements qu'elle en reçoit, des liens qui la priveraient d'une véritable autonomie de décision.

FNE est reconnue « association d'utilité publique » très vite, le 10 février 1976. Comme nous l'avons dit, cela lui permet d'accéder à un certains dons pour son financement, et cela l'oblige à publier un *Rapport d'activité* annuel.

La reconnaissance par les pouvoirs publics se traduit aussi par l'acceptation, voire la demande, de la présence de la Fédération associative FNE dans les négociations gouvernementales portant sur les lois ou les règlements concernant l'environnement. Les pouvoirs publics décident de qui est apte à participer à l'élaboration de la loi et aux discussions préparatoires auxquelles elle donne lieu. La crédibilité et la légitimité de la Fédération associative auprès des pouvoirs publics sont en jeu.

Ensuite, la reconnaissance par les pouvoirs publics consacre le rôle d'expert de la Fédération associative dans le domaine environnemental. Par exemple, aujourd'hui, en ce qui concerne la connaissance des pratiques locales du traitement des déchets, l'expertise de FNE est reconnue comme particulièrement pointue. En effet, la Fédération associative se présente comme le seul organisme capable de réaliser des études locales sur l'ensemble du

¹ SUE Roger, *La Société civile face au pouvoir*, Presses Nationales des Sciences Politiques, Paris, 2003, p. 103

territoire, du fait notamment de son organisation en fédérations départementales. Son expertise est ainsi régulièrement requise par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, qui lui commande des études sur ce sujet, ou bien sur les Commissions Locales d'Information et de Surveillance et bien d'autres encore. Mais ce travail d'expertise doit toujours être prouvé, par FNE, année après année. Là encore la crédibilité et la légitimité de la Fédération associative auprès des pouvoirs publics sont donc en cause.

Mais il est apparu que cette reconnaissance par les pouvoirs publics engendre deux effets opposés concernant la crédibilité de la Fédération associative, auprès de ses membres.

En premier lieu, l'acceptation de FNE dans des organes officiels de concertation lui donne accès à des informations indisponibles autrement. Ses membres s'en satisfont et accroissent leurs savoirs.

Mais en second lieu, la présence de FNE dans des organes officiels de concertation signifie son acceptation globale des règles du jeu aboutissant à une prise de décision ainsi que la décision finale elle-même. Ses membres peuvent alors s'en offusquer avec plus ou moins de nuances ; certaines associations ont ainsi quitté la Fédération.

Le succès de FNE auprès des pouvoirs publics a donc aussi un revers. FNE, comme toute association, dépend en effet de la motivation de ses membres, ses bénévoles, pour pérenniser son existence et ses activités. Cette motivation s'appuie en grande partie sur la crédibilité du mouvement auprès de ses membres, sur la confiance qu'ils mettent dans son efficacité à obtenir des résultats. La participation à un organe officiel de concertation apparaît ainsi comme une méthode au service de l'objectif à atteindre, c'est un objectif de moyen terme, mais certainement pas un objectif final. A ce titre, la participation de FNE à un organe officiel de concertation peut être ressentie comme positive à tous les niveaux de la Fédération.

Par contre, le fait que la participation à ce type de concertation engage FNE à accepter le résultat, c'est-à-dire la décision finale ayant suivi la concertation, peut poser problème aux membres de FNE. La participation à ce type de concertation contient en fait un contrat tacite : chacun expose son point de vue, chacun accepte de revenir sur son propre point de vue à la lumière de ce que les autres ont exprimé, et expose son opinion finale. Un vote peut être effectué afin de recueillir plus clairement les opinions de chacun. Mais ce vote est un vote d'opinion, et pas un vote décisionnel.

Ce double aspect de la reconnaissance d'utilité publique par l'Etat exige donc une sorte de maturité de la part de la Fédération associative, qui se traduit par la nécessité de la stabilité

de son organisation. Effectivement, depuis ses débuts, FNE a sensiblement conservé le même mode de fonctionnement, axé sur une grande vigilance aux processus démocratiques de décision interne. Etre reconnue d'utilité publique constitue ainsi à la fois un succès, mais aussi un défi exigeant pour FNE.

Etre inscrit dans l'intérêt général ?

Historiquement, on peut considérer que FNE a pu compter sur une sorte de légitimité démographique afin de s'inscrire dans l'intérêt général. Le fait que FNE représente de plus en plus de personnes joue en effet pour ses interlocuteurs, en particulier les administrations nationales qui se trouvent alors face à un acteur du « même poids qu'eux » :

« Le crédit de la Fédération va ainsi augmenter au fur et à mesure que la liste de ses membres s'allongera. Dès 1970, l'Assemblée Générale de la FFSPN est présidée par un ministre, en l'occurrence André Duhamel, ministre de l'Agriculture. D'autres lui succéderont au fil des années, manifestant la continuité des relations entre la Fédération et l'administration. »¹

Dès ses débuts, la Fédération Française des sociétés de Protection de la Nature a alors développé un discours sur l'« environnement » proche du discours politique (au sens de gestion de la cité), mais sans être jamais dans le registre politique (c'est-à-dire sans jamais entrer dans le jeu de concurrence entre les différents partis en présence), comme le prouvent les différents *Manifestes* rédigés par la Fédération associative.

Par ailleurs, certains événements sont l'occasion pour FNE de redire comment ses missions s'inscrivent dans la poursuite de l'intérêt général, comme à propos de la réouverture du tunnel du Mont-Blanc à laquelle FNE s'est opposé à l'époque :

« le combat des Chamoniards sert l'intérêt général »²

Son organisation, confondue avec ses actions, relève de l'intérêt général, quelles que soient les actions concernées. On pourrait presque penser, en suivant la logique de FNE, que le milieu associatif est inséparable d'une « vraie » démarche de développement durable, parce qu'elle repose sur l'action collective. L'insistance de la Fédération associative sur ce phénomène, le travail en groupe, est repérable dans l'ensemble du corpus comme nous l'avons vu plus haut.

Si FNE inscrit ses actions dans la réalisation de l'intérêt général, c'est donc d'une part parce qu'elle fait preuve d'un travail collectif, mais c'est aussi parce qu'elle pense prouver qu'elle apporte effectivement un élément utile à la société :

« Ce travail [sur les spécificités des associations environnementales en matière d'éducation à l'environnement] s'inscrira dans un projet plus large que mène France

1 CHARVOLIN Florian, « L'invention de l'environnement en France (1960-71). Les pratiques documentaires d'agrégation à l'origine du Ministère de la protection de la nature et de l'environnement », Thèse d'Etat, Université Pierre Mendès-France de Grenoble, Ecole nationale supérieure des Mines de Paris, 1993, p.189

2 *Lettre du Hérisson*, n° 203, avril 2002, p. 17

Nature Environnement sur l'évaluation de la plus-value apportée par les APNE à la collectivité. »¹

Une des conséquences de l'inscription de FNE dans l'intérêt général est son travail de partenariat avec les pouvoirs publics, le plus fréquemment sur des études, mais aussi sur des projets. Au niveau de la fédération essonnoise, cela s'est traduit par des opérations plus ou moins positives. En effet, le directeur de ENE estime que la décennie 1980 est caractérisée par des partenariats, avec diverses institutions, qui ont conduit la Fédération associative à se faire « utiliser » ; « on s'est fait avoir » dit-il, notamment par des personnes qui ont voulu bénéficier du capital sympathie de l'association dans le département². Il s'agit ici de la maîtrise de l'image de ENE, liée à son statut d'utilité publique qui l'enjoint à œuvrer avec les institutions étatiques sur les domaines la concernant.

Bilan : une position en aval

FNE a ainsi tout fait pour s'inscrire elle-même dans l'intérêt général, c'est-à-dire pour se lancer dans l'action sur le terrain avec les différents revers que cela a pu lui causer. Sa position en amont, comme nous l'avons indiqué plus haut, consistant à participer à l'écriture de la loi et à définir le contenu de l'intérêt général, est alors juxtaposée à une position en aval illustrée par les actions mêmes de FNE, avec ou non le concours des pouvoirs publics. FNE accepte ainsi le risque de mettre à l'épreuve du terrain ses propres réflexions et arguments. On peut penser que cela fait justement la force de la Fédération associative, les deux attitudes créant une dynamique féconde.

Le double mouvement de remontées d'expériences concrètes et d'éléments de réflexion de fond mis en œuvre par la Fédération associative apparaît particulièrement bien solidifié. Il s'agit à la fois de l'élaboration du cadre de l'action collective et de sa mise en œuvre concrète. FNE, par cette double capacité, se montre ainsi comme un acteur clé de l'environnement, capable de s'imposer aux pouvoirs publics, et capable de répondre à leurs demandes. Mais cela présente néanmoins un aspect négatif concernant la notoriété même de la Fédération associative, car celle-ci se limite en effet à la sphère des acteurs environnementaux. De fait, FNE ne s'adresse pas aux citoyens directement en tant que FNE ; pour ce faire, elle passe par le biais de ses associations membres, qui le font en leur nom propre. Un autre aspect important concerne sa pérennité : même inscrite dans la loi et

1 *Rapport d'activité 2002*, France Nature Environnement, Assemblée Générale du 1er mars 2003, p. 25

2 Cf. Annexe 4, Notes ethnographiques Entretien avec le directeur de l'association Essonne Nature Environnement

dans l'intérêt général, le futur de FNE reste cependant dépendant de ses ressources financières.

La question de la pérennité de la Fédération associative

Nous allons maintenant essayer de comprendre de plus près le fonctionnement de la Fédération associative, ce qui lui permet d'agir, c'est-à-dire ses ressources financières ; nous allons nous centrer sur la Fédération Essonne Nature Environnement (ENE), pour laquelle nous disposons d'informations précises. Nous indiquerons ensuite ce que cela implique par rapport à ses discours sur le « développement durable ».

Dans les années 1980, pour accroître ses ressources financières, ENE effectue du conseil aux entreprises. Elle leur propose des prestations commerciales : formations professionnelles et conseil en expertise. SITA fut un de leurs clients. La recette est excellente puisque certaines années elle permet de réunir environ (80 000 euros (soit 500 000 FF dans la monnaie de l'époque), ce qui correspond à un tiers du budget de l'association essonniennne. Mais, au début des années 1990, quelques bureaux d'étude dénoncent cette activité de ENE, la considérant comme déloyale. En 1998, une loi vient limiter leur bénéfice à 35 000 euros (soit 250 000 FF). Dans ce contexte, ENE recherche d'autres modes de financement. Parallèlement à cela, elle milite pour que, comme les associations familiales avec les allocations familiales, elle puisse recevoir un pourcentage de la taxe sur les pollutions.

« moi, je pense qu'on a loupé le coche au moment de la TGAP, on aurait peut-être pas eu gain de cause mais il aurait fallu au niveau national qu'on dise il y a une taxe générale sur les activités polluantes, ..., il faut demander que 1% du produit de cette taxe soit reversé aux associations agréées de protection de l'environnement » Entretien A 2)

D'une manière générale, on peut considérer, comme nous l'avons noté à l'instant pour ENE concernant son activité de conseil en entreprise, que les associations ont pris de l'ampleur et ont agi dans des directions de plus en plus variées, à tel point que leur présence dans la sphère économique est de plus en plus importante. La plupart de leurs activités demeure en accord avec le statut associatif mais pas toujours avec le système fiscal. C'est pourquoi la fiscalité des associations a été révisée à la fin des années 1990 et au début des années 2000¹.

Plutôt critique envers les économies de bouts de chandelle, car la mise en place d'actions environnementales coûte souvent cher, ENE n'est cependant pas la dernière à chercher l'efficacité et l'économie de sa gestion, quand ses propres finances sont en jeu. C'est sous cet angle que l'on peut examiner son action auprès des pouvoirs publics concernant la fiche d'application des nouvelles Instructions fiscales du 15 août 1998 et du 16 février 1999.

L'enjeu de cette démarche touche au montant imposable des associations environnementales. En effet, en 1999, FNE décide de mener une action auprès du Ministère des Finances afin d'obtenir la défiscalisation des associations environnementales. C'est une démarche collective, dont FNE s'est fait le porte-parole. Sa qualité d'interlocuteur accepté par l'Etat est aussi reconnue par ses pairs. Cette démarche aboutit à un véritable succès en 2000, qui s'est traduit principalement par la non-imposition de FNE sur certains impôts².

A travers un groupe de travail consacré aux questions fiscales (groupe et cellule Fiscalité) FNE s'efforce de permettre l'existence et le développement des associations environnementales : les associations environnementales sont considérées comme « partie intégrante du secteur de l'économie sociale et solidaire et vecteur important de la mise en œuvre d'un développement durable »¹. C'est par rapport à leur rôle dans la société qu'est légitimée cette action gestionnaire fiscale. Finalement, l'inscription de FNE dans l'intérêt général lui permet d'obtenir une légitimité plus grande dans son travail pour la pérennisation de son existence. Elle peut ainsi prétendre que le financement de ses activités doit se réaliser au nom de l'intérêt général.

Bilan sur l'analyse de FNE

Tout d'abord, au niveau de l'analyse du corpus de FNE, on remarque que les deux types de discours sont concurrents, puisque que le type de discours économique par exemple est dominant dans les *Rapports d'activité* de FNE, et que le type de discours environnementaliste est dominant dans les entretiens oraux. Néanmoins, la présence du type de discours environnementaliste y est bien plus fréquente que dans le corpus de l'ADEME. Nous considérons que le discours de FNE est ainsi globalement caractérisé par le type de discours environnementaliste.

La différence entre corpus écrit et corpus oral est notable, mais nettement moins importante que chez SITA France et l'ADEME. Même si le type de discours environnementaliste est globalement plus dominant dans le corpus écrit que dans le corpus oral, il est tout de même très présent au sein de certains écrits, comme dans les éditoriaux de la *Lettre du Hérisson*.

En outre, on peut constater qu'il n'y a pas de thème dominant au sein du corpus de FNE. Cela confère une caractéristique plutôt hétérogène à l'ensemble des discours de l'organisation, plus encore que dans les corpus de SITA et de l'ADEME. Le thème de l'argent, présent en plusieurs endroits du corpus, est surprenant, mais renvoie à des

¹ *Le Nouveau régime fiscal des associations - Guide pratique réalisé par le ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie*, La Documentation française, Paris, 2003

² *Rapport d'activité 2000*, FNE, p. 13-14

dimensions bien différentes de celles engagées par la logique du type de discours économique ; il s'agit ici autant de la dénonciation du mode de fonctionnement financier de la société, qui défavoriserait les associations dont les activités servent cependant l'intérêt général, que de la dénonciation du profit réalisé par les multinationales au détriment de l'environnement. Dans le type de discours économique, nous observons donc le thème de l'argent et le thème de l'organisation, dans le type de discours environnementaliste, on observe le thème de l'environnement dimensions sociales et le thème de l'intérêt général.

A l'opposé de l'absence de thèmes dominants, les lexiques observés sont plus réguliers : le lexique de la morale et le lexique du combat (type EN) dominant, souvent associés, produisant une forme de « morale militante ».

Un autre aspect de ces discours de FNE réside dans le mélange, sur un même thème et dans des textes parfois très courts, de lexiques apparemment très éloignés les uns des autres, comme le lexique de sciences naturelles (type EN) et le lexique de la science économique (type EC). On observe les termes « herbe », « lapin », et « pommes de terre » voisiner avec les termes « argent », « progrès », « pays développés », et « intérêt »² dans un même bref extrait.

De plus, différents aspects donnent une tonalité politique aux discours de la Fédération associative : le regroupement dans un « Collectif », la publication de *Manifestes*, et tout un lexique politique (de gauche) disséminé dans l'ensemble du corpus. Enfin, la présence du lexique du management dans le corpus peut être mise en relation avec le fait que FNE élabore et prend place au sein d'un cadre d'action.

FNE fait preuve d'un double mouvement : d'une part, la Fédération associative propose des lois au sein de groupes de travail préparatoires, principalement au Ministère de l'environnement, et diffuse sa propre définition de l'intérêt général ; cela a pour conséquence le fait qu'elle en vient à définir les rapports même qu'elle entretient avec les autres acteurs de l'environnement. Et d'autre part, elle œuvre pour figurer dans la loi en tant qu'organisation quasiment institutionnalisée. Ce double processus correspond à un mouvement de réflexion et à un mouvement d'action, remarquablement visibles dans le corpus du fait des emplois fréquents du lexique du combat et du lexique de la morale (type EN), mais aussi du lexique du management (type EC). La Fédération associative apparaît ainsi située d'une part dans une position en amont de l'action (réflexion), et simultanément dans une position en aval

1 *Rapport d'activité 2000*, FNE, p. 14

2 « Le développement durable, du concept à la mise en œuvre », Georges Cingal, Pilote de la mission Europe et Affaires internationales in « Recueil des interventions », *31ème Congrès de FNE*, 22 juin 2002

(mise en œuvre de l'action). Au moins deux formes d'action lui font face : celle de l'adaptation avec l'entreprise SITA et celle de la régulation avec l'institution de l'ADEME. Par ce double processus, qui situe FNE à la fois en amont et en aval de l'action, la Fédération associative apparaît dans une position solidement établie. En effet, elle semble la plus à même de maîtriser les tenants et les aboutissants, ce qui la met en position de force. Mais cependant, cela ne garantit pas pour autant l'étendue de sa notoriété du fait que son action se réalise dans les limites du secteur des acteurs de l'environnement.

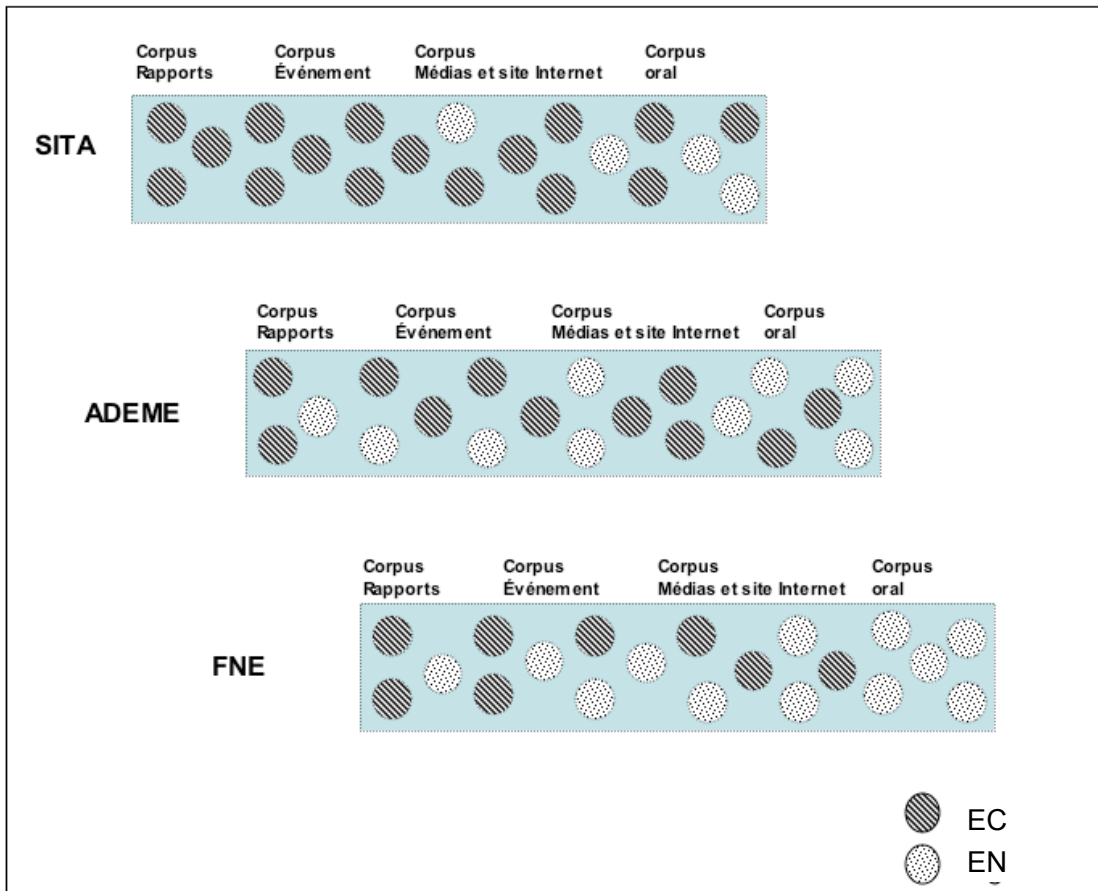
Conclusion Partie 2

Nous allons avancer maintenant quelques éléments de conclusion concernant les trois organisations explorées. Il ne s'agit pas de les comparer mais plutôt de poser des jalons afin de permettre ultérieurement ce travail comparatif ordonné. Tout d'abord, nous allons faire un bilan de l'analyse des types de discours sur l'ensemble des corpus. Nous indiquerons dans ce premier point les éléments de divergence et les éléments de convergence entre les discours des trois organisations étudiées. Puis, nous indiquerons le contenu des discours environnementalistes. Enfin, nous allons récapituler les modes d'interaction et d'action observés afin de comprendre leur articulation.

En premier lieu, rappelons que le corpus de l'entreprise SITA est caractérisée par la prédominance du type de discours économique (type EC), le corpus de l'ADEME par une présence quasi exhaustive des deux types de discours, discours économique et discours environnementaliste, et enfin le corpus de FNE par une concurrence forte entre les deux types de discours laissant dominer le type de discours environnementaliste (type EN). Nous n'avons donc pas observé la situation caricaturale que l'on aurait pu prévoir, avec une association pleinement animée du type de discours environnementaliste, faisant ainsi le pendant à l'entreprise. Non, cela n'est pas le cas dans le corpus. Nous pouvons juste affirmer que le type de discours environnementaliste est plus présent chez FNE qu'à l'ADEME et que chez SITA.

La situation examinée correspond donc à l'observation d'un continuum entre type de discours économique (type EC) et type de discours environnementaliste (type EN), qui peut être figuré comme proposé ci-après, en reprenant les corpus étudiés. Le but de cette figure est de montrer qu'il n'y a pas de rupture franche en passant du corpus d'une organisation à une autre.

Figure des types de discours observés sur les trois grands corpus



Cette figure permet aussi de synthétiser l'idée que le corpus écrit est, davantage que le corpus oral, marqué par l'inscription dans le type de discours économique, et ce, pour les trois organisations étudiées. Nous pouvons considérer que le lexique de l'émotion, propre au type de discours environmentaliste, est en effet plus propice à une expression dans l'oralité. Cependant, nous avons pu repérer ce lexique au sein du corpus écrit de FNE, notamment dans les *Lettres du Hérisson*, ce qui laisse à penser qu'il n'est pas seulement présent en situation orale.

Mais cela nous conduit à conclure que l'on ne peut pas attacher un type de discours à une organisation, bien au contraire. La position de l'ADEME illustre d'ailleurs cela, puisque nos observations montrent sa maîtrise de la totalité du type de discours environmentaliste et de la quasi-totalité du type de discours économique. SITA ne présente d'ailleurs qu'une partie du type de discours économique, puisque le thème de l'argent n'apparaît pas dans le corpus étudié ; le type de discours environmentaliste y apparaît à travers quelques thèmes et lexiques. FNE, enfin, présente la totalité du type de discours environmentaliste et quelques thèmes et lexiques du type de discours économique, dont celui de l'argent, tout comme dans le corpus l'ADEME, thème emblématique du type de discours économique.

L'observation d'un thème ou d'un lexique propre à l'un des deux types de discours ne conduit pas forcément à l'inscription dans la logique même de ce type. L'articulation de thèmes, lexiques et logiques de discours nous permet ainsi d'apporter de nombreuses nuances à nos analyses de corpus, l'apparition d'un thème ou d'un lexique étant largement insuffisante pour classer un extrait de corpus dans l'un ou l'autre des deux types de discours élaborés.

Nous estimons que la présence de ces formes hybrides est signe de la reconstruction et de la recombinaison incessante des discours économiques et des discours environnementalistes spécifiques, du fait des fréquentes interactions entre les organisations dans lesquels ils sont élaborés. Mais cette hybridité ne donne pas naissance à un troisième type de discours. Bien au contraire. Quand nous parlons ici de « discours hybride », c'est pour rendre compte de l'observation simultanée de types de discours, qui se complètent ou s'opposent, mais qui ne participent pas à la création d'un troisième type de discours. C'est du moins ce que nous avons pu observé au sein de ces corpus. Même le développement durable, particulièrement concerné par cette notation EC / EN, est vu ici comme cumulant, juxtaposant ou opposant deux logiques de discours ; il ne participe en rien à la création d'une troisième voie, au sein de nos observations.

Pour synthétiser les trois études successives, nous voudrions indiquer maintenant les principaux points de divergence et de convergence observés.

Parmi les points de divergence, nous pouvons d'abord indiquer les différences des écrits appartenant au corpus d'étude. En effet, les documents constituant le corpus de l'entreprise sont en fait plus nombreux, ils sont surtout plus « professionnels », c'est-à-dire qu'ils sont finalisés par une agence de communication (rapports, journaux d'entreprise, site Internet). Les informations concernant ces documents sont également plus précises, quant à leur nombre d'exemplaire de diffusion par exemple. De même, la campagne de communication de l'institution de l'ADEME a été suivie d'études, accompagnée par des agences de communication et des bureaux d'étude. Tout cela n'est pas le cas pour FNE, qui se distingue ainsi par l'aspect « amateur » de ses documents de communication. Cela crée une différence entre l'entreprise et l'institution d'une part, et la Fédération associative d'autre part.

Concernant encore les corpus des organisations, nous soulignons à nouveau la forte dichotomie entre corpus écrit et corpus oral caractérisant l'étude de l'entreprise SITA. Rappelons que le type de discours environnementaliste n'est observé que dans le corpus oral de SITA. Le corpus de l'ADEME et le corpus de FNE présentent davantage d'homogénéité dans les types de discours entre corpus écrit et corpus oral. Cela constitue

une autre différence mais réunissant cette fois-ci l'institution et la Fédération associative d'un côté, et l'entreprise d'un autre côté.

Si nous considérons maintenant les analyses elles-mêmes réalisées en termes de types de discours, nous constatons que chaque organisation possède sa propre configuration :

Tableau des thèmes et lexiques dominants au sein des corpus des organisations

	Type EC		Type EN	
	Thèmes	Lexiques	Thèmes	Lexiques
SITA	L'organisation	Lexique de la science économique Lexique du management Lexique mathématique	L'environnement dimensions physiques L'environnement dimensions sociales Intérêt général	Lexique de la morale
ADEME	L'environnement comme secteur d'activité	Lexique de la science économique Lexique du management Lexique juridique	L'environnement dimensions sociales	Lexique de la morale Lexique de l'émotion
FNE	L'organisation	Lexique du management	L'environnement dimensions sociales Intérêt général	Lexique du combat Lexique de la morale

Pour SITA, il en ressort que l'environnement est d'abord une préoccupation concernant les activités de l'entreprise même, son mode de fonctionnement et ses capacités. Mais cette notion devient une question dépassant le cadre de l'entreprise, quand elle est exprimée à travers le thème de l'environnement dimensions sociales et le lexique de la morale. Pour l'entreprise, l'environnement apparaît alors lié à des problèmes humains fondamentaux.

Pour l'ADEME, la dominante du thème de l'organisation va dans le même sens d'une focalisation sur les activités de l'organisation afin d'aborder les questions environnementales, sauf que les activités de l'organisation sont déjà insérées dans le cadre plus vaste de la loi à travers le lexique juridique. L'environnement apparaît ensuite comme une notion touchant aux fondements des relations entre l'homme et son cadre de vie. La fréquence importante du lexique de l'émotion (type EN) donne une connotation affective à son inclination pour ces questions.

Pour la Fédération associative FNE, la dominante du thème de l'environnement dimensions sociales couplé au thème de l'intérêt général consacre d'abord l'environnement comme sujet de société, pour lequel la mobilisation est autant affaire de réflexion que d'action. Ce développement d'activités entraîne une focalisation des discours sur le fonctionnement interne de la Fédération associative, repérée par la fréquence du thème de l'organisation. Cependant, l'abondance du lexique du management, tourné autant vers le fonctionnement interne de la Fédération associative que vers le réseau d'entités avec lesquelles elle est en

contact, montre que FNE réfléchit aux modalités d'actions environnementales à privilégier dans l'ensemble de la société, et pas seulement en son sein.

Les trois organisations produisent ainsi des représentations relativement contrastées de la notion d'environnement, quant à leur propre positionnement en termes de réflexion et de mode d'action.

Par ailleurs, l'absence du thème de l'argent dans le corpus de SITA France, mais sa présence dans le corpus de l'ADEME et de FNE est étonnante. Pour SITA France, l'argent représente un profit. Les documents étudiés ne sont pas censés en rendre compte. Dans le corpus où il est observé, le thème de l'argent renvoie à deux dimensions très différentes. Dans le corpus de l'ADEME, ce thème apparaît uniquement dans la campagne « Préservez votre argent préservez votre planète ». Il renvoie aux ressources financières des particuliers à qui s'adressent cette campagne, il ne concerne pas l'organisation elle-même mais ses interlocuteurs. Il y est question d'économiser de l'argent, en produisant un bénéfice secondaire pour l'environnement et le cadre de vie. Il s'agit d'un gain, d'un bénéfice général. Il ne s'agit donc ni du mode de financement de l'ADEME, ni de ses dépenses, ni de son budget. Dans le corpus de FNE, ce thème renvoie à deux choses distinctes, soit à l'organisation elle-même, c'est-à-dire au mode de financement de la Fédération associative et à ses difficultés en la matière, soit à une dénonciation du profit financier réalisé par les multinationales au détriment de l'environnement en général. Dans le corpus de l'ADEME, le thème de l'argent s'inscrit dans la logique de l'efficacité et du calcul coût bénéfice ; dans le corpus de FNE il s'y inscrit en partie lorsqu'il est question du mode de financement de la Fédération associative, mais cela n'est plus du tout le cas quand il sert à dénoncer une logique de profit. Les trois organisations étudiées sont ainsi distinguées par leur usage, ou non usage, de ce thème.

La même remarque concerne le lexique de la science économique. Présent dans le corpus des trois organisations, il revêt un aspect particulier autant à l'ADEME que chez FNE en portant un discours critique sur le système économique actuel. Comme le thème de l'argent, il permet donc aussi de distinguer les organisations entre elles.

Autant le type de discours économique présente des aspects permettant de distinguer les organisations les unes des autres, autant les observations de thèmes et de lexiques propres au type de discours environnementaliste ne permettent pas d'établir des différences. Cela signifie que les organisations ne s'emparent pas de la même façon des éléments du type de discours économique, mais qu'elles utilisent par contre de façon quasiment identique les principes propres au type de discours environnementaliste. Cela crée un point de

convergence fort entre l'entreprise, l'institution et la Fédération associative que nous avons étudiées, sur le mode d'expression du type de discours environnementaliste.

Nous avons observé un autre point commun traversant les discours étudiés. Cela concerne la place de l'homme dans la nature et dans l'environnement. En effet, la fréquence, relative mais réelle, du lexique de la morale (type EN) et du thème de l'environnement dimensions sociales (type EN) au sein du corpus de SITA France, l'accent sur les aspects économiques de l'environnement à travers la forte présence du lexique du management (type EC) dans tout le corpus de l'ADEME et notamment à travers sa revue, mais aussi l'accent sur le collectif dans le corpus de FNE repéré à la fois dans le lexique de la morale (type EN) et le lexique du management (type EC), ainsi que par la récurrence du thème de l'intérêt général (type EN) et de l'organisation (type EC), montrent que, pour chaque organisation étudiée, l'homme est placé au centre de son action et de ses réflexions. Cela induit le regard porté par les organisations sur la nature et sur l'environnement : il s'agit d'une démarche évidemment anthropocentriste, mais surtout managériale. Selon leurs caractéristiques propres, elles réfléchissent à la façon d'organiser les relations homme / nature, ou essayent de mettre en œuvre certaines expériences en ce sens.

Cela nous permet aussi de conclure à une forte intertextualité. En effet, ce processus de relations entre les textes des organisations est lisible dans le fait que les préoccupations environnementales sont construites à la fois avec le lexique de la morale dans l'ensemble du corpus ainsi qu'avec le lexique du management.

Il semble donc que les discours économiques et les discours environnementalistes s'interpénètrent par le jeu des interactions entre les organisations étudiées, en se focalisant sur les aspects organisationnels des actions pro environnementales et sur les aspects éthiques qui en découlent.

En second lieu, ce qui caractérise les discours environnementaux est connu de façon plus précise. Dans les corpus, plusieurs éléments du type de discours environnementaliste sont observés de façon régulière : tout d'abord, nous relevons la fréquence importante du thème de l'environnement dimensions sociales et du lexique de la morale dans l'ensemble du corpus des organisations ; puis, nous remarquons l'importance du thème de l'intérêt général et du lexique du management, souvent associé au lexique de la morale, notamment dans le corpus de l'ADEME et le corpus de FNE. Là où les discours économiques construisent une rationalité fondée sur le calcul coût bénéfice et sur le souci de la rentabilité maximale, les discours environnementalistes élaborent une morale tournée vers le discernement des responsabilités de l'homme, envers lui-même et envers la nature, et envers la mise en œuvre d'actions collectives.

Cette morale possède, d'une part, un aspect philosophique, qui consiste à réfléchir et déterminer la place de l'homme dans le monde ainsi que l'étendue de ses responsabilités, et, d'autre part, un aspect politique, qui se traduit par l'engagement à agir de façon collective. Cette morale, dont le double aspect de réflexion et d'engagement à l'action est stigmatisée par l'association du lexique de la morale et du lexique du combat dans le corpus de FNE, repose sur une vérité présentée comme fondamentale : les impacts environnementaux sont le fait d'une communauté, ou d'une collectivité, et la solution à y apporter doit également être le fait d'un ensemble de personnes organisées dans ce but : d'une part, indication des actions bonnes et des actions mauvaises commises par l'ensemble des êtres humains, pour ou contre la nature et pour ou contre les générations futures ; et, d'autre part, recommandation des bonnes actions à réaliser collectivement. Les discours environnementalistes sont ainsi élaborés selon une logique normative

Par ailleurs et en dernier lieu, nous distinguons différentes configurations d'interaction entre les trois organisations étudiées. C'est le point de vue de chacune dont nous voulons nous imprégner : nous voulons en fait déterminer comment chacune d'elle entre en interaction avec les autres.

Pour l'entreprise SITA France, adopter un type de discours à l'écrit, le type de discours économique de façon uniforme, et accepter un métissage de discours en situation de face à face à l'oral, révèle un souci d'adaptation, c'est-à-dire de réponse à une situation qui s'impose. Pour SITA France, il s'agit de s'adapter à certaines situations bien précises, caractérisées par l'oralité, et à conserver sa forme de discours habituelle dans toutes les autres situations, du fait notamment de l'ensemble des contraintes qui pèsent sur l'entreprise, et sur le type de discours qu'elle peut adopter publiquement. Si l'on observe la position de SITA France, inscrite dans la sphère des activités économiques, baignée par les discours économiques, on comprend que son mode d'expression s'inscrive de façon privilégiée dans le type de discours économique. Elle élabore les préoccupations environnementales tout en modulant les discours économiques qu'elle a l'habitude de produire : elle s'adapte.

A l'ADEME, la double maîtrise de la quasi-totalité des deux types de discours se traduit par la construction d'une image duale de l'organisation : elle peut apparaître comme une entreprise au milieu des entreprises, ou bien comme une institution au milieu des collectivités locales et des associations environnementales. Les pratiques discursives de l'institution, notamment caractérisées par les pratiques de « lissage » et de remodelage, comme le prouve exemplairement l'ensemble de la campagne « Préservez votre argent préservez votre planète », mais aussi les *Lettres Ademe*, conduisent à la construction d'une

image particulière, celle du « facilitateur », ou encore du « médiateur ». L'ADEME travaille à la conciliation de deux positions contraires sur les questions environnementales. Son discours est construit comme une forme d'apaisement reprenant simultanément les deux types de discours énoncés par les acteurs de l'environnement, les discours économiques et les discours environmentalistes. Elle élabore un discours modéré susceptible d'être dirigé simultanément vers des positions discursives opposées sur les questions environnementales. Cela lui confère une posture régulatrice : l'ADEME réconcilie à la fois des acteurs de l'environnement (entreprise et association) mais aussi des thèmes des préoccupations environnementales (économie et environnement).

Au sein de la Fédération nationale FNE, on observe un double processus simultané : d'une part, on remarque que la Fédération associative effectue un travail de proposition de lois et de définition de l'intérêt général, qui la conduit à définir le cadre des rapports qu'elle entretient avec ses interlocuteurs ; et d'autre part, elle parvient à l'inscription de l'organisation au sein même de la loi et de l'intérêt général, ce qui lui permet de s'imposer dans les relations définies préalablement. L'expression privilégiée dans le type de discours environmentaliste rend compte de ce double mouvement à travers les emplois fréquents du lexique du combat et du lexique de la morale (type EN), mais aussi du lexique du management (type EC). La Fédération associative apparaît ainsi située d'une part dans une position en amont de l'interaction, et simultanément dans une position en aval. Elle initie des relations au double sens de la construction du cadre de l'interaction et de la mise en œuvre de cette interaction. Ce processus constitue un atout pour FNE. Néanmoins, le fait que cette construction de relations soit effectuée uniquement dans le cercle des acteurs de l'environnement, qui y répondent alors par une adaptation minimale ou par une action régulatrice, ne favorise pas l'expansion de la notoriété de la Fédération associative. FNE tente de s'imposer.

Ces trois modes d'interaction correspondent à la façon dont chacune des trois organisations étudiées entretient en contact avec les deux autres. Ils obéissent à des points de vue différents et apparaissent ici figés. Mais les relations entre ces organisations sont dynamiques. La troisième partie va s'intéresser justement à leur mouvement de rencontre à travers l'étude de la Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) de Vert le Grand. Dans le cadre de cette deuxième partie, il nous importait ici de dresser chaque acteur dans ses spécificités afin de mieux rendre compte de ses relations avec les autres.

Troisième partie

Le *métarécit* environnemental en constitution

Le but de cette troisième et dernière partie de thèse est de rendre compte des convergences observées au sein des discours étudiés. Après avoir examiné les discours construisant l'« environnement » organisation par organisation, nous allons maintenant opérer sur l'ensemble du corpus.

Ce travail va cependant commencer par un détour sur une étude en dynamique. Sur un même lieu, rassemblant entreprises, institutions et associations, en un même temps, nous allons rendre compte des caractéristiques discursives des organisations observées. Ce nouveau corpus, pluriel, correspond à une métaphore de celui que nous avons constitué dans la partie 2 par superposition de corpus émanant de trois organisations distinctes. Il s'agit d'un nouveau corpus, homogène par son objet, la CLIS, hétérogène pour une double raison : d'abord du fait de la multiplicité des énonciateurs concernés, et ensuite du fait du mode de constitution de ce corpus, qui a nécessité plusieurs lieux de collecte des données. Nous soulignons que les interactions observées sont ici directes, visibles, alors que nous avons dû les reconstituer pour les terrains précédents.

Il s'agit en effet d'examiner une situation de contact direct entre des organisations, à travers un organe de concertation, encadré par le législateur depuis 1993, une Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS). Après avoir dressé en quelque sorte le « portrait » de trois organisations, armé de la connaissance de leurs discours, il nous est en effet plus aisé de comprendre les caractéristiques d'une CLIS, celle de Vert le Grand (Essonne). Le fait même que ces trois types d'organisation participent à une CLIS crée d'ailleurs un premier point commun entre elles, les obligeant à suivre le même ordre du jour, c'est-à-dire les mêmes sujets de discussion et à s'accorder un minimum sur la façon de les aborder pour parvenir à échanger entre elles.

Cependant, comme nous l'avons indiqué en introduction, une CLIS n'est pas une organisation, elle ne peut être ainsi examinée au même titre que les trois organisations étudiées en deuxième partie de la thèse. Une CLIS ne prend forme réelle que lorsque ses membres se réunissent. Ces réunions ont lieu au minimum une fois par an, suivant les règles de loi régissant ce type d'organe de concertation. Entre deux rassemblements, les membres de la CLIS se contactent, s'échangent des informations par lettre ou par télécopie, se retrouvent sur d'autres lieux et d'autres espaces de relations. Mais ils le font alors en leur nom propre et non au nom de la CLIS de Vert le Grand. Nous étudierons les éléments de discours énoncés par plusieurs interlocuteurs en effectuant une analyse de type de discours, semblable à celle réalisée en deuxième partie de la thèse.

Puis, avant d'effectuer la recherche systématique des termes les plus fréquents au sein des corpus, nous présenterons les fondements théoriques du *métarécit* environnemental (Chapitre 7). Cela nous conduira à observer ensuite le corpus en jugeant de la possibilité de la reconstruction du *métarécit* environnemental (Chapitre 8).

La comparaison d'éléments traversant les corpus correspond au deuxième temps d'analyse, c'est-à-dire à un second examen des corpus (Chapitre 8). Cette deuxième analyse, qui succède à l'analyse basée sur la mise en évidence de types de discours (type économique et type environnementaliste), s'inscrit dans une étude narratologique. Au premier niveau, à partir d'éléments repérés de façon transversale dans l'ensemble du corpus suite à l'analyse des types de discours, nous effectuerons une analyse des termes les plus fréquents ; cela permettra de déterminer des points communs entre les différentes parties des corpus. Au second niveau, nous chercherons à identifier la façon dont ces éléments relèvent du trame narratif. Cela nous permettra d'examiner comment ils se positionnent et s'articulent et s'ils sont ainsi susceptibles d'être insérés dans une trame narrative dépassant chaque organisation. Pour résumer, en examinant les représentations sociales associés à certains vocables observés de façon transversale dans les corpus, nous examinerons la possibilité de reconstituer un *métarécit*.

Chapitre 6

Dire l'environnement au sein d'un dispositif de concertation :

la Commission Locale d'Information et de Surveillance de Vert le Grand

1. Un dispositif de concertation spécifique : la CLIS

1.1 Aspects généraux

Les Commissions Locales d'Information et de Surveillance (CLIS) s'inscrivent dans la volonté de moderniser les pratiques de la démocratie ; elles constituent une forme légale de participation des citoyens à la vie démocratique, à travers la présence des milieux associatifs qu'elles appellent. Ces dernières années, en France, près de 600 commissions locales d'information ont été créées, notamment pour le suivi de sites de traitement des déchets, et cela conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Une Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) est un organe d'information, décrit souvent comme organe de concertation, déployé au niveau départemental, nommée par le préfet concerné suite à l'installation d'un établissement industriel (catégorisée officiellement comme « Installation Classée pour la Protection de l'Environnement »¹) sur son territoire de compétence. Elle a pour objectif de faciliter la réalisation locale d'un objectif d'intérêt général, concernant par exemple le traitement des déchets, ou bien la sécurité des personnes, ou encore leur approvisionnement en énergie.

1 Cf. loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

Le sigle CLIS est en fait réservé au secteur du déchet. Par contre, dans d'autres domaines d'activités, on peut rencontrer :

- des Secrétariats Permanents pour la Prévention des Pollutions Industrielles (SPPPI) concernant les risques industriels, depuis les années 1970. Ces organes ne possèdent pas de statut spécifique et demeurent sans obligation légale. Mais, suite à l'accident de septembre 2001 à Toulouse, l'Etat a institué des Comités Locaux d'Information et de Concertation (CLIC), qui peuvent s'ajouter à, ou remplacer les SPPPI (circulaire du MEDD¹ 12 juillet 2002, Décret n° 2005-82 du 1er février 2005 relatif à la création des comités locaux d'information et de concertation en application de l'article L. 125-2 du code de l'environnement ; circulaire du MEDD du 26 avril 2005) ;
- des Commissions Consultatives de l'Environnement (CCE) dans le domaine aéroportuaire (Décret n° 87-341 du 21 mai 1987 relatif aux Commissions Consultatives de l'Environnement des aéroports), nommées par le préfet concerné ;
- et des CLI (Commissions Locales d'Information) pour les grands équipements énergétiques, notamment le nucléaire (circulaire du Premier Ministre du 15 décembre 1981). Tout comme les SPPPI, mais contrairement aux CLIS et CLIC, les CLI ne revêtent pas de caractère obligatoire.

Ce mode de communication par la concertation n'est donc pas propre au domaine du déchet. Il prend place dans d'autres thématiques appartenant aux préoccupations environnementales.

Par ailleurs, les CLIS s'inscrivent dans un vaste dispositif d'information incluant une étude de danger, une étude d'impact, et une enquête publique. Une CLIS est nommée au moment de la réalisation du projet et inclut à ce stade, pour la première fois simultanément, l'ensemble des acteurs concernés, exploitants, administrations mais aussi élus et associations locales.

Concernant la gestion des déchets, le droit à l'information et les mesures visant à une concertation avec le public sont présents dès la loi de 1975 sur les déchets :

« toute personne a droit à une information sur les nuisances générées par l'activité des déchets et sur les mesures prises pour les prévenir ou les compenser » - loi du 15 juillet 1975 (article 3.1)

repris dans la loi du 30 décembre 1988 également, qui stipule que

« toute personne a le droit d'être informée sur les effets prévisibles pour la santé de l'homme et l'environnement, du ramassage, du transport, du traitement, du stockage, et du dépôt des déchets ainsi que les mesures prises pour prévenir ou compenser ces effets. » - loi du 30 décembre 1988.

En 1983, une circulaire sur ce sujet est rédigée par le ministre de l'environnement en place, Madame Huguette Bouchardeau, à l'attention des préfets. Cette circulaire incite très

¹ Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable

vivement ces derniers à prendre des dispositions visant à informer et à associer le public aux décisions concernant l'élimination des déchets industriels. Le texte est ainsi introduit :

« Les installations d'élimination de déchets industriels -, qu'il s'agisse de décharges ou de centres d'incinération et de détoxification-, suscitent souvent la méfiance des habitants les plus proches. L'affaire des déchets de Seveso a soulevé une très vive émotion dans l'opinion publique et avivé l'inquiétude des riverains de ces installations. »¹

La question de la confiance entre les différents acteurs en présence est au cœur de la préoccupation de cette circulaire. Parmi les solutions évoquées pour une meilleure information, la ministre encourageait à mettre en place des commissions d'information :

« Certains d'entre vous ont d'ores et déjà pris l'initiative de mettre en place, en collaboration avec les élus concernés, des commissions d'information associant des représentants des associations de défense de l'environnement constituées par les riverains et des représentants de l'exploitant. Si le besoin s'en fait sentir, je vous recommande de recourir à cette pratique chaque fois qu'elle vous paraîtra de nature à instaurer un climat de confiance et d'objectivité ».

Les Commissions Locales d'Information et de Surveillance, principal outil visant à mettre en œuvre le principe d'information énoncé dans la loi de 1975, ne sont donc pas une invention nouvelle de cette circulaire. Le législateur s'est en effet inspiré d'entités existantes, dénommées « comités de suivi » ou encore « commissions de concertation », qui ont été créées localement au gré de situations particulières rencontrées par les autorités, dans le but de faire face au mécontentement de riverains. Les premières CLIS ou CLI, selon les situations locales, ont fait suite à des initiatives menées par des élus locaux, par des associations locales, ou encore d'autres acteurs locaux, c'est-à-dire qu'elles ont été suscitées par des besoins locaux. La nécessité, comme le relatif succès de ce genre de structure, a conduit ensuite à son inscription dans la loi. La loi du 13 juillet 1992 va proposer le cadre et définir le fonctionnement précis de ce type de commission.

La loi du 13 juillet 1992 stipule :

« Ce droit consiste notamment en la création, sur tout site d'élimination ou de stockage de déchets, à l'initiative soit du représentant de l'Etat, soit du conseil municipal de la commune d'implantation ou d'une commune limitrophe, d'une commission locale d'information et de surveillance composée, à parts égales, de représentants des administrations publiques concernées, de l'exploitant, des collectivités territoriales et des associations de protection de l'environnement concernées; le représentant de l'Etat, qui préside la commission, fait effectuer à la demande de celle-ci les opérations de contrôle qu'elle juge nécessaires à ses travaux, dans le cadre de la présente loi ou de la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 précitée; les documents établis par l'exploitant d'une installation d'élimination de déchets pour mesurer les effets de son activité sur la santé publique et sur l'environnement sont transmis à la commission »².

Le décret 93-1410 (cf. Annexe 7) définit ensuite les modalités de fonctionnement d'une CLIS. Les membres d'une Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) sont

1 Ministère de l'environnement, circulaire du 22 juillet 1983, voir Annexe 9

2 Cf. Annexe 9

nommés par arrêté du Préfet du département. Comme le texte d'introduction de la circulaire de 1983 l'explique déjà, une CLIS n'a d'intérêt, et, dans les faits, n'a d'existence, que par rapport à une « Installation Classée pour la Protection de l'Environnement » (ICPE). Le préfet seul a le pouvoir d'étendre les compétences d'une CLIS à une ou plusieurs Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Le décret de 1993 prévoit le rôle de la CLIS et ses capacités d'expertise :

« La commission locale d'information et de surveillance a pour objet de promouvoir l'information du public sur les problèmes posés, en ce qui concerne l'environnement et la santé humaine, par la gestion des déchets dans sa zone géographique de compétence » (décret 93-1410, article 8)

Il indique également le type de documents qui doivent être rédigés pour satisfaire le droit à l'information du public ainsi que leurs modalités de consultation (articles 2, 3 et 4). Il définit aussi la composition de la CLIS (article 5 et 6) ; son mode de financement est présenté dans l'article 3-1 de la loi de juillet 1992.

En 1999, une enquête¹, commanditée par le ministère de l'environnement, répertorie 270 CLIS en France², soit moins de 6 CLIS par département (avec, aux deux extrêmes, 11 CLIS recensées dans le Pas de Calais, et 0 dans 18 départements). Cependant, par rapport au nombre d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) en France, susceptibles de faire naître tout autant de CLIS, ce chiffre semble faible : on dénombre en effet 1350 ICPE en 1998.

Soulignons que les CLI ou CLIS ne peuvent que proposer et donner un avis, elles ne possèdent aucun pouvoir de décision ni de contrôle. Elles s'inscrivent dans la charte de la concertation établie par le Ministère de l'environnement du 5 juillet 1996. Le président des Eco-maires insiste ci-dessous sur ce point d'achoppement qu'est le lieu réel de la prise de décision pour définir ce qu'est une concertation :

« La concertation, dans une réelle démarche de gouvernance démocratique, ce n'est pas l'amélioration de l'acceptabilité d'une décision déjà prise, c'est savoir si un maître d'ouvrage peut partager son pouvoir... »³

Si le dispositif CLIS est considéré comme dispositif de concertation, il ne représente cependant pas un organe de co-décision dans la plupart des cas. Nous distinguons le vote d'opinion et le vote concernant le fonctionnement même de la CLIS. Quand il s'agit de voter afin de déterminer un point concernant le fonctionnement interne de la CLIS, le vote a un effet sur le fonctionnement même de la CLIS. Mais quand le vote concerne l'objet même de la CLIS, par exemple la construction ou non d'une usine dans une zone de traitement des

1 « Bilan et analyse de la mise en place des commissions locales d'information et de surveillance (C.L.I.S.) au 31.10.1999. Rapport final », décembre 1999, FNE ; une actualisation est en cours, toujours réalisée par FNE et prévue pour fin 2005.

2 Contre 165 en 1997, soit + 63% en deux ans.

3 Interview de Dominique Jourdain, Président des Eco-maires, *Lettre du Hérisson*, n° 202, janvier 2002, p. 2

déchets, le vote n'est qu'un vote d'opinion, un avis. En effet dans ce dernier cas, le vote ne sera pas suivi d'effet direct ; il sera suivi d'une prise de décision par les pouvoirs publics, conformes ou non aux votes enregistrés. Dans les faits, le vote permet de nuancer la prise de décision finale. Tous les participants ayant défendu leur point de vue, les pouvoirs publics seuls ont le pouvoir, le droit, sont habilités à décider en ce domaine. Une CLIS renvoie donc d'abord à un processus d'élaboration d'informations, et ensuite à un dispositif de dialogue. C'est pourquoi nous préférons parler de « dispositif de communication » pour désigner la CLIS, plutôt que de « dispositif de concertation ».

D'autant que ces dispositifs de communication peuvent apparaître comme des espaces de création de relations, de discours, voire même de valeurs communes, bien plus que de création de décision politique :

« On ne souligne pas assez la valeur pédagogique des processus de concertation : ce sont des endroits où nous pouvons diffuser notre propre information en direction d'autres acteurs, des lieux de formation des valeurs collectives. »¹

Dans son premier *Rapport Environnement*², SITA France présente cependant sa participation à une CLIS comme un exemple de concertation :

« Les commissions locales d'information et de surveillance (CLIS) favorisent, autour des installations classées, la concertation entre les différents acteurs : administration, exploitant, commune, association, riverains... »

Toute CLIS rassemble en son sein les trois pôles de la sphère économique tels que définis par Karl Polanyi : sphère monétaire (exploitants), sphère non marchande (administrations), sphère non monétaire (associations). Elle y inclut également une autre sphère, que nous pourrions qualifier de sphère politique, à travers la présence d'élus politiques locaux. Nous n'avons pas réalisé de monographie sur la sphère politique. Nous remarquerons que cela ne constitue cependant pas un obstacle à la compréhension des échanges, dans ce cas précis, notamment du fait de la proximité entre élus et associations d'une part, et élus et exploitants d'autre part.

L'enjeu de la création d'une Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) dans le contexte national de la décentralisation d'un côté, et du renforcement de la gouvernance des autorités locales de l'autre, fait que la CLIS apparaît souvent comme un dispositif signe d'un accroissement de la démocratie locale. C'est un dispositif de concertation réunissant ensemble des acteurs de différents niveaux d'autorité et de compétence et incitant à des échanges positifs entre eux, afin de permettre une vie locale libérée des mésententes

1 *Lettre du Hérisson*, n° 202, janvier 2002, p.3

2 « Sita France s'engage », *Rapport Environnement Qualité Sécurité 2001*, Sita France, 2002, p. 8

possibles entre les acteurs en présence. Cette mission de démocratie locale est sous-entendue ; par exemple, elle n'est jamais affirmée en tant que tel dans la CLIS que nous étudions. Mais les exigences précises de certains de ses membres, en partie de la part des associations, laissent comprendre que ce sous-entendu est présent et agissant.

A cela cependant, nous pouvons tout de suite faire remarquer que la CLIS, dans sa définition originelle, ne met en jeu qu'un simple organe d'information. A aucun moment les textes de loi ne permettent d'envisager la CLIS comme dispositif de décision. Seuls des avis sont votés en cours de CLIS, et l'unanimité n'est jamais requise lorsqu'il est question de donner un avis. C'est dire si la décision de l'autorité compétente demeure libre, malgré ce qui peut être dit au cours d'une CLIS. Néanmoins, ces avis sont signe de l'attitude des acteurs en présence et peuvent permettre de prévoir les attitudes futures des uns ou des autres.

1.2 Pourquoi la CLIS de Vert le Grand ?

Essonne et déchets : Nord contre Sud, naturalistes contre environnementalistes

Des informations sur la démographie du département permettent de mieux comprendre les tensions sociales qui lui sont spécifiques, et qui rejaillissent sur la gestion des déchets du département. En effet, on constate que l'Essonne présente en sa partie Nord une vaste agglomération (Evry, Courcouronnes, Ris-Orangis, Corbeil-Essonnes, Athis-Mons etc.) formant un tissu urbain quasiment ininterrompu, et à la démographie rapide. La zone Sud conserve l'aspect rural originel du département, avec une population relativement stable. L'agrandissement des zones de traitement des déchets et les conflits s'y rattachant peuvent être considérés comme conséquences de cette croissance démographique forte du Nord du département.

Il est à noter que le lieu concerné par la CLIS que nous étudions, la ville de Vert le Grand (ville d'environ 2000 habitants), situé dans l'arrondissement de la ville d'Evry sur le plan administratif, se trouve quasiment sur cette ligne de fracture, l'urbanisation commençant au Nord de cette ville, qui est cependant franchement située dans le Sud du département.

Cette fracture générale entre Nord et Sud au sein du département renvoie à certaines oppositions. Elle est ainsi pleinement ressentie au sein de l'association Essonne Nature Environnement (ENE)¹. Les intérêts des personnes et leur perception sur la politique environnementale du département varient selon cette ligne, sur des sujets comme celui du

traitement des déchets, de la chasse ou bien du tracé de nouvelles voies de circulation. Les personnes habitant au Sud sont généralement hostiles à tout nouveau tracé de route, ceux du Nord du département sont pour de nouveaux tracés routiers avec pour argument le désengorgement des autres routes. Ces mêmes habitants du Nord posent par contre comme condition que des moyens soient mis en œuvre pour réduire les nuisances sonores. D'une façon générale, on peut dire que les personnes membres de Essonne Nature Environnement (ENE) et habitants au Nord du département sont favorables à un aménagement urbain optimal, ceux habitant dans le Sud sont plus naturalistes et tournés vers une protection totale du milieu naturel, à l'exclusion de tout aménagement urbain.

Les oppositions sont donc des oppositions de fond, qui seront illustrées de temps à autre par l'existence de points de vue différents, entre représentants des associations, sur la CLIS de Vert le Grand. En effet, contre l'avis de certains de ses membres, ENE soutiendra par exemple le projet de construction des Usines d'Incinération d'ordures Ménagères (UIOM) sur le site de Vert le Grand. La construction de ces usines apparaissait en effet indispensable à ENE dans le cadre de l'application du plan départemental d'élimination des déchets. Pour les habitants proches de ces futurs établissements, il a été plus difficile de l'admettre, malgré tout le travail de l'association auprès de ses adhérents.

Intérêt historique

La CLIS de Vert le Grand possède un intérêt historique certain du fait de l'ancienneté des questions auxquelles elle se réfère dans le département de l'Essonne. De plus, elle a fait, et fait encore, l'objet d'études en sciences sociales. Son intérêt dépasse le simple département de l'Essonne. Tout cela a motivé le choix de l'examiner de plus près.

La CLIS de Vert le Grand est née en 1997, au moment de la décision de la construction d'une usine d'incinération destinée à éliminer les déchets ménagers ; cet établissement commencera à fonctionner en 1999. Mais cette affaire remonte bien avant, et nous le ferons débiter dans les années 1960. Une chronologie peut être construite à partir de la lecture de différents documents étudiés en archives (cf. Annexe 4) dont en particulier les informations tirées d'un mémoire² et d'une étude³. Celui que nous proposons vient d'informations que nous avons recoupées entre elles.

¹ Pour rappel, la fédération essonnoise de l'association France Nature Environnement regroupe environ soixante-dix associations spécialisées dans différents domaines de l'environnement et réparties dans l'ensemble du département.

² « Demande d'autorisation d'exploiter une installation classée. UIOM de Lisses. Mémoire en réponse aux observations consignées au registre d'enquête publique, Semardel, 29 juillet 1988 », cf. Annexe 4

³ « Nature et place des arguments sanitaires dans les négociations autour des implantations d'incinérateurs », Rapport final, ASCA, 2000

La construction de l'autoroute A6 dans les années 1960 et 1970 a nécessité l'exploitation de deux carrières de sablon en Essonne. À la fin de l'exploitation de la première carrière, un syndicat d'une dizaine de communes décide de la reconvertir en décharge ; il fait la même démarche à la fin de l'exploitation de la deuxième carrière. En 1983, des riverains prennent alors ombrage de ce que cette décharge serve à une grande partie du département et concentre les nuisances chez eux. Le maire de Vert le Grand alerte le Préfet sur un certain nombre de nuisances. En 1984 naît la Semardel, Syndicat d'Economie Mixte rassemblant les 100 communes concernées par les décharges ainsi que la société d'exploitation. La Semardel se rapproche de ENE et les deux entités vont tâcher ensemble de convaincre les élus de la nécessité de construire une Usine d'Incinération d'ordures Ménagères (UIOM).

Le préfet de l'Essonne nomme la première CLIS de Vert le Grand en janvier 1997 (arrêté du 22 janvier 1997, cf. Annexe 7). L'enjeu concerne les choix technologiques et le nombre d'Usines à Incinération d'Ordures Ménagères (UIOM) à construire. Les débats sont âpres. L'opposition s'élève. Essonne Nature Environnement constitue une pétition contre la construction d'une troisième Usine d'Incinération d'ordures Ménagères. Entre temps, le Conseil Régional oppose un refus de délivrer des subventions pour la construction de la troisième UIOM du fait du développement insuffisant de la collecte sélective par ce centre de traitement des déchets ménagers. En 1997, Essonne Nature Environnement présente la suspension de la construction de la troisième UIOM comme une « victoire provisoire » et indique que le succès sera définitif à condition que les collectives sélectives fonctionnent parfaitement¹. En 1999, le site de traitement des déchets de Vert le Grand commence ainsi son exploitation avec seulement deux UIOM.

En 2005, les différents représentants de la CLIS sont en conflit les uns contre les autres devant les tribunaux.

Un vaste complexe de traitement des déchets est ainsi né, allant de l'usine de compostage à l'unité de biogénie traitant les sols pollués. Une proposition est faite en 2002 de construire une unité spécialisée dans l'incinération des farines animales. Une autre proposition concerne le traitement des déchets industriels banals. Il ne s'agit plus seulement d'un service public mais de services également à la disposition d'entreprises privées.

Les rebondissements nombreux et la multiplicité des intervenants impliqués dans cette affaire nous ont conduit à observer au plus près la réunion du 7 juin 2002.

¹ « Lettre de Essonne Nature Environnement adressée aux signataires de la carte postale pétition », 10 avril 1997, cf. Annexe 4, Archives de ENE

Compétences et composition de la CLIS de Vert le Grand

A Vert le Grand, plusieurs établissements industriels sont présents sur le même site : deux décharges (ou centres de stockage ou centres d'enfouissement techniques), un centre de tri ainsi que deux Usines d'Incinération d'Ordures Ménagères, ce qui impliquerait tout autant de CLIS. Mais le préfet en place a décidé d'étendre les compétences de la CLIS de Vert le Grand à l'ensemble de la zone industrielle dénommée « site de traitement des déchets de Vert le Grand ».

En 2002, la CLIS de Vert le Grand est ainsi compétente pour deux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) :

- le centre de traitement déchets ménagers et assimilés, exploité par Parachini SE (lieu-dit Cimetière aux Chevaux), comprenant deux UIOM en état de marche ;
- le centre de stockage de déchets ménagers et assimilés, exploité par la société les Carrières de l'Essonne et du Loing (lieu-dit Braseux).

L'arrêté du préfet de l'Essonne (n°970190 du 22 janvier 1997), qui a porté création de la CLIS de Vert le Grand, indique les personnes membres de la CLIS. Ces différentes personnes sont regroupées en quatre grands types. Chaque membre est désigné comme « représentant » de l'organisation à laquelle il appartient, et au titre de laquelle il est invité à siéger au sein de la CLIS pendant trois ans. Certains sont indiqués nominalement, et d'autres simplement par leur fonction.

Voici les membres :

- Les représentants des administrations publiques concernées : les personnes ne sont pas nommées personnellement, seule leur fonction ressort dans l'arrêté du 22 janvier 1997 ;
- Les représentants des collectivités territoriales : c'est-à-dire en fait les élus des municipalités concernées ou bien les présidents des syndicats de communes ou de regroupement d'agglomérations concernés ; des noms personnels apparaissent ;
- Les représentants des exploitants : il s'agit ici des responsables des organisations réalisant le travail d'exploitation du site ; il est à souligner que la délégation ADEME Ile de France se trouve présente sous cette rubrique, en tant qu'exploitant, tout comme Air Paris ; et cela s'explique par le fait que ces deux organismes financent des études et participent à de expériences sur le site, ce qui les rend ainsi intéressées aux résultats de l'exploitation ; des noms personnels figurent ;
- Les représentants des associations de protection de l'environnement concernées : ce sont le plus souvent les présidents des associations qui sont ici nommés, ou leurs spécialistes des déchets ; ces nominations supposent de la part du Préfet une réelle connaissance du tissu associatif local et une appréciation juste de la capacité de ces associations à

représenter les demandes des citoyens ; cette rubrique semble d'ailleurs être celle qui évolue le plus au fil du temps, les associations disparaissant, de nouvelles se créant, ou les personnes nommées changeant.

Dans le tableau ci-dessous, voici la liste des vingt-neuf membres de la CLIS telle qu'elle est proposée dans l'arrêté préfectoral de l'Essonne du 22 janvier 1997¹ :

Membres de la CLIS de Vert le Grand au 22 janvier 1997

Président	Représentants des administrations publiques	Représentants des collectivités territoriales	Représentants des associations	Représentants des exploitants
Préfet ou son représentant	Directeur de la DIREN ²	Conseiller régional		Président de la Semardel
Directeur de la DRIRE	Directeur départemental des affaires sanitaires et sociales	Conseiller général	Essonne Nature Environnement (ENE) : 2 personnes	Carrières de l'Essonne et du Loing (CEL)
	Directeur de la DDE	Conseiller municipal de Bondoufle	ADEMO ³	Groupe Saer Parachini
	Directeur départemental de l'agriculture et de la forêt	Conseiller municipal d'Echarcon	Comité de défense de la nature de Vert le Grand	Chambre de commerce et d'industrie de l'Essonne
	Directeur départemental des services d'incendie et de secours	Conseiller municipal de Lisses	Association lissoise pour la défense des expropriés et la protection de l'environnement	SA Eco emballages
	Directeur des collectivités locales et de l'environnement	Conseiller municipal de Vert le Grand	Association fédérale des nouveaux consommateurs de l'Essonne	Délégué régional Ile de France de l'ADEME
	Directeur de la DRIRE	Président du SIREDOM	Association Terre Nette (en 1999 elle sera « remplacée » par l'association du Comité pour la Qualité de la vie	Société Air Parif

1 Cf. Annexe 9

2 DIREN : Direction Régionale de l'Environnement et de la Nature, DRIRE : Direction Régionale de l'Industrie et de la Recherche en Environnement, DDE : Direction Départementale de l'Équipement

3 Qui appartient à Essonne Nature Environnement.

2. Observation de types de discours au sein du corpus de la CLIS

Une CLIS n'est pas une organisation, c'est une assemblée réunissant des représentants d'organisation. Il faut savoir d'ailleurs que chaque année peut connaître des modifications des membres, ce qui fait que la CLIS est chaque année différente. Cela est vrai pour d'autres CLIS.

Le corpus de la CLIS proprement dite consiste en un corpus écrit comprenant des ordres du jour et des comptes-rendus de réunion. Seuls ces documents sont émis au nom même de la CLIS. Contrairement à la deuxième partie de la thèse, nous travaillerons ici sur un corpus qui ne présente pas de données orales directes (pas d'entretiens enregistrés) mais des notes ethnographiques prises sur le vif.

2.1 Présentation du corpus de la CLIS

Le corpus écrit de la CLIS comprend les comptes-rendus des réunions de CLIS de 1997 à 2002. Mais n'ayant pas la possibilité d'effectuer des comparaisons avec des notes ethnographiques, ces documents ne serviront pas tous à nos analyses de discours. Certains de ces comptes-rendus sont en effet très succincts ; trois à quatre pages résument environ quatre heures de discussions et de débats. Les prises de parole ne sont que rarement indiquées. Une recherche des types de discours s'avère alors vaine.

Le corpus de la CLIS que nous étudions ci-dessous consiste essentiellement en deux documents, aux statuts différents. Il s'agit de deux comptes-rendus de la réunion du 7 juin 2002. L'un de ces comptes-rendus est un document officiel, rédigé par le secrétariat de la CLIS, visé par le Président de la CLIS, gratuit, public et disponible à la Préfecture de l'Essonne. Ce document de vingt-huit pages figure ainsi naturellement dans le corpus écrit de la CLIS. Nous le nommerons « compte-rendu officiel ». L'autre compte-rendu figure dans les Notes ethnographiques (Annexe 4) et correspond aux observations que nous avons effectuées nous-mêmes lors de cette réunion. Ce document constitue en soi un travail de recherche, il n'a été relu par aucun membre de la CLIS. Il comprend une demie page de description physique et une dizaine de pages de compte-rendu de débat. C'est le seul document issu des notes ethnographiques qui connaîtra ce type d'analyse. La retranscription effectuée par nos soins a été particulièrement vigilante à indiquer fidèlement les prises de parole et les propos tenus par chaque interlocuteur. Nous le nommerons « compte-rendu ethnographique ».

Ces deux documents sont considérés comme deux documents distincts et ils vont subir les mêmes analyses successivement. Cela peut paraître incongru à première vue étant donné

les différences d'élaboration objectives de ces documents : le compte-rendu ethnographique n'existe que par notre volonté et pour les besoins de cette recherche. Mais nous ne pouvons négliger la possibilité de rendre compte des différences entre les discours effectivement énoncés pendant la réunion du 7 juin et la sélection qui en fut faite par les rédacteurs du compte-rendu officiel. Bien sûr, a priori, le type d'écriture à l'œuvre dans les notes ethnographiques se prête mieux à la retranscription de joutes verbales rapides, dans lesquelles par exemple le lexique de l'émotion peut apparaître brièvement. Mais nous évaluerons les différences entre ces deux documents à l'aune de leurs conditions d'élaboration respectives.

Vu la liste des membres de la CLIS de Vert le Grand du 7 juin 2002, une première remarque s'impose : en effet, nous notons une légère surreprésentation des personnels administratifs. Ceci contredit le fait que la CLIS soit « composée à parts égales de représentants ». Le fait que tous les membres de droit ne soient pas présents explique ce déséquilibre. En 2002, sur 29 membres de droit, 20 seulement sont présents. L'ordre du jour de la CLIS du 7 juin 2002 comporte 8 points ; les points 7 et 8 concernent d'une part les questions diverses, et d'autre part la visite du site. Le point 7 comporte deux phrases seulement. C'est pourquoi, dans le tableau ci-dessous, ces deux derniers points de l'ordre du jour n'ont pas été considérés comme pertinent pour nos analyses. Ce tableau présente une synthèse de l'analyse des types de discours ; l'analyse détaillée comportant de nombreux exemples se trouve en annexe 6.

2.2 Analyse des types de discours observés dans le compte-rendu officiel (CLIS - 7 juin 2002)

Tableau¹ de synthèse des types de discours au sein du compte-rendu officiel de la CLIS de Vert le Grand du 7 juin 2002

Points à l'ordre du jour	Thèmes	Lexiques correspondants	Type
1. 8h 45 - 9h 00 <i>Accueil</i>	L'organisation	<u>Lexique de la science économique</u> <u>Lexique du management</u> <u>Lexique juridique</u> <u>Lexique de la pédagogie</u>	EC
1. 8h 45 - 9h 00 <i>Accueil</i>	La communication	<u>Lexique du management</u> <u>Lexique juridique</u> <u>Lexique de la pédagogie :</u>	EC

¹ Pour faciliter la lecture du tableau, nous rappelons que les thèmes et les lexiques appartenant au type de discours Economique sont notés EC, les thèmes et les lexiques appartenant au type de discours ENvironnementaliste sont notés EN.

Points à l'ordre du jour	Thèmes	Lexiques correspondants	Type
2. 9h 00 – 10h 30 _ Bilan de fonctionnement du centre d'enfouissement de Braseux	L'environnement : déchets	<u>Lexique de la science économique</u> <u>Lexique du management</u> <u>Lexique mathématique</u> <u>Lexique de la technique</u> <u>Lexique juridique</u> <u>Lexique des sciences naturelles</u>	EC / EN
2. 9h 00 – 10h 30 _ Présentation de l'étude d'impact pour la poursuite de l'exploitation.	L'environnement : déchets	<u>Lexique de la science économique</u> <u>Lexique du management</u> <u>Lexique mathématique</u> <u>Lexique de la technique</u> <u>Lexique juridique</u> <u>Lexique des sciences naturelles</u> <u>Lexique de la morale</u>	EC / EN
2. 9h 00 – 10h 30 _ Avis de la CLIS sur l'étude d'impact (article 7.1 du décret du 21 septembre 1977).	Sur 20 votants : - 5 voix contre (dont 4 représentants d'association et 1 représentant des élus) - 1 abstention (1 représentant d'association) - 14 voix pour		
3. 10h 30 – 10h 50 _ Bilan de fonctionnement de l'usine d'incinération	L'environnement : déchets	<u>Lexique du management</u> <u>Lexique mathématique</u> <u>Lexique de la technique</u> <u>Lexique juridique</u> <u>Lexique des sciences naturelles</u>	EC
4. 10h 50 – 11h 30 _ Présentation par SEMARDEL des projets de développement _ BIO _ Plateforme des déchets – circuit visiteurs du CITD _ Centre de tri des DIB _ Projet de plan directeur d'aménagement et de développement durable de l'ECOSITE.	L'environnement : déchets	<u>Lexique de la science économique</u> <u>Lexique du management</u> <u>Lexique mathématique</u> <u>Lexique des sciences naturelles</u>	EC
5. 11h 30 – 11h 45 _ Bilan de fonctionnement du centre BIOGENIE + projet d'extension	L'environnement : déchets	<u>Lexique du management</u> <u>Lexique mathématique</u> <u>Lexique juridique</u> <u>Lexique des sciences naturelles</u>	EC
6. 11h 45 – 12h 15 _ Présentation de l'action de la DRIRE sur l'ECOSITE depuis la dernière CLIS	L'environnement : déchets	<u>Lexique de la science économique</u> <u>Lexique du management</u> <u>Lexique mathématique</u> <u>Lexique juridique</u> <u>Lexique des sciences naturelles</u>	EC
7. 12h 15 – 12h 30 Questions diverses	Non pertinent pour nos analyses		
8. 12h 30 – 13h 00 _ Visite de la membrane du dernier casier et du centre de valorisation du	Non pertinent pour nos analyses		

Points à l'ordre du jour	Thèmes	Lexiques correspondants	Type
<i>BIOGAZ du CSD de Braseux</i>			

Le compte-rendu officiel de la CLIS du 7 juin 2002 est un document sans papier à en-tête à la présentation soignée. Les titres sont encadrés, soulignés, espacés. Cela tranche avec la qualité de la rédaction : un ton plutôt familier avec des retranscriptions peu élégantes, par exemple qui ne respectent pas les temps de conjugaison ni les liaisons :

« ce que le législateur dit et ce que les gens n'ont pas forcément compris, c'était que à partir du 1^{er} juillet 2002 la volonté exprimée était de ne plus autoriser des décharges brutes »

« il en est de l'intérêt de tout le monde »

Cela produit néanmoins un effet : la rédaction semble proche de l'expression orale, telle qu'elle aurait pu réellement s'effectuer. Néanmoins, nous ne recouperons aucune expression du compte-rendu officiel avec nos propres notes. Les propos ont donc été tous réécrits. La spontanéité apparente marque plutôt une culture technico-administrative peu soucieuse de littérature.

Concernant le type de discours économique, trois thèmes sont observés, principalement celui de l'environnement sous thème secteur du déchet, celui de l'organisation et celui de la communication. L'omniprésence du thème du déchet est prévisible. En effet, la CLIS de Vert le Grand a pour objet de considérer des questions liées au traitement des déchets. Nous constatons que ce compte-rendu est quasiment totalement focalisé sur ce thème : qu'il s'agisse de « trier au plus près de la source les déchets triés par les ménages », des « boues d'épuration », des « mâchefers », des « installations d'incinération », de la « zone de stockage », du « centre de valorisation du biogaz », des « torchères », ou des « résultats d'analyse [qui] sont communiqués à la DRIRE annuellement », ou encore du fait que « le ministère de l'environnement a annoncé la fin des décharges en juillet 2002 ».

Les lexiques du type de discours économique, associés au thème du déchet repéré dans cet extrait de corpus de la CLIS, sont au nombre de cinq : le lexique de la science économique, le lexique du management, le lexique mathématique, le lexique de la technique et le lexique juridique. Ces cinq lexiques apparaissent de façon régulière, avec une fréquence légèrement plus grande pour deux lexiques, celui de la technique et celui du juridique.

Tout d'abord, nous avons relevé de très nombreuses occurrences de termes propres au lexique juridique. Ce lexique est présent sur tous les points de l'ordre du jour. Il est associé aux trois thèmes que nous avons repérés. Il est le lexique dominant du compte-rendu officiel.

Le lexique juridique comporte ici quatre axes principaux :

- un ensemble de termes renvoyant à des textes législatifs, lois ou décrets :

« ce que le législateur dit (...) c'était que à partir du 1^{er} juillet 2002 la volonté exprimée était de ne plus autoriser des décharges brutes de façon à ce qu'on impose à travers la loi »

« la loi n'a pas interdit d'exploiter de CSD [centre de stockage des déchets] »

« directive CE 2002/76 »

- un ensemble de termes renvoyant à des actions en justice : « actions correctives », « une mise en demeure » ;

- un ensemble de termes renvoyant au fonctionnement des institutions : « le dossier de demande a été déposé », « l'enquête publique », « autorisations administratives » ;

- un ensemble de termes renvoyant à la mise en conformité de l'exploitant par rapport aux textes de loi : « conformité à l'arrêté préfectoral », « remettre l'outil en conformité », « délai de mise en conformité ».

Le lexique juridique apparaît sous plusieurs de ses dimensions, ce qui tend à montrer l'univers juridique comme un univers familier des membres de la CLIS. Le nombre réel de représentants des administrations confirme cela, du fait qu'ils sont présents en majorité. De nombreux faits rapportés au cours de la CLIS sont ainsi abordés sous un aspect juridique.

D'autre part, avec une fréquence assez importante, nous avons repéré le lexique de la technique au sein du corpus. Ce lexique comporte tous les termes spécialisés propres au secteur d'activité du déchet, utilisé ici pour décrire les différentes opérations de traitement des déchets ainsi que les outils utilisés. Concernant la description du centre de traitement des déchets, on relève les dénominations des établissements proprement dits, qui se résument parfois à des sigles : « zone de stockage », « centre de valorisation du biogaz », « centre de traitement des lixiviats¹ ».

Faisant référence aux outils, nous avons repéré notamment les termes suivants : « torchères », « réception mécanique de l'installation », « traitement à la bentonite »

Désignant les déchets eux-mêmes, mais considérés comme matériaux à traiter, nous relevons les termes suivants : « les encombrants », « mâchefers », « refus de tri », « déchets industriels banals », « tri des collectes sélectives », « produits plats ».

D'autres termes encore font référence aux problèmes de fonctionnement rencontrés par le centre de traitement des déchets : « dysfonctionnement », « mesures compensatoires », « souci technique », « arrêt technique », « risque d'explosion dû au biogaz ».

¹ Pour information, le lixiviat correspond à l'eau de pluie chargée de polluants organiques ou minéraux après contact avec les déchets mis en décharge.

Le lexique de la technique est concentré sur les points 2 et 3 de l'ordre jour de la CLIS du 7 juin 2002, c'est-à-dire sur l'étude d'impact et sur le bilan du fonctionnement de l'Usine d'Incinération d'Ordures Ménagères (UIOM). C'est à l'issue du point 2 qu'un vote consultatif est effectué. Les points 4, 5 et 6 exposant des projets de développement, le bilan de fonctionnement d'un centre novateur et l'action de la DRIRE sur le site ne possèdent pas d'occurrence de termes appartenant au lexique de la technique. Il se trouve que les points 2 et 3 sont les points les plus abondants du compte-rendu officiel. Le point 2 couvre 10 pages et le point 3 comporte 4 pages, cela fait donc 14 pages pour les deux points, c'est-à-dire la moitié du compte-rendu (qui fait 28 pages en tout). Ce lexique est donc très apparent dans l'équivalent de la moitié de la réunion. Ces deux points de l'ordre du jour sont d'ailleurs marqués par de nombreuses interruptions des exposés et la prise de parole de différents interlocuteurs. Cela sera moins le cas dans les autres parties du compte-rendu. On peut en conclure que les débats entre les interlocuteurs sont rapportés principalement en termes techniques dans le compte-rendu officiel.

En outre, le lexique de la science économique est observé pour toutes les questions de financement : « gain économique », « coûts supplémentaires pour l'exploitant », « réduire les coûts de gestion des déchets », « l'investissement » ; mais aussi pour les problèmes touchant aux conditions d'exploitation du site : « développer une zone d'activité », « impropre à la vente », « appel d'offre », « post-exploitation », « optimiser la revalorisation des déchets ultimes ». Un énoncé, que nous avons classé dans ce lexique, a retenu notre attention dans le compte-rendu :

« Quelques aides seront sollicitées pour l'investissement (Conseil Général – ANVAR) et **aucun bénéfice supplémentaire n'est recherché.** »¹ [c'est nous qui faisons ressortir le texte en caractères gras]

Présentée comme ayant été prononcée par l'un des représentants des exploitants au sein de la CLIS, cette phrase figure dans la description d'un programme de recherche en projet sur le site de Vert le Grand. Cette précision ressemble à une justification ; cela vise à dissiper le flou entre service public et exploitation privée dans le fonctionnement du site de Vert le Grand. Le discours rapporté attribué à l'exploitant met l'accent sur le fait que les fonds publics délivrés pour le programme de recherche n'engendreront pas de bénéfices pour l'exploitant. Cette affirmation va au-devant d'éventuelles accusations portant sur les aspects financiers du site de traitement des déchets. Cependant, rappelons que ces caractéristiques ne font pas partie de l'objet de la CLIS. Ce court énoncé nous permet ainsi de repérer l'importance des enjeux financiers de ce centre de traitement des déchets, enjeux dépassant les problématiques spécifiques à une CLIS.

1 Cf. Annexe 6, Tableau détaillé des types de discours au sein du compte-rendu de la CLIS de Vert le Grand du 7 juin 2002

Ensuite, le lexique du management (type EC) est régulièrement observé, axé sur les questions de sécurité : « sécurité industrielle et sécurité des utilisateurs », « scénario de type AZF », « les dangers sont identifiés et (que) les mesures sont effectives ». Il est repéré aussi dans les paragraphes expliquant les modes d'organisation du site de traitement des déchets de Vert le Grand : « synergies entre les différentes installations de l'Ecosite », « programme d'intégration de déchetteries », « compléter les infrastructures existantes », « création d'un comité scientifique ». Il est aussi question des documents obligatoires élaborés par les exploitants : « les résultats d'analyse sont communiqués à la DRIRE annuellement », « bilan annuel », « carte d'implantation des communes », « rapport du bureau d'étude », « rapport d'activités », « rapport de contrôle géo membrane », etc..

Enfin, pour conclure sur le type de discours économique, et toujours associé au thème du déchet, nous avons observé de nombreuses formes du lexique mathématique (type EC), essentiellement des quantités brutes, en différentes mesures, et quelques pourcentages : « 130 253 tonnes », « 83 487 MWh », « 26 000 m³ », « 285 mg », « 850 degrés », « 90% »... Certaines de ces données sont parues préalablement sur des transparents projetés dans la salle de réunion ; dans le cadre du compte-rendu, ils sont présentés insérés dans des propos, rapportés à différents énonciateurs. Nous n'avons relevé aucun tableau de chiffre dans ce document. Ces chiffres figurent parfois au centre d'une discussion. La même quantité est alors répétée plusieurs fois, jusqu'à quatre fois concernant « 17 000 tonnes », c'est-à-dire jusqu'à ce que les différents interlocuteurs échangeant sur cette donnée épuisent le sujet. Le compte-rendu officiel rend compte de la répétition de la même information par des interlocuteurs distincts.

Pour revenir au deuxième thème présent dans ce compte-rendu, nous considérons que le thème de l'organisation, qui apparaît en tout début de réunion, pendant le temps de l'accueil, est également peu surprenant ; en effet, nous savons que le fonctionnement même de la CLIS constitue un enjeu pour les représentants des associations, qui vont d'ailleurs lancer ce thème. Il est logique qu'il apparaisse, on aurait pu même penser qu'il y serait plus fréquent. Ce thème est associé à deux lexiques, principalement le lexique du management (type EC) : « réunions beaucoup plus fréquentes », « mission de surveillance, de représentation », « un bureau avec des moyens permanents » ; et le lexique juridique (type EC) : « donner un avis sur l'étude d'impact d'une demande d'autorisation (art. 7.1 du décret du 21 septembre 1977) ». La CLIS apparaît comme une entité encadrée par la loi et encore mal organisée pour fonctionner en tant que dispositif de concertation à l'identité propre.

Le thème de l'organisation concerne aussi les exploitants du site de traitement des déchets dans le sens où il est demandé par les membres de la CLIS des éclairages sur le

fonctionnement interne de certaines sociétés. Les deux mêmes lexiques y sont encore associés :

- Lexique du management : « ces trois sociétés sont donc des filiales de la SEMARDEL depuis le 28 décembre 2001 », « organigramme » ;
- Lexique juridique : « 420 conseillers municipaux et conseillers généraux ont délibéré », « avis favorable du Conseil Général ».

Le troisième thème observé dans le compte-rendu officiel est le thème de la communication, associé à trois lexiques, principalement le lexique du management (type EC) et le lexique juridique (type EC), mais aussi le lexique de la pédagogie (hors type). Ce thème fait écho au précédent et prend place dans le même moment de l'ordre du jour, pendant l'accueil. Il se trouve que la communication est au cœur de la raison d'être de la CLIS. Le lexique juridique donne une légitimité à certaines exigences de la forme d'organisation souhaitée pour permettre de réaliser cette idée de communication :

« Toute personne a droit à une information sur les nuisances générées par l'activité des déchets (...) (article 3.1 de la loi du 15 juillet 1975)

« promouvoir l'information du public sur les problèmes posés (...) (art. 8 du décret du 29 décembre 1993) »

La présence du lexique du management traduit le souci de ses membres de participer à l'élaboration de cette mission première de l'entité CLIS : « restitution de l'information », « les comptes-rendus soient communiqués en temps et non pas avec un an de retard », « les interlocuteurs ne sont pas tenus d'intervenir uniquement en réunion CLIS, ils peuvent intervenir directement auprès de l'Inspecteur des installations classées », « le rôle de la CLIS est un relais d'information ». Cette préoccupation est plus précise encore avec les éléments appartenant au lexique de la pédagogie, uniquement observé associé au thème de la communication :

« il est difficile de diffuser à l'ensemble des citoyens le compte-rendu de la CLIS tel qu'il est rédigé aujourd'hui »

« une page qui reprenne l'ensemble des sigles et leur significations afin d'éclairer les débats »

« en ce qui concerne les tableaux, leur donner un titre et les rendre un peu plus lisibles aux citoyens »

Si « le rôle de la CLIS est un relais d'information », c'est parce que les informations qui y sont échangées doivent ensuite atteindre le grand public. La spécificité technique de ces données crée une difficulté que les membres de la CLIS, en particulier les représentants des associations, veulent surmonter. Aucun thème ni aucun lexique du type de discours environnementaliste n'apparaît accolé aux thèmes de l'organisation et de la communication. Ces deux extraits du compte-rendu officiel sont ainsi classés complètement dans le type de discours économique.

Par contre, le thème de l'environnement centré sur le secteur du déchet, fait intervenir deux lexiques du type de discours environnementaliste : il s'agit du lexique des sciences naturelles et de celui de la morale. Le lexique de la morale n'apparaît qu'une fois, alors que le lexique des sciences naturelles apparaît à chaque occurrence du thème du déchet. Les extraits marqués par ce thème apparaissent classés dans le type de discours économique (type EC) ou bien classés dans un type hybride noté EC / EN dans le tableau (cf. Annexe 6).

Tout d'abord, concernant la fugitive apparition du lexique de la morale, nous pouvons constater qu'il est complètement associé au thème du déchet :

« il n'est plus question de « jeter » sans avoir fait la démarche de recherche de valorisation »

Mais le fait que le terme « jeter » figure entre guillemets traduit le recul pris par rapport à cet acte familier, par les rédacteurs mêmes du compte-rendu officiel. Il est ici question de définir le bon geste permettant le bon déchet. Nous estimons que cela traduit une réflexion sur l'augmentation incessante des volumes de déchets dans notre société. Cela repose d'ailleurs sur

« une réflexion collective, locale et même individuelle »

encouragée par le membres de la CLIS car

« il en est de l'intérêt de tout le monde »

« nous nous situons dans l'avenir ».

Sur un autre plan, le lexique de la morale traduit l'expression pour l'un de membres de la CLIS d'un doute et d'un jugement normatif :

« la justification de ce projet n'est-elle pas purement économique ? »

Cet extrait ne figure donc pas totalement dans la logique de calcul et la logique de rentabilité caractérisant le type réaliste, car une forme de logique normative y est repérée. Cet extrait est ainsi classé EC / EN dans le tableau ci-dessus, c'est-à-dire qu'il est au croisement des deux types de discours.

Un autre extrait figure de la même façon, comportant des termes spécifiques au lexique des sciences naturelles. Il y est en effet question de

« la sauvegarde de l'environnement »

« santé des habitants – effets sur l'environnement humain »

« limiter l'impact global sur l'environnement »

Les autres termes de cet extrait sont moins significatifs et correspondent davantage aux vocables propres à ce lexique repérés dans le reste du corpus de la CLIS. Le lexique de sciences naturelles renvoie à quatre domaines différents :

- une connaissance scientifique du déchet : « fraction fermentescible des ordures ménagères », « biodéchets », « fermentation aérobie » ;
- une connaissance du monde végétal : « racines de percement », « la hauteur de couche végétale », « auto stabilité du talus », « l'enracinement » ;
- une connaissance du monde chimique : « CO », « HCl », « métaux lourds particuliers », « SO₂ », « dioxines », « oxyde d'azote »,
- une approche scientifique : « analyse des effets du projet sur l'environnement », « protocole expérimental », « expérimentation arbustive », « étudier la croissance des végétaux sur de nouveaux substrats », « suivre l'évolution de plantes à système racinaire rampant et non pas traçant ».

Un souci pour l'aspect esthétique de la nature est perceptible dans une seule locution :

« réaménagements paysagers »

Le lexique des sciences naturelles renvoie essentiellement à une approche scientifique de la question des déchets ; il renvoie aussi à l'étude des conséquences du traitement de ces différents déchets sur la nature proche. Il ne présente pas d'autre logique que celle de la rationalité scientifique, qui n'est pas incompatible avec le calcul coût bénéfice caractéristique du type de discours économique. Il ne contredit donc pas la logique d'efficacité propre au type de discours économique. C'est pourquoi ces extraits de corpus, même s'ils comportent un lexique du type de discours environnementaliste, sont classés dans le type de discours économique (type EC dans le tableau).

2.3 Analyse des types de discours observés dans le compte-rendu ethnographique (CLIS - 7 juin 2002)

Tableau¹ de synthèse des types de discours au sein du compte-rendu ethnographique de la CLIS de Vert le Grand du 7 juin 2002

Points à l'ordre du jour	Thèmes	Lexiques correspondants	Type
1. 8h 45 - 9h 00 <i>Accuei</i>	L'organisation	<u>Lexique de la science économique</u> <u>Lexique du management</u> <u>Lexique juridique</u> <u>Lexique des sciences naturelles</u> <u>Lexique de la morale</u>	EC / EN
1. 8h 45 - 9h 00 <i>Accueil</i>	La communication	<u>Lexique du management</u> <u>Lexique de la pédagogie</u>	EC

¹ Pour faciliter la lecture du tableau, nous rappelons que les thèmes et les lexiques appartenant au type de discours Economique sont notés EC, les thèmes et les lexiques appartenant au type de discours ENvironnementaliste sont notés EN.

Points à l'ordre du jour	Thèmes	Lexiques correspondants	Type
2. 9h 00 – 10h 30 - <i>Bilan de fonctionnement du centre d'enfouissement de Braseux</i>	Environnement : secteur du déchet	<u>Lexique de la science économique</u> <u>Lexique du management</u> <u>Lexique mathématique</u> <u>Lexique de la technique</u> <u>Lexique juridique</u> <u>Lexique des sciences naturelles</u> <u>Lexique de l'émotion</u> <u>Lexique de l'espérance/désespoir</u>	EC / EN
2. 9h 00 – 10h 30 _ <i>Présentation de l'étude d'impact pour la poursuite de l'exploitation.</i>	Environnement : secteur du déchet	<u>Lexique de la science économique</u> <u>Lexique du management</u> <u>Lexique mathématique</u> <u>Lexique de la technique</u> <u>Lexique juridique</u> <u>Lexique des sciences naturelles</u> <u>Lexique de la morale</u> <u>Lexique de l'espérance/désespoir</u> <u>Lexique de l'émotion</u> <u>Lexique de la pédagogie</u> <u>Lexique du débat</u>	EC / EN
2. 9h 00 – 10h 30 _ <i>Avis de la CLIS sur l'étude d'impact (article 7.1 du décret du 21 septembre 1977).</i>	Environnement : secteur du déchet	<u>Lexique de la science économique</u> <u>Lexique du management</u> <u>Lexique mathématique</u> <u>Lexique de la technique</u> <u>Lexique juridique</u> <u>Lexique de la morale</u> <u>Lexique du débat</u>	EC
3. 10h 30 – 10h 50 _ <i>Bilan de fonctionnement de l'usine d'incinération</i>	Environnement : secteur du déchet	<u>Lexique de la science économique</u> <u>Lexique du management</u> <u>Lexique mathématique</u> <u>Lexique juridique</u> <u>Lexique des sciences naturelles</u> <u>Lexique de l'émotion</u> <u>Lexique de la pédagogie</u>	EC
4. 10h 50 – 11h 30 _ <i>Présentation par SEMARDEL des projets de développement _ BIO</i> _ <i>Plateforme des déchets – circuit visiteurs du CITD</i> _ <i>Centre de tri des DIB</i> _ <i>Projet de plan directeur d'aménagement et de développement durable de l'ECOSITE.</i>	Environnement : secteur du déchet	<u>Lexique de la science économique</u> <u>Lexique du management</u> <u>Lexique mathématique</u> <u>Lexique de la technique</u> <u>Lexique juridique</u> <u>Lexique de l'émotion</u> <u>Lexique de la gratuité</u> <u>Lexique de la pédagogie</u> <u>Lexique du débat</u>	EC / EN
5. 11h 30 – 11h 45 _ <i>Bilan de fonctionnement du centre BIOGENIE + projet d'extension</i>	Environnement : secteur du déchet	<u>Lexique du management</u> <u>Lexique juridique</u>	EC
6. 11h 45 – 12h 15 - <i>Présentation de la DRIRE sur l'ECOSITE depuis la</i>	Environnement : secteur du déchet	<u>Lexique juridique</u> <u>Lexique de la morale</u>	EC / EN

Points à l'ordre du jour	Thèmes	Lexiques correspondants	Type
<i>dernière CLIS</i>			
7. 12h 15 – 12h 30 <i>Questions diverses</i>	Environnement : secteur du déchet	<u>Lexique du management</u> <u>Lexique du débat</u>	EC
8. 12h 30 – 13h 00 <i>- Visite de la membrane du dernier casier et du centre de valorisation du BIOGAZ du CSD de Braseux</i>	Non pertinent pour nos analyses		

Tout d'abord, nous notons que les deux tableaux sont effectivement différents, ce qui prouve l'intérêt de la démarche. En termes de types de discours, nous constatons donc des différences entre le compte-rendu officiel et le compte-rendu ethnographique réalisé par nos soins lors de la CLIS du 7 juin 2002. Nous signalons que le point 7 de l'ordre du jour, qui n'a pas pu être traité dans le compte-rendu officiel, est plus fourni dans le compte-rendu ethnographique et a pu être analysé.

Si un certain nombre d'énoncés ne sont pas retranscrits dans le compte-rendu officiel, de même, le compte-rendu ethnographique ne comporte pas toutes les données délivrées lors de la réunion. Présentées sur des transparents projetés lors de la réunion, nous n'avons pu retranscrire les informations techniques dans leur intégralité, faute de temps essentiellement. Ces données ont pour la plupart été reprises dans le compte-rendu officiel, ou bien figurent telles quelles dans les annexes de ce document. Les deux types de compte-rendu se complètent ainsi.

La plupart des lignes du tableau d'analyse du compte-rendu ethnographique sont classées dans le type de discours économique ; mais cinq entrées sont classés EC / EN, c'est-à-dire dans une forme hybride de type de discours. Pour le compte-rendu officiel, seulement deux entrées étaient indiquées EC / EN. Le type de discours environnementaliste est ainsi davantage présent dans le compte-rendu ethnographique que dans le compte-rendu officiel.

Nous allons relever les différences qui permettent de compléter et d'affiner les analyses du tableau précédent. Concernant les thèmes énoncés, nous observons que ce sont strictement les mêmes que pour le compte-rendu officiel. Les différences sont donc relatives uniquement aux lexiques. Les lexiques observés dans le compte-rendu ethnographique sont en effet plus variés que dans le compte-rendu officiel, ils sont plus nombreux et partagés entre les deux types de discours.

En premier lieu, considérons les lexiques appartenant au type de discours économique. Tout d'abord, de même que pour le compte-rendu officiel, le lexique juridique (type EC) s'avère le lexique le plus régulier, présent en tous les moments de la réunion. Il porte les mêmes caractéristiques, c'est pourquoi nous ne le reprendrons pas en détails. Ensuite, le lexique de la science économique (type EC) apparaît également de façon régulière. Axé principalement sur les aspects financiers du centre de traitement des déchets comme dans l'exemple ci-dessous, il correspond aux observations effectuées sur le compte-rendu officiel :

Association ADEMO « - *Qui a financé ce programme de recherche et développement ?*
Président de la CLIS - *il y a des aides de l'ADEME* »¹

Mais il présente une caractéristique supplémentaire. Il est parfois employé afin de décrire les projets en cours :

« vous vendez vos idées »

« je sais que les entreprises locales se font racheter »

Ces aspects sont niés dans le compte-rendu officiel, mais repérables du fait que la réponse à ce type d'interpellation y figure quand même.

Le lexique du management (type EC) est aussi observé sans particularités notables. On peut souligner qu'il sert à expliciter ce qu'est la CLIS et comment elle fonctionne. La CLIS apparaît alors comme le lieu dans lequel des représentants se font le porte-parole de personnes absentes. Les questions posées dépassent donc l'individualité du représentant, comme dans l'exemple ci-dessous :

*« je pose cette question aujourd'hui parce que plusieurs personnes me l'ont demandé »*²
(Association)

Il s'agit du représentant de l'association ADEMO, qui est d'ailleurs président de cette association. Ce rappel permet à la personne de légitimer davantage son interrogation et de peser ainsi sur son interlocuteur pour obtenir une réponse sérieuse. Soit dit en passant, cette inscription dans un système de représentativité correspond davantage à la culture des collectivités, administrations et associations qu'à la culture de l'entreprise.

Par ailleurs, à propos du lexique mathématique (type EC), il se trouve que de nombreux chiffres ont été présentés sur des transparents, dont certains ont été commentés et repris dans le compte-rendu officiel. Pour notre part, nous ne les avons pas retranscrits, étant donné la difficulté d'identifier ces mesures. L'absence de ce type, ou du moins sa moindre fréquence que dans le compte-rendu officiel, ne traduit donc pas complètement la situation réellement observée. Il nous faut considérer que le lexique mathématique est ici aussi bien présent, même si cela n'est pas apparent au sein du compte-rendu ethnographique du fait

1 Cf. Annexe 4, Retranscription de la réunion de la CLIS de Vert le Grand du 7 juin 2002

2 Cf. Annexe 4, Retranscription de la réunion de la CLIS de Vert le Grand du 7 juin 2002

de la difficulté de la retranscription. Nous avons noté que les chiffres retranscrits sont davantage le fait des exploitants et des administrations concernées que des élus et des associatifs, même si ces derniers présentent néanmoins quelques observations. Une anecdote amusante montre d'ailleurs la difficulté pour les associations de se saisir de ce genre de données :

M. Do. - « *l'étude d'impact donne la solution, c'est bien ; mais je veux attirer l'attention, moi qui suis habitant à 100 m d'ici, sur le fait que ce site est très gros ; [M. Do. se trompe sur les chiffres, ce qui provoque les rires] »¹*
Association de la Qualité de la Vie

Pour les mêmes raisons que pour le lexique mathématique, le lexique de la technique (type EC) apparaît peu dans le compte-rendu ethnographique. Il est présent de façon plus abondante dans le point 2 de l'ordre du jour, qui correspond à la partie la plus débattue et la plus longue de la retranscription, comme indiqué ci-dessus lors de l'analyse du compte-rendu officiel. On remarque ainsi que ce lexique est présent essentiellement dans des jeux de question réponse, alors qu'il apparaissait davantage dans les exposés au sein du compte-rendu officiel :

Association ADEMO « - *pourquoi le four² à incinération n'utilise-t-il pas le biogaz comme combustible ?*

M. Ho. de SAER - *on y réfléchit en cas de redémarrage du four*

Président de la CLIS - *je suis d'accord pour un usage permanent du biogaz pour le four*

M. Association - *combien de temps vous brûlez le biogaz ?*

Collaborateur de M. Ho. de SAER - *15 ans après la fermeture de la décharge*

M. Ho. de SAER - *il y a une instabilité du pouvoir calorifique du biogaz »³*

Ces dialogues mêlent parfois le lexique de la technique à des termes du langage courant, comme dans l'exemple ci-dessous, énoncé par un exploitant, faisant apparaître le lexique domestique :

ENE « - *donc vous ne maîtrisez pas la vitesse de fermentation ?*

Semardel - *on a effectivement une marmite sur le site, c'est normal de l'étudier*

Président de la CLIS - *l'Ademe a beaucoup poussé ce programme donc il ne faut pas le remettre en cause maintenant, il fallait le faire avant »⁴*

1 Cf. Annexe 4, Retranscription de la réunion de la CLIS de Vert le Grand du 7 juin 2002

2 Le terme « four » correspond à l'appellation d'une Usine d'Incinération d'Ordures Ménagères (UIOM)

3 Cf. Annexe 4, Retranscription de la réunion de la CLIS de Vert le Grand du 7 juin 2002

4 Cf. Annexe 4, Retranscription de la réunion de la CLIS de Vert le Grand du 7 juin 2002

Le propos tenu par l'exploitant est surprenant dans sa crudité et contraste avec la question posée par l'association. Il est à noter que certains représentants des exploitants occupent une telle place dans la hiérarchie de leur organisation, qu'ils ne sont finalement pas plus familiers avec le langage technique que les représentants des associations. Pour cet exemple précis, nous relevons que l'évocation de la « marmite » est promptement évincée par l'intervention même du président de la CLIS évoquant le programme de recherche développé sur ce sujet. Il fait diversion et évite sans doute ainsi que le terme ne soit repris par les associations ; la discussion tourne alors autour du financement du programme de recherche. Ce n'est qu'un petit peu plus loin que la notion de « risque » apparaîtra dans le débat, pour être à nouveau ramenée sur le sujet du programme de recherche.

Mais, de même que pour le compte-rendu officiel, le compte-rendu ethnographique permet de conclure que les aspects techniques constituent un véritable enjeu de débat au sein de la CLIS de Vert le Grand.

En second lieu, nous allons maintenant détailler les autres lexiques observés, dont cinq appartenant au type de discours environnementaliste. Les deux autres sont hors type de discours retenu. Comme dans le compte-rendu officiel, le lexique des sciences naturelles et le lexique de la morale sont observés. Les trois autres lexiques sont spécifiques au compte-rendu ethnographique : il s'agit du lexique de l'émotion, du lexique du désespoir / espérance et du lexique de la gratuité.

Tout d'abord, observons le lexique des sciences naturelles. Comme dans le compte-rendu officiel, il est relativement présent dans l'ensemble des échanges de la réunion et traduit, selon les cas, une connaissance scientifique du déchet, une connaissance du monde chimique et une approche scientifique. Il est en fait moins fréquent que dans le compte-rendu officiel. Curieusement, l'aspect « connaissance du monde végétal » n'est pas observé dans le compte-rendu ethnographique. Il ne s'inscrit pas dans la logique d'action collective du type de discours environnementaliste et s'accommode par contre parfaitement de la logique d'efficacité propre au type de discours économique. Cela nous conduit donc à noter les extraits concernés dans le type de discours économique.

Mais cependant, le lexique des sciences naturelles est parfois associé à d'autres lexiques du type de discours environnementaliste, ce qui nous oblige à nuancer le classement. En effet, le lexique de la morale ou le lexique de l'émotion figurent non loin.

Le lexique de la morale nous semble légèrement durci par rapport aux observations effectuées dans le compte-rendu officiel. Nous avons noté une expression qui n'y apparaît pas et qui permet de rendre compte les échanges :

« la mondialisation et l'impérialisme règnent ici » (Association)

Il s'agit d'un jugement sans appel, ressemblant fort à une condamnation, prononcé par le représentant de l'association ENE. Cela contraste avec les autres exemples notés :

« on a besoin de mettre les déchets quelque part » (maire de Vert le Grand)

« nous avons un souci d'intérêt général » (Exploitant)

« cela sert bien l'intérêt général » (Administration)

plus proches de ceux repérés dans le compte-rendu officiel.

Le lexique de l'émotion fait ici son apparition, de façon prévisible, comme nous l'indiquions en introduction de ces analyses. De fait, le style oral, retranscrit le plus fidèlement possible dans le compte-rendu ethnographique, se prête mieux à l'expression de ce type de lexique que le style administratif du compte-rendu effectué par la DRIRE. Sous le lexique de l'émotion, on retrouve ainsi des réactions typiques de l'oral, des sortes de joutes verbales qui font intervenir des émotions du type de la colère ou du contentement, voire de la gaieté, exprimées alors par les intervenants :

« le saucisson est énorme, trop c'est trop, c'est la goutte qui fait déborder le vase » (Association)

« je serai ravi de piloter ce pilote [grand sourire, rires étouffés de l'assistance] » (Association)

Ce lexique est aussi présent pour exprimer une gêne ou une peur :

« ce sont les odeurs qui gênent » (Président de la CLIS)

Il est aussi présent dans des déclarations dans lesquelles la sincérité de l'interlocuteur est en jeu. Il s'agit alors d'appuyer la véracité des dires par l'introduction d'éléments émotionnels :

« je suis un fervent écologiste, ce centre est une chance » (Exploitant)

« in fine ça va être la revanche de l'environnement » (Exploitant)

Le lexique de l'espérance / désespoir est repéré à travers quelques expressions : « j'espère » (2 fois), « quid dans le futur ? » (Association), « est-ce que Vert le Grand doit prendre tous les déchets de l'Essonne ? » (Association), « peut-être que dans 30 ans » (Exploitant). Il indique essentiellement une prise de recul vis-à-vis de la temporalité qui régit le fonctionnement du site de traitement des déchets.

Plus surprenant est le lexique de la gratuité, non pas en lui-même, mais du fait qu'il soit énoncé uniquement par les exploitants du site :

« on va aider les projets de recherche sur nos déchets gracieusement » (Exploitant)

« le compost est gratuit et disponible » (Exploitant)

« on ne cherche pas le bénéfice » (Exploitant)

Ce lexique correspond à des activités qui ne s'inscrivent pas dans la logique de la rentabilité. Elles sont mises en avant pour faire valoir la bonne volonté de l'exploitant envers les

riverains du site et envers les représentants des associations. Elles tendent à prouver sa capacité à réaliser des actions non liées à un profit.

L'observation de ces lexiques du type de discours environmentaliste permet de classer ces extraits de corpus de la façon suivante : EC / EN. En effet, l'emploi de ces lexiques produit en conséquence une sorte de recul vis-à-vis de la logique du type de discours économique. Mais cela n'inscrit pas pour autant ces énoncés au sein du type de discours environmentaliste, ils ne sont pas assimilables à une logique d'action collective menée en vue d'un bénéfice collectif non évaluable. Cette notation correspond à l'idée de l'observation d'un type de discours hybride.

Par ailleurs, un lexique hors type, précédemment repéré dans les analyses de corpus des organisations, est également observé, le lexique de la pédagogie. En cela, les observations réalisées dans le compte-rendu ethnographique rejoignent celles effectuées sur le compte-rendu officiel.

Un tout autre lexique est observé, différent et spécifique au corpus de la CLIS de Vert le Grand. En effet, l'abondance des énoncés relatifs à la situation de contact entre les représentants nous a conduit à proposer un lexique supplémentaire dénommé « lexique du débat ». Ce lexique renvoie à deux choses :

- d'une part, il témoigne du fait que les membres de la CLIS insèrent leurs propos dans un débat : « je suis d'accord », « je vous écoute », « merci pour ces échanges », « soyez très direct » ;
- d'autre part, il indique qu'ils ont une certaine réflexivité par rapport à leur participation à ce débat : « avoir un débat allant plus loin que les questions ayant des réponses dans les documents distribués », « on ne peut poser ce débat ici », « on n'a pas abordé le fond du problème ».

Sur un tout autre plan, nous avons observé dans ce corpus des notes ethnographiques un ton relativement ironique perceptible à travers plusieurs échanges dont voici trois exemples :

- 1^{er} échange :

ENE

« - la mondialisation et l'impérialisme règnent ici et je sais que les entreprises locales se font racheter, je veux savoir plus précisément qui dirige et qui fait quoi dans l'Ecosite

(...)

Président de la CLIS

- on pourrait aussi indiquer le nom de tous les actionnaires de cette affaire [en réponse à l'apostrophe de ENE, ce qui est suivi de rires dans la salle] »¹

1 Cf. Annexe 4, Retranscription de la réunion de la CLIS de Vert le Grand du 7 juin 2002

- 2nd échange :

Président de la CLIS - « oui, mais on fait les trois choses en même temps ; c'est un outil de pilotage ; travail sur la valorisation et le subside

ENE - donc Braseux est un gros pilote

Président de la CLIS - si vous voulez, mais si cela est péjoratif dans votre bouche, non

ENE - mais ce n'est du tout péjoratif, je serai ravi de piloter ce pilote [grand sourire, rires étouffés de l'assistance] »¹

- 3^e exemple :

« mettre des vaches en pâtures ? la Semardel pourrait en acheter [rires de l'assistance] »
(Président de la CLIS)

Ce ton traduit une familiarité entre les membres, mais il correspond surtout à une façon de maîtriser les possibles violences verbales, issues du rapport de force entre les membres de la CLIS. Le fait que les trois exemples mettent en scène le Président de la CLIS est significatif ; son rôle consiste notamment à pacifier les débats. L'humour est un des moyens de faire baisser la tension. Le fait que le représentant d'une association se permette aussi d'affecter ce ton humoristique montre néanmoins que la maîtrise de la parole n'est pas réservée au président de la CLIS. Le représentant de l'association ENE n'est pas dupe du jeu dans lequel on veut obtenir son adhésion, sans prendre forcément le temps d'écouter ses points de vue. Ces traits d'humour dénotent ainsi que les membres de la CLIS se connaissent les uns les autres, c'est-à-dire qu'ils savent déjà comment ils peuvent se parler, sans supprimer le débat. Nous considérons cet humour comme un trait de connivence entre les membres de la CLIS, dont l'enjeu commun est de parvenir à débattre pacifiquement.

Bilan sur l'étude des types de discours au sein du corpus de la CLIS de Vert le Grand

L'enjeu de traiter distinctement deux types de compte-rendu, l'un officiel, de format administratif, et l'autre écrit par nous, s'avère donc fructueux. Il en ressort que l'administration a effectué un lissage du discours de la CLIS, au sein du compte-rendu officiel. De ce point de vue, cette opération consiste notamment à faire disparaître certains éléments du type de discours environnementaliste. Pour ce compte-rendu officiel, nous avons effectivement observé la construction d'un discours, avec une sélection opérée parmi les énoncés réellement prononcés, ce qui correspond à un processus de lissage. Ce même processus avait été repéré dans les *Lettres Ademe*, distinctes des autres éléments du corpus de l'ADEME, du fait de leur inscription complète dans le type de discours économique, ce qui

1 Cf. Annexe 4, Retranscription de la réunion de la CLIS de Vert le Grand du 7 juin 2002

supposait la construction d'un discours particulier de l'institution spécifiquement pour ce journal. Nous remarquons que cette démarche a conduit à la sélection des mêmes éléments du type de discours économique dans les deux processus de lissage observés : le thème de l'environnement (type EC), vu selon différents secteurs d'activités, et le lexique de la technique (type EC) sont dominants dans le compte-rendu officiel de la CLIS de Vert le Grand, tout comme dans les *Lettres Ademe*. Cela ne peut se réduire à une simple coïncidence. En effet, nous estimons que l'ADEME et la DRIRE sont confrontées à des situations de face-à-face assez similaires, avec de multiples interlocuteurs aux intérêts divergents. Ce contexte les conduit à la recherche d'un terrain d'entente entre les différentes parties prenantes. Leur choix, lié aux formations techniques des ingénieurs caractérisant le personnel à la fois de l'ADEME et de la DRIRE, se traduit ainsi par une focalisation sur les aspects techniques de l'environnement.

Mais revenons un instant à la situation observée, correspondant à un face-à-face, lors de la réunion de la CLIS du 7 juin 2002. Le repérage de types de discours distincts dans le compte-rendu ethnographique renvoie à l'existence de représentations sociales différentes et opposées. Comme nous l'avons dit en introduction de la deuxième partie de la thèse, ces divergences sont l'expression d'une interaction conflictuelle. De fait, nous savons que les membres de la CLIS sont en désaccord sur un certain nombre de sujets, mais aussi sur la façon d'aborder ces questions, comme nous pouvons le constater dans les différents documents rassemblés en notes ethnographiques¹. Mais cependant, le travail de lissage effectué par la DRIRE conduit à présenter une interaction pacifiée et consensuelle entre les membres de la CLIS. En effet, les acteurs semblent mobiliser le même type de discours, nous en concluons qu'ils vivent une interaction consensuelle. La rédaction du compte-rendu officiel traduit ainsi une intention de la DRIRE : la volonté de présenter la CLIS de Vert le Grand comme un dispositif de communication pacifié, en omettant les traces de conflits. Nous observerons ci-dessous des éléments permettant de comprendre cette démarche de la DRIRE.

Une remarque s'impose alors : dans le contexte de la CLIS de Vert le Grand, l'expression dans le type de discours environmentaliste est en parti synonyme de relations conflictuelles. Et à l'opposé, le travail d'homogénéisation du discours par son inscription dans le type de discours économique, notamment abondamment représenté par le lexique de la technique, correspond ainsi à une démarche de pacification des relations.

¹ Cf. Annexe 4 Notes ethnographiques, Travail sur archives : Archives de ENE, archives de ADEMO, archives de la DRIRE, Réunion préparatoire par les représentants des associations, Entretien avec le membre de FNE concerné par cette CLIS, Entretien avec le président d'une association membre de la CLIS le 22 octobre 2002, Entretien avec un inspecteur de la DRIRE le 19 novembre 2002

3. Les interactions entre les différents membres de la CLIS

Les différences observées entre compte-rendu officiel et compte-rendu ethnographique nous conduisent à observer plus précisément les représentants des quatre types d'organisation formant une CLIS. Il est important de souligner que la CLIS ne constitue que l'un des lieux de manifestation de leurs relations. Les divergences observées dans le corpus de la CLIS de Vert le Grand nous laissent à penser que ces interactions apparaissent sous forme de « conflits » principalement. Le lissage de discours n'est effectué que pour mieux masquer les oppositions. Ces différences nous conduisent également à considérer que les enjeux communicationnels sont importants dans le fonctionnement d'une CLIS. Nous allons mettre tout cela en lumière.

3.1 Conflits

Différents types de désaccords sont en effet repérables au sein de la Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) de Vert le Grand. Ces phénomènes sont ici dénommés « conflits », terme pris dans le sens large d'une opposition exprimée entre acteurs, pouvant mener à différentes formes de manifestations : violences verbales en face-à-face, procès dans les tribunaux compétents, échanges de points de vue plus ou moins vifs par différents canaux.

Conflit sur le rôle même de la CLIS

On constate que le rôle même de la CLIS constitue l'objet de désaccords en cours de séance, exprimés par les représentants des associations. Cela se traduit notamment par des demandes sur le plan matériel : un bureau, situé au sein du pavillon de la Communication, sur le site même, est demandé, avec un téléphone et des fournitures de secrétariat ; mais aussi par des demandes d'autorisation sur les moyens d'obtenir les informations : demande de délivrance de laissez-passer permanents pour accéder au site. Lors de la réunion préparatoire réunissant uniquement les représentants des associations en vue de la réunion du 7 juin 2002, il n'est cependant aucun doute possible sur le fait que ces demandes sont considérées comme exagérées par les représentants des associations eux-mêmes :

« - on va demander un laissez-passer pour visiter l'usine, sinon à quoi on sert ?

- il faudrait dégager un budget pour informer le public, on a le devoir d'informer. On a besoin d'un bureau au sein de l'usine. Le minimum légal est fait par les membres de la CLIS et on veut plus

(...)

- pour le projet de plan directeur d'aménagement et de développement durable, on va demander un bureau avec téléphone, c'est une blague, mais on va le demander quand même ; il faut constituer une sorte d'organisme officiel de la CLIS ; ils vont faire des choses pour l'environnement »¹

Ils n'ont manifestement pas besoin de ce bureau, ils ne pourraient d'ailleurs pas y affecter de personnel. De plus, concernant les contrôles inopinés, les représentants des associations n'ignorent pas les problèmes divers que cela pose : présence de la personne responsable au niveau de l'exploitation, matériel à fournir aux visiteurs inopinés, danger de la multiplication des visites pour les visiteurs eux-mêmes, et surtout la question de la validité des résultats du contrôle effectué, sachant que les représentants des associations n'ont pas le statut d'expert officiel. Ainsi, ils savent pertinemment qu'un refus leur sera opposé sur ces deux types de demandes.

Mais néanmoins, ils insistent pour énoncer cette demande, afin que soient entérinées leurs exigences dans le compte-rendu officiel. Leur but est d'exprimer leur opposition sur le fonctionnement général de la CLIS de Vert le Grand. Voulant plus de transparence sur les informations liées au fonctionnement du site de Vert le Grand, les représentants des associations soulignent ainsi l'écart entre les faibles moyens d'action de la CLIS et les prétentions d'un tel organisme.

Le président de la CLIS indique d'ailleurs en cours de séance qu'aucune suite ne sera donnée à ce type de revendication. Il rappelle alors que la CLIS est avant tout un organe et un relais d'information, à charge pour chaque membre de diffuser librement les informations recueillies lors des différentes réunions. Cette dimension « relais d'information » est reprise dans l'entretien que nous avons effectué avec l'inspecteur de la DRIRE chargé du site de Vert le Grand :

« Les associations et les représentants intéressés viennent à la CLIS pour y chercher des informations, c'est à eux de la redistribuer, la CLIS est une sorte de relais d'information. (...) La CLIS, c'est une Commission Locale d'Information et de Surveillance, alors que font les associations avec les informations qu'elles ont reçues lors de la CLIS ? Quelle est la qualité du retour ? Quelle est leur capacité de relais vers les particuliers ? Je n'ai pas d'information sur ce qui se dit après la CLIS. La base est-elle informée ? Une CLIS n'est pas une réunion publique, elle est nommée par le Préfet, ses membres représentent des organisations et doivent donc effectuer une restitution auprès de leurs organisations respectives. »²

L'inspecteur de la DRIRE exprime ses doutes personnels sur la façon dont les représentants des associations remplissent leur rôle ; il se demande en quelque sorte si elles se montrent dignes de la confiance qui leur est accordé en les autorisant à siéger au sein de la CLIS.

1 Cf. Annexe 4 Notes ethnographiques, Réunion préparatoire des représentants des associations de la CLIS de Vert le Grand, le 30 mai 2002

2 Cf. Annexe 4 Notes ethnographiques, Entretien avec l'inspecteur de la DRIRE chargé du suivi de la CLIS de Vert le Grand, le 19 novembre 2002

Cependant, ces considérations sont officieuses, c'est-à-dire que les représentants des associations n'ont en fait aucun devoir à remplir d'après les textes de loi. Leur participation est entièrement fonction de leurs propres intentions. Nous reviendrons plus loin sur le rôle des associations au sein de la CLIS.

Un autre élément permet de montrer que le rôle même de la CLIS est l'objet de conflit. Il s'agit d'une discussion portant sur le « S » du sigle CLIS, renvoyant au mot « surveillance ». Ce « S » est en effet l'objet d'omissions, involontaires a priori, que nous avons notées au cours même de la réunion du 7 juin 2002 mais également dans certains documents écrits. Rappelons que les CLI existent également, et que la DRIRE participe autant à des CLIS qu'à des CLI.

Au sein du compte-rendu¹ effectué par nos soins, nous relevons :

Président de la CLIS « - il y a une torchère de plus, vu ce qui avait été dit lors de la dernière réunion de la CLI » [le « S » n'est pas prononcé, et cela arrivera plusieurs fois à cette personne au cours de la réunion] (...)

Président de la CLIS - lors de ma dernière inspection, j'ai regardé dans les ordinateurs, on verra ça dans une prochaine CLI [absence du S de CLIS] »

En archive, dans le « Compte-rendu de la CLIS du 23 juin 2000, Note à l'attention des Mesdames et Messieurs les membres de la commission locale d'information du site de Vert le Grand, DRIRE, 7 août 2000 », le terme « surveillance », correspondant au « s » de la locution CLIS, est absent en page 2. Or il s'agit d'un document émanant du président même de la CLIS. La page suivante reprend cependant le sigle de la CLIS dans son entier.

Cette absence fait l'objet de remarques, lors de certaines réunions de CLIS comme le relate le compte-rendu officiel, ou lors de la réunion des représentants des associations du 30 mai 2002 pour la préparation de la CLIS du 7 juin 2002 :

« Puis les différents interlocuteurs soulignent ensemble le fait que le « S » du mot « CLIS » n'est pas toujours apparent dans les documents émanant de la CLIS de Vert le Grand : « attention ! » ; « on ne veut pas de compte-rendu sur le papier à en-tête de la Semardel » ; le « S » avait déjà disparu, puis réapparu, on l'avait redemandé » ; le « S » apparaît dans l'ordre du jour – Réunion préparatoire du 30 mai 2002²

L'enjeu de ce « S » consiste à considérer la CLIS comme un dispositif de surveillance, ce qui se traduit par l'obtention d'un nombre d'informations plus grand et de la possibilité d'effectuer, ou plutôt de faire réaliser, des contrôles. La CLIS est ainsi plus active que la CLI à cet égard. Cet ajout du terme « surveillance » a deux effets sur deux catégories de représentants :

1 Cf. Annexe 4, Notes ethnographiques, Compte-rendu de la réunion du 7 juin 2002

2 Cf. Annexe 4 Notes ethnographiques, Réunion préparatoire des représentants des associations de la CLIS de Vert le Grand, le 30 mai 2002

- le « S » rend légitime la demande des représentants des associations de pouvoir effectuer des contrôles inopinés ;
- le « S » rend ambigu la position de la DRIRE déjà chargée de ce contrôle de façon permanente.

La définition de la CLIS renvoie ainsi à la définition du rôle de chacun des membres. Notons que ce conflit sur la définition de la CLIS concerne essentiellement les représentants des associations et les représentants des administrations. Il apparaît ainsi des différences claires sur la définition du rôle de la CLIS pour les différents membres de la Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) de Vert le Grand, suivant leur positionnement en tant qu'association ou en tant qu'administration.

Aspects techniques : accords et désaccords

Le fait que le site constitue un « pilote expérimental » sur certains domaines pose problème pour les représentants des associations. Ces derniers dénoncent le fait que des expériences scientifiques puissent avoir lieu sur le site. Le débat ne porte pas sur le contenu de l'expérience elle-même, mais sur ses conséquences en terme de risque. Sont évoqués les risques technologiques, remettant en cause la sécurité des riverains. Ces dangers potentiels sont dénoncés par les représentants des associations, et repris par les représentants des exploitants (comme l'évoque le vocable de « marmite » relevé plus haut dans le compte-rendu ethnographique dans la bouche d'un représentant des exploitants). Ces questions sur les aspects techniques concernent également les pannes à répétition affectant les usines à incinération, ou le centre de tri, pannes ayant pour conséquence principale l'augmentation de la quantité de déchets mis en décharge. Ces pannes sont dénoncées par les représentants des associations. C'est la conception même de ce que doit être une installation de traitement des déchets qui est alors ici objet du conflit, avec les options technologiques possibles, renvoyant à la culture technologique acquise par chaque type de représentant.

Cependant, s'il y a conflit sur les conséquences engendrées par ces types de technique, nous observons un accord remarquable sur le ton à adopter pour considérer les risques eux-mêmes. De fait, la CLIS est chargée d'identifier tous les risques potentiels engendrés par le fonctionnement du site de traitement des déchets, afin de participer à les limiter dans un deuxième temps. Le texte de loi explique que la CLIS doit être informée de tout incident ou accident des installations de traitement des déchets par la société exploitante, ainsi que des rejets produits par les activités d'exploitation, leur nature et leur évolution prévisible.

« elle [la CLIS] est, à cet effet, tenue régulièrement informée :

(...) c) Des incidents ou accidents survenus à l'occasion du fonctionnement de cette installation » (Décret n°93-1410 du 29 décembre 1993)

Pour ce faire, elle dispose de moyens particuliers :

« Le représentant de l'Etat, qui préside la commission, fait effectuer à la demande de celle-ci les opérations de contrôle qu'elle juge nécessaires à ses travaux, dans le cadre de la présente loi ou de la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 précitée » (Loi n° 92-646 du 13 juillet 1992)

Chacun des représentants a son rôle à jouer, sa pierre à ajouter pour l'élaboration d'un résultat commun. Les informations non délivrées par l'un des membres, les questions non posées, sont bien sûr de la responsabilité de chacun, mais cela rejaillit sur l'ensemble de la CLIS.

Les termes parfois maladroits employés par les uns et les autres font apparaître l'un des enjeux principaux de la CLIS de Vert le Grand : veiller à la sécurité des riverains par la prise en compte de tous les éléments de risque. La réunion du 7 juin 2002 ne donne pas la preuve d'un discours préparé sur le thème du risque d'un point de vue communicationnel, bien au contraire. A ce sujet nous préférons parler d'un discours spontané sur le risque. Les termes choisis apparaissent en effet particulièrement spontanés et parfois malvenus, comme le terme de « marmite » le laisse penser. Le thème principal de la CLIS est ainsi le moins préparé, celui face auquel tous les acteurs sont sur le même pied, et face auquel ils ont ensemble la responsabilité de réussir ; ensemble ils n'ont pas droit à l'erreur.

Exemple :

- M. Association* « - je suis dubitatif quant au programme de recherche et développement ; dans l'industrie on fait normalement des essais à l'échelle pilote, pas directement sur le site
- M. X* - mais cette technique existe déjà, c'est la quantité qu'on étudie
- M. Association* - donc vous ne maîtrisez pas la vitesse de fermentation
- Exploitant* - on a effectivement une marmite sur le site, c'est normal de l'étudier
- Président de la CLIS* - l'ADEME a beaucoup poussé ce programme donc il ne faut pas le remettre en cause maintenant, il fallait le faire avant »

Exemple :

- ENE* « - il y a des processus expérimentaux sur Braseux, donc il y a des risques
- Semardel* - pas tout à fait, c'est rapide de dire cela ; Braseux est un champ de connaissance sur la fermentation ; le dimensionnement est maîtrisé et on le fait tout de suite à la bonne échelle pour trouver de nouvelles sources d'énergie »

Ici transparaît la même inquiétude envers le danger potentiel : l'administration se porte garante de l'exploitant une fois que ses inspections ont été réalisées ; l'association ne

rappelle pas ses convictions profondes, c'est inutile, car elle s'engage à son tour, autant en posant des questions qu'en omettant de les poser, ce que l'on pourrait lui reprocher par la suite. Le discours sur le risque, au sein de la CLIS de Vert le Grand, n'est plus discours de l'un ou de l'autre de ses membres, c'est le discours de responsabilité de la CLIS.

Nous remarquons ainsi que l'ensemble des représentants s'exprime avec gravité sur ce sujet, comme nous l'avons relevé dans le compte-rendu ethnographique. La notion de risque met en exergue à la fois certains désaccords de fond mais aussi un accord sur le ton de gravité à adopter sur cette question. La responsabilité de chacun des représentants est identique. La CLIS constitue ainsi le moyen d'assumer collectivement une responsabilité, celle des risques industriels générés par le site de traitement des déchets de Vert le Grand.

Conflit sur les aspects financiers

Rappelons tout d'abord le contenu de l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 22 janvier 1997 émis par la Préfecture de l'Essonne et indiquant le rôle de la CLIS :

« promouvoir l'information du public sur les problèmes posés, en ce qui concerne l'environnement et la santé humaine, par la gestion des déchets dans sa zone géographique de compétence »

Ce texte permet de comprendre que les aspects financiers n'ont pas de place dans le cadre des débats animant une CLIS¹. La CLIS de Vert le Grand ne doit donc pas se prononcer sur la rentabilité économique des faits évoqués, mais seulement sur la protection de l'environnement et de la santé.

Le financement du site de l'exploitation n'est donc pas sous la compétence d'une Commission Locale d'Information et de Surveillance. Or, cet aspect financier apparaît comme un enjeu important pour la plupart des membres en présence. Cet enjeu, largement discuté hors de la CLIS dans d'autres lieux de débat, apparaît sous-jacent au débat même de la CLIS de Vert le Grand. Ce sujet est ainsi largement sous-entendu ou parfois clairement abordé en séance :

- ENE* : - « les entreprises locales se font racheter » (...)
- Association ADEMO* - « qui a financé ce programme de recherche et développement ? » (...)
- Association ADEMO* - « il faut éviter les interprétations comme quoi les DIB [Déchets Industriels Banals] venant du secteur privé sont traités par des entreprises publiques
- M. A de SAER* - on va faire des calculs financiers ; les DIB [Déchets Industriels Banals] rapportent
- M. B. de la* - ce ne sont pas les communes qui payent les usines pour les déchets, mais les

¹ Cf. Annexe 4, Entretien avec le président de l'association ADEMO, membre de la CLIS de Vert le Grand, le 22 octobre 2002

Semardel *entreprises qui payent pour le traitement public des déchets*
Association *- mais ils ne payent pas les taxes ; on ne peut poser ce débat ici*
ADEMO
M. B. de la *- d'accord »*
Semardel

La réunion du 7 juin 2002 est ainsi l'occasion d'aborder la question de la frontière entre sphère privée et sphère publique¹. Le conflit exposé ci-dessus porte sur la défense du service public contre l'intérêt privé. Il se trouve qu'à Vert le Grand, c'est effectivement un syndicat intercommunal qui gère l'exploitation même des déchets, avec ce que cela implique comme responsabilité et comme définition spécifique des règles du marché.

Le syndicat d'économie mixte de l'Essonne, la Semardel, a racheté lui-même toutes les entreprises exploitantes du site de traitement des déchets (voir ci-dessus). Seules les autorités locales détiennent la légitimité, et l'obligation (dans le cadre de la loi du 13 juillet 1992), d'organiser la gestion des déchets.

« Art. 2. - Le code des communes est ainsi modifié:

II. A compter du 1er janvier 1993, elles [les communes] créent à cet effet une redevance spéciale lorsqu'elles n'ont pas institué la redevance prévue à l'article L. 233-78. Cette redevance se substitue pour les déchets concernés à celle prévue à l'article L. 233-77. Cette redevance est calculée en fonction de l'importance du service rendu et notamment de la quantité de déchets éliminés. Elle peut toutefois être fixée de manière forfaitaire pour l'élimination de petites quantités de déchets. (...)

III. - Art. L. 373-4.

- L'étendue des prestations afférentes aux services prévus aux articles L. 373-2 et L. 373-3 est fixée par les communes ou leurs groupements dans le cadre des plans d'élimination des déchets ménagers prévus à l'article 10-2 de la loi no 75-633 du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux.

Un décret en Conseil d'Etat précise les conditions minimales d'exécution de ces services notamment quant aux fréquences de collecte, en fonction des caractéristiques démographiques et géographiques des communes. Ce même décret détermine les conditions dans lesquelles le représentant de l'Etat dans le département, après avis des conseils municipaux intéressés, peut accorder des dérogations temporaires. »

À l'opposé, nous considérons qu'une entreprise ne possède ni la légitimité ni la possibilité de répondre à des citoyens, notamment hostiles, même lorsque ses activités concernent les déchets ménagers. Nous comprenons ainsi que les élus des collectivités locales concernées parviennent à une situation simplifiée en maîtrisant toute la chaîne de gestion des déchets,

¹ « Déchets et Santé. Représentation des risques sanitaires liés aux déchets et à leurs modes traitement. Synthèse du rapport final », GERAL, Ademe, Université Paris 7, Octobre 1999, p. 12-13 : « La conviction d'être méprisé, désinformé et abusé, est commune à chacune des mobilisations étudiées. Les « opposants militants » comme les « opposés passifs » décrivent des situations où la citoyenneté leur est refusée. Cela fonde et justifie, pour les uns et pour les autres, la prise de parole publique, le combat collectif et l'engagement individuel pour obtenir la reconnaissance de leurs droits de citoyen. C'est dans ce cadre que les élus et les représentants de l'Etat sont soumis à une critique disqualifiante : soupçonnés de servir des intérêts particuliers, ils n'apparaissent plus comme les garants de l'intérêt général. »

de la collecte au traitement final. Contraint par la loi de garantir la gestion des déchets ménagers, ils ont fini par en assumer l'exploitation complète dans cette portion de l'Essonne.

La confusion entre service public et entreprise privée est ainsi entretenue par l'équivoque entre les intérêts locaux de l'Etat et l'exploitation des déchets de cette zone de l'Essonne. Cette ambiguïté aboutira à de véritables irrégularités, dénoncées par la Chambre régionale des Comptes¹ en 1996. Les conclusions de cette enquête sont éclairantes : il est dit que les contrats étudiés, « dont la régularité est elle-même douteuse », permettent de faire passer en régime privé des besoins collectifs. Au sentiment plus général d'être « méprisé, désinformé et abusé »² se rajoute donc ici le sentiment d'être floué de la part des riverains³. Les citoyens financent à la fois les travaux de construction, la maintenance et l'exploitation elle-même, à travers leurs impôts.

L'évocation des aspects financiers concernant le site de traitement des déchets de Vert le Grand s'effectue ainsi sous le mode de la dénonciation, laissant entendre un désir de plus de transparence sur les circuits financiers. Le fait que ces questions financières ne puissent être l'objet des discussions d'une CLIS perturbe donc le jeu associatif, qui tient là un point crucial de ses revendications pour plus et mieux de démocratie. L'apostrophe du représentant de ENE sur la mondialisation et l'impérialisme renvoie sans nul doute au sentiment que, pour lui, des intérêts particuliers priment sur l'intérêt général. Cela correspond d'ailleurs à sa vision générale du monde comme le montre l'entretien réalisé avec lui (cf. Annexe 1 Entretien A3).

L'argument de la santé

Une enquête¹ effectuée en 1999 par le GERAL permet d'observer deux façons de relier les questions de santé aux questions de déchet :

- soit le déchet est considéré sous son aspect sale et insalubre et cela conduit à craindre une contamination éventuelle ; cette vision du déchet est associée le plus souvent à une décharge ou centre de stockage des déchets ; la crainte de la contamination porte sur le déchet du déchet : lixiviats, biogaz, etc ;

1 « Observation définitives formulées par la Chambre Régionale des Comptes d'Ile de France, Chambre Régionale des Comptes d'Ile de France, 24 mai 1996 » : Ce document rend compte de l'enquête réalisée en 1995 auprès de la Semardel à la demande du SIREDOM et de la Semardel. Il est spécifié que « La plupart des observations formulées intéressent à la fois la gestion de la Semardel et celle du SIREDOM ».

2 « Déchets et Santé. Représentation des risques sanitaires liés aux déchets et à leurs modes traitement. Synthèse du rapport final », GERAL, Ademe, Université Paris 7, Octobre 1999

3 Cf. Annexe 4, Notes ethnographiques, Entretien avec le représentant de Essonne Nature Environnement (ENE) à la CLIS de Vert le Grand le 19 mars 2002, Entretien avec le président de l'association ADEMO, membre de la CLIS de Vert le Grand, le 22 octobre 2002

- soit le déchet est considéré comme un signe de pollution et cela conduit alors à craindre une intoxication possible ; cette conception du déchet est associée le plus souvent à un incinérateur de déchet (ou UIOM).

L'enquête donne une liste des items privilégiés par les personnes enquêtées pour décrire soit une décharge, soit un incinérateur :

- la décharge renvoie aux notions suivantes par effet de causalité : corporéité, stockage, dégoût, insalubrité, contamination par les microbes, production de gaz et de lixiviats, et enfin la pollution de l'eau ;

- l'incinérateur renvoie à la technologie, l'élimination, la purification par le feu, la toxicité, l'intoxication et le poison, le gaz dioxine, les eaux polluées et enfin la pollution de l'air.

Les représentations sociales communes auxquelles donnent lieu l'évocation de la décharge et de l'incinérateur sont la pollution insidieuse et les risques. L'image de l'alimentation est souvent donnée pour faire comprendre leur ressenti par les enquêtés : nourriture polluée et polluante sont évoquées. Le site de Vert le Grand correspond à ces deux types de réaction aux déchets, puisque la zone de traitement concerné comporte à la fois décharges et incinérateurs.

L'argument de la santé est ainsi aisément mobilisable, ce qui se produira en 1989, dans l'Essonne, par la création d'un comité de médecins. Suite aux différentes actions réalisées par ce nouvel acteur, le maire de Lisses sera conduit à annuler sa propre décision, puis la préfecture à abandonner le lieu d'implantation retenu, ce qui changera la localisation finale des Usines d'Incinération d'Ordures Ménagères (UIOM). Mais le comité de médecins se dissout rapidement. La presse locale rend compte encore de cette question de la santé jusque dans les années 1995-1996, puis de façon plus épisodique par la suite.

En 2002, ce comité de professionnels de la santé a disparu mais cela n'empêche pas que les questions sanitaires restent visibles. Elles servent parfois de façon opportuniste les intérêts des représentants des associations, comme l'expliquait le directeur de Essonne Nature Environnement :

« la santé est un sujet de préoccupation très fort chez les français, il n'y a qu'à voir la consommation de médicaments pour s'en convaincre, et donc de manière opportuniste pour défendre des thèses, enfin pour faire avancer certaines de nos revendications, c'est intéressant d'évoquer l'argument santé, (...) bien sûr que d'un point de vue opportuniste c'est un élément intéressant, tout comme l'argument sécurité » (Entretien A2)

1 « Déchets et Santé. Représentation des risques sanitaires liés aux déchets et à leurs modes traitement. Synthèse du rapport final », GERAL, Ademe, Université Paris 7, Octobre 1999, p. 12

La notion de santé est repérable lors des débats de la CLIS du 7 juin 2002 :

Association ADEMO « - pas de mesures au sol ?

Semardel - si, mais en 2000 à Lisses

Association ADEMO - ça n'a pas été fait au pied de l'usine

M. Ho. de SAER - les institutions vétérinaires considèrent que les retombées gênantes ont lieu entre 3 et 5 km de site

Association ADEMO - on est préoccupés aujourd'hui du fait de l'abattage d'animaux à Albertville et aujourd'hui en Saône et Loire

M. Ho. de SAER - [prend un ton grave] : les anciennes et petites installations sont très polluantes, elles ont quarante ans »

Les questions de santé figurent de fait dans le cadre des compétences de la CLIS. Elles sont observées dans les discours émanant de la réunion du 7 juin 2022, mais cependant de façon beaucoup plus épisodiques et moins fréquentes que les questions techniques et financières. Elles ne donnent pas sujet à débat, alors qu'elles recentrent en fait la mission de la CLIS sur son axe principal.

Bilan

Les conflits observés au sein de la CLIS de Vert le Grand ont pour caractéristique de mettre en scène à chaque fois les représentants des associations. Ces derniers apparaissent ainsi au centre de ces oppositions. Ils correspondent bien à l'image d'« aiguillon » ou de « poil à gratter » évoqué lors de certains des entretiens que nous avons effectués. Les représentants des associations sont présents sur tous les fronts, du technique au financier en passant par les aspects communicationnels. Ils dénoncent, critiquent, défont et refont, imposant une sorte de recul chez les autres acteurs. Nous considérons que la simple présence des représentants des associations oblige à une réflexion plus poussée, de la part des différents acteurs concernés, sur chacune de leurs actions dans le cadre du traitement des déchets. Leurs modes de justification sont également davantage approfondis de ce fait.

La CLIS de Vert le Grand montre aussi que des irrégularités sont commises sur le plan juridique. Ces infractions sont dénoncées lors de la réunion du 7 juin 2002 (rappel de jugement par les représentants des associations notamment). Cela nous permet d'en conclure que la CLIS constitue d'abord un lieu d'observance de la loi, plus qu'un lieu de participation à la décision.

Ces lieux de conflits mettent en lumière combien le poids réel de la CLIS dans le dispositif de décision concernant le traitement des déchets semble faible. Effectivement, aucune décision n'est prise au cours de la CLIS. Cet organe de concertation (rappelons que le terme « concertation » signifie cependant « dialogue établi pour trouver un accord », c'est-à-dire

pour prendre une décision ensemble) recueil des avis, dont les décideurs sont contraints de tenir compte, mais parmi d'autres avis élaborés au sein d'autres espaces. La CLIS constitue ainsi un processus de connaissance et de coopération des institutions françaises locales, plus que de participation à la vie politique locale, et ce, pour l'ensemble de ses membres.

3.2 Enjeux communicationnels

Connaissant les conflits traversant la Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) de Vert le Grand, nous allons maintenant proposer une analyse de chacun des types de représentants de la CLIS, en essayant de détacher leurs enjeux propres et leurs intérêts à défendre.

« Représentants des administrations publiques »

L'arrêté préfectoral du 22 janvier 1997 est surprenant pour le néophyte concernant au moins un aspect : les noms des personnes ne sont pas données pour la rubrique « administrations publiques concernées désignées par le Préfet », alors qu'ils apparaissent pour les trois autres catégories de représentants. Le traitement de ce type de représentant n'est donc pas le même en apparence. Nous estimons que cela traduit deux phénomènes : tout d'abord, le fait que les dispositifs administratifs en vigueur en France mettent davantage l'accent sur les compétences, les postes existants, et non sur les personnes qui les occupent ; ensuite, le fait que les emplois administratifs sont caractérisés par une certaine mobilité du personnel. Pour preuve, nous avançons le fait que l'inspecteur chargé du suivi de site de traitement des déchets de Vert le Grand, que nous avons rencontré, est resté seulement deux années en charge de ce poste ; le président de la CLIS est arrivé dans le département en 1997 et y est resté pour cinq ans. A l'opposé, nous considérons que certains représentants des élus, des exploitants mais aussi des associations sont présents sur le terrain des discussions avant même la création de la CLIS en 1997, et toujours aujourd'hui. La position des représentants des administrations est ainsi particulière au sein de la CLIS de Vert le Grand.

Pour ces représentants d'administrations, nommés par voie interne, la CLIS apparaît comme un outil essentiel permettant de confirmer, accentuer, ou simplement mieux poser leur autorité. C'est dans un cadre administratif qu'est gérée l'organisation même de la CLIS. Mais c'est surtout la légitimité de la CLIS qui est portée par l'administration, car elle se pose comme garant du respect de la loi en vigueur concernant les déchets. Si une CLIS est toujours nommée à l'initiative d'une administration, celle de la préfecture, ici cela s'effectue

de façon particulièrement étroite avec la DRIRE, puisque la présidence de la CLIS, légalement assumée par le préfet du département, a été ici déléguée au directeur de la DRIRE.

Le lien entre autorité administrative et CLIS est particulièrement flagrant en ce qui concerne le rapport entre l'inspecteur des des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et les représentants de ces mêmes installations¹. En effet, au cours de la réunion de la CLIS, l'inspecteur rend compte de ses observations, devant les autorités de l'exploitant mais aussi des autres administrations et même des associations en présence. Il est évident que cela donne un poids bien plus grand à son intervention. L'inspecteur acquiert ainsi l'occasion de présenter une partie de son rapport dans un contexte de pression sur l'exploitant, accru par le fait que plusieurs membres hiérarchiques de cette entreprise exploitante sont également présents. La prise de parole devant un public informé et responsabilisé renforce le contenu même de cette prise de parole, d'autant qu'un droit de réponse est accordé, ainsi qu'un jeu de questions-réponses avec les autres membres de la CLIS. Ce temps d'exposition des observations de l'inspecteur peut apparaître comme un véritable examen de passage pour l'exploitant concerné.

La prise de parole de l'inspecteur ou du directeur de la DRIRE / Président de la CLIS laisse ainsi percer un ton professoral :

Inspecteur de la DRIRE « j'ai inspecté la CEL le 2 mai 2002 ; voici la liste des informations manquantes et le rappel des contenus d'arrêté et des lois [projection de transparents] ; « il faut faire attention là », « je ne veux pas que ... », « il faut le faire », « CEL ils sont où ? », « je suis vigilant », « je me méfie quand je vois (...) »

ou franchement autoritaire :

M. A de SAER « - il existe quatre ou cinq laboratoires pour les mesures de dioxine en France

Président de la CLIS - pour la prochaine CLIS vous donnerez ces tableaux avant »

Mais nous apportons aussitôt une nuance à cette analyse. De fait, l'aspect particulièrement technique des questions évoquées au sein de la CLIS fait que les représentants présents ne possèdent pas tous exactement le même niveau de compétence technique. Nous considérons que le niveau de savoir technique de l'exploitant est le plus étendu. L'exploitant possède seul les informations finales, et décide lui-même du moment où il va les délivrer. La tension orchestrée par l'inspecteur lors de son exposé est ainsi diminuée d'autant.

Nous allons nous arrêter maintenant sur le positionnement d'une administration précise au sein de la CLIS de Vert le Grand : celle de la DRIRE. En effet, au regard d'un échange,

visible à la fois dans le compte-rendu officiel comme dans le compte-rendu ethnographique, cette institution semble occuper une position ambiguë. Dans le compte-rendu officiel, nous relevons l'extrait suivant :

Président de la CLIS : « je ne suis pas exploitant du site – dans trois ans, quelle solution pour accueillir les 17 000 tonnes ? » dit-il en se tournant vers les exploitants »

Ceci correspond à la proposition suivante au sein des notes ethnographiques :

Président de la CLIS « - ce n'est pas moi qui répondra »

Dans les archives de la DRIRE, une lettre² permettait déjà de mettre au jour ce type d'ambiguïté. Nous observons qu'une personne (appartenant à une association) s'adresse au directeur de la DRIRE à propos de l'Usine d'Incinération d'Ordures Ménagères (UIOM) et s'exprime comme si le directeur de la DRIRE était le véritable propriétaire de cet établissement. Il déplore les neuf accidents survenus dans l'usine. Il demande que des explications soient données lors de la prochaine CLIS. Il est curieux que le président de la CLIS de Vert le Grand (qui est, rappelons-le, le directeur de la DRIRE) soit confondu avec les exploitants par les représentants des associations. Nous l'avons observé au moins deux fois dans le corpus. Cela traduit-il un raccourci pour les associations, considérant le poids de levier important que représente la DRIRE sur les exploitants, notamment à travers ses missions d'inspection ? Cela signifie-t-il plutôt la confusion entre tous les autres membres de la CLIS par les représentants des associations ? Ou cela traduit-il plutôt la connaissance d'une connivence particulière entre le directeur de la DRIRE et les exploitants ? Il est à noter que cette confusion n'est pas entretenue par l'intéressé, bien au contraire, comme nous l'avons observé lors de la réunion du 7 juin 2002.

Cette ambiguïté est signe de l'importance que revêt cette administration pour les associations, au sein de la CLIS de Vert le Grand, au détriment à la fois des élus et des exploitants. Nous observons en effet que les échanges les plus conflictuels sont menés entre le président de la CLIS et les représentants des associations. Nous remarquerons que cette ambiguïté apparaît aussi concernant le regard des représentants des exploitants sur la DRIRE.

Ceci dit, l'importance de la DRIRE est construite par l'administration elle-même, comme l'exprime l'un des inspecteurs de cette organisation :

« Les associations sont spectatrices. (...) Tout le monde participe à la CLIS, peut s'exprimer. Le « i » de « CLIS » c'est l'Information : elle vient de l'exploitant ; le « s » c'est la Surveillance :

1 Cf. Annexe 4 Notes ethnographiques, Entretien avec l'inspecteur de la DRIRE chargé du suivi de la CLIS de Vert le Grand, le 19 novembre 2002

2 Cf. Annexes 4 Notes ethnographiques, Archives de la DRIRE, « Lettre de M. D, de l'association de la Qualité de la Vie et conseiller municipal de Bondoufle, au directeur de la DRIRE, le 22 juin 1999 »

elle est effectuée par la DRIRE. La DRIRE et l'exploitant sont les deux principaux acteurs de la CLIS. La Préfecture et l'ADEME sont les acteurs secondaires. Puis les maires forment les acteurs tertiaires. »¹

La position de la DRIRE est présentée comme fondamentale, liée à celle des exploitants, et l'on comprend mieux les confusions exercées par les représentants des associations sur cette entité. Les actions de la DRIRE sur les exploitants sont en quelque sorte contrôlées par la CLIS. En effet, la DRIRE est associée aux négligences, anomalies et erreurs de l'exploitant, car elle est chargée de les déceler la première, et de travailler avec efficacité à leur réparation et leur éviction. Nous considérons que les représentants des exploitants et la DRIRE se retrouvent sur le même banc des accusés lors de la CLIS de Vert le Grand, à la fois pour les erreurs potentielles effectives de l'un, et pour l'erreur de ne pas l'avoir décelé pour l'autre. Dans le même temps, ils sont les seuls à vraiment savoir quelles sont ses erreurs, et encore les seuls habilités à les énoncer publiquement. Cela crée une sorte de connivence entre la DRIRE et les exploitants, complicité mise au jour, inconsciemment ou non, par certains représentants des associations, à travers les exemples présentés ci-dessus.

L'ensemble de ces éléments nous conduit à considérer que la place du président de la CLIS de Vert le Grand correspond à une position de médiateur, autant que de modérateur des débats. En effet, nous estimons que le président de la CLIS / Directeur de la DRIRE facilite l'ensemble des interactions entre les membres de la CLIS, et ce même en-dehors de la CLIS, au-delà de son travail d'animation des échanges lors des réunions annuelles. Cette situation a déjà été observée au sein d'une administration locale semblable, sur un autre terrain de recherche². Mais, sa présence au sein de la CLIS permet surtout de rendre visible le rôle de médiateur de cette administration. A ce titre, la CLIS de Vert le Grand constitue pour elle un lieu supplémentaire d'exercice de pacification des relations entre les acteurs qu'elle côtoie dans la poursuite de ses missions ordinaires. La DRIRE se trouve ainsi inscrite dans une position régulatrice, une position de conciliateur, exactement comme nous avons pu l'observer pour l'ADEME.

1 Cf. Annexe 4 Notes ethnographiques, Entretien avec l'inspecteur de la DRIRE chargé du suivi de la CLIS de Vert le Grand, le 19 novembre 2002

2 Il s'agit d'une étude de cas située dans l'agglomération de Rouen : l'institution Air Normand y apparaissait comme médiateur des différents acteurs concernés par le problème qui avait suscité l'opération, bien plus que comme le simple organisateur de l'opération elle-même (Opération « Dis-moi ce que tu sens », observée entre octobre et janvier 2002-2003, dans le cadre du programme de recherche « La place des NTIC dans l'émergence, dans l'appropriation et dans le débat autour d'un objet environnemental : le cas des rejets polluants », projet coordonné par Nicole d'Almeida, Yves Jeanneret, et Suzanne de Cheveigné, comprenant également : Olivier Aïm, Jacqueline Chervin, Béatrice Jalenques –Vigouroux, Mathieu Janich, Akila Nedjar, Samira Ouardi), et financé par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (Programme "Concertation, Décision, Environnement") et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie.

« Représentants des collectivités territoriales » (élus)

Une première remarque consiste à rappeler que les élus ne figurent pas dans notre champ d'étude. Nous avons décidé de respecter la démarche d'étude focalisée sur trois types d'organisation, à savoir une entreprise, une institution et une association. Par conséquent, nos analyses seront plus succinctes les concernant.

Une deuxième remarque consiste à souligner la faible participation de cette catégorie aux différents débats ayant cours au sein de la CLIS de Vert le Grand. Peu présents dans les échanges observés lors de la réunion du 7 juin 2002, les élus sont quasiment absents des archives que nous avons examinées, ainsi que de la presse. Le corpus comporte ainsi fort peu de données sur cette catégorie d'acteur. Cela constitue peut-être une spécificité de la CLIS de Vert le Grand : l'enjeu politique du traitement des déchets échappe à la classe politique qui en a la charge.

Mais nous allons tout de même essayer de décrypter le positionnement de cette catégorie de représentants. Pour les élus des collectivités territoriales, nous estimons que la CLIS permet d'atteindre un double objectif. D'une part, il s'agit pour les maires, conseillers municipaux ou présidents de syndicats de communes, chargés ou non de la question des déchets mais le plus souvent bien informés de cette question, de faire connaître leur point de vue politique au sein d'une tribune choisie. La CLIS correspond à un espace public clôt, bien défini, qui permet aux élus d'exprimer leur position sur un sujet de politique publique. Il est à noter que les déclarations des élus au sein de la CLIS font écho à une politique globale des déchets, exposée dans d'autres lieux, comme au sein de la commission du plan départemental d'élimination des déchets par exemple, et de politiques publiques plus générales, exposées également dans d'autres lieux, concernant la santé, l'aménagement urbain, ou le développement économique.

D'autre part, la CLIS apparaît aussi pour les élus comme un moyen de s'informer, d'abord sur un plan technique sur les possibilités nouvelles de traiter les déchets de leurs administrés, mais surtout sur un plan socio-politique afin de connaître les autres acteurs en place, comme les associations par exemple. En effet, le terrain électoral contraint les élus à toujours mieux connaître la position de ceux qui peuvent un jour devenir leurs adversaires politiques, comme les associations de riverains. L'élue de la commune de Lisses avait initialement accepté l'implantation de la nouvelle UIOM sur sa commune ; mais il a bien dû revenir sur sa propre décision, à cause de l'ampleur de manifestations associatives hostiles à cette décision à la fin des années 1980. Plusieurs associations ont effectivement manifesté leurs désaccords ; elles ont alors obtenu suffisamment d'audience chez les administrés pour

créer, au final, leur propre liste électorale. Le mandat électoral du maire était donc en jeu. C'est pourquoi il annula finalement sa propre décision antérieure.

Ainsi, les enjeux de la CLIS de Vert le Grand apparaissent principalement axés sur le jeu électoral pour les élus des collectivités membres de la CLIS de Vert le Grand. Cela les rapproche de deux formes d'interaction à la fois. D'une part, concernant le point de vue politique sur la question du traitement des déchets ménagers, les représentants des élus tentent de convaincre et de s'imposer, comme pour les représentants des associations. D'autre part, les représentants des élus affinent, adaptent, complètent leurs positions politiques sur le sujet des déchets avec les aspects techniques et environnementaux développés au sein de la CLIS, comme les représentants des exploitants. Ils sont en fait présents par obligation et en réponse à un intérêt qui les présente quasiment comme passifs lors des réunions. Les représentants des élus sont d'ailleurs loin d'être tous présents. Ils le sont en même proportion que les représentants des associations, mais ces derniers rattrapent ces absences par une forte participation à tous les débats. Le fait que la CLIS ne constitue pas un lieu de décision explique sans doute cette attitude. Les enjeux de participation à la CLIS de Vert le Grand sont relativement faibles, et liés au calendrier électoral. Les représentants des élus, étonnamment, présentent donc des similitudes à la fois avec les organisations de type entreprise (les représentants des exploitants), car ils s'adaptent, et avec les organisations de type association (les représentants des associations), car ils s'imposent.

« Représentants des exploitants » (entreprises)

En 1996, dans le « Résumé non technique de l'étude d'impact réalisée par Parachini »¹ (un des exploitants rachetés par le syndicat de communes), la vision de la future CLIS transparaît, et trahit le point de vue de cet exploitant. Ce document présente un appel à la formation de la CLIS, décrite comme

« chargée de contrôler la bonne application de ces mesures préventives de sécurité ».

Pour cet exploitant, la CLIS s'apparente à un organe chargé de contrôler les mesures de sécurité qu'il a prises. Or, ce rôle est déjà tenu par la DRIRE, à travers le travail de ses inspecteurs principalement. Nous sommes ainsi conduits à nous demander s'il n'y a pas confusion entre DRIRE et CLIS dans la représentation de la CLIS par l'exploitant.

Ceci peut être confirmé par le rôle mineur accordé aux élus comme aux associations par l'exploitant Parachini pour décrire la CLIS de Vert le Grand. La façon d'ordonner la

¹ Cf Annexe 4, Notes ethnographiques, Archives de ENE, « Résumé non technique de l'étude d'impact réalisée par Parachini », 1996

présentation des membres de la CLIS nous semble à cet égard significative. En effet, ce document indique que

« La CLIS doit comprendre à parts égales :

- les administrations publiques concernées
- les exploitants,
- les collectivités territoriales,
- les associations ».

Les exploitants figurent en deuxième position, au lieu de la troisième position dans l'arrêté préfectoral. Les associations demeurent en dernière position. Nous considérons que cet ordre de présentation est en lien avec le point de vue de cet exploitant sur les autres membres de la future CLIS. Nous observons ainsi que l'entreprise minimise le rôle et la portée de l'action des élus des collectivités locales, tout en valorisant celui des administrations du type DRIRE.

A première vue, le point de vue des exploitants au sein de la CLIS de Vert le Grand est celui qui semble le plus évident. Dans un premier temps, l'obligation pour l'exploitant d'exposer un certain nombre d'informations sur ses activités constitue une occasion de présenter des données principalement techniques. Il s'agit ensuite d'obtenir un accord de tous les partis sur ces aspects-là. La CLIS est un moyen d'obtenir une approbation franche, nécessaire au bon fonctionnement de ses activités. Sur ce plan purement technique, la rencontre avec d'autres points de vue pousse l'exploitant à aller au maximum de ses propres possibilités. Elle l'oblige également à élaborer des justifications approfondies de ses actions comme nous l'avons indiqué plus haut. Il y a là un aiguillon, un stimulant, désagréable certes dans sa forme imposée, mais qui, à terme, peut paraître comme parfaitement profitable à l'exploitant, notamment d'un point de vue économique. C'est aussi l'occasion pour l'exploitant de faire preuve de sa bonne foi et de sa bonne volonté, et de faire connaître et comprendre les contraintes techniques et économiques qu'il doit affronter. La CLIS semble ainsi encourager l'exploitant vers l'excellence de son métier dans son domaine d'activité, elle se présente comme une source d'exigence.

Dans un deuxième temps, la CLIS apparaît comme le moyen privilégié pour les exploitants de connaître ses adversaires, c'est-à-dire les organisations qui peuvent s'opposer à la poursuite de ses activités. Nous rappelons un aspect de l'enquête au sein de l'entreprise SITA France : nous avons mis au jour le fait que l'entreprise a dû renoncer à certains de ses plans de développement, du fait de l'opposition des futurs riverains concernés. Ici, concernant d'autres exploitants que SITA France, nous comprenons parfaitement que connaître son adversaire, c'est pouvoir anticiper sur lui afin de se préparer au mieux à

défendre ses projets. Mais c'est aussi directement l'occasion de désamorcer une partie du conflit, lié souvent à la méconnaissance des personnes incarnant une organisation donnée.

Afin d'atteindre ces deux buts distincts, que l'on peut résumer par d'une part « se faire comprendre » et d'autre part « connaître les autres », nous soulignons que la justesse de l'attitude des personnes des représentants des exploitants apparaît essentielle. Nos observations lors de la réunion du 7 juin 2002 montrent qu'arrogance et technocratie sont proscrites, mais que pédagogie, effort de communication et écoute attentive sont privilégiés. Leur mode de relation aux autres membres de la CLIS de Vert le Grand est comparable à celui déjà observé chez SITA France. La CLIS est un dispositif de communication contraignant pour les représentants des exploitants, elle s'impose à eux par la loi. Ils n'en ont donc pas l'initiative, ils ne peuvent s'y soustraire, c'est pourquoi ils s'y adaptent.

Représentants des associations

Pour les représentants des organisations associatives, la CLIS de Vert le Grand revêt au moins trois intérêts distincts. Le premier de ces bénéfiques concerne le recueil d'informations auprès des exploitants et des administrations concernées. C'est en étant membre de la CLIS que les associations accèdent à un certain nombre de documents, plus ou moins techniques, leur permettant de s'appropriier et de construire une réelle connaissance du dossier. Le fait de pouvoir questionner sur place les exploitants sur certains points affine cette connaissance du sujet. Ce véritable travail, recoupé avec d'autres sources d'information, souvent non officielles, vont ensuite leur permettre d'organiser ou non une campagne de contestation contre le dossier, et cela en-dehors de la CLIS. La CLIS se présente ainsi comme un des moyens leur permettant de développer de façon plus informée leur stratégie de contestation.

Le deuxième intérêt pour les associatifs, dans une attitude assez opposée à celle du premier intérêt, réside dans la possibilité de construire des compromis acceptables. La CLIS est le lieu de discussion où, fort de la connaissance des contraintes en présence, les associations peuvent être conduites à entériner des décisions qui leur semblaient inacceptables au départ. La nécessité d'aboutir à une solution leur impose la construction d'un compromis. A ce titre, l'absence de décision représente la situation à éviter, car elle signifie le laisser-faire.

Pour les représentants des associations, la CLIS permet une participation à la gestion des déchets dans l'intérêt de tous. Le compromis construit peut alors apparaître comme une solution transitoire ayant répondu aux attentes des différents membres, et dans laquelle l'influence de chacun est perceptible. Pour les représentants des associations, le compromis est ainsi le reflet d'une réelle influence ; il n'y a compromis que lorsque deux adversaires font chacun un effort. Mais soulignons ici que cette notion de compromis n'est pas toujours bien ressentie, montrée plus souvent comme signe d'échec que comme victoire dans le débat.

Le troisième intérêt des associations à participer à une CLIS réside dans l'opportunité d'y construire des discours « nouveaux », c'est-à-dire d'exprimer une opinion distincte des trois autres catégories de représentants, sur un point précis, et qui peut se traduire par la forme d'une opposition. Ce lieu d'écoute constitue un lieu d'expérimentation de nouveaux arguments, auprès d'une tribune comprenant des spécialistes et des décideurs, personnes peu accessibles au quotidien pour les représentants des associations. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle les associations sont les membres les plus attendus de la CLIS de Vert le Grand. En constituant une opportunité de production d'idées, la CLIS de Vert le Grand repose en grande partie sur la présence du monde associatif, particulièrement dynamique en la matière. Les questions spécifiques concernant la CLIS sont alors l'occasion d'adapter et d'énoncer l'ensemble des discours des associations.

De ces trois points découlent deux grandes répercussions opposées sur le fonctionnement interne des associations possédant un représentant à la CLIS de Vert le Grand. En premier lieu, la possession d'informations spécifiques, non publiques au stade où elles sont connues, augmente la légitimité des représentants des associations vis-à-vis de leurs membres, qu'il s'agisse d'autres associations, dans le cas d'une fédération, ou de personnes. Le fait qu'ils côtoient directement certains représentants de l'Etat ou certains exploitants, de façon officielle, stabilise les relations avec leurs partenaires, ce qui rejaillit positivement sur leurs adhérents. Cela leur permet d'obtenir des données différentes, complémentaires, nécessaires à l'élaboration de leur argumentation en interne. Cela valorise ensuite l'adhésion à telle ou telle association, sur le plan de la qualité de l'information détenue par l'organisation.

En second lieu, paradoxalement, cette source de légitimité constitue également le moyen de les décrédibiliser, encore une fois auprès de leurs adhérents. Les représentants des associations acceptent de discuter avec les exploitants ainsi qu'avec les administrations les encadrant. Ils participent de fait à la vie officielle locale de Vert le Grand. Leurs adhérents se montrent soucieux de cette proximité avec leurs « adversaires ». Rappelons que le risque de décrédibilité explique en partie l'attitude choisie par Greenpeace, qui récite de participer à ce type de dialogue. Cette approche par la discussion contrarie certaines formes dures du combat associatif, comme les manifestations, les pétitions, même s'il ne les empêche pas. Le compromis, lu comme un succès ou comme un échec, affecte le capital de légitimité de l'association.

En bref, les représentants des associations perdent autant qu'ils gagnent à accepter de participer à la CLIS de Vert le Grand. La difficulté de leur position tient aussi à ceci :

- ils sont gênés qu'on les remercie de venir : ils s'associent ou acceptent certains compromis ;

- mais ils sont fiers d'être demandés, écoutés et reconnus comme interlocuteur digne de confiance : ils se rappellent qu'avant on les méprisait trop pour le faire.

Ainsi, la position des représentants des associations paraît difficile à tenir, elle est partagée, déséquilibrée, toujours remise en cause en interne. L'acceptation du dialogue avec l'ensemble des représentants membres de la CLIS peut être considérée comme une force, liée à la reconnaissance par les pouvoirs publics qu'elle implique, mais aussi comme une faiblesse, traduite par l'obligation d'accepter l'avis voté lors des réunions.

La participation même d'une association constitue donc d'abord un enjeu pour elle-même, puis pour les autres membres de la CLIS. En effet, la menace de quitter la CLIS constitue par exemple un argument récurrent pour les représentants des associations vis-à-vis du président de la CLIS.

« on dira que les associations commencent à trouver que leur place n'a pas de sens à la CLIS et qu'elles informeront la presse qu'elles quitteront la CLIS (...) les associations en ont marre de cette fausse démocratie directe ; elles sont là pour titiller, c'est leur rôle prévu mais cela ne passe pas du tout en fait ; les autres membres de la CLIS font vraiment le minimum légal vis-à-vis des associations »¹

Mais cependant cette idée de quitter la CLIS n'a pas été formulée lors de la réunion du 7 juin 2002. Plusieurs éléments de compréhension apparaissent, autour d'une certaine forme de peur. Nous pensons en effet que l'association formulant cette proposition aurait pu susciter des rires, une forme de ridicule, lié au fait que la position de l'association pouvait être comprise comme puérile. En ce qui concerne la réunion de préparation des représentants des associations, nous remarquons en effet peu d'arguments objectifs, rationnels expliquant cette éventuelle décision de se soustraire à la CLIS. Cette « menace » aurait ainsi pu sembler peu sérieuse en étant énoncée publiquement.

Sur un tout autre plan, nous pensons que cette proposition a pu contribuer à faire s'encourager les représentants des associations mutuellement, sachant que cette idée n'est bonne pour aucun des représentants des associations. C'est une sorte de bravade rentrée, destinée à la fois à renforcer la connivence des membres mais aussi leur courage respectif devant la difficulté de se présenter devant la CLIS.

Enfin, il est évident qu'à la suite d'une telle proposition, le président de la CLIS aurait eu beau jeu de déclarer que les associations sortantes seraient vite remplacées par d'autres. Cette peur d'être évincée de la CLIS, en étant pris au mot, peut avoir contraint les représentants des associations à inhiber leur sentiment de départ. De plus, le refus du dialogue de la part d'une association peut être suivie de conséquences sur d'autres lieux d'échange, c'est certain, même si nous n'en avons pas la preuve ici même. L'association qui se retirerait de la CLIS aurait ainsi plus à y perdre qu'à y gagner.

¹ Cf. Annexe 4 Notes ethnographiques, Réunion préparatoire des représentants des associations de la CLIS de Vert le Grand, le 30 mai 2002

Ce point nous montre alors à quel point ces représentants d'associations se considèrent eux-mêmes comme tout juste tolérés. Contrairement aux autres membres de la CLIS, les associations font l'objet d'une enquête de la part de la préfecture, qui détermine seule qui est acceptée au sein de la CLIS. L'association ne fait que choisir la personne qui va la représenter et en informe la préfecture avant la réunion. Elle a en fait beaucoup à gagner à participer à la CLIS, en termes de connaissance du dossier, mais aussi de connaissance des autres associations reconnues par la préfecture.

Cependant, la présence des associations au sein de la CLIS de Vert le Grand est indispensable au regard de sa propension à élaborer des discours « nouveaux » sur les questions concernant la CLIS de Vert le Grand. En cela, elles constituent un enjeu de crédibilité pour la CLIS elle-même. Sans représentant du monde associatif, la CLIS n'a plus de raison d'être, puisqu'elle est conçue comme un dispositif de communication entre les citoyens-riverains organisés et les exploitants d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) situées sur leurs lieux d'habitation. L'indication sur le fait que les membres doivent être présent à parts égales prend tout son sens : le nombre de représentants d'associations doit s'y conformer. Les associations renvoyant directement à la présence des riverains, leur absence traduirait un refus de les admettre aux débats les concernant. La création d'une CLIS correspond bien à cet objectif : respecter et répondre aux besoins d'information des citoyens sur les questions de traitement des déchets (cf. Annexe 7, textes de loi).

La prise de parole du monde associatif au sein de la CLIS de Vert le Grand traduit ainsi l'attention des autorités administratives envers une catégorie rarement écoutée en temps ordinaire, mais davantage en temps de crise. Par conséquent, les représentants des associations s'inscrivent bien ici dans la forme d'interaction également observée chez France Nature Environnement. Le fait que Essonne Nature Environnement (ENE) soit présente au sein de la CLIS pouvait le laisser prévoir. Mais, en aucun cas, ENE n'est présente au sein de la CLIS du fait de ses liens avec FNE. Il est fort possible que certains membres de la CLIS l'ignorent même. De plus, c'est l'ensemble des représentants d'association qui correspondent à ce modèle, et pas seulement ENE.

Mais ici, nous considérons que la relation construite par les représentants des associations correspond à la construction du dispositif de communication de la CLIS de Vert le Grand. Nous estimons en effet que la création de la CLIS de Vert le Grand est liée au type d'interaction mis en œuvre par les associations environnementales locales, dont ENE en premier lieu. En effet, par son existence et à travers sa mobilisation, ses missions et ses discours sur ses actions, ENE a suscité les lois définissant la CLIS. La capacité de ENE à éprouver l'intérêt positif de certains de ses arguments sur les sujets environnementaux

locaux (comme sur la collecte sélective, mais aussi sur les réserves naturelles de l'Essonne) participe ainsi à construction de la CLIS de Vert le Grand.

Pour résumer sur les positions respectives de chacune des catégories de représentants de la CLIS de Vert le Grand, nous concluons ainsi :

- pour les administrations, reformuler les compétences de la CLIS permet de montrer son autorité et sa maîtrise de la situation, en surveillant que la CLIS n'empiète pas sur ses prérogatives de contrôle ;
- pour les élus, la CLIS est le lieu d'affinement de leurs propres politiques mais aussi d'appropriation d'information sur des domaines environnementaux particulièrement pointus ;
- pour l'exploitant, le discours est particulièrement technique et rationnel ; il lui est difficile de promouvoir ses propres engagements environnementaux, sans tomber d'une part dans la démagogie, et, d'autre part, dans les domaines de prédilection aussi bien des institutions que des associations spécialisées en environnement ;
- pour les associations, radicaliser son discours (« l'impérialisme ») est une façon de garantir l'expression de ses différences, et de prolonger sa présence au sein de la CLIS.

Le président de la CLIS de Vert le Grand est chargé de gérer les relations entre les membres. A ce titre, mais aussi en tant que directeur de la DRIRE également, il est véritablement inscrit dans une forme d'interaction régulatrice. Les exploitants sont à la fois l'objet de tous les regards et les informateurs de première main sur leurs propres activités, placés dans une relation d'adaptation. Les élus et les associations apparaissent comme les deux catégories les moins compétentes sur le plan technique. Mais ces deux derniers types de représentants donnent une dimension socio-politique à la CLIS de Vert le Grand, en replaçant les débats dans un contexte à la fois plus large (respect de la loi dans le cadre national), et plus étroit (vie pratique locale). Si les représentants des associations mettent tous leurs efforts en œuvre pour s'imposer, les représentants des élus s'efforcent d'abord de s'adapter, avant de chercher à convaincre à leur tour.

Bilan

Nous allons présenter différents points permettant de conclure sur les caractéristiques de la CLIS de Vert le Grand. Puis, nous montrerons en quoi les organisations qui en sont membres se rassemblent derrière un objectif commun.

En premier lieu, concernant l'analyse de discours, nous avons constaté que le travail de lissage du discours, repéré dans le compte-rendu officiel, correspond à une démarche de

pacification des relations de la part de l'administration chargée de la présidence de la CLIS. Le « compte rendu ethnographique », qui présente davantage d'éléments propres au type de discours environnementaliste, permet d'observer les points de conflits « lissés » par la DRIRE.

Nous notons que les représentants des associations interviennent systématiquement dans les moments de débat. Cela nous conduit à considérer que la présence des représentants des associations est indispensable à la CLIS de Vert le Grand. Tout se passe comme si cet organe de communication était établi à cause et pour elles. Suite à l'enquête, nous considérons que ces associations le savent et en jouent. Le fait que les représentants des associations soient toujours impliqués au sein des conflits relevés lors de la réunion du 7 juin 2002 confirme cela. Cette catégorie de représentant contraint les autres membres de la CLIS à moduler leur choix de type de discours lors de la réunion même, et à modifier l'ensemble de ces discours au sein du compte-rendu officiel. Elle constitue ainsi le pivot stratégique de la CLIS de Vert le Grand en terme de production de discours.

Ensuite, nous soulignons que celui qui dirige ce dispositif de communication est un représentant de l'Etat, un fonctionnaire. Les autorités locales administratives doivent forcément élaborer la (ou les) solution(s) sur les questions du traitement des déchets ménagers puisqu'elles en ont reçu l'obligation par la loi. Le Préfet organise ainsi l'élaboration du Plan Départemental d'Élimination des Déchets, qui se traduit par de multiples décisions politiques au niveau des communes. La CLIS de Vert le Grand est l'occasion pour les administrations locales, et principalement pour la DRIRE parmi elles, de faire montre de dialogue envers des citoyens organisés (élus, associations). Cela se produit dans une situation où son autorité n'est pas en jeu, puisque c'est en d'autres lieux que ses décisions seront formulées. La DRIRE recueille un avis général, argumente sur ses positions, questionne, et prend acte, au nom de la préfecture. Les principaux représentants des administrations sont finalement peu affectés par la tenue de la CLIS.

En troisième point, nous remarquons que la CLIS représente une contrainte qui se rajoute à d'autres pour l'exploitant. Ce dernier doit rendre des comptes à des particuliers, à travers les représentants des associations. En même temps, il y gagne une meilleure connaissance de la demande, une réactivité accrue et des produits beaucoup plus performants plus exigeants en fait en réponse aux nouvelles exigences enregistrées lors des CLIS. Sa compétitivité en sort renforcée, à condition qu'il dispose des moyens matériels, financiers, et intellectuels nécessaires lui permettant de répondre à cette exigence de qualité. Pour les représentants

des exploitants, la CLIS de Vert le Grand constitue un lieu important d'accès aux arguments des associations de riverains, mais pas le seul.

Enfin, en dernier lieu, la CLIS de Vert le Grand apparaît comme le moyen d'inclure le citoyen ordinaire, le particulier, à la discussion sur des faits non publics. Cela ressort de nos observations au sein du corpus de la CLIS de Vert le Grand : la CLIS de Vert le Grand est présentée comme un « relais d'information ». A ce titre, la CLIS de Vert le Grand consisterait à informer un premier cercle, les membres de la CLIS, supposés diffuser les informations recueillies vers leurs cercles d'appartenance respectifs. Cela est d'ailleurs attendu tout particulièrement des associations membres de la CLIS, selon la DRIRE¹. Cependant, d'une part, nous avons pu constater que la presse¹ se fait peu l'écho de ce dispositif de communication ; elle fait uniquement référence au contenu des débats qui y ont eu lieu, comme ailleurs, sans citer nommément la CLIS, ou à de rares exceptions. D'autre part, nous avons pu observer que le travail des représentants des associations présents ne porte pas particulièrement sur la diffusion des informations qu'ils ont pu y recueillir. Suite aux réunions annuelles, les représentants des associations semblent œuvrer davantage à la construction de leurs nouveaux arguments ou à de nouvelles formes de combat. Ils ne cherchent pas particulièrement à convaincre ni leurs adhérents ni les citoyens ordinaires, sauf quand ils en ont besoin sur une action précise, comme pour la pétition de 1999 (sur le refus d'une troisième UIOM). La CLIS apporte une légitimité supplémentaire à l'association dans ses actions ponctuelles. Pour les élus, la réunion de la CLIS n'est pas l'occasion de la diffusion d'information non plus vers leurs administrés. Elle fait l'objet de discussions lors de conseils municipaux. De ce fait, la CLIS de Vert le Grand ressemble assez peu à un lieu de diffusion d'information vers les citoyens ordinaires.

Pourtant, cette dimension s'inscrit dans la logique de la création de toute CLIS : améliorer l'information et la communication entre les différentes parties prenantes afin de parvenir à l'acceptation d'une décision de politique publique. Cela résume l'esprit de la circulaire de 1983 et de la loi de 1992. Les CLIS apparaissent à ce titre comme une expérience de mise en place du « bon dialogue » entre des adversaires, au sein de la mise en oeuvre plus vaste d'une démocratie de proximité ou d'une démocratie participative. Elles constituent une sorte d'exercice politique de communication pacifiante. Mais nous considérons que la CLIS de Vert le Grand ne s'inscrit pas dans cette forme attendue de dispositif de communication ; car, même indirectement, les informations élaborées en son sein ne sont finalement pas transmises aux citoyens concernés. Les rares exceptions observées, mises en oeuvre par

¹ Cf. Annexe 4 Notes ethnographiques, Entretien avec l'inspecteur de la DRIRE chargé du suivi de la CLIS de Vert le Grand, le 19 novembre 2002

les représentants des élus ou des associations, ne correspondent qu'à des stratégies ponctuelles de communication de leur part. Nous estimons donc que la CLIS de Vert le Grand se suffit à elle-même, c'est-à-dire qu'elle se passe fort bien de la présence du citoyen, de ses réactions, et de l'expression de ses besoins.

Les quatre points indiqués ci-dessus constituent autant de points de différenciations entre les organisations en présence. Nous allons maintenant nous focaliser sur un aspect qui les rassemble. Si, à certains égards, la CLIS de Vert le Grand se présente comme un lieu ravivant l'intensité du rapport de force en présence (par les débats sur la définition même de la CLIS et par la possibilité d'expression qu'elle représente), elle constitue aussi l'occasion de construire une sorte de « discours unique » entre les différentes organisations présentes.

La CLIS de Vert le Grand n'est pas publique, comme toute CLIS. Elle constitue un espace de travail commun. Les extraits de corpus portant sur le risque, à travers le lexique de la technique, le montrent ; tous les membres s'accordent sur la façon d'aborder cette question. Les références à des rencontres entre les membres, extérieurement aux réunions spécifiques de la CLIS, le prouvent également ; le travail effectué au sein de la CLIS est prolongé dans d'autres instances, rassemblant plus ou moins les mêmes organisations, voire les mêmes personnes. La spécificité de la CLIS de Vert le Grand, par rapport à d'autres dispositifs de communication, consiste ainsi beaucoup plus en la construction d'une responsabilité partagée qu'à un mode de diffusion d'informations envers les citoyens.

Nous pensons que cela est en partie lié au fait que la CLIS de Vert le Grand, comme toute CLIS, ne constitue pas un lieu de décision. La nécessité de rendre compte des débats qui y ont lieu est ainsi moins nécessaire, car ces échanges ne débouchent pas sur une modification de la vie des citoyens concernés. La CLIS de Vert le Grand n'aboutit à aucun choix politique direct. Le « faire » de la CLIS se résume ainsi à son « dire », c'est-à-dire qu'elle s'inscrit dans un mouvement performatif de communication, comme cela a pu déjà être observé :

« Avec elle [la concertation] le *faire* de l'action s'estompe en faveur du *dire* de l'action à tel point que *faire* c'est avant tout *dire*. L'enjeu pour l'action collective n'est plus simplement de parvenir à *faire* quelque chose, mais de pouvoir *dire* ce « quelque chose » avec l'ensemble des acteurs qui y participent. »²

Les comptes-rendus officiels des réunions de CLIS jouent ce rôle de « dire quelque chose ensemble », en effaçant et lissant un certain nombre de désaccords pourtant exprimés lors des réunions mêmes. Même si la polyphonie n'est pas totalement absente de ce type de

1 Cf. Annexe 4 Notes ethnographiques, Travail sur archives : articles de presse

2 BRATOSIN Stefan, *La Concertation : forme symbolique de l'action collective*, L'Harmattan, Logiques sociales, 2001, p.16

document, il semble qu'elle soit singulièrement réduite à des aspects superficiels. En effet, là où le mode de financement et de fonctionnement économique de la zone de traitement des déchets de Vert le Grand est remis en cause, le compte-rendu ne fait écho que de la difficulté à identifier les personnes responsables (d'où la présentation des différentes personnes occupant les postes de responsabilité). Le « dire quelque chose ensemble » s'accommode alors tout particulièrement du discours sur le risque et les responsabilités, pour lequel le ton employé par les différents représentants des organisations présentes est identique, et pour lequel l'implication des membres est quasiment identique également. Nous rappelons que ce ton est celui de la gravité, du sérieux, et que l'implication des membres est liée à leur culpabilité possible autant pour ceux qui n'auraient pas informé de certains problèmes que pour ceux qui n'auraient pas questionné l'éventualité de ces problèmes.

Nous considérons donc que l'existence même de la CLIS de Vert le Grand traduit une action très singulière : le processus d'élaboration d'un **discours collectif axé sur les responsabilités partagées**, environnementales et sanitaires, soulevées par l'exploitation du complexe de traitement des déchets de Vert Le Grand.

Conclusion : intérêts et limites de l'analyse du discours

L'analyse des types de discours a permis de dégager la présence de deux discours au sein du corpus, le discours économique et le discours environnemental. Nous avons ainsi montré les caractéristiques discursives des trois organisations étudiées ainsi que du dispositif de communication représenté par la CLIS de Vert le Grand. Chaque étude de corpus a permis de dégager des résultats d'observation en terme de type de discours. Il en ressort que les deux types de discours sont présents au sein des discours de ces organisations, et qu'un continuum est repérable allant de l'entreprise vers l'association. Le corpus de la CLIS présente également les deux types. Une même remarque pour tous : le type de discours économique est présent de façon privilégiée dans les corpus écrits, le type de discours environnemental dans les corpus oraux, et cela est encore plus vrai pour le corpus de la CLIS, comme le montre la comparaison entre le compte-rendu officiel et le compte-rendu ethnographique.

A partir de ces différents éléments d'enquête, nous estimons à l'instant de ce travail que les représentations sociales sur les modes d'agir des organisations étudiées peuvent être formulées ainsi :

- faire du profit sans pour autant porter atteinte à la vie (entreprise),

- préserver la vie et l'environnement sans empêcher la vie économique, en particulier la croissance (ADEME),
- protéger la vie sans sacrifier la vie humaine (FNE),
- construire un discours collectif sur les responsabilités partagées concernant le traitement des déchets (CLIS).

L'analyse du corpus par les types de discours a permis de dégager cela. Mais si nous avons inclus l'étude de la CLIS de Vert le Grand dans cette partie-ci, c'est pour mettre davantage en relief les interactions entre ces types d'organisation, entre leurs discours. Cette analyse de discours met ainsi autant l'accent sur les divergences que sur les convergences observées. Elle permet de mettre au jour les logiques de discours animant les organisations étudiées. Afin de comprendre les enjeux liés à ces résultats, nous avons mis au jour le mode relationnel caractérisant chaque organisation. Cela nous a ainsi conduit à établir des distinctions fortes entre ces différentes entités. Or, le but est de parvenir à déterminer les convergences possibles entre les discours étudiés. L'analyse de discours effectué ne permet donc pas de répondre à cet objectif.

Cependant, par ailleurs, ces analyses nous ont permis de mettre au jour des énoncés appartenant au discours environnementaliste. C'est pourquoi nous procédons maintenant à une deuxième analyse afin d'examiner ce type de discours de plus près. Nous allons tout d'abord examiner les termes les plus fréquents repérés de façon transversale dans l'ensemble des énoncés identifiés comme propre au discours environnementaliste, au sein des corpus. Nous allons ensuite procéder à leur analyse narratologique proprement dite. Il s'agit en premier lieu de définir les représentations sociales associées aux termes les plus fréquents (repérés au sein du type de discours environnementaliste), puis d'identifier leurs propriétés narratives (nous exposerons cette analyse en détails dans les deux prochains chapitres).

L'objectif de cette deuxième analyse, qui s'appuie donc sur la première analyse, est de parvenir à reconstituer une trame narrative spécifique aux discours environnementalistes. Nous examinerons comment les résultats de nos analyses peuvent être mis en regard des composantes des *métarécits*. Nous allons donc dresser maintenant les contours théoriques du concept de *métarécit*.

Chapitre 7

Le *métarécit* environnemental : approche théorique

Actuellement, si le concept de *métarécit* n'est pas ancré dans une théorie particulière en Sciences de l'Information et de la Communication, il s'intègre cependant parfaitement dans des études sur la construction sociale du sens, dans la compréhension des dynamiques de changement de la société, dans des recherches sur les sources de l'activité de narration, dans une démarche de recherche de sens exprimée par la société sur elle-même et les individus. Bien entendu, il s'insère au départ dans des approches prenant le post-modernisme comme contexte historique, mais pas uniquement puisque cela est notre cas.

Nous rappelons que nous avons choisi d'utiliser ce concept philosophique en sciences de l'information et de la communication car il permet d'observer efficacement l'évolution de la société française actuelle sur les préoccupations environnementales, dans le cadre de ces disciplines.

Nous allons d'abord préciser notre conception du *métarécit*, puis montrer en quoi il partage certaines caractéristiques avec la notion de récit. Enfin, à partir de ces aspects théoriques, et à partir de ce que nous savons déjà des préoccupations environnementales (comme indiqué dans le Chapitre 1 mais aussi en tenant compte des résultats d'analyse issues des Chapitres 3, 4, 5 et 6), nous présenterons une esquisse du *métarécit* environnemental.

1. *Métarécit*

1.1 Contexte d'apparition du concept de *métarécit*

Le *métarécit* se présente comme un concept, c'est-à-dire qu'il constitue un moyen, un outil intellectuel de compréhension du réel¹. Nous allons en dresser les contours en exposant tout d'abord nos choix dans la terminologie retenue.

Récit, « grand récit », *métarécit*

Jean-François Lyotard, qui est le premier auteur à utiliser cette expression dans son ouvrage *La Condition post-moderne*, utilise en fait deux expressions indifféremment : « grand récit » et *métarécit*. Nous avons constaté une fréquence plus importante de l'expression « grand récit » dans ses écrits, repris ainsi dans les écrits d'autres auteurs. Les deux possibilités s'offraient donc à nous. Nous avons choisi d'opter pour une seule de ses expressions et allons en indiquer les raisons.

En effet, au fur et à mesure que se précisait la recherche sur le concept de « grand récit », il est apparu qu'il en existait un usage très lâche au sein de différentes réflexions en sciences humaines, mais également au sein de la presse. Le plus souvent l'expression « grand récit » apparaissait d'ailleurs sans guillemets, soulignant l'absence de conceptualisation de cet usage. Non traité comme un concept en soi, cette expression renvoyait ainsi principalement au sens commun que l'on pouvait en avoir, soit l'idée d'une grande histoire se déroulant sur un long terme.

Par ailleurs, le philosophe Michel Serres a donné sa propre vision du « Grand Récit », l'assimilant à un ensemble discours scientifiques articulés entre eux :

« Avant que la liberté, la folie et le vouloir humain formatent leurs propres usages, le Grand Récit se plie à deux formats, proprement universels : les lois de la physique et le code génétique. (...) Le Grand Récit, en son ensemble, obéit alors aux modalités suivantes : rare et saturé d'information, un événement contingent tend, avec la durée, vers une loi nécessaire, un format sans information ; en son développement, des possibles, fluctuant autour de lui, disparaissent, impitoyablement taillés par l'impossibilité ; parfois, l'un d'entre eux émerge, contingent à nouveau, surgit et, résistant aux impossibles, devient, à son tour, nécessaire... Vraie de l'inerte, cette succession de rameaux s'applique aussi bien à l'évolution et à mon existence qu'aux productions culturelles, scientifiques et artistiques, en somme au Grand Récit. (...) Comment concevoir le Savoir ? Ce que les sciences humaines appellent histoire devient science et ce que les sciences dures nommaient science devient histoire. Système et Récit échangent leurs valeurs. »²

¹ CHALMERS Alan F. *Qu'est-ce que la science?*, Livre de Poche, 1990 (1976)

² SERRES Michel, *Le Contrat Naturel*, Flammarion, 1992, p. 43-44

La science, dans ses différentes disciplines, peut être comprise comme un grand récit. Son propos repose sur l'idée que l'ensemble des sciences s'est peu à peu unifié pour construire un grand récit appartenant à l'ensemble de l'humanité. Nous comprenons ainsi que, selon l'auteur, un grand récit correspond à une somme de savoirs cohérents entre eux, reposant sur la renonciation à la fragmentation du savoir.

Un autre exemple est illustré par la revue belge « Médiatiques »¹ qui présente une acception très particulière du « grand récit ». Celui-ci correspond à un ultime niveau de discours, sur une échelle allant du « micro récit » au « macro récit » pour aller jusqu'au « grand récit ». Ce découpage de discours est fort loin de notre approche du concept de *métarécit*. « Grand récit » constitue d'ailleurs le titre d'une des rubriques de cette revue.

En revanche, l'expression *métarécit* est beaucoup moins fréquente et nous ne l'avons pas observée dans ce type de contexte. Le choix s'est donc finalement porté sur l'expression *métarécit* plutôt que « grand récit ». La nécessité de préciser le contenu du concept, avec les guillemets, nous a ainsi poussé à préférer l'expression *métarécit*, moins fréquente que celle de « grand récit ». C'est donc pour répondre au souci d'éviter des confusions sémantiques entre des expressions d'apparence identique que nous avons effectué ce choix des termes.

La post-modernité aujourd'hui

Le concept de *métarécit* est très présent dans le livre *La Condition post-moderne* de Jean-François Lyotard dans lequel il développe l'idée de post-modernité dans les années 1970². Dans ce contexte de fin de guerre froide, accompagné d'un recul apparent des idéologies et des grandes religions, le citoyen semble céder sa place à un consommateur toujours plus assoiffé de biens matériels. L'auteur emploie l'expression « grand récit » afin de démontrer la fin des *métarécits*, c'est-à-dire le fait que la plupart des sociétés occidentales ne sont plus productrices de sens sur elles-mêmes et qu'elles ne proposent plus de vision du monde. Finalement ces sociétés seraient post-modernes parce qu'elles n'auraient plus rien à raconter, plus de contenu à dire. Différents auteurs se rattachent à ce mouvement, de Gilles Lipovestky³ à Jean Baudrillard⁴, soulignant la perte de sens dans les sociétés contemporaines occidentales.

¹ « La revue Médiatiques est une des publications où l'Observatoire du récit médiatique (ORM) scrute et analyse le système médiatique belge et européen, en presse écrite, audiovisuelle et multimédia. Comme l'indiquent ses sous-titres (Narratologie/Socio-économie/Ethnologie), Médiatiques se veut surtout un reflet des différents axes de recherche méthodologiques de l'ORM » <http://www.comu.ucl.ac.be/RECI/orm/Doc/publ.htm#1> (Consulté le 05 septembre 2005)

² LYOTARD Jean-François Lyotard, *La Condition post-moderne*, Editions de Minuit, collection « Critique », 1979

³ LIPOVESTKY Gilles, *L'Ere du vide. Essai sur l'individualisme contemporain*, Gallimard, Paris, 1983

⁴ Par exemple BAUDRILLARD Jean, *Simulacres et simulation*, Galilée (Débats), 1985

Mais, chez Jean-François Lyotard, cela renvoie aussi à une sorte de déception : il qualifie de postmoderne la condition des sociétés qui n'ont pas été satisfaites par les promesses du modernisme. Dans ce sens, les *métarécits* ou « grands récits » sont des « mythes », ou des doctrines historiques qui ont configuré l'idée de progrès jusqu'à aujourd'hui¹.

Suite à ce type d'affirmation, Michel de Certeau s'est attaché à démontrer de son côté que l'acte de récitation était toujours présent au sein de la société. Effectuant une sorte de relecture de l'histoire du XX^e siècle avec Michel de Certeau, Jean-François Lyotard reviendra alors sur l'idée de fin des *métarécits*, en développant la notion d'acte de récitation.

Des récits, de courtes histoires, circulent dans le monde reconnaît alors Jean-François Lyotard, mais pour lui ce ne sont pas des *métarécits*. Il s'agit plutôt de simples histoires, qui ne prétendent pas remplir un rôle de légitimation dans la poursuite de la réalisation d'une Idée. Ces petits récits, vivants et foisonnants, ne peuvent s'empêcher « de continuer à tramer le tissu de la vie quotidienne »², car l'acte de réciter, de narrer, emplit les activités humaines.

« Dans *La Condition postmoderne* et dans les autres livres de cette époque (en partie les *Instructions païennes*), j'ai exagéré l'importance à donner au genre narratif. (...) ... je pense aujourd'hui qu'il faut distinguer des régimes de phrases différentes et des genres de discours différents. Il y a dans la narratologie générale un élément métaphysique non critiqué, une hégémonie accordée à un genre, le narratif, sur tous les autres, une sorte de souveraineté des petits récits, qui leur permettrait d'échapper à la crise de délégitimation. Ils y échappent, c'est certain, mais c'est parce qu'ils n'ont pas non plus de valeur de légitimation. »³

Les récits poursuivent donc leur circulation, mais parmi d'autres formes de discours, et la place des *métarécits* n'est peut-être pas aussi centrale que semblait le suggérer *La Condition post-moderne*.

Comme l'explique Nicole d'Almeida,

« Selon J-F. Lyotard, il ne subsiste plus des grands récits que l'acte de récitation. Le contenu des grands récits de légitimation s'est évidé, seule perdure la forme narrative. »⁴

Mais Nicole d'Almeida souligne cela pour en prendre le contre-pied. En effet, l'auteur considère qu'il y a en fait toujours place pour des *métarécits* au sein de la société. Selon cette conception, les *métarécits* donnent un sens à la liberté de l'homme, ils constituent autant de récits d'émancipation de l'humanité. Dans ce cadre, nous voulons envisager que

¹ BALANDIER Georges, ETIENNE Jean, HERPIN Nicolas, « De la modernité à la post-modernité », Sciences Humaines, n° 73, juin 1997

² LYOTARD Jean-François, *Le Post-moderne expliqué aux enfants. Correspondance 1982-1985*, Galilée, coll. Débats, 1988, p.38

³ LYOTARD Jean-François, *Le Post-moderne expliqué aux enfants. Correspondance 1982-1985*, Galilée, coll. Débats, 1988, p. 38

⁴ ALMEIDA Nicole d', *Les Promesses de la communication*, PUF, Sciences modernités philosophies, 2001, p. 90

les préoccupations environnementales puissent être comprises comme contenu d'un nouveau *métarécit*.

Composition d'un *métarécit*

Dans la perspective de Jean-François Lyotard¹, un *métarécit* est constitué de différents éléments particuliers articulés entre eux. Il s'agit de *l'incitation à l'action humaine* (action au sens de Hannah Arendt, c'est-à-dire l'action politique), de *grands héros*, d'un *grand but*, d'un *grand péril* et d'une *valeur suprême*. L'épicurisme, le christianisme, la philosophie des Lumières, le communisme, sont ainsi autant de *métarécits* repérables dans l'histoire humaine et possédant ces différents éléments propres à un *métarécit*. Nous considérons que ces différents *métarécits* cohabitent aujourd'hui en France. Ils ne sont donc pas exclusifs les uns des autres, même si des contradictions les opposent. Nous allons nous y référer à titre d'exemple pour mieux comprendre le contenu de ce concept.

L'incitation à l'action renvoie à la dimension émancipatrice du *métarécit* sur laquelle nous reviendrons en détails plus loin. Le *métarécit* porte un encouragement à agir, c'est-à-dire qu'il induit certains types d'actions, individuelles ou collectives, ayant des effets sur au moins un groupe social. Il n'est pas tourné vers le passé mais plutôt vers le futur, même s'il puise dans le passé humain pour proposer un type d'action en particulier.

Les *grands héros* apparaissent comme les figures exemplaires du *métarécit*. Ils sont les guides qui indiquent une voie pour atteindre le *grand but*. Ils renvoient aussi bien à des personnes, ou à des groupes de personnes, ou même à des organisations, dont les actes, le choix de vie, mais aussi la pensée quand ils ont pu l'exprimer, permettent aux individus d'ajuster leurs propres actions vers le *grand but*. Les *grands héros* font l'objet de récits au sein du *métarécit*. Leur histoire particulière se mêle alors au *métarécit* et lui donne parfois une tonalité nouvelle, un élément nouveau, et toujours une dynamique. La présence de ces *grands héros* montre à quel point le *métarécit* est une invitation à l'action. C'est tout l'optimisme du *métarécit* qui se dégage à travers l'exposition, la mise en avant de la vie des *grands héros*. Les *grands héros* sont attachés à la poursuite du *grand but*.

Nous les mettons en avant car l'identité de ces *grands héros* rend particulièrement visible la spécificité de chacun des *métarécits*. Par exemple, il s'agit des saints et du personnage de Jésus dans le *métarécit* du christianisme, de grands scientifiques et philosophes comme

¹ LYOTARD Jean-François, *La Condition post-moderne*, Collection critique, Editions de Minuit, Paris, 1979

Descartes, Diderot, Newton et Einstein dans le *métarécit* des Lumières, d'hommes politiques comme Lénine, Mao, Staline et les différents partis communistes nationaux et locaux dans le *métarécit* du communisme, etc. Ces différents personnages symbolisent à eux seuls le *métarécit* dans lequel ils s'inscrivent. Ils apparaissent ainsi comme un élément particulièrement saillant au sein d'un *métarécit*.

Le *grand but* correspond à l'idéal proposé par le *métarécit* aux hommes dans une visée téléologique. Le *grand but* est en grande partie caractérisé par son immatérialité, c'est-à-dire qu'il est surtout de l'ordre de l'idéal. Il représente le pôle positif du *métarécit*, la définition du « mieux » vers lequel les *grands héros* du *métarécit* tendent. Il concerne l'action politique mais aussi l'action de l'homme au quotidien. Ces deux types d'action revêtent un sens particulier car elles sont placées dans une perspective universelle. En effet, chacune de ces actions, collectives ou individuelles, concourent à la réalisation du *grand but*, auquel est invité à participer l'ensemble de la société inscrite dans le *métarécit*, mais qui bénéficie à l'ensemble de l'humanité.

La recherche de la paix sur Terre et du paradis dans le Ciel dans le *métarécit* du christianisme, le savoir universel dans le *métarécit* des Lumières, le collectivisme dans le *métarécit* du communisme constituent autant de grands buts.

Le *grand péril* correspond à l'ensemble des, ou à la , catastrophe(s) à éviter. Le *grand péril* est ce qui est profondément mauvais pour l'humanité, et qui est cependant généré par l'homme ; le *grand péril* est ce contre quoi l'homme doit agir. Le *grand péril* apparaît, tout comme le *grand but*, comme une invitation à l'agir, au « faire », mais avec un accent d'urgence et de nécessité. Au regard du *grand péril*, l'invitation à l'action se fait ainsi impérieuse. Le *grand péril* correspond à des situations, des faits ou bien à des comportements humains considérés comme mettant en péril l'avenir de l'humanité. Ce risque concerne une définition particulière de l'humanité, et pas l'humanité elle-même. C'est-à-dire qu'il s'agit de la description de la destruction d'une vision morale de l'humanité. Le *grand péril* met en jeu un type d'humanité sur un plan moral.

Ce *grand péril* peut être représenté par le péché (le diable) dans le *métarécit* du christianisme, l'ignorance dans le *métarécit* des Lumières, l'individualisme (la propriété) dans le *métarécit* du communisme. Il est immédiatement en rapport avec le *grand but*, dont il est, en quelque sorte, l'exact contraire.

Le *métarécit* est également porteur d'une *valeur suprême* (ou plusieurs) qui régit les moyens que les *grands héros* peuvent utiliser pour parvenir au *grand but*. Dans la définition de la rationalité en finalité, Max Weber¹ explique que l'action n'est orientée vers aucune valeur, c'est-à-dire que ce n'est pas une valeur morale qui est motrice de l'action, contrairement à ce qui se passe dans le mode de la rationalité en valeurs. Mais nous posons que tout *métarécit* possède une *valeur suprême* orientant l'action des hommes. Selon Max Weber, le terme *valeur* renvoie à une idée morale, et « valeur » signifie plutôt « valeur morale », sens du bien. Par conséquent, le vocable *valeur* s'oppose ici à profit personnel, intéressement, non gratuité. Dans le *métarécit*, nous allons considérer tout autrement la notion de *valeur*. En effet, selon Max Weber, la rationalité en finalité ne saurait être liée à un *métarécit*, puisque ce type de rationalité repose sur l'absence de valeur morale. Or, nous admettons la possibilité que les discours économiques, repérés au sein du type de discours économique, basé sur la rationalité en finalité, soient liés à une *valeur suprême*, au sein d'un éventuel *métarécit* économique ; cependant, ce dernier ne constitue pas l'objet de la recherche.

Dans un *métarécit*, nous considérerons que la *valeur* dont il est question ne se confond donc pas avec l'idée de morale. La *valeur suprême*, au-delà même de l'idée que n'importe quel moyen ne peut être utilisé dans la poursuite du *grand but*, correspond à une limite à l'action, obligatoirement respectée sous peine de sanction sociale, très liée à la recherche du *grand but*. Par conséquent, nous estimons qu'un *grand but*, comme celui du profit personnel par exemple, serait aussi lié à une *valeur suprême*, sans rapport nécessaire avec la morale, comme la *valeur* du pouvoir et de la puissance par exemple. Nous acceptons le mot *valeur* pour décrire ce qui relève de la volonté de mettre des actions au service d'un objectif. De ce fait, nous considérons du même oeil deux *grands buts* distincts comme celui de la recherche du profit et celui de la recherche de la survie de la planète, avec des *valeurs* distinctes voire opposées mais présentes.

La *valeur suprême* contient des règles, des limites posées à l'action humaine tendue vers le *grand but*. C'est l'aspect contraignant d'un *métarécit*, et en même temps une sorte de régulateur de l'action humaine par rapport aux moyens possibles dans la recherche du *grand but*.

Éventuellement d'ordre moral, sa transgression est toujours dénoncée. La *valeur suprême* du *métarécit* permet de préciser ainsi les types d'action privilégiés et ceux qui semblent moins indiqués. Elle peut être à l'origine d'une tension pour les *grands héros*, partagés entre le respect de la *valeur suprême* et l'atteinte du *grand but*. L'atteinte du *grand but* passe par une pleine maîtrise de la *valeur suprême* du *métarécit* par le *grand héros*. La *valeur suprême*

¹ WEBER Max, *Economie et société dans l'Antiquité*, La Découverte, Paris, 1998 (1909)

apparaît ainsi comme une exigence profonde liée à l'action du *grand héros* dans le cadre d'un *métarécit*.

L'amour fraternel dans le *métarécit* du christianisme, la vérité dans le *métarécit* des Lumières, la solidarité dans le *métarécit* du communisme, mais aussi le pouvoir dans l'éventuel *métarécit* économique, constituent des *valeurs suprêmes*.

Valeur suprême et *grand but* s'inscrivent tous deux dans la tension entre homogène et hétérogène perceptible dans la problématique posée. Nous considérons la *valeur suprême* comme en perpétuelle tension avec la réalisation du *grand but*. Sans être opposés, ces deux éléments sont à des pôles différents, la poursuite de l'un modérant la poursuite de l'autre, le limitant. La tension intervient en fait sur les moyens à utiliser pour parvenir au *grand but*. La *valeur suprême* interdit certains moyens en contradiction avec elle-même.

Parmi les différents *métarécits* qui traversent la société comme le *métarécit* des Lumières », le *métarécit* du christianisme, ou le *métarécit* économique, différents sens du monde se dégagent, ainsi que des significations sociales. Concernant le sens de l'existence humaine et du monde dans lequel elle s'installe, on peut considérer différentes propositions :

- Monde d'amour (*métarécit* du christianisme)
- Monde de perfectionnement (*métarécit* des Lumières)
- Monde de consommation (*métarécit* économique)

Incitation à l'action, grands héros, grand but, grand péril et *valeur(s) suprême(s)* correspondent ainsi aux cinq grandes composantes d'un *métarécit*. Mais un dernier point permet de mieux cerner encore ce concept. Les *métarécits* sont caractérisés par leur prétention à l'universalité. En effet, nous pouvons constater que le *métarécit* de la technique du XX^e siècle, tout comme celui du christianisme plus ancien, prétendent concerner l'humanité dans son ensemble, l'Homme considéré en tant qu'espèce humaine dans le premier, et tous les peuples ou toutes les nations dans le second. Ces deux *métarécits* ont aussi pu servir de référence sur toute la surface du globe à un moment ou à un autre de l'histoire humaine. Ils ont alors coexisté avec d'autres *métarécits* et ne sont pas forcément dominants dans toutes les sociétés. Chaque société peut reconstruire ses propres *métarécits*, en leur attribuant des composantes correspondant à un lieu et à une époque donnée. Le *métarécit* est un concept mobilisable pour dépasser les particularismes, voire même il peut être reconstruit à partir de positions opposées. En cela, un *métarécit* est toujours reconstruit à partir d'une dynamique d'idées, d'un ancrage dans l'histoire humaine,

d'enjeux anciens ou nouveaux, de réactions d'adhésion ou de rejet. En bref, ce concept permet de reconstituer un cadre collectif d'élaboration de significations sociales et d'un sens du monde dans une société donnée, sans nier les contradictions traversant cette société.

1.2 Caractéristiques du *métarécit*

Par ailleurs, un *métarécit* ne correspond pas pour autant au concept de « cité » développé par Luc Boltanski et Eve Chiapello. En effet, le *métarécit* n'a pas les prétentions holistes de la « cité ». Toute la vie de l'individu n'est pas inscrite dans un *métarécit*. De ce point de vue, un même individu peut s'inscrire à la fois dans le *métarécit* environnement et le *métarécit* des Lumières par exemple. L'étude que nous avons réalisée sur le corpus de l'Ademe montre bien combien il est difficile de classer cette organisation entre discours économiques et discours environnementaux. De la même façon, il est peu probable qu'elle ne se situe qu'exclusivement au sein du *métarécit* environnemental recherché.

La « cité » correspond en fait à une démarche sociologique, qui prend en compte les parcours des personnes ou des groupes. Pour notre part, nous prenons en compte essentiellement les parcours des discours, leur contexte de production, leur intertextualité, leur contenu, leurs intentions et leurs effets observables. Un *métarécit* est supposé émaner potentiellement de chacun des types d'organisation étudiées, mais aussi d'autres entités non étudiées ici, comme un parti politique écologiste, un expert, une université spécialisée en environnement, etc.. Un *métarécit* n'est donc pas identifié socialement, au sein de groupes sociaux, mais dans des discours échappant à la singularité d'un groupe social, dans des discours d'intertextualité, dans des discours circulants. La prétention à l'universalité du *métarécit* le distingue de la « cité » incarnée par des groupes sociaux clairement identifiés.

D'autre part, la notion d'idéologie doit être précisée afin de la distinguer clairement du concept de *métarécit*. En effet, un point commun les rapproche, le recours à l'activité de narration, mais de nombreux autres éléments les séparent, aboutissant au fait qu'un *métarécit* n'est ni une idéologie ni une utopie. Nous allons d'abord définir idéologie et utopie puis dire en quoi ces deux notions ne sont pas assimilables au concept de *métarécit*.

Nous prendrons une idéologie comme correspondant à un système d'idées et de représentations décrivant, expliquant ou justifiant la situation d'un groupe social quelconque¹. On peut alors distinguer cinq aspects. Tout d'abord, une idéologie constitue une interprétation des phénomènes sociaux, au même titre qu'un mythe, une cosmogonie, car

¹ ANSART Pierre, *Les Idéologies politiques*, PUF (Le sociologue), Paris, 1998 (1974)

elle propose un sens, une cohérence à un ensemble de phénomènes qui en sont apparemment dénués ; cette interprétation n'est pas vraie, elle correspond toujours à un parti pris, elle repose sur des croyances, elle est fautive, c'est-à-dire qu'on peut vérifier le contraire. Ensuite, une idéologie correspond à une invitation à l'action car elle élabore des buts et des moyens. Par ailleurs, elle se présente comme exclusive, c'est-à-dire incompatible avec d'autres idéologies existantes qu'elle dénonce, détruit, contredit ; elle est aussi totalitaire en envahissant l'ensemble des domaines de la vie personnelle des individus qui y adhèrent. De plus, elle est énoncée par une élite ou une institution identifiable plus ou moins aisément. Et enfin, une idéologie constitue un mode de légitimation, une justification de l'action et de l'appartenance à tel groupe social plutôt qu'à tel autre ; elle s'inscrit ainsi dans un rapport de force au sein de l'espace politique comme choix possible pour l'action ; une représentation de soi qui explique à l'individu et au groupe la place et le rôle qu'il remplit dans la société.

L'acceptation idéologie recouvre cependant des dimensions diverses : de doctrine fixe et écrite (forme extrêmement systématique, cohérente et organisée) à vision du monde (système beaucoup plus vague et général de représentations), on peut nuancer le terme en fonction de chaque cas. La notion d'idéologie renvoie essentiellement à la cohérence d'un système d'idée promue par et légitimant un groupe social en particulier.

Le concept de *métarécit* se distingue ainsi de l'idéologie sur plusieurs plans. Tout d'abord, ce concept n'est pas exclusif dans le sens où plusieurs *métarécits* distincts peuvent être mobilisés à tour de rôle. Il y a possibilité de juxtaposer les *métarécits*, sans les détruire pour autant. Ce n'est pas le cas de l'idéologie qui se présente comme seule possibilité de croyance pour ses adeptes puisqu'elle repose en partie sur l'opposition aux autres idéologies présentes. Par ailleurs, le concept de *métarécit* se distingue de la notion d'idéologie par l'aspect de la justification ; le *métarécit* propose et ne justifie pas, il donne une légitimité aux actions humaines, et surtout un sens, une direction, une orientation. Il n'entre pas dans la lutte pour l'ordre des choses ni pour le pouvoir établi. Il ne repose pas non plus sur des explications fausses. Son appareil explicatif est beaucoup moins développé, il est davantage tourné vers l'avenir que vers l'explication et l'explicitation du passé ou la compréhension du passé ; il encourage des choix. Le *métarécit* est vrai dans le sens où l'idéal qu'il propose est vrai, en tant qu'idéal. Il s'intéresse à la dimension historique, mais dans une moindre mesure que l'idéologie qui peut reposer sur des éléments très précis. Le concept de *métarécit* se pose simplement comme une source de sens possible de certains faits humains ; il ne regroupe pas de faits humains particuliers ; il regroupe des significations sociales et un sens du monde. Pas une histoire du monde. Ses propositions sont en fait plus larges, et par là plus floues, moins précises que celles de l'idéologie. De même, le *métarécit* n'est pas

institué par une élite ou une organisation précise, il correspond à une co-construction réalisée par l'ensemble des acteurs s'y inscrivant.

D'autre part, le *métarécit* ne représente pas un système de croyances, il oriente l'action humaine vers un idéal humaniste, qui ne s'embarrasse pas de réalisme car il demeure un idéal. Le *métarécit* n'est pas un prototype de la société à construire, il en est trop loin dès le départ. Il correspond en fait à l'univers de sens dans lequel une ou plusieurs idéologies peuvent prendre corps.

Anne-Marie Ducroux¹ intitule le début de son ouvrage « une utopie réaliste » et cela sonne de façon contradictoire. Le propre d'une utopie est de renvoyer au rêve, voire au fantasme de l'homme et de la société, pas à la réalité. Sa réalisation reste dans le domaine du souhaité, l'homme tend vers. Le développement durable ne s'inscrit-il pas dans ce genre de projet ? A quel point la notion de « développement durable » peut-elle correspondre à un système d'idées cohérent, permettant à un groupe social de légitimer ses actions ? Nous donnerons des pistes de réponse.

Nous allons nous attarder maintenant plus longuement sur ce qu'est un *métarécit* à travers deux de ses spécificités : sa capacité de légitimation de l'action humaine et sa proposition d'émancipation de l'humanité.

Légitimation dans le *métarécit*

Jean-François Lyotard insiste sur la caractéristique de légitimation du *métarécit*, sur un plan socio-politique notamment :

« Les métras récits qu'elle [la République] requiert sont des récits d'émancipation, ce ne sont pas des mythes. Ils remplissent comme eux une fonction de légitimation, ils légitiment des institutions et des pratiques sociales et politiques, des législations, des éthiques, des manières de penser, des symboliques. A la différence des mythes ils ne trouvent pourtant pas cette légitimité dans des actes originels « fondateurs », mais dans un futur à faire advenir, c'est-à-dire dans une Idée à réaliser. Cette Idée (de liberté, de lumière, de socialisme, d'enrichissement général) a une valeur légitimante parce qu'elle est universelle. Elle donne à la modernité son mode caractéristique : le projet, c'est-à-dire la volonté orientée vers un but. »²

Telle que la décrit l'auteur, l'Idée s'apparente à un idéal, un mieux possible mais très lointain, comme une réponse à une aspiration quasi religieuse. C'est par cet idéal que des actions

¹ DUCROUX Anne-Marie (dir.), *Les Nouveaux utopistes du développement durable*, Coédition Autrement et Comité 21 (Mutations), Paris, 2003

² LYOTARD Jean-François, *Le Postmoderne expliqué aux enfants, Correspondance 1982-1985*, Galilée, coll. Débats, 1988 p. 76

humaines seraient légitimées. Jean-François Lyotard souligne bien la différence entre *métarécit* (ou « grand récit ») et mythe du fait du rapport à l'origine et à l'avenir.

Le *métarécit* est fondamentalement optimiste de ce fait, comme le souligne Nicole d'Almeida¹, et également profondément universaliste. Il se présente comme porteur d'une vision universelle du monde dans le double sens où il donne un sens à l'ensemble de l'humanité et où il se veut valable pour l'ensemble de l'humanité. Sa légitimité est liée à l'image du futur qu'il nous donne à voir, au « projet » qu'il propose pour l'ensemble de l'humanité. En cela, le *métarécit* est projection des hommes dans un futur orienté, sans recouvrir pour autant les caractéristiques d'une utopie ni d'une idéologie.

Cependant, nous ne garderons pas cette notion d'Idée pour décrire le *métarécit* de l'environnement mais nous choisirons plutôt la notion de *grand but*. Nous préférons nous écarter de la notion d'Idée du fait de son aspect métaphysique, qui l'éloigne du champ des sciences de l'information et de la communication. Le contenu de la notion d'Idée chez Jean-François Lyotard, dans le sens d'une projection vers un futur possible pour l'ensemble de l'humanité, est ainsi intégrée essentiellement dans la composante *grand but* du *métarécit*.

Nous indiquerons plus loin que l'analyse structurale du récit développée par Roland Barthes repose en partie sur l'analyse des actions des héros. L'action humaine est donc présente dans le récit, elle en est même le cœur. Et ceci permet de souligner un aspect très important du *métarécit* qui le distingue du récit ordinaire : si le récit parle de l'action, la décrit, la commente, le *métarécit* par contre incite à l'action. Ce deuxième mouvement est caractéristique du *métarécit* et le distingue du récit ordinaire dont parlait Jean-François Lyotard, récit ordinaire qui ne se soucie pas de légitimation, notamment parce qu'il ne pousse à aucune action particulière. Le *métarécit*, à partir du moment où il incite à agir dans un sens plutôt que dans un autre, participe à la légitimation même de cette action dans un ordre social donné, dans lequel il conforte certains groupes plutôt que d'autres par rapport à l'attitude de ces groupes sociaux face à l'action préconisée.

Les *métarécits* proposent à l'homme de tendre vers, de mettre toutes ses forces au service d'une finalité définie dans le *métarécit*, le *grand but*, qui peut apparaître comme une sorte d'idéal à atteindre, sachant que cet idéal concerne chacun et dans son quotidien. C'est par ce mouvement que Jean-François Lyotard aborde la question de la légitimation à l'œuvre dans le *métarécit*.

¹ ALMEIDA Nicole d', *Les Promesses de la communication*, PUF, Sciences modernités philosophies, 2001

Le *métarécit* et l'émancipation de l'humanité

Les différents éléments du *métarécit* sont liés également à la notion de liberté et d'émancipation selon Jean-François Lyotard.

« Les « métarécits » dont il est question dans la Condition postmoderne sont ceux qui ont marqué la modernité : émancipation progressive de la raison et de la liberté, émancipation progressive ou catastrophique du travail (source de valeur aliénée dans le capitalisme), enrichissement de l'humanité tout entière par les progrès de la technoscience capitaliste, et même, si l'on compte le christianisme lui-même dans la modernité (opposé alors au classicisme antique), salut des créatures par la conversion des âmes au récit christique de l'amour martyr. »¹

En effet, le *métarécit*, dans son encouragement à l'action humaine, est présenté comme moteur dans le processus de l'émancipation humaine. Le *métarécit*, dans sa proposition d'un sens du monde, permet à l'homme de s'affranchir en partie des contraintes liées à son existence. Le *métarécit* participe ainsi de la dimension culturelle de l'homme. Il marque la capacité humaine de réflexion sur elle-même, sa capacité à effectuer sa propre anthropologie. Le *métarécit* constitue un des éléments de prise de conscience de l'humanité sur elle-même. Le *métarécit* émancipe l'homme en constituant un ordre possible des actions humaines.

Le *métarécit* se présente ainsi comme un concept fécond pour les sciences de l'information et de la communication car il permet de comprendre la construction de significations sociales et de sens du monde, leur diffusion, leur contenu, leur logique et leur dynamique. Il renvoie à l'homme en tant qu'être définissant collectivement sa place au sein d'une histoire.

1.3 Définition du *métarécit* en sciences de l'information et de la communication

En sciences de l'information et de la communication, nous considérons qu'un *métarécit* **consiste est un système comprenant cinq composantes (*Incitation à l'action, Grand héros, Grand but, Grand péril, Valeur suprême*) élaborées par le chercheur à partir de l'observation de constituants de narrativité (ou ferments de narrativité) au sein de représentations sociales**. L'élaboration de ces composantes conduit à mettre au jour des significations sociales et un sens du monde. Un *métarécit* propose explicitement une vision universaliste téléologique de l'homme.

¹ LYOTARD Jean-François, *Le Post-moderne expliqué aux enfants. Correspondance 1982-1985*, Galilée, coll. Débats, 1988, p.35

Le concept de *métarécit* suppose la pluralité c'est-à-dire qu'il ne peut être considéré que comme un *métarécit* parmi d'autres possibles. Son existence n'est donc pas exclusive. Le concept de *métarécit* permet de mieux comprendre l'articulation entre des représentations sociales distinctes. Il correspond à un cadre commun de raisonnement, engageant une conception du monde, une conception de l'humanité et une conception du sens de l'action humaine dans le monde. Proche du concept de « culture », le concept de *métarécit* s'en distingue cependant par la forme (il possède des composantes spécifiques). Il est en fait plus proche encore de la notion d'idéologie mais il s'en distingue par sa capacité à englober la pluralité, c'est-à-dire la différence. Il n'est pas non plus d'ordre religieux, même si une religion peut émaner d'un *métarécit*. Un *métarécit* engage ainsi une vision globale de la société. Il traduit les enjeux et les motivations de l'action des hommes dans une société donnée, dans une culture particulière.

Un *métarécit* est ainsi reconstituable uniquement à partir des représentations sociales élaborées au sein d'une société donnée. Cela rétrécit le champ de reconstitution du *métarécit* indiqué initialement par Jean-François Lyotard¹. Ce choix s'explique par notre ancrage disciplinaire. Mais nous ne nions pas pour autant qu'un *métarécit* ne puisse être reconstruit à partir d'autres phénomènes sociaux, comme des pratiques sociales, des législations, des symboles, au sein de notre discipline ou bien d'autres disciplines (sociologie, droit, anthropologie, etc.).

2. Récit

2.1 Qu'est-ce qu'un récit ?

Après avoir indiqué comment nous comprenons le concept de *métarécit*, nous allons préciser ce que nous entendons par récit. Car *métarécit* et récit ne sont pas sans présenter un certain nombre de points semblables. Le *métarécit* contient certaines caractéristiques du récit, en les amplifiant, et en contient d'autres par ailleurs. Nous pourrions alors poser, en contraste, les spécificités du concept de *métarécit*. Précisons ce que nous entendons par récit.

¹ « ils [les métarécits] légitiment des institutions et des pratiques sociales et politiques, des législations, des éthiques, des manières de penser, des symboliques », LYOTARD Jean-François, *Le Postmoderne expliqué aux enfants, Correspondance 1982-1985*, Galilée, coll. Débats, 1988 p.76

Le mode narratif constitue une forme de discours extrêmement répandue. D'un certain point de vue, tout ce qui est humain peut sembler « happé », marqué par la narration, à partir du moment où le temps y laisse sa marque. C'est le point de vue développé d'ailleurs par Michel de Certeau :

« Du matin à la nuit, sans arrêt, des récits hantent les rues et les bâtiments »¹

Il s'agit d'ailleurs du principal risque de cette tendance de la narratologie qui réside dans la tentation de « tout » intégrer dans la catégorie du récit, ce qui aboutit à discréditer la pertinence de cette catégorie. Algirdas Greimas avait déjà manifesté sa crainte à ce sujet au début des années 1980². C'est pourquoi des chercheurs prennent position par rapport à ce mouvement globalisant. Marc Lits, notamment, indique comment il utilise la catégorie du récit dans ses recherches :

« En fonction de l'objet d'étude ici pris en compte, mais aussi d'options philosophiques et épistémologiques, nous choisirons plutôt d'élargir la catégorie du récit, non pour contester la validité des définitions mises en place par la linguistique textuelle, mais par nécessité méthodologique. Sans aller cependant jusqu'à considérer que tout texte est du récit, comme Barthes a pu l'avancer dès l'introduction de son article fondateur sur l'analyse structurale des récits. »³

Nous acceptons donc la possibilité que le récit puisse être très fréquemment mobilisé. Nous récusons pour autant l'idée que toute production discursive serait récit. En effet, cela reviendrait à réduire la portée heuristique de cette notion de récit. Nous pensons que le récit, tant qu'il caractérise une forme singulière de discours, revêt un intérêt tout à fait particulier concernant les études sur la construction sociale du sens.

Ceci nous amène à nous positionner face au structuralisme car il nous semble aujourd'hui encore que l'approche par le récit nécessite un éclaircissement par rapport à ce cadre théorique. Rappelons que la narratologie, ou science du récit, est née au sein de ce mouvement, vers la fin des années 1960 (V. Propp, R. Barthes, A. Greimas, F. Rastier, J-C. Coquet, C. Chabrol, J. Courtès, E. Landowski, avec une filiation de Propp à Greimas jusqu'à J-M. Adam aujourd'hui). Comme l'indique notamment Marc Lits de l'Observatoire du Récit Médiatique¹, le structuralisme ne constitue plus, aujourd'hui, le cadre obligatoire d'une analyse narratologique. En effet, le récit est effectivement sorti de son carcan théorique

¹ CERTEAU Michel de, *Arts de faire*, UGE (coll. 10/18), Paris, 1990, p. 312

² « La réflexion théorique, pour peu qu'elle soit féconde, comporte l'inconvénient de dépasser presque toujours les concepts qu'elle se forge et les termes qu'elle choisit pour les désigner. Dans le domaine sémiotique, le meilleur exemple en est peut-être le concept de narrativité : n'ayant l'ambition au départ que de s'occuper de la seule classe des discours narratifs, elle a cherché, naturellement, à se construire une syntaxe narrative. On s'est aperçu que celle-ci pouvait être utilisée et rendait indifféremment compte de toutes sortes de discours : tout discours est donc « narratif ». La narrativité se trouve dès lors vidée de son contenu conceptuel. », GREIMAS A., *Du Sens II*, Seuil, 1983, p.17-18

³ LITS Marc, « Le récit médiatique : un oxymore programmatique ? », *Recherches en communication : Le récit médiatique*, Université Catholique de Louvain, n° 7, 1997, p.42

structuraliste, grâce notamment au travail du philosophe Paul Ricoeur², qui a extrait le récit de la clôture dans laquelle il était enfermé, en insistant sur sa force créatrice.

Cependant, nous considérons qu'il existe aujourd'hui deux regards différents sur le récit. Ces deux regards ne s'excluent pas l'un l'autre, ils peuvent même se succéder, se compléter mais il nous semble important de souligner leurs différences, pour des soucis de clarté, pour savoir ce que l'on fait et avec quoi.

En premier lieu, **le récit peut être considéré comme représentant une catégorie d'énoncés**. Dans ce cadre, le récit correspond à un outil méthodologique ; il est mobilisé afin de spécifier la forme de certains énoncés, selon un certain nombre de critères objectifs, que ces énoncés correspondent à des textes, écrits, oraux, à des images, ou encore des échanges conversationnels, etc., suivant les critères avancés. Le récit se présente alors comme l'une des catégories possible des données linguistiques : le récit, l'argumentaire, le descriptif, etc.. Dans cette optique descriptive, tout élément de la langue n'est pas récit, ce qui permet d'ailleurs de conserver au récit toute sa pertinence. Ainsi, un *Rapport Environnement* n'est pas un récit, une liste non plus, mais un conte de Grimm en est un, certains articles de journaux relatant des faits divers comme le montre Marc Lits³ le sont, d'autres articles ne le sont pas, etc.. Dans tous ces cas, il s'agit de **récits observés**. Plusieurs définitions du récit répondent à ces cas. Nous proposons d'abord celle de Claude Brémont :

« Quelles sont dès lors les conditions minimales pour qu'un message puisse être considéré comme communiquant un récit ? Que par ce message, un sujet quelconque (animé ou inanimé, il n'importe) soit placé dans un temps t , puis $t + n$ et qu'il soit dit ce qu'il advient à l'instant $t + n$ des prédicats qui le caractérisaient à l'instant t . »⁴

A cette définition, nous opposons celle plus restrictive de Jean-Michel Adam, qui ne définit pas le récit à proprement parler mais qui énumère six constituants « pour que l'on puisse parler de récit »⁵ :

- succession d'événements : des éléments distincts sont présentés selon un ordre chronologique ;
- unité thématique : les êtres humains, ou anthropomorphisés, sont au centre de l'énoncé ;
- des prédicats transformés : évolution des propriétés de tel ou tel élément avec le passage du temps ;

¹ Question posée à l'auteur lors d'une séance du Groupe de Recherches Interdisciplinaires sur les Processus de l'Information et de la Communication le 9 Juin 2004 au CELSA : Conférence du Professeur Marc Lits : " Information, médias et récit médiatique ".

² RICOEUR Paul, *Temps et récit*, Seuil, Points Essais (en 3 volumes : I 1983 ; II, 1984 ; III, 1985)

³ LITS Marc, DUBIED Annik, *Le Fait divers*, PUF, Paris, 1999

⁴ BREMOND Claude, *Logique du récit*, Seuil, Poétique, Paris, 1973, p. 99

⁵ ADAM Jean-Michel, *Les Textes : types et prototypes*, Nathan (coll. Linguistique), Paris, 1992, p. 46

- un procès : unité d'action ;
- une causalité narrative : l'enchaînement chronologique impose des rapports de cause à effet entre les éléments successifs ;
- une évaluation finale (morale).

Jean-Michel Adam explique :

« Le récit, au sens où nous l'entendons ici, n'est pas un genre, mais **un type particulier d'organisation des énoncés** (écrits, oraux et même non verbaux si l'on pense au récit en images). Cette **forme particulière de mise en texte** ne doit être comparée qu'à ce qui lui est comparable : une mise en texte argumentative, ou dialogale, ou descriptive, par exemple. »¹

Le récit est étendu à d'autres types d'énoncés linguistiques, notamment oraux :

« La narratologie qu'inaugurent Labov et Waletzky – et que prolongent les travaux de Sacks et Jefferson et, en Allemagne, d'Uta Quastoff - consiste à décrire des textes dominés par une attitude langagière fondée sur l'appel à l'activité du ou des partenaires(s) de l'interaction. Soit un glissement des préoccupations du plan de la normalité formelle – de la clôture structurale, liée à un genre (le conte merveilleux écrit) – au plan de l'interaction langagière en situation – causalité interactive toujours sous-jacente et parfois dominante. »²

« (...) en relation avec les travaux de Labov et le développement de la pragmatique, le récit a été traité non (seulement) comme un objet mais comme un acte (de parole) dont le fonctionnement et la fonction sont façonnés par l'interlocution du narrateur et du narrataire. »³

Et cela a pour conséquence à la fois d'élargir le champ d'application de la narratologie et d'approfondir son propos, qui se cantonne ainsi de moins en moins à un projet purement descriptif⁴ :

« La narratologie contemporaine replace le discours narratif dans une stratégie de communication. »⁵

Cette discipline tâche ainsi de répondre à de nouvelles questions :

« quels sont les buts et les visées de tel ou tel acte de discours qui passe par le relais de la narration ? Quels effets la mise en récit tend-elle à produire sur le lecteur-auditeur ? Sur quels contrats (accords et affrontements) s'établit la compréhension d'une parabole ou d'un récit oral ? »¹

Par ailleurs, et pour montrer que le récit constitue une catégorie plus fine encore, Jean-Michel Adam estime que, si le discours étudié ne constitue pas un récit, certains énoncés linguistiques observés au sein de ce même discours peuvent néanmoins présenter la totalité

¹ ADAM Jean-Michel, REVAZ Françoise, *L'Analyse des récits*, Seuil, (Memo), Paris, 1996, p. 13

² ADAM Jean-Michel, *Les Textes : types et prototypes*, Nathan (coll. Linguistique), Paris, 1992, p. 62

³ BRES Jacques, *La Narrativité*, Ed. Duculot, (Champs linguistiques), Louvain la Neuve, 1994, p. 5

⁴ « Dès la fin des années 1970, la narratologie passe de la seule description des faits de structure à la prise en compte de la communication. Pour l'essentiel, la tendance est amorcée par *Figures III*, de Gérard Genette, qui – comme *Narratologie*, de Mieke Bal (Klincksieck, 1977) – met déjà l'accent sur la complexité de l'énonciation narrative. », ADAM Jean-Michel, REVAZ Françoise, *L'Analyse des récits*, Seuil, (Memo), Paris, 1996, p. 10

⁵ ADAM Jean-Michel, REVAZ Françoise, *L'analyse des récits*, Seuil, (Memo), Paris, 1996, p. 10

des constituants de narrativité. Ces énoncés composent ainsi une séquence narrative au sein de ce discours :

« Il est, selon moi, beaucoup plus productif d'expliquer comment des genres non narratifs peuvent recourir au récit en enchâssant des moments (séquences) narratifs dans leurs développements argumentatifs ou explicatifs. »²

Dans ce cas précis, le discours étudié n'est pas un récit, mais en son sein sont observables de véritables petits récits. Il s'agit toujours de **récits observés, attestés**.

Mais dans le deuxième regard sur le récit que nous indiquons maintenant, et contrairement à la démarche de Jean-Michel Adam, il s'agit d'envisager un élargissement de la catégorie du récit. Cela conduit à dépasser la démarche positive originelle pour aborder une démarche désormais heuristique souligne Marc Lits.

« En fonction de l'objet d'étude ici pris en compte, mais aussi d'options philosophiques et épistémologiques, nous choisirons plutôt d'élargir la catégorie du récit, non pour contester la validité des définitions mises en place par la linguistique textuelle, mais par nécessité méthodologique. Sans aller cependant jusqu'à considérer que tout texte est du récit, comme Barthes a pu l'avancer dès l'introduction de son article fondateur sur l'analyse structurale des récits. »³

C'est pourquoi **le récit peut être compris comme outil d'interprétation du réel**. En effet, il s'agit de considérer le passage par la notion de récit comme démarche herméneutique, c'est-à-dire une interprétation du réel par la proposition de significations, de sens. Cela peut conduire, à partir d'un corpus, à la reconstitution, en quelque sorte artificielle, d'un récit, qui n'a jamais été énoncé en tant que tel, mais qui est possible : il s'agit d'envisager des **récits potentiels**. Le but visé par la reconstitution artificielle de récits est de proposer une compréhension du corpus étudié, en tenant compte du contexte de productions des énoncés formant le corpus. Philippe Marion, qui nous a mis sur cette piste, précise l'intérêt de distinguer récits attestés et récits potentiels :

« Dans un sens ancien, le narratif désigne ce qui *fait* le récit. Je propose donc d'employer le terme de « narrativité » non seulement pour désigner un constat (la narrativité « actualisée ») mais aussi dans une acception pragmatique de virtualité : on peut constater le caractère narratif de tel objet observé (par exemple, un film de fiction), mais on peut aussi saisir du ferment narratif dans tel autre objet (par exemple, une photographie qui suggère un récit qu'elle ne contient pas). Il faudrait donc différencier le narratif, comme état explicite et affirmé, du narratif comme dimension possible au vu d'une certaine configuration de l'objet observé (qu'il soit un signe, un message, mais aussi, plus fondamentalement, un média). »⁴

¹ ADAM Jean-Michel, *Le Récit*, PUF (Que sais-je ?), 1984, p. 4

² ADAM Jean-Michel, « Une alternative au « tout narratif » : les gradients de narrativité », *Recherches en communication*, n° 7, 1997, p. 27

³ LITS Marc, « Le récit médiatique : un oxymore programmatique ? », *Recherches en communication : Le récit médiatique*, Université Catholique de Louvain, n° 7, 1997, p. 42

⁴ MARION Philippe, « Narratologie médiatique et médiagénie des récits », *Recherches en communication : Le récit médiatique*, Université Catholique de Louvain, n° 7, 1997, p. 83

Philippe Marion envisage que des énoncés linguistiques, mais aussi des images, puissent susciter le récit sans pour autant constituer des récits, parce qu'ils ne sont pas actualisés, attestés. Cette idée est principalement développée dans l'article « Les images racontent-elles ? Variations conclusives sur la narrativité iconique »¹. Les énoncés évoqués sont considérés comme présentant des « prédispositions narratives », des « ferments de narrativités ». Le chercheur qui assemble ces ferments narratifs, observés au sein d'énoncés crée, un **récit potentiel**. Au lieu de mettre au jour des **récits attestés**, ici, le chercheur reconstruit des **récits potentiels**. La distinction entre récit attesté et récit potentiel est donc pertinente à nos yeux.

Cette approche herméneutique affranchit définitivement la notion de récit des textes de littérature et consacre ainsi l'étude narratologique de données linguistiques émanant d'organisations. Nous proposons la définition suivante du récit considéré **comme outil d'interprétation** :

« Nous emprunterons à la narratologie la notion de récit pour comprendre les productions symboliques et langagières visant l'unification, la structuration et le fonctionnement de groupes constitués autour d'un objectif de production de biens et de services. Il s'agit ici de cerner comment la construction de récits par les organisations économiques engage un rapport au temps et un rapport au groupe social, configure une expérience individuelle et collective, et propose un sens. »²

Le problème de l'élargissement de la notion de récit à tout discours ne se pose plus ici, puisque, effectivement, tout peut être interprété comme produisant du sens selon cette forme spécifique : le récit devient alors moyen d'interprétation du réel, quel qu'il soit. Le choix de la notion de récit devient un choix d'ordre épistémologique, celui de l'herméneutique.

« Depuis sa constitution en 1991, l'ORM [observatoire du récit médiatique] s'inspire de manière privilégiée, pour sa définition du récit médiatique, du modèle de mise en intrigue défini par Paul Ricœur dans *Temps et récit*. Cette hypothèse philosophique, fondée sur le postulat que le récit est un moyen de donner sens au temps et ainsi de dire le monde, apparaît en effet fondamentale pour une étude des médias, dans la mesure où les récits que ceux-ci véhiculent ont un réel impact social. »³

Dans cette recherche, nous décidons de prendre en compte la distinction entre récit attesté et récit potentiel. Ici, le terme récit correspondra au **récit attesté** : le récit correspond à un énoncé linguistique observé (écrit, oral, public, etc.), inscrit pleinement dans une dimension temporelle liée à l'exposition d'expériences humaines mimées, interprétées ou/et créées, et proposant des éléments de signification à la fois sur le monde et sur les pratiques sociales des individus. Et, en dehors de la spécificité auctoriale des récits potentiels, nous considérons que récits attestés et récits potentiels semblables : même constituants de

¹ MARION Philippe, « Les images racontent-elles ? Variations conclusives sur la narrativité iconique », *Recherches en communication. Image et narration*, Université Catholique de Louvain, n° 8, 1997

² ALMEIDA Nicole d', *Les Promesses de la communication*, PUF, Sciences modernités philosophies, 2001, p. 8

³ LITS Marc, « Le récit médiatique. Approches narratologiques et ethnologiques », *Recherches en communication : Le récit médiatique*, Université Catholique de Louvain, n° 7, 1997, p. 5

narrativité enroulés autour d'une intrigue, existence d'un commencement et d'une fin. La reconstitution de récits potentiels concerne des recherches sur les médias¹, mais aussi sur les organisations². C'est pourquoi Marc Lits affirme que le récit échappe à une discipline spécifique :

« L'hybridation de cet objet a donc entraîné nécessairement l'hybridation des approches, mais a aussi permis l'émergence de cette interdiscipline, dont rien, jusqu'à présent, ne nous permet d'affirmer qu'elle pourrait à son tour être exportée vers d'autres domaines d'observation. »³

L'enjeu de la distinction entre récits attestés et récit potentiels est donc important en terme de discipline. Il se joue ici la capacité du récit à faire sens dans des cadres conceptuels différents.

Si nous voulons souligner ce double regard sur le récit, c'est parce que nous considérons le *métarécit*, exposé ci-dessus, comme récit potentiel. Le *métarécit* est semblable au récit potentiel car il n'a pas d'auteur possible autre que le chercheur qui le construit. Cette spécificité auctoriale est liée à son statut d'outil intellectuel permettant la compréhension du réel. Il est mobilisé au sein d'un ensemble de concepts. Il prend alors place au sein d'une démonstration.

Mais il constitue un récit potentiel particulier car il ne possède pas toutes les caractéristiques que récits potentiels et récits attestés ont en commun. Nous indiquons plusieurs points qui font la différence entre *métarécit* et récit (potentiel). Tout d'abord, l'intrigue présente dans le *métarécit* ne se déroule pas, avec un dénouement final ; elle est posée, mais de façon perpétuelle, pas comme une situation temporaire. Deux sortes de dénouements sont proposés à cette intrigue, mais jamais joués. Il s'agit de deux possibilités alternatives, l'une excluant l'autre : soit une fin heureuse (le *grand but*) soit un aboutissement malheureux (le *grand péril*). Ensuite, on ne peut donc attribuer de début ou de fin à un *métarécit*. Il s'agit d'un ensemble qui peut se lire par différents bouts. L'articulation demeure avec une lecture de l'histoire de l'humanité mais le *métarécit* en lui-même n'a ni début ni fin. Cependant, les actions de ses héros sont, ou pourraient être, datées. Le *métarécit* présente ainsi des événements susceptibles de se produire selon un ordre chronologique, à travers ses composantes *grand but* et *grand péril*. Mais le constituant de narrativité de succession d'événements est devenu ici un constituant de narrativité de succession *potentielle* d'événements.

¹ « Récits médiatiques », *Réseaux*, n° 132, décembre 2005

² « Récits et Management », *Revue française de gestion*, volume 31, n° 159, novembre-décembre 2005,

³ LITS Marc, « Le récit médiatique : un oxymore programmatique ? », *Recherches en communication : Le récit médiatique*, n°7, 1997, Université catholique de Louvain, p. 51

Ensuite, nous considérons que l'identité de *grand héros* est attribuée à des personnes suite à la rupture effectuée par la transformation de leurs prédicats. Les *grand héros* sont donc des personnes aux traits déjà modifiés quand ils figurent comme composante d'un *métarécit* : ils sont le résultat de la transformation des prédicats. Mais par contre, la transformation des phénomènes du grand péril vers le grand but est vue comme un processus en cours. Le *métarécit* comprend donc des prédicats déjà transformés (*grands héros*) et des prédicats à transformer (*grand but / grand péril*). D'autres constituants de narrativité sont également repérables, comme celui de l'unité thématique, qui concerne toujours les *grands héros*, qu'il s'agisse du *grand péril* ou de la *valeur suprême*. De même, de façon évidente, le procès renvoie à deux composantes du *métarécit*, *l'incitation à l'action* et les *grand héros* à travers les actions qu'il mettent en œuvre. Nous estimons ensuite que le constituant de causalité narrative est repérable à travers les composantes *grand but* et *grand péril* : ce qui fait que tel phénomène relève du *grand but* et tel autre du *grand péril* repose sur un rapport de cause à effet entre ces phénomènes. Enfin, le dernier constituant de narrativité, celui de l'évaluation finale, est en partie présent dans la composante *valeur(s) suprême(s)*, mais ici elle n'est en rien « finale » cependant, puisque le *métarécit* n'a pas de fin en soi : la proposition de règles concerne une action à réaliser dans le cas de la *valeur suprême*, et une action déjà réalisée concernant le constituant de l'évaluation morale.

Un tableau résume les équivalences effectuées entre constituants de narrativité et composantes du *métarécit* :

Tableau de mise en relation des composantes du *métarécit* avec les constituants de narrativité

<i>Métarécit</i>	Constituant de narrativité
<i>Incitation à l'action</i>	Procès
<i>Grands héros</i>	Unité thématique Procès
<i>Grand but / Grand péril</i>	Succession (potentielle) d'événements Prédicats (déjà) transformés Causalité narrative
<i>Valeur suprême</i>	Evaluation morale

Le *métarécit* possède donc l'ensemble des constituants de narrativité définis par Jean-Michel Adam. Pour autant, il ne possède ni début ni fin, ni intrigue. Ainsi, le *métarécit* figure comme récit potentiel original. En bref, ici, quand nous parlerons de **récit**, nous entendrons **récit attesté**, et quand nous parlerons de **métarécit**, nous entendrons **récit potentiel**.

2.2 Ce que le *métarécit* emprunte au récit

En tant que récit potentiel original, le *métarécit* conserve certaines particularités du récit. Nous allons les évoquer maintenant une à une.

Une temporalité agissante

Le temps figure comme central dans les premières approches structurales sur le récit. Roland Barthes souligne la particularité du temps du récit :

« ... le temps n'appartient pas au discours proprement dit, mais au référent ; le récit et la langue ne connaissent qu'un temps sémiologique »¹.

Pour cet auteur, la notion de temps renvoie essentiellement aux marques temporelles repérables dans la morphologie des termes formant le récit, ce qui correspond aux différentes formes des verbes et à certains adverbes en français par exemple.

Pour Claude Bremond, la définition même du récit est complètement inscrite dans un rapport au temps :

« Quelles sont dès lors les conditions minimales pour qu'un message puisse être considéré comme communiquant un récit ? Que par ce message, un sujet quelconque (animé ou inanimé, il n'importe) soit placé dans un temps t, puis t + n et qu'il soit dit ce qu'il advient à l'instant t + n des prédicats qui le caractérisaient à l'instant t. »².

Cette définition place la logique du temps au cœur de l'analyse du récit, et en particulier les transformations de l'objet du récit par l'effet du temps. Cette logique est agissante, dans le sens où il y a évolution perceptible de l'objet du récit, de ses héros, des décors décrits au départ.

Le récit est marqué par le temps mais uniquement à travers l'usage de différents modes de conjugaison des verbes ou autres marqueurs linguistiques temporels suivant les langues exprimant le récit. Il est également organisé entre un début, un milieu et une fin. Ainsi même si le récit débute par la fin de l'histoire, il possède une fin.

Claude Bremond explique qu'il considère que le temps, contrainte de la condition humaine par excellence, n'est pas une barrière à l'imagination car dans le récit s'opère

« un jeu sur les contraintes, l'expérience libératrice qui les exploite et les surmonte »³.

Il se rapproche de Roland Barthes dans le sens où la répétition à l'œuvre dans le récit se conjugue avec l'ajout de traits nouveaux, qui permettent une vision du devenir de l'humanité, et pas seulement de son passé. Le récit est œuvre créatrice en ce sens.

1 BARTHES Roland, « Introduction à l'analyse structurale des récits », *Communications*, n° 8, EHESS, 1966, p.10

2 BREMOND Claude, *Logique du récit*, Seuil, Poétique, Paris, 1973, p.99

3 BREMOND Claude, *Logique du récit*, Seuil, Poétique, Paris, 1973, p.101

Les réflexions de Paul Ricœur sur le lien entre temps et récit nous permettent de dépasser ce mouvement. L'ensemble de la réflexion de Paul Ricœur sur le récit montre combien temps, en tant que perception humaine du temps, et activité de narration, sont liés. Le titre même de son ouvrage *Temps et récit* insiste sur ce rapport qui construit son hypothèse de base sur cette relation :

« ...il existe entre l'activité de raconter une histoire et le caractère temporel de l'expérience humaine une corrélation qui n'est pas purement accidentelle, mais présente une forme de nécessité transculturelle. Ou, pour le dire autrement : que le temps devient humain dans la mesure où il est articulé sur un mode narratif, et que le récit atteint sa signification plénière quand il devient une condition de l'existence temporelle. »¹.

A partir du moment où le récit rend compte de l'expérience humaine, il est contraint en quelque sorte à renvoyer à la notion de temps, et à celle de durée, qui a été le lieu d'accomplissement de l'action humaine faisant l'objet du récit. Le temps marque le récit par le fait qu'il est raconté dans un moment particulier pour le lecteur, le conteur, ou l'auditeur. Il est encore œuvre créatrice mais cette fois-ci parce qu'il ouvre toujours un monde nouveau **pour le lecteur et par le lecteur**.

Selon Paul Ricœur, le récit humanise le temps du monde, et à ce titre il ne constitue pas une simple chronologie mais une véritable temporalité du monde. L'auteur oppose une symétrie à une autre, comme le montre le philosophe Jacques Bres :

« En substituant à l'opposition structuraliste (avancée par Barthes 1966) :

chronologie vs logique

qui conduit, effectivement, à minorer le rapport temps / récit, voire à déconnecter *narrativité* et *temps*, l'opposition :

chronologie vs temporalité

Ricoeur propose, en s'appuyant sur Augustin, une conception profonde du temps : non plus sa réduction à une succession figée d'instant (chronologie) mais sa démultiplication entre diverses instances qui nouent entre elles des relations dynamiques et contraires. Cette conceptualisation lui permettra de poser le temps – sous forme d'expérience temporelle – au cœur de la narrativité. »²

Nous considérons que Paul Ricœur met ainsi l'accent sur le caractère humanisant du temps par le récit et le caractère humanisant du récit par la temporalité qui s'en dégage. En quelque sorte, le récit invente une relation toujours nouvelle de l'humanité au temps, différente, et signifiante, et en cela le récit est activité créatrice.

1 RICŒUR Paul, *Temps et récit. Tome 1. L'Intrigue et le récit historique*, Seuil (L'ordre philosophique), Paris, 1983, p. 104 et page 17 également : « Le monde déployé par toute œuvre narrative est toujours un monde temporel. Ou, comme il sera souvent répété dans cet ouvrage : le temps devient temps humain dans la mesure où il est articulé de manière narrative ; en retour le récit est significatif dans la mesure où il dessine les traits de l'expérience temporelle »

2 BRES Jacques, *La Narrativité*, Ed. Duculot, (Champs linguistiques), Louvain la Neuve, 1994, p. 47

Le récit possède ainsi la double caractéristique d'être inscrit dans un temps donné et de définir simultanément une temporalité particulière de l'humanité. Il est ainsi à la fois un cadre temporel et l'objet situé dans ce cadre temporel. Au niveau du *métarécit*, cela implique qu'une temporalité particulière est définie à la fois par et pour ses différentes composantes.

Une imitation de l'expérience humaine

A ce titre, un angle d'approche spécifique à la narratologie nous intéresse particulièrement : celui qui touche au lien entre récit et action humaine, comme l'exposent Tzvetan Todorov puis Claude Brémont. Claude Brémont reprend la conception de Tzvetan Todorov sur l'étude du récit comme moyen de rendre compte de la praxis humaine, et il lui attribue une dimension supplémentaire :

« Nous concéderons donc bien volontiers que les actions en elles-mêmes ne nous sont pas moins inaccessibles que les choses de la métaphysique ancienne ; qu'il appartient à un certain type de discours, appelé le récit, de les mettre en forme pour les rendre intelligibles ; nous ajouterons, nous séparant ici de Todorov, que ce discours, qui n'est pas forcément organisé selon un modèle linguistique, relève peut-être davantage de l'analyse logique que de l'étude littéraire ; et nous concluons, au rebours de Todorov, à la portée inévitablement anthropologique de son entreprise »¹.

La réflexion de Claude Brémont conduit ainsi à concéder à la narratologie une dimension anthropologique ; le récit dit l'action humaine et donne sens à cette action en déroulant une logique propre. Le récit comme objet d'étude anthropologique assoit la validité de la recherche de significations sociales et de sens du monde dans ce type d'objet. La dimension anthropologique permet en effet d'approcher davantage le caractère d'universalité des significations présent au sein des « méta récits » et également son caractère pragmatique.

Au cœur du récit se déploie l'intrigue. L'intrigue crée le nouveau au sein même du récit. L'intrigue, en fait, c'est ce qui interroge, suffisamment pour susciter la curiosité, le désir, désir de savoir, désir d'éprouver des émotions. Une histoire est parsemée de bifurcations possibles, comme le montre Claude Brémont dans la Logique du récit. De ce point de vue, une histoire présente toujours une multiplicité d'embranchements possibles. Chaque histoire est unique ou nouvelle parce qu'elle emprunte des embranchements différents. Claude Brémont regroupe ces bifurcations par types. Il observe que des détails peuvent être rajoutés ou supprimés à volonté.

En cela, le récit semble vivant, perpétuellement modifiable par son narrateur, adaptable à son public, toujours nouveau. Nous connaissons les innombrables versions des contes comme la Belle au Bois Dormant ou de Cendrillon. Walt Disney en fit à chaque fois un récit nouveau par une adaptation cinématographique particulière. C'est le même récit mais une

¹ BREMOND Claude, *Logique du récit*, Seuil, Poétique, Paris, 1973, p. 128

version nouvelle en fait un nouveau récit. L'intrigue constitue l'un des aspects centraux du récit parce qu'elle effectue un mouvement vers l'extérieur du récit, c'est-à-dire vers nous-mêmes, lecteur-auditeurs-spectateurs, vers nos désirs, et l'expérience du monde.

Par apport au lien entre récit et expérience du monde, Roland Barthes propose l'idée que le récit est spectacle et non pas représentation ; pour lui, il n'est pas reproduction du réel :

« La fonction du récit n'est pas de « représenter », elle est de constituer un spectacle qui nous reste encore très énigmatique, mais qui ne saurait être d'ordre mimétique ; (...) ; il se peut que les hommes réinjectent sans cesse dans le récit ce qu'ils ont connu, ce qu'ils ont vécu ; du moins est-ce dans une forme qui, elle, a triomphé de la répétition et institué le modèle d'un devenir. »¹

Roland Barthes propose le modèle d'une autre logique que celle du réel, il ne peut donc s'agir d'une répétition du déjà vu et expérimenté. En ce sens, le récit est proposition d'un devenir possible, d'un autrement, d'un différent. Le récit produit de la différence puisqu'il n'est plus simple imitation, selon la conception de Roland Barthes, et c'est en produisant cette différence et en proposant un autre futur possible, que des significations sociales émergent.

Cela ouvre une discussion entre Roland Barthes et Paul Ricœur autour des rapports entre récit et expérience humaine.

L'intrigue, au sein du récit, est étudiée par Paul Ricœur en tant que processus de représentation de l'action. Selon l'auteur, l'activité mimétique, ou mimesis, est au cœur de ce processus :

« L'imitation ou la représentation est une activité mimétique en tant qu'elle produit quelque chose, à savoir précisément l'agencement des faits par la mise en intrigue. »²

La mimesis renvoie au fait que tout récit est activité mimétique, c'est-à-dire reprise de différents aspects de l'expérience humaine. C'est parce que l'on part du connu, de l'expérience humaine, que le récit est raconté, écouté et répété inlassablement. Par « mimesis », l'auteur entend « imitation ou représentation », « imitation créatrice », « coupure qui ouvre l'espace de fiction », « activité mimétique, le processus actif d'imiter ou de représenter », « mise en représentation », « transposition dans des œuvres représentatives »³. Cela signifie que la mimesis n'est pas simple transposition d'un phénomène dans un énoncé linguistique mais création et représentation simultanément.

Paul Ricœur analyse l'activité de représentation en trois phases dénommées mimesis I, II et III. « Mimesis I » correspond à ce que l'auteur appelle l'amont du récit, c'est-à-dire le contexte, le temps préfiguré, une « pré-compréhension du monde de l'action » dans les trois

1 BARTHES Roland, « Introduction à l'analyse structurale des récits », *Communications*, n° 8, EHESS, 1966, p. 26

2 RICŒUR Paul, *Temps et récit. Tome 1. L'Intrigue et le récit historique*, Seuil (L'ordre philosophique), Paris, 1983, p.72

3 RICŒUR Paul, *Temps et récit. Tome 1. L'Intrigue et le récit historique*, Seuil (L'ordre philosophique), Paris, 1983 ; nous renvoyons aux pages 69, 72, 86, 93

aspects structurels, symboliques et temporels de l'action. « Mimesis I » renferme tous les marqueurs du type d'action dans lequel se situe l'ensemble du récit.

« Mimesis II » est le médiateur entre mimesis I et mimesis III. Mimesis II est l'intrigue proprement dite, le point central de l'analyse du récit, qui établit le lien entre les deux autres « mimesis ». C'est la configuration même entre les divers éléments du récit, leur ordonnancement précis et minutieux.

Enfin « mimesis III » est constituée de ce qui fait le lien entre le récit et son destinataire :

« mimesis III marque l'intersection du monde du texte et de l'auditeur ou du lecteur. L'intersection, donc, du monde configuré par le poème et du monde dans lequel l'action effective se déploie et déploie sa temporalité spécifique. »¹

« Mimesis III » correspond à tous les marqueurs de la présence d'un lecteur-auditeur et de la temporalité qui le caractérise ; l'appartenance du destinataire à une culture particulière est ainsi resituée à l'intérieur même de l'intrigue par la phase de « mimesis III ».

L'articulation de ces trois « mimesis » permet de saisir la complexité du récit. Il est imitation et création dans le même mouvement, parce qu'il repose sur le « faire ». Cette conception dépasse l'idée de « spectacle » proposée par Roland Barthes car elle articule les notions d'imitation et de création. Selon l'auteur, le récit décrit donc du « faire », mais, à vrai dire, il s'agit autant du « déjà fait » que du « jamais encore fait ».

Il est à noter que les héros, auteurs de ce « faire », passent même au deuxième rang en ordre d'importance selon l'auteur. Ainsi peu importe qui fait, mais il doit se passer quelque chose semble-t-il. C'est pourquoi l'élaboration du récit montrerait une première construction s'attachant à l'élaboration des actions, puis une deuxième construction s'attachant à l'élaboration des héros avec l'attribution de ces actions aux héros. Ceci explique en quoi l'analyse structurale du récit est possible à partir de l'analyse des actions des héros. Et l'analyse structurale peut alors attribuer des fonctions dans le récit à ces différentes catégories d'action (cf. Algirdas Greimas, Vladimir Propp, Tzvetan Todorov, Claude Bremond).

Le récit se présente ainsi comme une tentative de reproduction narrative de l'expérience humaine, loin d'une reproduction à l'identique, mais que nous dirions, avec nos propres termes, proche d'une production linguistique à la fois vraisemblable (renvoyant à du « déjà fait ») et inédite (renvoyant à du « jamais encore fait »). Cela renvoie à la composante nommée *incitation à l'action* présente au niveau du *métarécit*, mais aussi à la composante *grands héros* dont les actions constituent autant d'expériences exemplaires, déjà réalisées et à reproduire, jusqu'à ce que le *grand but* soit atteint.

Une « synthèse de l'hétérogène »

Nous allons nous centrer ici sur la pensée de Paul Ricœur. La « mimesis », comprise par Paul Ricœur comme « imitation ou représentation », « agencement des faits », « imitation créatrice », « coupure qui ouvre l'espace de fiction »², ouvre sur la question de l'hétérogénéité. L'articulation entre les trois « mimesis » énoncées par l'auteur se présente ainsi :

« Je tiens pour acquis que mimesis II constitue le pivot de l'analyse ; par sa fonction de coupure, elle ouvre le monde de la composition poétique et institue, comme je l'ai déjà suggéré, la littérarité de l'œuvre littéraire. Mais ma thèse est que le sens même de l'opération de configuration constitutive de la mise en intrigue résulte de sa position intermédiaire entre les deux opérations que j'appelle mimesis I et mimesis III et qui constituent l'amont et l'aval de mimesis II. Ce faisant, je me propose de montrer que mimesis II tire son intelligibilité de sa faculté de médiation, qui est de conduire de l'amont à l'aval du texte, de transfigurer l'amont en aval par son pouvoir de configuration. »³

Selon Paul Ricœur, la proposition de trois « mimesis » permet de montrer une dialectique, leur combinaison étant considérée comme reliant le dedans du texte et le dehors de ce texte. La « mimesis II », située entre ce dedans et ce dehors, est ainsi « médiation », c'est-à-dire parcours, ouvert dans les deux sens, permettant un infini va-et-vient, et effaçant même le lieu de « départ ».

L'intrigue, déployée au sein de la « mimesis II », revêt ainsi la particularité de réaliser une unité à partir de faits hétérogènes. Au cœur de la tension entre homogénéité et hétérogénéité, l'intrigue effectue une opération particulière : celle de la médiation.

« L'intrigue est médiatrice à trois titres au moins :

D'abord, elle fait médiation entre des événements ou des incidents individuels, et une histoire prise comme un tout. (...) Bref, la mise en intrigue est l'opération qui tire d'une simple succession une configuration.

En outre, la mise en intrigue compose ensemble des facteurs aussi hétérogènes que des agents, des buts, des moyens, des interactions, des circonstances, des résultats inattendus, etc. (...)

L'intrigue est médiatrice à un troisième titre, celui de ses caractères temporels propres. Ils nous autorisent à appeler, par généralisation, l'intrigue une synthèse de l'hétérogène. »⁴

1 RICŒUR Paul, *Temps et récit. Tome 1. L'intrigue et le récit historique*, Seuil (L'ordre philosophique), Paris, 1983, p. 136

2 La signification de la « mimesis » est récapitulée par l'auteur à travers ces différentes expressions (RICŒUR Paul, *Temps et récit. Tome 1. L'intrigue et le récit historique*, Editions du Seuil, collection L'ordre philosophique, Paris, 1983, p. 93).

3 RICŒUR Paul, *Temps et récit. Tome 1, L'intrigue et le récit historique*, Editions du Seuil, collection L'ordre philosophique, Paris, 1983, p. 104

4 RICŒUR Paul, *Temps et récit. Tome 1, L'intrigue et le récit historique*, Editions du Seuil, collection L'ordre philosophique, Paris, 1983, p.126

L'auteur considère qu'une innovation est à l'œuvre, par l'invention même de l'intrigue prise comme « œuvre de synthèse », et, par là « médiatrice ». Pour l'auteur, métaphore et récit « relèvent du même phénomène central d'innovation sémantique » :

« par la vertu de l'intrigue, des buts, des causes, des hasards sont rassemblés sous l'unité temporelle d'une action totale et complète. C'est cette synthèse de l'hétérogène qui rapproche le récit de la métaphore. »¹

L'intrigue consiste en un travail de mise en relation et d'unification d'objets divers rassemblés dans le seul but de permettre à l'intrigue d'exister. La synthèse n'est pas suppression des différences mais bien plutôt résumé ordonné des éléments principaux constituant ces différences, et surtout résolution possible des tensions que génère cette hétérogénéité. La proposition d'une configuration possible, d'une succession, d'une causalité de ces éléments entre eux, introduit du sens là où seule l'interrogation demeurerait, et la possibilité du hasard.

L'idée que l'intrigue correspond à une « synthèse de l'hétérogène » conduit à penser que le récit repose sur une force intégrative, sur une logique de cohérence, et sur l'expression d'un sens donné à l'ensemble même du récit. Un ensemble de significations sociales est repérable au sein de la logique qui se déploie tout au long du récit. Cela correspond à une configuration particulière d'éléments disparates rassemblés par la seule volonté du narrateur.

La « synthèse de l'hétérogène » propre au récit est à mettre en relation avec la tentative de Paul Ricœur de montrer ce qui dans le récit peut être dit universel, c'est-à-dire valable pour l'ensemble de l'humanité. Selon l'auteur,

« ...le possible, le général ne sont pas à chercher ailleurs que dans l'agencement des faits, puisque c'est cet enchaînement qui doit être nécessaire ou vraisemblable. »²

Il déclare plus loin :

« Penser un lien de causalité, même entre des événements singuliers, c'est déjà universaliser. »³

L'auteur propose une explicitation de ces différences qui nous renvoient sans cesse à nous-même et à la solitude d'être humain, plongé cependant dans une humanité foisonnante. Le récit, par cette « synthèse de l'hétérogène », propose un sens du monde à l'humanité, une configuration possible d'expériences éparpillées. Une tentative d'unification est faite, comme dans les biographies, récits de vie totalement singuliers, même si romancés, dont les

1 RICŒUR Paul, *Temps et récit. Tome 1. L'intrigue et le récit historique*, Editions du Seuil, collection L'ordre philosophique, Paris, 1983, p. 9

2 RICŒUR Paul, *Temps et récit. Tome 1. L'intrigue et le récit historique*, Editions du Seuil, collection L'ordre philosophique, Paris, 1983, p. 84

3 RICŒUR Paul, *Temps et récit. Tome 1. L'intrigue et le récit historique*, Editions du Seuil, collection L'ordre philosophique, Paris, 1983, p.85

lecteurs sont toujours nombreux à rechercher des aspects les concernant, parce que porteurs de traits humains.

« Nous racontons des histoires parce que finalement les vies humaines ont besoin et méritent d'être racontées. Cette remarque prend toute sa force quand nous évoquons la nécessité de sauver l'histoire des vaincus et des perdants. Toute l'histoire de la souffrance crie vengeance et appelle récit. »¹

L'« histoire de la souffrance » dont il est question, c'est bien de celle de l'ensemble de l'humanité. Le récit se présente comme le dépositaire de la vie de l'humanité, à travers la mise en ordre de ses expériences, de gloire ou d'horreur. La capacité de mise en récit correspond aussi à la capacité de mémorisation des sentiments humains, des émotions humaines, dans toute leur diversité, et du sens qui leur est donné.

L'idée que le récit produise une « synthèse de l'hétérogène » nous semble particulièrement féconde pour la recherche. Nous avons indiqué que les composantes du *métarécit* sont élaborées à partir de représentations sociales à la fois diverses entre elles et produites par des organisations distinctes. Cette capacité du récit à relier des éléments hétérogènes à travers l'intrigue renvoie donc à la capacité du *métarécit* à être reconstruit à partir de représentations sociales hétérogènes.

Une proposition de sens

Hannah Arendt, dans son ouvrage *Vies politiques*, s'interroge sur les spécificités du récit, en particulier dans son chapitre consacré à l'écrivain Isak Dinesen (alias Karen Blixen). Elle souligne notamment le lien entre récit et sens :

« Il est vrai que l'art de conter révèle le sens sans commettre l'erreur de le définir, qu'il opère consentement, réconciliation, avec les choses telles qu'elles sont réellement, et qu'on peut même croire fermement qu'il contient à l'occasion, par implication, ce dernier mot que nous attendons du « jour du jugement ». »²

Révéler sans définir renvoie à l'idée d'un phénomène de construction complexe. Il s'ensuit que la compréhension du récit passe au-delà de la logique apparente des termes formant le récit. Cela signifie surtout que le sens est élaboré par l'ensemble du récit, qui fait ainsi oeuvre de « réconciliation ». Le sens est observable dans le moment même où le récit agit comme dépassement des différences, c'est-à-dire « synthèse de l'hétérogène » pour reprendre l'expression de Paul Ricœur.

¹ RICŒUR Paul, *Temps et récit. Tome 1. L'intrigue et le récit historique*, Editions du Seuil, collection L'ordre philosophique, Paris, 1983, p.143

² ARENDT Hannah, *Vies politiques*, 1974 (trad. "Men in dark times") (1955), p. 134

Dans l'orientation de l'intrigue d'un « amont » vers un « aval » présentée par Paul Ricœur, la « mimesis III » nous semble particulièrement renvoyer à cet aspect du récit :

« Généralisant au-delà d'Aristote, je dirai que mimesis III marque l'intersection du monde du texte et de l'auditeur ou du lecteur. L'intersection, donc, du monde configuré par le poème et du monde dans lequel l'action effective se déploie et déploie sa temporalité spécifique. »¹

La « mimesis III » apparaît comme lieu de l'interprétation du monde, que nous comprenons comme construction du sens du monde. En tant qu'« intersection », elle est reliée d'une part à l'hétérogénéité interne au récit et d'autre part à l'hétérogénéité externe à ce récit. Elle apparaît aux prises avec l'hétérogénéité la plus grande qui consiste en celle toujours nouvelle et incessante du lecteur-auditeur. Et elle demeure pour autant tendue vers l'unification des différences, dans la construction d'un sens. Elle représente un aspect ténu et fragile du récit, difficile à isoler pour le chercheur car toujours lié à la subjectivité.

Paul Ricœur soutient ainsi que le récit propose un sens du monde :

« Je n'ai de cesse ces dernières années, de soutenir que, ce qui est interprété dans un texte, c'est la proposition d'un monde que je pourrais habiter et dans lequel je pourrais projeter mes pouvoirs les plus propres. (...) ...je dirai dans cet ouvrage que le faire-narratif re-signifie le monde dans sa dimension temporelle, dans la mesure où raconter, réciter, c'est refaire l'action selon l'invite du poème. »¹

Le sens disponible est en relation en lien avec ceux élaborés au sein d'autres récits. Paul Ricœur souligne ici que le texte est projection vers un futur possible, par répétition et réinvention d'une action, grâce au sens qui s'en dégage.

Cela nous conduit donc à penser que le sens élaboré au sein d'un récit renvoie à l'humanité sur le plan universel ; il correspond au désir jubilatoire de créer le sens des expériences humaines. Au sein du récit, la « mimesis III » nous conduit vers une dimension essentielle de sens. Le *métarécit* est ainsi confirmé dans sa capacité à proposer un sens du monde et des significations sociales à travers ses différentes composantes.

Bilan

Pour résumer notre position suite à la lecture des différents auteurs évoqués ci-dessus, nous considérons le récit comme un type de discours organisé sur le mode narratif ayant pour particularité de posséder des éléments de sens concernant à la fois l'expérience humaine, la temporalité et la pluralité de l'humanité. Il s'agit du **récit attesté**.

¹ RICŒUR Paul, *Temps et récit. Tome 1, L'intrigue et le récit historique*, Editions du Seuil, collection L'ordre philosophique, Paris, 1983, p. 136

Nous intégrons ensuite l'attitude consistant à mobiliser le récit comme mode de compréhension du monde. Il s'agit du **récit potentiel**. La recomposition dont le récit fait alors l'objet est évidente. Le *métarécit* correspond à un récit potentiel spécifique car il ne présente par toutes les caractéristiques du récit. Rappelons qu'il ne possède pas de véritable intrigue (car celle-ci n'est pas « jouée »), ce qui implique qu'il ne présente ni début ou ni fin. Il possède cependant l'ensemble des constituants de narrativités (indiqués par Jean-Michel Adam), mais **modifiés**, du fait des caractéristiques de ses composantes. Ensuite, de même que tout récit, il possède une temporalité particulière définie à la fois par et pour ses différentes composantes. Il présente des expériences exemplaires, déjà réalisées mais à « imiter ». Ses composantes sont articulées de façon cohérente alors qu'elles sont reconstituées à partir de représentations sociales hétérogènes. Enfin le *métarécit* est considéré comme suggérant un sens du monde et des significations sociales.

3. *Métarécit* environnemental

3.1 Approche pratique du concept de *métarécit*

La reconstitution du *métarécit* environnemental nécessite l'identification de ses différentes composantes. Mais, au stade de cette recherche, nous ne disposons que des énoncés relevant du type de discours environnementaliste. Nous avons observé fort peu d'éléments correspondant aux critères d'identification de récits au sein des corpus étudiés. Même en envisageant la possibilité que de petits récits (attestés) soient enchâssés au sein d'un discours qui ne saurait constituer un récit en lui-même. Pour rappel, les « séquences narratives »¹ possèdent tous les constituants de narrativité, mais elles figurent par ailleurs au sein d'un discours non narratif pris dans son ensemble. Mais même ainsi, l'ensemble du corpus ne présente pas de récits (attestés). Cela implique donc que nous ne pouvons pas envisager que les constituants de récits attestés puissent être mis en correspondance avec les composantes des *métarécits*. Ici, l'absence de récits (attestés) interdit de les utiliser pour donner consistance à un récit potentiel, à un *métarécit*. Une question se pose alors : puisque nous n'avons pas repéré de récits (attestés) au sein du corpus, comment repérer les composantes du *métarécit* ?

¹ RICŒUR Paul, *Temps et récit. Tome 1. L'intrigue et le récit historique*, Editions du Seuil, collection L'ordre philosophique, Paris, 1983, p.152-153

Pour y parvenir, nous allons repenser la notion de constituant de narrativité formé par Jean-Michel Adam ainsi que la notion de « ferment de narrativité » proposé par Philippe Marion. Si ces deux auteurs utilisent chacun ces notions, c'est parce qu'elles permettent à chacun de dire ce qu'est un récit. Nous avons indiqué plus haut que le *métarécit* possédait certains traits du récit tel que défini par Jean-Michel Adam parce que ses composantes ont chacune une équivalence en terme de constituant de narrativité. Nous envisageons en outre la possibilité de « ferments de narrativité »² ou encore de « parts de narrativité »³. Il s'agit de considérer un énoncé comme capable de susciter un récit (potentiel), des prédispositions narratives, des « ferments de narrativité ».

La réappropriation de ces deux notions est liée aux caractéristiques de l'objet sur lequel nous allons les appliquer : en effet, nous n'allons pas les appliquer à des textes ou à des images matérialisées mais à des représentations sociales. Philippe Marion évoque principalement les images quand il évoque l'« idée de prénarrativité ». Cela n'est pas pertinent car nous ne travaillons pas sur des images. Cependant, en nous intéressant à des représentations sociales, nous considérons bien des images mentales. Comme pour une image physique, pourquoi ne pas postuler que ces images mentales aient la capacité de générer des récits, de constituer des ferments de narrativité, de présenter une « prédisposition narrative plus ou moins forte », de receler en leur sein des « fragments de narrativité », ou des « incitants narratifs » pour reprendre les différentes expressions utilisées par Philippe Marion ? C'est ce que nous allons tenter de faire. Nous observerons en quoi telle ou telle représentation sociale peut permettre de repérer tel ou tel constituant de narrativité. Nous considérerons qu'une représentation sociale présente des propriétés narratives lorsque nous aurons pu observer au moins un constituant de narrativité en son sein.

Mais en fait, il y a peu de chance qu'une représentation sociale corresponde à un constituant de narrativité, cela nous semble trop brutal et simplificateur. Plus précisément, nous allons rechercher des ferments narratifs en son sein, et qui seraient dirigés vers tel ou tel constituant de narrativité. Considérer que des représentations sociales possèdent **un ferment de narrativité dirigé vers tel ou tel constituant de narrativité** nous semble ainsi plus subtil et productif. Nous nommerons cette observation ainsi : telle représentation sociale permet d'observer, par exemple, un ferment de constituant (de narrativité) du procès. Nous

¹ ADAM Jean-Michel, « Une alternative au « tout narratif » : les gradients de narrativité », *Recherches en communication*, n° 7, 1997

² MARION Philippe, « Narratologie médiatique et médiagenie des récits », *Recherches en communication : Le récit médiatique*, Université Catholique de Louvain, n° 7, 1997, p. 83

³ « (...) on peut pratiquer la narratologie médiatique comme l'étude de la part de narrativité à l'œuvre dans les productions médiatiques, lorsque cette étude a une pertinence. » Annick DUBIED, « Emprunts, adaptations, négociations et réflexions.

en déduirons alors que telle représentation sociale relève de l'ordre du narratif, ou non. Mais sans pour autant que ces représentations sociales puissent être assimilées à des récits. Nous considérons donc que si les discours étudiés ne sont pas composés de récits, certaines représentations sociales qu'ils contiennent présentent des propriétés narratives fécondes pour la recherche. A ce titre, nous pourrions décrire les représentations sociales étudiées comme autant de « ferments de narrativité », c'est-à-dire d'éléments susceptibles de donner suite à des récits, selon la terminologie usitée par Philippe Marion. C'est pourquoi nous allons combiner constituants de narrativité et ferments de narrativité pour identifier ce qui relève du narratif dans les corpus.

Situons cette phase au sein de la thèse : jusqu'ici, le corpus a été étudié sur les bases d'une analyse de discours permettant de repérer le type de discours environmentaliste. Dans la deuxième phase qui s'ouvrira avec le chapitre 8, il s'agira de mettre au jour les termes les plus fréquents, d'analyser les représentations sociales associées à ces termes et d'en examiner les propriétés narratives éventuelles, en se basant sur la combinaison indiquée ci-dessus.

Par ailleurs, les discours construisant les préoccupations environnementales en France sont divers et variés au premier regard, ainsi que les motivations des acteurs de l'environnement. Certaines questions environnementales sont avancées par les uns, niées par d'autres, qui en présentent alors de nouvelles. De fait, au sein même de ces discours, on peut constater qu'une vision anthropocentrique du monde s'oppose à une vision où la nature est première, de même qu'une vision anti-économique du monde côtoie la vision d'une autre économie possible. Dans cette recherche, nous évaluons la possibilité que, malgré leur diversité, les discours produits dans différentes organisations participent au même *métarécit* environnemental. Manuel Castells en donne une première ébauche :

« je soutiens qu'un discours écologique implicite, cohérent, traverse les diverses orientations politiques et origines sociales au sein du mouvement et dessine un cadre général, dont tel ou tel aspect sera mis en avant suivant le moment et le but visé »¹

La question de la possibilité d'un *métarécit* lié à la préoccupations environnementales trouve ainsi sa source. Nous allons étudier comment la pensée sur l'action soulevée par la thématique environnementale peut être ramenée à une incitation à l'action et ainsi être rattachée à l'une des composantes d'un *métarécit*.

Le *métarécit* environnemental trouvera ci-dessous une première consistance, même si certaines propositions apparaîtront souvent à la forme interrogative. Nous partons des

Travaux interdisciplinaires autour de la mise au point d'une narratologie médiatique », Actes du XIIe Congrès national des sciences de l'information et de la communication, UNESCO (Paris), 10 - 13 janvier 2001, p. 156

lectures que nous avons pu faire ainsi que de nos premières enquêtes exploratoires. Tout d'abord, nous donnerons un contenu provisoire à ses composantes. Puis, nous indiquerons quel sens du monde et quelles significations sociales pourraient en être attendus. Nous modifierons ensuite cette première forme de *métarécit* environnemental suite aux analyses de corpus (Chapitre 8).

3.2 Les composantes du *métarécit* environnemental

Avant d'entrer dans le détail de nos analyses, nous allons présenter une esquisse de chacun des éléments formant un éventuel *métarécit* environnemental. Le but est ici de permettre une approche plus avertie des corpus à la lumière d'un concept qui acquerra ainsi davantage de consistance.

Voici le type de contenu possible du *métarécit* environnemental point par point :

L'incitation à l'action. Il s'agirait essentiellement d'une incitation à la responsabilité collective, en lien avec une conscience aiguë de l'interdépendance des actions humaines. En cela, chaque action humaine serait repensée en fonction des effets qu'elle entraîne, et non pas en fonction de ces causes. L'incitation à l'action portée par le *métarécit* environnemental se traduirait donc aussi par une incitation à l'anticipation des suites possibles de l'action.

Les grands héros. Cet élément renverrait directement aux acteurs de l'environnement, tels qu'ils se définissent eux-mêmes et définissent leurs interlocuteurs, et aux actions précises qu'ils auront mises en œuvre en tant qu'organisation. Mais nous considérons que le *grand héros* du *métarécit* environnemental pourrait aussi correspondre à quelques grandes figures plus ou moins présentes dans les différents médias en tant qu'amis ou protecteurs de la nature : du Commandant Cousteau à Nicolas Hulot en passant par René Dumont, Allain Bougrain-Dubourg² ou Wangari Maathai³.

Le grand but. Le *grand but* correspondrait à l'idée de la préservation de la vie sur terre afin de permettre l'avenir de l'espèce humaine. Plusieurs aspects sont envisageables, dont celui consistant à améliorer la coexistence de toutes les espèces vivantes dans une harmonie ou un équilibre défini, ou bien celui s'attachant à améliorer la qualité de la vie des humains, ou

¹ CASTELLS Manuel, *L'Ere de l'information Tome 2 : Le Pouvoir de l'identité*, Fayard, 1997, 1999 (trad.)

² Président de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)

³ Le prix Nobel de la paix a été attribué vendredi 8 octobre 2004 à la militante écologiste kenyane Wangari Maathai pour son travail à la tête du "Mouvement de la ceinture verte", qui oeuvre en faveur de la reforestation, de la cause des femmes et de la lutte contre la corruption en Afrique. Cette distinction récompense pour la première fois un engagement écologiste. Wangari Maathai est secrétaire d'Etat à l'environnement du Kenya depuis 2003. « She thinks globally and acts locally. » (<http://nobelprize.org/peace/laureates/2004/press.html> consulté le 10 janvier 2005).

encore celui se focalisant sur la préservation de la beauté de la nature, considérée comme référence symbolique de toute culture humaine¹.

Le *grand péril*. En contrepoint du *grand but*, cet élément pourrait se traduire par l'idée de destruction de la vie sur la planète. Mais tout le travail consistera à déterminer si cette disparition de la vie est comprise comme entraînant, directement ou non, la disparition d'une grande partie ou de la totalité de l'espèce humaine.

La(es) valeur(s) suprême(s). Il s'agirait de celle de la vie, et l'interrogation porte sur le fait de savoir s'il s'agit du vocable bios en grec qui signifie la vie humaine, la vie sociale, ou du vocable grec zoé qui signifie la vie, non spécifiquement humaine. Nous soulignons que cette double acception du terme est observable parmi les penseurs de l'environnement, liée à la tension entre tenants de l'anthropocentrisme et tenants du biocentrisme. Cela aboutit à reposer la légitimité de l'action humaine quand elle a pour conséquence de supprimer des vies non humaines.

Nouveau sens du monde, nouvelles significations sociales

Pour donner prise au concept de *métarécit* environnemental, nous considérons que les préoccupations environnementales sont susceptibles de construire à la fois un sens du monde et des significations sociales. Nous pensons que des notions particulières, récurrentes au sein de la thématique environnementale, constituent autant de lieux de construction de ce sens et de ces significations : le renvoi à la notion de temps, mais aussi à la notion d'éthique, puis d'espace ou de territoire, et enfin d'esthétique.

Concernant l'aspect temporel, nous avons été mis d'abord sur la voie par la notion de « générations futures ». Cette notion est inscrite elle-même dans l'idée de « développement durable », qui traduit aussi à première vue une préoccupation liée à la fois à la durée et au temps. Œuvrer pour les « générations futures » implique de dépasser une temporalité courte pour se projeter dans un temps relativement inconnu et éloigné. La notion de « développement durable » renvoie également à un futur, flou et lointain. « Générations futures » et « développement durable » sont deux notions très liées entre elles et qui renvoient à l'idée d'un temps long. A travers ces deux expressions, une opposition temps

¹ Cette idée renvoie d'une part à l'affirmation de Aristote sur le fait que l'art serait toujours imitation de la nature, et d'autre part à l'interrogation de Hannah Arendt, liée à cette affirmation, quand elle se demande si nous pouvons être des êtres humains en-dehors de la terre, c'est-à-dire en-dehors de notre territoire d'origine.

court / temps long¹ se dessine, dressant les unes contre les autres les organisations porteuses de l'une ou l'autre de ces deux dimensions temporelles incompatibles².

En-dehors de ce « conflit » possible entre organisations autour de la notion de temps long / temps court, la projection d'un temps long implique de replacer la vie humaine sur une échelle de temps infiniment plus vaste, l'échelle de la vie de la Terre par exemple. La longueur de la vie humaine paraît alors particulièrement plus infime, et de ce fait, moins importante. La notion de temps long conduit-elle à légitimer certaines actions au détriment d'autres ? Quelle est alors l'importance de l'action humaine, au quotidien, au regard d'un temps que la durée de la vie humaine ne permet pas de maîtriser ?

En second lieu, une nouvelle signification de l'action humaine semble ainsi se profiler, en lien avec la nouvelle signification du temps. L'interdépendance humaine est présentée comme extraordinairement forte dans les préoccupations environnementales, ce qui a pour conséquence que chaque action réalisée par chaque personne a du poids. Le moindre des gestes quotidiens, comme le fait de prendre une douche ou d'allumer sa télévision, devient-il alors un acte aux conséquences écologiques certaines ? L'action humaine concernée par la thématique environnementale renvoie en effet souvent autant aux gestes quotidiens qu'à l'action humaine au sens de Hannah Arendt (une action politique). Cela implique d'ailleurs que la notion d'individualisme soit reformulée. A ce titre, l'individualisme devient-il une illusion, voire une utopie ?

Un autre point des préoccupations environnementales conduit à revisiter la signification de l'action humaine, celui qui concerne à la fois le savoir et la prise de décision en fonction de ce savoir, c'est-à-dire le principe de responsabilité proposé par le philosophe Hans Jonas, dont une traduction pratique a conduit à l'élaboration du principe de précaution. Le principe de précaution possède une existence au niveau du droit de la communauté européenne mais également au niveau des textes législatifs français³. Ces textes placent l'action humaine dans un circuit précis dans lequel l'amont et l'aval de cette action importent autant l'un que l'autre. L'incertitude possible, liée à l'aval, décide cependant seule de l'acceptation de l'action. Comment agir désormais ? Comment concilier réflexion précédant l'action et la mise en œuvre de l'action ?

¹ ALMEIDA Nicole d', « L'articulation temps court temps long dans la question du développement durable », Colloque international : Figures de l'urgence et communication organisationnelle, GREC/O, Université de Wuhan, 1er et 2 décembre 2005, Université de Bordeaux III (Pessac)

² ERRECART Amaïa, « Du temps court au temps long : émergence des discours sur le développement durable dans l'entreprise », DEA en Sciences de l'Information et de la Communication, Université Paris 4 Sorbonne, CELSA, 2002

³ « Le principe de précaution est une approche de gestion des risques qui s'exerce dans une situation d'incertitude scientifique. Il se traduit par une exigence d'action face à un risque potentiellement grave sans attendre les résultats de la recherche scientifique. » (Commission européenne à travers la direction « Consommation et santé », 1998)

Les préoccupations environnementales, qui modifient le rapport au savoir, mais aussi le lien entre savoir et décision, et qui augmentent l'étendue des responsabilités humaines, semblent proposer une éthique dépassant largement le cadre moral du bien et du mal, en soi et pour soi, établi en référence au présent de l'homme. Bien au contraire, l'éthique de cette action renvoie à une morale liée à la vie de l'humanité passée, présente et à venir, ne proposant aucune certitude ni sur le bien, ni sur le mal éventuel, causé par l'action. Comment se situe l'action entre pratique et éthique ?

Par ailleurs, le « développement durable », tout comme les projets d'écologie industrielle, peuvent conduire à une réinterprétation de la notion de territoire ou d'espace. Les notions de « pays durable », « territoire durable », « ville durable » ont d'ailleurs rapidement fleuri, notamment en France. Les frontières, traversées par des éléments polluants non visibles, mais aussi les impacts relevés à des milliers de kilomètres du lieu d'origine de l'action qui les a générés construisent une vision plus large de l'espace territorial, ramenée à l'échelle de la planète dans certains cas (climat, pollution mais aussi énergies, circuit des déchets, etc.). La notion de territoire ramène ainsi toujours à un territoire humain, dans le sens de « atteint par les activités de l'homme », aussi éloigné soit-il de la vie humaine (fonds marins, terres polaires, sommets himalayens, atmosphère). Nous estimons que ces éléments conduisent à une nouvelle conception de l'espace et du territoire comme espace à vivre ensemble. Dans ce cadre, quelle place occupe l'histoire des territoires ? Quel lien entre l'homme et son espace naturel peut-on comprendre à la lecture des discours environnementaux ?

Sur un autre plan, l'avènement de la notion de paysage¹, traduit par un appel à la beauté de la nature, à la conservation de cette beauté, à la dénonciation de son enlaidissement, ou de sa souillure, entraînerait une nouvelle esthétique, de la nature comme du territoire. Ainsi la biodiversité, défendue d'une part au nom de la santé humaine (la destruction de plantes renvoie à la destruction de molécules susceptibles de soigner certaines maladies humaines, déjà existantes ou à venir) est défendue d'autre part au nom du simple respect de la vie, dont la diversité est considérée comme une forme de beauté en soi. La première réserve naturelle en France (Barbizon), la création du Parc Yellowstone en 1872 aux Etats-Unis relèvent de cette deuxième logique, tout comme le mouvement des romantiques de la fin du 19^e siècle. Quelle est alors la valeur de la vie ? S'agit-il de la vie humaine (bios) ou de la vie elle-même (zoé) ? En quoi la vie est-elle belle ? En quoi cette forme de beauté est-elle indispensable à l'homme ? Suivant Aristote, peut-on dire encore aujourd'hui que tout œuvre d'art serait copie, imitation, représentation de la nature ? La nature constitue-t-elle encore la source principale d'inspiration symbolique de l'homme ?

Nous postulons que l'ensemble de ces pistes, concernant autant les notions de temps, que d'action humaine, d'espace et d'esthétique, permet d'envisager certains éléments d'un sens du monde construit en même temps que les préoccupations environnementales au sein des discours étudiés. L'étude que nous allons mener ci-après sur les représentations sociales associées aux termes récurrents des corpus permettra de compléter cette première esquisse.

¹ PITTE Jean-Robert, *Histoire du paysage français : de la préhistoire à nos jours*, Tallandier, Paris, 2003 (1983)

Chapitre 8

Le *métarécit* environnemental : composition

1. Analyse de représentations sociales spécifiques

Il s'agit ici de repérer et analyser les représentations sociales associées à des termes particulièrement fréquents au sein des corpus. Le repérage de ces représentations sociales s'effectue par observation du corpus à travers les termes mis au jour par l'analyse de types de discours. Ces représentations sociales sont d'abord étudiées en tant que telles : le but est de parvenir à les circonscrire et d'être capable de considérer si un même terme renvoie à une ou plusieurs représentations sociales au sein du corpus. Nos analyses procèdent en deux phases : une phase de définition et une phase d'analyse narratologique. Nous rappelons que nous tenons compte avant tout du sens que les acteurs donnent eux-mêmes aux représentations sociales élaborées au sein des organisations étudiées.

L'analyse narratologique est basée sur la recherche des constituants de narrativité élaborés par Jean-Michel Adam, avec l'idée que nous mettrons au jour des ferments de ces constituants de narrativité comme indiqué précédemment (Chapitre 7). Pour rappel, ces constituants de narrativité sont : une succession d'événements ; une unité thématique ; des prédicats transformés ; un procès ; une causalité narrative ; une évaluation morale. De même que « les mots ne désignent pas seulement des objets, mais expriment également des points de vue »¹, les représentations sociales repérées sont considérées comme de possibles ferments de narrativité, c'est-à-dire des germes de récit, orientés vers l'un ou l'autre des constituants de narrativité.

Nous adopterons la notation suivante : « telle représentation sociale permet d'observer un ferment de constituant du procès », ou « un ferment de constituant de l'évaluation finale est

repéré », par exemple ; la lecture en sera plus aisée que si nous adoptions la formule : « telle représentation sociale permet d'observer un ferment de constituant de narrativité du procès ».

Nous avons retenu cinq éléments récurrents au sein du corpus et développant des représentations sociales que nous allons maintenant expliciter :

- « environnement » / « nature » ;
- « développement durable » ;
- le sujet de l'action ;
- « vie » / « survie » ;
- « la morale ».

Pour chacun de ces éléments, nous allons maintenant exposer l'une après l'autre les deux analyses effectuées, analyse descriptive et analyse narratologique. Nous traiterons plus longuement les deux premiers éléments, « environnement » / « nature » et « développement durable ». Nous allons particulièrement nous focaliser sur les données du corpus oral. La troisième partie des entretiens réalisés correspond en effet à l'objectif de mettre au jour les représentations sociales que les personnes rencontrées associent à tel ou tel terme. C'est pourquoi nous allons privilégier ces données tout en les complétant avec d'autres données disponibles dans l'ensemble des corpus rassemblés.

1.1 Représentation(s) sociale(s) associée(s) à « environnement » / « nature »

Observation dans les corpus

Si nous avons choisi de traiter ces deux notions ensemble, en les regroupant au sein de cette analyse, c'est parce que nous avons observé combien elles sont liées dans l'ensemble du corpus. Les séparer nous aurait ainsi conduit à effectuer des répétitions inutiles. Nous ne voulons pas les confondre par ce rapprochement, bien au contraire, nous posons simplement qu'elles se positionnent fréquemment par contraste ou complémentarité l'une envers l'autre, ce qui nous conduit à les observer en même temps.

¹ CLEMENCE Alain, « L'analyse des principes organisateurs des représentations sociales », in MOSCOVICI Serge, Fabrice BUSCHINI (dir.), *Les Méthodes des sciences humaines*, PUF (Fondamental), Paris, 2003, p. 395

Nous remarquons tout d'abord que ces deux termes sont très présents au sein du corpus oral.

Tableau des occurrences du terme « environnement » au sein du corpus oral

« Environnement »		
Entreprise	Institution	Association
E1: 60	IN1: 41	A1: 21
E2: 91	IN2: 69	A2 : 62
E3: 130	IN3: 60	A3 : 36
E4*: 29	IN4: 65	A4: 69
E5: 80	IN5: 51	A5: 20
387	286	251

Tableau des occurrences du terme « nature » au sein du corpus oral

« Nature »		
Entreprise	Institution	Association
E1: 20	IN1: 27	A1: 15
E2: 19	IN2: 17	A2 : 20
E3: 21	IN3: 21	A3 : 34
E4*: 6	IN4: 12	A4: 25
E5: 29	IN5: 20	A5: 24
95	97	118

Nous observons une moyenne de 61 occurrences du terme « environnement » par entretien et de 20 occurrences pour le terme « nature ». A titre de comparaison, les scores effectués par l'expression « développement durable » sont nettement plus faibles (une moyenne de 10 occurrences par entretien). Les scores nettement plus élevés du vocable « environnement » expliquent la primauté que nous accordons ici à ce terme.

La fréquence plus élevée du terme « environnement » au sein du corpus écrit de l'organisation SITA France s'explique uniquement par l'inflation de l'usage de ce mot au sein d'un entretien, l'entretien E3, qui comprend 130 occurrences du terme. Son usage est multiplié par deux, voire trois, par rapport aux autres entretiens, qui se situent plutôt autour de 60 occurrences. Nous estimons que cela est lié à la personnalité de notre interlocuteur, possédant tout simplement un débit de parole nettement plus élevé que les autres personnes rencontrées, et une façon naturelle qui le conduit à répéter plusieurs fois certaines expressions pour obtenir un effet d'insistance. Globalement, ce terme est cependant suremployé au sein de l'entreprise. Etant donné la vocation particulière de

chacune des organisations étudiées, nous ne pouvons pour autant soupçonner l'ADEME ni FNE d'accorder moins d'importance à ce terme que SITA France. Cela laisse donc à penser que là où un seul vocable semble disponible chez nos interlocuteurs de SITA France, plusieurs termes seraient usités au sein de l'ADEME ou de FNE, servant des représentations plus complexes.

Ces deux termes sont par contre peu visibles au sein du corpus de la CLIS. Ils traversent cependant tout le corpus écrit que nous avons étudié.

Analyse des représentations sociales associées à « environnement » / « nature »

L'ensemble des extraits montre une égale propension à donner une acception très large au terme « environnement » comme le montrent les quelques exemples ci-dessous :

« l'environnement c'est tout et rien, l'environnement c'est tout autour de nous, c'est beau ou c'est pas beau » (Entretien E3)

« pour moi l'environnement, c'est le milieu, c'est la vie, c'est tout ce qui t'entoure, c'est ton quartier, c'est ta ville, c'est ton ami, ce milieu en fait qui évolue, pour moi c'est la terre, c'est le corps humain » (Entretien In5)

« l'environnement c'est tout » (Entretien A5)

Synonyme parfois de technique,

« Dans le slogan réconcilier « progrès et environnement », on voit que l'ADEME reste quand même un acteur dont les points forts sont les expertises techniques ; donc il s'agit de réconcilier le progrès et la technique »¹

« l'environnement ça serait le côté purement technique de ce milieu naturel, c'est pas la nature au sens sentimental, c'est pas la terre vue du ciel, l'environnement c'est le côté technique de ce cadre naturel, de quoi il est composé, comment il évolue, de quoi il souffre, quels sont les risques s'il se dégrade ce milieu qui nous entoure, quelle est son évolution » (Entretien E5)

« l'environnement alors c'est quoi pour vous? // l'environnement quand on y travaille, ça devient très technique » (Entretien In 3)

Le terme « environnement » est cependant plus souvent employé pour renvoyer aux relations des hommes avec la nature, ou avec leur cadre de vie, mais aussi aux relations humaines :

« l'environnement, je dirai que c'est le respect des autres au sens large, c'est un peu le respect de la nature, parce qu'il faut pas non plus faire n'importe quoi, c'est le respect des autres, parce qu'on vit tous les uns avec les autres, et que si on respecte pas celui d'à côté, c'est son environnement quotidien dans les rapports avec les gens qui se détériore » (Entretien E2)

De façon massive dans l'ensemble des entretiens réalisés, l'environnement renvoie à l'homme et à l'existence de l'autre, contrairement au mot « nature ». En effet, le vocable « environnement » est associé aux occurrences suivantes au sein du corpus oral : « gens »

(13 fois), « les autres » (8 fois), « hommes » (3 fois), « personnes » (2 fois), « humanité » ou « humaine » (3 fois), « habitants » (2 fois), « voisins » (2 fois).

Quant à leur distinction avec la notion de « nature », les représentations sociales associées au terme « environnement » semblent instables et partagées entre deux approches :

- une conception éco(logico)centrée qui privilégie la protection de la vie, supposée avoir une valeur en soi, indépendamment de la valeur de la vie humaine ;
- une conception anthropocentrée qui privilégie la recherche du bien-être humain, la nature et les autres systèmes vivants représentant un intérêt pour l'homme en termes de conditions économiques, écologiques ou sociales.

La nature est-elle dans l'environnement ? l'environnement se trouve-t-il dans la nature ? Les principes d'inclusion entre l'une et l'autre notion sont régulièrement inversés. Ce type de questionnement est perceptible au sein des entretiens que nous avons réalisés. Les confusions entre les représentations sociales associées à ces termes sont ainsi visibles en plusieurs endroits du corpus. Les deux termes sont parfois interchangeables sans que cela ne semble volontaire de la part de nos interlocuteurs.

Deux représentations sociales distinctes des rapports entre « nature » et « environnement » sont repérables : dans la première approche, les personnes interviewées ont l'idée que l'influence de l'homme, ses impacts sur la nature en terme de pollution notamment, est évidente sur toute la planète et que par conséquent il ne peut exister une nature sans trace humaine :

« l'environnement c'est pas que la nature, je le disais à l'instant, l'environnement OK c'est le respect de la nature, mais c'est le respect de l'individu » (Entretien E2)

« l'environnement c'est tout, c'est la ville, c'est l'homme, la nature, c'est l'espace, l'homme, ça englobe tout ça » (Entretien In5)

« la nature fait partie de l'environnement // la nature fait partie de l'environnement // la nature elle existe sans l'homme, l'environnement il existe que parce qu'il y a l'homme » (Entretien A2)

La « nature » correspond ici à un espace dont l'homme est absent ; l'« environnement » signifie alors l'ensemble de ce dont l'homme est absent en y ajoutant l'homme. Sur son site Internet, SITA France² reprend cette vision de la « nature », sans l'homme. Ici,

¹ Cf. Annexe 4 Notes ethnographiques, Entretien avec le responsable de la communication institutionnelle

² Analyse du déroulé de photos en page d'accueil du site Internet de Sita France : C'est un monde propre, au figuré comme au sens propre qui est présenté : les premiers éléments de propreté, renvoyant directement aux activités de Sita France, conduisent ensuite à l'image de trois collaborateurs visiblement satisfaits de travailler ensemble. Un enfant bien éveillé et souriant apparaît juste après l'évocation de cette entreprise saine à la collaboration parfaite. Le paysage de montagne clôt cette séquence par l'image de la beauté de la nature ; l'image se déroule de façon à montrer le sommet de la montagne en dernier, ce qui renforce l'impression de majesté du sommet. L'ensemble de ces images renvoient ainsi aux notions de propreté et de respect en les liant entre elles. », cf. Annexe 6 Analyse des types de discours

« environnement » et « nature » se superposent, avec une « nature » incluse dans « l'environnement ».

Dans une autre représentation sociale observable, au contraire, la « nature » apparaît comme une sorte de tout englobant l'homme, dont l'homme fait pleinement partie :

« pour moi, c'est le milieu dans lequel l'homme vit » (Entretien E5)

« la nature nature, c'est l'air c'est l'eau, c'est quand même une nature organisée, c'est une nature où l'homme vit au milieu, c'est pas la nature telle qu'on pourrait la concevoir préservée dans ses dimensions primitives » (Entretien In 2)

« globalement, la nature c'est tout » (Entretien In 3)

« la nature c'est quoi pour vous ? // (silence) c'est tout, parce que nous en faisons partie, pour moi c'est très important, l'homme fait partie de la nature, il n'y a pas la nature d'un côté et l'homme de l'autre, l'homme fait partie de la nature et donc il n'y a pas de mot, c'est tout, la nature c'est le monde, c'est la terre, c'est nous » (Entretien A5)

L'« environnement » est alors inclus au sein de la « nature ».

Nous soulignons que ces deux représentations sociales distinctes renvoyant aux termes « nature » et « environnement » ne permettent pas d'établir de distinctions pertinentes entre SITA France, l'ADEME et FNE. Elles sont également partagées au sein des trois organisations étudiées.

Ces deux représentations sociales sont donc très différentes, la première se rapprochant en fait de l'idée qu'il y eut, bien avant le développement de l'homme, une nature sans l'homme, non polluée par conséquent. L'image d'une nature vierge, pure, n'est pas loin. La question de la poussée démographique humaine est implicite. L'homme, c'est-à-dire ses activités, ses conditions de vie, son équipement matériel, sont considérés comme débordant et envahissant la nature, de façon extrême au cours du 20^e siècle. Le pendant à cela est qu'il s'agit d'une nature – objet, mise à la disposition de l'homme, et subissant ses évolutions. Les êtres humains sont alors considérés comme la cause principale de la dégradation de la nature, par rapport à un idéal d'une nature sans homme.

La deuxième représentation sociale engage une vision toute différente de l'homme car elle suppose que même les aspects polluants ou hyper techniques des actions humaines sont « naturels ». L'homme vient de la « nature », l'homme se confond avec la « nature », et sa croissance en tant qu'espèce fait donc aussi partie de la « nature ». Par conséquent, il est du ressort de l'homme d'accompagner cette croissance, sans la contrarier sur son principe, tout en assurant la possibilité que les autres espèces puissent aussi continuer à vivre, dans l'intérêt de l'homme. Cette représentation sociale est entièrement déculpabilisante. Nous remarquons qu'elle est notamment le fait de personnes que nous avons interviewées au sein de FNE.

La confusion entre ces deux représentations sociales au sein du corpus laisse entrevoir la possibilité d'une confusion entre deux types de motivation à la responsabilité. En effet, de manière égale, ces deux représentations sociales conduisent à considérer l'homme comme en situation d'exercer une responsabilité vis-à-vis de la « nature » et de l'« environnement » : dans un premier cas, cette responsabilité est liée au fait d'assumer les conséquences des actes humains passés et présents, qui pourraient alors être admises comme « délit », nécessitant réparation point par point. Dans le second cas, cette responsabilité est liée au fait d'assurer le futur de l'humanité, et de le préparer de manière adéquate en fonction des besoins mêmes de l'humanité future. Comme ces deux représentations sociales ont été observées de façon simultanée, les degrés de culpabilité de l'homme envers son environnement ne sont donc jamais totalement nuls, mais plus ou moins accentués. Nous pouvons en conclure que la responsabilité de l'homme envers son environnement balance entre culpabilité assumée vis-à-vis d'actes passés et responsabilité envers les générations futures.

Analyse narratologique : « environnement » / « nature »

Les représentations sociales associées aux termes « nature » et « environnement » sont très régulièrement développées avec des termes renvoyant au temps ou à la durée. En effet, en employant ces deux vocables, les personnes rencontrées évoquent leur propre histoire, en la replaçant dans une sorte de perspective. Les vocables « an », « année », « moment », « maintenant », « avant », « après », « futur » sont des mots très présents et proches du terme « environnement ». Au cours des entretiens, nos interlocuteurs éprouvent le besoin de positionner ces vocables (mais aussi l'expression « développement durable ») au sein d'une perspective historique, sur une échelle de temps plus ou moins longue, afin de mieux expliquer ce que cela signifie pour eux. Il apparaît ainsi que les deux termes étudiés ici s'associent aisément avec des marqueurs de temporalité. Cela met ces deux termes en rapport direct avec le constituant de narrativité de succession d'événements. En effet, nous remarquons que le fait d'évoquer la « nature » ou l'« environnement », c'est rendre compte d'un certain nombre d'événements qui se sont produits jusqu'à aujourd'hui. Le recul dans le temps repose sur une échelle de temps plus ou moins vaste mais elle est toujours présente. Les représentations sociales associées aux termes « nature » et « environnement » permettent donc de repérer le ferment du constituant de succession d'événements.

Le point de vue communément partagé entre nos interlocuteurs consistant à présenter, d'une part, le passé de l'homme comme meilleur, dans ses rapports avec l'environnement et la nature, et d'autre part, le futur comme une éventuelle catastrophe, crée une véritable

intrigue. Le nœud de l'intrigue, c'est-à-dire le problème, est ainsi posé : comment, et à quel prix, la vie est-elle encore possible aujourd'hui, et pour le futur, sur la planète Terre ? Soulignons que cette intrigue, qui émerge dans une perspective linéaire chronologique (évocation d'un avant et d'un après), présente ainsi des prédicats transformés ; les propriétés d'un certain nombre d'éléments du milieu naturel sont modifiées : transformation des paysages de beau en laid, passage d'espèces animales de la vie à la mort, évolution de certains éléments naturels d'un état d'abondance vers un état de rareté.

Mais le principal prédicat transformé concerne une des caractéristiques humaines. Dans l'évocation de ce passé et dans cette orientation vers le futur, le changement porte sur le passage d'un état d'inconscience, d'ignorance ou de dénégation de la portée des actes humains à un état de conscience sur les conséquences de ces mêmes actes : d'irresponsable, l'homme devient responsable, voire coupable. Cela est appuyé sur le fait que « nature » et « environnement » entrent dans le droit humain, au sein des lois humaines (de la loi du 10 juillet 1976 sur la protection de la nature à la Charte de l'environnement, adossée à la constitution française le 1^{er} mars 2005). Et ce phénomène rend désormais impossible l'ignorance des conséquences des activités humaines sur l'environnement. C'est bien l'homme qui est ainsi transformé.

Nous en concluons que « environnement » et « nature » présentent également un ferment du constituant des prédicats transformés.

L'intrigue sous-jacente aux termes « environnement » et « nature », au sein du corpus, fait apparaître des causes et des conséquences de cette transformation des prédicats. Une causalité narrative émerge en effet, relativement simple : avant l'homme, tout allait bien, et après l'homme, tout va mal. Mais, suivant les deux conceptions reliant « nature » et « environnement » exposées ci-dessus, la causalité narrative proposée conduit dans deux directions opposées. En effet, dans la perspective où l'homme est distinct de la nature, qui se définit d'ailleurs par l'absence de l'homme, les êtres humains sont cause de l'intrigue ; la nature s'est dégradée au fur et à mesure que l'homme la soumettait, la transformait et la réduisait parfois. Dans ce cadre, l'intrigue se précise ainsi : comment l'homme peut-il réparer les destructions que sa croissance a occasionné afin de restituer à la nature ce qu'il lui a soustrait ?

Mais dans l'approche inverse, où l'homme fait partie de la nature, les êtres humains ne sont plus que conséquence de la situation problématique évoquée. Comme tout être vivant sur la Terre, les hommes ont poursuivi leur développement et constituent actuellement une espèce dominante. Cela laisse supposer que d'autres formes de vie ont éventuellement disparu face à la suprématie humaine. Dans ce cadre, l'intrigue se précise ainsi : quelles sont les limites à la domination de l'homme sur la planète permettant de garantir son propre développement ?

Il s'agit à chaque fois de l'humanité dans son ensemble. Mais, dans le cas où l'humanité est cause du problème posé, la solution est alors symétrique, c'est-à-dire que c'est à l'homme de rétablir ce qu'il a détruit. A l'inverse, dans le cas où l'homme ne représente qu'une conséquence de l'évolution de la nature, les acteurs de l'environnement semblent davantage concernés que l'ensemble de l'humanité.

Avec la confusion que nous avons montré dans le corpus, le terme « environnement » indique tour à tour les activités humaines comme cause ou comme conséquence de l'évolution de la nature. Et c'est en cela que les débats sont avivés au sein de la CLIS de Vert le Grand. Cette ambiguïté des termes « environnement » et « nature », et les présupposés sous jacents sur le sens de l'action des hommes, expliquent en partie les difficultés de compréhension entre les participants sur les actions à mettre en œuvre. Nous observons que l'association ENE ne considère pas l'homme comme une cause négative, elle n'est pas dans une attitude visant à culpabiliser l'homme, elle est favorable à ce que l'homme maîtrise au mieux les impacts de ses activités, afin de préparer au mieux le futur. Cela explique son positionnement original en faveur de la construction d'Usine d'Incinération d'Ordures Ménagères (UIOM). Les autres membres de la CLIS se présentent plus fréquemment dans une position d'identification des erreurs, des manques, des fautes, c'est-à-dire des causes, et donc des réparations à effectuer. Au sein de la CLIS de Vert le Grand, nous pouvons donc conclure que cette double approche des termes « nature » et « environnement », répartie indifféremment parmi les membres de la CLIS, pose des difficultés quant au sens de l'action à entreprendre, action transformatrice et positive (mouvements associatifs) ou simplement réparatrice (autres membres de la CLIS).

Nous en concluons que « environnement » et « nature » présentent les ferments de trois constituants de narrativité. En effet, en apparaissant régulièrement au sein d'une lecture historique présentant un avant et un après, les représentations sociales associées à ces termes correspondent au constituant de succession d'événements. D'autre part, du fait qu'elles renvoient à l'évolution des propriétés des éléments formant le milieu naturel et le milieu humain, nous considérons que ces représentations sociales se rattachent aussi au constituant de narrativité des prédicats transformés. En dernier lieu, par l'ordonnancement des causes et des conséquences de cette évolution, certes instable et discuté, et par la définition de la responsabilité de l'homme envers la nature qu'elles proposent, nous les rapportons au ferment du constituant de la causalité narrative.

1.2 Représentation(s) sociale(s) associée(s) au « développement durable »

Observation dans les corpus

Au sein du corpus oral, nous notons une relative régularité dans les fréquences d'emploi de l'expression « développement durable », excepté l'entretien E3 qui présente, une nouvelle fois, une inflation de ce vocable (ceci, nous le rappelons, tient uniquement à la personnalité particulièrement prolixe de notre interlocuteur). Nous soulignons que cette expression ne fut pas introduite par nos soins au sein de ces entretiens, excepté pour quatre d'entre eux également répartis au sein des trois organisations étudiées (il s'agit des entretiens E2, In 1, In 3 et A4).

Tableau des occurrences de l'expression « développement durable » au sein du corpus oral

« Développement durable »		
Entreprise	Institution	Association
E1: 9	IN1: 2	A1 : 7
E2: 6	IN2: 10	A2 : 9
E3: 40	IN3: 19	A3 : 11
E4*: 2	IN4: 5	A4: 8
E5: 21	IN5: 7	A5: 7
78	43	42

Nous observons une moyenne de 10 occurrences de l'expression « développement durable » par entretien, ce qui est relativement faible de notre point de vue, comparé notamment au score du terme « environnement ». Cette expression est également répartie au sein des trois organisations étudiées.

Par contre, le corpus écrit montre une fréquence importante de cette expression, dans les titres mêmes des documents étudiés :

- « Le développement durable », titre de la dernière partie du *Rapport Environnement* 2001 de SITA France, mais l'expression est reprise rarement dans le corps du texte ;
- « Promouvoir un développement durable », ADEME, septembre 1999 (10 000 exemplaires), expression abondamment reprise dans le corps du texte ainsi que dans les *Rapports d'activité*, *Lettre Ademe* et notes ethnographiques ;
- le 31^e Congrès annuel de FNE (22 juin 2002) s'intitule : « Pour un développement durable et désirable » ; le titre d'un éditorial du journal de la Fédération : « Les petits pas

du développement durable » (*Lettre du Hérisson*, n° 206, décembre 2002) ; l'expression est fréquente dans tout le corpus de FNE ;

- le point 4 de l'ordre du jour de la CLIS du 7 juin 2000 est intitulé : « *Projet de plan directeur d'aménagement et de développement durable de l'ECOSITE* » ; nous indiquons cependant que nous n'avons pas observé de reprise de l'expression dans le contenu du paragraphe ainsi titré ni dans le reste du document, tout comme dans les notes ethnographiques prises en séance ; les archives de la CLIS présentent également peu d'occurrences de l'expression.

Les corpus écrits de l'ADEME et de FNE présentent ainsi une plus grande fréquence de l'expression « développement durable » que les corpus de SITA France et de la CLIS de Vert le Grand. Cependant, cette distinction entre SITA France et les deux autres organisations n'est pas repérable dans le corpus oral.

L'expression « développement durable » s'inscrit dans le type de discours économique quand elle apparaît au sein du thème de l'organisation, associée aux lexiques de la science économique, le lexique mathématique ainsi que le lexique du management. Tout un lexique de la gestion se déploie en effet autour de ce terme, autour de l'idée de gérer les ressources naturelles, humaines. Elle se présente dans le type de discours environmentaliste quand elle apparaît au sein du thème de l'intérêt général, associée aux lexiques de la morale, des sciences naturelles ou de la gratuité. Nous avons évoqué cependant une caractéristique de certains textes formant le corpus : le « développement durable » correspond à de nombreux cas d'hybridité au sein des corpus. Nous écarterons donc uniquement les caractéristiques de cette expression qui la font appartenir au type de discours économique de façon exclusive.

Analyse des représentations sociales associées à « développement durable »

L'étude du corpus oral nous a conduit à constater l'extrême polysémie et instabilité du terme « environnement ». Nous avons aussi pu remarquer que ce terme semblait parfois renvoyer à des mouvements écologistes qualifiés de NIMBY, c'est-à-dire péjorativement, y compris par les membres associatifs que nous avons rencontrés. Le vocable « environnement » posséderait ainsi deux sortes de « handicap » : d'une part une polysémie excessive, d'autre part un usage fréquent de la part d'organisations peu valorisées par nos interlocuteurs. L'expression « développement durable » contourne cette polysémie foisonnante du terme « environnement », c'est-à-dire qu'elle semble permettre d'en parler de façon plus précise, et notamment plus opérationnelle et pratique, comme tend à le prouver son usage très répandu dans les milieux professionnels. De plus, l'origine de cette expression, élaborée au sein des

institutions internationales, lui confère une légitimité et n'introduit pas d'amalgame entre écologistes vindicatifs et acteurs de l'environnement plus classiques.

Mais cependant, même si le « développement durable » se présente comme plus facile à manier que l'extrême polysémie du mot « environnement », l'inconsistance de cette expression est aussi souvent dénoncée, liée à nos yeux à l'oxymore présente dans l'expression. Cette expression correspond à la fabrication d'un énoncé qui transforme l'usage normal de la langue. Tout d'abord, « développement » fait penser à « changement », « évolution ». Dans le monde économique, il est synonyme de création d'industries, de services ou d'échanges commerciaux. Le terme « durable » est équivalent aux adjectifs « stable », « statique », « perpétuel ». L'association des deux termes ne va donc pas de soi, elle est surprenante. Cependant, cette particularité n'est dénoncée explicitement qu'une seule fois :

« c'est une jolie formule » (Entretien E2)

« (rires) ah oui c'est une notion très intéressante (rires) » (Entretien In 1)

« c'est très vague, chacun a sa conception » (Entretien A5)

« le développement ça induit la notion d'augmentation, c'est un euphémisme pour pas dire augmentation, (...) l'augmentation ne peut pas être éternelle parce que les ressources étant limitées il faudra bien un jour arrêter d'augmenter, donc développement durable, alors il y a la notion de durable qui vient la corriger, mais est-ce que c'est vraiment compatible, j'ai un petit doute quand même » (Entretien A3)

Nous avons relevé un nombre important de signes de reformulation montrant que cette expression suscite une réflexion, ce qui est repéré par la présence d'éléments de métalangage (réflexion des locuteurs sur les mots qu'ils utilisent dans la langue). L'expression « développement durable » est presque systématiquement introduite explicitement par les acteurs. En effet, ce « terme », cette « notion », ce « concept », la « définition » sont des termes qui reviennent de façon récurrente dans nos entretiens et qui montrent que l'usage de cette expression s'accompagne d'un recul réflexif ou interrogatif sur son sens.

La défense de la paix, des droits de l'homme, et depuis peu du « développement durable » constituent la mission des grandes institutions internationales comme l'ONU, institution par laquelle le « développement durable » s'est diffusé. A notre avis, cela explique en partie les rejets que peut susciter cette expression, car elle ne semble pas forcément appropriée pour des acteurs qui n'ont ni cette mission de paix, ni cette envergure internationale. L'aspect abstrait de cette expression y trouve aussi son origine ; personne ne sait très précisément ce qui, concrètement, dans sa vie quotidienne, émane d'une façon directe ou indirecte des institutions internationales. A l'origine, cette expression renvoie ainsi à une mission qui ne peut être celle des acteurs de l'environnement, du moins au niveau local, d'où la sensation

de « flou » dans l'usage de ce terme. Les réaménagements de cette notion avec l'invention des expressions de « ville durable », d'« agenda 21 », de « pays durable » sont sans doute liés à la nécessité de donner un aspect plus local et plus réel à cette expression de « développement durable ».

Cela permet aussi de comprendre pourquoi les entreprises multinationales sont les premières organisations à employer l'expression « développement durable », après les institutions internationales. En effet, les multinationales se trouvent forcément à l'aise avec une démarche d'aspect international. De fait, il est rarement question de problèmes liés aux droits de l'homme au niveau local en France. Le lien fort entre « développement durable » et institutions internationales plaide en faveur de l'idée que le « développement durable » est une expression perçue comme inadéquate ou peu convaincante pour les acteurs au niveau local, acteurs qui ont fait l'objet de nos entretiens.

Sur un tout autre plan, nous voulons montrer comment le « développement durable » peut être une « formule », au sens donné par Jack Goody¹ à cette notion. En effet, ces « répétitions dans le discours », « épithètes toutes faites », figées, ces « clichés et phrases stéréotypées », ces « métaphores sans cesse reprises », sortes de « formes standardisées » d'expression orale s'accordent bien à la notion étudiée ici. De fait, il nous semble que le « développement durable » peut être aisément ramené à une expression orale figée renvoyant à des idées complexes, exprimées au préalable longuement et en détails, par écrit, dans le *Rapport Bruntland*, au cours des années 1980.

Si nous estimons que l'expression « développement durable » agit comme une « formule » à l'oral, c'est parce qu'elle renvoie à des notions abstraites complexes et difficilement prononçables. A ses débuts, essentiellement écrite, nous considérons qu'elle apparaissait comme un concept. Détaillée, explicitée, elle trouvait place au sein d'un raisonnement complexe entier. Sa reprise orale renvoyait ainsi explicitement ou implicitement à ce discours d'ordre intellectuel. Mais, nous avons observé aujourd'hui que l'écriture de cette expression renvoyait désormais à une simple redite de la formulation orale et que l'énonciation orale du « développement durable » tend, de plus en plus, à être déconnectée des premières formulations écrites complexes. Il se trouve qu'effectivement, aucun extrait du corpus ne renvoie à la définition originelle de cette expression, ni même à l'esprit du rapport Bruntland qui consistait essentiellement à prôner l'amélioration des relations Nord-Sud. Quand l'équilibre entre pays du Nord et pays du Sud est évoqué, cela est fait comme si cette notion

¹ « Dans le langage courant, nous savons bien ce qu'est une formule. C'est une manière, fixée par convention, d'énoncer des relations sous forme abstraite ; il s'agit en fait, dans une large mesure, de formes graphiques que le plus souvent on ne prononce pas ou qui sont imprononçables ; elles n'ont qu'un rapport lointain avec le langage parlé ordinaire et même avec le langage littéraire et savant. », GOODY Jack, *La raison graphique : la domestication de la pensée sauvage*, Éd. de Minuit, Paris, 1978, p. 198

en était éloignée initialement, et qu'il revenait à notre interlocuteur de la rajouter. Ceci ne correspond pas aux faits.

« Le développement durable, il doit se poser la question de l'évolution dans le temps, mais il doit se poser la question aussi de manière horizontale de l'accès à un développement souhaitable, harmonieux, de l'ensemble des populations du monde, entre celles qui n'ont pas suffisamment à manger, celles qui aspirent à plus de liberté » (Entretien E 5)

Concernant les écrits observés dans le corpus, et contenant l'expression « développement durable », nous savons qu'ils ne sont pas d'une nature scientifique ; il s'agit de documents publics, soumis à l'impératif de transparence. Il s'agit pour les organisations étudiées d'exposer essentiellement des faits, en opérant une sélection parmi les données disponibles sans démonstration. Seule l'éthique, comme contenu argumentatif, trouve place dans ses textes, ce qui explique l'omniprésence du lexique de la morale dans l'ensemble du corpus.

Ainsi, l'écriture du « développement durable », qui, dans les années 1980, s'inscrivait au sein d'un déroulement argumentatif, devient de plus en plus, et au fur à mesure de la production écrite des organisations, une simple transcription graphique de la formulation orale. Les abstractions, implicites, liées à l'expression, sont ainsi évincées, et ne sont plus présentes ni à l'oral ni à l'écrit. Le « développement durable » apparaît comme une formule de plus en plus vide de tout contenu. Cela est aussi dû au fait que ceux qui composent, c'est-à-dire ceux qui ont construit cette expression, ont laissé désormais place à ceux qui récitent¹, c'est-à-dire à ceux qui la redisent. En effet, les rédacteurs du rapport Brundtland ont laissé place aux relais de diffusion que constituent les Chefs d'Etats, les PDG de grandes multinationales, les présidents d'ONG, les experts.

Par ailleurs, concernant plus spécifiquement les relations entre l'entreprise et le terme « développement durable », nous voulons mettre au jour le fait qu'une « double contrainte » est perceptible. Cette « double contrainte » correspond à la mise en présence de deux modes de pression se contredisant réciproquement, ce que l'on qualifie d'injonction paradoxale (selon le vocabulaire de la psychologie)². L'ouverture au « développement durable », et à la réalisation d'actions pour lesquelles la rentabilité ne constitue pas un critère prioritaire, contredit en effet la vision financière de l'actionnariat sur l'entreprise :

« En quelques années une « injonction paradoxale », sous forme de conventions mimétiquement construites s'est constituée à l'adresse des entreprises cotées et de leurs dirigeants. D'un côté, la diffusion rapide des normes, critères, exigences du

¹ « En Grèce ancienne, la distinction s'établit entre les aèdes (ceux qui composent) et les rhapsodes (ceux qui récitent) ; elle ne renvoie pas seulement à une différence de rôle, mais aussi à la manière dont les uns et les autres acquièrent leur savoir. ». L'auteur indique par là que les compositeurs sont inspirés directement par les dieux et les muses, leur savoir est d'origine surnaturelle, ils l'ont obtenu par inspiration ; les récitants obtiennent leur savoir par reproduction. GOODY Jack, *La raison graphique : la domestication de la pensée sauvage*, Éd. de Minuit, Paris, 1978, p. 210

² Le fait de demander à une personne d'exécuter librement un acte contredit la possibilité de l'exercice libre de cet acte (Gregory Bateson, école de Palo Alto CITER SON OUVRAGE)

pouvoir financier des investisseurs institutionnels anglo-saxons semble en passe de s'imposer aux modèles rhénan, japonais ou encore français, de gouvernement d'entreprise (GE), bien que le débat sur la convergence ne soit pas clos. De l'autre, d'une façon certes moins rapide et plus limitée, le développement durable (DD) et la montée corrélative de procédures et de notations poussent les dirigeants à se préoccuper, à nouveau, des dimensions écologiques et sociales, passées à l'arrière plan à partir de 1990. »¹

De nombreuses séquences en entretien exposent l'idée de la présence de ces contraintes fortes et difficiles à gérer de concert. Différents énoncés laissent à penser que l'injonction paradoxale liée au « développement durable » est perçue assez nettement par les équipes dirigeantes approchées au cours de l'enquête :

« Ils ne peuvent pas nous demander en même temps de sortir du fric et en même temps de respecter l'environnement, ça, je l'entends tous les jours » (Entretien E2)

« Il y a des tensions extrêmement fortes entre faire le business et faire rentrer l'argent et rendre à SUEZ la rentabilité qu'il nous demande et puis continuer à promouvoir cette philosophie à long terme, la survie à long terme, réduire l'impact de nos activités » (Entretien E3)

La présence de cette injonction paradoxale, même si elle ne constitue cependant pas un frein à l'action de l'entreprise, est d'ailleurs bien comprise en tant que tel par nos interlocuteurs de l'ADEME ou de FNE :

« Le développement durable c'est de montrer que l'humanité, le monde peut se développer et doit se développer tout en essayant de réduire au minimum ses impacts sur l'environnement, sans tuer la bête, c'est-à-dire sans que les mesures qu'on prend tuent l'économie et en plus empêchent les affaires de se développer » (Entretien In 4)

« Nous ne voulons absolument pas faire une écologie qui soit un antagonisme, ou qui soit contradictoire avec la préservation d'une certaine économie » (Entretien A 1)

Mais à FNE, nous pouvons remarquer malgré tout un certain refus à accepter cette double contrainte en tant que telle :

« Dans les années 70 bénévolement je faisais le week-end des collectes de vieux papiers ou de verre (...) aujourd'hui il y a 30 à 40 millions de trieurs (...), vous avez des bonnes intentions, vous, les défenseurs de l'environnement, mais à cause de vous, l'économie souffre, et à cause de vous, si on mettait en pratique vos revendications, on en serait encore à l'âge de pierre, donc je retourne complètement l'argument en disant, je pense que les gens qui empêchent le progrès, c'est les gens qui refusent le changement des habitudes, la remise en question des habitudes » (entretien A2)

« On met en évidence des besoins sociaux nouveaux et ces besoins sociaux nouveaux, ils créent de l'emploi » (entretien A2)

L'« injonction paradoxale » est ainsi perceptible lors de l'énonciation de l'expression « développement durable » chez l'ensemble des interlocuteurs que nous avons rencontrés, même si certains veulent la renverser. L'expression « développement durable » semble ainsi particulièrement écartelée entre différentes représentations sociales renvoyant à l'action.

¹ Alain Charles Martinet, « Eco-management et stakeholders. Référentiels d'entreprise, contextualisation et modélisation heuristique », *Res-Systemica*, Volume N° 2, Numéro Spécial Actes du V^e Congrès Européen de Systémique, Octobre 2002, Crète

Analyse narratologique : « développement durable »

Apparaissant ainsi avec un contenu très dilué, l'expression « développement durable » n'en est pas moins très présente dans l'ensemble du corpus. Au-delà de la nécessité d'une prise de conscience, nous observons que les représentations sociales associées au « développement durable » renvoient aux comportements et surtout à l'action, des individus comme des organisations. Cela nous conduit à étudier son rapprochement possible avec le constituant du procès.

En effet, nous remarquons que l'expression « développement durable » est très souvent associée au thème de l'intérêt général, et plus précisément autour de l'idée d'action collective :

« Renforcer l'action pour le développement durable »¹ (ADEME)

« La place du citoyen et des regroupements associatifs est au cœur du développement durable. »² (FNE)

« Le développement durable suppose une démocratie active et participative qui s'appuie sur des individus informés et sensibilisés. »³ (FNE)

« Le partenariat pouvoir public entreprise est important pour développer le concept et la mise en place du concept développement durable » (Entretien E 3)

« On n'est pas tout seul à agir, on n'agit pas tout seul voilà, c'est un peu ça le développement durable » (Entretien In 3)

« C'est un mode d'orientation du comportement individuel et collectif qui est absolument indispensable, c'est-à-dire qu'il faut réfléchir sur des orientations qui soient telles qu'elles ne mettent pas en péril notre concept environnemental, le développement durable, ce n'est qu'un constat d'une politique à suivre » (Entretien A 1)

Les critiques que nous avons pu relever à l'encontre du « développement durable » vont d'ailleurs dans le sens d'un refus du « développement durable » détaché de l'action. La dénonciation concerne le fait que le « développement durable » est parfois revendiqué en-dehors de toute action et renvoie ainsi davantage à des vœux, souhaits ou déclarations. Nous observons cela chez nos interlocuteurs de SITA France comme de l'ADEME et de FNE. Par ailleurs, dans l'entretien E1, notre interlocuteur dénonce le décalage entre une expression prônant des pratiques réalisées pour un bénéfice collectif, et des comportements par ailleurs très individualistes selon lui. Cela laisse à penser que le « développement durable » est voulu comme lié, exprimant, une action collective.

De plus, le « développement durable » correspond dans une première phase à une opportunité de rencontre entre acteurs de l'environnement, et dans une deuxième phase à

¹ *Rapport d'activité 2001*, Délégation Nord Pas de Calais, Ademe, 2002, p. 6

² *Lettre du Hérisson*, n° 203, avril 2002, p. 7

³ *Lettre du Hérisson*, n° 205, octobre 2002, p. 7

l'élaboration d'actions avec des partenaires. Cela est surtout exprimé chez FNE. Le « développement durable » revêt alors un aspect éminemment opportuniste, parce que son énonciation conduit à une action. Dans ce cadre, le « développement durable » n'est pas une finalité en soi, mais l'un des moyens pratiques de parvenir à un but :

« ça [le « développement durable »] nous oblige à introduire du consensus et non pas du compromis (inaudible) et donc de mener des actions, d'espérer pouvoir mener des actions réellement collectives ou partenariales » (Entretien A2)

Par ailleurs, le « développement durable » est aussi considéré comme une critique du monde financier. Il y est opposé en tant que modalité de l'action, loin de la dématérialisation de la monnaie :

« Le développement durable, c'est reprendre contact avec la vie réelle et pas la vie financière » (Entretien In 3)

Cette formule énoncée par un interlocuteur de l'ADEME est très intéressante. En effet, contrairement au vide de sens que nous indiquions plus haut à propos de l'expression « développement durable », bien au contraire, elle se voit ici attribuée une capacité à renvoyer directement au monde concret, à favoriser l'interaction avec la vie dans toute sa matérialité. Elle est ainsi à la fois décriée comme « vide » et sublimée comme permettant une relation avec le réel.

Ainsi, partagée entre une représentation sociale qui l'inscrit au cœur du sens de l'action humaine et une autre représentation sociale qui dénonce sa déconnection avec l'action, l'expression « développement durable » est bien liée au constituant du procès. Les représentations sociales associées au « développement durable » renvoient donc directement au sens de l'action humaine, selon deux modalités, actions absentes (dénonciation d'un slogan), actions concrètes (évocation de partenariats et d'actions collectives).

1.3 Représentation(s) sociale(s) associée(s) au sujet de l'action

Observation dans les corpus

Le corpus étudié, tant oral que écrit, montre que deux sortes de sujets de l'action sont présentes :

- il s'agit tout d'abord de l'organisation parlante qui parle d'elle-même ; rappelons que le thème de l'organisation est très présent dans tout le corpus (voir partie 2) ;

- il s'agit aussi de ceux avec lesquels l'organisation est en relation (voulue ou subie), c'est-à-dire ses partenaires, détracteurs, clients, ou cibles, etc..

Cependant, nous observons la quasi absence de noms propres dans l'ensemble du corpus. Par ailleurs, la notion de réseau est fréquemment observée, tout particulièrement dans le corpus de l'ADEME et de FNE, et c'est à travers cette évocation du réseau que les sujets de l'action sont alors présentés.

Tableau des occurrences du vocable « réseau » au sein du corpus oral

« Réseau »		
Entreprise	Institution	Association
E1: 4	IN1: 26	A1 : néant
E2: néant	IN2: 7	A2 : néant
E3: néant	IN3: 3	A3 : néant
E4*: néant	IN4: 3	A4: néant
E5: néant	IN5: 7	A5: 31
4	48	31

Nous rappelons aussi la présence régulière du lexique de la pédagogie qui introduit implicitement les sujets de l'action, par les efforts fournis pour faire comprendre les propos de l'organisation à une large cible.

Analyse des représentations sociales renvoyant au sujet de l'action

Les noms propres qui apparaissent au sein du corpus ne renvoient pas à la mise en place d'une démonstration du type argument d'autorité. Ils sont rares et dénués de tout effet de style. Aucune personnalité du monde de l'environnement n'est ainsi évoquée. Pour autant, peut-on affirmer qu'aucun « héros » ne semble se profiler ?

Une exception va d'abord retenir notre attention. Dans son premier *Rapport Environnement*, SITA France a inclus une phrase énoncée par le romancier Albert Camus, qui correspond au seul cas dans le corpus où une organisation fait appel à une autorité morale extérieure pour justifier ses propos. Cette phrase est la suivante :

« La vraie générosité concernant l'avenir consiste à tout donner au présent. »¹

Seul le nom de l'auteur apparaît et non le titre de l'ouvrage, dont elle est extraite et qui n'a jamais pas été évoquée pendant nos observations. L'enjeu de cette citation était d'introduire la notion de « développement durable » au sein du rapport. C'est l'agence de

¹ CAMUS Albert, *L'Homme révolté*, 1951

communication¹ qui a suggéré cela, évoquant la nécessité d'une pause par rapport au contenu technique précédent. Différents extraits d'auteurs ont été proposés mais celle-ci fit aussitôt l'unanimité. L'autre phrase en concurrence était celle attribuée à Saint-Exupéry (« Nous n'héritons pas de la terre, nous l'empruntons à nos enfants ») mais elle semblait déjà trop galvaudée en 2002. Cependant il est difficile de considérer Albert Camus comme environnementaliste. Nous le considérons plutôt comme un humaniste à la notoriété établie. Il est intéressant de souligner que l'autorité invoquée est ainsi davantage rattachée aux droits de l'homme qu'à l'environnement ou à la nature. L'idée de « développement durable » qui suit s'inscrit donc davantage dans une lignée humaniste qu'une lignée écologique. L'emploi d'un nom propre en particulier fait ainsi figure d'exception au sein du corpus. Mais cette exception ne fait pas intervenir pour autant de « héros » de l'environnement.

Un extrait d'entretien nous éloigne encore plus de l'idée de « héros » de l'environnement par l'affirmation suivante :

« Nous sommes l'environnement » (Entretien E3)

La force que revêt l'emploi du pronom « nous » signifie d'une part que l'entreprise agit pour l'environnement, et, d'autre part, que l'interviewé fait partie de l'environnement, à la fois en tant qu'être humain, et en tant qu'organisation interagissant avec la nature. La confusion entre le sujet de l'action et l'objet sur lequel s'oriente l'action du sujet ne nous permet pas de réduire ce « nous » aux acteurs de l'environnement. Ce « nous » est extrêmement englobant. Ce « nous », qui exprime l'homme, supprime toute possibilité d'un « pour nous », « par nous », ou encore « à cause de nous », « avec nous ». Il est tout cela à la fois. Ce « nous » est donc totalement collectif, renvoyant à toutes les modalités de responsabilités et toutes les actions à mettre en œuvre pour l'humanité prise dans son ensemble, sans distinctions individuelles.

Par ailleurs, les savoirs apparaissent aujourd'hui comme « un facteur de production » dans les entreprises, selon Jean-Luc Bouillon², car l'organisation qui la met en œuvre est aussi la première à bénéficier de la matérialisation accrue de ses connaissances. Cela aboutit au fait que le premier niveau de connaissances disponible pour les publics extérieurs à l'organisation est de plus en plus élevé. Et la demande d'information sur l'organisation croît également. De fait, le principe de transparence, implicitement accepté par toutes les organisations, oblige à un mouvement général de diffusion des connaissances. L'effort de transparence réalisé par une organisation est ainsi signe de son inscription dans une culture

¹ Cf. Annexe4 Notes ethnographiques

² BOUILLON Jean-Luc, « Gestion des connaissances productives et objets de communication professionnelle » (p.65-77), in Pierre DELCAMBRE (dir.), *Communications organisationnelles. Objets, Pratiques, dispositifs*, Presses Universitaires de Rennes, 2000 p. 71

du savoir en circulation. Ceci explique l'abondance du lexique pédagogique au sein des discours des organisations.

A ce titre, nous remarquons que la notion d'exemplarité est très présente dans l'ensemble du corpus observé. Si SITA France veut s'efforcer d'être « exemplaire » sur le plan environnemental, FNE et l'ADEME le souhaitent aussi de leur côté, et les uns pour les autres inversement :

« Pour être suivie, ne devrait-elle pas [l'Union européenne] commencer par montrer l'exemple chez elle ? »¹

Etre « exemplaire », cela signifie donner l'exemple, c'est-à-dire montrer comment parvenir à réaliser une action valorisée et encore peu fréquente. Cela suppose de souligner le sujet de l'action. Le lien entre « dire » et « faire » est ici en jeu, comme pour le « développement durable ». Nous observons que le meilleur moyen pour une organisation de prouver qu'elle est exemplaire consiste à présenter des « exemples concrets ». Les paroles sont ainsi présentées comme traduisant des actes : évocation de partenariats et témoignages fréquents chez FNE dans les *Lettres du Hérisson*, exemples mettant en scène des personnes ordinaires dans les documents de l'ADEME et de SITA France. Les exemples observés au sein du corpus correspondent à des scènes de la vie courante, animés le plus souvent par des inconnus. Ces diverses anecdotes, présentées sous forme d'exemple, illustrent des propos souvent techniques, expliqués également par la proposition de définitions ou par la présence de glossaire. Faire comprendre un exemple inscrit celui-ci dans le lexique de la pédagogie, effectivement observé chez l'ensemble des organisations étudiées.

Les représentations sociales associées au sujet de l'action ainsi visé renvoient donc à des êtres de savoir et d'action, qui ont besoin de savoir pour agir.

Analyse narratologique : sujet de l'action

Pour SITA France, la représentation sociale associée au sujet de l'action renvoie à l'obligation du débat avec l'autre, d'où l'emploi de ce « nous » très participatif souligné ci-dessus. Les contraintes précises que connaît SITA France en matière de traitement des déchets, en particulier du traitement des déchets ménagers, rencontrent les contraintes propres aux collectivités et communes chargées de procéder au traitement des déchets, de par la particularité de leur statut. Dans un climat conflictuel, SITA France se retrouve souvent aux côtés des collectivités ou communes. Elle n'est donc pas isolée lors des négociations qui peuvent avoir lieu sur ce type de sujet. Mais elle est obligée de composer avec :

« l'intérêt à avoir à discuter avec les associations même si elles sont contre, il vaut mieux discuter avec elles que pas discuter » (Entretien E2)

Ce travail, réalisé pour chaque installation industrielle, sur chaque lieu d'implantation, met en scène des acteurs locaux, c'est-à-dire connus à un niveau infrastructural, mais peu connus au niveau national. Différents réseaux de petite taille, à échelle locale, sont ainsi constitués, autour de l'entreprise et de ses filiales locales.

Selon nous, la démarche d'élaboration du *Rapport Environnement* de SITA France, qui s'inscrit dans les directives du Global Reporting Initiative (GRI, voir Chapitre 3), est également en rapport avec la construction de réseau. En effet, l'intérêt de suivre ce guide est de montrer une appartenance au groupe des entreprises formant le GRI, sorte de club d'excellence, tant sur les plans économiques, que sociaux et environnementaux. L'affichage de l'engagement environnemental reflète ainsi un consensus entre SITA et d'autres organisations, sur les questions environnementales. Ce rapprochement est jugé valorisant du point de vue de l'entreprise. Nous rappelons que l'ADEME et l'association les Amis de la terre ont également proposé un guide² de *Rapport Environnement*, en 2001. Il se trouve que ce guide n'était pas connu au sein de l'entreprise quand nous y avons effectué nos observations. SITA ne l'a donc pas suivi. Dire l'environnement, pour SITA, revient ainsi à réaliser le choix d'un type de réseau. Il s'agit bien de réseaux distincts, celui de SITA étant résolument tourné vers l'international, celui de l'ADEME vers le national.

Si, pour SITA France, la nécessité de poursuivre son extension passe par le dialogue et la rencontre régulière avec des partenaires inhabituels, au niveau local comme au niveau international, il s'agit d'une pratique explicitement affichée par l'ADEME. En effet, cette institution affirme travailler en réseau pour mieux étendre le message dont elle se considère porteuse, afin de toucher l'ensemble de la population, et pas seulement les décideurs. L'image du réseau est particulièrement visible dans l'extrait ci-dessous :

« on va essayer de faire en sorte que tel ou tel acteur puisse venir dans ce projet, tout le monde travaille ensemble, c'est ça la construction du réseau, (...) c'est extrêmement riche parce que du coup ce n'est plus seulement nous qui portons le message mais l'ensemble de nos partenaires, on a des bases d'information commune, on a des bases d'expérience communes et, petit à petit, on peut essayer tout ça auprès des acteurs qui n'ont pas encore été touchés » (Entretien In 2)

Ce mode de relation a été adopté comme méthode de travail par souci d'efficacité. Faire prendre conscience de la nécessité de modifier des comportements ne renvoie ni à un mécanisme d'achat, ni à celui de la consommation, ni même encore à la satisfaction d'un désir ou d'un besoin. C'est pourquoi l'ADEME effectue un travail de fond sur la connaissance

¹ *Lettre du Hérisson*, n° 206, décembre 2002, p. 8

² « Pour l'élaboration d'un rapport intégrant environnement et économie. Recommandations à partir de l'analyse de 122 cas pratiques », Ademe - Amis de la Terre, avril 2001

des comportements des citoyens et sur la façon de modifier ces comportements. Cela passe par la constitution de réseaux légitimant cette démarche. Des études en psychosociologie, réalisées pour le compte de l'ADEME, ont d'ailleurs cherché à démontrer les mécanismes conduisant une personne à modifier son comportement¹. L'objectif de ces recherches en sciences humaines est d'aboutir à la mise au jour des leviers de changement de comportement des Français². Sachant que le changement « définitif » des comportements suppose une adhésion libre et volontaire, l'extension du message, par réseaux, est un des moyens les plus efficaces. Cela se traduit par la multiplication des personnes en contact avec l'Agence, avec un effacement possible de leur positionnement hiérarchique, et toujours de leur individualité.

Mais la construction d'un réseau engage aussi la force du nombre, concernant les mouvements associatifs :

« j'ai senti que si je voulais avoir une action vraiment concertée, valable et efficace, il fallait appartenir à des regroupements d'associations, et d'emblée je me suis affilié à des regroupements nationaux comme la fédération nationale des usagers du transport, à Ile-de-France environnement qui est un regroupement régional d'associations de défense de l'environnement » (Entretien A1)

Si la fédération départementale a plus de poids que la simple association locale, c'est grâce à la représentativité plus importante de la fédération³. Mais cela est aussi lié au fait que cette fédération s'inscrit plus lisiblement dans l'intérêt général de la division territoriale dans laquelle elle est présente. L'adhésion d'une association locale s'inscrit de fait souvent dans un schéma de renonciation à la pure attitude NIMBY, comme nous l'avons souligné (Chapitre 5). En conséquence, les activités d'une fédération sont beaucoup plus proches du politique que celles d'une association locale isolée :

« les actions qu'on mène sont d'un intérêt collectif indéniable que reconnaissent d'ailleurs les politiques » (Entretien A2)

Cette proximité de l'association environnementale avec le politique passe par la construction de réseaux actifs.

La mise en évidence de la construction d'un « réseau » par chacune des organisations étudiées, la CLIS, représentant à ce titre un des nœuds matérialisés du réseau, nous permet

¹ Jean-Léon Beauvois, Dominique Flahaut, Jean-Michel Graillat Robert-Vincent Joule, "Energy savings through commitment theory", in *Dynamics of consumption*, European Council for an Energy Efficient Economy (ECEEE), 2001

² Entretien avec la responsable des relations avec les élus (cf. Annexe 1, Entretien In 2)

³ Les personnes ayant un réseau actif sont les plus nombreuses à adhérer aux associations environnementales, ce qui fait du réseau une des clefs du fonctionnement associatif (Cf. FLAHAULT Erika, « La composition sociale des associations du secteur environnement » , étude Ademe Démoscopie, 2001, p.20). Les associations environnementales ont la particularité de fonctionner en réseau cf. (TCHERNONOG Viviane, « Logiques associatives et financements du secteur associatif. Eléments de cadrage », Rapport de fin de contrat, MATISSE-LES CNRS, Université de Paris 1 Panthéon Sorbonne, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, Fédération nationale du Crédit mutuel, Fondation de France, décembre 2000).

de conclure que la notion de « réseau » possède à la fois une dimension politique et une dimension communicationnelle. Elle correspond, au sein du corpus, avec notamment le « nous » de « nous sommes l'environnement » (voir ci-dessus), à une extension ultime de l'ensemble des sujets de l'action. Cela nous conduit à une réflexion plus générale sur les formes actuelles de la démocratie :

« Le réseau donne sens à cette quête de la démocratie planétaire : il indique le sens, non plus celui de la verticalité de la flèche de la cathédrale tendue vers le supranaturel, mais celui de l'interconnexion et de la liaison, sans limite. Il est le symbole du « nouveau christianisme » dont les saint-simoniens ont inauguré le culte. »¹

L'élaboration de « réseau » par les organisations étudiées s'inscrit dans un projet politique plus ou moins conscient, plus ou moins affirmé, lié à une forme idéale de démocratie, qui se présente comme moins hiérarchisée certes, mais aussi plus informée. Cette représentation sociale particulière associée au sujet de l'action efface ainsi toute identification de héros de l'environnement. Le constituant de narrativité de l'unité thématique est ainsi repéré par l'examen de cette représentation sociale, renvoyant aux hommes de façon indifférenciée, car considérés comme tous concernés et tous responsables.

1.4 Représentation(s) sociale(s) associée(s) à « vie » / « survie »

Observation dans les corpus

Le terme « vie » est relativement présent au sein du corpus oral (une question du guide d'entretien introduisait cette notion : « Et le mot « vie », ça renvoie à quoi pour vous ? Quelle importance voulez-vous lui accorder ? » Q 20) : il apparaît 260 fois les mots « vie » ou « vivre » ou « vit ».

Tableau des occurrences du terme « vie » au sein du corpus oral

« Vie »		
Entreprise	Institution	Association
E1: 20	IN1: 12	A1: 13
E2: 4	IN2: 35	A2 : 21
E3: 13	IN3: 29	A3 : 35
E4*: néant	IN4: 10	A4: 28
E5: 18	IN5: 17	A5: 5

¹ MUSSO Pierre, *Télécommunications et philosophie des réseaux. La postérité paradoxale de Saint-Simon*, PUF (La politique éclatée), 1997, p. 369

55	103	102
----	-----	-----

Notons que les représentations sociales liées aux termes « environnement » et « nature » renvoient régulièrement à la notion de vie, au sens de vie humaine, mais pas seulement.

De façon plus surprenante le terme « survie » est également observé dans l'ensemble des entretiens :

Tableau des occurrences du terme « survie » au sein du corpus oral

« Vie »		
Entreprise	Institution	Association
E1: 2	IN1: 2	A1: 3
E2: 2	IN2: 8	A2 : 4
E3: 19	IN3: 2	A3 : 8
E4*: néant	IN4: 7	A4: 2
E5: 2	IN5: 3	A5: 2
25	21	19

Nous rappelons que le slogan « Chaque jour nous conjugons votre vie au sens propre » est présent à la fois sur le site Internet de SITA France, également sur son *Rapport Environnement*, ainsi que sur celui de groupe d'appartenance (qui s'appelait alors SITA Group, évanouie aujourd'hui au sein de SUEZ environnement). Le slogan général de SUEZ y apparaît aussi : « vous apporter l'essentiel de la vie ».

Analyse des représentations sociales associées à « vie »/ « survie »

Une première étude des représentations sociales associées aux termes « vie » et « survie » permet de voir qu'elles renvoient le plus souvent de façon exclusive à la vie humaine :

« spontanément, quand je pense la vie, je pense à l'activité humaine » (Entretien E 1)

« le mot vie, moi, c'est un rapport à ma fille » (Entretien In 3)

« spontanément la vie, pour moi, c'est mes enfants (Entretien A 4)

Si l'on reprend le slogan de SITA France, le terme « vie » y renvoie aussi très clairement, soulignée par l'emploi du pronom « votre ». Ici, le terme « vie » peut d'ailleurs être interprété comme une abréviation de l'expression « cadre de vie ». Ce n'est pas la « vie » qui va recevoir un traitement de propreté, mais le lieu dans lequel elle prend place. L'emploi de ce terme montre ainsi une confusion entre l'objet et le contexte d'existence de cet objet, en se centrant sur l'humain. Dans le slogan de SUEZ (« Vous apporter l'essentiel de la vie »), cela

est différent : il s'agit bien de « la vie », qui est conduite vers le client-particulier sous la forme d'une réponse à ces besoins les plus élémentaires. La vie est ici le fournisseur de bien-être, par l'intermédiaire d'une organisation spécialisée dans le domaine de l'énergie et de l'environnement. La « vie » apparaît donc au service de l'homme, et chargée de sens en fonction de ce qu'elle peut lui apporter.

Mais, en d'autres endroits, la représentation sociale associée au vocable « vie » dépasse cette vision spécifiquement humaine de la vie :

« c'est à la fois la vie de l'homme, la vie de toutes les espèces, la vie même en botanique, tout ce qui a finalement un caractère biologique » (Entretien E 5)

« la vie c'est l'essence de tout, donc c'est essentiel, c'est pour ça qu'on est là » (Entretien In 4)

« le mot vie, ça renvoie à l'idée d'unicité, quelque chose d'unique qui a une valeur énorme quelle que soit la vie dont il est question » (Entretien A 2)

« L'homme a le devoir de respecter toutes les formes de la vie. »¹

Proche aussi de l'idée d'énergie, le vivant est montré comme capable de se multiplier d'une façon généreuse, de façon inexplicée. La nature est invoquée comme constituant le réservoir dans lequel l'homme n'a plus qu'à puiser la « vie ». Une approche gestionnaire de la nature, vue comme ressource de vie, à protéger ou à exploiter, « réceptacle » des activités humaines, se superpose à une vision de l'aspect contraignant de cette nature, imposée à l'homme, qui, en quelque sorte, doit « faire avec ». Personne n'a le choix de son lieu de naissance, de son environnement géographique ou social. L'insistance sur ce fait traduit un certain désir de maîtriser la vie, mais qui est aussitôt nuancée à travers la notion de respect qui lui est très fréquemment accolée :

« je pense que si les gens respectaient plus la vie, ils se respecteraient plus eux-mêmes » (Entretien In 2)

« si on respecte pas la vie, on respecte plus rien du tout » (Entretien A 2)

Le terme « vie » apparaît aussi dans l'expression « cadre de vie », d'ailleurs proche des notions de respect et de dignité humaine.

Quant à la représentation sociale associée au terme « survie », il semble qu'elle soit plus systématiquement liée à l'organisation d'appartenance de l'interlocuteur :

« c'est la survie de ce groupe, c'est-à-dire que si, faisant le métier qu'on fait qui est maintenant en plein quand même dans les préoccupations des gens, malgré tout beaucoup plus qu'autrefois, si on montre pas l'exemple, si on n'a pas une rigueur dans la gestion du centre de traitement à brève échéance, on aura du mal à tenir » (Entretien E2)

« le fait qu'on ait adhéré au développement durable et tous les outils qu'on met en place c'est notre survie, à partir de là, c'est notre survie à long terme, je pense, comme un des grands du

¹ 1er article de la Charte de la Nature, « Charte de la Nature », texte adopté par la FFSPN (devenue FNE) lors de son assemblée générale du 28 octobre 1972

*monde du déchet, non pas de la collecte, mais du traitement environnemental du déchet »
(Entretien E3)*

*« le rapport entre l'économie et notre activité, c'est la survie de notre structure telle qu'elle est
et les problèmes économiques que ça pose » (Entretien A2)*

Concernant SITA France, nous considérons qu'il lui est aujourd'hui à peu près impossible de développer ses activités sans affirmer son engagement en faveur de l'environnement. Et dans le même temps, il lui est tout aussi nécessaire de définir des démarches de dialogue, de concertation, et d'écoute avec d'autres acteurs impliqués par ses activités, qu'il s'agisse des élus, des collectivités locales mais aussi des associations de riverains, de consommateurs ou de protection de l'environnement. Se plier aux nouvelles exigences sociales et réglementaires en matière d'environnement d'une part, dialoguer régulièrement avec les parties prenantes de l'entreprise d'autre part, sont ainsi présentés comme des nécessités en rapport avec la « survie » de l'entreprise. Cependant, cette représentation sociale associée au terme « survie » n'est pas propre à SITA France, en tant qu'entreprise, puisque nous l'avons également observée chez un représentant de Ciment Calcia¹.

Pour l'association ENE, le fait d'assurer sa pérennité est toujours un défi. Ainsi, il semble qu'il soit pour elle nécessaire de s'appliquer à elle-même le calcul économique, afin simplement de perdurer. Cela suppose de connaître les régimes de subvention auxquels elle a droit, les systèmes de taxe, les partenariats possibles. Sa mission purement environnementale est liée à sa capacité structurelle de l'accomplir, qui est elle-même dépendante des règles économiques propres à ce type d'organisation.

Les entretiens menés chez SITA France comme chez ENE montrent que le recours, à l'environnement pour les uns, à l'économie et à la notion de « développement durable » pour les autres, correspond donc bien à une question de « survie » de l'organisation. Les organisations étudiées, entreprise ou association, présentent ainsi une sorte de vulnérabilité face à l'avenir qui les met, les unes comme les autres, en position de danger face à leur futur respectif. Cela participe à la construction de leurs représentations sociales associées au terme « survie ».

Face à son propre devenir, l'ADEME présente un front différent, construisant la représentation sociale associée au terme « survie » sur le socle de l'espèce humaine, de la collectivité et de ses responsabilités inévitables :

« je pense que c'est une question de survie [le « développement durable »], je pense pas qu'on puisse être contre, on est forcément pour parce qu'on est condamné à ça » (Entretien In 2)

Dans cet extrait d'entretien, l'enjeu présenté consiste à poser le « développement durable » comme véritable condition humaine, au-delà de l'existence de telle ou telle organisation. La

¹ Echanges de points de vue entre le Directeur de la communication de Ciments Calcia et Nicole d'Almeida, GRIPIC, CELSA, Semaine du Développement Durable, 4 juin 2004

représentation sociale associée au terme « survie » renvoie alors directement à la possibilité de la disparition de la vie humaine sur la terre.

Au sein des corpus, les représentations sociales associées aux termes « vie » / « survie » renvoient donc à la fois à l'humanité, en particulier ses organisations, et à l'ensemble des espèces vivantes partageant les lieux de vie de l'homme. Elles sous-tendent une vision explicitement anthropocentriste du monde. De fait, elles juxtaposent une vision temporelle immédiate du monde, liée à l'évocation de la vie personnelle de nos interlocuteurs et des organisations auxquelles ils appartiennent, à une vision temporelle lointaine, liée à l'évocation de toutes les espèces vivantes, incluant l'humanité en tant qu'espèce.

Analyse narratologique : « vie » / « survie »

Les représentations sociales associées au terme « vie » renvoient à des actions à mener, qu'il s'agisse de protection, de défense, de lutte, ou encore d'exploitation de la « nature ». L'action à mener est d'ailleurs de l'ordre de la responsabilité et de l'ordre moral à travers la notion récurrente de « respect ». Mais elle est aussi et surtout présentée comme inévitable : l'être humain ne peut pas ne pas agir sur la vie, qui foisonne ou meurt autour de lui. La vie humaine passe nécessairement par des interactions avec les formes de vie proches de lui. A ce titre, nous pouvons dire qu'il est de l'ordre de l'humain d'agir sur la « vie », avec la « vie », parfois pour, ou parfois contre. Les représentations sociales associées au terme « vie » se présentent alors comme ferment du procès, c'est-à-dire de l'action principale à mener par les héros dans le récit.

Ensuite, ici les représentations sociales associées au terme « survie » renvoient surtout à l'idée de prédicats à transformer, plutôt que de prédicats transformés ou en cours de transformation. La « survie » concerne les humains, leurs organisations notamment, et les autres espèces animales ou végétales comme nous l'avons indiqué dans l'étude des corpus. La « survie » renvoie aux propriétés d'éléments de la nature selon leur évolution dans le temps, liée ou non aux impacts environnementaux, produits aussi bien par les organisations que par les particuliers. Elle est principalement projection vers un futur envisagé comme force de transformation des propriétés de ces entités, de l'état de vie, d'abondance ou de force, vers un état de mort, de rareté ou de faiblesse. Globalement, nous pouvons dire que « survie » correspond à un prédicat transformé de « vie » ; en effet, la « survie » fait passer la « vie » de l'état de « foisonnante, non menacée » à l'état de « rare, luttant contre la mort ». Le terme de « survie » apparaît aussi comme un ferment des prédicats transformés.

Par ailleurs, l'importance de l'aspect moral de la transformation des prédicats, vers du mieux, mais aussi de l'aspect éthique de l'action, portée par ces deux termes, nous conduit à considérer qu'ils contiennent à la fois une condamnation morale du passé et une espérance pour le futur de l'humanité. Les actions humaines, passées et présentes, décrites comme des excès, sont ainsi à la source de la question de la « vie » et de la « survie » de l'homme et du monde dont il dépend. Ces deux termes sont employés afin de poser une sorte de diagnostic sur l'orientation de l'évolution de l'espèce humaine aujourd'hui, en fonction de ses activités propres. Par conséquent, nous rattachons aussi pleinement ces deux termes au constituant de l'évaluation finale.

Les représentations sociales associées aux termes « vie » / « survie » renvoient donc aux ferments du procès, des prédicats transformés, et de l'évaluation finale.

1.5 Représentation(s) sociale(s) associée(s) à la « morale »

Observation dans les corpus

Ici nous avons choisi de ne pas mettre en exergue un terme en particulier afin de laisser place à un ensemble renvoyant au lexique de la morale (type de discours environnementaliste). Si nous avons retenu deux termes, ils auraient été celui de « respect » et celui de « devoir ». Mais les notions de « culpabilité » et de « responsabilité » nous importent également. Tous ces termes sont liés à l'éthique de l'action. C'est pourquoi nous abordons l'ensemble de ces termes au sein de leur lexique d'appartenance plutôt que chacun séparément.

Le lexique de la morale se présente comme l'un des lexiques traversant l'ensemble du corpus : il est présent dans tous les corpus étudiés, corpus écrit et corpus oral.

Analyse des représentations sociales associées à la « morale »

Au sein des corpus, nous pouvons distinguer deux aspects liés à l'emploi de termes appartenant au lexique de la morale :

- un jugement normatif sur des actions ;
- une morale de l'action ramenée au devoir de faire.

Autant ce premier aspect est présent dans l'ensemble du corpus, autant le second paraît être exclu du corpus de l'organisation SITA France. Le premier aspect correspond à

l'observation de jugements normatifs apposés sur des actions. Une critique est proposée, formulant ce qui est bien et ce qui est mal. L'objet de cette critique concerne la façon dont la société se préoccupe de son environnement, et la façon dont les gens exercent leurs responsabilités vis-à-vis de leur cadre de vie :

« les liens entre certains impacts environnementaux et la santé humaine comme les impacts sur les cancers ne sont pas bien étudiés, pas bien publiés, (...) personne n'est capable de dire pourquoi la moitié de la population meurt du cancer, il y a bien un lien, et ceci à mon avis a été volontairement, je pense, assez mal traité » (Entretien E4)

« pour moi, c'est une grosse culpabilité l'environnement, parce qu'on a tous un rôle » (Entretien In 3)

« on oublie de s'arrêter sur ce qu'on fait, de regarder ce qu'on fait, de prendre le temps d'apprécier, de se poser la question de savoir si c'est bien ou pas » (Entretien A4)

« on peut pas agir en faisant comme si on savait pas ce qui arrivera, toutes nos actions ont un sens, ont des conséquences par la suite, et on peut pas faire semblant de croire que ça a pas de conséquence ou c'est pas grave, (...) on laisse le soin aux autres d'agir pour nous, il y a beaucoup de gens qui font comme ça, je crois qu'on n'a plus le droit maintenant de faire ça » (Entretien A4)

Ce même jugement normatif sur la façon dont les gens se saisissent de leurs responsabilités environnementales, émis au sein des corpus par les différentes organisations étudiées, conduit à penser que l'environnement est construit selon un raisonnement anthropocentriste. L'implication des organisations étudiées s'exprime au sein d'un discours formulant explicitement que l'homme est au centre du monde. Et désormais, cela se traduit par des devoirs envers ce monde, et plus seulement des droits.

C'est pourquoi ce jugement, qui nécessite un recul réflexif, est fréquemment associé à une morale de l'action, une éthique du devoir. Cela est vrai pour le corpus de l'ADEME comme de FNE, mais pas pour SITA France. Cet engagement moral, visible à travers l'emploi très fréquent du lexique de la morale, se présente régulièrement associé au lexique du combat, comme nous l'avons indiqué plus haut (Partie 2), et comme le montre les extraits ci-dessous de la *Lettre Ademe* et de la *Lettre du Hérisson*, journal de FNE. Cette association de lexiques permet de mieux comprendre ce double aspect à la fois de réflexion et de d'action mêlées.

« la lutte contre le changement climatique dépend des efforts de tous »¹

« Le pouvoir est au fond du caddy... Si, dans une société du « tout-à-jeter », le pouvoir public est le garant de l'intérêt général... nous avons chacun un rôle à jouer et notre façon d'acheter détermine déjà le volume de notre poubelle ! »²

L'idée que chacun doit quelque chose au monde qui l'a vu naître, au-delà d'une simple responsabilité liée à une suite de faits et de conséquences, repose sur des raisons plus

¹ *Lettre Ademe*, n° 80, novembre-décembre, 2001, p. 2

² *Lettre du Hérisson*, n° 200, juin 2001, p. 5

fondamentales liées au respect de la vie que nous avons indiqué plus haut. Elle se présente de façon relativement simple : tout être humain porte des responsabilités, qui se traduisent par des devoirs, envers la terre, planète, ce qui l'entoure, ou les générations futures :

« la terre elle est vivante, il y a un esprit, on lui doit quelque chose » (Entretien In 2)

« à partir du moment où l'homme a déréglé les choses, il faut qu'il assure une régulation » (Entretien A2)

« on a un devoir vis-à-vis des générations futures » (Entretien A3)

« il en est de l'intérêt de tout le monde »¹

« nous avons un souci d'intérêt général »²

Il s'agit d'un respect poussant à une forme d'action : le respect versus protection de la nature. L'importance du lexique de la morale est ainsi à mettre en lien avec la poursuite du bien général, qui se traduit désormais par la protection de l'environnement, de la nature et de la vie.

Mais l'examen d'une campagne de communication de l'ADEME (ci-dessus, partie 2) montrait une difficulté à communiquer sur cet aspect éthique de l'organisation. En effet, s'il s'agit de :

« faire avancer ceux qui ne sont pas acquis à la cause (...) ...

cependant cela implique :

... Comme l'Etat est en déserrance, il manque de crédibilité et donc il ne faut pas être moralisateur »³

Tout se passe ainsi comme si l'aspect moral mis en avant pour justifier l'action de l'organisation devait ensuite être tue au moment de la réalisation de l'action, et ce, pour des raisons d'efficacité, sur plusieurs plans. Tout d'abord, l'objectif semble de parvenir à ne pas culpabiliser les cibles de l'action, qu'il s'agisse d'organisations ou de particuliers, le sentiment de culpabilité étant considéré comme un frein. Ensuite, l'organisation a également pour but d'éviter l'inscription des préoccupations environnementales au sein d'un discours politique, sachant la dévalorisation que connaît celui-ci actuellement au sein de la société française. L'organisation tait ainsi l'origine morale de son action, qui n'est alors perceptible que principalement dans les documents à destination de publics déjà conquis (interne, partenaires privilégiées à travers les *Lettres Ademe*). Nous rappelons que le lexique de la morale est d'ailleurs totalement absent de la campagne de communication grand public lancée par l'ADEME en 2001 (voir Chapitre 4 sur la Campagne « Préservez votre planète préservez votre argent »).

¹ Compte-rendu de la CLIS de Vert le Grand du 7 juin 2002, Point 2 de l'ordre du jour (cf. Annexe 6)

² Notes ethnographiques de la CLIS de Vert le Grand du 7 juin 2002, Point 2 de l'ordre du jour (cf. Annexe 6)

³ Cf. Annexe 4 Notes ethnographiques, Rencontre avec le directeur adjoint de la communication à propos de la campagne audiovisuelle « Préservez votre argent préservez votre planète ».

Les représentations sociales associées à la morale se présentent ainsi sous un double aspect au sein du corpus : elles viennent à la fois dire la norme de l'action, définissant ce qui est bien et ce qui est mal, et dire l'éthique de l'action à travers la promotion de la bonne action environnementale.

Analyse narratologique : la « morale »

La fréquence importante du lexique de la morale au sein des corpus nous permet de penser que les termes et expressions observés précédemment, l'« environnement », la « nature », la « vie », le « développement durable », constituent autant d'abstractions aboutissant à la proposition d'une éthique au sein du monde des organisations. Mais cela ne va pas de soi, au sein de la sphère économique, comme le soulignent les organisations que nous avons observées, d'où son association récurrente avec le lexique du combat :

« Une fois de plus l'économique s'impose au politique en méprisant l'éthique propre à la vie et au Bien commun. »¹

Cela rejoint des propos indiquant un refus du temps cours, de la rapidité, qui se traduit par « prendre le temps ». Pour FNE, nous pouvons même affirmer que ce discours éthique contient une demande de temps à consacrer à l'exercice de la morale. Cela est évoqué également par un de nos interlocuteurs appartenant à SITA France, évoquant l'impression que tout va trop vite et qu'il faut ralentir pour prendre le temps de digérer chaque changement. L'ADEME place d'ailleurs directement le temps au cœur de sa stratégie de « développement durable » :

« le développement durable, c'est ainsi réintroduire le sens du temps long »¹

Le lexique de la morale est accompagné d'une réflexion sur le temps ; l'accent est mis sur la durée de la réflexion afin de pouvoir exercer un jugement éthique sur une action. Il s'agit donc en même temps d'une critique du mode habituel de prise de décision dans la société. La nécessité de l'exercice de la morale est liée à la redéfinition du contexte de la prise de décision. Chacune des organisations étudiées l'a proposé.

La CLIS de Vert le Grand constitue même l'un de ces lieux de réflexion dans lequel l'exercice de la morale a sa place. De ce point de vue éthique, il semble d'ailleurs appréciable qu'une CLIS ne constitue pas un lieu de décision. A priori, cela ne devrait que renforcer la qualité et la profondeur des réflexions, loin de la tension créée par la nécessité de la prise de décision. Mais il n'en est rien. Le lexique de la morale a été relevé assez rarement lors de la réunion du 7 juin 2002. Cette faible fréquence du lexique de la morale,

¹ In « OGM : enjeux de société », *Lettre du Hérisson*, n° 205, octobre 2002, p. 4

remarquée dans le lieu qui pourrait lui être dédié, montre la difficulté à élaborer, de façon collective, des réflexions au contenu éthique.

Cela explique notamment la position de l'ADEME analysée précédemment. Si un jugement normatif est quelque chose de pensable dans le cadre d'une organisation, un discours éthique, axé sur l'action, n'est peut-être pas encore recevable au sein de la société. Cette prudence laisse percevoir un malaise, de la part des organisations étudiées, à intégrer des pratiques ordinairement réservées aux citoyens en tant qu'individus. Il s'agit en effet de pratiquer l'exercice de la morale en groupe, en collectivité. Cela n'est pourtant pas nouveau ; les droits de l'homme, l'humanisme d'une façon plus générale, sont des valeurs aussi anciennes que les entreprises elles-mêmes. Ce qui change est la nécessité d'intégrer ces aspects éthiques de façon systématique, et de les penser et les mettre en œuvre de façon collective. La pratique de l'éthique de l'action repose ainsi la question de la liberté de penser des individus, puisque les organisations revendiquent aussi, plus ou moins, la possibilité d'émettre des jugements normatifs et à proposer une éthique de l'action.

L'analyse des représentations sociales associées à la « morale » conduit ainsi à observer le ferment de l'évaluation finale, du fait justement de son contenu éthique. Cependant, il est bon de noter que cette évaluation finale correspond à l'expression d'une éthique de l'action, qui vient à la fois conclure sur des actions précédemment réalisées, à travers des jugements normatifs, mais aussi anticiper sur les actions à venir. Cela signifie qu'il y a bien évaluation mais pas forcément en tant que conclusion du récit, c'est-à-dire pas en position finale. La « morale » est ainsi également à rapprocher du constituant du procès, en tant qu'incitation à l'action, par la redéfinition du cadre de la prise de décision menant à l'action.

Bilan

Ainsi, les extraits de corpus identifiés comme relevant du type de discours environnementaliste présentent des termes à la fréquence régulière et aux représentations sociales multiples. L'étude de ces cinq éléments récurrents montre qu'ils entretiennent des liens plus ou moins forts avec l'un ou l'autre des constituants de narrativité indiqués par Jean-Michel Adam. Nous rappelons que les représentations sociales mises en évidence sont considérées comme mettant en évidence les ferments de narrativité de tel ou tel constituant de narrativité. Les cinq éléments récurrents sont ainsi répartis en fonction des constituants de narrativité :

¹ « Promouvoir un développement durable », Ademe, septembre 1999, p. 3

Tableau de mise en relation des constituants de narrativité avec les cinq éléments récurrents

Constituants de narrativité	Représentations sociales
Succession d'événements	« environnement » / « nature »
Unité thématique	Sujet de l'action
Prédicats transformés	« environnement » / « nature » « vie » / « survie »
Procès	« développement durable » « vie » / « survie » « lexique de la morale »
Causalité narrative	« environnement » / « nature »
Evaluation morale	« vie » / « survie » « lexique de la morale »

Nous remarquons tout d'abord que certains constituants de narrativité sont mobilisés à plusieurs reprises, en particulier le constituant du procès. Le procès concerne en effet trois ensemble de termes sur les cinq étudiés. Les représentations sociales mises en évidence au sein du corpus semblent ainsi en particulière affinité avec l'action. Cela est finalement peu surprenant pour l'élément « développement durable », car nous pouvons le considérer comme lié au type de stratégie mis en œuvre par les organisations, ce qui le lie très étroitement à l'univers de l'action des organisations, notamment à travers la notion de performance qui lui est attachée. Les deux autres éléments sont moins attendus. Concernant les termes « vie / « survie », nous remarquons que les représentations sociales associées définissent l'action à mener. Les représentations sociales associées à la « morale » trouvent ici toute leur force, proposant une réflexion éthique sur l'action.

D'autre part, nous remarquons que les termes « environnement » / « nature » présentent des ferments de narrativité renvoyant à trois constituants de narrativité : succession d'événements, prédicats transformés et causalité narrative. Cela confère aux représentations sociales qui leur sont associées une épaisseur narrative particulière, qui les distingue des autres éléments retenus. Ces représentations sociales sont ainsi les plus riches en termes de narrativité. Elles ont une capacité très forte à s'intégrer dans, ou à faire naître des récits. Cela est à mettre en lien avec la richesse de leurs représentations sociales. Nous avons craint que le constituant de succession d'événements soit impossible à repérer, mais cela n'est pas le cas. Les résultats attendus sont bien présents. Cela nous permet de légitimer cette approche spécifique.

Enfin, l'association de ces constituants de narrativité avec les termes les plus fréquents repérés dans les corpus ne nous permet pas pour autant d'observer un récit environnemental, ni même une « séquence narrative » complète. En effet, il s'agit bien,

simplement, de ferments de constituants de narrativité, qui se présentent de façon éparpillée, puisqu'ils ne sont pas reliés entre eux, et jamais tous présents en même temps. Mais à nos yeux, cela est tout de même suffisant pour permettre d'affirmer que ces représentations sociales, construites au sein des discours environnementalistes, relèvent du narratif. Dans le but de repérer des éléments permettant de composer un récit potentiel, nous pouvons en conclure que les discours environnementalistes constituent ainsi un objet tout à fait fécond.

Pour rappel et comme proposé plus haut pour indiquer les liens entre *métarécit* et récit, les éléments formant un *métarécit* sont ainsi mis en regard des constituants de narrativité :

Tableau de mise en relation des composantes du *métarécit* avec les constituants de narrativité

Métarécit	Constituant de narrativité
<i>Incitation à l'action</i>	Procès
<i>Grands héros</i>	Unité thématique Procès
<i>Grand but / Grand péril</i>	Succession (potentielle) d'événements Prédicats (déjà) transformés Causalité narrative
<i>Valeur suprême</i>	Evaluation morale

Ce tableau permet ensuite de mettre en face à face, selon la même logique, les composantes du *métarécit* environnemental » avec les représentations sociales étudiées ci-dessus :

Tableau de mise en relation des composantes du *métarécit* avec cinq éléments récurrents

Composantes du <i>métarécit</i>	Convergences
Incitation à l'action	« environnement » / « nature » « développement durable » 4. « vie » / « survie » « morale »
<i>Grands héros</i>	« développement durable » sujet de l'action « vie » / « survie » « morale »
<i>Grand but / grand péril</i>	« environnement » / « nature » « vie » / « survie »
Valeur suprême	« vie » / « survie » « morale »

Nous sommes donc maintenant en mesure de reconstituer le *métarécit* environnemental.

2. Le *métarécit* environnemental : ses composantes

2.1. *L'incitation à l'action*

« En tout cas, sans l'accompagnement du langage, l'action ne perdrait pas seulement son caractère révélateur, elle perdrait aussi son sujet, pour ainsi dire ; il n'y aurait pas d'hommes mais des robots exécutant des actes qui, humainement parlant, resteraient incompréhensibles. L'action muette ne serait plus action parce qu'il n'y aurait plus d'acteur, et l'acteur, le faiseur d'actes, n'est possible que s'il est en même temps diseur de paroles. L'action qu'il commence est révélée humainement par le verbe, et bien que l'on puisse percevoir son acte dans son apparence physique brute sans accompagnement verbal, l'acte ne prend un sens que par la parole dans laquelle l'agent s'identifie comme acteur, annonçant ce qu'il fait, ce qu'il a fait, ce qu'il veut faire. Il n'y a pas d'action humaine qui ait autant que l'action besoin de la parole. »¹

Cette citation a pour but de souligner les relations étroites entre action, collective et politique d'une part, et la parole d'autre part. Ces propos exaltent la portée de tout *métarécit*, source de paroles. L'action suppose une inscription dans la parole, le discours, et ici, le *métarécit*. Cela met en relief la première composante du *métarécit* que nous allons maintenant dessiner.

Nous rappelons que *l'incitation à l'action* renvoie à la dimension émancipatrice du *métarécit*. Le *métarécit* constitue un véritable encouragement à l'action, c'est-à-dire qu'il se présente comme force de proposition de l'agir, de façon individuelle ou collective. Puisant dans le passé des expériences humaines, il est orienté principalement vers l'avenir de l'humanité. *L'incitation à l'action* est ainsi envisagée, au sein d'un *métarécit*, comme proposition d'une définition de l'action à accomplir.

Voici les termes et expressions en rapport avec cette composante du *métarécit* environnemental :

- « environnement » / « nature » ;
- « développement durable » ;
- « vie » / « survie » ;
- « morale ».

Nous avons indiqué précédemment combien les différents termes les plus fréquents du corpus, au sein du type de discours environnementaliste, étaient liés aux représentations sociales de l'action. C'est pour cela que quatre de ces cinq éléments récurrents figurent au sein de la composante *Incitation à l'action*. Nous allons maintenant rendre compte de la façon dont chacun donne corps à cette composante précise du *métarécit* environnemental.

¹ ARENDT Hannah, *Condition de l'homme moderne*, p.235

Pour souligner la spécificité de cette composante, nous y rajouterons un élément qui ne figure pas parmi les termes retenus. Il ne s'agit pas d'un terme mais d'un ensemble de termes, puisque nous renvoyons ici à l'ensemble du lexique de la gratuité, présent de façon éparse au sein des corpus, mais de portée significative pour nos propos ci-dessous.

L'objet de l'action

Tout d'abord, l'élément récurrent « environnement » / « nature » est à rapprocher des termes « vie » / « survie ». En effet, les représentations sociales associées à ces éléments concernent toutes l'action en tant qu'elles définissent ses objets : ce qui entoure l'homme, les espèces vivantes, la vie, la vie luttant contre les menaces de la mort.

Cela ne contredit pas, nous le rappelons, une vision anthropocentrée du monde : ces objets de l'action figurent en tant que tels car l'évolution de leurs propriétés, de l'état d'abondance ou de force vers l'état de rareté ou de faiblesse, nuit à l'espèce humaine, ou la menace pour le futur. Même si une interrogation philosophique peut demeurer sur le fait de savoir si l'homme a le droit de supprimer des espèces vivantes, tant qu'il n'en a pas « besoin », il s'agit bien ici d'agir afin de préserver la nature, l'environnement, la vie engagée dans une lutte pour la survie, dans l'objectif final de perpétuer l'espèce humaine.

L'*Incitation à l'action* correspond précisément à une action dirigée sur la niche écologique de l'homme. Puisque cette niche se confond aujourd'hui avec l'ensemble de la planète, il s'agit donc de protéger la planète. L'action porte donc sur un objet aux contours parfois encore mystérieux, tant sur le plan scientifique (difficulté des prévisions météorologiques, méconnaissances des hauts fonds marins, approche encore récente et pleine de promesses des recherches en génétiques, etc.), que sur le plan philosophique, quant à la capacité de l'homme à s'extraire de sa niche écologique. L'incertitude concerne également la distinction entre la part de l'évolution « naturelle » de cette niche écologique et la part des modifications apportées par l'homme. Ceci dit, les impacts des activités humaines sur son environnement sont aujourd'hui considérés comme évidents.

La connaissance de l'état des éléments du monde correspond à une sorte de motif du passage à l'acte. Leur niveau de dégradation définit le classement des priorités de l'action. Plus l'élément semble se rapprocher de la mort et plus l'action semble à la fois nécessaire et urgente. L'évolution d'un phénomène vers une situation d'irréversibilité accroît la valeur de l'action. Celle-ci consiste alors à supprimer la possibilité que ce phénomène se stabilise dans un état définitif. La transformation des prédicats comporte alors un double aspect :

- passif : constatation de transformations jugées négatives, car se rapprochant d'un état irréversible ;

- actif : mise en œuvre de transformations jugées positives, car supprimant ou retardant l'état d'irréversibilité d'un phénomène.

L'action est ainsi liée à l'exercice de la responsabilité humaine sur la nature, selon deux modalités : soit il s'agit de « réparer » des actions passées, humaines ou non, ayant transformé le monde physique de manière négative pour l'humanité, soit il s'agit de préparer, ou d'adapter, la niche écologique de l'humanité du futur.

Les éléments récurrents, au sein du corpus, précités, trouvent place dans la composante d'*Incitation à l'action* du *métarécit* environnemental à travers ce deuxième aspect de mise en œuvre de transformations des prédicats : l'homme intervient en tant que sujet d'une action permettant l'éviction d'un état d'irréversibilité de l'environnement, de la nature, de la vie. Cette action est ainsi étroitement liée à la connaissance scientifique des objets sur lesquels elle porte, et à la responsabilité à exercer vis-à-vis de ces objets.

Le type d'action

Puis les représentations sociales associées à l'expression « développement durable » apportent des éléments précisant ce que revêt la composante *Incitation à l'action*. Nous rappelons que cette expression détient la spécificité d'appartenir aux deux types de discours élaborés dans l'analyse. Le « développement durable » correspond d'ailleurs à de nombreux cas d'hybridité au sein des corpus. Cela est lié à la plasticité de son contenu sémantique.

Comme nous le disions plus haut, la représentation sociale associée à l'expression « développement durable » a des affinités évidentes avec l'action. Son association avec le terme « stratégie » (*Stratégie Nationale de développement durable* au niveau national, et au sein de certaines organisations, privées ou publiques) tout comme avec les termes « performance » et « gouvernance » le place tout naturellement dans l'univers de l'action. Contrairement aux termes « environnement » et « nature », nous remarquons ainsi immédiatement que le « développement durable » ne renvoie pas à une action de type scientifique. Nous allons essayer de déterminer à quel type d'action il correspond.

Tout d'abord, nous observons que cette expression fait écho à une action plus collective qu'individuelle. En effet, une analyse des corpus montre que la notion de « développement durable » est abordée sous trois aspects, parfois tous présents dans le discours d'une même personne :

- le « développement durable » renvoie aux groupes sociaux et à leur organisation ;
- le « développement durable » renvoie aux aspects négatifs des actions humaines ;

- le « développement durable » renvoie à une politique institutionnelle internationale, relativement abstraite.

Nous précisons que ces trois aspects du « développement durable » sont apparus sur tous nos lieux d'enquête, indépendamment donc du fait que la personne appartienne à une entreprise, une institution ou une association. Le « développement durable » renvoie ainsi à un aspect organisationnel indéniable, jusqu'au niveau des institutions internationales, berceau de l'expression. Son association fréquente, au sein des corpus, avec le lexique du management traduit le fait que « développement durable » et « encadrement de l'action », réalisée ainsi de façon collective, vont ainsi de pair.

La présence du lexique de la gratuité, c'est-à-dire du don, du non-économique, traduit aussi cette connotation d'action collective ; c'est pourquoi nous y faisons référence même si ce lexique ne constitue pas un élément récurrent. Au sein des corpus, une action est présentée comme gratuite tant qu'elle demeure collective, ou réalisée en vue du bien collectif. Nous rappelons (voir ci-dessus) que chaque interlocuteur rencontré, au sein de chacune des organisations étudiées, se présente comme pris dans un réseau d'acteurs. Au sein de la CLIS de Vert le Grand, tous les acteurs concernés évoquent le besoin de construire des relations étroites avec les autres pour pouvoir agir. Aucun ne déclare agir seul dans son domaine, mais toujours en partenariat, en relation, ou en rapport étroit avec d'autres organisations présentées comme complémentaires ou indispensables à la bonne marche des projets évoqués. L'action mise en œuvre est toujours présentée comme dépassant l'intérêt particulier de l'organisation concernée, c'est-à-dire qu'elle comporte une dimension de gratuité.

De fait, au sein des corpus, nous constatons que le « développement durable » ne renvoie pas seulement aux préoccupations environnementales, du moins au sens strict du terme. Il se présente régulièrement dans le thème de l'intérêt général, ce qui fait que la dimension sociopolitique de l'environnement est très souvent mise en avant à travers cette expression.

Ceci n'est pas spécifique à notre recherche, bien au contraire, comme nous avons pu l'observer par ailleurs. En effet, la plupart des Sommets internationaux intitulés officiellement « Sommet de développement durable »¹ portent rarement sur les préoccupations strictement environnementales. Ils concernent l'interdépendance entre la promotion de la femme et le niveau de développement d'une société, les efforts internationaux en faveur de la durabilité

¹ La Conférence Internationale sur la Population et le Développement, Le Caire (CIPD, 1994) ; la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing (1995) ; la Deuxième Conférence sur les établissements humains, Istanbul (Habitat II, ou Sommet des Villes, 1996) ; le Sommet Mondial de l'alimentation, Rome (1996) ; le Sommet mondial pour le Développement Social, Copenhague (1995) ; le Sommet « Planète Terre + 5 », New York (1997) ; le Sommet du Millénaire, New York (2000) ; Troisième conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, Bruxelles (2001) ; la Conférence mondiale contre le racisme la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, Durban (2001) ; la Conférence sur le financement du développement, Monterrey (2002) ; la Conférence sur le Développement Durable, Johannesburg (2002).

sociale et environnementale des villes, le financement du développement à l'échelon intergouvernemental. La place des femmes, l'éducation des enfants, l'éducation à la démocratie, le suivi de l'évolution démographique du monde, les questions de pauvreté, se succèdent. La notion de « développement durable » apparaît ici comme une façon de réintroduire l'homme en politique, dans toute sa plénitude humaine, c'est-à-dire un peu plus que ses besoins mais aussi ses désirs, de bonheur entre autre.

Cette expression permet de définir ainsi le type d'action propre au *métarécit* environnemental ; elle repose sur la proposition de réalisations effectuées collectivement et en vue de l'intérêt collectif. Ainsi, le type d'action repérée ici est celui de l'action collective politique, liée à la gratuité. A ce titre, la caractéristique de la gratuité constitue un critère du politique¹ au sein des discours environnementalistes mis au jour ici.

L'incitation

Enfin, l'élément « morale », récurrent au sein des corpus, apporte des éléments sur la dimension proprement incitative du *métarécit* à propos de l'action. Le lexique de la morale introduit la notion de « temps de réflexion », nécessaire pour l'élaboration d'un jugement normatif, qui précède l'action proprement dite. Ce recul réflexif peut être considéré comme conduisant à l'action car il s'agit d'une critique constructive qui ne peut se passer de l'expérimentation. L'incitation occupe ainsi l'espace du temps de la réflexion précédent l'action.

Nous avons indiqué plus haut que le lexique de la morale marquait une modification des modalités de la prise de décision. Il signifiait alors une forme particulière du contexte de l'action. De fait, nous admettons aisément que la prise de recul permet notamment la prise en compte du principe de précaution, nécessitant en effet un aménagement du temps de travail. Portant l'idée de repousser le temps de la mise en œuvre proprement dite, le lexique de la morale traduit de nouvelles formes d'action plus collégiales et finalement plus précises, plus informées et aussi plus identifiées localement. La nouvelle durée permet en effet d'envisager davantage le repérage et la participation des acteurs locaux concernés. A ce titre, nous estimons qu'une CLIS, dont la préparation commence par une longue identification des membres nommés par le Préfet (nous rappelons que des enquêtes sont réalisées concernant les représentants des associations), repose sur ce type de temporalité longue.

¹ JOUVENEL Bertrand de, *Arcadie. Essais sur le mieux-vivre*, Gallimard, 2002 (1957), chapitre « L'économie politique de la gratuité »

Une autre vision de l'urgence est ainsi perceptible, qui allie précision de la décision et rapidité. En effet, la réunion physique de plusieurs membres d'organisation peut être envisagée comme gain de temps à un double titre : toutes les personnes concernées sont présentes et reçoivent les informations en même temps ; les relations entre elles sont immédiates. La durée que nous évoquons ne correspond donc pas à un ralentissement de l'agir, mais à l'allongement du temps de préparation du cadre de la prise de décision.

Définissant un cadre facilitant sa mise en œuvre, l'élément récurrent de la « morale » incite bien à l'action.

En conclusion, *l'Incitation à l'action* au sein du *métarécit* environnemental concerne des objets du monde approchés de façon scientifique, sur lesquels l'homme exerce une responsabilité (repérés avec les termes « environnement » et « nature »). Elle correspond à une action collective et gratuite (proposée par le « développement durable »), qui repose sur la définition du contexte de la prise de décision de l'action, en particulier pour l'action politique (porté par l'élément de la « morale »).

2.2 Les *grands héros*

« L'histoire vraie dans laquelle nous sommes engagés tant que nous vivons n'a pas d'auteur, visible ni invisible, parce qu'elle n'est pas fabriquée. Le seul « quelqu'un » qu'elle révèle, c'est son héros, et c'est le seul médium dans lequel la manifestation originellement intangible d'un « qui » unique et distinct peut devenir tangible ex post facto par l'action et la parole. *Qui* est ou *qui* fut quelqu'un, nous ne le saurons qu'en connaissant l'histoire dont il est lui-même le héros – autrement dit sa biographie ; tout le reste de ce que nous savons de lui, y compris l'œuvre qu'il peut avoir laissée, nous dit seulement *ce qu'il est* ou *ce qu'il était*. »

Hannah Arendt, en insistant sur le fait que les histoires individuelles ne possèdent pas d'auteur visible, montre que l'élaboration d'un récit permet de proposer, plus que la véracité de l'histoire et des faits rapportés, le « qui », celui qui l'a vécu. C'est la construction des caractéristiques d'une personne plus que de la vérité qui importe dans le récit selon l'auteur. Hannah Arendt précise d'ailleurs que le vocable « héros » s'appliquait à l'origine à l'homme libre qui avait pris part à la guerre de Troie, et à propos de qui il était possible de conter une histoire. Le courage du héros consistait ainsi à entrer à la fois dans l'action et dans la parole :

« L'idée de courage, qualité qu'aujourd'hui nous jugeons indispensable au héros, se trouve déjà en fait dans le consentement à agir et à parler, à s'insérer dans le monde et à commencer une histoire en soi. »¹

¹ ARENDT Hannah, *Condition de l'homme moderne*, Calmann-Lévy, Agora, 1983 (1961) (trad. Georges Fradier), p. 244

Le héros, celui qui est digne de figurer dans un récit, de part les prouesses qu'il a effectuées, apparaît au centre de l'histoire. Les **grands héros** des *métarécits* apparaissent aussi comme centraux dans un *métarécit*. Ils constituent les figures exemplaires donnant corps au *métarécit*. C'est pourquoi nous allons nous attarder particulièrement sur cette composante.

Rappelons tout d'abord que les *grands héros*, propres au *métarécits*, acceptent une définition plus large que le héros évoqué par Hannah Arendt. En effet, cette composante renvoie aussi bien à des personnes, à des groupes de personnes, qu'à des organisations. Il s'agit cependant toujours bien de sujets de l'action, d'entités humaines, dont les actes, le choix de vie, mais aussi la pensée, quand elle est exprimée, s'ajustent au *grand but*. La poursuite du *grand but* trouve son incarnation dans les *grands héros* des *métarécits*.

Voici les quatre éléments récurrents en rapport avec cette composante du *métarécit* environnemental :

- « développement durable »
- sujet de l'action
- « vie » / « survie »
- « morale »

Nous allons d'abord regarder quelles sont les spécificités des *grands héros* au sein du *métarécit* environnemental puis enfin comment cette composante s'accorde avec la notion politique de citoyen.

Des héros héroïques ?

Différents résultats d'analyse effectués dans l'ensemble du corpus convergent vers la nécessité de reconsidérer cet élément du *métarécit* quant à sa dimension héroïque. Nous avons observé :

- peu ou pas de noms propres, et de nombreuses occurrences de termes employés au pluriel ou dans un sens renvoyant aux êtres humains en tant que collectivité ;
- des termes renvoyant à des acteurs, agissant au double titre de l'action et de la réflexion ;
- la définition de cibles, visées par les efforts de communication réalisés par les acteurs observés, comme des entités difficiles à circonscrire et qu'il faut pourtant convaincre ;
- la place importante de la forme de « l'exemple » dans le corpus ;
- une forte occurrence du lexique de la pédagogie.

Ces observations se conjuguent pour interroger le fait que les *grands héros* n'en sont peut-être pas dans le cadre du *métarécit* environnemental, dans le sens où leur nom propre

demeure inconnu et où leurs actions ne posséderaient pas de dimension véritablement héroïque.

Cette interrogation sur la propriété héroïque des *grands héros* est liée au souci partagé par les acteurs étudiés d'œuvrer à la modification des comportements en France. En effet, de façon différente et selon leurs moyens, les organisations observées s'efforcent d'atteindre l'ensemble des citoyens afin de provoquer une évolution significative de leurs habitudes quotidiennes. Cette intention accompagne très clairement les discours de l'ADEME, par exemple lors de la campagne 2001 « Préservez votre argent préservez votre planète » proposant des gestes à la portée de tous, et de FNE, et ce, depuis les années 1970, dans certaines localités, par le biais de ses fédérations régionales et départementales, à propos notamment du tri sélectif ; et nous avons également repéré une ébauche de cette dynamique au sein de l'entreprise SITA France, à propos de la réduction des déchets à la source.

D'ailleurs, il pourrait sembler moins naturel de trouver ce type d'intention au sein d'une entreprise privée. Certains interlocuteurs¹, lors de l'observation participante effectuée au sein de SITA France, nous ont expliqué à quel point les partenaires institutionnels et associatifs de l'entreprise la poussaient à participer à ce mouvement d'évolution du comportement du particulier. Ces partenaires ont exprimé ce point de vue notamment lors des « stakeholders sessions » organisées par SITA. C'est pourquoi l'entreprise s'y prête donc, prônant certains gestes simples, comme dans son *Rapport Environnement*, à propos des déchetteries palliant les décharges sauvages. Mais pour SITA France, la question de la réduction des déchets à la source dépasse largement le cadre d'action de l'entreprise, justement puisqu'il s'agit de la modification de comportements. Le processus dans lequel il lui est demandé de s'engager, c'est-à-dire de favoriser la diminution de la production de déchets par habitant, constitue un problème de politique publique. Ce n'est que suite à des demandes officiellement formulées qu'elle s'y engage à petits pas.

Cette intention de modification des comportements explique que les pratiques de communication qui en découlent fassent fréquemment intervenir le lexique de la pédagogie, mais aussi la forme de l'exemple, comme nous l'avons indiqué plus haut. La cible à atteindre, le citoyen ordinaire, ignorant des conséquences de certains de ses actes, comme ceux liés à ses déchets, est une cible à former. La figure du *grand héros* laisse ainsi place à la mise en avant de multiples héros anonymes, êtres qui ont besoin de savoir afin d'agir, ce qui n'est pas sans rappeler les particularités de l'Homme sans qualités évoqué par l'écrivain autrichien Robert Musil².

¹ Cf. Annexe 1 Corpus B : retranscription des entretiens et Annexe 4 Notes ethnographiques

² MUSIL Robert, *L'Homme sans qualités - Tome 1*, Poche (Points), Paris, 1995 (1931)

Nous avons observé également que les représentations sociales associées au terme « vie » renvoyaient à différentes actions à mener, qu'il s'agisse de protection, de défense, de lutte, ou encore d'exploitation de la « nature ». Nous avons surtout souligné le fait que l'être humain ne peut pas ne pas agir sur la vie. De fait, les interdépendances entre activités humaines et monde sont telles que presque tout acte quotidien peut être considéré comme agissant sur la « vie ». Constituant l'un des objets principaux de l'action à mener par le *grand héros*, la « vie » conduit forcément à identifier l'ensemble de l'humanité comme acteur, et donc comme héros. Tout le monde agit sur la « vie », donc tout le monde est un héros.

De plus, la redéfinition du cadre de la prise de décision menant à l'action, à travers l'élément de la « morale », passe par l'institutionnalisation de réseaux locaux d'acteurs. Nous avons souligné la mobilité des représentants d'organisation au sein de la CLIS de Vert le Grand. Cette caractéristique traduit le fait que ces acteurs ont vocation à rester d'une certaine façon anonyme, du fait de leur présence « provisoire ». Ces représentants rendent visible la présence d'une organisation, mais leur nom propre compte moins que celui de l'organisation elle-même. Nous estimons aussi que l'ouverture du cadre de la prise de décision, en multipliant le nombre d'intervenants, diminue l'importance de chacun (excepté celle du président, mais qui reste un représentant d'administration susceptible d'une mobilité fréquente lui aussi). Les fonctions assumées par ces acteurs prédominent ainsi sur leur individualité, sur leur nom propre. Ces héros demeurent inconnus.

Plutôt que le nom du *grand héros* mis à l'honneur du fait de ses prouesses, les simples faits qu'il réalise sont ainsi mis en visibilité, et donc observables, sans aucune dimension héroïque. Les porteurs d'exemple sont très présents, les actions d'éclat font place au « bricolage ». La notion de « bricolage » renvoie en effet à ce geste quotidien, montré comme exemple, à la pratique anonyme, au comportement silencieux, agissant pour autant, qui n'est pas sans rappeler la façon dont la nature se renouvelle¹. La nature évolue, suite à de grandes mutations parfois, mais souvent par de minuscules événements particulièrement difficiles à repérer pour les scientifiques de la vie. C'est dire si ces pratiques de « bricolage » sont extrêmement « vivantes », c'est-à-dire marquées par le foisonnement et le désordre apparent. Ces pratiques de « bricolage » ne sont cependant pas nouvelles, bien au contraire, mais nous considérons qu'elles sont particulièrement mises à l'honneur ici. Et ce

¹ « Ces pratiques présentent en effet de curieuses analogies, et comme d'immémoriales intelligences, avec les simulations, les coups et les tours que certains poissons ou certaines plantes exécutent avec une prodigieuse virtuosité. Les procédures de cet art se retrouvent dans les lointains du vivant, comme si elles surmontaient non seulement les découpages stratégiques des institutions historiques mais aussi la coupure instaurée par l'institution elle-même de la conscience. Elles assurent des continuités formelles et la permanence d'une mémoire sans langage, depuis le fond des océans jusqu'aux rues des nos mégapoles. » (CERTEAU Michel de, *L'invention du quotidien 1. Arts de faire*, Folio, Essais, Gallimard, 1990, p. 65).

type de pratique, privilégié par les *grands héros*, nous conduit donc à repenser l'appellation de cette composante.

D'autres données, extérieures à cette recherche, viennent corroborer cette particularité des *grands héros* du *métarécit* environnemental, dont même le nom reste discret.

Tout d'abord, une enquête du CREDOC¹, menée pour l'ADEME, en 2003, a permis de préciser ce point. En effet, il nous a été possible de rédiger une question spécifique à ce sujet au sein de cette enquête² : « Quand vous pensez à l'environnement, quel personnage (réel ou imaginaire, vivant ou mort) cela vous évoque-t-il ? ». Le but était d'identifier les personnalités susceptibles de représenter l'environnement pour les personnes interrogées, et de faire émerger de grandes figures, de grands héros. Mais, contrairement à nos attentes, près d'un tiers des personnes enquêtées ont été incapables de fournir une réponse. Seul le commandant Cousteau émerge ensuite, avec un score cependant très faible (« les enquêtés citent le plus souvent le Commandant Cousteau (11% des réponses spontanées) »). L'enquête révèle donc la difficulté pour les enquêtés à concevoir une personnification possible de l'environnement (« près d'un sur trois n'arrive pas à évoquer un personnage »). Les éléments suivants de l'enquête montrent encore la difficulté à faire émerger un type de héros car le foisonnement des rattachements possibles à la cause de l'environnement est très grand :

« Les réponses sont extraordinairement variées puisque sept registres différents au moins sont abordés, allant de l'écologie à la politique, des arts à la science, en passant par des références religieuses, historiques ou familiales. En un mot, à la diversité des thèmes associés à l'écologie, correspond une multitude de figures emblématiques. Chacune d'entre elles a ses partisans, mais aucune ne fait aujourd'hui l'objet d'un profond consensus. »³

La recherche de personnalités représentatives de la cause environnementale en France est donc vaine pour le moment, au vu des résultats de cette enquête. Nous considérons que les personnes humaines renvoyant à l'environnement sont ainsi plutôt les acteurs d'actions simples, de gestes quotidiens, acteurs nombreux et dont la notoriété reste faible. Cela nous amène à conclure que les enquêtés ont du mal à faire émerger des figures particulières, c'est-à-dire émergeant de l'anonymat. Cela renforce l'idée que les *grands héros* du *métarécit* environnemental sont dénués de représentants visibles, connus, reconnus et mis en lumière.

¹ CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français » pour le compte de l'Ademe : « Pollution atmosphérique, déchets ménagers et consommation de « produits verts » : pratiques et représentations au début 2003 », juillet 2003

² Nous redisons notre plus grande reconnaissance à l'ADEME, partenaire de cette recherche, qui nous a proposé cette démarche.

³ CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français » pour le compte de l'Ademe : « Pollution atmosphérique, déchets ménagers et consommation de « produits verts » : pratiques et représentations au début 2003 », juillet 2003

Ensuite, les recherches menées par Jacqueline Chervin¹ montrent que le thème de l'environnement, tout comme d'autres sujets scientifiques, fait intervenir de plus en plus le témoin ordinaire dans les reportages audiovisuels des journaux télévisés, dans les principales chaînes en France. Son étude sur les Journaux Télévisés, réalisée à la fin des années 1990, souligne l'importance du témoignage anonyme et la sollicitation de la parole profane. L'auteur en conclut que la science se lit désormais sur une dimension domestique. Dans ce cadre, les journalistes deviennent animateurs d'un lieu de parole, en « contrat d'assistance », selon la terminologie de Guy Lochard.

Le contexte d'énonciation d'un discours sur le thème de l'environnement se positionne désormais dans la sphère de l'éthique, et non dans celle de la polémique ou de la contestation. L'environnement représente alors le moyen pour les Journaux Télévisés d'accomplir une sorte de mission humanitaire. La présence de la figure de l'expert est ainsi de moins en moins nécessaire puisque, finalement, sur le plan éthique, tout citoyen peut avoir droit à la parole. L'anonymat constitue ainsi une des caractéristiques des témoins recensés pour illustrer le thème de l'environnement au sein des journaux télévisés en France.

Un travail de recherche précédent², portant sur la marée noire de l'Erika, allait également dans ce sens : de nombreuses interventions du témoin ordinaire apparaissent dans le corpus de presse écrite étudiée en 2000. Une autre étude, cherchant à établir comment le thème de l'environnement est traité dans des journaux de presse régionale, en Normandie, entre septembre et novembre 2002, va dans le même sens :

« Si l'on classe la manière dont les différents acteurs de la communauté sont convoqués, l'anonyme ou celui que l'on appelle « l'homme de la rue » est l'instance la plus représentée (43 %). Viennent ensuite les élus de la commune et de la région (23 %), ce qui permet d'avancer que l'action locale préoccupe davantage que l'action nationale puisque les références à l'État et aux ministères ne représentent que 4 %. Enfin, la visibilité des syndicats est relativement présente avec 11 % de présence dans les articles, alors que les organisations proches des questions environnementales comme les Verts, la DRIRE, l'Ademe, Air Normand ne sont présents qu'à hauteur de 5 %. »³

La figure de l'expert ne semble plus occuper le devant de la scène. Le témoin ordinaire prend place de façon relativement stable. Sa place au sein du corpus est ainsi en cohérence avec la façon dont les médias traitent le thème de l'environnement de nos jours, en France.

¹ CHERVIN Jacqueline, « Le traitement des thèmes scientifiques dans le journal télévisé de 1949 à 1995 », Thèse de doctorat en Information, Communication, Université Paris 7-Denis Diderot, 2000

² JALENQUES Béatrice, « Etude des interactions entre un discours environnemental et un discours économique sur la scène médiatique française : la communication sur la marée noire de l'Erika », Diplôme d'Etudes Approfondies en Sciences de l'Information et de la Communication, Université Paris 4 Sorbonne, CELSA, 2000

³ Extrait de l'étude « Analyse de discours de *Paris-Normandie*. Le premier média régional rouennais et le thème environnemental », Alexandre ASSOUS, Elina BENIGNI, Marine FLÉVIN, Stéphanie GUTIERREZ, Pascal SONTAG, sous le haut pilotage de Mme CHERVIN, CELSA, 2002

Ces différents points, émanant des analyses de corpus ainsi que d'autres travaux de recherche, convergent pour permettre de dire que les *grands héros* du *métarécit* environnemental laissent place à des *héros* sans nom, et sans héroïsme ni prouesse, ni action d'éclat. Cette composante est donc modifiée. C'est pourquoi nous parlerons désormais de *héros anonymes* pour désigner cette composante du *métarécit* environnemental.

Des *héros anonymes* avant tout citoyens politiques ?

Nous allons examiner ci-dessous si l'expression « développement durable » donne une dimension politique au *héros anonyme* du *métarécit* environnemental, du fait de la présence de cette expression au sein des discours politiques des institutions internationales. Le *héros anonyme*, témoin ordinaire, citoyen du quotidien, a-t-il des affinités particulières avec le politique ? Se présente-t-il comme un nouveau type de citoyen ?

Nous allons plus précisément étudier les liens entre « développement durable » et « gouvernance ». Il se trouve qu'aujourd'hui les tenants du « développement durable » débordent toujours plus loin dans les champs d'application de cette notion. En effet, à la notion de « développement durable » est fréquemment accolée la notion de « gouvernance », voire même de « bonne gouvernance » :

« Le développement durable repose en fait sur une **nouvelle forme de gouvernance**, où la **mobilisation et la participation de tous les acteurs de la société civile** aux processus de décision doit prendre le pas sur le simple échange d'informations. Le développement durable entend promouvoir la **démocratie participative** et rénover l'**approche citoyenne**. L'accès à l'information, et la transparence en sont des pré-requis. »¹ (en gras dans le texte original)

La « gouvernance » consiste à garantir l'équilibre de pouvoir entre les différents niveaux d'implication dans une organisation. Elle conduit à promouvoir une gestion saine et efficace des activités humaines à tous les niveaux, qu'il s'agisse d'un gouvernement, d'une ville ou d'une entreprise. Elle introduit l'efficacité managériale au sein du politique².

Le cheminement de l'expression « gouvernance » passe par le monde de l'entreprise, des grandes multinationales en particulier. On peut dire qu'à la notion de « gouvernance » s'est superposée la notion de « développement durable » au sein de ces entreprises, dans les années 1990, le « développement durable » ne la contredisant pas mais lui donnant une

¹ « Dossier d'information pour Johannesburg. Fiche 1 : Historique du développement durable. », Sommet mondial sur le développement durable 2002, Ministère des Affaires Étrangères, Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, 2002

² HERMET Guy, KAZANCIGIL Ali, PRUD'HOMME Jean-François (dir.), *La Gouvernance : un concept et ses applications*, Karthala, Paris, 2005 ; MOREAU DEFARGES Philippe, *La Gouvernance*, PUF (Que sais-je ?), Paris, 2003

orientation plus précise. Dans le même temps, la notion de « gouvernance » a été introduite dans l'espace politique international et a prolongé sur le plan politique la réflexion déjà engagée sur le « développement durable ».

La tendance à lier « développement durable » et « gouvernance » paraît de plus en plus fréquente. Nous estimons que cela entraîne des modifications sur les deux termes : d'une part, cela accentue la portée politique de l'expression « développement durable » ; d'autre part, cela accentue la portée managériale de l'expression « gouvernance ». Ainsi, le « développement durable » apparaît-il comme une forme de politique et la « gouvernance » comme une forme de management. L'emploi de ces deux notions ensemble symbolise ainsi la volonté de les conjuguer, chez certains acteurs, dans une approche plus équilibrée des pouvoirs répartis entre les parties prenantes et plus managériale du monde. Cela est peu explicite dans le corpus en tant que tel mais demeure visible dans le fait d'associer fréquemment l'expression « développement durable » à des questions purement politiques, à travers le thème de l'intérêt général.

Le citoyen promu par le « développement durable » est donc soucieux de politique, mais afin de veiller à l'équilibre des pouvoirs et afin d'y apporter son expertise pour faciliter les prises de décision. On ne peut pour autant en déduire que le *héros anonyme* du *métarécit* environnemental soit donc exclusivement un citoyen tourné vers le politique. Il est plutôt considéré comme de plus en plus impliqué au niveau local dans la vie de la cité qu'il habite, d'une part, selon les compétences qu'il possède sur les problèmes posés, et d'autre part, selon la durée pendant laquelle le problème reste posé. On peut ainsi en conclure que le *héros anonyme* du *métarécit* environnemental agit en politique selon la nature des problèmes posés, et non selon comme mode d'action privilégié.

La composante *grand héros* du *métarécit* environnemental laisse donc place *au héros anonyme*, individus ou organisations (acteurs de l'environnement), ajustant ses actes, dans son quotidien, à son souci de maîtriser ses impacts sur son environnement, immédiat ou plus lointain. Son action est politique si nécessaire, mais pas de façon exclusive. Ce *héros anonyme*, somme toute modeste, par le silence sur son nom comme par la faible ampleur de ses prouesses, attire donc peu l'attention. Il n'en reste pas moins l'auteur de *l'action* du *métarécit* environnemental.

2.3 *Grand but et grand péril*

Les composantes *grand but* et *grand péril* du *métarécit* environnemental correspondent chacun aux deux pôles du *métarécit* autour duquel s'articulent les actions des *héros anonymes*. C'est pourquoi nous avons décidé de les traiter ensemble ci-dessous. L'un éclaire l'autre par un effet d'opposition.

Le *grand but* renvoie à l'idéal proposé par tout *métarécit* aux hommes. Il concerne les actions réalisées par des hommes, sous toutes leurs formes, représentant le pôle positif. Il s'agit en fait de la définition du « mieux » vers lequel les *héros anonymes* vont tendre au sein du *métarécit* environnemental. Le *grand péril* correspond à l'ensemble des, ou à la, catastrophe(s) à éviter, ce qui est profondément mauvais pour l'humanité, et qui, souvent mais pas exclusivement, est généré par l'homme. Le *grand péril* est ce contre quoi l'homme doit agir, selon la *valeur suprême*, pour pérenniser certains traits caractéristiques de l'humanité, et qui sont menacés. Le *grand péril* apparaît, tout comme le *grand but*, comme une invitation à l'agir, au « faire », mais avec un accent d'urgence et de nécessité.

Voici les deux convergences en rapport avec ces deux composantes du *métarécit* environnemental :

- « environnement » / « nature »
- « vie » / « survie »

Tout d'abord, nous allons montrer la dynamique à l'œuvre entre ces deux composantes. Dans un deuxième temps, nous considérerons les liens entre ces deux composantes et les *héros anonymes*.

Dynamique entre *grand but* et *grand péril*

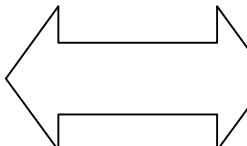
En premier lieu, la succession d'événements contenue dans les termes « nature et « environnement » conduit à l'évocation de faits passés. D'un même trait, *grand but* et *grand péril* se dressent ainsi : ce qui est mauvais d'un côté, le *grand péril*, à supprimer, arrêter, combattre ; ce qui est bon de l'autre, le *grand but*, à favoriser, réitérer et poursuivre. Dans l'énumération de faits successifs, nous considérons qu'il y a en fait désignation de l'appartenance des phénomènes soit au *grand but*, soit au *grand péril*.

« Environnement » et « nature » renvoient à des phénomènes qui sont de deux ordres : d'ordre matériel, l'ensemble des éléments formant le monde physique, et d'ordre social, les relations des hommes entre eux et avec le monde physique qui les entoure. A l'intérieur de ces deux ordres s'effectue ensuite une distinction entre ce qui est bon et ce qui est mauvais,

c'est-à-dire entre ce qui renvoie au *grand but* et ce qui renvoie au *grand péril* du *métarécit* environnemental.

Ces deux composantes sont ainsi liées de sorte que ce qui favorise le *grand péril* participe automatiquement à la destruction du *grand but*, et vice versa. C'est ainsi le changement d'état d'un phénomène qui le fait passer d'une composante à une autre :

Tableau montrant les éléments du grand but et du grand péril

Grand but	Transformation (possible dans les deux sens)	Grand péril
<ul style="list-style-type: none"> • l'épanouissement de la vie humaine • la diversité des espèces • la nature « vierge » • connaissance scientifique de la nature • la responsabilité humaine • principe de précaution présidant à l'action • connaissance scientifique des impacts des activités humaines • une ville respectueuse de son environnement et de la qualité de vie de ses habitants • le recyclage 		<ul style="list-style-type: none"> • l'extinction de la vie humaine • les espèces disparues • les pollutions • ignorance de la nature • l'irresponsabilité humaine • aucun principe ne présidant à l'action • ignorance des impacts des activités humaines • une ville non soucieuse de l'environnement et de la qualité de vie de ses habitants • le gaspillage

La vie en abondance qui, sous l'effet du temps et des activités humaines, devient une vie menacée ou en voie d'extinction, passe dans le même temps du *grand but* au *grand péril*. Et inversement. Cependant, pour les éléments d'ordre matériel, l'appartenance au *grand péril* ne permet pas systématiquement de transformation du phénomène permettant ensuite de le faire advenir dans le *grand but*. Certains cas sont en effet caractérisés par un état d'irréversibilité. La recherche scientifique, en génétique notamment, essaie d'annuler cela par le clonage d'espèces disparues, à partir de spécimens conservés dans de l'alcool. Certaines espèces¹, animales et végétales, ont cependant disparu et ce, définitivement (le palmier de l'île de Pâques, certains ombellifères d'Australie et de Grèce, le Dodo, l'oiseau-

¹ Le nombre d'espèces menacées dans le monde se chiffre autour de 15 000 selon la « liste rouge » établie par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) en 2003.

éléphant, le tigre de Tasmanie, etc.). Si ces transformations se produisent dans les deux sens, c'est donc à l'exception de situations caractérisées par un état d'irréversibilité.

Nous remarquons que tous les éléments rapportés au *grand but* sont susceptibles de transformation les faisant évoluer vers le *grand péril*. En effet, ces éléments sont tous susceptibles d'évoluer vers la mort, la destruction, le refus. La caractéristique qui les fait demeurer dans le *grand but* est leur lien avec la vie ; mais dès que ce lien diminue ou disparaît en s'orientant vers la mort, ces phénomènes se retrouvent alors positionnés sous le sceau du *grand péril*. Pour les éléments d'ordre physique, l'irréversibilité, caractérisée par l'état de mort, entraîne un positionnement au sein du *grand péril*.

Pour les éléments d'ordre social, il en est tout autrement puisque les transformations dans les deux sens semblent possibles indéfiniment. Penser l'irréversibilité en ce domaine paraît plus difficile : en effet, l'évolution de l'histoire humaine laisse à penser que le passage d'une organisation sociale à une autre est toujours réalisable. Néanmoins, l'organisation sociale en petits groupes isolés et ignorant tout de la marche globale de l'humanité semble aujourd'hui révolue. De même, l'ignorance des impacts des activités humaines sur l'environnement paraît aujourd'hui plus improbable. L'être humain ne peut pas renoncer à savoir ce qu'il sait. Le fait d'être conscient d'un phénomène est quasiment définitif dans ce cadre. Il reste cependant que la transmission de ce savoir n'est jamais définitive, et peut donc s'interrompre. L'état d'irréversibilité n'a donc pas la même force pour les éléments d'ordre social et les éléments d'ordre physique.

Nous notons aussi, dans l'ordre du social, que l'état d'irréversibilité touche plutôt des éléments positionnés dans le *grand but* que dans le *grand péril*. Le principal prédicat soulevé par les représentations sociales associées aux termes « nature » / « environnement » est celui de la responsabilité de l'homme, qui passe de la non-conscience à l'état de conscience, avons-nous indiqué plus haut. Ce point figure comme élément du *grand but* (voir tableau ci-dessus). Une fois acquis, il est définitif. Il n'est réversible qu'au niveau de sa transmission de génération en génération. Néanmoins, cela a pour corollaire qu'il n'est pas irréversible au niveau de l'humanité dans son ensemble. Selon que cette responsabilité est assumée ou délaissée, tout à tour, par des organisations humaines ou par des individus, l'humanité oscille donc entre un état de non-conscience et un état de conscience. Cette caractéristique de l'humanité, en changeant d'état, passe ainsi du *grand but* au *grand péril*.

Grand but, grand péril et héros anonymes

Nous avons indiqué que le vocable « survie » renvoyait au *grand péril*, à travers l'évocation de la menace sur la vie qu'il renfermait. La spécificité du *métarécit* environnemental fait que

le *grand péril* correspond à une menace physique sur l'avenir de l'humanité, et pas seulement moral comme dans la plupart des *métarécits* précédents. Effectivement, ce terme « survie » renvoie à la possibilité d'une extinction de la vie, directement humaine, mais indirectement aussi. Dans d'autres *métarécits*, le *grand péril* concerne l'ignorance, le refus de la technique, le refus d'aimer, ou encore la souffrance humaine, c'est-à-dire des propriétés humaines. Il ne porte pas sur la dimension physique de l'humanité, il ne la menace pas. Le *grand péril* du *métarécit* environnemental possède ainsi un aspect qui l'inscrit profondément dans la vie concrète, dans la dimension matérielle de cette vie. Cela lui confère une emprise particulièrement forte sur les *héros anonymes*.

Ce qui perturbe le monde, le dégrade, l'amoindrit, le détruit, est amené à menacer aussi la vie humaine, tôt ou tard. Le *grand péril* s'étend ainsi, au fur et à mesure de la découverte de l'étendue de la dépendance de l'homme à son environnement. Il conduit peu à peu à intégrer, au sein de l'action des *héros anonymes*, des phénomènes qui pouvaient auparavant sembler négligeables (impacts des activités humaines sur les nappes phréatiques par exemple). Le *héros anonyme* est alors extrêmement sollicité par le *grand péril*. L'extension du *grand péril* accroît ainsi les lieux d'exercice de l'action au sein du *métarécit* environnemental.

Par ailleurs, l'interdépendance entre monde et activités humaines conduit à rendre possible le fait que le monde, la nature, ce qui entoure l'homme, la planète, la terre, apparaisse comme un prolongement de l'humanité. De fait, en ce sens, tout ce qui affecte l'environnement de l'homme concerne l'homme. Le *grand péril* interpelle l'attitude du *héros anonyme* par rapport à cette situation d'interdépendance accrue. Il interroge les frontières de l'humanité, posant sa confusion possible avec sa niche écologique, c'est-à-dire la planète entière, étant donné la dépendance de l'humanité envers celle-ci. Il conduit à rejeter l'idée que l'humanité soit une espèce radicalement autre. Il favorise une approche philosophique redéfinissant l'homme comme une espèce en relation avec d'autres espèces et en relation avec un espace donné.

Nous considérons ainsi que jamais le *grand péril* n'a reçu de contenu aussi concret que dans le *métarécit* environnemental, et en même temps aussi abstrait à travers la redéfinition de l'humanité et à l'appel à la conscience qu'il suscite chez les *héros anonymes*.

Mais ce mouvement repose d'abord sur une modification intérieure au sein du *héros anonyme*, à travers la poursuite du *grand but*. Nous allons l'explicitier ci-dessous.

Les *héros anonymes* sont des êtres informés, de façon précise, sur leur mode de vie au quotidien ; ils sont surtout conscients de la façon dont leur style de vie affecte le monde physique qui les entoure. Cela correspond à la poursuite visible du *grand but* par les *héros anonymes*. Le *grand but* concerne ainsi une transformation intérieure de l'homme, à propos

de son approche sur le monde qui l'entoure : il traduit un niveau de conscience et de responsabilité de l'homme sur son milieu. Il s'agit d'une véritable intériorisation de ce changement d'état, irréversible une fois accompli. En ce sens, le *héros anonyme* ne se confond pas avec les individus n'ayant pas accompli ce renversement ; la rupture, d'ordre à la fois philosophique et éthique, est franche.

Il n'en reste pas moins que l'intériorisation de ce niveau de conscience et de responsabilité, irréversible au niveau de chaque personne, est soumise à la transmission intergénérationnelle, c'est-à-dire qu'elle nécessite de s'insérer dans un processus éducatif. A ce titre, nous observons combien « l'éducation à l'environnement » comporte de facettes multiples et étendues de nos jours en France. L'éducation correspond bien au processus évolutif d'appropriation de valeurs, de principes, de savoirs au sein de l'humanité.

Insérée dans les programmes scolaires depuis le primaire, l'éducation à l'environnement est suivie par des responsables de développement durable au sein de chaque académie scolaire en France. Elle constitue la priorité d'un certain nombre d'associations en France (Fondation Nicolas Hulot). Rappelons que de nombreux acteurs de l'environnement, non spécifiquement soucieux d'éducation, éditent un certain nombre de documents au contenu pédagogique, ou proposent des projets à destination des groupes scolaires, comme cela est le cas pour l'ensemble des organisations que nous avons choisies d'étudier : le *Rapport Environnement* de SITA France ainsi que son site Internet, la campagne de l'ADEME mais aussi sa participation à de nombreux outils pédagogiques à destination des enseignants, la création du réseau Éducation à l'environnement par FNE en 2001, le pavillon de la communication accueillant de nombreuses visites scolaires pour la CLIS de Vert le Grand.

Les entreprises ne sont pas en reste en ce domaine : les scolaires sont invités dans les maisons de l'environnement des Aéroports de Paris, dans les établissements industriels de la papeterie Chapelle Darblay du groupe UPM Kymmene, et reçoivent des documents spécifiques du groupe Accor (bande dessinée abordant la gestion des déchets d'un hôtel, parue en 1995, et rééditée lors de l'opération « ma ville ça me regarde », menée par la Fondation Nicolas Hulot en 2000). La plupart des *Rapports Environnement* rédigés par les entreprises possèdent une dimension pédagogique : présence de glossaire, de nombreux schémas explicatifs notamment.

Ces efforts en matière d'éducation à l'environnement, fournis par une multiplicité d'organisations, traduisent une volonté de transmission de cet état de conscience et de responsabilité dans le but de le prolonger, voire de le rendre presque irréversible. Le cœur du *grand but*, dans l'objectif plus général qui le sous-tend de sauvegarder au mieux le futur de l'humanité, repose donc sur l'intériorisation, collective et transgénérationnelle, de la responsabilité des activités humaines sur le monde qui l'entoure. Intériorisation d'une

responsabilité accrue, et souci pour la viabilité du futur de l'humanité, sont ainsi intimement mêlés, au sein d'un processus éducatif environnemental.

En conclusion, *grand but* et *grand péril*, à travers leurs multiples formes, concernent l'humanité, et tout particulièrement les *héros anonymes*, à la fois en tant qu'espèce animale et à la fois en tant qu'être moral. A ce titre, l'action du *héros anonyme* répondant au *grand péril* renvoie autant à de grandes pollutions ou à la guerre, détruisant homme et éléments de la nature, qu'à l'ignorance, l'illusion de l'individualisme, le refus d'échanger des savoirs, ou encore à l'absence de principe guidant. Le *grand péril* concerne à la fois la fin de la vie (de l'homme et des espèces en général) et la non-conscience de l'homme de ses responsabilités sur la vie.

Rappelons que la poursuite du *grand but* correspond à la suppression du *grand péril*. L'action du *héros anonyme* répondant au *grand but* correspond aussi bien à la mise en œuvre de parcs naturels que d'outils pédagogiques d'éducation à l'environnement, ou bien encore à la mise en place du principe de précaution, et de projets de recherche scientifique. Le *grand but* concerne à la fois l'éradication de l'irréversibilité des phénomènes menaçant la vie et l'approfondissement de la connaissance de la responsabilité humaine sur la vie. Le *grand but* correspond ainsi à une véritable transformation de l'état de connaissance de l'humanité, entraînant une capacité d'agir de façon différente, plus informée, précise, concertée et collective, chez un *héros anonyme* conscient de l'ensemble des conséquences liées à ses activités.

Nous considérons que *grand but* et *grand péril* fondent les motivations de la transformation de personnes en *héros anonyme*, du fait de leur dimension à la fois concrète, incitant à des actions précises, et de leur dimension philosophique et éthique, incitant à une forte intériorisation de leur contenu.

2.4 La valeur suprême

Le *métarécit* est également porteur d'une *valeur suprême* qui régit les moyens par lesquels les *grands héros* peuvent parvenir au *grand but*. Il s'agit en fait des limites posées à l'action humaine tendue vers le *grand but*. Ces limites sont d'ordre moral. La *valeur suprême* d'un *métarécit* précise aussi le type d'action privilégié par les *grands héros*. Elle peut être à l'origine d'une tension pour ce dernier, partagé entre le respect de la *valeur suprême* et l'atteinte du *grand but*. Les comportements et les actions du *héros anonyme* sont ainsi éclairés par les contours de la *valeur suprême* du *métarécit* environnemental.

Voici les deux éléments récurrents correspondant à cette composante du *métarécit* environnemental :

- « vie » / « survie »
- « morale »

Nous allons les considérer l'un après l'autre.

2.4.1. La *valeur suprême* et la « vie » : « zoé » ou « bios »

Nous avons montré que les représentations sociales associées aux termes « vie » / « survie » renvoyaient de façon égale à la vie humaine et à la vie animale : l'humanité apparaissait à l'évocation de ces termes, en particulier à travers ses organisations, ainsi que l'ensemble des espèces vivantes partageant les lieux de vie de l'homme. Nous avons souligné qu'une vision explicitement anthropocentrée du monde se dégagait ainsi.

Néanmoins, concernant la *valeur suprême* au sein du *métarécit* environnemental, nous allons apporter des précisions sur le double aspect bios et zoe que revêtent ces deux termes. Par bios, nous entendons la vie en tant qu'elle désigne la vie spécifiquement humaine, c'est-à-dire comme distincte des autres formes de vie connues. Par zoé, nous entendons la vie en tant qu'elle désigne la vie sous toutes ses formes, végétale, animale et humaine, indistinctement.

Nos investigations sur le terme « survie » nous ont conduit à étudier de plus près un texte émanant de FNE (alors FFSPN) datant de 1972. Il s'agit d'un Manifeste intitulé *Charte de la Nature*¹. Ce texte, au ton résolument militant, présente, en plusieurs endroits, les deux acceptions « bios » et « zoé » du terme « vie » :

- on observe que le terme « vie » répond à un souci affiché concernant la vie spécifiquement humaine, il est même parfois synonyme de « civilisation » ;
- on observe que le terme « vie » renvoie au monde animal : « les formes de la vie », la « Nature sauvage ».

Les deux acceptions proposées pour le terme « vie » y sont ramassées de façon extrêmement synthétique dès le premier article de ce texte :

« ARTICLE 1

Le droit à la Nature doit être l'un des fondements de toute civilisation ; il est l'une des conditions de sa survie et de son progrès.

L'homme a le devoir de respecter toutes les formes de la vie. »

¹ *Courrier de la Nature*, n° 25, 1er trimestre 1973 ; texte connu aussi sous le nom de *Manifeste du 28 octobre 1972*

Il n'empêche que l'humanité demeure placée au centre de la *Charte de la Nature*. L'ambiguïté du terme en français est ainsi contrebalancée par une prise de position explicitement anthropocentrée de la part de l'organisation. Au sein des corpus, plus de trente après, nous remarquons que ces deux acceptions sont toujours présentes, ainsi que le souci de placer l'homme au centre. La permanence de cet emploi double du terme, possible en langue française, accompagnée de cette même position anthropocentrée, fait que la *valeur suprême* du *métarécit* environnemental renvoie à la vie, autant humaine qu'animale et végétale, mais tant que ces deux acceptions sont considérés comme interdépendantes :

« naître, c'est accéder à un monde durable, au lieu simplement de surgir au sein de la répétition sempiternelle de la nature ; et mourir, c'est se retirer d'un tel monde durable. C'est au milieu d'un monde humanisé que l'homme naît et meurt. Pour la même raison, le laps de temps entre la naissance et la mort mérite d'être appelé « bios » et non « zoè ». La vie, alors, est « emplie d'événements qui à la fin peuvent être racontés, peuvent fonder une biographie ». »¹

La spécificité de la vie humaine, naître dans « un monde durable », repose sur le fait que la rupture entre les individus, causée par le phénomène de la mort, est en partie contournée par la transmission d'histoires de vie, sur un temps parfois très long. La *valeur suprême* est ainsi celle de la vie, qu'elle tend à prolonger, sous ses formes humaines en premier lieu, à travers des récits de vie, mais aussi animales et végétales, à travers des expériences scientifiques. Elle incite la recherche scientifique à œuvrer en ce domaine : reconstitution d'espèces disparues depuis des millions d'années, manipulations génétiques, redéfinition de la vie sur le plan scientifique, etc. L'objectif de mieux comprendre les caractéristiques de la vie, en puisant des matériaux dans le passé, sert la vie présente et futur, assure toujours davantage l'avenir de l'humanité. L'intérêt pour la vie sous tous ses aspects, humains comme non-humains, sert un objectif purement humain.

La *valeur suprême* renvoie donc à la vie, toujours dans la double acception du terme, à travers la tentative de la prolonger, d'assurer son succès dans le futur, au niveau individuel comme collectif, en s'appuyant sur des efforts individuels et collectifs de la part du *héros anonyme*. La *valeur suprême* tend à indiquer comme priorité tout ce qui œuvre à protéger la vie. La transgression de la *valeur suprême* consiste donc en la destruction de toutes formes de vie, ainsi que des éléments dont ces formes dépendent ; cette transgression conduit directement au *grand péril* indiqué ci-dessus.

Par ailleurs, le terme « vie » est associée à de nombreuses évocations de la figure de l'enfant, notamment dans les entretiens que nous avons réalisés. Il s'agit aussi d'eux à propos des générations futures. Ils constituent les principales cibles des projets

¹ « Préface de Paul Ricoeur », ARENDT Hannah, *Condition de l'homme moderne*, Calmann-Lévy, Agora, 1961 et 1983 (traduit par Georges Fradier), p. 22

pédagogiques mis en œuvre par les différentes organisations étudiées, jusqu'à la CLIS de Vert le Grand qui facilite les visites du site par les scolaires. Cette fréquence de l'évocation de l'enfant porte une indication sur la connotation du terme « vie » dans les discours environnementalistes étudiés.

La vie, quant elle est présente, est présente en abondance, sans plan défini, du moins pour le regard humain, dans l'imprévision, les accidents de parcours, le hasard. Elle présente le plus souvent une impossibilité quant à l'identification complète de ses causes et de ses conséquences. La *valeur suprême* du *métarécit* environnemental, qui concerne, de façon exhaustive, toutes les formes de vie, tend à atténuer, voire à supprimer, la hiérarchie présente habituellement entre les formes de vie. Cela est lié au fait que tout être vivant est considéré comme concourant à la préservation de la vie humaine. La vie promue par la *valeur suprême* du *métarécit* environnemental correspond alors aussi à l'idée de désordre et de foisonnement. La proximité des termes « vie » et « enfant » suggèrent les notions de créativité, renouvellement incessant, cycle perpétuel, ainsi que d'innocence et de pureté. Elle renvoie également à l'idée de beauté. Ainsi, la morale humaine se dirige vers la vie dans sa diversité la plus grande. Elle est liée à une croyance dans le progrès de la vie, qui s'appuie sur le fait de préserver la vie en quantité, et d'améliorer sa qualité et sa force, pour le futur de l'homme.

La transgression de la valeur suprême se précise ainsi : la diminution du nombre des espèces ; la pollution, qui abîme, sans détruire totalement (le terme souillure, est d'ailleurs fréquent pour décrire les pollutions en tout genre comme nous le soulignons dans le travail sur la marée noire de l'Erika¹).

La *valeur suprême* du *métarécit* environnemental renvoie donc au respect humain de la vie en tant que liée à la vie humaine, dans le but de la prolonger, avec toutes ses propriétés actuelles, de beauté notamment.

La *valeur suprême* et la « morale »

L'importance de l'aspect moral de la transformation des prédicats, vers du mieux, mais aussi de l'aspect éthique de l'action, portée par les deux termes « vie » et « survie », montrent qu'ils portent à la fois une condamnation morale du passé et une espérance pour le futur de l'humanité. Les représentations sociales associées à la « morale » renvoient plus spécifiquement à la condamnation d'actions présentes et la promotion d'actions meilleures

¹ JALENQUES Béatrice, « Etude des interactions entre un discours environnemental et un discours économique sur la scène médiatique française : la communication sur la marée noire de l'Erika », DEA en Sciences de l'Information et de la Communication, Université Paris 4 Sorbonne, CELSA, 2000

pour le présent et le futur proche. La notion de « progrès » qui figure dans la Charte de la Nature de FNE, mais aussi dans les discours de l'ADEME, et qui sous-tend systématiquement l'emploi de l'expression « développement durable » dans l'ensemble des organisations étudiées, renvoie à ce mouvement : d'un passé défectueux sur un certain nombre de points vers un futur meilleur possible pour ces différents éléments.

Décrites comme des excès, les actions humaines, passées et présentes, peuvent aussi apparaître comme génératrices d'amélioration, de progrès. Il y a croyance en un mieux possible par l'homme. La notion de « progrès » semble ainsi parfaitement réappropriée par les organisations environnementales que nous avons étudiées. Le « progrès », présent aussi dans le *métarécit* des Lumières, n'est donc plus orienté vers l'accroissement des connaissances dans le but de parvenir à la vérité scientifique, de la vie notamment, mais vers l'amélioration de la vie elle-même, dans ses dimensions physique et éthique. L'ouvrage de Bertrand de Jouvenel, paru dès 1957, traduit cette idée dans son sous-titre même : *Essai sur le mieux-vivre*¹. Précurseur en France de l'écologie politique, l'auteur établit un lien entre dimension scientifique de l'écologie (aspect physique) et dimension sociopolitique (aspect éthique).

Cette notion de « progrès », tournée vers l'amélioration de la qualité de la vie, est alors en partie remodelée. D'une part, elle vise à ancrer l'éthique des organisations dans un anthropocentrisme affirmé, le « progrès » étant toujours réalisé par l'homme, et pour l'homme. Il s'agit de parvenir à améliorer la vie dans ses dimensions matérielles, afin de permettre le futur de l'humanité. Cette amélioration s'effectue sous le contrôle de l'humanité. D'autre part, cette nouvelle acception de la notion de « progrès » s'inscrit dans la promotion de l'action et du comportement ordinaire, à travers la figure du *héros anonyme*.

La *valeur suprême* du *métarécit* environnemental qui en découle fait que la vie quotidienne de l'homme est concernée dans ses dimensions les plus ordinaires. La *valeur suprême* du *métarécit* environnemental revêt alors une dimension particulièrement étendue, peut-être encore plus que dans les *métarécits* du communisme et des Lumières, et tout autant que dans le *métarécit* du christianisme, lui aussi particulièrement soucieux de toutes les dimensions de l'individu, dont les plus intimes et les plus ordinaires. De façon très privilégiée, la morale humaine s'exerce ainsi au quotidien.

En conclusion, la *valeur suprême* du *métarécit* environnemental correspond à la croyance en la possibilité de prolonger la vie, toujours dans la double acception du terme, et sans hiérarchie, en bénéficiant des efforts individuels et collectifs de la part du *héros anonyme*.

¹ JOUVENEL Bertrand de, *Arcadie. Essais sur le mieux-vivre*, Gallimard, 2002 (1957)

Elle encourage la croyance dans le « progrès » scientifique et éthique de la vie, en gardant l'homme en son centre. La transgression de la *valeur suprême* consiste donc en un double refus de cette croyance : refus de croire qu'il est possible pour l'homme d'améliorer les conditions de vie du monde ; refus direct de protéger la vie, non-humaine, en vue de l'amélioration de la vie humaine. Le *héros anonyme*, à la poursuite du *grand but* trouve ici une limite claire à son action possible : la vie doit être protégée, mais uniquement tant que cela importe pour l'espèce humaine. Cela signifie que la disparition d'une hiérarchie entre les espèces vivantes n'empêche pas que l'homme demeure le phénomène placé à la fois en amont et en aval du processus mis en œuvre par le *héros anonyme* pour la préservation de la vie.

Bilan

Nous allons présenter ci-dessous, sous forme de tableau, un récapitulatif des composantes formant le *métarécit* environnemental.

Tableau de synthèse : composantes du *métarécit* environnemental

Composantes	Définitions	Composantes du <i>métarécit</i> environnemental
<i>Incitation à l'action</i>	Il s'agit de la dimension émancipatrice d'un <i>métarécit</i> proposant un agir, de façon individuelle ou collective, orienté principalement vers l'avenir de l'humanité. Il s'agit de la proposition d'une définition de l'action à accomplir.	Cette <i>incitation à l'action</i> porte sur le monde considéré comme objet scientifique, sur lequel l'homme exerce une responsabilité. Elle correspond à une action collective et gratuite, reposant sur la définition du contexte de la mise en œuvre de la décision menant à l'action.
<i>Grand héros</i>	Le <i>grand héros</i> constitue la figure exemplaire donnant corps à un <i>métarécit</i> , renvoyant aussi bien à des personnes, à des groupes de personnes, qu'à des organisations (il s'agit toujours d'entités humaines) ; leurs actes, leur choix de vie, mais aussi leur pensée, quand elle est exprimée, s'ajustent au <i>grand but</i> . La poursuite du <i>grand but</i> trouve son incarnation dans les <i>grands héros</i> du <i>métarécit</i> .	Il s'agit ici de <i>héros anonyme</i> , individus et organisations (acteurs de l'environnement), ajustant ses actes quotidiens à son souci de maîtriser ses impacts sur son environnement, immédiat ou plus lointain. Son action est politique si nécessaire, mais pas de façon exclusive. Ce <i>héros anonyme</i> , somme toute modeste, par son anonymat nom comme par le faible éclat de ses actions, attire peu l'attention. Il n'en reste pas moins l'auteur de <i>l'action</i> du <i>métarécit</i> environnemental.
<i>Grand but</i>	C'est l'idéal proposé par tout <i>métarécit</i> aux hommes. Il concerne les actions réalisées par des hommes, sous toutes ses formes, représentant le pôle positif. Il s'agit en fait de la définition du « mieux » vers lequel les <i>grands héros</i> vont	Le <i>grand but</i> concerne à la fois l'éradication de l'irréversibilité des phénomènes menaçant la vie et l'approfondissement de la connaissance de la responsabilité humaine sur la vie. Le <i>grand but</i> correspond ainsi à une véritable transformation de l'état de connaissance de l'humanité, entraînant une capacité d'agir de façon différente, plus

Composantes	Définitions	Composantes du <i>métarécit</i> environnemental
	tendre au sein d'un <i>métarécit</i> environnemental.	informée, précise, concertée et collective, chez un <i>héros anonyme</i> conscient de l'ensemble des conséquences sur la vie, générées par ses activités. L'action du <i>héros anonyme</i> répondant au <i>grand but</i> correspond aussi bien à la mise en œuvre de parcs naturels que d'outils pédagogiques d'éducation à l'environnement, ou bien encore à la mise en place du principe de précaution, et de projets de recherche scientifique. Elle est toujours orientée vers la prolongation ou la sauvegarde de la vie.
Grand péril	Le <i>grand péril</i> correspond à ce qui est profondément mauvais pour l'humanité, et qui, souvent mais pas exclusivement, est généré par l'homme. Le <i>grand péril</i> est ce contre quoi l'homme doit agir, pour pérenniser certains traits caractéristiques de l'humanité, et qui sont donc menacés. Le <i>grand péril</i> apparaît comme une invitation à l'action, avec un accent d'urgence et de nécessité.	Le <i>grand péril</i> concerne à la fois la fin de la vie (de l'homme et des espèces en général) et la non-conscience de l'homme de ses responsabilités sur la vie. L'action du <i>héros anonyme</i> répondant au <i>grand péril</i> renvoie autant à de grandes pollutions ou à la guerre, détruisant homme et éléments de la nature, qu'à l'ignorance, l'illusion de l'individualisme, le refus d'échanger des savoirs, ou encore à l'absence de principe guidant la prise de décision de l'action politique.
Valeur suprême	La <i>valeur suprême</i> régit les moyens que les <i>grands héros</i> peuvent utiliser pour parvenir au <i>grand but</i> . Il s'agit en fait des limites posées à l'action humaine tendue vers le <i>grand but</i> . La <i>valeur suprême</i> du <i>métarécit</i> environnemental précise le type d'action privilégié par le <i>héros anonyme</i> . Elle peut être à l'origine d'une tension pour ce dernier, partagé entre le respect de la <i>valeur suprême</i> et l'atteinte du <i>grand but</i> .	La <i>valeur suprême</i> du <i>métarécit</i> environnemental correspond à la croyance en la possibilité de prolonger la vie, dans la double acception du terme renvoyant à la vie des différentes espèces (zoé) et à la vie spécifiquement humaine (bios). Elle encourage la croyance dans le « progrès » scientifique et éthique de la vie, en gardant l'homme en son centre. La transgression de la <i>valeur suprême</i> consiste donc en un double refus de cette croyance : refus de croire qu'il est possible pour l'homme d'améliorer les conditions de vie du monde ; refus direct de protéger la vie. Le <i>héros anonyme</i> , à la poursuite du <i>grand but</i> trouve ici une limite claire à son action possible : la vie doit être protégée, mais uniquement tant que cela importe pour l'espèce humaine. La <i>valeur suprême</i> du <i>métarécit</i> environnemental implique que l'homme demeure le sujet placé à la fois en amont et en aval du processus mis en œuvre par le <i>héros anonyme</i> pour la préservation de la vie, malgré la disparition d'une hiérarchie entre les espèces vivantes.

Le *métarécit* environnemental présente bien l'ensemble des composantes propres à tout *métarécit*, avec une spécificité concernant le *grand héros*. Délibérément, nous avons choisi de modifier le nom de cette composante en l'intitulant *héros anonyme*. D'autre part, l'*incitation à l'action*, en redéfinissant l'objet sur lequel elle porte, et le cadre de la prise de

décision menant à l'action, nous semble très spécifique aussi. Nous allons y revenir ci-dessous en approfondissant la dimension émancipatrice du *métarécit* environnemental. Enfin, nous remarquons que la composante de la *valeur suprême* est la composante la plus détaillée de ce tableau. Cela renvoie à sa position centrale qui rehausse la faible dimension du *héros anonyme* ainsi que les contours du *grand but* et du *grand péril*.

3. Le *métarécit* environnemental : ses caractéristiques

Nous allons observer maintenant les caractéristiques spécifiant le *métarécit* environnemental parmi les autres *métarécits* que nous avons évoqués jusqu'ici. Nous allons nous intéresser en particulier aux liens qu'entretient le *métarécit* environnemental avec l'aspect émancipateur des *métarécits*, ainsi qu'avec la notion de science. Nous allons ensuite dessiner le sens du monde et les significations sociales construits par le *métarécit* environnemental.

3.1 Un *métarécit* peu émancipateur ?

Nous allons maintenant nous demander dans quelle mesure le *métarécit* environnemental se distinguerait des autres *métarécits* identifiés, notamment par la part moins importante qu'il accorderait à la notion de « liberté ». De fait, cette notion semble moins essentielle dans ce *métarécit* que dans les autres, le *métarécit* environnemental se présentant dans un premier temps comme une proposition contraignante à l'action humaine, proposant un horizon contrôlé, mesuré et vérifié d'actions humaines. Nous allons ensuite nous interroger sur les effets que cela entraîne sur le plan de la dimension émancipatrice du *métarécit* environnemental.

Nous sommes dans une société qui n'aime pas le conflit, et exclut la violence affirme Philippe Breton¹. A ce titre, le dialogue apparaît comme une valeur, prônée dans le couple, la famille, au sein des entreprises, entre les entreprises et les riverains, entre organisations politiques, etc.. Cependant, affirmée au 18^e siècle, nous pensons que cette tendance a trouvé ces racines dans la société de cour décrite par Norbert Elias², dans laquelle l'auteur décrit un processus d'intériorisation et de réduction de la violence.

¹ Cf. Philippe Breton « Les effets inattendus de la propagande », intervention lors du colloque intitulé : « La promotion d'une société parfaite », Colloque international, Céditec, Université Paris 12 – Val de Marne, 2 et 3 février 2006

² ELIAS Norbert, *La société de cour*, Calmann-Lévy, Paris 1974 (1969)

Nous proposons un parallèle, quelque peu iconoclaste, entre ses considérations et notre recherche. L'entreprise, en se rapprochant physiquement de ses détracteurs, à travers sa participation à des CLIS et autres comités locaux, au cours desquels elle accepte de s'asseoir, et même de plaisanter, reproduit cette façon de faire du roi : dialogue, surveillance des activités de l'autre, établissement d'une forme de langage entre eux. Le rapport de force est connu : de même que le rassemblement des nobles constituait un obstacle à la politique du roi, de même le rassemblement des riverains et associations locales peut faire périr une entreprise. De même que la division assoit l'autorité du roi, de même pour l'entreprise pourvoyeuse d'emploi. A ce titre, l'attachement à distinguer association environnementale sérieuse et association autre peut être considéré comme œuvre de division du milieu associatif. L'entreprise est en position de force la plupart du temps, face à des adversaires divisés.

Cependant, l'entreprise, à son tour, doit rendre des comptes aux autorités administratives compétentes (ayant la capacité de lui adresser des sanctions de différents niveaux) et accepter un dialogue dont elle n'a pas l'initiative. Le rapport de force est ainsi extrêmement complexe, et circulaire. Les niveaux de surveillance et de contrôle se multiplient. L'un des enjeux de la CLIS de la Vert le Grand consistait justement dans la possibilité, pour les représentants des associations, d'exercer à leur tour un contrôle sur le site de traitement de façon inopinée.

L'existence de ces contrôles n'est pas propre à la sphère des activités environnementales. Il n'en reste pas moins que ce mode d'opération y est largement privilégié, comme nous avons pu en rendre compte dans l'analyse des corpus. L'abondance des lexiques du management et de la morale renvoyant à l'organisation de l'action, et à l'organisation du contexte de la prise de décision se traduit par une multiplication des personnes en présence et participant à la prise de décision, directement ou indirectement. Tous ces aspects se conjuguent pour questionner la marge de liberté des acteurs de l'environnement.

La question de la liberté au sein du *métarécit* environnemental se pose ainsi de façon particulièrement aiguë. Le *héros anonyme*, parce qu'il agit dans ses activités quotidiennes les plus ordinaires, a peu de marge d'action échappant à *la valeur suprême*. Nous avons souligné ci-dessus combien la *valeur suprême* du *métarécit* environnemental s'étendait pour recouvrir la quasi totalité des activités de l'individu. De ce point de vue, ce *métarécit* revêt donc une faible dimension de liberté, concernant les individus comme les organisations.

Mais pour autant, nous estimons que cela ne contrarie par la dimension émancipatrice du *métarécit* environnemental. En effet, cet aspect libérateur est en lien avec la possibilité de lutter contre un *grand péril* à la menace particulièrement forte. Le *grand péril* du *métarécit* environnemental ne vise pas seulement une caractéristique sociale, ou spirituelle, ou

intellectuelle, de l'homme, mais à la fois sa dimension physique (son corps) et son esprit. Il est donc particulièrement proéminent. Cela confère une portée extrêmement forte à l'*action* du *héros anonyme*. Nous pensons que la portée émancipatrice du *métarécit* environnemental, de ce point de vue, est largement aussi importante que pour les autres *métarécits*. Le processus consistant à échapper à la condition humaine répond au questionnement philosophique par excellence : « D'où venons-nous, qui (ou que) sommes-nous, où allons-nous ? ». Car il s'agit ici de parvenir à dominer la mort, en protégeant et prolongeant la vie, humaine notamment, par l'exercice de la responsabilité.

Si le *métarécit* environnemental laisse peu de place aux libertés individuelles, nous considérons donc qu'il présente cependant une forte dimension émancipatrice, inscrivant la *héros anonyme* dans une perspective nouvelle de maîtrise de sa vie, ainsi que de la vie des autres êtres vivants dont il dépend.

3.2 *Métarécit* environnemental et science

Les discours scientifiques, selon Jean-François Lyotard (1979), sont empreints d'une idéologie hostile aux « grands récits ». La rationalisation du monde qu'ils proposent contredit la mise en récit de l'action de l'homme selon l'auteur. Or, le discours scientifique imprègne les discours environnementaux, comme le relève la présence du lexique des sciences naturelles au sein des corpus notamment, et comme le montrent les représentations sociales associées au termes « environnement » / « nature », « vie » et « survie », placées au sein des composantes *incitation à l'action* et *grand but* du *métarécit* environnemental. Les discours environnementalistes s'appuient bien sur des discours scientifiques, au sein des corpus. Mais selon Jean-François Lyotard, ces différents éléments, parce que liés au discours scientifique, pourraient constituer autant de freins et de résistance à la construction du *métarécit* environnemental. Paradoxalement, les composantes du *métarécit* environnemental sont toutes apparues au cours de la recherche.

Les difficultés des rapports entre discours environnementaux et discours scientifiques sont d'ailleurs soulignés par Manuel Castells :

« Incontestablement, la science et la technologie jouent chez les environmentalistes un rôle fondamental, bien que contradictoire »¹

Si science et technologie semblent jouer un rôle « contradictoire » chez les acteurs de l'environnement, c'est parce que les discours environnementaux portent implicitement une critique de la science moderne. Or, cette critique à l'encontre de la science repose sur des

¹ CASTELLS Manuel, *L'Ere de l'information Tome 2 : le pouvoir de l'identité*, Fayard, 1999 (1997), p. 154

arguments eux-mêmes de nature scientifique. En effet, à partir de raisonnements, de calculs et d'analyses scientifiques, les mouvements environnementaux critiquent certains aspects de la science et de la technologie, notamment leurs effets.

De fait, sur de nombreuses questions environnementales, comme pour le changement climatique, le trou dans la couche d'ozone, ou même la pollution des nappes phréatiques, l'expertise des scientifiques se contredit régulièrement, le consensus est difficile à établir. Les travaux scientifiques sont relativisés, par d'autres données, scientifiques également, et toutes perdent en même temps leur statut de *vérité scientifique* insoupçonnable. Le savoir apparaissant comme insuffisant pour permettre une prise de décision, il y a recherche d'un autre type de référence. Le principe de précaution se présente alors comme l'unique moyen de solutionner les problèmes inhérents aux préoccupations environnementales.

Par ailleurs, la science contemporaine décrit parfaitement les moyens techniques capables de détruire la planète. Elle définit ainsi les contours du *grand péril* situé au cœur du *métarécit* environnemental. De même, elle participe à la construction du *grand but*, recherchant et indiquant les moyens de préserver la vie sur terre et d'améliorer la coexistence de toutes les espèces vivantes. La science constitue ainsi une des conditions de l'action pour le *héros anonyme*. Nous posons que cela modifie le lien entre la science et les instances de décision sociopolitique, en la tournant davantage vers les applications possibles de ses découvertes. L'idée de science post-normale, décrite par Jérôme Ravetz, intervient alors :

« Celle-ci ne sera pas nouvelle simplement par ses domaines d'expertise, mais aussi par une nouvelle conception des fins, des méthodes et des fonctions sociales de la connaissance du monde matériel, ainsi que de l'interaction de cette connaissance avec les structures du pouvoir et de l'autorité. »¹

Les discours environnementaux présentent ainsi la capacité de « ré humaniser » la science, en ravivant ses liens avec la sphère décisionnelle et le vivre-ensemble. Le fait qu'ils reposent pour une large part sur des données scientifiques n'empêche donc pas qu'ils constituent un *métarécit*. Et le corollaire en est que les discours environnementaux participent directement à une redéfinition de la science, au niveau de son implication au sein de la société.

3.3. *Métarécit* environnemental : sens du monde et significations sociales

Nous rappelons que certaines notions, récurrentes au sein de la thématique environnementale, constituent autant de lieux de construction de ce sens et de ces significations, au sein du *métarécit* environnemental. Il s'agit de la notion de temps, de la notion d'espace ou de territoire, puis de la notion d'éthique, et enfin d'esthétique. Nous allons

regarder ces notions point par point, en les positionnant face aux composantes du *métarécit* environnemental.

Le temps

Tout d'abord, nous rappelons qu'une lecture de l'histoire humaine transparait au sein de chacun des *métarécits* actuellement observé (*métarécit* du christianisme etc.), indiquant une évolution plutôt positive. Dans les *métarécits* du christianisme ou des Lumières, par exemple, l'évolution historique linéaire de l'homme est montrée comment allant, en quelque sorte naturellement, d'un stade de la vengeance vers le pardon, de l'ignorance vers le savoir universel, c'est-à-dire dans une direction positive vers le *grand but*. Nous pensons que cela n'est pas le cas pour le *métarécit* de l'environnement.

Au contraire, le *métarécit* environnemental propose une vision spécifique de l'histoire humaine, montrant une évolution allant dans une direction s'éloignant du *grand but*. En effet, le *grand péril* est très présent, à travers l'évocation de destruction de la vie et de la qualité de la vie humaine. Le *grand péril* est ainsi montré comme aboutissement de l'évolution humaine, comme naturel à l'évolution prévisible de l'homme en fait. D'une certaine façon, il apparaît même comme conséquence directe de l'existence de l'humanité. L'histoire de l'homme apparaît ainsi sous un jour relativement sombre, plongée dans une échelle de temps particulièrement longue.

Jean Dorst se refuse cependant à proférer des reproches face aux dégâts causés par les générations précédentes :

« On ne peut, bien entendu, reprocher à nos lointains ancêtres d'avoir voulu assurer leur subsistance et celle de leur descendance et d'avoir de ce fait transformé des parcelles de la surface du globe pour leur bénéfice exclusif. (...) En revanche il faut relever le fait que, dès ces lointaines époques, l'homme avait entamé une destruction véritable de la nature et mis en route des processus d'érosion accélérée et de dégradation des associations naturelles sans aucun profit pour lui-même, par suite d'une mauvaise gestion et d'une incompréhension de la vocation des terres et de leur utilisation rationnelle. »²

Ce phénomène ne se retrouve chez aucune autre espèce animale affirme l'auteur, ce que confirme plus récemment Edward Wilson³.

Dans le *métarécit* environnemental, le temps est donc un temps long, qui s'oppose au temps court des récits économiques. Ce temps replace l'humanité dans son contexte d'apparition, à

¹ RAVETZ Jérôme, « Connaissance utile, ignorance utile ? », in Jacques THEYS, Bernard KALAORA, *La Terre outragée. Les experts sont formels*, Editions Autrement, série Sciences en société n° 1, 1992, p. 89

² DORST Jean, *Avant que Nature meure. Pour une écologie politique*, Delachaux & Niestlé, 6^e édition, Paris, 1978, publié sous le patronage du Fonds Mondial pour la Nature (WWF) (1^{ère} édition en 1964), p. 50

³ WILSON Edward O., *La Diversité de la vie*, Odile Jacob (Sciences), Paris, 1993 (1992)

la suite d'un grand nombre d'événements précis précédant l'émergence de la vie humaine. Il relie vie humaine et vie animale et végétale, indiquant un mouvement de cause à effet, dans l'antériorité de la vie végétale puis animale, à celle de l'humanité. Cette échelle de temps renvoie donc à la notion de vie sous ses deux acceptions. L'humanité y apparaît comme un phénomène très récent et rapide¹. L'ampleur de son empreinte sur le monde, sur un temps très bref, semble encore plus négative de ce fait. La profondeur de ce temps a ainsi pour effet de donner encore davantage de poids à la responsabilité de l'humanité sur les impacts de ses activités quotidiennes.

Paradoxalement, cette vision négative de l'évolution historique de l'homme renforce l'importance de chaque action humaine. Puisque l'humanité est exposée au *grand péril*, en somme, toute action pour contrer ce mouvement d'ensemble devient bonne, à tous les niveaux, local / mondial, individuel / collectif. Le *grand but* et les *héros anonymes* n'en acquièrent que davantage de valeur et d'urgence dans le cadre de ce *métarécit*. Il est donc fort étonnant que le héros demeure anonyme comme nous l'avons démontré plus haut. Plus que les autres, ce *métarécit* mériterait de véritables grands héros, forts de multiples prouesses nécessaires pour galvaniser l'ensemble des énergies disponibles. Il n'en est rien. Cette particularité du héros du *métarécit* environnemental en fait donc peut-être une faiblesse. D'un autre côté, cet anonymat rend encore plus aisé l'identification de tous à cette figure d'exemple : une et multiple, aux contours très flou, elle est plus rapidement et aisément susceptible de s'incarner en chacun. Il en fait alors une force.

Les *héros anonymes* sont ainsi placés face à l'ensemble de l'humanité, qui évolue de façon négative dans le cadre du *métarécit* environnemental. L'échelle de temps repérée, suffisamment longue pour diluer les distinctions individuelles, ne supprime donc pas pour autant la nécessité de l'urgence de l'action des *héros anonymes*. Le présent de l'agir des *héros anonymes* ne reçoit que plus de poids du fait de la profondeur du passé auquel il succède, et du futur lointain qu'il annonce. L'agir humain est alors valorisé, qu'il bénéficie directement à la vie humaine, ou à la vie de façon plus générale.

La signification sociale qui se dégage de ce rapport du *métarécit* environnemental à la notion de temps consiste ainsi dans le fait que le moindre geste réalisé par l'homme, organisations ou individus, revêt une **dimension héroïque**, c'est-à-dire capable de contrer le *grand péril* annoncé, et le transformant en *héros anonyme*.

¹ « Deuxièmement dans l'évolution du vivant nous nous rencontrons nous-mêmes, l'homme. C'est tardivement depuis fort peu de temps qu'il est apparu. Son entrée dans le processus a constitué pour l'histoire de la vie un événement aux conséquences inouïes et il n'est pas encore possible de savoir s'il est lui-même à la mesure de ces conséquences. », JONAS Hans, « Regard en arrière et regards en avant à la fin du siècle », Munich, 1992 (trad. Sabine Cornille, Philippe Ivernel). Conférence publiée ensuite sous le titre : *Pour une éthique du futur*, PAYOT, Paris, 1997.

Le sens du monde qui en ressort figure un **monde de l'urgence**, aux prises avec une évolution longue et négative, stigmatisée par l'accroissement démographique très importante de l'espèce humaine au cours des derniers siècles.

Le territoire, l'espace

Dans le *métarécit* environnemental, l'histoire des territoires revêt une importance accrue, dans sa dimension d'histoire politique, mais aussi d'histoire des cultures agricoles et de l'exploitation générale de ce territoire (eau, ressources minières, etc.). La notion de territoire ne renvoie plus à un espace sur lequel des tracés géométriques peuvent être effectués. Le territoire devient un objet complexe, en relief, traversé d'interdépendances, possédant un sol vivant, en profondeur.

Cela renvoie au contenu du *grand but* du *métarécit* environnemental, notamment à l'aspect connaissance du monde vivant et des interdépendance entre espèces, en un lieu précis. Le monde vivant, homme ou espèces végétales et animales, est toujours situé spatialement. La nécessité du vivant d'habiter un lieu renvoie à la capacité d'un territoire à « fabriquer » des espèces endémiques. Les particularités de chaque lieu constituent autant de chances pour la diversité des espèces, c'est-à-dire autant de possibilités de diversification du vivant, à travers des bifurcations génétiques, éthologiques, culturelles ou sociales. Le territoire est ainsi gage de vie dans toute sa diversité, à condition que certaines conditions minimales (de température, de lumière, de quantité d'oxygène) puissent perdurer durablement. Le *héros anonyme* participe pleinement à l'amélioration des connaissances sur la science de l'habitat, l'écologie.

Par ailleurs, la dimension du territoire étudié représente une difficulté pour le *héros anonyme*. Les frontières traversées par des éléments polluants non visibles, les répercussions d'actions produites en un lieu précis de la planète sur des territoires situés très au-delà du lieu d'origine de ces polluants, construisent une vision globalisante de l'appartenance territoriale. En effet, même les sommets himalayens ou les abysses sous les mers sont touchés par les activités humaines, jusqu'à l'espace dans lequel des satellites libèrent des déchets. Tout territoire de la planète est donc affecté par les activités humaines. La délimitation d'un espace est ainsi délicate, liées aux découvertes de nouvelles interdépendances entre espèces et phénomènes, humains ou non-humains. Le territoire revêt lui-même une dimension en quelque sorte biologique de ce fait.

De ce point de vue, les espaces vierges n'ont pas de sens. Cependant, l'homme n'est pas présent partout, en tant qu'habitant sédentaire, loin s'en faut. Et il n'est plus question de territoire, à conquérir, à posséder, à exploiter, mais d'un milieu dans lequel s'insérer, de

façon respectueuse, pour le *héros anonyme*. L'installation du *héros anonyme* au sein d'un espace est ainsi questionné par la notion d'empreinte écologique, renvoyant au souci de réduire le plus possible les impacts de la vie humaine sur le territoire habité.

La signification sociale du territoire qui en ressort renvoie à un territoire riche de **l'histoire partagée** entre l'homme et les espèces vivantes de ce même territoire, basée sur une interrelation dynamique entre espace économique, espace social et espace naturel.

Le sens du monde qui en ressort figure un **monde d'harmonie** homme / espèces vivantes occupant le même habitat. Cette réinterprétation du territoire traduit ainsi une recherche d'harmonie entre tissu économique, tissu social et écosystème.

Éthique

L'éthique relevé dans le *métarécit* environnement renvoie à l'urgence de l'action, évoquée ci-dessus à propos du sens du temps. L'historien Pascal Acot souligne à quel point les acteurs de l'environnement veulent agir sur le cours de leur propre histoire. Il perçoit une réelle incitation à l'action dans différentes instances environnementales :

« Là est l'idée fondamentale dont sont porteurs, parmi bien d'autres, les mouvements sociaux dont il vient d'être question : qu'ils le formulent clairement ou qu'ils le ressentent confusément, les hommes aspirent obstinément à surmonter les obstacles qui s'opposent à ce qu'ils deviennent, plutôt que des figurants dupés dans le mouvement de l'histoire, des acteurs éclairés de leur destin social. »¹

Chez ce dernier auteur, cette caractéristique de l'action semble traverser l'ensemble des organisations environnementales, dans toute leur diversité. Elle revêt une dimension sociopolitique indéniable. Qu'en est-il pour le *héros anonyme* au sein du *métarécit* environnemental ? Dans le cadre du *métarécit* environnemental, nous avons remarqué qu'en posant l'anonymat du *grand héros*, nous le ramenions à l'individu ordinaire. Ceci avait donc pour corollaire d'exalter l'action individuelle quotidienne. Nous allons regarder en quoi cela affecte la notion d'individualisme et en quoi cela joue sur la possibilité d'action collective.

Dans les récits économiques, l'individualisme s'appuie sur des moyens financiers ; il est le fait de personnes possédant le plus souvent une relative aisance financière. L'individualisme des riches propriétaires s'oppose, par exemple, à la vie en collectivité des moins aisés.

Dans le *métarécit* environnemental, le *héros anonyme* est invité à agir de façon individualiste, et de façon collective, suivant les objets sur lesquels porte l'action. Il passe de l'une à l'autre forme d'action, les deux types lui permettant de poursuivre l'accomplissement du *grand but*. Par exemple, nous savons que la réduction de la consommation d'eau d'une douche concerne l'action individuelle, mais que la constitution d'un territoire en parc naturel

relève de l'action collective. Globalement, les expériences démocratiques proposées par les associations environnementales reposent sur une participation individuelle accrue. Dans tous ces cas, le sujet ne se dilue pas devant la collectivité, bien au contraire. Nous observons donc que l'anonymat et le « faire ensemble » se combinent : l'exaltation de l'action individuelle s'associe à la promotion de l'action collective.

Nous estimons cependant que cela doit être interrogé. Reposant sur une forte intériorisation personnelle, nous avons bien montré que l'action ne prenait une dimension politique, et collective, chez le *héros anonyme*, qu'en des cas bien identifiés. Ce n'est pas son type d'action privilégié (voir ci-dessus). Il est donc plongé dans l'action politique, par nécessité, afin de parvenir au *grand but*, selon la *valeur suprême* plaçant l'homme au centre de la vie à protéger.

Or, nous savons que la plus fréquente *action* du *héros anonyme* est liée à son mode de vie, elle est quotidienne, et individualiste. Dans le *métarécit* environnemental, l'action la plus anodine du *héros anonyme* revêt une dimension forte. Nous estimons qu'il s'agit même d'une survalorisation de l'action individuelle. Nous notons un écart étonnant entre la banalité de l'action mise en œuvre et l'importance de l'effet de cette action sur le *grand péril*. Cela a pour corollaire de bousculer la hiérarchie entre action collective et action individuelle. L'articulation action individualiste / action collective n'est donc pas évidente pour le *héros anonyme* du *métarécit* environnemental.

Cependant, cette action individualiste est surévaluée à nos yeux pour une autre raison. En effet, nous considérons que le *héros anonyme* agit seul, mais toujours en fonction d'un objectif visé par ses actions. Cet objectif repose sur la poursuite du *grand but*, qui s'inscrit lui-même dans l'intérêt général. Son action est certes personnelle, mais elle n'a de signification qu'en relation avec une collectivité. Nous estimons donc que le *héros anonyme* participe à l'action collective par l'agrégation de multiples et discrètes actions individuelles. D'une certaine manière, cette action individualiste relève donc en grande partie de l'action collective.

Ainsi, plutôt que de dire que le *héros anonyme* pratique peu l'action collective, il nous semble maintenant plus juste d'affirmer qu'il introduit le politique au sein de la banalité de ses actes quotidiens. De même, il paraît désormais plus adéquat d'indiquer que l'héroïsme du *héros anonyme* concerne l'ensemble de ses comportements, même les plus anodins.

Le *héros anonyme* ignore ainsi tout conflit entre individualisme et action collective, et sa principale motivation à l'action repose sur la rupture éthique qu'il a effectuée

¹ Pascal ACOT, Histoire de l'écologie, PUF, col. La politique éclatée, 1988, p.264

personnellement. Cette rupture met tout forme d'individualisme hors jeu car elle le disqualifie sur deux niveaux :

- impossibilité de l'individualisme au niveau de l'espèce humaine : l'homme est dépendant des autres espèces vivantes et de la qualité de sa niche écologique ; sur le plan philosophique, la question demeure ouverte quant à savoir si l'homme sera toujours « humain » une fois qu'il aura quitté sa planète d'origine ;
- impossibilité de l'individualisme au niveau de chaque homme : toute action individuelle entraîne des répercussions sur d'autres hommes, directement ou indirectement.

L'opposition entre une action individuelle permettant une vision individualiste du monde et une action collective perd donc ici de sa pertinence, puisque les actions individuelles ne peuvent plus donner lieu à l'individualisme. Tout acte du *héros anonyme*, même individuel, revêt une dimension collective, par le fait que les impacts de cet acte concernent l'ensemble de l'humanité, à travers la dépendance de celle-ci aux éléments naturels affectés. La solidarité est ainsi la règle. Cela n'est pas sans rappeler un *métarécit* particulièrement spécifique du XX^e siècle, le *métarécit* du communisme, dans lequel la *valeur suprême* que nous avons indiquée est justement celle de la solidarité. Cela laisse à penser qu'il existerait des affinités particulières entre *métarécit* environnemental et *métarécit* du communisme en France. Cette dimension éthique du *métarécit* environnemental explique ainsi les observations concernant les connotations politiques d'un certain nombre d'expressions relevées dans le corpus (chapitre 5).

Cela permet surtout de mieux comprendre la place particulière de la notion de « développement durable » au sein des discours producteurs de l'« environnement ». Dans sa dimension politique incitant à l'action collective, il ignore toute dimension individualiste de l'action ; il figure alors au sein du *métarécit* environnemental. Mais dans sa dimension gestionnaire, économique, managériale, il est liée à une vision individualiste du succès et de la performance, même s'il s'agit d'une organisation ; il apparaît alors au sein des récits économiques.

La signification sociale de l'éthique, au sein du *métarécit* environnemental, repose sur la reconnaissance de la **portée politique de tout acte**, banal ou non, collectif ou non, effectué par le *héros anonyme*. Le lien entre environnement et politique est ainsi évident.

Le sens du monde qui s'en dégage rejoint celui lié au temps : il s'agit d'un **monde à agir, un monde du faire, incessamment et immédiatement**, même à travers l'acte le plus ordinaire, de façon individuelle comme collective. Cela rejoint le sens du monde lié à la notion de temps, figurant un monde de l'urgence.

Esthétique

A beaucoup d'égards, la nature apparaît encore aujourd'hui comme le réservoir principal des ressources symboliques de l'homme. Elle inspire les créateurs, qui vont même se fondre en elle pour mieux créer (peinture de rocher dans le désert, emmaillotage d'arbres, etc.). La beauté de la vie tient à son foisonnement, sa générosité, son imprévisibilité, et aussi son inutilité.

A ce titre, le regard de l'homme sur la nature l'aide à fonder sa propre culture. En donnant sens au monde qui l'entoure, l'homme prend conscience de lui-même. Cela l'oblige à indiquer la place des éléments de la nature et sa propre place, à définir l'humanité. A la fois futile, fragile et forte, la beauté de la nature peut encore sembler indispensable à l'homme, dans la construction de sa dimension anthropologique.

Au sein du *métarécit* environnemental, la notion d'esthétique renvoie essentiellement au *grand péril*, en contraste avec la dénonciation des pollutions. La notion d'esthétique apparaît quand des éléments de la nature semblent « souillés » : marée noire, afflux d'affichages publicitaires, déchets volants, etc.. Mais elle est peu mobilisée indépendamment de ce type de phénomène. Nous la percevons en filigrane dans le *grand but*, liée aux notions de préservation et de conservation des paysages. De ce point de vue, le *métarécit* environnemental ne se livre donc pas à une exaltation de la beauté de la nature. Mais il prend à son compte l'ensemble des aspects physiques et subjectifs d'un paysage.

Objet hybride selon Georges Bertrand¹, un paysage constitue l'objet autant des sciences sociales que des sciences naturelles. C'est pourquoi les sciences humaines s'intéressent aussi à cette notion, notamment les historiens - géographes Alain Corbin et Jean-Robert Pitte. La définition élaborée par la convention européenne du paysage souligne la dimension subjective de la notion de « paysage » :

« paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations »².

Au-delà de l'organisation des éléments d'un territoire donné, au-delà de leur valeur de patrimoine, la notion de paysage renvoie à la perception et à la construction de représentations sociales d'un espace donné. Elle induit donc l'appréciation de telle ou telle espèce végétale ou animale, utilisée d'ailleurs fréquemment comme emblème des communautés humaines, symbole souvent sublimé. Cela comprend aussi l'esthétique élaborée par les hommes à propos d'un territoire. De ce point de vue, nous considérons qu'à

¹ BERTRAND Georges, « Paysage et géographie physique globale », *Revue de géographie des Pyrénées et du Sud-Ouest*, 1968

² Convention européenne du paysage, Florence, 20 octobre 2000

travers la notion de paysage, un lien spécifique unit esthétique et territoire : la notion de paysage correspond à un territoire esthétisé.

La signification sociale de l'esthétique qui en découle repose alors sur une reconnaissance de **la nécessité des paysages**, comme participant à la qualité de la vie, et traduisant le goût du *héros anonyme* pour la beauté des éléments naturels et des lieux aménagés pour l'homme.

Le sens du monde que l'on peut en déduire, à la suite de celui construit autour de la notion de territoire, traduit encore celui d'**harmonie**, incluant toujours une dimension de respect des interdépendances entre espèces vivant sur un même espace, mais y rajoutant désormais une dimension esthétique.

Bilan

Le *métarécit* environnemental livre donc plusieurs significations sociales portant sur *l'action* du *héros anonyme* et plusieurs sens du monde, concernant l'ensemble de l'humanité, à travers les notions de temps, territoire, éthique et esthétique présentes en son sein.

Les significations sociales perceptibles au sein du *métarécit* environnemental sont les suivantes :

- tout acte peut revêtir une **dimension héroïque**, s'inscrivant dans la poursuite du *grand but* et transformant l'individu en *héros anonyme* ;
- cet acte se produit sur un territoire riche d'une **histoire partagée** à construire, entre l'homme et les espèces vivantes qui s'y trouvent aussi ;
- cet acte possède toujours une **portée politique**, construisant un lien puissant entre préoccupations environnementales et dimension politique de l'intérêt général ;
- cet acte repose sur la construction (ou la protection) de **paysages** pour établir le cadre de vie du *héros anonyme*.

Le sens du monde qui en ressort s'établit ainsi :

- un **monde de l'urgence** ;
- un **monde de l'harmonie** (respect des interdépendances entre espèces vivantes, dimension esthétique) ;
- un **monde à agir, monde du faire**.

Le monde figuré par le *métarécit* environnemental dépasse donc largement celui inhérent à la durée de la vie de l'humanité. Cependant, il est montré comme profondément dépendant

de l'agir humain. Le *métarécit* environnemental œuvre donc à cristalliser et complexifier le lien qui unit l'homme, en tant qu'*héros anonyme*, à son lieu de vie, au niveau local comme global, ainsi qu'à la beauté qui s'en dégage.

Conclusion Partie 3

Au sein de cette recherche, nous avons étudié différents discours d'organisation construisant les préoccupations environnementales. Nous avons montré, en partie 2 mais aussi en début de partie 3, que ces discours s'inscrivaient soit dans le type de discours économique, soit dans le type de discours environmentaliste. Il en ressort que les deux types de discours sont bien présents au sein de ces organisations, et qu'un continuum est repérable allant de l'entreprise vers l'association. Le corpus de la CLIS présente également les deux types de discours. Une même remarque pour tous : le type de discours économique est présent de façon privilégiée dans les corpus écrits, le type de discours environmentaliste dans les corpus oraux, et cela est encore plus vrai pour le corpus de la CLIS, comme le montre la comparaison entre le compte-rendu officiel et le compte-rendu ethnographique. Un certain nombre d'extraits figurent également au sein d'énoncés juxtaposant les éléments de chacun des deux types mobilisés, utilisant les lexiques de l'un avec les thèmes de l'autre, ou encore avec la logique de discours contenu par l'un ou l'autre. Cela nous a permis d'affirmer la présence de discours économiques, de discours environmentalistes, parfois mélangés au sein de certains énoncés, et construisant tous l'« environnement ».

D'autres phénomènes ont également émergé, comme le processus de lissage du discours de la CLIS, effectué par l'administration, au sein du compte-rendu officiel. Nous avons montré que cette opération consistait essentiellement en l'effacement, plus ou moins conscient, des éléments propres au type de discours environmentaliste. Ceci est également vrai pour le corpus des *Lettres Ademe*, distinctes des autres éléments étudiés au sein de l'institution ; leur inscription intégrale dans le type de discours économique a pour corollaire l'élaboration d'un discours particulier de l'institution, spécifiquement pour ce média. Il se trouve que ce phénomène de lissage s'opère selon la même sélection d'éléments du type de discours économique au sein de la CLIS de Vert le Grand et au sein de l'ADEME : on observe une focalisation sur les aspects techniques de l'environnement. Ce travail de lissage, effectué par la DRIRE ou par l'ADEME, conduit à présenter une situation pacifiée, voire consensuelle entre les acteurs de l'environnement évoqués. Il en ressort que l'intention de ces deux organisations repose sur la volonté de présenter des dispositifs de communication pacifiés, en omettant volontairement toute évocation des conflits en cours.

Les points de conflits « lissés », c'est-à-dire évincés par la DRIRE au sein du compte-rendu officiel de la CLIS de Vert le Grand concernent systématiquement les représentants des

associations, qui constituent de ce fait le pivot stratégique de la CLIS de Vert le Grand en terme de production de discours. Les administrations membres apparaissent finalement peu affectées par la tenue de la CLIS. Les représentants des exploitants le sont davantage puisque la CLIS constitue pour eux un lieu privilégié d'accès aux arguments des associations de riverains, mais pas le seul. Pour les élus, la réunion de la CLIS fait l'objet de discussions lors de conseils municipaux, peu diffusé vers le citoyen ordinaire. La CLIS de Vert le Grand paraît alors contredire l'esprit de la circulaire de 1983 et de la loi de 1992, pour lesquelles les CLIS apparaissent comme une expérience de mise en place du « bon dialogue » entre des adversaires, au sein de la mise en œuvre plus vaste d'une démocratie de proximité ou d'une démocratie participative. Par sa matérialisation physique, la CLIS de Vert le Grand ravive l'intensité du rapport de force en présence. Mais par ses pratiques de communication, elle construit un discours homogène évinçant cette dimension conflictuelle. C'est pourquoi nous en avons conclu que s'effectuait l'élaboration d'un **discours collectif axé sur les responsabilités partagées**, environnementales et sanitaires, soulevées par l'exploitation du complexe de traitement des déchets de Vert Le Grand, au sein de la CLIS de Vert le Grand.

A partir de là, nous avons décidé d'approfondir l'étude sur les discours environmentalistes. Nous avons alors bâti une approche complémentaire basée sur le concept de *métarécit*, reposant sur un positionnement théorique prudent en narratologie. De façon synthétique, dans ce cadre, nous assimilons le récit à un type de discours organisé sur le mode narratif ayant pour particularité de posséder des éléments de sens concernant à la fois l'expérience humaine, la temporalité et la pluralité de l'humanité. Il s'agit d'un récit attesté. Pour identifier ce mode narratif, nous avons retenu, comme critères exclusifs, les constituants de narrativité énoncés par Jean-Michel Adam. Cependant, la plupart des énoncés étudiés dans les corpus ne présentent pas l'ensemble de ces critères. Nous avons alors choisi de nous tourner vers la notion de « ferment de narrativité », plus pointue, définie par Philippe Marion.

Sachant qu'un *métarécit* possède certaines caractéristiques du récit, nous avons cumulé à cette approche descriptive du récit, une approche interprétative, herméneutique. Nous définissons le *métarécit* comme un récit potentiel reposant sur l'articulation entre cinq composantes (*Incitation à l'action, Grand héros, Grand but, Grand péril, Valeur suprême*) élaborées par le chercheur à partir de l'observation de constituants de narrativité (ou ferments de narrativité) au sein de représentations sociales.

L'analyse de discours basé sur les types de discours a permis de repérer autant les divergences que les convergences au sein des corpus observés, indiquant les logiques de discours animant les organisations étudiées. Elle nous a conduit à mettre au jour des éléments récurrents au sein du type de discours environmentaliste. Nous avons alors

mené la deuxième analyse effectuée dans cette partie de la thèse, basée sur le repérage de cinq éléments récurrents observés au sein des corpus : « environnement » / « nature », « développement durable », sujet de l'actions, « vie » / « survie », « morale ». Ces éléments récurrents comprennent à la fois des termes uniquement identifiés comme appartenant au type de discours environnementaliste, mais aussi des termes inscrits sous un régime hybride (ne permettant pas d'identifier totalement l'un ou l'autre des deux types de discours choisis), comme la notion de « développement durable » par exemple. Cette analyse possède une double dimension : premièrement une identification des représentations sociales associées aux éléments récurrents puis une analyse narratologique, traduisant notre intention de repérer une trame narrative spécifique aux discours environnementalistes.

Ainsi, nous avons constaté que les éléments récurrents analysés au sein du discours environnementaliste mis au jour dans les corpus possédaient des affinités avec les constituants de narrativité indiqués par Jean-Michel Adam, en particulier avec celui du procès, renvoyant à la notion d'action. Trois de ces éléments, sur cinq, s'inscrivent en effet dans le constituant de narrativité du procès. Et les représentations sociales associées aux termes « environnement » / « nature » sont en correspondance avec trois constituants de narrativité : succession d'événements, prédicats transformés et causalité narrative, ce qui positionne ces deux termes comme particulièrement aptes à s'inscrire au sein d'une « séquence narrative ». Si le discours environnementaliste constitue un objet tout à fait fécond dans le cadre d'une recherche narratologique, certains de ces éléments le sont donc plus particulièrement, notamment le terme « environnement ». A lui seul, ce terme suscite un récit et représente un ferment de narrativité majeure. Il n'est pas anodin qu'il soit véritablement le plus fréquemment observé au sein du corpus. Dire l'environnement s'effectue donc selon un processus narratif.

Nous avons ainsi dessiné le récit potentiel que constitue le *métarécit* environnemental. Nous avons indiqué chacune de ses composantes. Il en ressort que l'*incitation à l'action* porte sur le monde approché en tant qu'objet scientifique, et qu'elle encourage une action collective et gratuite, reposant sur la définition du contexte de la mise en œuvre de la décision menant à l'action. Les *grands héros* des *métarécits* s'effacent ici derrière la figure de *héros anonymes*, ajustant leurs actes quotidiens à leur souci de maîtrise des impacts environnementaux, en passant par l'action politique mais de façon non exclusive, et demeurant discret. Le *grand but* propose à la fois l'éradication de l'irréversibilité des phénomènes menaçant la vie et l'approfondissement de la connaissance de la responsabilité humaine sur la vie. Le *grand péril* concerne à la fois la fin de la vie (de l'homme et des espèces en général) et la non-conscience de l'homme de ses responsabilités sur la vie. La *valeur suprême*, enfin, correspond à la croyance en la possibilité de prolonger la vie, dans la double acception du

terme renvoyant à la vie des différentes espèces (zoé) et à la vie spécifiquement humaine (bios), encourageant la croyance dans le « progrès » scientifique et éthique de la vie, tout en gardant une position anthropocentrée.

Le *métarécit* environnemental propose une profonde dimension émancipatrice, à la mesure de l'enjeu visible dans le *grand péril*. De plus, malgré le fait que science et *métarécit*, ou que science et environnement, puissent parfois s'opposer, le *métarécit* environnemental participe efficacement à un questionnement de la science, sur le niveau de son implication au sein de la société.

Différentes significations sociales portant sur l'*action* du *héros anonyme* et plusieurs sens du monde, concernant l'ensemble de l'humanité, émergent alors au sein du *métarécit* environnemental à travers les notions de temps, territoire, éthique et esthétique. Les significations sociales perceptibles au sein du *métarécit* environnemental définissent la capacité de tout acte à revêtir une **dimension héroïque**, (à l'origine de la transformation de l'individu en *héros anonyme*), à intégrer systématiquement une **portée politique**, à construire une **histoire partagée** entre l'homme et les espèces vivant sur le même espace que lui, et à induire une reconnaissance de l'importance des **paysages** pour établir le cadre de vie du *héros anonyme*. Le sens du monde qui émerge du *métarécit* environnement se décline en trois aspects : il dessine un **monde de l'urgence, de l'harmonie** (respect des interdépendances entre espèces vivantes sur un même espace et dimension esthétique de ce lieu) **et un monde à agir, monde du faire**. Le sens du monde mis au jour replace la temporalité de l'humanité au regard de l'échelle de la vie, tout en accentuant la dépendance de cette vie à l'agir humain.

Mais il n'en reste pas moins qu'une autre façon de dire l'environnement est aussi visible, au sein des récits économiques, ce qui permet de mettre encore en lumière les caractéristiques du *métarécit* environnemental indiquées ci-dessus. En effet, le travail successif portant sur les types de discours puis sur cinq éléments récurrents des corpus a fait émerger une distinction maintenant évidente entre deux discours parallèles construisant l'« environnement ». Nous allons détailler cela ci-dessous, en précisant le rôle du *métarécit* environnemental.

Tout d'abord, nous allons synthétiser la façon dont ces discours économiques et, parmi eux, les récits économiques de l'engagement, se saisissent des préoccupations environnementales. Les discours économiques replacent l'« environnement » dans leur propre cadre énonciatif, et la revêtent ainsi d'attributs économiques, élaborés à travers un vocabulaire spécifique, celui du lexique du management et du lexique de la science économique essentiellement : gestion des ressources naturelles, système de management

environnemental, mais aussi et surtout, « développement durable » relèvent ici de l'économique.

Concernant la notion de « développement durable », centrale à nos yeux au sein des discours économiques, nous rappelons son origine sociopolitique, forgée par les grandes institutions internationales (rapport Bruntland, 1988), d'où lui vient ainsi sa légitimité. Cette expression fut donc élaborée puis diffusée par des instances internationales, par la première d'entre elles notamment, l'ONU, à l'intention des Etats, mais aussi des dirigeants de multinationales, qui, chacun avec leurs modalités propres, la relayèrent ensuite en leur sein à des niveaux infrarégionaux (collectivités locales, filiales locales, etc.). De même, les ONG visées également par l'ONU, et invitées à participer étroitement aux débats sur le « développement durable », diffusèrent cette notion vers leurs associations locales. Nous soulignons la diffusion de l'expression « développement durable » selon la ligne hiérarchique des organisations, essentiellement du haut vers le bas. Nous observons donc l'utilisation de cette notion dans un cadre sociologique particulier qui est celui des relations interentreprises, des relations entreprises ONG, des relations inter institutions locales ou nationales, en bref des relations entre les acteurs de l'environnement, et ce, au plus haut niveau.

La notion de « développement durable », à elle seule, résume d'ailleurs le contenu principal du discours économique sur le thème de l'environnement. L'un des signes de cette subordination des préoccupations environnementales à la notion de « développement durable » en est d'ailleurs l'éviction du terme « environnement » du vocabulaire de l'organisation, au profit de l'expression « développement durable ». De fait, le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement s'est transformé en Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, les *Rapports Environnement* en rapports développement durable, les directeurs environnement en directeurs du développement durable, jusqu'aux villes et territoires qui deviennent « durables » également, par extension de la formule originelle.

Nous avons démontré que le « développement durable » correspondait à une approche principalement économique, voire managériale. Nos observations sur tous nos lieux d'enquête nous ont permis de conclure que l'aspect économique de la notion de « développement durable » y prédominait aussi. En effet, à travers cet usage de l'expression transparaît le fait d'exposer des avancées techniques et managériales, des innovations. Une partie de cette formule est même extrêmement familière pour l'entreprise : développement commercial, développement informatique, développement de l'entreprise, etc., qui se révèle ainsi très à l'aise dans son énonciation.

La place de l'« environnement » au sein du « développement durable » est significative. L'environnement est en général présenté comme le 3^e et dernier pilier du « développement

durable ». Il est lié aux termes suivants : technologie, outils de mesure, innovations techniques. Il ne renvoie que rarement aux idées de nature ou de cadre de vie de l'homme. Les préoccupations purement environnementales, dans le cadre du discours économique, interviennent ainsi bien après que des besoins fondamentaux aient été satisfaits : se nourrir, travailler, être libre. L'« environnement » apparaît ainsi comme un niveau supplémentaire du « développement durable », en ajoutant la notion de responsabilité vis-à-vis des générations futures. Mais cette dimension de l'« environnement », envisagée comme utopie non pragmatique, revêt un aspect péjoratif au sein des discours économiques : elle contredit leur logique d'efficacité et de performance. Au sein de ce discours économique, nous en concluons que l'« environnement » est présenté comme la facette négative, parce que idéaliste, du « développement durable ».

Et pourtant, nous avons bien montré précédemment que l'expression « développement durable » participait à la construction du *métarécit* environnemental. Il y a là un paradoxe, car finalement cette notion s'insère aussi bien dans les récits économiques de l'engagement, que dans le *métarécit* environnemental.

Au sein du *métarécit* environnemental, le « développement durable » porte un encouragement à l'action collective gratuite en vue du bien commun, de façon privilégiée au niveau local, sur un mode politique éventuellement. Au sein des discours économiques, il contredit en partie la logique de rentabilité. En effet, en œuvrant au nom du « développement durable », qui se traduit notamment par la communication d'informations supplémentaires sur leurs process, les entreprises créent une activité non rémunératrice en leur sein. Cela n'est absolument pas nouveau, sauf peut-être dans l'ampleur et la banalisation du phénomène. Il paraît donc évident aujourd'hui que chaque entreprise pose régulièrement un acte gratuit. Par la pratique du reporting, les entreprises entrent dans la sphère des activités non marchandes, en continuité avec leurs pratiques habituelles. Les stakeholders session (rencontres entre parties prenantes), organisées par SITA, ne sont pas l'occasion de choisir un type de mécénat ou d'identifier une association qui soutiendrait moralement l'entreprise. Elles sont plutôt l'occasion d'interpellations sévères sur des sujets très pointus, qui bousculent l'organisation non habituée à rendre des comptes sur ce type de sujet. En acceptant de mettre en œuvre des activités non rémunératrices, l'entreprise dévoie (ou altère) les stratégies de succès propres aux récits économiques ; son actionnariat en est bien conscient.

Mais dans le même temps, le « développement durable » donne aussi de nouvelles armes à cette logique de rentabilité ; en fait, il la renouvelle en étendant sa sphère d'influence.

Lorsque le GRI¹ tend à promouvoir une responsabilité accrue des entreprises au sein des sociétés contemporaines dans le but de suppléer aux Etats, cela conduit à l'augmentation de leurs responsabilités, de façon quasi « illimitée ». Cela nous permet de pointer un paradoxe : là où l'entreprise fait œuvre d'altruisme et d'humanisme en assumant sa part de régulation dans les changements rapides de nos sociétés modernes, elle en retire un bénéfice certain en renforçant l'étendue de son pouvoir. Le « développement durable » invite donc à « une remise en cause de l'hégémonie de l'économie dans la performance de l'entreprise »², tout en replaçant celle-ci dans la course vers une performance désormais globale.

L'utilisation de cette expression au sein des discours économiques, plutôt que du terme « environnement », sert en quelque sorte de garde-fou à l'organisation, afin de ne pas glisser au sein du *métarécit* environnemental, c'est-à-dire de ne pas faillir à la logique d'efficacité et de rentabilité, et même de parvenir ainsi à l'élargir.

Cependant, l'expression « développement durable » n'a pas encore totalement évincé le terme « environnement », elle se trouve même accolée au vocable « écologie » dans l'actuel intitulé du ministère. L'expression « développement durable » ne suffit pas tout à fait à recouvrir toutes les acceptions du mot « environnement » usité depuis le début des années 1970.

Contrairement à l'expression « développement durable », le terme « environnement » est extrêmement polysémique et lié à une histoire longue. Ce mot est issu de discours émanant de mouvements militants très divers, comme nous l'avons indiqué en de nombreux endroits de la thèse.

En premier lieu, nous soulignons que des interrogations très personnelles émergent avec cette notion au sein des corpus. Le vocable « environnement » apparaît proche des notions de « santé », « vie », de « plaisir ». Il est souvent associé au mot « nature ». Il questionne alors ses liens avec cette dernière, montrant des principes d'inclusion opposés suivant les interlocuteurs ou les moments de l'entretien. Nous avons noté que la « nature », quand elle est distinguée de l'« environnement », est généralement décrite comme ce dont l'homme est absent ; l'« environnement » recouvre alors et la nature et l'homme. L'idée d'une nature

¹ Global Reporting Initiative, né en 1997, avec le soutien du Programme des Nations Unies pour l'Environnement et en lien avec le Global Compact des Nations Unies, rassemble des multinationales dans le but de promouvoir un standard international de *Rapport Environnement*.

² Intervention de M. Fruchart, Centre Jeunes Dirigeants d'Entreprise, lors de la présentation d'un guide de *Rapport Environnement* pour les entreprises par l'Ademe et les Amis de la Terre, Paris, 22 mai 2001 (Pour l'élaboration d'un rapport intégrant environnement et économie. Recommandations à partir de l'analyse de 122 cas pratiques, Franca Morroni, Ademe, Amis de la Terre, Paris, 2001)

vierge de toute empreinte humaine est présente, construisant une « nature », objet « pur » pour les scientifiques, mais aussi questionnement philosophique.

De même, les interrogations sur les notions de santé et de vie propres au discours environnementaliste supposent des réflexions personnelles, voire intimes. Une CLIS est le plus souvent nommée pour ses compétences sur des problèmes d'environnement et de santé. Le rôle de la CLIS semble ainsi concerner directement l'essentiel de la vie humaine plus que son confort ou son cadre. C'est à un engagement fort que sont ainsi conviés ses membres, à une responsabilité importante, et cela dépend directement de leur définition personnelle de la « santé ».

Le mot « vie », qui renvoie rarement au principe même de vie dans nos entretiens, semble comme réservé à l'espèce humaine. Dans le cadre du *métarécit* environnemental, nous avons indiqué que ce terme évoquait directement le prix à accorder à l'amélioration de la vie de l'ensemble de l'espèce humaine, mais aussi des espèces vivantes nécessaires à la poursuite de la vie humaine. Il décrit aussi un attachement intime, du fait de son association fréquente avec la figure de l'enfant. Ces différentes interrogations, plus que des réponses précises, renvoient ainsi à des ressorts très profonds de l'homme, le choix restant libre pour chacun de s'approprier ces différents termes.

Cette intériorisation personnelle est d'ailleurs à l'origine du nom que se donnent les écologistes fondamentalistes, la deep ecology. Arne Naess¹, philosophe norvégien, auteur de cette expression, invite à rechercher en soi, au plus profond, les moyens de créer une meilleure harmonie entre l'homme et la nature, avec l'objectif que le sens de l'humain s'étende à toute la niche écologique de l'homme. Il incite à effectuer le repérage des liens entre humains et autres entités, jusqu'aux éléments minéraux du monde. Cette démarche est synthétisée par l'appellation « ecosophy ». L'« ecosophy T » renvoie à l'expérience personnelle de Arne Naess, qui s'est déroulée au bord d'un lac dont le nom commence par la lettre T. Arne Naess invite chacun à faire suivre le mot « ecosophy » de la première lettre du mot correspondant au nom du lieu où fut pratiquée ce type d'expérience. La personnalisation de la prise de conscience écologique apparaît ici fondamentale et première.

Ce travail sur soi, poussé à l'extrême par des fondamentalistes de la cause environnementale, apparaît aussi de façon sous-jacente dans la réflexion du rapport à la nature contenu dans le discours environnementaliste, au sein des corpus. Rappelons alors que la *valeur suprême* qui promeut la vie, sous ses deux acceptions (bios et zoé), ne concerne pas directement les éléments physiques du monde (eau, terre, air). En cela, le *métarécit* environnemental se démarque très nettement de la deep ecology, car la vie humaine y demeure première. Il n'en reste pas moins que l'attachement à la cause

environnementale y apparaît aussi comme un engagement très personnel. L'intériorisation à l'œuvre au sein du *métarécit* environnemental par le *héros anonyme* entraîne des pratiques inventives particulières, des « bricolages » individuelles, qui ne s'accompagnent que rarement d'actions d'éclat, propres à ce que l'on pourrait attendre de *grands héros*. Nous avons montré que ce mouvement traduit en effet une rupture sur le plan éthique individuel, qui est à l'origine de la transformation d'une personne en *héros anonyme*.

Cette dimension de questionnement sur les notions de « vie » et de « nature », forte au sein du *métarécit* environnemental, innove par rapport aux autres *métarécits* repérés. En effet, d'autres *métarécits*, celui des Lumières, du communisme ou du christianisme, concernent tous l'humanité et ses relations entre les individus et les groupes qui la composent. Ils s'attachent donc à donner du sens essentiellement aux actions humaines à mener de façon collective ou individuelle, en vue du bien de la collectivité humaine. Or, le *métarécit* environnemental, s'il s'inscrit bien dans ce mouvement, définit en outre les bonnes relations à engager entre l'homme et les autres êtres vivants qui partagent les mêmes territoires, au bénéfice de l'homme, mais aussi au bénéfice des autres êtres vivants de façon secondaire. De fait, le « bien » semble s'étendre au-delà de ce que l'humanité peut recevoir. Dans quelle mesure l'humanité peut-elle se concevoir comme bienfaitrice envers le monde qui l'entoure, c'est-à-dire le « bien » peut-il concerner l'ensemble du monde vivant ? Cette question située à la frontière entre éthique et philosophie est ouverte par le contenu spécifique du *métarécit* environnemental.

Cette intériorisation personnelle est aussi encouragée par la mise au jour de faits objectifs pour le *héros anonyme* : puisque les entreprises sont déjà engagées dans un processus d'amélioration de leurs impacts environnementaux (encadré par la loi), les comportements des particuliers, individu par individu, représentent aujourd'hui le principal objectif à atteindre, comme nous avons noté pour la question des économies d'énergie en France (voir Chapitre 4). Mais cela concerne en fait l'ensemble du mode de vie des ménages : comportements de consommation (esthétique de l'emballage individuel, grande diversification, etc.), comportements d'usage (gaspillage), comportements de stockage (renouvellement quotidien du frigo et donc multiplication des petites parts), comportement d'hygiène (multiplication des produits chimiques de nettoyage et de désodorisation), comportement vis-à-vis des déchets (loin de chez soi). L'appropriation individuelle des préoccupations environnementales trouve encore ici une illustration forte.

En second lieu, nous savons que le *métarécit* environnemental repose en partie aussi sur la notion de « développement durable » à travers ses composantes *incitation à l'action* et *héros*

¹ NAESS Arne, *Ecology, community and lifestyle. Outline of an ecosophy*, Cambridge University Press, Cambridge, 2003

anonymes. Le paradoxe tient à ce que, malgré cette position hybride, tout comme pour l'environnement, le « développement durable » ne démontre aucune aptitude à joindre *métarécit* environnemental et récits économiques. Il ne semble pas favoriser de consensus.

L'adjectif « durable » s'inscrit assez naturellement au sein du *grand but* que nous avons dessiné pour le *métarécit* environnemental. En effet, il s'oppose à ce qui disparaît, qui meurt. Il renvoie à l'idée de stabilité, de pérennité. Il contredit en partie la fatalité de l'irréversibilité prise par les éléments du vivant vers la mort, posant une poursuite lente et solide de l'évolution de l'humanité. En s'opposant à cette irréversibilité avec le mot « durable », l'expression « développement durable » traduit aussi un des objectifs du *grand but*. Il s'en approche également à travers sa dimension politique. La notion de gouvernance, évoquant le plus souvent une bonne gouvernance, traduit la poursuite d'une bonne entente entre les hommes, la recherche d'une forme d'harmonie entre les hommes et leur cadre de vie. Cela correspond même à l'une des facettes du sens du monde véhiculé par le *métarécit* environnemental. Cependant le « développement durable » dit peu la nature, la vie. Il concerne principalement la façon dont les hommes vont organiser leur réponse au *grand péril*.

En cela, nous pouvons penser qu'il « complète » en quelque sorte les dispositifs mis en place par les *héros anonymes*. Il leur permet d'intégrer une dimension pratique qui leur manquait, notamment pour accroître leur crédibilité auprès de leurs partenaires et de l'ensemble de la société. A ce titre, le « développement durable » apparaît comme un outil supplémentaire leur permettant de poursuivre le *grand but*. De fait, nous avons pu observer que l'emploi de cette expression servait bien de manière opportuniste à vulgariser le discours environnementaliste, de même que les notions de sécurité ou de santé avaient pu le faire jusqu'à présent. Il s'agit d'une vulgarisation auprès des acteurs économiques non traditionnellement concernés par les préoccupations environnementales. Dans ce cadre-là, l'utilisation de l'expression « développement durable » renvoie à un effort d'adaptation du *héros anonyme* aux contraintes socio-économiques existantes. Cette notion encourage la clarification entre ce qui est idéal et ce qui est réaliste et réalisable, en introduisant le principe d'efficacité auquel elle se rattache. L'expression « développement durable » permet alors un approfondissement de la mise en œuvre du *grand but*, par un accroissement de précision des objectifs visés. Le « développement durable » conduit ainsi à approfondir la portée politique de l'action du héros anonyme.

En fait, dans le discours environnementaliste, on peut considérer que ce qui fait sa force fait aussi sa faiblesse. En effet, la polysémie qui caractérise les termes en son sein, et notamment la diversité des représentations sociales associées aux termes « nature » et « environnement », permet une appropriation très personnelle. Cela entraîne une adhésion

individuelle forte du *héros anonyme*, ce qui est le préalable à la mise en œuvre d'actions. Mais en revanche, cette plasticité des termes obscurcit la visibilité de son contenu, engendrant une confusion plus ou moins grande auprès des *héros anonymes* potentiels.

Ainsi, nous considérons que si le cadre professionnel constitue le lieu principal d'introduction et d'approfondissement du « développement durable », il l'est beaucoup plus rarement concernant l'appropriation de l'« environnement ». Le discours environnementaliste, à partir duquel nous avons composé le *métarécit* environnemental, apparaît ainsi souvent comme l'expression d'un engagement humaniste personnel, d'autant plus fort qu'il est intériorisé de façon individuelle.

Nous considérons donc, suite à l'ensemble des analyses que nous avons effectuées, qu'il existe aujourd'hui en France deux discours parallèles construisant l'« environnement » en France. A la clarté du discours disant l'« environnement » et le « développement durable » au sein des récits économiques, s'oppose le foisonnement du *métarécit* environnemental. Nous soulignons le fait que la notion de « développement durable » apparaît au sein de ces deux discours selon des principes d'inclusion opposés. Cette notion prédomine au sein des récits économiques de l'engagement, en incluant l'« environnement ». Au sein du *métarécit* environnemental, c'est l'inverse : le « développement durable » éclaire les comportements du *héros anonyme* et définit la portée potentiellement politique de son action, dans l'objectif premier de poursuivre le *grand but* dans lequel il n'entre cependant pas en jeu. Du fait de cette hybridité, le « développement durable » revêt une forte ambiguïté. Loin d'une capacité à créer un consensus, il nous semble ainsi plutôt porteur de confusion.

Les éléments récurrents et l'étude des représentations sociales qui leur sont associées ne permettent donc pas de conclure qu'il existe un seul type de discours construisant l'« environnement » parmi les organisations étudiées. Bien au contraire, deux types de discours sont repérés, d'une part, les discours économiques, à partir desquels sont constitués les récits économiques, et, d'autre part, les discours environnementalistes, à partir desquels nous avons composé le *métarécit* environnemental.

En guise de conclusion

En guise de conclusion, nous voulons dire que le sujet reste ouvert car il est difficile de mettre un véritable terme à cette recherche. Le déroulement de la démonstration s'est déjà appuyé sur des conclusions avancées au fil des pages, à la fin des parties, que nous ne reprendrons donc pas ici. Nous voudrions ainsi conclure simplement en reprenant les questions initiales que nous nous sommes posées, à savoir comment les organisations construisent les préoccupations environnementales au sein de leurs discours, et comment le narratif intervient dans cette construction.

Considérant que les rapports entre environnement et économie sont anciens, dynamiques et prépondérants, nous avons voulu centrer notre travail sur cette tension. Nous avons cherché si l'« environnement » était élaboré au sein d'un type de discours spécifique ou non, reposant sur la combinaison d'une logique, de thèmes et de lexiques. Nous voulions déterminer si ces discours spécifiques constituaient juste une critique des discours économiques. Suite à nos observations, nous considérons que l'« environnement » est à la fois construit par des discours spécifiques, les discours environnementalistes, mais aussi par les discours économiques. Au stade de notre travail, rien ne nous interdit d'ailleurs de penser que les discours scientifiques, les discours politiques ou tout autre discours participent à cette construction. Cela constitue même à plusieurs égards une piste extrêmement intéressante pour la suite de nos recherches. Mais, pour ce qui est de cette thèse, l'« environnement », tel qu'il est élaboré dans les discours que nous avons observé, dépasse la simple critique ou contestation. Il est construit de façon plurielle. Les organisations, avec des relations très diverses entre elles (du partenariat franc et régulier au conflit ouvert et agressif), participent de concert à la construction de l'« environnement ». Il est donc évident que des représentations sociales extrêmement variées participent à l'élaboration de l'« environnement », comme le montre à la fois l'étude des représentations sociales associées aux termes « nature », ou à celui de « vie », ou encore de « développement durable ». Les discours environnementalistes possèdent leur propre logique, qui contredit, complète ou se juxtapose, à celle des discours économiques.

Le fait de nous centrer sur des types de discours fait ressortir les caractéristiques des préoccupations environnementales telles qu'elles sont développées en France par les

organisations : ces caractéristiques peuvent se résumer par un intérêt fort envers l'ensemble des activités des sociétés humaines, sur le plan collectif et individuel, avec un point de vue éthique affirmé fondé sur le devoir de protection envers la nature. Tels que nous les avons observés, les discours environnementalistes présentent ainsi un positionnement anthropocentré.

Les outils d'analyse que nous avons élaborés forment un préalable à la recomposition du *métarécit* environnemental. Nous avons cherché à repérer en premier lieu des discours spécifiquement environnementaux, les discours environnementalistes, et en second lieu les aspects narratifs que revêtent ces discours. Nous avons montré que différents discours d'organisation à propos de l'environnement participent à la construction de l'environnement selon un processus narratif. Cette affirmation repose sur l'observation de ferments de narrativité au sein des représentations sociales identifiées dans ces discours. Ces prédispositions narratives ont été ensuite examinées selon leur orientation vers tel ou tel constituant de narrativité. Les germes de narrativité sont donc considérés comme élaborés simultanément au mouvement de construction de l'« environnement ».

Cette thèse, en affinant certaines catégories (récits attestés et récits potentiels, ferments de narrativité appliqués à des représentations sociales) permet de prendre en compte des objets empiriques originaux. Elle conduit surtout à intégrer la narratologie au sein d'une recherche communicationnelle, qui ne se réduit donc pas à l'étude du récit mais qui prend aussi en compte le discours et les représentations sociales en tant que tels.

Le concept de *métarécit* est mobilisé pour observer quel sens du monde et quelles significations sociales sont élaborées par les organisations construisant les préoccupations environnementales. Le *métarécit* environnemental engage un monde de l'urgence, de l'harmonie, et du faire. Dans ce cadre, tout geste acquiert une dimension héroïque, c'est-à-dire capable de contrer le *grand péril* annoncé, qu'il soit réalisé par une organisation ou une personne physique. La reconnaissance de la portée politique de tout acte invite à considérer que le lien entre environnement et politique est ainsi évident. L'action prend place dans un territoire à l'histoire partagée car marquée par une interrelation entre espace économique, espace social et espace naturel. Cette action repose sur une recherche d'harmonie entre tissu économique, tissu social et écosystème. Mais l'harmonie recherchée est mise en balance avec l'exigence d'urgence et d'immédiateté de l'acte à poser. La vie est posée simultanément comme cause et comme bénéficiaire, ou victime, de l'action menée. Ses propriétés sont sujettes à transformation, ce qui est rendu visible par l'évolution possible de certains phénomènes du *grand but* vers le *grand péril* et inversement. Le *métarécit* environnemental apparaît ainsi partagé de tensions, entre exigences de réflexion et exigence

d'action, vision de long terme et vision de l'urgence, banalité de l'action à mener et portée politique de tout acte. Ce *métarécit* semble particulièrement dynamique du fait de ces tensions, et fécond pour dire le monde aujourd'hui, lui donner sens.

Notre démarche s'inscrit donc a priori dans une réfutation du post modernisme. Tout en nous référant à Jean-François Lyotard pour préciser le contenu des *métarécits*, nous avons décidé de nous inscrire en faux contre l'idée de fin des *métarécits*, contre l'idée qu'il n'en reste que l'acte de récitation, la coquille vide. Tout notre travail devait nous amener à la mise au jour de construction de nouveaux sens selon un mode narratif, construction liée au fait que les acteurs et les organisations étudiées, passant toujours d'un avant à un après, sont plongés dans une narration active. L'étude des discours élaborant l'« environnement » devait nous conduire à penser l'existence aujourd'hui en France de *métarécits* vivants, au contenu riche. Or, notre positionnement envers le post-modernisme ne peut plus être aussi tranché au stade final de cette recherche. Etant donné le contenu donné ici au *métarécit* environnemental, en particulier la composante *héros anonyme* et ses rapports avec la notion d'individualisme, nos résultats vont d'une part dans le sens d'une réfutation du post-modernisme, mais, d'autre part, dans le sens de sa confirmation.

En effet, tout d'abord, le *métarécit* environnement peut être considéré comme un *métarécit* post-moderne du fait de l'anonymat de ses *grands héros*. L'absence de grandes figures représentatives et reconnues renvoie au monde des tribus évoquées par les post-modernes. Ces tribus sont mouvantes, floues, plus ou moins éphémères, plus ou moins discrètes, et les *héros anonymes*, agissant au quotidien, sans rechercher à être visibles, sont parfaitement compatibles avec elles. La modification de cette composante des *métarécits* caractérise donc bien le *métarécit* environnemental comme *métarécit* issu de la postmodernité. Mais cependant, un autre aspect de la composante des *héros anonymes* permet de nuancer cela. Tout acte posé par le *héros anonyme* possède une portée collective. Cela implique que l'individualisme est une illusion et n'est plus pensable. L'action mise en oeuvre consacre l'interdépendance et la solidarité entre les hommes. Les *héros anonymes* se considèrent donc ici en lien d'interdépendance reconnue et affirmée les uns avec les autres. Cela n'est pas le cas des tribus. Le *métarécit* environnemental est donc bien issu de la post-modernité, mais il s'en détache par le type d'action qu'il promeut.

Par ailleurs, un *métarécit*, dans le déploiement de toutes ses composantes, est mobilisable par la plupart des groupes sociaux formant une société, c'est-à-dire qu'aucun groupe social ne peut être identifié comme spécifiquement lié à un *métarécit*. Pour recomposer un *métarécit*, il nous suffit donc de considérer des discours, des supports communicationnels, des interactions entre ces discours sur le mode de l'intertextualité, leurs processus de

production et d'énonciation, sans forcément évoquer un groupe social d'appartenance, même si notre travail commence par situer les énonciateurs de ces formes de communication. Notre point de vue s'est résolument focalisé sur les processus de communication, pas sur les groupes sociaux qui les produisent. La façon dont le concept de *métarécit* est repérable au sein de discours, à travers des représentations sociales présentant des ferments de narrativité, permet donc d'échapper à la nécessité d'identifier un groupe social afin d'étudier la construction du sens.

Ce travail sur le *métarécit* environnemental nous conduit à envisager de nouvelles pistes de recherche. Nous aurions tout intérêt à tenter de reconstruire le *métarécit* environnemental à partir des représentations sociales développées par les médias en France. Cela permettrait de le confronter à celui que nous avons reconstruit à partir d'organisation et d'atteindre ainsi davantage comment est construit l'environnement en France. Les médias représentent effectivement un des acteurs importants de la construction des préoccupations environnementales en France. Cette nouvelle étude empirique serait donc complémentaire à celle menée sur des organisations.

Pour reconstruire le *métarécit* environnemental, notre recherche s'est basée sur des représentations sociales émanant de discours, qui n'étaient pas des récits. Mais nous pourrions maintenant tenter de recomposer un *métarécit* à partir de récits attestés. Sur le plan empirique, nous pourrions ainsi nous intéresser à des récits « écologistes » destinés aux enfants (du nouveau Tarzan en passant par les épisodes de Kirikou, Barpapa, Babar, et les mangas japonais). Le *métarécit* serait alors composé à partir de récits (attestés). Cette piste de recherche est séduisante par l'apparente simplicité de sa mise en œuvre : les composantes des récits étudiés pourraient être mises directement en parallèle avec les composantes du *métarécit*. Cette piste était d'ailleurs la nôtre en tout début de ce travail. Nous avons préféré l'abandonner étant donné les caractéristiques du corpus retenu ici. Mais cette piste présente un inconvénient : le risque de réduire le *métarécit* à un hyper récit et de négliger sa dimension de réécriture par le chercheur. Le travail de reconstruction effectué par le chercheur est essentiel parce que ce travail conduit à penser l'articulation des composantes du *métarécit*, ce qui suppose de ne pas les prendre comme toutes faites dans des récits déjà là. Il n'en reste pas moins que cette piste demeure très séduisante pour étudier la façon dont les préoccupations environnementales sont élaborées sur un plan éducatif. Une recherche consacrée à l'éducation à l'environnement se profile ainsi : comment

l'environnement est-il construit par les différentes entités chargées de cette mission, sachant la place prépondérante que les organisations associatives y occupent¹ ?

Une autre piste consisterait à mener cette étude à partir de discours scientifiques énoncés au sein d'organisation très particulières, dont les experts interviennent dans d'autres arènes que celles de la science. Nous pensons aux groupes de recherche qui constituent de véritables *think tank* de l'environnement. Cette étude pourrait alors coupler une typologie discours scientifiques / discours politiques, en y ajoutant le type de discours environnementalistes, sur le même modèle que nous avons réalisé ici avec les discours économiques et les discours environnementalistes. Le but serait de démêler l'ensemble de ces discours et de repérer les particularités de chacun du fait de leur proximité. L'idéal serait en fait de constituer un corpus permettant de considérer en même temps discours scientifiques, discours politiques, discours économiques et discours environnementalistes.

Sur un autre plan, il serait fort possible de mener le même genre d'étude que le nôtre dans d'autres pays, l'Allemagne, les Etats-Unis, le Japon par exemple, parce que ces pays ont un rapport à la nature très différent de celui de la France. Nous pouvons nous demander si nous aurions alors construit le même *métarécit* environnemental : l'étude des représentations sociales associées au terme « nature » au Japon aurait sans doute apporté une tonalité très différente (rapport animiste liée aux traditions religieuses mais aussi relation affective de plus en plus forte avec les animaux domestiques). Cela renvoie aux limites sociologiques de notre travail. Nous précisons ainsi que le *métarécit* est reconstruit à partir d'un travail d'analyse de différents ordres sur des acteurs clés du secteur de l'environnement en France dans les années 2001-2002.

Une autre recherche pourrait considérer le *métarécit* propre à Internet, et considérer ses similitudes avec le *métarécit* environnemental. Des points communs notables apparaissent en effet entre environnement et Internet. On peut observer la même idée de- temps aboli et transformé : très long pour l'environnement, il est presque inexistant pour Internet. De même le rapport aux frontières territoriales est semblable : les flux de matières comme d'informations sont inter étatiques, transfrontaliers, transnationales. Le rapport à la démocratie participative est proche aussi : le traitement des problèmes environnementaux nécessite une prise en compte différente de la parole de tous les citoyens, la multiplicité des dialogues sur Internet nécessite une prise en compte de toutes ces paroles exprimées. Il

¹ *Etat de l'Existant de l'Education à l'Environnement en Vue du Développement Durable dans la Francophonie. Outil pour l'action vers une stratégie francophone pour le développement de l'EEDD*, CFEEDD/UNESCO, Juin 2005

pourrait ainsi être tout à fait fructueux de constituer un *métarécit* sur Internet et de le comparer point par point avec le *métarécit* environnemental. Nous pensons que les points communs sont nombreux entre les deux, ce qui éclaire le *métarécit* environnemental d'un nouveau jour. Cela renforce a priori sa dimension post-moderne.

Une thèse est un exercice intellectuel. Peut-être même est-il aussi un exercice spirituel, une « méditation » dirait René Descartes. C'est à ce titre que nous voudrions livrer quelques réflexions plus générales, et plus personnelles à la fois, sur l'environnement et la science.

Les incertitudes à l'œuvre dans le *métarécit* environnemental, l'ignorance, n'est pas tout à fait nouvelle¹ en tant que lieu d'une réflexion sur l'action de l'homme sur le monde. Le *métarécit* environnemental conduit à sa façon à penser les limites intellectuelles de l'homme et aussi les limites à son pouvoir, comme le souligne Dominique Bourg à propos du développement durable, qui renvoie d'ailleurs en ce sens à un développement maîtrisé, à une limitation volontaire et mesurée de l'évolution des activités humaines.

Les préoccupations environnementales, au cœur d'un certain nombre de questionnements scientifiques, comme le changement climatique, l'effet de serre, la couche d'ozone, l'extinction d'espèces animales et végétales, mais aussi la durée de vie et le mode de décomposition de certains déchets, etc., ont provoqué un retournement de la science en obligeant les scientifiques, pour des raisons de précision, à définir les zones d'incertitude dans lesquelles ils opèrent. Ces précisions sont rendues nécessaires pour des motifs scientifiques mais aussi de sécurité humaine (sécurité alimentaire, sécurité respiratoire, sécurité physique). Aujourd'hui, on ne sait pas exactement dans quelle mesure le réchauffement climatique qui semble se produire actuellement sur Terre affectera notre vie quotidienne. On ne sait pas non plus à quel point l'homme y participe par ses actions. Le besoin de savoir, lié au besoin de décider, « avant qu'il ne soit trop tard », oblige à préciser ces incertitudes. L'horizon du futur s'est dans le même temps rétréci. Les urgences environnementales ne sont plus à cent ans ou à plusieurs milliers d'années comme pour certains déchets nucléaires, mais à vingt, cinquante ans pour l'effet de serre, dont certains prétendent qu'il se fait déjà sentir. Le raccourcissement de ce temps suppose une action dès aujourd'hui, l'urgence se précise. La connaissance des problèmes écologiques se heurte ainsi à des difficultés spécifiques.

Jérôme Ravetz estime que cette caractéristique d'incertitude des sciences de la nature conduit à structurer les sciences différemment et c'est pourquoi il introduit l'idée d'une

¹ Elle portait le nom d'« inconnaitance » concernant Dieu, au Moyen-Age (*Le Nuage de l'Inconnaitance par un Anonyme anglais du XIV^e siècle*, Introduction, traduction et notes par Alain Sainte-Marie, Cerf (Sagesses chrétiennes), Paris, 2004

« science post-normale »¹, répondant à Thomas Kuhn² qui définissait les « sciences normales » en 1962. Pour Thomas Kuhn, le développement des sciences de la nature ne s'effectue pas de façon cumulative. Il considère que l'activité scientifique est fondée sur des théories reconnues par la communauté scientifique, ouvrant sur certains problèmes, sur lesquels porte la recherche. Ce type de théorie correspond à ce que Thomas Kuhn nomme « paradigme ». Si le paradigme change, la « science normale », elle, perdure avec quelques modifications. Or, selon Jérôme Ravetz, les sciences de la nature aujourd'hui ne peuvent plus mener des investigations assimilables à celles des sciences normales. L'élaboration de méthodes, d'une problématique, d'hypothèse, de protocoles d'expériences, de validation des hypothèses, et résultats, conclusion sont remises en cause. L'auteur estime que la science doit être modifiée par

« une nouvelle conception des fins, des méthodes et des fonctions sociales de la connaissance du monde matériel, ainsi que de l'interaction de cette connaissance avec les structures du pouvoir et de l'autorité. Il s'agit de la science à finalité politique dont les préoccupations sont la protection de l'environnement et la survie de l'espèce. »³.

Jacques Theys et Bernard Kalaora précisent dans l'introduction de cet ouvrage :

« Là où la « science normale » s'attache à opposer « théorie et pratique », « compréhension et action », « fait et valeur », « connaissance et ignorance », la « science post-normale » cherche au contraire à organiser leur complémentarité. (...) Mais, alors que la « science normale » conduit naturellement à une différenciation de plus en plus poussée en disciplines spécialisées et cloisonnées, la science « post-normale » tente d'organiser leur dialogue. »⁴.

Le travail de recherche lui-même s'organise différemment selon cette conception, ce ne sont pas seulement ses rapports avec l'extérieur qui évoluent ; le nouvel aménagement consiste en la prise en considération, à chaque niveau d'étude de la recherche, de ce qui échappe à notre connaissance. Une fois cela identifié, il s'agit de l'articuler avec ce qui est parvenu à la connaissance du chercheur.

Jérôme Ravetz pousse ainsi à concevoir la recherche scientifique sous un angle politique. « Il s'agit de la science à finalité politique dont les préoccupations sont la protection de l'environnement et la survie de l'espèce »⁵. Il s'agit de mener une recherche fondamentale qui prenne en compte des besoins pratiques, ce qui ne paraît pas à première vue évident, la

¹ RAVETZ Jérôme, « Connaissance utile, ignorance utile ? », in THEYS Jacques, KALAORA Bernard, *La Terre outragée. Les experts sont formels*, Autrement (Sciences en société n°1), Paris, 1992

² KUHN Thomas, *La Structure des révolutions scientifiques*, Flammarion, Paris, 1983

³ RAVETZ Jérôme, « Connaissance utile, ignorance utile ? », in THEYS Jacques, KALAORA Bernard, *La Terre outragée. Les experts sont formels*, Autrement (Sciences en société n°1), 1992, p. 89

⁴ THEYS Jacques, KALAORA Bernard, *La Terre outragée. Les experts sont formels*, Autrement (Sciences en société n°1), 1992, p. 31

⁵ RAVETZ Jérôme, « Connaissance utile, ignorance utile ? », in THEYS Jacques, KALAORA Bernard, *La Terre outragée. Les experts sont formels*, Autrement (Sciences en société n°1), 1992, p. 89

gratuité de la recherche en terme de retombées et son indépendance en termes d'intérêt intellectuel semblant souvent des garants indispensables à une recherche sérieuse. On pourrait résumer son point de vue par l'idée suivante ; la société a besoin du savoir des chercheurs pour organiser sa survie sur la planète, et les chercheurs, qui font aussi partie de cette société et sont donc aussi concernés par cet appel à la survie, doivent répondre à ce besoin vital. L'objet de leur recherche doit donc être en adéquation avec les besoins de la société et non seulement les besoins de savoir pour savoir. Ce mouvement se dessine déjà au travers du personnage de l'expert : homme public, il intervient suite à une demande précise, il participe à des forums avec d'autres experts n'appartenant pas forcément à la même discipline que lui, il discute avec des personnes concernées par le sujet sans appartenir pour autant à la sphère scientifique, comme des décideurs locaux ou de simples citoyens. Invité des conférences citoyennes, l'expert se présente comme le relais parfait entre citoyens et chercheurs, le médiateur vulgarisateur idéal. Sollicité par les entreprises pour certifier leurs activités environnementales, l'expert acquiert une fonction économique et sociale. Mais si l'on généralise ce raisonnement à l'ensemble du monde scientifique, tout laboratoire ne devient-il pas un think tank en puissance ? Comment cela affecte les démocraties ?

Une autre recherche pourrait ainsi s'intéresser aux représentations sociales liées au savoir sur l'environnement. Et tout particulièrement nous pourrions essayer de déterminer dans quelle mesure les organisations définissent une zone d'incertitude de leurs connaissances environnementales. Cependant, les décisions politiques ne dépendent pas seulement du savoir, elles sont aussi liées à des intérêts économiques, portés par des groupes plus ou moins puissants. Par exemple, concernant la pollution de l'air par les voitures, il est de notoriété publique depuis le début du siècle que ces émanations de gaz sont nocives pour l'être humain, même si le nombre exponentiel de voitures actuellement amplifie le phénomène. Il se trouve que les industriels impliqués avaient alors réunis des arguments suffisants pour refuser d'adapter leur production au problème représenté par les effets polluants de leurs produits¹. Ce n'est donc pas seulement à cause de l'ignorance que les décideurs refusent des actions favorables à l'environnement quand c'est possible techniquement, c'est aussi à cause d'intérêts économiques, politiques, etc.. Le problème de la mesure de l'incertitude ou de l'ignorance sur un sujet donné figure ainsi comme une des modalités permettant de construire une décision, mais ce n'est pas la seule modalité.

¹ Jacques Theys, Bernard Kalaora, *La Terre outragée. Les experts sont formels*, Autrement, série Sciences en société n°1, 1992

Notre dernière interrogation concerne le concept de *métarécit* et la construction du sens dans notre société, sur un plan anthropologique. Certaines philosophies non occidentales peuvent être considérées comme des moyens de renoncer ou d'éviter l'activité narrative pour produire du sens sur le monde. Les pensées qui s'efforcent d'atteindre le néant, le vide renvoient bien à un refus d'une intrigue organisée entre un début et une fin : le néant, par définition, ne présente aucune prédisposition narrative. Alors finalement, le *métarécit* est-il spécifique à certaines cultures ? Peut-on dépasser le mode narratif pour construire un sens du monde et des significations sociales ?

Communication

Livres :

- ACHARD Pierre, *La Sociologie du langage*, PUF, Paris, 1995
- ALMEIDA Nicole d', NUTKOWICZ Alain, *Projets d'entreprise dans la tourmente*, Liaisons (Communication Innovation), Paris, 1993
- ALMEIDA Nicole d', *L'Entreprise à responsabilité illimitée : la citoyenneté d'entreprise en questions*, Liaisons (Communication Innovation), Paris, 1996
- ALMEIDA Nicole d', *Les Promesses de la communication*, PUF (Sciences modernités philosophies), 2001
- BARTHES Roland, *L'Aventure sémiologique*, Seuil (Points – Essais), Paris, 1985
- BAYLON Christian, Mignot Xavier, *La Communication*, Nathan (Fac Linguistique), Paris, 1994
- BAYLON Christian, Mignot Xavier, *Introduction à la sémantique du langage*, Nathan Université, Paris, 2002 (2000)
- BEAUDOIN Jean-Pierre, *L'Opinion, c'est combien ? Pour une économie de l'opinion*, Village mondial (Communication), Paris, 2005
- BLONDEAU Olivier, LATRIVE Florent, *Libres enfants du savoir numérique. Anthologie du « libre », L'éclat*, Perreux, 2000
- BONNAFOUS Simone, *L'immigration prise aux mots, Les immigrés dans la presse au tournant des années 80*, Kimé (publié avec le concours du Centre National des Lettres), Paris, 1991
- BONNAFOUS Simone, CHIRON P., DUCARD D., LEVY C. (dir.), *Argumentation et discours politique*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 2003
- BOUZON Arlette, *La Place de la communication dans la conception des systèmes à risques*, L'Harmattan (Communication des organisations), Paris, 2004
- BOUTET Josiane, *Construire le sens*, Peter Lang (Sciences pour la communication), Paris, 1994
- BOURDIEU Pierre, *Ce que parler veut dire : l'économie des échanges linguistiques*, Fayard, Paris, 1982
- BOURDIEU Pierre, *Sur la télévision*, Raisons d'agir, Paris, 1996
- BRETON Philippe, *La Parole manipulée*, La découverte / Poche (Essais), Paris, 2000 (1997)
- BRETON Philippe, *L'Utopie de la communication. Le mythe du village planétaire*, La Découverte / Poche (Essais), Paris, 1997 (1992)
- BONSARDE VINCENT Bernadette, RASMUSSEN A., *La Science popularisée dans le projet d'édition*, CNRS, 1997
- CABIN Philippe (dir.), *La Communication. Etat des savoirs*, Sciences Humaines, Auxerre, 1998
- CARAYOL Valérie, *Communication organisationnelle : une perspective allagmatique*, Paris l'Harmattan, 2004
- CASTELLS Manuel, *L'Ere de l'information Tome 2 : Le Pouvoir de l'identité*, Fayard, 1999 (1997)
- CATHELAT Bernard, *Publicité et société*, Petite bibliothèque Payot, Paris, 2001 (1968)
- CHAMPAGNE Patrick, *Faire l'opinion. Le nouveau jeu politique*, Minuit (Sens commun), Paris, 1990
- CHARAUDEAU Patrick, *Grammaire du sens et de l'expression*, Hachette (Education), Paris, 1992

- CHARAUDEAU Patrick, *Le discours d'information médiatique. La construction du miroir social*, Nathan (Médias Recherche, INA), Paris, 1997
- CHARAUDEAU Patrick, MAINGUENEAU Dominique, *Dictionnaire d'analyse du discours*, Seuil, Paris, 2002
- CUSIN-BERCHE Fabienne, *Le Management par les mots. Etude sociolinguistique de la néologie*, L'Harmattan, Paris, 1998
- DELCAMBRE Pierre (dir.), *Communications organisationnelles. Objets, Pratiques, dispositifs*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 2000
- ECO Umberto, *Lector in fabula ou la coopération interprétative dans les textes narratifs*, Grasset, Paris, 1985 (1979)
- ELLUL Jacques, *Propagandes*, Economica (Classiques de sciences sociales), Paris, 1990
- FOUCAULT Michel, *L'Archéologie du savoir*, Gallimard (Bibliothèque des Sciences humaines), Paris, 1969
- FRAENKEL Béatrice, LEGRIS-DESPORTES C.(dir.), *Entreprise et sémiologie. Analyser le sens pour maîtriser l'action*, Dunod, Paris, 1999
- FRANCOIS Frédéric (dir.), *Linguistique*, PUF, Paris, 1980
- GILSON Etienne, *Linguistique et philosophie. Essai sur les constantes philosophiques du langage*, Vrin-Reprise, Paris, 1981 (1969)
- GOODY Jack, *La Raison graphique. La domestication de la pensée sauvage*, Minuit (Le sens commun), 1979 (1977)
- GUSFIELD Joseph R., *The Culture of Public problems. Drinking-driving and the symbolic order*, University of Chicago Press, Chicago, 1984 (1981)
- GREIMAS Algirdas Julien, *Sémantique structurale. Recherche de methode*, PUF (Formes sémiotiques), Paris, 1986
- GRUNIG Blanche-Noëlle, *Les Mots de la publicité. L'architecture du slogan*, CNRS Editions, 1998
- HABERMAS Jürgen, *La Technique et la science comme « idéologie »*, Gallimard, (Nrf - Les Essais CIXXXIII), Frankfurt, 1973 (1968)
- JACOB Pierre, *Pourquoi les choses ont-elles un sens ?* Odile Jacob, Paris, 1997
- JEANNERET Yves, *Ecrire la science. Formes et enjeux de la vulgarisation*, PUF (Science histoire et société), Paris, 1994
- KAPFERER Jean-Noël, *Les Chemins de la persuasion. Le mode d'influence des médias et de la publicité sur les comportements*, Dunod (Entreprise), 1985 (1978)
- KLEIN Naomi, *No logo. La tyrannie des marques*, Leméac / Actes Sud (Babel), Montréal, 2002 (2000)
- LABOV William, *Sociolinguistique*, Minuit, (Le sens commun), Paris, 1976
- LE MOËNNE Christian (dir.), *Communications d'entreprises et d'organisations*, Presses Universitaires de Rennes, 1998
- LE NET Michel, *Communication publique. Pratique des campagnes d'information*, Etudes de la documentation française (Société), 1993
- LEHMANN Alise, MARTIN-BERTHET Françoise, *Introduction à la lexicologie*, Nathan (Université), Paris, 2003
- LIBAERT Thierry, *Communication de crise Tome 1*, FNSP, Paris, 2003
- LOCHARD Guy, BOYER Henri, *La Communication médiatique*, Seuil (Memo), Paris, 1998
- LYONS John, *Sémantique linguistique*, Larousse Université (Langue et langage), 1980 (1978)
- MAINGUENEAU Dominique, *Éléments de linguistique pour le texte littéraire*, Bordas, Paris, 1986
- MIÈGE Bernard, *La Pensée communicationnelle*, PUG (La Communication en plus), Grenoble, 2005

- MILLET Jean-Guy, FAVRY Jean, Bac M., MALLÉN M. C., TISSANDIER P., GUEZÉLOU D., *Langage de manager. Lexique de 100 mots usuels du management des ressources humaines*, liaisons, Paris, 1993
- MUCCHIELLI Alex, *Communication interne et management de crise*, Les Editions d'organisation, Paris, 1993
- MUSSO Pierre, *Télécommunications et philosophie des réseaux. La postérité paradoxale de Saint-Simon*, PUF (La politique éclatée), 1997
- OLIVESI Stéphane (dir.), *Sciences de l'information et de la communication. Objets, savoirs, discipline*, PUG (La communication en plus), Grenoble, 2006
- POTTIER Bernard, *Sémantique générale*, PUF (Linguistique Nouvelle), Paris, 1992
- PROULX Serge, VITALIS André (dir.), *Vers une citoyenneté simulée. Médias, réseaux et mondialisation*, Apogée (Médias et nouvelles technologies), 1999
- RASTIER François, *Arts et sciences du texte*, PUF (coll. Formes sémiotiques), Paris, 2001
- SCHWEBIG Philippe, *Les Communications de l'entreprise : au-delà de l'image, Stratégie et management*, 1988
- SFEZ Lucien (dir.), *L'Utopie de la santé parfaite. Colloque de Cerisy*, PUF (La Politique éclatée), Paris, 2001
- TETU Jean-François, MOUILLAUD Maurice, *Le Journal quotidien*, Presses universitaires de Lyon, Lyon, 1989
- TIXIER Maud (dir.), *La Communication de crise, enjeux et stratégies*, Mcgraw-Hill, Paris Auckland Bogota, 1991
- WATZLAWICK Paul (dir.), *L'Invention de la réalité. Contribution au constructivisme*, Seuil, Paris, 1988
- WEIL Pascale, *A quoi rêvent les années 90. Les nouveaux imaginaires. Consommation et communication*, Seuil, (Points – Essais), Paris, 1993
- WINKIN Yves, *Anthropologie de la communication. De la théorie au terrain*, Deboeck Université (Culture et communication), Bruxelles, 1996

Articles :

- AIM Olivier, « Une télévision sous surveillance », *Communication et langages*, n° 141, septembre 2004
- ALMEIDA Nicole d', MERRAN-IFRAH Sylvie, « Le récit patronal. La tentation autobiographique », *Revue française de gestion*, volume 31, n° 159, novembre-décembre 2005, p. 109-122
- ALMEIDA Nicole d', « Les organisations entre récits et médias », *Canadian Journal of Communication*, Vol 29 (1), 2004, p. 25-46
- ALMEIDA Nicole d', ANDONOVA Yanita, « La communication des organisations » in OLIVESI Stéphane (dir.), *Sciences de l'information et de la communication. Objets, savoirs, discipline*, PUG (La communication en plus), Grenoble, 2006
- BARDIN Laurence, « L'Analyse de contenu et de la forme des communications », in MOSCOVICI Serge, BUSCHINI Fabrice (dir.), *Les Méthodes des sciences humaines*, PUF (Fondamental), Paris, 2003
- BERNARD Françoise, « Constructivisme et sciences de l'organisation », *Communication & langages*, n° 139, avril 2004
- BERNARD Françoise, « Le Lien communicationnelle en organisation », *Sciences de la société*, n°50-51, mai-octobre 2000
- BOURDIEU Pierre, « L'Opinion publique n'existe pas », *Temps modernes*, n° 29 (318), janvier 1973, p. 1292-1309

- BONNAFOUS Simone, « L'analyse du discours » in OLIVESI Stéphane (dir.), *Sciences de l'information et de la communication. Objets, savoirs, discipline*, PUG (La communication en plus), Grenoble, 2006
- CARAYOL Valérie, « La communication organisationnelle : pistes nord-américaines », in LE MOENNE (dir.), *Communications d'entreprise et d'organisations*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 2000
- CHEVALIER Yves, « Le Savant, le sorcier et l'artiste. Le constructivisme en question », *Communication et langage*, n° 139, avril 2004, p. 5-15
- DACHEUX Eric, « (Re)Penser la communication humanitaire », *Communication*, volume 18, n°2, 4^e trimestre 1998, p. 117-141
- DANIEL Joseph, « Le discours publicitaire des pouvoirs publics », *IREP Communication d'entreprise et communication d'institution*, 1982, p. 207-220
- DELCAMBRE Pierre, « Quel corpus pour la recherche sur les pratiques de communication dans les entreprises et les organisations ? », *Sciences de la société*, n°50-51, mai-octobre 2000
- GAUTHIER Gilles, « Journalisme et réalité : l'argument constructiviste », *Communication et langage*, n° 139, avril 2004, p. 17-26
- GRUNFELD Jean-Pierre, « Introduction au discours des espaces publics », *IREP, Communication d'entreprise et communication d'institution*, 1982, p. 183-207
- HENNEBELLE Guy (dir.), « Les Théories de la communication », *CinémAction*, SFSIC, n°63, 1992
- LACOSTE Michèle, « Les Objets et le travail en collectif », in DELCAMBRE Pierre (dir.), *Communications organisationnelles. Objets, pratiques, dispositifs*, Presses universitaires de rennes, 2000
- LAGADEC Patrick, « Stratégies de communication en situation de crise », *Futuribles*, n°101, juillet-août 1986
- LEGLISE Isabelle, GARRIC Nathalie, « Quelques caractéristiques du discours patronal français », *Mots*, n° 72, juillet 2003, p. 113-133
- LE MOIGNE Jean-Louis, VIDAL Pascal, « Critique et topique de la communication organisationnelle », *Sciences de la société*, n°50-51, mai-octobre 2000
- MAYAFFRE Damon, « Analyse du discours politique et logométrie : point de vue pratique et théorique », *Langage et société*, n° 114, décembre 2005, p. 91-111
- MOSCOVICI Serge, PEREZ Juan-Antonio, « La Méthode expérimentale » in MOSCOVICI Serge, BUSCHINI Fabrice (dir.), *Les Méthodes des sciences humaines*, PUF (Fondamental), Paris, 2003
- ZARIFIAN Philippe, « Vers de nouveaux modèles d'organisation ? », *Sociologie du travail*, 1993, n° 1, p. 3-25
- ZARIFIAN Philippe, « L'agir communicationnel face au travail », *Sociologie du travail*, n° 2 volume 41 avril-juin 1999, p. 163-178

Travaux scientifiques :

- BOUZON Arlette, « Identité et communication d'entreprise. Contribution de la communication à l'évolution de l'identité d'entreprise appréhendée à partir des représentations sociales des membres du personnel », Thèse de doctorat en Sciences de l'Information et de la Communication, Université Paris IV Sorbonne, CELSA, 1993
- FABRE Julie, « Le design : de l'esthétique à l'éthique. Cette notion, en pleine définition, est-elle amenée à jouer un rôle dans la communication institutionnelle ? », Master 2 en Sciences de l'Information et de la Communication, Université Paris 4 Sorbonne, CELSA, 2005
- LIBAERT Thierry (dir.), « Communication de crise : comment anticiper ? comment l'organiser ? », Dossier 1999 de Sciences Po Formation, IEP de Paris, Séminaire dirigé et coordonné par LIBAERT Thierry

- LE GALL Laure, « Gouvernement et filière bovine française face à l'affaire de la vache folle : communication de crise et crise de la communication », DESS en Techniques de l'information et de la communication mention Relations Publiques Européennes, CELSA, Université Paris 4 Sorbonne, 1996
- LE MOENNE Christian, « Questions et hypothèses sur les approches constructivistes et les recherches en communications organisationnelles », in « La Place du constructivisme pour l'étude des communications », Actes du Colloque de Béziers, CERIC, éd. C2M2, Montpellier, 2003
- MUCCHIELLI Alex, « Le développement des méthodes qualitatives et l'approche constructiviste des phénomènes humains », Ceric, Montpellier 3, 2004
- MUCCHIELLI Alex (dir.), « La place du constructivisme pour l'étude des communications », Actes du colloque de Béziers, Publications Montpellier 3, avril 2003
- WOLTON Dominique, Rapport sur les sciences de la communication, CNRS, 1985

Environnement

Livres :

- ABELÈS Marc, CHARLES Lionel, JEUDY Henry-Pierre, KALAORA Bernard (dir.), *L'Environnement en perspective, Contextes et représentations de l'environnement*, L'Harmattan (Nouvelles études anthropologiques), Paris, 2000
- ACOT Pascal, *Histoire de l'écologie*, PUF (La politique écartelée), Paris, 1988
- AKRICH Madeleine, JAMET Philippe, MEADEL Cécile, RABEHARISOA Vololona, VINCENT Frédérique (dir.), *La Griffes de l'ours. Débats et controverses en environnement*, Ecole des mines de Paris, Paris, 2002
- ANTOINE Serge, VILMORIN Jean-Baptiste de, *Ecrits francophones et environnement- I- 1548-1900*, Entente, Paris, 1991
- ANTOINE Serge, VILMORIN Jean-Baptiste de, *Ecrits francophones et environnement- II- 1900-1996*, Entente, Paris, 1996
- BACKER Paul de, *Le Management vert*, Dunod, Paris, 1992
- BATESON Gregory, *Vers une écologie de l'esprit. 1 et 2*, Seuil (Recherches anthropologiques), Paris, 1977 (1971)
- BERTOLINI Gérard, *Le Minimalisme. Concept et pratiques d'éco-consommation*, Economica, Paris, 2000
- BERTOLINI Gérard, *Le Marché des ordures. Economie et gestion des déchets ménagers*, L'Harmattan (Environnement), Paris, 1990
- BOURG Dominique, *Les Scénarios de l'écologie. Débat avec Jean-Paul Deléage*, Hachette (Questions de société), Paris, 1996
- BOURG Dominique, *Nature et technique. Essai sur l'idée du progrès*, Hatier, Paris, 1997
- BOURG Dominique, *L'homme-artifice. Le sens de la technique*, Gallimard (Le Débat), Paris, 1996
- BOURG Dominique, *Le Nouvel âge de l'écologie*, Charles Léopold Meyer / Descartes et Cie (TechnoCité), Paris, 2003
- BOURG Dominique, *Quel avenir pour le développement durable ?*, Le Pommier (Les petites pommes du savoir), 2002
- BOURG Dominique, HULOT Nicolas, SCHLEGEL Jean-Louis, *Pour que la Terre reste humaine*, Seuil, Paris, 1999
- BOURG Dominique, SCHLEGEL Jean-Louis, *Parer aux risques de demain. Le principe de précaution*, Seuil, Paris, 2001
- BOURG Dominique (dir.), *Les Sentiments de la nature*, La Découverte (Essais), Paris, 1993

- BOURG Dominique (dir.), *La Nature en politique ou l'enjeu philosophique de l'écologie*, L'Harmattan (Association Descartes), 1993
- BOY Daniel, LE SEIGNEUR Vincent-Jacques, ROCHE A., *L'écologie au pouvoir*, PFNSP, Paris, 1995
- BRODHAG Christian, BREUIL Florent, GONDRAN Natacha, OSSAMA François, *Dictionnaire du développement durable*, ARMINES / AFNOR, Paris, 2004
- CALLON Michel, LASCOUMES Pierre, BARTHE Yannick, *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Seuil (La couleur des idées), Paris, 2001
- CARSON Rachel, *Le Printemps silencieux*, Plon, Paris, 1963 (1962)
- CASTELLS Manuel, *L'Ere de l'information. Tome 2 : Le Pouvoir de l'identité*, Fayard, Paris, 1999 (1997)
- COMMONER Barry, *L'Encerclement*, Seuil, Paris, 1972
- COMMONER Barry, *Quelle terre laisserons-nous à nos enfants ?*, Seuil, Paris, 1963
- DELÉAGE Jean-Paul, *Une histoire de l'écologie*, Seuil (Points Sciences), Paris, 2000
- DEVALL Bill, SESSIONS Georges, *Deep ecology. Living as if nature mattered*, Gibbs Smith, Layton, 1985
- DORST Jean, *Avant que Nature meure. Pour une écologie politique*, Delachaux & Niestlé, Paris, 1978 (publié sous le patronage du Fonds Mondial pour la Nature (WWF) - 1964)
- DROUIN Jean-Marc, *Réinventer la nature, l'écologie et son histoire*, Desclée de Brouwer, Paris, 1991
- DUBOS René, WARD Barbara, *Nous n'avons plus de terre*, Denoël, Paris, 1972
- DUCROUX Anne-Marie, *Les nouveaux Utopistes du développement durable*, Autrement (Mutations n° 216), Paris, 2003 (2002)
- DUMONT René, *L'Utopie ou la mort*, Seuil, Paris, 1973
- DUVIGNEAUD Paul, *La Synthèse écologique : populations, communautés, écosystèmes, biosphère, noosphère*, Doin, Paris, 1984 (1974)
- ELLUL Jacques, *La technique ou l'enjeu du siècle*, Armand Colin, Paris, 1999 (1954)
- ERKMAN Suren, *Vers une écologie industrielle. Comment mettre en pratique le développement durable dans une société hyper-industrielle*, Charles Léopold Mayer (Document d'action et de réflexion pour le futur), Librairie FPH, 1998
- EWALD François, GOLLIER Christian, *Le Principe de précaution*, PUF, Paris, 2001
- FERRY Luc, *Le Nouvel ordre écologique. L'arbre, l'animal et l'homme*, Grasset, Paris, 1992
- GORZ Andre, *Misères du présent. Richesse du possible*, Galilee (Débats), Paris, 1997
- JONAS Hans, *Le Principe responsabilité. Une éthique pour la civilisation technologique*, Cerf (Passages), Paris, 1979
- JOUVENEL Bertrand de, Arcadie. *Essais sur le mieux-vivre*, Gallimard (Tel), Paris, 2002 (1968)
- GEORGESCU-ROEGEN Nicolas, *Demain la décroissance, p. M. Favre*, lausanne, 1979
- LASCOUMES Pierre, *L'Eco-pouvoir. Environnement et politiques*, La Découverte, Paris, 1994
- LASCOUMES Pierre (dir.), *Instituer l'environnement. Vingt-cinq ans d'administration de l'environnement*, L'Harmattan, (Logiques politiques), Paris, 1999
- LATOUR Bruno, *Politiques de la nature. Comment faire entrer les sciences en démocratie*, La Découverte (Armillaire), Paris, 1999
- LOVELOCK James E., *La Terre est un être vivant. L'hypothèse Gaïa*, Flammarion, Paris, 1979
- LOVELOCK James E., *Homage to Gaia. The life of an independent scientist*, Oxford University Press, Oxford, 2000
- MAMOU-MAMI Alain et Chantal, *La Vie en vert. Le mariage de l'économie et de l'écologie*, Payot, Paris, 1992

- MEADOWS Donella H., MEADOWS Dennis H., RANDERS Joergens, BEHRENS William W., *Halte à la croissance*, Fayard (Ecologie), 1972 (The Limits of growth, MIT Press, 1972)
- MERMET Laurent, *Stratégies pour la gestion de l'environnement. La nature comme jeu de société ?* L'Harmattan, Paris, 1992
- MORONCINI Aurore, *Stratégie environnementale des entreprises. Contexte, typologie, et mise en œuvre*, Presses polytechniques et universitaires romandes (Gérer l'environnement), Lausanne, 1998
- NAESS Arne, *Ecology, community and lifestyle. Outline of an ecosophy*, Cambridge University Press, Cambridge, 2003 (1989)
- OSBORN Fairfield, *La Planète au pillage*, Payot, Paris, 1949 (1948)
- PASSET René, *L'Economie et le vivant*, Payot (Traces), Paris, 1979
- ROSNAY Joël de, *Le Macroscopie. Vers une vision globale*, Seuil (Points Civilisation), Paris, 1975
- SACHS Ignacy, *L'Écodéveloppement. Stratégies de transition vers le XXI^e siècle*, Syros (Alternatives Economiques), Paris, 1993 (1972)
- SAINTENY Guillaume, *L'Introuvable écologisme français ?* PUF (Politique d'aujourd'hui), Paris, 2000
- SERRES Michel, *Le Contrat naturel*, Flammarion, Paris, 1992
- SCHRÖDINGER Erwin, *Qu'est-ce que la vie ? De la physique à la biologie*, Christian Bourgeois, (Sciences Points), Paris, 1986 (1967)
- SLIM Assen, *Le développement durable*, Le Cavalier bleu (Idées reçues. Economie & société, n° 86), Paris, 2004
- THEYS Jacques, KALAORA Bernard, *Quand la science réinvente l'environnement. La Terre outragée. Les experts sont formels!*, Autrement, Paris, 1992
- THOREAU Henry David, *Walden ou la vie dans les bois*, Gallimard (L'Imaginaire), Paris, 1990 (1854)
- WAECHTER Antoine, *Dessine-moi une planète*, Albin Michel, Paris, 1991
- WILSON Edward O., *La Diversité de la vie*, Odile Jacob (Sciences), Paris, 1993 (1992)
- L'environnement question sociale. Dix ans de recherche pour le ministère de l'environnement*, Ouvrage collectif coordonné au Crédoc par Michel BOYER, Guy HERZLICH et Bruno MARESCA. Bernard GUIBERT, Martine BERLAN-DARQUE, responsables du projet au Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, Odile Jacob, Paris, 2001
- Notre avenir à tous*, La Commission mondiale sur l'environnement et le développement, Editions du Fleuve, Montréal, 1988

Articles :

- ABRASSART Christophe, AGGERI Franck, « Eco-conception : du cycle de vie du produit au management environnemental », *Problèmes économiques*, n° 2776, septembre 2002, p. 1-7
- ALPHANDERY Pierre, BITOUN Pierre, DUPONT Yves, « La sensibilité écologique en France », *Problèmes politiques et sociaux*, n° 651, 1^{er} mars 1991
- APTER David, « Les violences de la mondialisation », *Le Monde*, 24 décembre 1999
- BENJAMIN Isabelle, AUCLAIR Elisabeth, « Développement de la vie associative du secteur environnement », *Recherche sociale*, n° 127 juillet-septembre 1993
- BOUTILLIER Sophie, « La place de l'écologie dans la pensée économique », *Problèmes économiques*, n° 2831, novembre 2003, p. 25-32
- BOURG Dominique, « Environnement, morale et politique », *Revue européenne des sciences sociales*, t. XXXVIII, n°118, 2000
- BOURG Dominique, « Le nouvel âge de l'écologie », *Le Débat. L'écologie au-delà de l'utopie*, n° 113, janvier-février 2001

- DURY Pascaline, « Les variations sémantiques en terminologie », *Dyalang*, PUR n°275
- DURY Pascaline, « Etude comparative et diachronique des concepts ecosytem et écosystème », *Meta*, XLIV, 3, 1999
- DABITCH Christophe, « Une autre manière de faire de la politique », *Le Monde diplomatique*, juin 1997
- DURAND Michelle, « Pour une épistémologie de la notion de qualité de la vie », *Philosophica*, n° 26, 1980
- EME Bernard, LAVILLE Jean-Louis, MARÉCHAL Jean-Paul, « L'économie solidaire : état des lieux et enjeux », *La Pensée*, mai-avril-juin 2001, n° 326
- ERKMAN Suren, « L'écologie industrielle, une stratégie de développement », *Le Débat*, n° 113, janvier-février 2001
- FROMMEL Dominique, « Coup de chaleur sur la planète », *Le Monde diplomatique*, décembre 1992
- GODARD Olivier, « Le changement climatique au risque de l'économie », *Projet*, n°226, Été 1991
- GRIFFON Michel, « La Planète cultivée », *Projet*, n°226, Été 1991
- HOURCADE Jean-Charles, MEGIE Gérard, THEYS Jacques, « Le bouleversement des climats. Comment gérer l'incertitude ? », *Futuribles*, n° 132, mai 1989, p. 3-19
- LAFAYE Claudette, THEVENOT Laurent, « Une Justification écologique ? Conflits dans l'aménagement de la nature », *Revue française de sociologie*, XXXIV, 1993, p. 495-524
- MARTIN Yves, « L'effet de serre, problème politique mondial », *Projet*, n°226, Été 1991
- MIEGE Gérard, « Changements globaux : les incertitudes scientifiques », *Projet*, n°226, Été 1991
- NAESS Arne, « The Shallow and the deep, long-range ecology movement. A summary », *Inquiry*, n° 16, 1973
- PASSET René, « Comment parvenir au développement durable? », *Problèmes économiques*, n°2653, février 2000
- RAMONET Ignacio, BEAUGÉ Florence, CASSEN Bernard, « Ravages de la technoscience », *Manière de voir*, Mars-avril 1998
- RAMONET Ignacio, « Soulager la planète », *Le Monde diplomatique*, novembre 1997
- ROQUEPLO Philippe, « Le jeu des acteurs », *Projet*, n°226, Été 1991
- SEVE Bernard, « Hans Jonas et l'éthique de la responsabilité », *Esprit*, octobre 1990
- THEYS Jacques, EMELIANOFF Cyria, « Les contradictions de la ville durable », *Le Débat*, n° 113, janvier-février 2001
- THEYS Jacques, « L'environnement à la recherche d'une définition : derrière une définition introuvable, trois conceptions irréductibles de l'environnement, *Note de Méthode*, IFEN, 1993

Travaux scientifiques :

- BILLE Raphaël, MERMET Laurent, BERLAN DARQUE Martine, Concertation, décision et environnement : Regards croisés, Actes du séminaire trimestriel « Concertation, décision et environnement » Volume 1, Janvier 2003
- BILLE Raphaël, MERMET Laurent, BERLAN DARQUE Martine, Concertation, décision et environnement : regards croisés, Actes du séminaire trimestriel « concertation, decision et environnement », volume 2, juillet 2003
- BONIN-LUQUOT Chantal, « Recherche sur le fonctionnement des associations d'environnement. Application à la région aquitaine. », Thèse pour le doctorat de 3^e cycle en droit et économie de l'environnement, soutenue publiquement le 25 mai 1983
- CHARVOLIN Florian, « L'Invention de l'environnement en France (1960-71). Les pratiques documentaires d'agregation a l'origine du ministere de la protection de la nature et de l'environnement », Thèse sous double sceau en vue du doctorat de science politique de

l'université Pierre Mendès-France de Grenoble et du doctorat de socio-économie de l'innovation de l'Ecole nationale supérieure des mines de Paris, 18 juin 1993

FOUGEA Charles, « Le secteur de l'expertise écologique. Rapport de thèse professionnelle », ISIGE, 1997 (ISIGE : Institut Supérieur d'Ingénierie et de Gestion de l'Environnement)

LHUILIER D., COCHIN Y., « Déchets et santé. Représentations des risques sanitaires liés aux déchets et à leurs modes de traitement. Synthèse du rapport final », Université Paris 7 Laboratoire de changement social, Ademe, Convention Ademe 9708001, octobre 1999, 17 pages

VIRLOIRE Lise, « Les formations et sensibilisations en entreprise : solutions d'avenir pour la promotion des comportements privés respectueux de l'environnement ? », thèse professionnelle, Institut Supérieur d'Ingénierie et de Gestion de l'Environnement, Ademe, AFAQ, 2002, 79 pages

Etudes professionnelles :

« Le développement durable dans les entreprises : où en sommes-nous en France ? », Terra Nova Conseil, novembre 2000

« L'impact et l'efficacité environnementale de la certification ISO 14001/EMAS des entreprises industrielles », Cabinet Paul de Backer et service Economie de l'Ademe, juillet 1999

« Les engagements volontaires de l'industrie dans le domaine de l'environnement : nature et diversité », Rapport final du CERNA (Centre d'économie industrielle, Ecole des Mines), Juin 1997

« Les Français et l'environnement : opinions et attitudes au début 2002 », Etudes et Travaux n° 39, IFEN, 2002

« L'influence du SME certifié ISO 14001 sur la politique et la vie sociale de l'entreprise », Rapport de fin d'étude, Cabinet Paul de Backer et service Economie de l'Ademe, Octobre 2000

« La dynamique des associations de nature et d'environnement », MATE-DGAD, CRESAL-Saint-Etienne, 2000

BOULLIER Dominique, « L'Environnement et le monde associatif », Les cahiers du service économie (Sociologie), n° XX, ADEME, 2002

FLAHAULT Erika, « La Composition sociale des associations du secteur environnement », Etude ADEME Démoscopie, 2001

PEIXOTO Odile, DARIER Sylvie, « Etude BVA environnement et bilan de communication pour les pouvoirs publics et les entreprises », BVA Agriculture, Mars 1991

TCHERNONOG Viviane, « Logiques associatives et financements du secteur associatif. Eléments de cadrage. Rapport de fin de contrat », MATISSE-LES CNRS, Université de Paris 1 Panthéon Sorbonne, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, Fédération nationale du Crédit mutuel, Fondation de France, décembre 2000

Document téléchargé sur Internet :

BELLINI Béatrice, « Un nouvel enjeu stratégique pour l'entreprise : La prise en compte de la protection de l'environnement dans son management », <http://www.strategie-aims.com/dd03/comdd/bellini.pdf> (Consulté le 21 décembre 2005)

Communication environnementale

Livres :

BRATOSIN Stefan, *La Concertation : forme symbolique de l'action collective*, L'Harmattan (Logiques sociales), Paris, 2001

CHEVEIGNE Suzanne de, *L'Environnement dans les Journaux Télévisés : Médiateurs et visions du monde*, CNRS Editions, 2000

- GIRAN Michel, *Internet et environnement*, Sang de la terre, Paris, 1999
- LIBAERT Thierry, *La Communication verte : l'écologie au service de l'entreprise*, Liaisons (Innovation), 1992
- LIBAERT Thierry, *La Transparence en trompe-l'œil*, Charles Léopold Meyer, Descartes et Cie (Gouvernance et démocratie), Paris, 2003
- OGRIZEK Michel, *Environnement et communication*, Apogée, Rennes, 1993
- SZYBOWICZ André, *Sponsoring et mécénat : l'exemple de l'environnement*, 1988
- VADROT Claude-Marie, DEJOUET Marianne, *La Place de l'environnement dans les médias*, Victoires / Jne (Enquete), Paris, 1998
- VIGNERON Jacques, FRANCISCO Laurence, *La Communication environnementale*, Economica (Poche Environnement), Paris, 1996

Articles :

- AIM Olivier, « Le développement durable : éléments d'analyse sur la plasticité d'un concept », CELSA, GRIPIC, Université Paris IV Sorbonne, Juin 2004
- BUTTEL Frederick H., « Sociologie et environnement : la lente maturation de l'écologie humaine », *Revue internationale des sciences sociales*, n°109, Septembre 1986, p. 357-377
- CHERVIN Jacqueline, « Est-ce que vous avez la bonne image sur votre écran ou le traitement du 25^{ème} anniversaire des premiers pas sur la Lune dans le journal télévisé », *Hermès*, n°21, 1997, p. 67-77
- CHEVEIGNE Suzanne de, « Introduction. La science dans une société médiatisée », *Hermès*, n°21, 1997
- CHEVEIGNE Suzanne de, « La science médiatisée: le discours des publics », *Hermès*, n°21, 1997
- CHEVEIGNE Suzanne de, « La science médiatisée : les contradictions des scientifiques », *Hermès*, n°21, 1997
- DACHEUX Eric, « Greenpeace : entre medias, espace public et marche, quelle logique communicationnelle ? », *Hermès*, n° 21, 1997
- DWIVEDI O. P., « La Science politique et l'environnement », *Revue internationale des sciences sociales*, n°109, Septembre 1986
- DUBOIS Michel, « Une nouvelle tendance en marketing alimentaire : le retour de la terre ou la référence à l'origine », *Revue française du marketing*, n° 167, 1998, p. 45-50
- ESPUNY PASCUAL Céline, « Le développement durable, un nouveau paradigme ? », CELSA, GRIPIC, Université Paris IV Sorbonne, Juin 2004
- LIBAERT Thierry, « La communication d'acceptabilité. Principes et méthodes. », *Communications et langages*, 3^{ème} trimestre 1998, p. 76-90
- LIBAERT Thierry, « La communication de proximité. Entre virtualité cybernétique et retour au terroir. », *Global Communication*, Avril 1997
- LIBAERT Thierry, « Publicité et développement durable », *Vertitude*, n°16, 1^{er} semestre 2004, p. 35-36
- LOUPPE Albert, ROCABOY Anne, « « Consumérisme vert » et démarche marketing », *Revue française de gestion*, n° 98, mars-avril-mai 1994, p. 36-47
- MONNOYER Laurence, « La légitimation par la science : un défi pour la démocratie. L'exemple du discours politique sur les essais nucléaires », *Hermès*, n°21, 1997
- PERSAIS Eric, « La relation entre l'organisation et son environnement : le cas de l'écologie », *Revue française du marketing*, n° 167, 1998, p. 27-44
- PELISSIER Nicolas, « Les mots et les verts. De l'excommunication à l'éco-communication », *Quaderni*, n°17, Printemps 1992

WEIL Pascale, « La mythologie de la transparence », *Humanisme et entreprise*, n° 208, décembre 1994, p. 117-123

CB News Communication, n° 122, 08.05.1989, p. 20-23, Dossier Environnement

Travaux scientifiques :

« La place des NTIC dans l'émergence, dans l'appropriation et dans le débat autour d'un objet environnemental : le cas des rejets polluants », Rapport final, projet coordonné par Nicole d'Almeida, Yves Jeanneret, et Suzanne de Cheveigné, comprenant également : Olivier Aïm, Jacqueline Chervin, Béatrice Jalenques –Vigouroux, Mathieu Janich, Akila Nedjar, Samira Ouardi), et financé par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (Programme "Concertation, Décision, Environnement") et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

Estelle ARDOUIN, « Protection de l'environnement et rentabilité financière: les nouveaux enjeux de l'éco communication », mémoire de DESS Relations Publiques Européennes, Paris IV Sorbonne CELSA, novembre 2000

ARLABOSSE Sylvie, « Communication environnement. Eléments pour passer d'une éthique éphémère à une morale pérenne. Atochem », CELSA, Université Paris 4 Sorbonne, 1992

BERBINAU Quitterie, « L'Evolution des relations entre les industriels et les associations de défense de l'environnement :ou de la synergie possible de l'action et de la communication des industriels et des associations dans le domaine de l'environnement », CELSA, Université Paris 4 Sorbonne, 1999

CRENN Gaëlle, « Le biodôme de Montréal ou la nature médiatisée : patrimonialisation de l'environnement dans un dispositif d'immersion simulée », Thèse de doctorat en Sciences de l'Information et de la Communication, Université du Québec, Montréal, Août 2000

CHERVIN Jacqueline, « Le traitement des thèmes scientifiques dans le journal télévisé de 1949 à 1995 », Thèse de doctorat en Information et Communication, Université Paris 7-Denis Diderot, 2000

CLÉMENT Priscille, « Communication interne et développement durable. Comment impliquer les salariés dans une démarche de développement durable ? », mémoire de DESS, Université Paris IV Sorbonne, CELSA, 2004

DURRY Aurore, « L'évolution des relations entre industriels et associations de protection de l'environnement. Stratégie de concertation ou expression de conflit ? Le cas de Rhône Poulenc », mémoire de DESS, Université Paris IV Sorbonne, CELSA, 1996

GARRIC Nathalie, LEGLISE Isabelle, « Le rapport RSE, outil de légitimation ? Le cas TOTAL à la lumière d'une analyse de discours », *Revue de l'Organisation Responsable*, à paraître (2006)

GIROD Julie, « Le concept de naturalité en cosmétiques, d'un paradoxe supposé à un nouveau mythe de la nature », mémoire de DESS, Université Paris IV Sorbonne, CELSA, 2002

GUEORGUIEV Sonia, « Développement durable et communication commerciale. La communication de développement durable chez Ciments Calcia : de la contrainte institutionnelle à l'opportunité commerciale », mémoire de Master professionnel, option Communication des Entreprises et des Institutions, CELSA, Université Paris 4 Sorbonne, 2005

JALENQUES Béatrice, « Les usages des TIC par des acteurs de l'environnement », Actes du Colloque « Enjeux et usages des TIC : aspects sociaux et culturels », CEM-GRESIC, Université de Bordeaux 3- Michel de Montaigne, 22-23-24 septembre 2005

JALENQUES Béatrice, « Jeux d'acteurs et développement durable : la CLIS de Vert le Grand (Essonne) », Actes de la Semaine du Développement durable, SYNTEC Communication / CELSA, Université Paris IV Sorbonne, Juin 2005

JALENQUES Béatrice, « La polyphonie des discours tenus sur l'environnement », Actes de la Semaine du Développement durable, CELSA, Université Paris IV Sorbonne, Juin 2003

JALENQUES Béatrice, « Etude des interactions entre un discours environnemental et un discours économique sur la scène médiatique française : la communication sur la marée noire de

l'Erika », mémoire de Diplôme d'Etudes Approfondies en Sciences de l'Information et de la Communication, Université Paris 4 Sorbonne, CELSA, 2000

LEITZELMAN Mylene, « Mise en place d'un système d'informations stratégiques multicritères facilitant l'intégration des ressources régionales et la prise de décision dans le domaine de l'environnement », Thèse de doctorat en sciences de l'information, université de Marseille, 1998. ref ADEME : 98aix30078

MERCIER-LIORET Brigitte, « Les Contraintes environnementales pour le secteur de l'industrie chimique : opportunités d'innovation et d'une communication nouvelle. Le cas de Elf Atochem », Mémoire de DESS, Université Paris IV Sorbonne, Celsa, 1995

NEDEY Fabienne, « Environnement, médias et politiques de communication : à la recherche d'un équilibre mythique entre sciences et nature. Hill And Knowlton-Actis », Celsa, Université Paris 4 Sorbonne, 1995

NEDJAR Akila, « Le thème de l'environnement dans les médias généralistes : l'analyse des cadres discursifs », Thèse de doctorat en Sciences de l'Information et de la Communication, Ecole Normale supérieure de Lyon, 2000

Etudes professionnelles

MORRONI Franca, « Evaluation des gains environnementaux liés à la certification environnementale (EMAS et ISO 14001) de sites de production en France et en Italie », Les Amis de la Terre, Entreprises pour l'Environnement, Commission Européenne, juin 2000

« Actes du colloque Télévision et environnement », Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, 1995

Sciences humaines

Livres

ANSART Pierre, *Les Idéologies politiques*, PUF (Le Sociologue), Paris, 1998 (1974)

ARENDT Hannah, *La Crise de la culture*, Gallimard (Folio Essais), Paris, 1972 (1954)

ARENDT Hannah, *Condition de l'homme moderne*, Calmann-Lévy (Agora), Paris, 1983, (trad. Georges Fradier) (1961)

ARENDT Hannah, *Vies politiques*, Gallimard (tel), Paris, 1986 (1955)

AUGE Marc, *Théorie des pouvoirs et idéologie*, Hermann, Paris, 1975

AUGE Marc, *Pour une anthropologie des mondes contemporains*, Flammarion (Champs), Paris, 1994

BADIE Bertrand, SMOUTS Marie-Claude, *Le Retournement du monde. Sociologie de la scène internationale*, PFNSP / Dalloz (Amphithéâtre), Paris, 1995

BALANDIER Georges, *Anthropologie politique*, Quadrige / PUF, Paris, 1984 (1967)

BECK Ulrich, *La Société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Aubier (Alto), 2001 (1986)

BECKER Howard, *Outsiders. Etudes de sociologie de la déviance*, Métailié, Paris, 1985 (1963)

BERGER Peter, LUCKMANN Thomas, *La Construction sociale de la réalité*, Méridiens Klincksieck, Paris 1989 (1986 – trad. Pierre Taminiaux), préface de MAFFESOLI Michel

BERTRAND Agnes, KALAFATIDES Laurence, *OMC, le pouvoir invisible*, Fayard, Paris, 2002

BOLTANSKI Luc, *La Souffrance à distance. Morale humanitaire, médias et politique*, Métailié, Paris, 1999

BOLTANSKI Luc, CHIAPELLO Eve, *Le Nouvel esprit du capitalisme*, Gallimard (Nrf Essais), Mayenne, 2001 (1999)

BOURDIEU Pierre, PASSERON Jean-Claude, *La Reproduction : éléments d'une théorie du système d'enseignement*, Minuit (Le Sens commun), Paris, 1970

- BOURDIEU Pierre, *Réponses. Pour une anthropologie réflexive*, Seuil (Libre examen - politique), Paris, 1992
- BOURDIEU Pierre, *Contre-feux*, Raisons d'agir, Paris, 1998
- BRECHON Pierre, *Les Valeurs des Français*, Armand Colin, Paris, 2000
- CANAL-FORGUES Eric, *Le Règlement des différends à l'OMC*, Bruylant, Bruxelles, 2003
- CHALMERS Alan F., *Qu'est-ce que la science ? Récents développements en philosophie des sciences : Popper, Kuhn, Lakatos, Feyerabend*, La Découverte, (biblio essais / le livre de poche), 1987 (1976)
- CLASTRES Pierre, *La Société contre l'Etat*, Minuit (Critique), 1974
- CROZIER Michel, FRIEDBERG Erhard, *L'Acteur et le système: Les contraintes de l'action collective*, Seuil, Paris, 1992
- DESCARTES René, *Méditations métaphysiques (texte intégral), Notes et commentaires de André Vergez*, Nathan (Les Intégrales de Philo), Paris, 1989 (1983)
- DESCARTES René, *Méditations métaphysiques*, Texte, traduction, objections et réponses présentés par Florence Khodoss, PUF (Quadrige), Paris, 2000 (1956)
- DOBRY Michel, *Sociologie des crises politiques. La dynamique des mobilisations multisectorielles*, PFNSP (Références), Paris, 1992 (1986)
- DOUGLAS Mary, *La Souillure. Essai sur les notions de pollution et de souillure*, La Découverte / Poche (Sciences humaines et sociales), Paris, 2001 (1967)
- DUMONT Louis, *Homo aequalis, I. Genèse et épanouissement de l'idéologie économique*, Gallimard (Bibliothèque des sciences humaines), Paris, 1985
- DUMONT Louis, *Essais sur l'individualisme. Une perspective anthropologique sur l'idéologie moderne*, Seuil (Esprit), Paris, 1983
- ELIAS Norbert, *La Dynamique de l'Occident*, Calmann-Lévy (Liberté de l'esprit), Paris, 1994 (1939)
- ELIAS Norbert, *La Société de cour*, Calmann-Lévy, Paris 1974 (1969)
- FOUCAULT Michel, *Les Mots et les choses*, Gallimard, Paris, 1966
- FRAZER James G., *Le Rameau d'or (tome 1). Le roi magicien dans la société primitive*, Laffont, Paris, 1981 (1911)
- GALBRAITH John Kenneth, *La Crise économique de 1929. Anatomie d'une catastrophe financière*, Petite Bibliothèque Payot, Paris, 1961
- GENRO Tarso, DE UBIRATAN Souza, *Quand les habitants gèrent vraiment leur ville. Le budget participatif : l'expérience de Porto Alegre au Brésil*, Charles Leopold Meyer (Dossier pour un débat), Paris, 1998 (1997)
- GOFFMAN Erving, *Les Rites d'interaction*, Minuit (Sens commun), Paris, 1974
- GOFFMAN Erving, *Asiles. Etude sur la condition sociale des malades mentaux*, Minuit (Sens commun), Paris, 1968
- GRENIER Jean-Yves, GRIGNON Claude, MENGER Pierre-Michel (dir.), *Le Modèle et le récit*, Maison des sciences de l'homme, Paris, 1999
- GRIAULE Marcel, *Dieu d'eau. Entretien avec Ogotemmel*, Fayard, Paris, 1997 (1948)
- GUALANDI Alberto, *Lyotard*, Les Belles lettres (Figures du savoir, n° 17), Paris, 1999
- GUEROULT Martial, *Descartes selon l'ordre des raisons. I L'âme et Dieu*, Aubier Montaigne (Analyse et raisons), Paris, 1968
- GUEROULT Martial, *Descartes selon l'ordre des raisons. II L'âme et le corps*, Aubier Montaigne (Analyse et raisons), Paris, 1968
- HALIMI Serge, *Les Nouveaux chiens de garde*, Liber / Raisons d'agir, Paris, 1997
- JACOB Pierre, *Pourquoi les choses ont-elles un sens ?* Odile Jacob, Paris, 1997

- JACOT Jacques-Henri (dir.), *Formes anciennes, formes nouvelles d'organisation*, Presses Universitaires de Lyon, Lyon, 1991
- JODELET Denise (dir.), *Les Représentations sociales*, PUF (Sociologie d'aujourd'hui), Paris, 1989
- KRISTEVA Julia, *Le Génie féminin, la vie, la folie, les mots*, Tome I Hannah Arendt, Fayard, Paris, 1999
- KUHN Thomas, *La Structure des révolutions scientifiques*, Flammarion, Paris, 1983
- LEVI STRAUSS Claude, *Anthropologie structurale*, Volume 1, Plon, Paris, 1968
- LEVI STRAUSS Claude, *La Pensée sauvage*, Presses Pocket (Agora), Paris, 1990
- LEVI STRAUSS Claude, *Tristes Tropiques*, Plon, Paris, 1955
- LYOTARD Jean-François, *La Condition post-moderne*, Minuit (critique), Paris, 1979
- LYOTARD Jean-François, *Tombeau de l'intellectuel et autres papiers*, Galilée (Débats), Paris, 1984
- LYOTARD Jean-François, *Le postmoderne expliqué aux enfants. Correspondance 1982-1985*, Galilée (Débats), Paris, 1988
- MARCH James, SIMON Herbert, *Les Organisations*, Dunod (Stratégies et management), Paris, 2005 (1958)
- MARECHAL Jean-Paul, *Humaniser l'économie, Desclée de Brouwer (Sociologie économique)*, Paris, 2000
- MALINOWSKI Bronislaw, *Les Argonautes du pacifique*, Gallimard (tel), Paris, 1989 (1922)
- MANNONI Pierre, *Les Représentations sociales*, PUF, (Que sais-je n° 3329), Paris, 1998
- MAUSS Marcel, *Sociologie et anthropologie*, quadriges / puf, vendôme, 1989 (1950)
- MOSCOVICI Serge, BUSCHINI Fabrice (dir.), *Les Méthodes des sciences humaines*, PUF (Fondamental), Paris, 2003
- POLANYI Karl, *La Grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Gallimard (Bibliothèque des sciences humaines), Paris, 1983 (1944)
- SPERBER Dan, *Le Symbolisme en général*, Hermann (Savoir), 1974
- SUE Roger, *La Société civile face au pouvoir ?* PFNSP, Paris, 2003
- TEILHARD DE CHARDIN Pierre, *Je m'explique. Textes choisis et rassemblés par Jean-Pierre Demoulin*, Seuil, Paris, 1966
- TRINH Xuan Thuan, *La Mélodie secrète. Et l'homme créa l'univers*, Gallimard (Folio / essais), Paris, 1991 (1988)
- TURNBULL COLIN, *Les Iks. Survivre par la cruauté. Nord ouganda*, Plon (Terre humaine), Paris, 1987 (1972)
- WEBER Max, *Economie et société dans l'Antiquité*, La Découverte, Paris, 1998 (1909)
- WEBER Max, *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Flammarion (Champs n° 424), Paris, 2000 (1905)
- ZEMOR Pierre, *La Communication publique*, PUF (Que sais-je ? n° 2940), Paris, 2005

Articles :

- CLEMENCE Alain, « L'analyse des principes organisateurs des représentations sociales », in MOSCOVICI Serge, Fabrice BUSCHINI (dir.), *Les Méthodes des sciences humaines*, PUF (Fondamental), Paris, 2003
- FLAHAUT François, « Sur le rôle des représentations supposées partagées dans la communication », *Connexions*, n°38, 1982, p. 31 à 38
- GRIZE Jean-Blaise, « Logique naturelle et représentations sociales », in JODELET Denise (dir.), *Les Représentations sociales*, PUF (Sociologie d'aujourd'hui), Paris, 1989

- HARRE Rom, « Grammaire et lexiques, vecteurs des représentations sociales », in JODELET Denise (dir.), *Les Représentations sociales*, PUF (Sociologie d'aujourd'hui), Paris, 1989
- JODELET Denise, « Représentations sociales : un domaine en expansion », in JODELET Denise (dir.), *Les Représentations sociales*, PUF (Sociologie d'aujourd'hui), Paris, 1989
- JODELET Denise, « Aperçus sur les méthodologies qualitatives », in MOSCOVICI Serge, BUSCHINI Fabrice (dir.), *Les Méthodes des sciences humaines*, PUF (Fondamental), Paris, 2003
- MOSCOVICI Serge, « Des représentations collectives aux représentations sociales », in JODELET Denise (dir.), *Les Représentations sociales*, PUF (Sociologie d'aujourd'hui), Paris, 1989
- NILS Frédéric, RIME Bernard, « L'interview », in MOSCOVICI Serge, BUSCHINI Fabrice (dir.), *Les Méthodes des sciences humaines*, PUF (Fondamental), Paris, 2003
- LYOTARD Jean-François, « Appendice svelte à la question post-moderne », *Babylone*, n° 1, hiver 1982-1983
- TCHERNIA Jean-François, « L'Evolution des valeurs des Européens », *Futuribles*, n° 200, aout 1995

Narratologie

Livres :

- ADAM Jean-Michel, REVAZ Françoise, *L'Analyse des récits*, Seuil, (Memo), Paris, 1996
- ADAM Jean-Michel, *Les Textes : types et prototypes*, Nathan (coll. Linguistique), Paris, 1992
- ADAM Jean-Michel, *Le Récit*, PUF (Que sais-je ?), Paris, 1984
- BARTHES Roland, *L'Aventure sémiologique*, Seuil (Points – Essais), Paris, 1985
- BREMOND Claude, *Logique du récit*, Seuil (Poétique), Paris, 1973
- CHABROL C., *Sémiotique narrative et textuelle*, Larousse, Paris, 1975
- CERTEAU Michel de, *L'Invention du quotidien. 1. Arts de faire*, Gallimard (Folio Essais), 1990
- ECO Umberto, *Lector in fabula ou la coopération interprétative dans les textes narratifs*, Bernard Grasset, Paris, 1985 (1979)
- FRAENKEL B., LEGRIS-DESSPORTES C. (dir.), *Entreprise et sémiologie. Analyser le sens pour maîtriser l'action*, Dunod, Paris, 1999
- GENETTE Gérard, *Palimpsestes*, Seuil, Paris, 1982
- GENETTE Gérard, *Figures I*, Seuil (Essais Points), Paris, 1966
- GENETTE Gérard, *Nouveau discours du récit*, Seuil (Poétique), Paris, 1983
- HABERMAS Jürgen, *Sociologie et théorie du langage*, Armand Colin (Théories), Paris, 1995 (1984)
- LITS Marc, DUBIED Annik, *Le Fait divers*, PUF, Paris, 1999
- PERRET Michèle, *L'énonciation en grammaire du texte*, Lettres 128, Nathan Université, Paris, 1994
- RICŒUR Paul, *Temps et récit. L'intrigue et le récit historique. Tome 1*, Seuil (L'ordre philosophique), Paris, 1983
- RICŒUR Paul, *Temps et récit. La Configuration dans le récit de fiction. Tome 2*, Seuil (L'ordre philosophique), Paris, 1984
- RICŒUR Paul, *Temps et récit. Le Temps raconté. Tome 3*, Seuil (L'ordre philosophique), Paris, 1985

Articles :

- ADAM Jean-Michel, « Une alternative au « tout narratif » : les gradients de narrativité », *Recherches en communication*, Université catholique de Louvain, n°7, 1997
- ANTOINE Frédéric, « Le Récit médiatique : l'objet et sa méthode. Pour une mise en tension dynamique », *Recherches en communication*, Université catholique de Louvain, n°7, 1997

- AUGE Marc, « De l'Imaginaire au « tout fictionnel » », *Recherches en communication*. Le récit médiatique, n°7, Université catholique de Louvain, n° 7, 1997
- BARTHES Roland, « Introduction à l'analyse structurale des récits », *Communications*, n°8, EHESS, 1966, p. 1 à 27
- BREMOND Claude, « La logique des possibles narratifs », *Communications*, n°8, EHESS, 1966, p. 60-76
- CHARAUDEAU Patrick, « Eléments de sémiolinguistique d'une théorie du langage à une analyse du discours », *Connexions*, n°38, 1982, p. 7-30
- DUBIED Annick, « L'analyse médiatique au croisement de la narratologie et de l'ethnologie. Confrontations, délocalisations et « bricolage » », *Recherches en communication*, Université catholique de Louvain, n°7, 1997
- DERÈZE Gérard, « De la « vie sociale » des récits médiatiques. Une ethnosociologie focalisée », *Recherches en communication*, Université catholique de Louvain, n°7, 1997
- DUBIED Annick, « Emprunts, adaptations, négociations et réflexions. Travaux interdisciplinaires autour de la mise au point d'une narratologie médiatique », Actes du XII^e Congrès national des sciences de l'information et de la communication : « Émergences et continuité dans les recherches en information et communication », UNESCO (Paris), 10 - 13 janvier 2001
- ECO Umberto, « James, Bond, une combinaison narrative », *Communications*, n°8, EHESS, 1966, p. 77-93
- GENETTE Gérard, « Frontières du récit », *Communications*, n°8, EHESS, 1966, p. 152-163
- GREIMAS Algirdas, « Eléments pour une théorie de l'interprétation du récit mythique », *Communications*, n°8, EHESS, 1966, p. 28-59
- GRÉVISSE Benoît, « Récit et analyse des pratiques journalistiques. La pomme, le poisson et le pêcheur », *Recherches en communication*, Université catholique de Louvain, n°7, 1997
- LITS Marc, « Le récit médiatique. Approches narratologiques et ethnologiques », *Recherches en communication*, Université catholique de Louvain, n°7, 1997
- LITS Marc, « Le récit médiatique : un oxymore programmatique ? », *Recherches en communication*, Université catholique de Louvain, n°7, 1997
- MARION Philippe, « Narratologie médiatique et médiagénie des récits », *Recherches en communication. Le récit médiatique*, Université Catholique de Louvain, n°7, 1997
- MARION Philippe, « Les images racontent-elles ? Variations conclusives sur la narrativité iconique », *Recherches en communication. Image et narration*, Université Catholique de Louvain, n° 8, 1997
- NEL Noël, « Limites de la notion de récit médiatique », *Recherches en communication*, université catholique de louvain, n°7, 1997
- TODOROV Tzvetan, « Les Catégories du récit littéraire », *Communications*, n°8, EHESS, 1966, p. 125-151
- VERRIER Jean, « La notion de récit exemplaire chez Tzvetan Todorov », *Recherches en communication*, Université catholique de Louvain, n°7, 1997
- ZARIFIAN Philippe, « L'agir communicationnel face au travail », *Sociologie du travail*, n°2 volume 41, avril-juin 1999, p. 163-177

Dire l'environnement: le *métarécit* environnemental en question

La thèse interroge la façon dont des organisations construisent l'environnement au sein de leurs discours et comment le narratif intervient dans cette construction, en France. Le point de vue retenu repose sur le fait que la pensée environnementale participe à la crise de l'« idéologie économique ». Trois types d'organisation ont été étudiées : une entreprise, SITA France (SUEZ), une institution, l'Agence de l'environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), une association, France Nature Environnement (FNE). En outre, un dispositif de concertation, rassemblant ces trois catégories d'organisation, a été examiné. Le critère de sélection de ces entités est qu'elles revendiquent elles-mêmes l'identité d'acteur de l'environnement. Plutôt que l'exhaustivité, l'objet étudié permet d'approcher l'amplitude de diversité des discours construisant l'environnement. L'étude de ces organisations en France permet de comprendre que l'environnement est construit sous au moins deux types de discours, le type de discours économique et le type de discours environnementaliste. L'étude des représentations sociales associées à des termes récurrents au sein du type de discours environnementaliste permet l'observation de ferments de narrativité. Ces ferments de narrativité permettent de reconstruire les différentes composantes d'un récit potentiel particulier, le métarécit, en en modifiant certaines : *incitation à l'action, héros anonymes, grand but, grand péril, et valeur suprême* composent ainsi le *métarécit* environnemental.

Thèse en Sciences de l'Information et de la Communication
Présentée et soutenue publiquement par
Béatrice JALENQUES-VIGOUROUX
le 24 novembre 2006

Bourse ADEME 2000
en partenariat avec Aéroports de Paris et Gaz de France

Jury :

Madame le Professeur Nicole d'ALMEIDA (directeur de thèse)

CELSA Paris–Sorbonne (Paris IV)

Madame le Professeur Simone BONNAFOUS (présidente du jury de thèse)

Présidente de l'Université du Val de Marne (Paris XII)

Monsieur le Professeur Dominique BOURG (rapporteur de thèse)

Université de Lausanne

Monsieur le Professeur Gino GRAMACCIA (rapporteur de thèse)

Université de Bordeaux (Bordeaux I)

Madame le Professeur Véronique RICHARD

Directrice du CELSA Paris–Sorbonne (Paris IV)